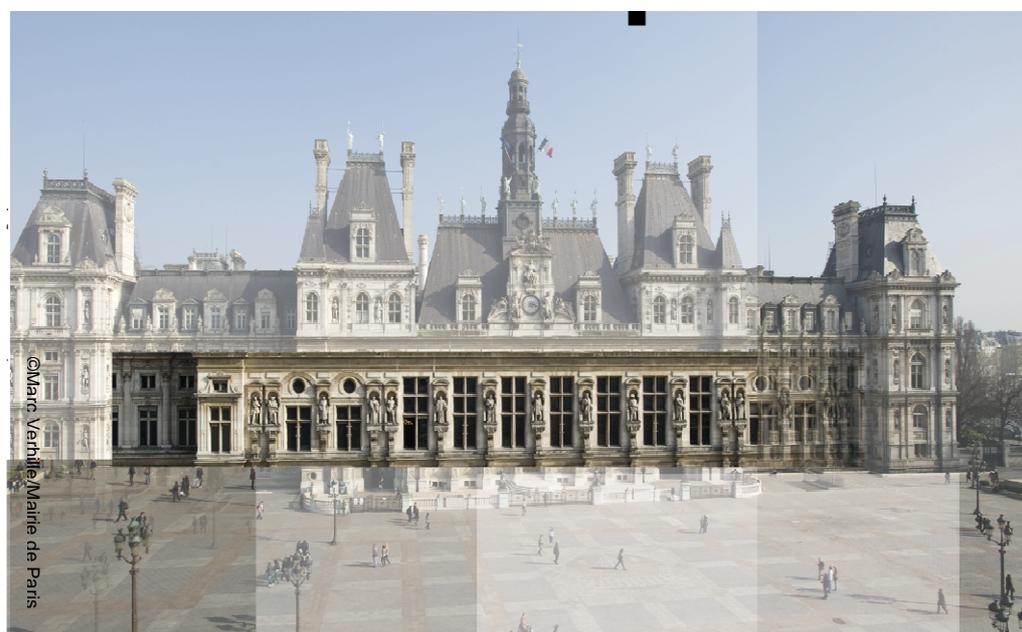


## **Conseil municipal et général**



**Séance des lundi 15, mardi 16 et  
mercredi 17 décembre 2014**

<http://www.paris.fr>

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Adoption de comptes rendus.....	3
2014 SG 1103 - Communication de la Maire de Paris sur le Programme d'Investissement de la Mandature.....	3
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éco-conditionnalité des investissements.....	3
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'un Plan PLI.....	3
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un plan pluriannuel de transformation de bureaux en logements.....	3
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan "1000 immeubles énergivores" de la ville.....	3
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris.....	3
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan de sortie du diesel pour les véhicules de la ville.....	4
Discussion budgétaire - Audition des orateurs.....	32
Suspension et reprise de la séance.....	55
Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).....	55
Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.....	89
2014 PP 1057 - Budget primitif du budget spécial pour 2015.....	101
Suspension et reprise de la séance.....	131
Discussion budgétaire - Explications de vote.....	131
2014 SG 1103 - Communication de la Maire de Paris sur le Programme d'Investissement de la Mandature.....	137
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éco-conditionnalité des investissements.....	137
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'un Plan PLI.....	137
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un plan pluriannuel de transformation de bureaux en logements.....	137
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan "1000 immeubles énergivores" de la ville.....	137
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris.....	137
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan de sortie du diesel pour les véhicules de la ville. (Suite).....	137
2014 DFA 57 - Modalités de tarification de certains services publics parisiens.....	139
2014 DFA 24 G - Modalités de tarification de certains services publics parisiens.....	139
2014 DFA 63 - Période de perception de la taxe de séjour 2015.....	139
2014 DAC 1649 - Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique.....	139
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la réforme.....	139
2014 DASCO 1155 - Ecoles d'art - Fixation des tarifs de restauration scolaire à partir de la rentrée scolaire 2015.....	140
2014 DLH 1216 - Subvention (535.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).....	140
2014 CAS 1002 - Evolutions et simplification du règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives.....	140
2014 DU 1126 - Subvention (5.687.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.....	141
2014 DU 1012 G - Subvention (759.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.....	141
2014 DDEES 1143 G - Subventions (3.050.000 euros en fonctionnement et 400.000 euros en investissement) et convention avec l'association Paris Développement, renommée Paris et Compagnie à compter du 1er janvier 2015.....	141
2014 DASCO 1153 - Activités extra-scolaires et périscolaires - Fixation des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2015.....	142
2014 DASCO 1154 - Ecoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux-fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015.....	142
2014 DASCO 1171 - Caisses des écoles - Modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2015-2017.....	142
2014 DASCO 1066 G - Divers collèges publics - Fixation des tarifs de restauration scolaire et d'internat à compter de la rentrée scolaire 2015.....	143
2014 DJS 371 - DFA - Courts de tennis municipaux - Modification des tarifs et des conditions d'accès.....	143

2014 DJS 372 - DFA - Ecoles Municipales des Sports - Modification des participations familiales.....	143	2014 DILT 1017 - Budget primitif 2015 du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2015. ....	167
2014 DJS 368 - DFA - Centres d'animation de la Ville de Paris - Tarifs applicables aux usagers. ....	144	2014 DPE 1058 - Budget annexe de l'Assainissement - Budget primitif 2015.....	167
2014 DFA 25 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2015. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés. Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction de la jeunesse : une mobilisation transversale. Communication sur le plan climat. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.....	144	2014 DPE 1061 - Budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement ("part collecte") à compter du 1er janvier 2015.....	167
2014 DFA 25-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015. ....	151	2014 DPE 1062 - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2015. ....	168
2014 DFA 25-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.....	156	2014 DPE 1059 - Budget annexe de l'Eau - Budget primitif 2015. ....	168
2014 DFA 25-3° - Evolutions des tarifs. ....	158	2014 DPE 1060 - Budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2015. ....	168
2014 DFA 26 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget primitif pour 2015. ....	158	2014 DEVE 1067 - Budget annexe du Fossoyage - Budget primitif 2015.....	169
2014 DFA 11 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2015. Communication de Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif de 2015. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. ....	159	2014 DASES 1431 G - Budget primitif 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. ....	169
2014 DFA 11-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2015. ....	159	2014 DASES 1513 G - Fixation pour l'année 2015 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.....	169
2014 DFA 11-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015. ....	163	2014 PP 1055 - Modification des tarifs des frais de fourrière pour certains véhicules à Paris. ....	169
2014 DFA 12 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget primitif pour 2015. ....	166	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un bilan mensuel des enlèvements de véhicules. ....	169
2014 DFA 28 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget primitif 2015. ....	166	2014 PP 1057 - Budget primitif du budget spécial pour 2015. (Suite). ....	170
2014 DFA-DRH 27 - Budget primitif emploi 2015 pour les services municipaux. ....	166	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au personnel de la B.S.P.P.....	170
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de 4.000 postes de fonctionnaires supplémentaires. ....	166	Vœux déposés par l'Exécutif. ....	170
2014 DFA - DRH 13 G - Budget primitif emploi 2015 pour les services départementaux.....	167	2014 PP 1053 - Modification des effectifs budgétaires au titre de 2015. ....	171
		Suspension et reprise de la séance. ....	171
		Compte rendu de la 1ère Commission. ....	171
		2014 DFA 46 - Fixation du montant annuel de la redevance afférente à l'exploitation des panneaux publicitaires sur les quais du tramway T3 entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle. ....	172
		2014 DFA 49 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change. ....	174
		2014 DJS 244 - Polo de Bagatelle (16e) - Convention d'occupation du domaine public. ....	175
		Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'une commission d'élus.....	175

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'installation d'une antenne 4G au 7 rue de Rambouillet (12e).....	180	2014 DAC 1368 - Avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Gaité lyrique.....	208
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la suppression des jetons de présences au sein des SEM parisiennes.....	181	2014 DAC 1407 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Studio des Variétés" (11e).....	208
Vœu déposé par l'Exécutif.....	181	2014 DAC 1523 - Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeunes publics dans le cadre des ARE.....	209
2014 DRH 1016 G - Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre le Département de Paris et l'AGOSPAP.....	183	2014 DAC 1618 - Subvention (30.000 euros) et avenant avec l'association "Confluences" (20e).....	210
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la liste des jouets proposée au catalogue de l'AGOSPAP.....	183	2014 DAC 1629 - Subvention (7.500 euros) à l'association "La Comédie Italienne" (14e).....	212
2014 DRH 1059 - Approbation des modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.....	185	Suspension et reprise de la séance.....	215
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux primes dominicales des agents de la Ville.....	186	2014 DAC 1630 - Subventions (15.658.233 euros) et convention avec l'association "Philharmonie de Paris" (19e).....	215
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux services de restauration assurés par l'A.S.P.P.....	187	2014 DAC 1004 G - Signature d'avenant et de convention avec les établissements publics de coopération culturelle Centquatre et la Maison des Métales pour l'attribution d'acomptes de contribution au titre 2015.....	217
2014 DDEEES 1145 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec la régie de quartier Saint-Blaise/Charonne (20e).....	189	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au Grenier des Grands Augustins (6e).....	220
2014 DDEEES 1119 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e) - Attribution de la délégation de service public.....	190	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au cursus diplômant de la Schola Cantorum (5e).....	221
2014 DDEEES 1240 - Marchés découverts alimentaires - modification des tarifs.....	193	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Lavoir Moderne Parisien.....	222
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux tarifs.....	193	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux monuments aux morts des lycées parisiens.....	224
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un bilan de l'opération Vital'Quartier.....	197	Compte rendu de la 3e Commission.....	225
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur de Bercy Village.....	199	2014 DPE 1067 - Demande de lancement d'une expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau dans le cadre de la Loi "Brottes".....	225
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Haussmann-Grands magasins.....	199	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'actualisation du bilan carbone.....	232
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Olympiades-avenue de Choisy-avenue d'Ivry.....	199	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au logement des policiers.....	234
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture des magasins le dimanche.....	199	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au plan de vidéo-protection.....	236
2014 DDEEES 1130 G - Subvention (3.070.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris.....	203	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un dispositif des voisins citoyens.....	238
Compte rendu de la 2e Commission.....	205	2014 DEVE 1101 - Non reconduction et relance du lot 6 du marché de fourniture et pose de jeux extérieurs pour les parcs, squares et jardins de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.....	241
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux Pierrots de la nuit.....	206	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension des horaires d'ouverture de la Coulée verte.....	243

2014 DVD 1112 - Syndicat mixte Autolib' Metropole. Versement d'une subvention (499.690 euros) compensatrice des mesures de gratuité liées aux épisodes de pollution de l'air ambiant.....	244	2014 DPP 1057 - Subvention (85.048,37 euros) avec le Logement francilien dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.....	271
2014 DVD 1115 - Modalités du stationnement payant de surface : régimes applicables dans les voies de la Capitale. ....	245	2014 DPP 1058 - Subvention (187.336,62 euros) avec Immobilière 3F dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. ....	271
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités d'application.....	245	2014 DPP 1059 - Subvention (125.147,79 euros) avec EFIDIS dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. ....	271
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'utilisation des parkings des bailleurs publics de la ville.....	245	2014 DPP 1060 - Subvention (103.781,68 euros) avec la S.I.E.M.P. dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. ....	272
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux modalités d'application. ....	245	2014 DPP 1061 - Subvention (92.684,55 euros) avec ICF La Sablière dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. ....	272
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la dématérialisation de la carte de stationnement. ....	245	2014 DPA 1007 - Projet de performance énergétique dans les écoles - présentation du rapport annuel 2013 de suivi d'exécution du premier contrat relatif à 100 écoles.....	276
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de places de stationnement souterrain. ....	246	2014 DPA 1008 - Projet de performance énergétique dans les écoles - lancement de la consultation pour un deuxième contrat relatif à 140 écoles. ....	277
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mutualisation des places de stationnement.....	246	2014 DVD 1117 - Modifications diverses du dispositif du "pass" Autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées. ....	281
Vœu déposé par l'Exécutif.....	246	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la pollution générale par les cars de tourisme.....	281
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension de la carte de stationnement résidentiel. ....	246	Suspension et reprise de la séance. ....	289
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à "Paris Respire".....	260	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconnaissance de la mémoire L.G.B.T.....	289
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation d'un revêtement intelligent sur le périphérique. ....	261	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la 105e Journée Internationale de la Femme. ....	291
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place du "pass" Navigo à tarif unique. ....	262	2014 DASES 1214 G - Convention dans le cadre de l'aide financière, versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, relative aux projets de Lieux d'Accueils Innovants pour la jeunesse.....	292
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place "de bornes de taxis intelligentes". ....	263	2014 DASES 1415 G - Subvention (107.000 euros) et convention avec l'association "Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies". ....	293
Vœu déposé par l'Exécutif.....	263	2014 DASES 1489 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Gaïa Paris" (11e). ....	295
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la publicité au sol. ....	265	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation d'une salle de consommation de drogue.....	295
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la publicité au sol. ....	265	2014 DASES 1491 G - Participation (5.000 euros) et avenant à convention avec le C.N.R.S. (94) pour le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (17e). ....	296
2014 DPE 1072 - Candidature de la Ville de Paris pour l'appel à projets national "Territoires zéro gaspillage zéro déchet". ....	267	2014 DASES 1540 G - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Assistance publique Hôpitaux de Paris pour la modernisation de deux services hospitaliers (10e - 20e). ....	297
2014 DPP 1055 - Subvention (3.674.229,27 euros) avec Paris Habitat OPH dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. ....	271		
2014 DPP 1056 - Subvention (631.771,72 euros) avec la R.I.V.P. dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.....	271		

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aide à l'installation des médecins dans le 9e.....	303	2014 DLH 1197 - Création, par regroupement de chambres, de 17 logements sociaux (2 logements P.L.A.-I et 15 PLUS) dans les 5e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements par Elogie.....	329
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'offre de soins palliatifs.....	304	2014 DLH 1207 - Location par bail emphytéotique à Paris Habitat-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.865 logements sociaux par Paris Habitat-OPH.....	330
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet de vente de l'hôtel Scipion par l'A.P.-H.P.....	305	2014 DLH 1208 - Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération parisienne (15e).....	334
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la journée mondiale de lutte contre le VIH.....	306	2014 DLH 1218 - Subvention (1.107.774 euros) et convention pluriannuelle avec l'association PACT Paris - Hauts-de-Seine - Val-d'Oise (8e).....	335
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux projets de logements sociaux à l'Hôtel-Dieu.....	308	2014 DLH 1228 - Réalisation 123, rue de Charenton (12e) d'un programme 23 logements sociaux (10 P.L.A.-I, 10 PLUS et 3 P.L.S.) par la R.I.V.P.....	335
2014 DASES 1299 G - Participation (5.036.407 euros) et avenant n° 16 à convention avec le G.I.P. Samu social de Paris (12e).....	309	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.....	335
2014 DASES 1318 G - Communication de la Maire de Paris. Rapport d'activité du Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) de Paris pour l'année 2013.....	312	2014 DLH 1248 - Réalisation 5-7, rue Edgar Poe (19e) d'un programme de 32 logements PLS par Paris Habitat OPH.....	337
2014 DASES 1470 G - Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Allô maltraitance des personnes âgées à Paris - Alma-Paris" au titre de 2014.....	314	2014 DLH 1263 - Réalisation 88 bis-90, rue Saint-Dominique et 28-30, rue Malar (7e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la R.I.V.P.....	337
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une campagne de sensibilisation.....	314	2014 DLH 1289 - Réalisation 23, boulevard du Temple (3e) d'un programme comportant 24 logements sociaux (12 PLUS et 12 P.L.A.-I) par Paris Habitat OPH.....	338
Vœu déposé le GEP relatif à la prévention des expulsions locatives.....	316	2014 DLH 1312 - Réalisation 9-11, rue de Toul (12e) d'un programme de construction de 28 logements sociaux (8 P.L.A.-I et 20 PLUS) par Immobilière 3F.....	340
Vœu déposé par l'Exécutif.....	316	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.....	340
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux subventions aux crèches confessionnelles.....	318	2014 DLH 1316 - Réalisation 63 à 75, boulevard Diderot (12e) d'un programme comportant 140 logements étudiants PLUS par Paris Habitat OPH.....	341
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux personnels des crèches municipales du 16e.....	320	2014 DLH 1320 - Réalisation 143, quai de Valmy (10e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 31 logements sociaux par la S.I.E.M.P.....	342
2014 DDCT 187 - DGRI - Subvention (10.000 euros) à l'association "Imad pour la Jeunesse et la Paix" au titre de l'intégration et des relations internationales.....	322	2014 DLH 1329 - Réalisation 9, rue Robert-Fleury (15e) d'un programme de 14 logements sociaux (4 P.L.A.-I, 6 PLUS et 4 P.L.S.) par la R.I.V.P.....	343
Suspension et reprise de la séance.....	323	2014 DLH 1005 G - Avenant n° 8 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.....	345
Compte rendu de la 5e Commission.....	323	Vœu déposé par le GEP relatif aux objectifs en matière de rénovation thermique des immeubles du parc social.....	346
2014 DLH 1145 - Réalisation 44/46, rue Véron et 28, rue Lepic (18e) d'un programme de 11 logements sociaux (6 PLA-I et 5 PLUS) par Elogie.....	324	Vœu déposé par le GEP relatif aux locataires menacés de vente à la découpe.....	347
2014 DLH 1160 - Réalisation 17, rue de la Chapelle (18e) d'un programme de 114 logements sociaux (57 PLUS et 57 PLS) par la RIVP.....	324		
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au programme de création de logements pour les jeunes chercheurs.....	324		
2014 DLH 1161 - Bail emphytéotique du 29 février 2008 avec la R.I.V.P. Avenant à bail et acquisition-conventionnement de 793 logements en PLUS, 117 logements en P.L.A.-I et 151 logements en P.L.S.....	326		

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au siège de l'UMP. ....	348	2014 DASCO 1059 G - Collèges publics-Dotations (39.645 euros) pour le financement de voyages scolaires et d'un projet éducatif complémentaire.....	381
Suspension et reprise de la séance.....	350	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (13e).....	383
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un baromètre des logements sociaux. ....	350	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (20e).....	383
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la clé de répartition des logements sociaux. ....	350	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.....	383
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre la vacance des logements sociaux et des locaux commerciaux. ....	350	Vœu déposé par le GEP relatif à la finalisation de la carte prioritaire à Paris.....	383
Vœu déposé par l'Exécutif.....	351	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au réseau d'éducation prioritaire dans le 13e. ....	383
2014 DU 1148 - Saint-Ouen (93) - Régularisation de la situation foncière du terrain d'assiette de l'usine du SYCTOM.....	354	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au réseau d'éducation prioritaire sur Paris. ....	383
2014 DU 1011 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.....	355	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire dans le 17e.....	383
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'acquisition de parcelles en vue de la réalisation d'une cour d'école. ....	356	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.....	383
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet d'aménagement d'une parcelle rue Championnet.....	357	Vœu de l'Exécutif. ....	383
2014 DLH 1217 - Extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses situées dans les 2e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements.....	358	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'organisation des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance. ....	390
Observations sur le déroulement de la séance. ....	371	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux travaux d'aménagement du collège Lamartine. ....	391
Suspension et reprise de la séance.....	372	2014 DDEEES 1197 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Union nationale des étudiants de France.....	392
Observations sur le déroulement de la séance (suite). ....	372	Suspension et reprise de la séance.....	394
2014 DLH 1217 - Extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses situées dans les 2e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements (suite). ....	373	Compte rendu de la 7e Commission. ....	394
2014 DU 1138 - Protocole d'accord avec la R.A.T.P. relatif aux engagements sur le logement.....	373	2014 DJS 202 - Subvention (500.000 euros) et convention avec le Paris Football Club 2014-2015.....	395
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au centre de bus Croix-Nivert.....	373	2014 DJS 203 - Subvention (230.000 euros) et convention avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de la saison 2014-2015.....	396
2014 DU 1164 - Principe du déclassement et autorisation de dépôt des demandes d'urbanisme au 216 bis/220 ter, rue de la Croix-Nivert (15e) - Ateliers R.A.T.P. Vaugirard.....	377	2014 DJS 346 - Subvention (200.000 euros) et convention avec le Paris Saint-Germain Handball au titre de la saison sportive 2014-2015. ....	398
Compte rendu de la 6e Commission. ....	379	2014 DJS 349 - Organisation, animation et encadrement des centres Sport Découverte. Marché de services, (article 30) Modalités de passation. ....	400
2014 DASCO 1169 - Organisation de classes de découvertes pour les enfants des écoles élémentaires - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation. ....	379	2014 DJS 363 Paris sur glace - Modification de la tarification.....	402
		Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la tarification pour les locations événementielles.....	402

2014 DDCT 181 - Subvention (3.000 euros) à l'association Les Amis de la Commune de Paris 1871 (13e).....	404	Votes spécifiés.....	416
2014 DDCT 193 Subvention (8.000 euros) à l'association "Centre d'information et d'animation du 7e Inter 7". .....	406	Projets de deliberation adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	417
2014 DJS 335 - Paris Jeunes Vacances - poursuite de la mise en œuvre du dispositif. ....	407	Comptes rendus des Commissions. ....	439
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	408	Tableau récapitulatif des absences de l'année 2014. ....	449
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. ....	408	Listes des membres présents. ....	453
Clôture de la séance.....	409	Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015.....	457
Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.....	409	Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.....	461
QE 2014-32 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative aux attributions de logements sociaux étudiants.....	409	Annexe n° 3 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2015.....	464
Réponses à des questions écrites. ....	410	Annexe n° 4 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015.....	469
Votes spécifiques.....	414	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	475
		Tableau des votes des groupes politiques. ....	485

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Marie-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons démarrer notre Conseil de Paris. Bienvenue à toutes et à tous. Je suis heureuse de vous retrouver pour un Conseil important.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Avant de rentrer dans l'ordre du jour, mes chers collègues, je vous indique que le compte rendu sommaire de la séance des lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 novembre 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et général officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Monsieur LEGARET, il y a des observations ?

Vous avez la parole, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Bonjour à tous, nous voterons contre ce compte rendu. Nous avons appris qu'un recours avait été déposé par M. FÉRAUD, contre vous-mêmes, sur cette séance. Dans ce contexte en particulier, certains termes du compte rendu nous semblent paradoxaux ou interprétables, donc nous voterons contre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, ces documents.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ils sont adoptés.

### **2014 SG 1103 - Communication de la Maire de Paris sur le Programme d'Investissement de la Mandature.**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éco-conditionnalité des investissements.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'un Plan PLI.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un plan pluriannuel de transformation de bureaux en logements.**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan "1000 immeubles énergivores" de la ville.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris.**

## **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan de sortie du diesel pour les véhicules de la ville.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Conformément à ce que la conférence d'organisation a prévu, nous passons à un débat organisé sur le programme d'investissement de la mandature. C'est la communication SG 1103. Dans les temps de parole définis, il y aura bien sûr la présentation des vœux, et je vais faire l'introduction de ce débat.

Mes chers collègues, alors que chaque jour les citoyens subissent les conséquences néfastes d'une conjoncture économique atone et de la persistance d'un chômage de masse et du ralentissement de l'investissement privé, nous voulons à Paris apporter une réponse forte et courageuse aux grands défis de notre temps.

C'est avant tout une vision que nous partageons avec vous aujourd'hui, celle d'une ville innovante, vivante, et résolument humaine. Cette vision s'incarne pleinement dans le programme d'investissement de la mandature. Ce programme d'avenir, nous nous sommes activement battus pour le rendre possible.

L'ambition dont il est porteur s'impose comme le résultat de 13 années d'une gestion financière irréprochable et d'un effort unique fourni par la nouvelle mandature pour mener d'importantes réformes structurelles : mieux encadrer ses dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement et réduire la part de la masse salariale dans le budget de la Ville.

Ce programme, nous l'avons aussi construit avec méthode. Il est le fruit d'une concertation nourrie. Nous avons rencontré, consulté, écouté les concitoyens, les associations, les élus, les acteurs économiques, les instances représentatives comme les conseils de quartier. Nous avons entendu leurs souhaits et leurs propositions.

Le programme que nous vous présentons aujourd'hui est adapté aux besoins des Parisiens dans toute leur diversité. Il répond aux requêtes émanant des maires d'arrondissement et de mes adjoints.

Il est fidèle aux engagements pris au cours de la campagne des municipales.

Il reflète nos valeurs collectives de justice et de solidarité, mais aussi notre sens aigu de la responsabilité.

Il ne sacrifie rien de l'exigence progressiste qui, depuis des mois, anime notre projet de construction d'une ville plus moderne plus équilibrée, plus durable.

Il traduit au contraire notre volonté de mener des investissements tournés vers l'avenir, essentiels pour donner vie au Paris de demain avec une attention particulière portée à celles et ceux qui habitent dans les quartiers populaires.

10 milliards d'euros seront ainsi investis pour répondre à cette mission. 10 milliards d'euros, dont 3 consacrés au logement ; plus de 1 milliard pour développer les transports à l'échelle du Grand Paris, 850 millions pour la transition écologique, 820 millions pour bâtir une ville intelligente.

Investir dans l'avenir, c'est garantir aux familles l'accès à un logement adapté, c'est proposer de nouveaux modes de transports respectueux de l'environnement et de la santé des habitants, c'est amplifier tous les dispositifs d'amélioration de la qualité de l'air, c'est faire le choix des énergies renouvelables et de récupération, c'est redonner à la nature toute sa place dans la ville.

Investir dans l'avenir, c'est aussi bâtir ou rénover les équipements publics qui structurent notre vie quotidienne, qu'il s'agisse d'écoles, de crèches, de conservatoires, de stades ou de bibliothèques.

C'est adapter l'ensemble des structures et des services municipaux afin qu'ils répondent aux besoins de tous les Parisiens, quel que soit leur âge, leur quartier de résidence et les moyens dont ils disposent.

C'est permettre à la démocratie de redevenir une réalité locale, c'est renouer avec son caractère intrinsèquement participatif en donnant aux Parisiens des moyens, notamment financiers, pour réaliser les projets qu'ils estiment les plus utiles pour leur ville.

Investir dans l'avenir, c'est apporter une réponse concrète, raisonnée et ambitieuse aux priorités des Parisiens.

Ces 10 milliards d'euros, c'est à Paris et pour Paris que nous les investissons, mais c'est à la relance du pays tout entier qu'ils participeront en permettant notamment la création ou le maintien de 200.000 emplois directs ou indirects.

En portant ces investissements publics, nécessaires et courageux, nous fournissons ainsi un effort sans précédent pour le redressement du pays. Nous nous tournons également vers le Grand Paris en élaborant des projets dont les impacts économiques et territoriaux bénéficieront à l'ensemble des citoyens de la Métropole.

Nous n'oublierons pas pour autant l'échelle fine du quartier. En témoigne notre volonté d'accorder une attention toute particulière aux habitants des quartiers populaires à Paris. Notre volontarisme en matière d'investissement nourrira la dynamique économique au niveau local, métropolitain et national. C'est ma conviction.

C'est pourquoi je veux dire aujourd'hui à tous les investisseurs de progrès que Paris continuera à avancer, à surprendre, à inventer et que notre ville est plus que jamais prête à les accueillir. Je veux leur dire qu'ils peuvent compter sur Paris et sur la majorité municipale engagée au quotidien pour la transformation de notre ville. C'est un programme ambitieux que nous vous présentons, mais c'est aussi un programme mesuré et réfléchi.

Si aujourd'hui nous pouvons mener ce plan volontaire, c'est parce qu'hier, mon prédécesseur, Bertrand DELANOË, a conduit une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville. Nous poursuivrons la conduite de cette gestion exemplaire en demeurant fidèles aux engagements pris. Je répète aujourd'hui que nous n'augmenterons pas les impôts des Parisiens. Le programme d'investissement de la mandature sera ainsi financé en maintenant un taux très élevé d'autofinancement, au moins les 2/3.

Paris est aujourd'hui la grande ville française la moins endettée, avec un taux d'endettement de 51 %. Elle bénéficie de la confiance des investisseurs. Au cours de cette mandature, la trajectoire de la dette évoluera selon un rythme proche de celui qui fut constaté sous la précédente mandature. Comme je l'ai dit, une partie de ces investissements sera financée par des recettes foncières dynamiques et la cession d'actifs non stratégiques.

Et parce que ce plan est le fruit d'un travail collectif, j'ai souhaité qu'il puisse, pour la première fois, être rendu public et débattu par les conseillers de Paris dans le cadre de la discussion budgétaire.

C'est au cœur du débat que naissent les choix équilibrés. J'invite aujourd'hui chacun d'entre nous à prendre toute sa place dans ce débat, car notre programme d'investissement a vocation à être dynamique. S'il fixe des orientations d'investissements hiérarchisés, il fera l'objet d'actualisations afin d'établir au mieux les priorités au sein de l'enveloppe allouée. J'inviterai notamment notre Assemblée à discuter ce programme, une nouvelle fois, à mi-mandat.

Ce programme d'investissement de la mandature est le plus ambitieux jamais mené à Paris. Dans un contexte économique contraint, l'investissement public agit comme un puissant moteur de l'activité, comme révélateur de progrès, comme accélérateur de l'innovation. Lui seul permet de construire, aux côtés de l'investissement privé, une ville intelligente, collaborative, solidaire et durable.

C'est en investissant et en nous investissant que nous bâtirons une ville à la fois digne de chacun de ses habitants et fière du legs qu'il lui faudra un jour transmettre aux générations futures.

Je voudrais, bien sûr, remercier l'ensemble de mes adjoints qui ont pris part à ce travail, l'ensemble des présidents de groupe de la majorité, l'administration à travers notamment son secrétaire général et la direction des finances. Ce travail a pu être accompli parce que nous avons pris le temps. Ce travail a été sérieux.

Je voudrais, bien sûr, saluer tout particulièrement Julien BARGETON pour l'effort au quotidien qu'il a entrepris, beaucoup de réunions, beaucoup de travail. Tout cela pour un beau résultat.

Que le débat s'ouvre à présent.

Je vous remercie.

Alors, conformément à la conférence d'organisation, la parole est à Rémi FÉRAUD, du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord vous remercier de nous permettre de débattre aujourd'hui d'un document très important pour l'avenir de Paris, c'est-à-dire le plan d'investissement de la mandature.

La séance de décembre est en effet traditionnellement consacrée au budget, mais l'occasion nous est donnée ce matin de mettre ce budget annuel en perspective, avec l'ensemble de la feuille de route qui structurera, pour toute la mandature, notre action au service des Parisiens qui nous ont élus en mars dernier.

Discuter de l'investissement pluriannuel lors de la séance budgétaire, c'est non seulement cohérent et transparent, mais c'est également responsable, car ce PIM, nous pouvons le projeter et le financer grâce à un budget rigoureux et à des perspectives financières saines.

Dans un contexte qui est difficile pour l'économie européenne et nationale, je voudrais saluer tout particulièrement le geste courageux de notre Municipalité qui porte l'effort d'investissement à près de 10 milliards d'euros, somme sans précédent pour Paris qui, en même temps qu'elle permettra de mettre en œuvre nos engagements, viendra soutenir la création d'emplois et renforcer l'économie locale comme nationale.

Les collectivités assurent en effet aujourd'hui plus de 70 % de l'investissement public en France. Cet acte va donc produire des effets très concrets sur l'économie en engendrant près de 200.000 emplois sur la mandature. Je note d'ailleurs qu'il a été très favorablement accueilli par les commentateurs et a laissé l'opposition municipale de droite à peu près sans voix.

Lors de la campagne, Madame la Maire, vous vous étiez engagée à investir 8,5 milliards d'euros jusqu'en 2020. Si vous avez choisi, avec nous, de porter ce montant à près de 10 milliards, c'est d'abord parce que la situation financière de la Ville de Paris est particulièrement saine, qu'elle le permet grâce à une gestion rigoureuse au cours des années précédentes.

Je voudrais rappeler que notre niveau d'endettement, comme vous l'avez fait vous-même en le rappelant, est très en-deçà des autres collectivités françaises puisqu'il est de 51 % contre 85 % en moyenne pour les autres grandes villes françaises de plus de 100.000 habitants. Notre taux d'endettement est par exemple 2,25 fois inférieur à celui de Marseille. De plus, les efforts de saine gestion, conjugués à une maîtrise de la fiscalité depuis 2001, font de Paris une collectivité bien notée qui peut, à ce titre, bénéficier de taux d'intérêt particulièrement bas.

Notre capacité d'emprunt est donc importante et, en plus, elle ne peut être utilisée que pour notre investissement, comme c'est la règle pour toutes les collectivités. Et il est logique de réserver cet emprunt au financement, d'utiliser l'emprunt pour le financement, d'une part, des investissements qui serviront à plusieurs générations, sans en faire exclusivement supporter le coût aux Parisiens d'aujourd'hui.

Le choix raisonnable et responsable que nous assumons donc aujourd'hui en toute transparence, c'est de poursuivre la construction d'une capitale moderne, adaptée aux besoins de son temps, de ses habitants, mais aussi qui prépare l'avenir avec détermination et confiance. Et la confiance passe d'abord par le respect de la parole donnée. Ce plan d'investissement, c'est la concrétisation des engagements de la campagne que nous avons menée et que nous ne trahisons pas.

Le respect de la parole donnée, c'est pour nous une feuille de route impérieuse. Nous réaliserons donc les investissements utiles et nous leur donnerons les moyens nécessaires pour qu'ils puissent fonctionner correctement et tout cela, vous l'avez rappelé, sans augmenter les impôts des Parisiens. C'est une équation exigeante, mais que nous savons résoudre avec des chiffres exacts et vérifiés, et non avec des approximations, voire des chiffres bidons.

Je ne vais pas, ici, détailler les priorités nombreuses contenues dans ce plan d'investissement. Mes collègues, notamment du groupe Socialiste et Apparentés, y reviendront ensuite. Mais je souhaiterais relever quelques axes dont nous pouvons être collectivement fiers.

Je pense évidemment à la dimension métropolitaine, présente d'emblée dans votre communication, et qui traverse à juste titre beaucoup de nos programmes. Depuis 2001, Paris ne se pense déjà plus qu'avec ses voisins et partenaires. Bientôt le Grand Paris sera une réalité à l'échelle de laquelle il faudra réaliser tous les grands investissements. Ce PIM l'anticipe déjà, que ce soit en matière de transports publics, d'urbanisme ou de végétalisation, par exemple.

Je pense ensuite aux grands défis que nous avons choisi de relever, comme la priorité au logement pour laquelle nous consacrerons 3 milliards d'euros sur la mandature, pour atteindre 30 % de logements sociaux en 2030, permettant à toutes les classes sociales, à toutes les familles d'avoir accès au logement à Paris.

Je pense encore à l'effort sans précédent qui sera engagé pour bâtir des transports plus propres, plus performants, bénéficiant à tous les usagers franciliens. Je salue notamment le doublement programmé des pistes cyclables, qui fera de Paris une des capitales mondiales du vélo.

Les efforts en faveur de l'éducation seront également renforcés avec plus de 900 millions d'euros d'investissement pour le primaire, le secondaire et le supérieur. Le plan crèche permettra de créer 5.000 places d'accueil supplémentaires avec 300 millions investis en faveur de la petite enfance. C'est également la place de l'enfant à Paris qui est une de nos priorités.

Et je pourrais encore saluer les efforts importants en faveur d'une ville plus propre, plus sûre, plus écologique, mais je laisserai mes collègues y revenir tout à l'heure.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais conclure en saluant la qualité de cette feuille de route, qui est fidèle à nos engagements devant les Parisiens, qui trace un avenir ambitieux pour Paris et pour la métropole, et qui fera également date en matière d'investissement public et de volontarisme politique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris, David BELLiard, vous avez la parole.

**M. David BELLiard.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi, au nom du groupe des élus écologistes, d'exprimer en premier lieu ma satisfaction de voir aujourd'hui aboutir une méthode d'élaboration du plan d'investissement de la mandature, plus transparente et plus collaborative. C'est en effet la première fois que le plan d'investissement de notre Ville est ainsi présenté et débattu en Conseil de Paris.

Cette co-construction et cette transversalité, qu'il conviendra de pérenniser pour la suite, s'opposent au vieux modèle de gouvernance centralisé et autoritaire, qui malheureusement prédomine encore aujourd'hui trop souvent.

C'est un signal positif pour notre démocratie locale, qui montre en outre que la discussion et la prise en compte de l'ensemble des sensibilités de la majorité permet d'aboutir à l'élaboration d'un plan marqueur d'une politique de gauche et écologique, tout à la fois responsable et volontariste. Responsable, car ce plan s'inscrit dans une logique de gestion saine : pas de projets inutiles ici ; au contraire, de nombreux investissements durables qui pourront, pour certains, générer des économies pour le futur, notamment de fluides, qui feront un appel raisonnable à la dette et continueront d'user d'une part significative d'autofinancement. Si nous devons encore avoir des discussions sur la politique des cessions d'actifs, nous sommes confiants dans la démarche que vous avez initiée.

Volontariste ensuite, car avec 10 milliards d'euros prévus sur la mandature, ces investissements vont constituer un levier essentiel pour transformer notre ville. Ensemble, lors des dernières élections municipales, nous avons formulé l'engagement de changer Paris. Eh bien aujourd'hui, ensemble, ces engagements trouvent une traduction dans ce plan d'investissement qui répond aux enjeux cruciaux que sont l'accès au logement, le renforcement de l'offre de transport ou encore, l'amélioration de la qualité de vie.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, aux conséquences sociales dramatiques, ce plan d'investissement est le signe que face aux enjeux, nous ne nous résignons pas. Les collectivités ont un rôle à jouer pour accompagner les plus fragiles et c'est - je crois - une qualité de ce plan que d'investir pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, notamment dans les quartiers populaires, mais aussi pour développer et structurer de nouvelles filières économiques et écologiques, comme par exemple celles liées à l'économie circulaire, à la rénovation thermique ou à l'agriculture urbaine, encore balbutiantes, mais ô combien porteuses de sens dans l'élaboration d'une ville résiliente.

De la même manière, le choix de créer une Maison de l'économie sociale et solidaire marque aussi un soutien plus fort et plus structurant envers le secteur de l'ESS et de l'innovation sociale, dont la valeur ajoutée sociale et environnementale est significative. En choisissant d'investir 10 milliards d'euros pour ces six prochaines années et de les investir dans des projets vraiment utiles, aujourd'hui et pour demain, nous donnons une impulsion décisive pour changer les choses.

Notre Ville affirme ici une stratégie ambitieuse, dont les choix sont porteurs de sens pour elle et pour l'ensemble de son écosystème économique et social.

Je laisserai mes collègues Anne SOUYRIS et Galla BRIDIER compléter mon propos.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Madame la Maire, ainsi que les adjoints, pour la méthode de travail que nous avons eue sur ce budget.

Un spécialiste éclairé de la vie politique parisienne commentait récemment la préparation du budget de notre Ville en disant : "et si Anne HIDALGO donnait des leçons d'économies au Gouvernement ?" Il insistait particulièrement sur l'ampleur du programme d'investissement de mandature. Il continuait en déclarant que nous avons fait le choix d'un choc positif par l'investissement public, pour relancer la croissance et l'emploi. Ce journaliste a raison. Contrairement à ce que dit l'opposition, c'est l'investissement d'aujourd'hui qui fait les recettes de demain, mais j'y reviendrai.

Ce choc par l'investissement prend le contre-pied du choc de compétitivité ; je dirai même, le contre-pied de l'anémie dans laquelle le Gouvernement installe notre pays. Nous souffrons des décisions qui freinent la consommation des ménages et l'investissement public reste un puissant moteur de relance, qui a déjà fait ses preuves face à la grande crise de 29. Alors, oui, nous soutenons cette politique d'investissement ambitieuse qui, d'une part, répond aux exigences des Parisiens, respecte nos engagements de campagne et va même au-delà avec 10 milliards d'euros.

Lorsque nous avons signé notre contrat de mandature, nous avons fixé à 8,5 milliards d'euros l'investissement pour les six ans à venir, même si les Communistes avaient jugé nécessaire d'aller à 10 milliards. Mais ça, c'était avant, surtout avant que le Gouvernement VALLS, courageusement, annonce un plan drastique de coupe dans les aides aux collectivités locales. 10 milliards sur trois ans, prenant prétexte, de manière fallacieuse, que les collectivités dépensent trop, et peut-être même mal. Malheureusement, comme les gouvernements précédents, il entérinait l'idée que la dépense publique était mauvaise et que les collectivités devaient réduire leur train de vie.

Cette défiance à l'égard des élus locaux jette le discrédit sur eux et masque l'apport essentiel des collectivités à l'économie nationale. 73 % de l'investissement public est porté par les collectivités, et si celles-ci réduisent la voilure, les conséquences en cascade se feront sentir très rapidement. Moins de chantiers, c'est moins de travail, c'est moins d'emploi, c'est moins de recettes ; et moins de recettes pour notre collectivité, c'est moins de dépenses, et donc, moins de services à la population, mais c'est aussi plus de chômage et de précarité, et donc, plus de dépenses sociales pour l'Etat et les départements.

Selon le rapport de l'INSEE, aujourd'hui, dans notre agglomération, près de 29.000 personnes vivent à la rue, dont un nombre d'enfants et de travailleurs précaires qui ne cesse d'augmenter. A l'approche des 70 ans du Secours populaire, Julien LAUPRÊTRE nous parle d'un raz de marée de la misère, avec plus de 2,5 millions de personnes accueillies par an par le Secours populaire. Rappelons que plus de 2 millions de repas sont servis à Paris par les Restos du Cœur et qu'un gosse sur trois ne part pas en vacances. Nous avons le devoir, mes chers collègues, de recréer des jours heureux pour une génération entière qui est actuellement dans la survie.

C'est donc bien exactement l'inverse des politiques d'austérité qu'il faut mener pour retrouver un cercle vertueux qui, par la commande publique, crée de l'emploi et donc, de la recette. Ce cercle vertueux n'est en rien une démonstration bolchevik, mais celle d'économistes sérieux, qui disent qu'ils sont aujourd'hui atterrés par les choix économiques menés sous la droite, et qui malheureusement restent dans le logiciel du Gouvernement d'aujourd'hui et plombe notre économie.

La semaine dernière, l'OCDE confirme dans un rapport que l'aggravation des inégalités de revenus et l'amplification de la pauvreté fait chuter la croissance économique. Que peuvent faire les pouvoirs publics ? L'OCDE répond : "investir dans le long terme dans l'accès aux services publics, entre autres, l'éducation, la formation et des soins de qualité pour davantage d'égalité". Alors oui, la décision de porter à 10 milliards d'euros l'investissement de la Ville est une bonne politique, surtout que nous pouvons continuer de le faire car nous sommes la ville la moins endettée de France. Alors oui, nous avons recours à l'emprunt pour préparer l'avenir et réparer ce que la droite n'a pas fait pendant 24 ans de son règne à Paris.

Depuis 2001, nous avons investi pour corriger votre laisser-faire, parce que nous, contrairement à vous, nous croyons encore à l'action publique et nous savons que sans celle-ci, les classes populaires et les classes moyennes seraient chassées de la ville. Vous n'auriez pas construit un seul logement social et vous les auriez réservés à celles et ceux qui en auraient le moins besoin, comme nous l'avons encore appris par la presse.

J'ai écouté mes collègues venus de toute la France au Congrès des maires. Tous font le même constat. La baisse des dotations les oblige non seulement à faire des coupes dans leur budget de fonctionnement, mais aussi dans l'investissement. Alors, ce choc de l'investissement, nous devons le porter et le provoquer justement parce que Paris est un moteur économique pour l'ensemble de son agglomération.

Mon ami Azzédine TAÏBI, maire de Stains, une des communes les plus pauvres de la banlieue parisienne, a alerté le Gouvernement. Pour sa ville de plus de 30.000 habitants, l'application du plan VALLS, ce sont 3 millions de dotations en moins : cela représente le coût de fonctionnement de son centre de santé, mais aussi la mise en chantier d'une école primaire qui lui fait défaut. Il a symboliquement fait grève une journée pour alerter les pouvoirs

publics : voilà à quoi sont réduits les élus pour se faire entendre. Ne croyez-vous pas qu'à Stains comme à Paris, on ait besoin d'investissement public ?

Nous avons fait du logement la pierre angulaire de notre engagement avant, pendant et après la campagne électorale. Dans notre plan pluriannuel d'investissement, c'est près de 3 milliards pour le logement. C'est un effort inédit dans son ampleur. Il tient compte de la tension permanente que nous avons pour l'accès au logement pour toutes et tous à Paris. N'oublions jamais que nous avons près de 140.000 demandeurs de logements dans notre Ville, et que 70 % de la population parisienne est éligible au logement social.

Ce seront donc 10.000 logements par an qui pourront être livrés chaque année, mais ce sont aussi des rénovations qui permettront à terme de réduire la consommation d'énergie de 25 %. S'ajoutera à cet effort le milliard d'euros porté par les bailleurs publics. La fracture sociale et énergétique dans notre ville est visible, et au-delà de l'accès au logement en lui-même, nous devons tout faire pour que les charges induites comme l'eau, l'électricité baissent afin que la part des dépenses liées au logement ne grève pas plus le budget des familles.

Et puisque, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous déposez, votre groupe dépose un vœu pour accélérer la transformation de bureaux en logements et que vous avez vous-même évoqué la vente de votre siège, prétextant les mauvais souvenirs qui lui sont attachés, nous proposerons de le transformer en logements sociaux.

Nous voyons bien la vieille haine de classes qui guide la droite quand elle s'oppose à l'acquisition dans le diffus, la volonté de rester entre soi, de réserver à l'Est parisien les logements sociaux et de ne les accepter qu'au compte-gouttes dans l'Ouest de Paris. Chaque fois qu'un membre de votre groupe intervient sur les opérations de logement, je pense à la phrase des PINÇON-CHARLOT dans leur livre "Les ghettos de riches" : "Ce ne sont pas les pauvres qui décident de vivre entre eux, c'est le choix des riches de vivre entre soi qui pousse les pauvres à la périphérie."

Oui, nous sommes heureux de ces annonces et si certains ont des doutes sur leur réalisation, qu'ils lisent et relisent le nombre de délibérations qui concernent le logement et ils verront bien que nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous faisons.

Il en est de même pour les transports à Paris, avec une augmentation de 20 % de l'investissement pour lutter contre la pollution. C'est une bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi pour celles et ceux qui viennent travailler dans notre ville. De plus, le recours accru aux transports publics sera incité par la décision courageuse d'aller vers le tarif unique du pass Navigo.

Dans le même temps, nous nous félicitons de l'augmentation de 33 % des crédits dédiés à la logistique urbaine, avec la création de pôles multimodaux pour améliorer la livraison de marchandises par le fleuve et le rail dans la Capitale.

Nous devons avoir le souci de créer de l'emploi lié à ces pôles. Paris ne peut et ne doit être une ville uniquement de bureaux et de commerces, mais aussi retrouver l'emploi industriel. La zone d'aménagement de Bercy-Charenton dans le 12e pourra être pilote en ce domaine mais notre satisfaction dans ce P.I.M. est surtout de voir l'accent porté sur l'investissement dans les quartiers populaires de notre ville.

Plus exposés que d'autres à la pollution, ce sont aussi les Parisiennes et les Parisiens qui ont le moins accès aux services publics. Ils cumulent. Les choix de soutenir les grands projets de rénovation urbaine aux portes de Paris doivent apporter des améliorations notables en matière de cadre de vie. Ainsi, nous engageons l'acte II de la reconquête par le service public en renforçant le maillage d'équipements publics de proximité en matière d'éducation, de culture, de transport et de petite enfance. C'est dans ces quartiers que la population subit le plus le chômage et l'isolement. C'est là que se concentrent 14 % des Parisiennes et des Parisiens qui vivent sous le seuil de pauvreté. C'est là que notre politique municipale doit le plus se voir. C'est là que le bouclier social et l'accès aux services publics doivent être renforcés.

Nous sommes très sensibles au fait que 6 millions d'euros soient consacrés au secteur de la santé, même si nous aurions préféré que cette somme soit plus importante. La création de centres de santé en secteur 1 reste pour nous la priorité. Face aux volontés de restructuration de l'A.P.-H.P., nous resterons fermes sur l'urgence de lancer des "Assises de la santé" en début d'année 2015.

Enfin, pour conclure, oui, 5.000 places en plus en crèches, c'est très bien, mais vous le savez, Madame la Maire, nous serons, pour les crèches, comme pour tous les autres équipements publics, attentifs au mode de gestion qui sera choisi pour les faire fonctionner. Derrière l'investissement, il y aura à terme du fonctionnement. Sachons prévoir car nous ne voudrions pas être mis devant le fait accompli d'une gestion confiée au privé, alors que nous avons besoin d'emplois publics qualifiés.

Notre Plan d'investissement de mandature est la traduction concrète et fidèle de nos engagements de campagne. Vous le savez, la confiance n'évite pas le contrôle et, d'ici les prochains mois, nous ferons porter des propositions pour sa concrétisation, tant dans la nature des investissements que dans leur localisation.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 2015-2020, voilà le cap qui nous est donné pour moderniser Paris, continuer de faire de notre ville un lieu qui se construit et se réinvente au quotidien.

A travers cette communication, vous nous proposez un programme d'investissement ambitieux afin de répondre à ces objectifs.

Tout d'abord, il est indiscutable qu'avec un tel montant, c'est un signal fort et positif qui est envoyé à l'ensemble des collectivités françaises mais aussi, bien évidemment, à l'Etat.

Nous le savons, les collectivités assurent 70 % de l'investissement public en France. Paris a donc ce devoir d'impulser, de montrer la voie, d'enclencher la dynamique. Paris joue aussi son rôle en agissant avec ses investissements en faveur du dynamisme économique, et donc de l'emploi.

La Ville de Paris est toujours regardée et ses décisions, prises par notre Conseil, prennent bien souvent une résonance nationale. Rien n'est donc anodin.

En ce qui concerne les détails du programme d'investissement, avec 3 milliards d'euros, nous réaffirmons le logement comme notre priorité. C'était une promesse de campagne et c'est notre devoir de le faire. Les transports constituent un autre point fort ; cela est à saluer, au vu des besoins de nos concitoyens et des nécessaires évolutions qui vont devoir suivre. La transition écologique est également fortement concernée par les projets d'investissement et, de manière transversale, sur l'ensemble des thématiques, ce qui doit être salué.

La Ville va immanquablement se donner les moyens d'assurer au mieux ses missions de proximité indispensables au quotidien des Parisiens : logements et transports publics mais aussi écoles, crèches, pistes cyclables, piscines, parcs, etc.

Nous allons améliorer la vie et le quotidien des Parisiennes et des Parisiens : c'est en fait, ni plus ni moins, ce qu'ils attendent de nous.

La qualité du service public se doit d'être indiscutable et l'ampleur des investissements va nous obliger à faire preuve d'une gestion irréprochable, car le coût du fonctionnement qui en suivra constituera un coût important.

Que ce soit la gestion au quotidien des besoins des habitants, notre capacité à nous adapter aux attentes de chacun, nous devons répondre présents.

Je pense que nous enclenchons, Madame la Maire, une dynamique qui va dans le bon sens.

J'ai néanmoins une nuance à apporter à mon propos sur la feuille de route qui nous est proposée : nous manquons de projets identifiants et symboliques, comme nous avons pu en porter par le passé.

La lecture de cette communication m'interpelle sur cet aspect : où sont les grandes audaces et projets forts et moteurs. Quels sont les grands équipements que nous aurons livrés à la fin de la mandature ? A titre d'exemple, pas un mot n'est dit sur une idée qui avait pourtant fait son chemin : celle d'installer des téléphériques qui pourraient aller de gare en gare ou, mieux, passer au-dessus du périphérique afin de désengorger certains axes et casser la frontière Paris/banlieue.

Rien n'est dit sur l'utilisation qui sera faite des espaces situés sous les viaducs du métro parisien. Nous avons pourtant là une opportunité de réappropriation de l'espace public et de valorisation d'un patrimoine exceptionnel.

Pas un mot sur l'aménagement des voies que nécessitera l'arrivée des scooters électriques en libre-service prévue sur la mandature.

Je note, et c'est positif, qu'une ligne de 78 millions d'euros est prévue pour la modernisation de l'éclairage urbain : pourquoi ne pas l'intégrer dans un plan parisien de valorisation du patrimoine, un plan lumière que nous réclamons de nos vœux depuis mars 2014.

Aucun grand projet d'aménagement urbain n'est identifié, à l'exception des places parisiennes.

Il est à noter également l'absence de réalisation de grands équipements ; je pense particulièrement aux équipements sportifs, ce que nous regrettons et dont nous avons besoin.

Si nous nous réjouissons du cadre global donné à ce programme, nous regrettons l'absence pour le moment de projets structurants que je viens de citer. Nous serons vigilants à ce que la mandature voie éclore des réalisations emblématiques, car c'est ainsi, de cette manière qu'une ville avance et se modernise.

Je ne pourrais être complet sans évoquer la question de la dette qui constitue une préoccupation réelle des élus de notre groupe. Nous avons un taux d'endettement de 50 %, 51 %, taux faible en comparaison à de très nombreuses collectivités, mais cela ne doit pas empêcher de rester vigilants. Certes, à moins de 2 %, nous n'avons jamais emprunté à des taux aussi faibles.

Ce programme d'investissement sera financé aux deux tiers par l'épargne et par les recettes de la Ville qui vont et doivent augmenter ; le reste sera donc financé par l'emprunt.

Tout doit être fait pour maîtriser le rythme de la lente augmentation de la dette, car ce sont nos futures générations qui seront impactées.

Je sais la Maire de Paris et son adjoint en charge des finances, mon collègue Julien BARGETON, très attentifs à cette question.

Mes chers collègues, la démarche de l'Exécutif est bonne. Le signal envoyé est indiscutablement positif.

Il manque, selon nous, des précisions sur certains aspects, ce qui nous appelle à faire preuve de vigilance. Malgré tout, nous nous retrouvons dans l'esprit et surtout dans la dynamique impulsée par le programme d'investissement qui nous est aujourd'hui présenté.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Vous le savez, Madame la Maire, vous le savez mes chers collègues, le vote du budget est chaque année, pour toute collectivité territoriale, l'acte majeur.

Mais, cette année, notre budget est marqué par une double innovation.

Tout d'abord, la présentation d'un contre-budget, d'un budget alternatif qu'avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et l'ensemble des élus de notre groupe, nous déposons à cet instant.

L'autre innovation, c'est un débat budgétaire tronqué, en raison de ce débat, je dirais factice, artificiel sur le Plan d'investissement de la mandature.

A titre d'exemple, les élus de notre groupe perdent, par rapport au temps de parole de l'an dernier, trente minutes sur la discussion budgétaire pour débattre de ce texte de pure propagande, ce P.I.M., objet budgétaire non identifié, qui succède au P.I.P.P., document budgétaire non identifiable puisque non communicable, excepté aux élus de la majorité.

Alors, dans ce texte fourre-tout, on trouve beaucoup de promesses, des logements, des transports, des vélos et beaucoup de dépenses, qui d'ailleurs relèvent en simple bon sens du fonctionnement, comme une ville plus propre - c'est vrai que ce serait bien nécessaire - une ville sûre, même commentaire, une administration plus moderne, de la solidarité, de la culture, la mémoire, les enfants, le sport, tout y passe.

Mais, au fait, dans un document pluriannuel, où sont les chiffres ? Une page, 45 lignes.

Où sont passés les arrondissements ? Au moins, dans le P.I.P.P., d'après les échos que nous en avons, il y avait une décomposition par arrondissement.

Et puis surtout, dans un document budgétaire pluriannuel, où sont les années ? L'ensemble de la mandature est confondue, aucune précision.

Donc c'est quand même assez curieux, pure propagande, aucun chiffre sérieux, aucune précision sur l'endettement massif qui est lié à cet effort, nous dit-on, d'investissement.

Je voudrais d'ailleurs rappeler que la Chambre régionale des comptes vous avait demandé de présenter ce plan pluriannuel lors du débat sur les orientations budgétaires. Je l'ai déjà dit. Je ne fais que le répéter.

Donc, qu'est-ce que ce document ? Au mieux un brouillon, une ébauche. Aucun élément consistant sur les chiffres. Voilà.

Et puisque je n'ai plus rien à dire sur un document qui ne dit rien, je vais prendre de l'avance dans le débat et vous parler du budget. Là, on le sait, l'heure est à la responsabilité. Les incantations ne suffiront pas.

Vous êtes confrontés à une situation difficile : diminution des contributions de l'Etat, plus de dépenses de péréquation, le week-end dernier la dégradation de la note Fitch souveraine, donc dégradation de la note de la Ville, explosion de la fiscalité sous toutes ses formes.

En octobre, lors du débat sur les orientations budgétaires et pendant la conférence de programmation, Madame la Maire, vous nous aviez parlé de sobriété. En matière de dépenses, on est passé de la sobriété à l'intempérance.

Je reconnais, Madame la Maire, que sur ce point, il y a une vraie constance, une fidélité à vos propres propos et ceux de votre prédécesseur. En matière de diminution des dépenses, vous nous l'avez toujours dit et vous ne l'avez jamais fait.

Voilà les raisons pour lesquelles je vais vous poser, et poser à M. BARGETON, quelques questions précises. D'abord, où est passé le trou de 400 millions ? Ce trou, il existait, il est en réalité non pas de 400 millions mais de 470 millions, d'après nos chiffrages, et il a disparu comme par enchantement. Est-ce une intervention de la providence ?

Où sont les économies que vous nous promettez ? Vous nous parlez d'économie dans le fonctionnement. Je prends le simple projet de délibération sur les créations d'emplois : 1.292 emplois supplémentaires créés dans le budget 2015.

Et quant aux emplois de votre propre cabinet, Madame la Maire, je voudrais rappeler que vous avez imposé aux maires d'arrondissement une diminution de 10 % sur leur enveloppe. Cela n'a pas été facile. Sobriété, mais pas sobriété en ce qui concerne les emplois de votre propre cabinet, selon certaines indiscretions qui nous paraissent particulièrement crédibles.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons...

Laissez-moi m'exprimer, s'il vous plaît, je ne me laisserai pas interrompre.

Nous vous demandons un document pluriannuel sur les emplois. Et nous vous demandons également un débat ouvert sur le glissement progressif de la dette.

Je voudrais d'ailleurs rappeler à ce sujet que la Chambre régionale des comptes, encore elle, dans son rapport de 2011, avait fixé une ligne rouge. Elle avait dit : si la collectivité atteint l'encours de 3,3 milliards en 2015, le ratio de désendettement sera gravement dégradé. L'encours ne sera pas de 3,3 milliards mais de 4 milliards en 2015. C'est vous-mêmes qui l'écrivez.

En matière de perception des droits de mutation, je n'ai pas compris pourquoi l'adjoint chargé des finances et la plupart des élus de la majorité avaient boycotté les travaux de la 1ère Commission, et notamment l'audition traditionnelle, à l'invitation du président Pierre GABORIAU de la Chambre des notaires de Paris.

Cela aurait été utile de les écouter et d'écouter notamment leurs recommandations que je rappelle en conclusion. La présidente CARELY nous a dit : en matière de droits de mutation, nous vous recommandons d'inscrire une recette équivalente à 2014 mais pas plus. Ce n'est pas ce que vous faites puisque vous proposez de passer d'une prévision de 1.089 à 1.120 millions d'euros. Est-ce là la prudence dont ont fait preuve tous les adjoints chargés des finances jusqu'à ce jour, quelle que soit leur couleur politique ?

Dernière question, elle est importante : sur combien de mois sont titrés ces droits de mutation ? Là, il y a manifestement un élément curieux et qui nous intrigue. Il avait été écrit, dans le budget 2014, que les droits de

mutation étaient titrés en 2014 sur quatorze mois pour la dernière année, qu'ils seraient donc titrés sur douze mois en 2015. Or, on a appris en Commission des finances qu'ils avaient été titrés sur treize mois en 2014, contrairement à ce que M. GAUDILLÈRE avait écrit en réponse à une question précise du Président de la Commission des finances, et qu'ils seraient également titrés sur treize mois en 2015. Il va de soi qu'avec un mois de différence il y a plus qu'un écart sur les chiffres.

Madame la Maire, votre mandature commence mal. Vous héritez d'une situation difficile. Les négociations avec l'Etat se sont mal passées et les résultats sont mauvais. Vous avez une majorité plurielle, exigeante et même parfois chancelante.

Vous n'avez plus qu'une seule issue, c'est le sens de la proposition que nous déposons avec notre budget alternatif. Il vous faut changer de logique budgétaire et financière. Il vous faut changer de politique et, puisque vous n'êtes pas décidé à le faire, c'est nous qui le proposons !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien, bien, bien.

La parole est à Mme Marielle de SARNEZ, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Marielle de SARNEZ.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Dans la période si difficile que vivent nos compatriotes, je crois vraiment que les choix de gouvernance nationale comme locale doivent être plus que jamais attentifs et pertinents. Or, ma crainte est que nous ne passions aujourd'hui avec ce budget et ce plan d'investissement à côté d'une vraie occasion.

Paris aurait mérité un vrai plan d'investissement mieux financé, avec une vraie vision de long terme, des priorités de fond réfléchies en commun et s'inscrivant dans le cadre de la future Métropole.

Paris aurait mérité un vrai plan d'investissement crédible et donc accompagné d'un plan d'économie et de réformes structurelles pour mieux gérer et contenir l'endettement, pour éviter demain les hausses d'impôt.

Un vrai plan d'investissement, cela ne peut pas être un seul catalogue de dépenses en hausse, sans cohérence particulière entre les mesures, sans direction et comme d'habitude financé par de la dette supplémentaire.

S'il suffisait pour créer de la croissance, du travail et de l'emploi, de créer encore et toujours de la dépense publique, sans rien changer à nos organisations, à nos habitudes, cela se saurait et cela se verrait. Et si ce raisonnement était juste, la France devrait être le premier pays d'Europe en termes d'emploi et de croissance, puisqu'il est parmi les grands pays celui dont la dépense publique est la plus importante.

Je crois, au contraire, que Paris devrait être exemplaire en matière de maîtrise de ses finances. Or, vous nous proposez exactement l'inverse. Les Parisiens vont avoir non seulement droit à l'augmentation de la dette mais aussi à l'augmentation de divers impôts et taxes. Ce n'est pas cela, cette atteinte à leur pouvoir d'achat, que nous devons aux Parisiens.

Et ce n'est pas un bon argument de répéter à l'envi que la Ville de Paris peut continuer à s'endetter, car elle serait moins endettée que les autres grandes villes de France. Si nous poursuivons dans cette voie, la dette de Paris représentera 7 milliards d'euros en 2020, l'équivalent du budget annuel de la Ville. A terme, il y a là un risque.

D'autant que je ne partage pas votre optimisme sur les prévisions de recettes pour l'année 2015 et votre anticipation pour les années à venir. Vous tablez l'année prochaine sur une hausse de près de 100 millions issus de la fiscalité immobilière. Or, si le volume des ventes a légèrement augmenté cette année, c'est parce qu'il a été soutenu par un abattement exceptionnel de 25 % sur les plus-values liées à la vente de résidences secondaires en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. L'année prochaine, cet effet d'aubaine aura disparu.

J'ajoute que pour la première fois depuis 2011, le mètre carré dans l'ancien est passé sous la barre des 8.000 euros et que ceci aura mécaniquement un effet sur les rentrées fiscales.

Je suis tout aussi perplexe sur le produit de la C.V.A.E., dont vous espérez près de 200 millions supplémentaires. Cet impôt, vous le savez, est très aléatoire, exposé à la conjoncture économique, et rien n'indique qu'on puisse en attendre des rentrées stables et fiables.

Vous nous dites : "Paris doit investir massivement car l'investissement privé est en berne". C'est un argument étrange. Mieux vaudrait s'attaquer aux raisons de fond qui freinent aujourd'hui cet investissement privé en France et à Paris : une pression fiscale excessive, une instabilité juridique permanente, une complexité administrative qui décourage tous les petits entrepreneurs, ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir des cabinets d'avocat et de conseil. C'est à ces causes qu'il faut s'attaquer, et non pas s'épuiser à pallier les conséquences.

Et puis, il faut s'adapter, donner davantage de liberté aux acteurs économiques. C'est la question par exemple de l'ouverture des magasins quelques dimanches de plus par an, passer de 5 à 12, dans des zones touristiques bien ciblées, ce qui n'est tout de même pas une révolution. Et je pense que vous ne devriez pas refuser ce signal de modernité juste pour faire le jeu de certains ou de certaines.

Je veux maintenant en quelques minutes aborder le contenu de ce plan.

Vous allez consacrer près de 3 milliards au logement, dont 850 millions à la préemption dans le diffus, auxquels il faudra ajouter les frais de rénovation et de mise aux normes, les charges de copropriété, la gestion, ce qui devrait au final tendre vers le milliard d'euros, soit un tiers de votre plan.

Si je me reporte au coût moyen du mètre carré dans Paris, qui est à peu près de 8.000 euros, avec des appartements familiaux de trois pièces, vous ne pourrez financer, avec l'apport du prêt de la Caisse des dépôts, que moins de 3.000 logements sociaux sur les six ans de la mandature, ce qui n'est pas beaucoup par rapport au besoin de logements nouveaux.

Mais vous entraînerez des effets pervers. Comme vous ne créez pas de logements nouveaux, votre politique contribuera en fait à augmenter le prix de l'ancien, et non pas à le faire diminuer par une offre supplémentaire, ce qui pénalisera évidemment les classes moyennes qui ne trouvent pas à se loger à un prix abordable.

De plus, vous supprimez chaque année - vous venez de le faire en 2014 - 2.000 logements intermédiaires que vous conventionnez en logement social H.L.M. On voit bien que cette politique en matière de logement n'est pas équilibrée.

Et ce qu'il faut au contraire, c'est construire ! C'est la seule manière de traiter les deux urgences que nous avons devant nous : augmenter l'offre dans le secteur social, et répondre à la nécessité, à l'obligation d'offrir aux classes moyennes, aux jeunes et aux familles, des logements à des prix abordables.

Or, les chiffres sont sans appel. En 2014, le nombre de logements commencés sera, d'après le Ministère, de l'ordre de 2.000, 1.765 exactement au 1er novembre, le plus bas à Paris depuis 60 ans, en baisse d'un tiers par rapport à 2013.

Ces chiffres rendent tout à fait illusoire l'objectif que vous avez affiché de 10.000 logements par an. Je ne vois nulle part dans ce plan les opérations nouvelles qui seules permettraient d'assurer le volume de production nécessaire pour desserrer l'étau.

Je ne vois aucune mobilisation d'ampleur pour récupérer les terrains de l'État et des différents organismes publics.

Je ne vois aucune stratégie de partenariat avec les investisseurs privés.

Pour relever l'ambition de 10.000 logements par an, il faut trouver des terrains pour construire, créer des espaces nouveaux en couvrant là où c'est possible le périphérique ou les infrastructures ferroviaires des sorties de gare, imaginer des financements innovants comme les baux emphytéotiques et le partenariat public-privé.

Il est évident que les crédits publics de la seule Ville de Paris ne suffiront pas. Il faut s'inscrire dans une vraie vision métropolitaine, envisager des partenariats avec la Région, la future Métropole et les investisseurs privés.

Un mot sur les transports.

Vous proposez d'affecter 429 millions essentiellement au tramway des Maréchaux et seulement 25 millions pour le réseau métropolitain, à peine de quoi rénover deux stations par an alors même que les lignes sont saturées et que l'urgence est à la mise en œuvre d'un vrai plan d'automatisation. Cet arbitrage mériterait d'être revu.

Pour ce qui concerne enfin votre plan antidiesel, je crois vraiment nécessaire de procéder autrement que par oukase ou effet d'annonce. Nous ne pouvons pas agir seuls contre la métropole, sans concertation avec les acteurs de l'Île-de-France, les communes et la Région.

L'économie de Paris, la richesse de Paris, c'est en partie aux Franciliens que nous la devons. Les attaquer, c'est nous affaiblir. Je vous rappelle d'ailleurs que les plus gros émetteurs sont d'abord les bus trop anciens de la R.A.T.P. et les cars de tourisme dans Paris, dont nous ne cessons de demander depuis 2002 qu'ils soient remplacés par des véhicules électriques ou à hydrogène.

Ce sont aussi tous les véhicules de livraison, de service, de chantier. Il faudra trouver avec leurs utilisateurs une solution réaliste et crédible dans le temps.

Quant aux milliers de Franciliens mal desservis par les transports en commun et qui ne disposent que d'une voiture ancienne diesel pour aller travailler, contrairement à d'autres plus aisés, qui disposent d'un diesel à filtre de dernière génération, il faudra bâtir avec eux une stratégie alternative qui ne les pénalise pas mais qui portera ses fruits sur moyen terme.

Tout ceci, vous le voyez bien, ne s'improvise pas, ne se décrète pas d'en haut, mais doit au contraire être pensé avec les principaux intéressés.

Madame la Maire, une fois de plus, comme trop souvent nombre de politiques de tous bords le font, vous avez fait une promesse illusoire. Vous avez déclaré que grâce à ce budget, grâce à ce plan, 200.000 emplois allaient être créés.

Je voudrais que vous ayez raison, mais je pense que nous devons malheureusement constater que ces chiffres sont excessifs et fantaisistes. Je crois que les temps difficiles dans lesquels nous vivons exigent des responsables politiques imagination et rigueur, et cela commence par une démarche de vérité. C'est la seule façon de mobiliser les énergies, de recréer la confiance qui, seule, est de nature à nous faire renouer avec la prospérité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, vu la belle "com", engagée il y a 10 jours, je m'attendais à être agréablement surprise. Je me suis dit : "Ça y est ! Ils ont enfin compris qu'il fallait rompre avec le discours d'impasse sur la politique de l'offre et la dette que tous les libéraux nous ressassent, de l'Union européenne jusqu'au trio infernal actuel HOLLANDE-VALLS-MACRON ou la rue de Solferino".

Mais non, rien de tout cela !

Bien sûr, Madame la Maire, mieux vaut un programme d'investissement sur la mandature de 10 milliards que les timides 8,5 milliards annoncés pendant la campagne, mais on est finalement juste au-dessus des 9,3 milliards de la dernière mandature. Avec un taux d'exécution habituel de 76 % sur les investissements, ces 10 milliards pourraient bien être rabougris à 7,6 milliards en fin de mandature. D'ailleurs, c'est ce que signale l'agence de notation "Fitch".

Aussi, dans le budget primitif 2015, le montant des investissements prévus n'est que de 1.476 millions d'euros, soit un montant inférieur à la moyenne de la précédente mandature. C'est 200 millions d'euros en moins que la moyenne annuelle nécessaire pour atteindre les 10 milliards d'euros dans la mandature.

Et avec cela, que promettez-vous ? En matière de logement, de respecter la loi. Point barre, ni plus ni moins ! Oui, je rappelle que la loi S.R.U. de 2013 a porté à 25 % le taux minimal de logement social à atteindre en 2025 pour les villes comme Paris.

Vous ne précisez toujours pas, d'ailleurs, combien parmi les 10.000 logements annuels promis, relèvent du logement social, du conventionnement, de la construction neuve.

Je ne comprends pas les cris de protestation de Mme NKM parce que concrètement, vous poursuivez toujours les mêmes renoncements libéraux qui devraient lui plaire ! Vos désaccords, finalement, ne portent pas sur le fond, mais sur le degré, le dosage de ces renoncements.

Première mesure libérale, Madame la Maire, vous refusez de recourir plus à l'emprunt. Résultat : vous avez décidé de vendre les bijoux de famille, le patrimoine de Paris, en annonçant des cessions foncières pour plus de 200 millions d'euros par an. Et quand vous n'aurez plus rien à vendre, comme en Grèce, que ferez-vous ? Et quand aurons-nous enfin cette liste mystérieuse du soi-disant patrimoine non utile aux Parisiennes et aux Parisiens ? Pourtant, avec un emprunt renforcé, porté, comme je le propose dans un amendement rattaché au budget, à 1,2 milliard d'euros, vous pourriez élaborer un programme d'investissement bien plus ambitieux et notre taux d'endettement resterait bien inférieur à celui de Lille, ville P.S., ou bien celui de Marseille, ville U.M.P.

Cet emprunt permettrait de financer 12.000 logements sociaux par an et d'atteindre les 30 % de logements sociaux d'ici la fin de cette mandature. On enraierait l'exode social des classes populaires et moyennes fragiles en assumant une autre stratégie de peuplement pour que Paris ne soit pas réservée aux riches.

Nous pourrions engager une réelle planification écologique, investir 2,5 milliards d'euros au lieu de 900 millions d'euros prévus dans les transports et les circulations douces, 1,9 milliard d'euros et non les 465 millions d'euros prévus pour l'isolation thermique et l'accessibilité des logements et des équipements publics.

Au final, Madame la Maire, je vous reconnais un talent, celui de la communication de diversion, car vos effets d'annonce sur l'investissement ne servent qu'à une chose : opérer une belle diversion pour tenter de masquer les coupes franches prévues dans votre budget de fonctionnement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Thomas LAURET.** - Madame la Maire, vous avez fait le choix de nous proposer d'accroître le programme d'investissement de la mandature de 8,5 à 10 milliards d'euros. C'est une décision volontariste et à contre-courant de la morosité qui a gagné les esprits en France. C'est aussi une décision courageuse, tant vous imaginiez l'ire de la droite, dénonçant le risque inconsidéré de la dette pour les Parisiens, l'irresponsabilité ou l'inconséquence dans la gestion des deniers publics, sans qu'on sache très bien, selon l'intervention de Mme de SARNEZ, s'il faut augmenter le programme d'investissement ou le réduire, selon sa propre volonté.

Il faut comprendre la droite. Le traumatisme de la hausse de la dette publique entre 2007 et 2012 fut grand. La France fut à deux doigts d'une défiance des marchés financiers, d'une perte de confiance sur sa capacité à rembourser. Cette perte de confiance a abouti, par exemple, en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie, à une forte hausse des taux d'intérêts et de la charge de la dette, à une baisse des salaires et à une explosion du chômage, dont ils peinent à se remettre et qui freine également la reprise en France et en Europe.

Alors pourquoi une telle décision est-elle possible pour Paris quand elle serait dangereuse en France ? Parce que la situation parisienne est toute autre. Nous pouvons nous le permettre pour six raisons.

Premièrement : parce que nous recourons à l'emprunt pour investir dans de nouveaux équipements, et non pour boucler le budget de fonctionnement.

Deuxièmement : parce que le recours à l'emprunt vient compléter l'autofinancement. Les 2/3 du programme d'investissement, soit 6,5 milliards sur 10, sont financés par l'épargne, issue d'une gestion saine des deniers de la Ville. La Ville fait environ un milliard d'euros par an d'excédent entre ses recettes totales et ses dépenses de fonctionnement. Elle valorise également 200 millions d'euros de cessions annuelles sur le plan. De plus, nous poursuivons nos efforts, et ce sera le débat qui suit. Les dépenses strictes de fonctionnement sont passées de 18 % à 15 % depuis 2001 et continueront à diminuer.

Troisièmement : parce que ces investissements sont eux-mêmes créateurs de richesses et d'activités, qui engendreront des recettes fiscales pour la Ville. Par exemple, en consacrant un milliard d'euros au soutien à l'innovation sous toutes ses formes, sous votre impulsion et celle de votre adjoint Jean-Louis MISSIKA, Paris double les capacités de développement de son écosystème qui constitue son nouveau dynamisme économique autour du numérique notamment. 100.000 mètres carrés d'incubateurs d'entreprises supplémentaires, comme sur le site des anciens entrepôts Mac Donald ou à Jean Bouin, correspondent à 15.000 emplois si l'on se réfère aux emplois créés par les 820 nouvelles start-up incubées depuis 10 ans avec l'aide de la Ville. La halle Freyssinet seule, c'est plus de 1.000 start-up à terme. Au global, les 10 milliards d'investissement dans tous les secteurs devraient effectivement permettre, comme vous l'avez dit, de maintenir et de créer environ 200.000 emplois sur la mandature et renforcer l'attractivité qu'exerce Paris sur les entreprises.

Quatrièmement : parce qu'un investisseur avisé comme Julien BARGETON sait qu'il doit profiter de taux d'intérêt aussi faibles qu'aujourd'hui, c'est aujourd'hui qu'il doit faire en sorte que les emprunts puissent être pris entre 1,60 % et 2 % et, au contraire, il saura se passer des emprunts quand l'argent sera cher. A cet égard, la proposition faite de réexaminer le programme à mi-mandat est un gage de sérieux et de prudence.

Cinquièmement : parce que les intérêts de la dette représentent seulement 126 millions d'euros, soit 1,6 % seulement de nos dépenses de fonctionnement. Par comparaison, les intérêts de la dette publique, enfin maîtrisée, enfin stabilisée pour la France, représentent 45 milliards d'euros, soit 13 % des recettes de l'Etat. 1,6 % pour Paris, 13 % pour la France : toute la différence est là.

Sixièmement, et c'est le fondement de notre politique, car il s'agit aujourd'hui de passer à un modèle de développement durable pour que nos enfants puissent vivre dans une capitale respirable et qui réduise ses consommations d'énergie et sa production de déchets. C'est notre responsabilité. L'investissement permet ici aussi de faire des économies de fonctionnement.

Par exemple, depuis trois ans, moins 14 % de consommation électrique. Il ne s'agit pas seulement de créer des logements sociaux et d'isoler mieux les bâtiments - bien que quand le bâtiment va tout va, comme disait en 1850 un

député républicain socialiste et maçon - il s'agit de créer des transports non polluants, de boucler le tramway, de développer les mobilités électriques et le vélo pour sortir définitivement de cette congestion irrespirable et bruyante dans laquelle les Parisiens vivent depuis les années 1950.

Emprunter ainsi 30 % du programme d'investissement de la mandature pour créer un nouveau modèle de capitale mondiale, à la fois dynamique dans sa nouvelle économie et sobre dans sa consommation de ressources, voilà l'ambition de ce programme d'investissement pour Paris et aussi notre responsabilité collective vis-à-vis de nos enfants et des générations futures. Investir durablement sur le plan écologique et économique, plus qu'une ambition politique, c'est un devoir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Thomas LAURET.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du Groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais plus particulièrement attirer votre attention sur certains investissements qui vont participer à transformer en profondeur notre ville.

Tout d'abord, sur les transports. Mon collègue David BELLIARD l'a évoqué rapidement. Ce plan prévoit un renforcement de l'offre de transports collectifs avec 150 millions d'euros prévus pour le développement d'une ligne à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine et la mise en œuvre d'une véritable rocade des gares.

Ces projets que nous avons très fortement portés pendant notre campagne électorale, contribueront non seulement à améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi à poursuivre le rééquilibrage de l'espace public encore aujourd'hui trop largement occupé par la voiture individuelle. C'est d'ailleurs aussi le cas avec les investissements prévus pour développer le vélo. Longtemps déconsidéré dans les politiques municipales, le vélo est pourtant un moyen simple, peu onéreux et écologique de se déplacer à Paris. Encore faut-il créer de nouvelles pistes, supprimer des discontinuités cyclables, permettre aux utilisateurs de dépasser le périphérique en toute sécurité, aménager l'espace pour faire cohabiter ensemble piétons et cyclistes.

Ce plan d'investissement prévoit plus de 100 millions d'euros pour le vélo, soit trois fois plus que la mandature précédente. Cet effort important répond à une nécessité pour améliorer la qualité de l'air, au désir des Parisiennes et des Parisiens qui sont déjà plus de 5 % à se déplacer de cette manière et permet d'expérimenter des modes de transports doux.

Le deuxième point sur lequel il me semble important d'insister concerne la transition écologique de la Ville. D'abord, avec un investissement réel sur la végétalisation, Paris est une ville très dense et nous l'avons constaté avec les résultats des votes des Parisiennes et des Parisiens sur le budget participatif. Il y a un besoin de vert à Paris. Notre ville est très dense. Il lui faut, il nous faut des espaces de respiration.

Ce plan d'investissement marque une volonté réelle d'avancer vers plus d'espaces végétalisés qui doivent être considérés dans tous les projets urbains, que nous aurons à mener ensemble pendant la mandature. En outre, Madame la Maire, vous prévoyez que notre Ville investisse près de 900 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments. Ma collègue Galla BRIDIER y reviendra en détail, mais ce volet est pour nous essentiel avec, en particulier, le grand plan 1.000 immeubles dans le parc privé que nous voulons, et surtout, que nous devons réussir pour atteindre les objectifs du Plan Climat en 2020.

Il ne reste que quelques années pour réaliser ces objectifs. Dans cette dernière ligne droite, il nous faut accélérer. Nous serons, pendant cette mandature, tout particulièrement vigilants sur la réalisation de ce processus. Plus généralement, nous participerons activement à ce que ce plan d'investissement pour l'ensemble de ces volets se décline de manière opérationnelle sur les six prochaines années, en prenant en compte la dimension métropolitaine pour une plus grande intelligence des territoires.

Enfin, je ne peux pas ne pas évoquer la volonté de rendre Paris plus accessible et plus douce pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Nous nous réjouissons de voir que plus de 200 millions d'euros seront consacrés à l'accessibilité des équipements municipaux aux personnes à mobilité réduite, volet sur lequel notre Ville et l'Etat ont pris un retard considérable et à la création de maisons et de centres de santé afin de renforcer l'offre de soins en secteur 1.

Dans un contexte de fortes inégalités d'accès aux soins qui touchent les plus fragiles, ces mesures viennent compléter les déficiences de l'Etat en la matière.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe UMP.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues.

Madame la Maire, il y a un peu plus d'un an, vous preniez devant les Parisiens "l'engagement solennel", selon votre propre expression, d'investir 8,5 milliards d'euros sur la mandature. Cet engagement, vous l'avez confirmé il y a deux mois, lors du premier débat d'orientations budgétaires de cette mandature et, dans le document d'orientations budgétaires que vous aviez présenté, document qui, au-delà de la préparation du seul budget 2015, traçait les grandes perspectives pour l'ensemble de la mandature, vous écriviez, en effet, page 5 : "Nos choix financiers futurs veilleront à garantir la soutenabilité de nos finances : 8,5 milliards d'euros seront investis pour financer le programme de mandature."

Or, aujourd'hui, vous nous expliquez soudain, non sans avoir réservé la primeur de cette annonce à la presse, que ce n'est plus 8,5 milliards, comme vous l'aviez répété pendant un an, qu'il faut investir mais 10, soit 1,5 milliard d'euros de plus, soit une augmentation de près de 18 %.

Et, donc, ce chiffre de 8,5 milliards, qui nous était présenté comme l'aboutissement d'une longue réflexion, comme un savant et délicat point d'équilibre qui permettait de concilier l'exigence d'investissement avec la nécessité de garantir la soutenabilité des finances de la Ville, ce chiffre de 8,5 milliards a perdu du jour au lendemain, à vos yeux, toute pertinence.

Convenez, Madame la Maire, que la soudaineté de cette révision à la hausse de vos perspectives d'investissement a de quoi laisser perplexe et peut conduire à s'interroger sur la rigueur de la méthode utilisée, sur un point qui n'est quand même pas tout à fait anodin puisqu'il s'agit des investissements sur l'ensemble de la mandature. C'est à peu près la décision la plus importante qu'un maire puisse prendre.

Mais, la rigueur n'est pas seule en jeu ici : il s'agit également de la fidélité à la parole donnée.

Parole donnée aux électeurs parisiens, d'abord et surtout : ils vous ont élue sur la base d'un programme de 8,5 milliards d'euros d'investissement et pas de 10. Si vous leur aviez expliqué pendant la campagne que vous vouliez investir 10 milliards, dans le contexte d'endettement général et de pression fiscale que nous connaissons, je ne suis pas sûr que leurs réactions auraient été très positives.

Quoi qu'il en soit, il aurait été bon de les prévenir.

Problème de parole donnée également aux élus du Conseil de Paris : parce que à quoi peut servir un débat d'orientations budgétaires si, un mois après, à l'occasion d'une conférence de presse, l'Exécutif municipal revient unilatéralement sur les orientations qui ont fait l'objet dudit débat, en en modifiant les principaux paramètres.

La façon dont est commentée cette augmentation des investissements est assez étonnante. En substance, vous dites : "Je vous avais annoncé 8,5 milliards, mais j'ai une bonne nouvelle : en réalité, nous allons faire plus."

Ainsi, dans votre esprit, dès lors qu'il s'agit de dépenser plus, les Parisiens ne peuvent être que d'accord !

Mais les Parisiens, comme le reste des Français, ont compris depuis bien longtemps que ce que les pouvoirs publics appellent souvent "investissement", eh bien, cela signifie la dette de demain et les impôts d'après-demain et parfois même, c'est tout en même temps, comme le Gouvernement HOLLANDE, dont vous considérez pourtant qu'il n'investit pas assez, nous en apporte la triste démonstration.

Justement, je voulais revenir sur ce point de la dette et sur le lien qu'il faut établir entre le P.I.M. que vous proposez et l'évolution de cette dette.

Je constate avec un peu d'inquiétude que ce point n'est pas abordé dans le texte de votre communication ; vous en avez touché simplement un mot à l'oral tout à l'heure.

Lors de la Commission des finances de la semaine dernière, j'ai demandé à M. BARGETON à combien s'élèverait le montant total de la dette à la fin de la mandature sur la base de ce nouveau montant de 10 milliards. M. BARGETON, à l'époque, n'avait pas jugé bon de répondre à mes questions et il lit le journal à l'heure où je vous parle !

Mais j'imagine qu'il réserve la surprise à sa réponse de tout à l'heure, donc j'espère qu'il va me donner le montant total prévisible de la dette à la fin de la mandature.

Il nous a été indiqué plusieurs fois que le rythme d'augmentation de l'endettement au cours de cette mandature serait le même que celui de la mandature précédente.

Je note que, dans son intervention de tout à l'heure, la Maire de Paris parle d'un rythme qui sera "proche" de celui de la mandature précédente. C'est déjà une inflexion ; j'imagine donc que le rythme d'endettement sera supérieur à celui que nous avons connu lors de la mandature précédente, mais j'aimerais bien avoir des précisions sur ce point.

J'aimerais aussi que l'on puisse nous indiquer à quel taux d'endettement le chiffre total de la dette correspondra en 2020. Je rappelle qu'aujourd'hui ce taux d'endettement est de 51 % et qu'il n'est pas négligeable, contrairement à ce qui est dit souvent.

Seconde question : un tel rythme d'augmentation de l'endettement, même légèrement supérieur à celui connu précédemment, n'est possible que si, évidemment, la dette n'est pas le seul levier de financement.

Donc, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions pluriannuelles sur la façon dont vous comptez ventiler le financement de ces investissements ? Quelle sera la part prévue des économies de fonctionnement ? Des cessions d'actifs ? Et surtout, au bout du compte, combien de hausses d'impôts, de taxes et de divers tarifs pour les Parisiens et plus généralement pour les usagers de Paris - je pense notamment aux touristes -, sont prévues ?

Comme je l'ai souligné, les Parisiens, comme leurs représentants élus, ballottés au gré des annonces successives, ont été jusqu'à présent privés d'une vision d'ensemble fiable sur ce qui les attendait en matière budgétaire.

Il est temps aujourd'hui de faire toute la transparence sur ces sujets et de leur fournir notamment les précieuses informations que je viens de vous demander.

Pour cela, vous pouvez vous inspirer de notre propre document budgétaire qui a le mérite de présenter un choix clair aux Parisiens et qui leur garantirait zéro impôt supplémentaire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ,** maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en mars dernier, nous avons été élus sur un projet de gauche et écologiste clair pour Paris et un engagement : celui d'une gestion toujours plus démocratique et transparente.

Aujourd'hui, avec le vote de ce premier budget et du Plan d'investissement sur la mandature, nous tenons ces deux engagements.

Je voudrais, en premier lieu, saluer le choix politique d'élaborer un programme d'investissement pour six ans rendu public et débattu pour la première fois en Conseil de Paris en début de mandature, mais qui pourra aussi être revu à mi-mandat et faire à nouveau l'objet d'un débat si l'UMP retrouve la parole d'ici là sur ces sujets.

J'invite effectivement M. LEGARET à lire les 15 pages de votre communication et en particulier la seizième pour trouver l'ensemble des chiffres de ce plan d'investissement de la mandature qui sont particulièrement détaillés. Je crois qu'aujourd'hui ce document et ce débat sont le choix, effectivement, de la transparence et du débat, auquel vous nous invitez, Monsieur de FROMENT, et auquel nous nous sommes engagés auprès des Parisiens.

Je souhaite soutenir la méthode d'élaboration de ce plan d'investissement car la Maire de Paris, son premier adjoint, comme son adjoint aux finances, l'ont construit en travaillant avec tous les acteurs concernés. Ils ont mobilisé toutes les expertises, celles de l'ensemble des adjoints, celles des Directions de la Ville mais aussi celles de tous les maires d'arrondissement.

Oui, dans nos arrondissements, nous avons pu prendre une part active au processus d'élaboration de ce PIM qui a d'abord été élaboré à partir de nos priorités. Ce travail a été constructif et basé sur des regards croisés et des échanges croisés. Cela produit de l'intelligence collective et des choix optimisés.

C'est aussi une marque de confiance forte envers les élus qui sont en responsabilité directe face aux Parisiens, loin des positions opportunistes et parfois populistes de certaines et de certains. C'est aussi une marque de

confiance forte envers les Parisiens eux-mêmes, puisque vous concrétisez cet engagement fort, Madame la Maire, de réserver 5 % de ce budget d'investissement au budget participatif ; et donc les Parisiens décideront eux-mêmes.

Sur le fond, la décision politique d'aller au-delà des 8,5 milliards d'euros programmés initialement, pour investir in fine près de 10 milliards d'euros, est particulièrement forte et importante.

Face à la crise, Paris réagit ainsi positivement et mobilise ses moyens pour créer du service public et soutenir la dynamique économique et l'emploi. Paris assume ainsi ses responsabilités dans un contexte national de baisse de l'investissement des collectivités locales, annoncé en recul de 10 % en 2015, après une première baisse de 7, 5 % en 2014.

A la clef de cette dynamique d'investissement, la perspective très positive de créer jusqu'à 200.000 emplois sur cinq ans dans le secteur privé, notamment dans le bâtiment et les travaux publics. Est-ce cette perspective de soutenir activement et concrètement la dynamique économique de Paris et de l'emploi, autrement dit des entreprises et des ménages, qui déplaisent peut-être à l'opposition ?

En tout cas, c'est une politique d'investissement qui était atone avant 2001. Pour la droite, c'est le rejet de projets d'investissements privés de grande envergure que nous avons constaté. Et le refus aujourd'hui d'investir pour construire la ville de demain et préparer l'avenir de nos enfants.

Vous faites ainsi la preuve finalement de beaucoup de cohérence dans vos choix récurrents d'un profond immobilisme.

Notre ambition est toute autre : notre politique d'investissement est volontariste et pour une performance économique rendue possible par la rigueur de la gestion depuis 2001.

Le sérieux de la préparation budgétaire 2015 en est aussi la preuve. Nous réalisons des économies importantes en fonctionnement, en veillant à ne pas impacter la qualité du service public rendu aux Parisiens qui reste notre priorité.

Loin du plan social, prôné par certains, ce sont des dépenses passives qui ont été traquées. Et depuis 2001, la gestion de Paris a été saine, rigoureuse et efficace, comme en témoigne la part des charges de gestion courante ramenée de 18 % en 2001 à seulement 15 % aujourd'hui.

En maîtrisant son budget de fonctionnement et sans actionner le levier de l'impôt des Parisiens, conformément à nos engagements, la Ville de Paris continue de dégager une part importante d'autofinancement pour ses investissements.

En 2015, l'épargne brute s'élèvera à 352 millions d'euros, ce qui, avec 596 millions d'euros de recettes réelles d'investissement, permettra à l'autofinancement de couvrir les deux tiers des dépenses d'investissement.

Il faut le dire et le redire, face aux propos de l'opposition, la Ville de Paris n'emprunte que pour ses investissements. La dette parisienne est maîtrisée et progressera à un rythme raisonnable, identique à celui de la précédente mandature.

Cette mobilisation inédite des capacités d'investissement est fléchée sur nos priorités, celles que les Parisiens ont choisies, et elle traduit notre vision de Paris à l'horizon 2020-2030. Le P.I.M. est ainsi mobilisé en priorité sur le logement, les transports, la transition écologique, la ville intelligente et les équipements publics de proximité notamment.

Le programme d'investissement de la mandature ne grève pas l'avenir mais, au contraire, il le prépare en accélérant les transitions. Il est une arme économique au service de l'emploi et il est un puissant levier de cohésion sociale. Il résulte du travail d'une Maire et d'élus qui connaissent parfaitement et intimement leur ville. Il rassemble aujourd'hui une majorité de gauche et écologiste déterminée par la mise en œuvre de son projet.

Et je suis fière que la rigueur de notre gestion financière nous permette aujourd'hui de mobiliser cette enveloppe de 10 milliards d'euros pour la réalisation de nos priorités et de nos engagements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour votre courage.

La parole est à Mme Galla BRIDIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Galla BRIDIER.** - Madame la Maire, mes chers collègues, à la suite de mes collègues David BELLARD et Anne SOUYRIS, je me félicite d'intervenir sur notre programme d'investissement pour la mandature qui fait, comme nous l'avons souhaité au sein de notre majorité, la part belle au logement.

Les 3 milliards d'euros consacrés à ce sujet primordial sont un investissement pour l'avenir permettant de répondre à une priorité des Parisiennes et des Parisiens, n'en déplaise à certain sur ces bancs qui souhaiteraient que Paris ne joue plus son rôle de ville d'accueil pour toutes et tous.

Ces investissements nous serviront à produire du logement social par de la construction dans de nouvelles opérations, par de la transformation de bureaux vides en logements et par de la création dans le parc existant.

Notre exigence, vous la connaissez, c'est que ces logements correspondent bien à la demande des Parisiens et des Parisiennes. Ainsi un accent tout particulier devra être mis sur un rééquilibrage géographique de la production vers l'Ouest de Paris et sur la production de logements très sociaux.

Mon groupe a déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, il ne suffit pas de construire pour construire. Faire du logement une priorité doit traduire une volonté collective de vivre mieux. La quantité ne doit donc pas se faire au détriment de la qualité, nous y serons attentifs.

Il s'agira également de consacrer une part importante de ces investissements à la rénovation du parc existant. Vous avez déjà annoncé, Madame la Maire, que les bailleurs sociaux devront investir 1 milliard d'euros dans la rénovation thermique de leur parc. Cela nous paraît être un engagement majeur.

La rénovation thermique des bâtiments, et en priorité des logements, n'est pas une lubie des écologistes. C'est la traduction la plus concrète de nos objectifs communs : réduire nos consommations énergétiques, c'est réduire notre impact sur la planète, redonner du pouvoir d'achat à des ménages souvent en situation de précarité énergétique - cela concerne 54.000 ménages à Paris - et enfin créer des emplois locaux et développer de nouvelles filières.

Le seul parc social ne peut répondre à cette exigence. Nous devons donc nous donner des moyens ambitieux pour accélérer la rénovation thermique du parc privé. Nous l'avons acté dans notre accord de mandature à travers ce que nous avons appelé le plan "1000 immeubles".

32 millions d'euros sont fléchés dans ce P.I.M. à destination de ce plan qui aura pour objectif de faciliter l'engagement de travaux de rénovation dans 1.000 copropriétés parisiennes. Celles-ci seront identifiées comme parmi les plus énergivores et logeant des ménages en situation de précarité énergétique. Rappelons que le fonds de solidarité pour le logement a accordé en 2013 plus de 17.000 aides pour son seul volet énergie.

Il est difficile d'évaluer aujourd'hui de manière précise le montant nécessaire à l'engagement de travaux dans 1.000 immeubles. Cependant il nous apparaît que les sommes prévues seront insuffisantes pour répondre à cet objectif. C'est l'objet de notre vœu que de réaffirmer notre objectif commun et de parvenir à la rénovation de ces 1.000 immeubles qui bénéficieront, faut-il le rappeler, aux plus précaires de nos concitoyens.

Nous déplorons que ce montant ait été manifestement sous-évalué, mais nous sommes certains que nous pourrions continuer nos discussions pour aboutir à un rééquilibrage financier sur ce sujet.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure !

**Mme Galla BRIDIER.** - Nous nous félicitons bien évidemment que la priorité accordée au logement se traduise par un budget extrêmement important.

Nous resterons vigilants à la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais m'adresser à la Maire de Paris parce que M. DELANOË, il y a quelques mois, nous avait dit, ici en séance, qu'un jour on le regretterait. Et ce jour est venu ! Il est venu, ce jour, non pas tant par les qualités de M. DELANOË mais par la politique menée par Mme HIDALGO. La gauchisation de la politique de la Ville de Paris est totale.

J'en prends pour preuve les applaudissements du Front de gauche et du parti communiste.

A gauche toute donc ! Voilà votre politique, Madame la Maire.

A gauche toute contre le Gouvernement, contre Manuel VALLS ou Manuel VALLS contre Mme HIDALGO ou Mme ROYAL contre Mme HIDALGO. On n'y comprend plus rien !

Mais pire que cela, c'est que vous n'offrez pas aujourd'hui de vision et d'impulsion au budget de la Ville de Paris. Où est l'attractivité ? Où est le mot compétitivité des grandes métropoles et de Paris ? On n'entend pas la voix de la Maire de Paris sur ce point, alors que c'est l'essentiel aujourd'hui.

Vous êtes "accroc", Madame la Maire, à la dépense publique. Aucune réforme structurelle dans votre budget, aucune capacité à se projeter dans l'avenir, à diminuer de manière réelle la dépense publique de fonctionnement, afin de permettre à la fois de l'investissement et une maîtrise fiscale.

Mais quand je dis "gauchisation" et oublie peut-être du message de Bertrand DELANOË, qui avait une vision plus modérée même si elle n'était pas la nôtre, c'est que, sur le travail le dimanche par exemple, vous avez une opposition frontale et totale qui s'oppose à la réalité des métropoles d'aujourd'hui, qui s'oppose à la réalité des besoins d'une ville comme Paris. Vous agissez par idéologie, alors qu'il faudrait agir par pragmatisme et bon sens, dans l'intérêt de l'attractivité de Paris.

Préemption, que M. DELANOË lui-même avait abandonnée parce que c'était trop cher et parce que c'était inefficace. M. BROSSAT va dépenser 850 millions d'euros ! 850 millions d'euros pour préempter ! Applaudi par le Front de Gauche et le Parti communiste, certes, mais pas par les Parisiens parce qu'eux-mêmes voient bien que les 850 millions d'euros qui seront donnés à la préemption ne seront pas donnés à des logements neufs, nouveaux pour les Parisiens, que ce soit en matière de logement social, en matière de logement intermédiaire pour les classes moyennes ou en matière de logement privé.

Pire, dans la préemption, vous oubliez l'essentiel, c'est la Métropole. C'est-à-dire que vous oubliez que Paris doit certes prendre sa part en matière de logement, mais qu'il faut une vision pour porter un projet de logement.

Monsieur BROSSAT, vous parlez beaucoup, mais laissez parler un peu l'opposition. Ici, on n'est pas à Moscou !

Votre politique...

Monsieur le Maire, vous pouvez faire la police de séance, au moins cela...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je veux bien faire la police, Monsieur BOURNAZEL, mais c'est vous-même qui suscitez ce type de protestations.

Terminez votre intervention dans le silence, s'il vous plaît, il ne reste plus longtemps.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Votre politique du logement marche si bien que vous avez doublé en 13 ans le nombre de demandeurs de logements sociaux. Quand vous êtes arrivés à la Ville de Paris, il y en avait un peu moins de 90.000. Aujourd'hui, selon l'aveu de M. BROSSAT lui-même en Commission du logement et d'urbanisme, plus de 170.000 familles parisiennes sont en attente d'un logement social. C'est un échec majeur !

Alors, face à cette politique qui est en train d'échouer, face au bateau ivre, il est temps d'engager des réformes structurelles et de porter une attractivité et un projet pour Paris. Alors, nous avons notre contre-projet de budget, nos propositions, et comme vous êtes sectaires et que vous ne le regarderez même pas et que vous n'appliquerez pas, ce que je propose, si je peux parler... c'est simplement qu'à défaut d'appliquer notre projet, qui est le seul qui pourrait sortir Paris de la difficulté, c'est au moins de relire M. DELANOË et de vous recentrer un peu plus.

C'est la raison pour laquelle je vais, puisque Mme HIDALGO revient, vous offrir le livre de Bertrand DELANOË "Pour l'honneur de Paris", de 1999. À défaut de votre politique, essayez de recentrer votre message et de ne pas oublier l'attractivité et la compétitivité de Paris.

Merci beaucoup.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Cela avait l'air intéressant !

*(M. BOURNAZEL remet le livre de M. DELANOË à Mme la Maire).*

Je l'ai déjà.

Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

Je m'en suis tellement inspirée. Je vous le recommande à tous, mais ils auraient dû le lire là-bas !

**M. François VAUGLIN**, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. - Mes chers collègues, c'est intéressant comme l'histoire politique évolue, et les retournements d'opinion.

Que ne vous avons-nous entendus quand Bertrand DELANOË était Maire de Paris pour critiquer, avec des flèches au moins aussi acerbes, la politique que nous conduisions alors !

Le choix d'un budget est peut-être l'acte qui traduit le mieux les choix politiques et à ce titre, le P.I.M. donne la meilleure des illustrations de notre projet pour Paris.

Et je le dis car nous avons entendu encore à l'instant l'opposition regretter notre choix d'investir. Rappelons d'abord que le budget d'une collectivité doit obligatoirement être équilibré et que l'emprunt ne peut financer le fonctionnement.

Paris respecte bien évidemment ces deux règles qui permettent d'investir pour l'avenir sans fonctionner à crédit.

Ce projet d'investissement pour Paris, c'est le choix d'un projet pour notre ville et pour les Parisiens, pour l'économie et pour l'emploi. C'est nécessaire et c'est bienvenu alors que la crise ne cesse d'affaiblir les entreprises et les ménages.

Et parce que les quartiers populaires souffrent plus, parce que l'effort de solidarité y est plus nécessaire qu'ailleurs, vous avez fait, Madame la Maire, ce choix de justice et d'équité d'orienter prioritairement sur ces quartiers l'effort collectif.

Ce P.I.M. porte à hauteur de 1,88 milliard d'euros l'investissement pour les grands aménagements urbains avec deux priorités : la cohésion territoriale et la réappropriation des espaces en valorisant les espaces naturels.

Ouvrir Paris sur l'horizon du Grand Paris, c'est investir pour que cette frontière avec nos voisins, le périphérique ou encore les portes, cesse d'être un vide urbain. Recoudre le tissu de Paris et des communes voisines, c'est repenser cet espace, y créer des raisons d'être, des aménités qui invitent les habitants à s'en rapprocher.

C'est aussi penser l'urbanisme sans dogme mais avec pragmatisme, et je le dis comme je le pense, la question de la forme urbaine et donc celle des hauteurs est l'un des outils à notre disposition dans ce travail de rapprochement, de réconciliation et d'ouverture de Paris sur l'ensemble de la Métropole.

Ces 1,88 milliard permettront de valoriser les friches urbaines : Clichy-Batignolles, Paris Rive gauche, Paris Nord-Est notamment. Ils permettront de finir le réaménagement des Halles et de lancer la rénovation d'espaces structurants pour notre environnement urbain, comme nous l'avons fait de si belle manière place de la République.

Bastille, Nation bien sûr, qui accueillera le T3 prolongé, mais aussi place des Fêtes, Panthéon, place d'Italie, la rive droite des berges de Seine. Requalifier ces espaces urbains ou encore d'autres, comme l'avenue du Général Leclerc, dans des quartiers où les Parisiens l'attendent depuis si longtemps, comme le boulevard de La Chapelle ou le boulevard de Belleville, et avec Frédérique CALANDRA, nous sommes très heureux que votre communication mentionne ce projet.

C'est là l'expression de la solidarité car l'espace public est un bien commun d'autant plus précieux que l'espace privé est exigu et dégradé, comme c'est le cas sur ces secteurs.

Nos choix d'investissement portent nos valeurs : le logement comme priorité, le développement durable, l'innovation et l'excellence architecturale, les liens urbains et la participation de tous.

En recherchant la mixité des usages, le développement d'activités et d'entreprises nouvelles, ces projets urbains sont l'occasion de recréer du lien physique et social et d'ouvrir de nouveaux territoires aux Parisiens et à nos voisins.

Ils permettront de créer 30 hectares d'espaces verts, 100 hectares de végétalisation sur les toits et les murs, 20.000 arbres supplémentaires plantés. Car, en effet, ce P.I.M. porte une grande ambition pour l'environnement. C'est aujourd'hui une exigence, d'autant plus que le changement climatique qui est en route est rapide et fort. Il promet des modifications violentes de nos territoires.

Dans ce mécanisme désormais enclenché, les villes portent une responsabilité particulière : alors qu'elles ne couvrent que 2 % des terres émergées, elles émettent à elles seules les trois quarts des gaz à effet de serre.

Grâce à votre implication dans les associations mondiales d'élus locaux, Madame la Maire, Paris est fortement impliquée dans le mouvement de prise de conscience et d'action des villes pour l'environnement.

Ainsi, la mise en œuvre sans relâche du Plan Climat conduit la Ville et ses bailleurs sociaux à construire durable et responsable.

Dans la gestion de nos équipements, des efforts considérables ont d'ores et déjà été faits. Ainsi, les efforts sur l'éclairage urbain, sur l'éclairage de nos bureaux ou encore sur les écoles, grâce à leur rénovation thermique, ont produit des économies très importantes.

Pour les écoles, par exemple, c'est une baisse de 34 % de la consommation d'énergie et 33 % des émissions de CO2 qui ont été atteintes un an après les travaux.

Le P.I.M. permettra d'aller plus loin. 600 millions d'investissements supplémentaires iront dans les énergies renouvelables et de récupération ainsi que dans la rénovation thermique et la diminution des consommations d'énergie.

Les O.P.A.T.B. du 19e, l'OPA2D2E de République, l'opération du 13e et toutes les initiatives qui seront lancées avec la mise en place du plan de rénovation thermique de 1.000 immeubles amplifieront très fortement l'effort pour le climat tout en améliorant le confort des logements et de nos équipements.

S'ajoute à ces sommes 1 milliard d'euros des opérateurs de la Ville dans la rénovation thermique de leur patrimoine. Je précise que ce milliard s'ajoute au P.I.M.

Voilà une politique qui nous réjouit quand Paris recevra l'an prochain une conférence mondiale sur le climat.

Ces choix traduisent le respect de nos engagements. Mais je tiens à souligner que ce P.I.M., c'est plus encore que le strict respect de ces engagements. En décidant de porter à 10 milliards d'euros notre investissement pour Paris, vous avez, Madame la Maire, montré que, plus encore que les propos de campagne, ce sont les actes qui nous caractérisent. Vous avez montré que nous voulons aller chaque fois que possible plus loin encore que le respect de nos engagements et vous montrez ainsi que notre désir, notre volonté et notre projet, c'est le meilleur pour Paris.

*(M. Pierre-Yves BOURNAZEL reprend le livre de M. DELANOË qu'il avait précédemment donné à Mme la Maire).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ah, il me le donne et le reprend ! Ça ne va pas ! Il veut me le reprendre ! Il ne l'a pas tout lu !

Mais moi, j'attends la pensée de Pierre-Yves BOURNAZEL. Celle-là, je la connais, je l'ai même beaucoup pratiquée, avec beaucoup de bonheur.

Alors, la parole est à Mme Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Madame la Maire.

Le logement est la priorité des Parisiens. C'est un dossier stratégique pour l'avenir de Paris. Mais avec vous, la réalité est toute autre. Vous ne faites pas une politique du logement, vous vous servez du logement pour faire de la politique. Cette politique est le fruit d'un accord irresponsable et dogmatique entre vous et M. BROSSAT, à qui vous avez confié ce secteur-clé, en donnant ainsi un blanc-seing à son obsession idéologique, celle de l'éviction des classes moyennes de Paris.

D'un vœu de l'Exécutif en début de mandature au Pacte du logement pour tous en juin, et à présent le P.I.M., le logement est proclamé à coups de communication. Mais pour quels Parisiens et avec quels moyens ?

Vous n'avez qu'un seul axe, qualifié sobrement de politique volontariste d'acquisition. Chacun comprendra qu'il s'agit de la préemption, à laquelle vous greffez cette fois-ci l'arme fatale du D.P.R.U., c'est-à-dire le droit de préemption urbain renforcé. Sous ce vocable technico-juridique jaillit en fait une spoliation en règle, organisée méthodiquement par vos services et financée lourdement par la fiscalité des Parisiens, pour leur imposer de manière unilatérale et autoritaire l'entrisme immobilier de la Ville au sein des copropriétés privées. C'est le principe de la double peine. Le Parisien paye très cher une politique du logement qui va nuire à sa qualité de vie et à son pouvoir d'achat.

Oui, Madame la Maire, la préemption dans le diffus est très coûteuse, et le P.I.M. nous livre à cet égard une information significative : 850 millions d'euros vont être programmés sur cette mandature au compte foncier pour servir de tiroir-caisse à ces opérations. A cet effet, dès 2015, 130 millions seront destinés à acquérir plus de 8.000 logements inscrits sur votre liste noire de 257 immeubles ; 8.000 logements, dont vous ne chiffrez à aucun moment ni l'achat, bien plus élevé dans le diffus, ni le coût de gestion complexe et onéreux au sein de ces copropriétés ; 8.000 logements, qui assèchent encore le marché de l'immobilier, dévaluent les biens qui les entourent et éloignent davantage les investisseurs ; enfin, 8.000 logements, dont vous ne précisez à aucun moment le conventionnement à venir.

Mais vous ne vous contentez pas de la préemption dans le diffus, vous reconventionnez à marche forcée près de 3.000 logements survivants du parc libre et intermédiaire de Paris Habitat et de la R.I.V.P. Deux projets de délibération DLH à l'ordre du jour de cette séance, lourds de conséquences pour les classes moyennes, présentent la requalification massive de ces logements libres et intermédiaires, majoritairement en P.L.A.-I et PLUS. L'addition est donc lourde à cette séance. Vous décidez la préemption de 8.021 logements dans le diffus, vous reconventionnez 2.926 logements libres et intermédiaires, soient au total 10.947 logements en moins pour les classes moyennes. Voilà le résultat de votre politique.

Madame la Maire, même votre prédécesseur, qui a utilisé largement le compte foncier en 13 ans pour préempter des immeubles entiers, refusait en revanche la préemption dans le diffus, parce qu'il connaissait sa mécanique coûteuse en investissement, mais aussi en fonctionnement. Vous devriez vous en rappeler. Au lieu de cela, vous persévérez dans l'erreur, et dans une stratégie inefficace. J'en veux pour preuve vos relations avec le Gouvernement, où vous jouez de rapports de force, mais les résultats se font attendre, notamment dans les cessions de terrain, que l'Etat, crise économique oblige, se refuse à brader pour le moment.

Alors, faute de foncier, vous préemptez, vous reconventionnez à tout va, mais que faites-vous pour les 170.000 demandeurs de logements sociaux - le double depuis 2001 - qui attendent toujours une amélioration de leur situation ? Pourtant, Madame la Maire, une autre politique est possible : celle que nous vous proposons et que réclament désespérément les Parisiens issus des classes moyennes. Il faut un plan d'action crédible, certes, avec des moyens importants, mais utilisés autrement. Nous voulons un choc de l'offre, au service d'une construction dynamique et équilibrée, par des logements intermédiaires, étudiants, sociaux, pour enfin mettre en œuvre une réelle mixité sociale.

Nous voulons favoriser l'accession à la propriété, un mot tabou dans votre bouche, et la gestion des mutations au sein du parc social déjà existant. Tout comme le dossier de l'ouverture des commerces le dimanche, je vous invite à prendre l'attache de M. MACRON, qui vous détaillera les mesures de son projet de loi en vue d'une véritable politique locale en faveur du logement intermédiaire.

Madame la Maire, pour qu'une ville progresse et rayonne, il faut des classes moyennes, mais celles-ci, de par votre politique, désertent la Capitale, et notamment les arrondissements de l'Est, que vous avez contribué à ghettoïser. Cela provoque une véritable fracture. Je vous demande donc, avec tous les élus de mon groupe, de revoir d'urgence votre copie, de renoncer à ce P.I.M. inadapté à l'urgence de la situation et de changer de politique du logement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. N'oubliez pas que les Parisiens se sont prononcés en mars dernier. Vous les faites beaucoup parler, mais vous avez peut-être oublié qu'ils se sont prononcés tout de même.

Alors, je vais, à l'issue de ce débat, donner la parole pour vous répondre à M. Julien BARGETON. Cher Julien.

**M. Julien BARGETON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le programme d'investissement de la mandature a été bâti sur une conviction, une conviction de plus en plus partagée, tant au niveau national qu'international, qu'une nécessaire relance de l'investissement privé et public est devenue une urgence.

Nous avons donc fait le choix d'un investissement public massif dans les domaines qui changent le quotidien des Parisiens et préparent l'avenir, tout en stimulant l'activité économique.

Je le répète : notre conviction est qu'il faut faire de l'investissement public local le fer de lance de la relance, et c'est donc 10 milliards que nous allons réinjecter dans l'économie, afin d'en faire un levier de croissance et de valorisation de notre territoire, comme l'a dit Rémi FÉRAUD.

Mais ce programme est aussi le fruit d'une méthode, d'une méthode collective associant l'ensemble de l'Exécutif et les maires d'arrondissement, puisque nous avons souhaité que ceux-ci, principaux acteurs de la

proximité, soient à l'origine du P.I.M., afin de répondre au mieux aux demandes des habitants et des territoires. Ce programme sera ainsi décliné prioritairement vers les quartiers populaires - David BELLARD l'a mentionné -, afin de poursuivre notre travail de rééquilibrage territorial de la Capitale.

Je souhaite revenir en quelques mots sur le contexte dans lequel nous avons construit ce P.I.M. Je vous rappelle que les investissements des collectivités locales vont enregistrer une baisse en 2014 estimée en moyenne à moins 7,4 %, avec moins 10,2 % pour les communes, soit une des baisses les plus fortes observées depuis les premières lois de décentralisation. Si cette tendance à la baisse n'est pas surprenante pour une année d'élection, c'est son ampleur qui est en revanche exceptionnelle, en pourcentage, mais aussi parce qu'elle touche l'ensemble des niveaux de collectivités. En dehors du seul effet électoral, ce repli des investissements locaux trouve son explication dans un nouveau recul des marges de manœuvre financières de l'ensemble des collectivités locales, comme je l'ai à plusieurs reprises répété.

De plus, de fortes inquiétudes pèsent sur les niveaux d'investissement à venir des collectivités locales, en raison de la contraction de la ressource et des attentes fortes en matière de services publics. La conjonction de ces éléments pourrait induire une baisse des dépenses d'investissement en 2015 de même ampleur que celle constatée en 2014, voire amplifiée, certains parlant de moins 10 % en moyenne pour les investissements. Cette succession de deux baisses aussi fortes serait alors une première.

Plus précisément, les métropoles et les communautés urbaines ont chiffré à 25 % la baisse de leurs investissements dans les six prochaines années.

Nous faisons le choix inverse. Je rappelle aussi que les collectivités locales assurent 70 % de l'investissement public, un chiffre bien connu, mais qu'il n'est jamais inutile de rappeler. La forte chute de l'investissement public local qui est envisagée aurait de puissants impacts sociaux et économiques. Il est estimé qu'une baisse de 10 % des investissements publics se traduit par une diminution de la croissance de 0,2 points, et par de fortes destructions d'emplois dans le secteur du B.T.P.

C'est en prenant en compte ce contexte que nous avons décidé au contraire de privilégier l'investissement et d'assumer un programme d'investissement de relance, en passant notre effort d'investissement de 8,5 milliards d'euros à 10 milliards sur la période 2015-2020. Nicolas BONNET a insisté sur ce choc positif que nous voulons, que nous assumons.

Ce P.I.M. est consacré aux investissements socialement utiles, déclinaison des grandes priorités politiques portées durant la campagne. Elles sont clairement identifiées : politique du logement, modernisation et extension des réseaux de transports collectifs et développement des mobilités douces et alternatives, secteur indispensable aussi bien pour lutter contre les fractures spatiales et renforcer la compétitivité de l'économie parisienne...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous demande vraiment d'écouter la réponse de l'adjoint. Je vois beaucoup de conversations, là, sans doute très intéressantes, mais ce débat, qui a été de grande qualité, mérite qu'on écoute la réponse. Julien.

**M. Julien BARGETON,** adjoint. - Merci. Et aussi, bien sûr, pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique ; la préparation de la Métropole également.

Madame de SARNEZ, nous répondons parfaitement à la définition que vous donniez au début de votre intervention, de ce que devait être un plan d'investissement. Il faudrait le reconnaître. Dans ce contexte d'urgence en matière de développement durable, la recherche de la performance énergétique est également une de nos autres priorités, et devra s'appliquer pour l'ensemble des bâtiments et des infrastructures publics.

Bien entendu, ce programme d'investissement fera une place particulière au budget participatif qui sera bien d'un montant correspondant à 5 % des investissements de la mandature, soit 480 millions d'euros entre 2015 et 2020. Les débuts très prometteurs de ce processus d'association de la population aux discussions budgétaires, confirment le besoin des Parisiens d'être mieux associés aux décisions et au devenir de leur ville. 41.000 Parisiens y ont, en effet, répondu.

Je vais vous présenter, sans être exhaustif, les grands axes du programme d'investissement de la mandature qui est présenté pour la première fois. L'opposition, d'ailleurs, avait demandé ce débat et c'est cela la démarche de vérité.

Notre volonté première est de faire de Paris une ville solidaire, écologique et durable. C'est le sens de notre engagement à poursuivre et amplifier notre effort en faveur du logement sur cette mandature. Nous consacrerons donc près de 3 milliards d'euros, soit environ 1/3 de notre programme, au logement. Notre politique du logement a une triple ambition économique, bien sûr, mais aussi sociale et environnementale. Cet investissement est un

puissant levier pour faire de Paris une ville plus mixte et plus juste. Il nous permettra de produire 10.000 logements supplémentaires chaque année afin d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030. Un effort particulier sera porté à la réalisation de logements intermédiaires pour les familles des classes moyennes, les jeunes actifs et les étudiants, Madame MONTANDON.

Les Parisiens demandent aussi une plus grande cohérence urbaine. C'est pourquoi nous veillerons à rééquilibrer l'offre sociale entre les arrondissements, notamment vers ceux de l'Ouest, en soutenant fortement la production de logements dans les zones déficitaires. La concrétisation de cette ambition s'appuiera sur un politique d'acquisition volontariste portée à hauteur de 850 millions d'euros sur la mandature. Beaucoup de mauvaise foi est nécessaire pour ne pas reconnaître l'effort consenti. A ce titre, on aura un record de constructions privées en 2014 : 2.196 logements sur les trois premiers trimestres, soit + 140 % par rapport à l'an dernier et, bien sûr, les P.L.S. pour les classes moyennes représentent 30 % de notre programme.

Je n'ai pas entendu beaucoup de propositions de la part de l'opposition dans ce débat. Ce que j'ai entendu, quand même assez clairement, c'est une opposition à la politique de logement social. Cela a été dit et aucune alternative n'est proposée.

Nous menons depuis 2001 une politique ambitieuse des déplacements, visant à un nouvel équilibre de l'espace public au bénéfice des transports publics, des circulations douces et des piétons. Nous devons aller plus loin et amplifier encore nos efforts. Une enveloppe de 834 millions sera ainsi mobilisée pour financer la conduite des projets de transports et de déplacements, et confirmer nos ambitions à l'échelle du nouveau Grand Paris.

Nous poursuivons les projets lancés sous la précédente mandature, au nombre desquels figurent le tramway T3 vers la porte d'Asnières et le prolongement de la ligne 14.

Cet effort permettra de renforcer le maillage du réseau des transports collectifs dans le Nord-Ouest parisien en favorisant le renforcement des liaisons avec les communes limitrophes. C'est ainsi que se construit la Métropole. Notre P.I.M. contribue à la préparer.

Et en parallèle, d'importants moyens seront alloués à la réalisation de nouveaux projets de la mandature. La priorité sera donnée au bouclage du tramway T3 vers la porte Maillot, puis vers le pont du Garigliano et, bien sûr, par l'extension du tracé entre la porte de Vincennes et la place de la Nation.

L'accent sera porté également sur le développement des lignes à haut niveau de service, l'une sur les quais hauts et l'autre reliant les gares parisiennes, ainsi qu'à l'amélioration et l'extension du réseau de transports métropolitains.

Au-delà de cette offre de transports collectifs, nous voulons faire de Paris une ville du vélo. 160 millions seront consacrés au développement des circulations douces et des mobilités alternatives, dont 100 millions d'euros pour le vélo. Anne SOUYRIS a développé ce point.

Par ailleurs, nous continuons également notre effort vers la mobilité électrique : 5 millions d'euros dans la poursuite d'Autolib', 5 millions dans les infrastructures de bornes supplémentaires dédiées à la recharge de véhicules individuels.

La transition écologique pour la Ville ne peut se concevoir que par une approche transversale. Un des leviers principaux pour la Ville est la rénovation thermique des bâtiments, afin de moins et mieux consommer l'énergie. C'est aussi un enjeu de pouvoir d'achat. Dans le strict périmètre budgétaire de la Ville, près de 600 millions d'euros seront ainsi consacrés à la rénovation thermique et à la diminution de nos consommations d'énergie. Je voudrais notamment citer les 84 millions d'euros pour les établissements scolaires et les 78 millions pour l'éclairage urbain.

L'effort de la Ville en la matière se traduira, en outre, dans la réalisation de bâtiments municipaux neufs respectant les normes du Plan Climat. Les opérateurs de la Ville s'engageront aussi résolument dans cette voie durant la mandature puisque près d'un milliard d'euros seront consacrés à la rénovation thermique dans le patrimoine détenu par nos bailleurs sociaux, un milliard d'euros qui s'ajoutent à ce P.I.M.

L'optimisation des performances énergétiques du parc immobilier à l'aide du plan 1.000 immeubles permettra de transformer rapidement les bâtiments les plus énergivores et lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi, Madame Galla BRIDIER, je pense que votre vœu sur les 1.000 immeubles, que votre préoccupation sur ce point est bien prise en compte dans le P.I.M. Cela ne me gêne pas du tout de le réaffirmer, de le renforcer, mais ce que je voudrais vous dire, c'est que nous avons mis en place les dispositifs nécessaires pour le faire et que nous entendons bien affirmer et atteindre nos objectifs.

J'en profite d'ailleurs pour préciser que nous partageons également les vœux sur l'éco-conditionnalité des investissements.

Notre volonté est aussi de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens. Nous accorderons ainsi 89 millions à l'amélioration de la propreté de Paris et 81 millions à la sortie du diesel pour l'ensemble du parc d'engins de collecte. Oui, c'est de l'investissement et il y a aussi de l'investissement en matière de propreté.

C'est d'ailleurs pourquoi le vœu du groupe Ecologiste de Paris sur le plan de sortie du diesel pour les véhicules de la Ville, sur le fond, rejoint nos préoccupations.

Vous demandez aussi plusieurs choses, que nous prendrons en compte et que nous faisons déjà. Notamment, je vous rappelle que nous présentons ces éléments en 1<sup>ère</sup> Commission. C'est mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE qui le fait régulièrement.

Nous apporterons 90 millions d'euros à la Préfecture de police afin que celle-ci puisse investir, en lien avec la Ville, pour la poursuite de ses missions sécurité et d'intervention en matière d'incendie.

Bien sûr, la préoccupation, la priorité de la ville verte est aussi prise en compte. Ainsi, 123 millions d'euros seront mobilisés pour la biodiversité et la végétalisation, et 124 millions d'euros pour l'entretien des bois et des jardins.

Les grands projets d'urbanisme seront au cœur de notre action et mobiliseront 388 millions : Clichy Batignolles, Paris Nord-Est, les Z.A.C. "Claude Bernard", "Bercy Charenton", etc. Il faudra aller plus loin. Je pense en particulier à la porte de Montreuil, mais aussi à l'aménagement de Foch Boulogne.

Le programme de rénovation des grandes places parisiennes portera en priorité sur la Bastille, la Nation, Panthéon et la place des Fêtes, mais aussi la place d'Italie ou Gambetta, par exemple, sans oublier les nombreux aménagements que François VAUGLIN a cités en montrant le lien que l'urbanisme fait avec la construction de la Métropole.

Nous allons également consacrer 5 millions pour la pose du revêtement antibruit sur le périphérique. C'est une mesure à laquelle je tiens beaucoup et qui a apporté beaucoup d'éléments positifs.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, notre programme d'investissement fera une large place à l'innovation pour que Paris demeure une ville monde attractive qui invente. Nous investirons 100 millions pour soutenir les entreprises innovantes, les pôles de compétitivité et les pépinières d'entreprises. L'arc de l'innovation autour de Paris viendra encore ajouter 100.000 mètres carrés d'incubateurs d'entreprises et de centres de télétravail aux 100.000 déjà construits.

Bien sûr, nous investirons également pour Vital'quartier, car la préservation du commerce de proximité est un élément clé du bien-être en ville. Nous tiendrons compte évidemment de l'organisation de la conférence mondiale sur le changement climatique en 2015 pour soutenir les éléments qui touchent à l'économie circulaire en particulier.

Le programme d'investissement offre aussi tous les équipements nécessaires à la vie des Parisiens : équipements sociaux, nouvelles crèches... Par ailleurs, 200 millions d'euros seront consacrés à la mise en accessibilité sur l'ensemble du Programme d'investissement de la mandature.

Pour la culture, 52 millions seront consacrés, par exemple, pour rénover le Théâtre du Châtelet et de la Ville qui nécessitent tous deux des travaux d'envergure. Par ailleurs, quatre nouvelles bibliothèques sont prévues dans la mandature, dans le 13<sup>e</sup>, dans le 19<sup>e</sup> et dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que, bien sûr, la création d'un conservatoire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

De même, nous continuerons à rénover nos musées et à entretenir et à conserver le patrimoine des édifices culturels.

Je voudrais également évoquer tous les investissements qui vont être réalisés en matière scolaire. Je ne peux pas tout détailler, mais nous consacrerons 297 millions au financement de projets de restructuration scolaire, ainsi qu'à la réhabilitation et à la construction d'établissements du premier et du second degrés. Nous investirons 18 millions d'euros pour l'accès au très haut débit et, bien sûr, nous investirons également dans les pôles universitaires, 68 millions, pour l'émergence des grands pôles universitaires ; 139 millions pour rénover et entretenir le patrimoine universitaire : je pense en particulier à l'E.S.P.C.I., cette belle école qu'il nous faut améliorer.

Pour le sport, nous consacrerons 377 millions - je pense, par exemple, au centre sportif Elisabeth, au centre sportif des Amandiers - mais également 150 millions fléchés sur le plan "Nager à Paris".

M. Jean-Bernard BROS, en vous décrivant tout cela, je pense que vous le voyez, il y a de beaux projets, de forts projets, pour le sport en particulier mais aussi pour le scolaire et différents autres sujets à Paris.

Ces 10 milliards seront donc consacrés à des dépenses structurantes et ils engendreront 200.000 emplois sur la mandature. Ce programme d'investissement contribue à renforcer l'attractivité qu'exerce Paris sur les entreprises, les touristes, les étudiants. Il crée les conditions de la reprise.

Ne faisons pas semblant d'ignorer les différences entre la dette de l'Etat et la dette des collectivités locales. Nous ne finançons que de l'investissement, nous ne pouvons pas recruter du personnel ou rembourser des emprunts anciens. Ce sont ces investissements qui préparent l'avenir de Paris et des Parisiens, et ce programme massif est aujourd'hui possible grâce à l'excellente gestion financière des deux mandatures précédentes.

Thomas LAURET et Catherine BARATTI-ELBAZ ont bien expliqué les raisons qui justifient le recours à l'emprunt. Cette gestion responsable nous permet, à la veille du lancement de ce programme, de disposer d'un taux d'endettement de 51 %, très inférieur aux 85 % de la moyenne des grandes villes de France. Nous avons aussi la confiance des investisseurs et nous empruntons à des taux très faibles : 1,97 %.

Christophe PARISOT, responsable des collectivités locales chez Fitch, le dit dans "20 Minutes" - je le cite : "La situation n'est pas alarmante : Paris a des marges de manœuvre." C'est clairement dit !

Je vous rappelle que l'on compare souvent l'Etat et Paris mais une chose, c'est qu'à Paris, on compare le taux d'endettement par rapport à nos recettes et pas par rapport au P.I.B. Je vous invite à faire cet exercice : le taux d'endettement de la Ville par rapport au P.I.B. parisien est très faible - il se situerait entre 1 et 2 % -, alors que l'on cite le chiffre par rapport au P.I.B. pour l'Etat. Evidemment, c'est bien plus ! Il faut quand même dire la vérité des choses.

Nous sommes collectivement mobilisés pour poursuivre dans cette voie et, bien sûr, je m'engage à maintenir cette gestion rigoureuse des finances parisiennes, ce qui nous permettra de financer ce programme aux deux tiers par l'autofinancement et les recettes d'investissement, notamment par des cessions foncières d'actifs non stratégiques.

Voilà la façon dont nous le financerons.

Le programme, il est aujourd'hui très ambitieux ; il n'a jamais été aussi ambitieux. Dans un environnement économique fragile, l'investissement public sert à la fois l'activité et l'ambition, le présent comme l'avenir, la cohésion et le rayonnement de Paris.

Pour terminer : évidemment, la dette augmentera à un rythme soutenable, proche de l'ancienne mandature.

Monsieur de FROMENT, Monsieur LEGARET, construire à Paris en le faisant financer par l'ensemble des générations, c'est évidemment une bonne gestion parce que les équipements profitent à plusieurs générations et qu'il est normal de faire participer toutes les générations au financement de nos équipements.

Moi, ce que j'ai entendu, c'est "aucune proposition". Votre programme, c'est l'atonie pour Paris. Il n'y avait aucune proposition d'investissement et, au contraire, des critiques, mais des critiques qui ne me paraissent pas du tout constructives. Nos bases sont saines, nos bases sont solides.

Madame SIMONNET, pour terminer sur ce point, non on ne peut pas non plus s'endetter sans limites, sans compter, sans réfléchir parce que préparer l'avenir, c'est à la fois préparer l'avenir pour les générations futures mais permettre aussi aux générations futures de continuer à agir, c'est-à-dire aussi, bien sûr, de construire une gouvernance durable à gauche pour la Métropole et pour Paris, à la fois en préparant leur avenir par l'investissement mais en leur disant qu'ils auront encore une gestion saine et solide dont ils pourront bénéficier pour continuer ce même travail, et tout cela, sans augmenter la fiscalité des Parisiens.

Je crois qu'on peut le dire : ce P.I.M. a fait écho dans notre Capitale, mais au-delà, qu'il fait écho avec les enjeux économiques de notre pays.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Julien BARGETON.

Merci parce qu'il est vrai que, si l'on ne croit pas à l'investissement privé et que l'on ne croit pas à l'investissement public, alors, je ne sais pas très bien où est le chemin pour permettre aux générations futures d'avoir une ville. Je souhaite, en 2020, que nous puissions léguer une ville dans laquelle le patrimoine aura été entretenu et dans laquelle on aura fait de l'innovation, dans laquelle on aura fait et accéléré la transition écologique et dans

laquelle on aura permis à toutes celles et ceux qui vivent de leur travail, qui sont dans les catégories populaires et les classes moyennes, de mieux se loger, dans de meilleures conditions, à Paris. C'est cela, l'enjeu.

Si, pour certains, le choix de cette mandature, c'est de ne rien entretenir du patrimoine, de ne pas créer de nouvelles écoles, de nouvelles places en crèche ou de ne rien faire en termes d'innovations qui amèneraient à faire de Paris une ville attractive et au premier plan mondial, eh bien, c'est un autre projet, c'est vrai. Mais je crois que les Parisiens, en 2014, ont fait le choix d'une équipe qui ne souhaite pas rester immobile et tétanisée par la crise, et qui décide et préfère faire de l'investissement public non seulement un élément majeur de l'amélioration de la vie de nos concitoyens mais aussi un levier de soutien à l'économie parisienne mais aussi francilienne, et même au-delà, puisque l'on sait que le poids du P.I.B. de la Région Ile-de-France est de 30 % dans le P.I.B. national. On sait que le levier de l'investissement public que nous actionnons, nous, à Paris, alors qu'autour de nous, beaucoup de programmes se sont arrêtés, ce levier-là va aussi permettre, oui, d'avoir 200.000 emplois, ou préservés ou créés, dans l'économie de notre pays.

Pour moi, cela compte, c'est aussi une contribution de solidarité très active que Paris va faire avec ce Plan d'investissement sur la mandature.

Merci pour la qualité du débat !

Il n'y a pas de vote puisque c'est une communication.

Nous allons maintenant passer à la première application très concrète et du P.I.M. et du budget pour l'année 2015.

Merci à vous.

Sur le budget 2015, et avant d'ouvrir la discussion, quelques mots, bien évidemment.

Mes chers collègues, ce premier budget primitif de la mandature répond fidèlement aux priorités exprimées par les Parisiens lors des dernières élections.

Chaque ligne budgétaire, chaque engagement de dépense, chaque planification d'opération traduit un engagement pris ou une orientation donnée dans le cadre de la campagne et avalisée par le vote de nos concitoyens.

Nous avons, pour cela, dû résoudre l'équation difficile qui nous a été posée au mois de septembre par la baisse des dotations de l'Etat, la progression de la péréquation et l'incertitude sur les recettes.

Parce que la transparence me semble une condition sine qua non du débat démocratique, j'ai alors fait le choix de dire la vérité aux Parisiens sur le contexte économique et les 400 millions qui risquaient de faire défaut à Paris en 2015.

Ce diagnostic était nécessaire. Il nous a permis de travailler d'arrache-pied pour être en mesure de tenir les engagements pris face aux Parisiens. D'un côté, nous avons construit un plan d'économie sur le fonctionnement particulièrement ambitieux. De l'autre, pour ne pas subir, les baisses de dotations unilatérales de l'Etat, nous avons posé les bases d'un dialogue, à la fois exigeant et constructif avec le Gouvernement.

C'est ce volontarisme de chaque instant qui nous a permis, tout en tablant sur des recettes supérieures aux prévisions, de construire un budget ambitieux pour l'année 2015. Nous avons privilégié pour cela un travail collégial, pour tracer les perspectives ambitieuses et soutenables qui doivent permettre à Paris d'être, malgré la crise, une ville toujours plus dynamique et toujours plus solidaire. Je remercie chacune et chacun dans la majorité d'avoir pris toute sa part dans ce processus exigeant.

C'est en recherchant simultanément toujours davantage de sobriété dans la gestion, toujours davantage de volontarisme dans l'investissement public et toujours davantage d'attention portée à la société parisienne et à un service public de qualité que nous avons posé les bases de ce budget.

Le contexte économique n'a pourtant jamais été aussi contraignant pour notre collectivité. Pour ne pas subir l'effet conjoint des baisses de dotation de l'Etat et la montée en puissance de la péréquation, nous avons dû trouver des marges de manœuvre indispensables à la réalisation du programme souhaité par les Parisiens.

Comme je m'y étais engagée, aucune hausse d'impôt n'est venue suppléer le désengagement de l'Etat. Ce sont donc d'abord 130 millions d'euros d'économie de fonctionnement qui nous ont rendu les moyens d'agir. C'est un effort sans précédent et je tiens à saluer ici le travail courageux de mes adjoints et des directions de la Ville, mais également de la Préfecture de police de Paris.

A cet effort sans précédent viendront s'ajouter 55 millions de recettes issues de l'indispensable modernisation de la taxe de séjour et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Ces deux mesures ne pèseront pas sur la société parisienne, elles ont été pensées et elles seront appliquées comme des instruments au service de l'équité et de la redistribution.

Il en va de même de la réforme de la politique de stationnement et de la refonte des tarifs municipaux qui nous procureront 60 millions réinvestis au service de tous dans un souci d'égalité.

J'insiste sur le fait qu'aucune de ces mesures ne pèsera négativement sur le pouvoir d'achat des Parisiens des classes populaires et des classes moyennes.

Cumulées aux recettes en hausse de la fiscalité immobilière et de la C.V.A.E., elles nous permettent de présenter un niveau d'autofinancement satisfaisant de 948 millions d'euros, deux tiers de nos investissements étant ainsi couverts sans recourir à l'emprunt. Nous continuons à nous inscrire dans les principes de bonne gestion qui, depuis plus d'une décennie, confère son assise financière à notre collectivité qui est peu endettée.

C'est donc grâce à ces fondations particulièrement saines que nous serons en mesure d'investir plus de 1.475 millions d'euros dans l'ensemble des équipements et des services qui touchent à la vie des Parisiens pour 2015.

Les 442 millions d'euros qui vont conduire à la création de 10.000 nouveaux logements et les 130 millions d'euros mobilisés sur le compte foncier répondent mieux que tous les discours du monde à la crise du logement.

Les 229 millions d'euros consacrés à la voirie et aux déplacements feront de la transition écologique une réalité pour Paris en même temps qu'un progrès pour l'ensemble des Parisiens.

Presque 100 millions d'euros dédiés aux espaces verts et à l'environnement qui donneront naissance à des jardins nouveaux, notamment dans les 19e, 10e, 12e arrondissements.

Les 256 millions d'euros injectés dans les grandes opérations d'urbanisme concourront au renouveau et l'attractivité de notre ville plus que jamais hospitalière à la recherche, à l'innovation et à l'ensemble du tissu des P.M.E. et des commerces si important pour nous tous. C'est tout cela qui crée les conditions nécessaires au maintien et au développement d'un écosystème entrepreneurial unique au monde.

Dans le même temps, nous continuerons à investir pour que les jeunes Parisiens se voient dotés des mêmes chances à l'issue de leur scolarisation. C'est le sens des 104 millions d'euros dédiés à l'ouverture de nouvelles places de crèche et 79 millions d'euros consacrés à la création de trois écoles, parallèlement au lancement de nombreux travaux de réhabilitation.

Enfin, dans le même esprit d'égalité et de cohésion, nous rapprocherons la culture, le sport et les loisirs de nos concitoyens.

Ce souci d'investir dans la proximité se traduira dès les prochains mois par l'ouverture de nouveaux équipements : une médiathèque, un conservatoire, deux gymnases verront par exemple le jour dans nos quartiers grâce aux 79 millions d'euros investis dans la culture et aux 60 millions d'euros investis dans le sport.

Comme ces établissements, la Philharmonie sera conçue, au-delà de son rayonnement international, aussi comme un lieu d'éducation par l'art ouvert à son environnement, les quartiers populaires, mais aussi nos voisins de la Seine-Saint-Denis.

Avec de tels investissements, j'ai bien la conviction que notre Ville avance au service de tous les Parisiens et de tous les quartiers, de tout âge.

Le point commun entre ces investissements nombreux et massifs est en effet leur contribution décisive à l'émergence d'une ville puissante et bienveillante. C'est-à-dire à la fois ouverte sur le monde et fortement soudée autour des valeurs qui l'identifient, à la fois rayonnante et solidaire.

Avec un effort de 2.300 millions d'euros, en progression par rapport au niveau record déjà atteint l'année précédente, Paris ne désarme pas face à la crise. Le bouclier social, que nous avons été amenés à mettre en place l'an dernier, est intégralement reconduit.

C'est donc un dispositif de protection toujours plus solide que compose pour les plus fragiles l'agrégat des aides sociales, des dispositifs de lutte contre la grande exclusion, des établissements d'accueil pour toutes les générations et des établissements de soins en secteur 1.

Conformément aux objectifs fixés en début de mandature, il sera renforcé par la formalisation du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, mais également par le déploiement du programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi et du programme d'aide à l'emploi.

Les 77 millions consacrés à la politique de la ville, au terme d'un dialogue très exigeant avec l'Etat, viendront compléter un dispositif global dont la vocation est de ne laisser personne en marge du progrès de Paris.

Et parce que je ne conçois pas ce progrès sans une amélioration constante dans les domaines de la sécurité et de la propreté, nous investissons 52 millions pour un meilleur entretien de l'espace public. Cette nouvelle dynamique passe notamment par le déploiement de 10.000 nouvelles corbeilles de rue venant compléter l'objectif de 30.000 poubelles d'ici fin 2015, et la mise en place d'une démarche de zéro déchet dans la perspective d'une conversion totale de notre ville à l'économie circulaire.

Dans le même temps, alors que l'effort de rattrapage des effectifs de policiers vient combler les suppressions d'emploi des années 2009-2012, nous confortons le budget alloué à la prévention et à la sécurité, en renforçant les équipes de correspondants de nuit et en sanctuarisant les opérations "Ville, vie, vacances" dans les quartiers populaires.

La contribution de la Préfecture de police aux efforts budgétaires de notre collectivité n'aura donc pas d'impact sur l'efficacité opérationnelle des policiers et des pompiers aux services des Parisiens. J'en remercie M. le Préfet de police.

Cette année donnera lieu enfin à la mise en œuvre du budget participatif. Les Parisiens feront des propositions et auront leur mot à dire sur 5 % du budget d'investissement. Voilà une avancée démocratique concrète.

Mes chers collègues, ce budget, c'est d'abord un budget de vérité, parce qu'il n'occulte aucune des contraintes inhérentes à la période que nous traversons. C'est ensuite un budget courageux si l'on considère les efforts accomplis pour viser à davantage de sobriété en matière de fonctionnement.

C'est également un budget de proximité si l'on mesure la déclinaison de chaque priorité en mesures et en réalisations concrètes accessibles à nos concitoyens.

C'est enfin, et je l'assume, un budget de combat dans une situation de crise.

Combat pour l'investissement public capable de relancer l'économie aux côtés de l'investissement privé et de préparer l'avenir.

Combat pour la solidarité dans une ville qui continue à faire tout son possible pour protéger ses habitants des effets de la crise.

Combat, enfin, pour libérer l'avenir d'une ville déterminée à continuer à avancer.

Je tiens bien sûr à remercier Julien BARGETON, Emmanuel GRÉGOIRE et Bruno JULLIARD ainsi que Colombe BROSSEL, qui nous ont permis d'avancer en levant les obstacles les uns après les autres. Au travers du Secrétariat général et de son Secrétaire général Philippe CHOTARD, je salue l'ensemble de l'administration parisienne, qui a été une vraie force de proposition. Je remercie bien sûr l'ensemble des adjoints, l'ensemble des maires d'arrondissement et l'ensemble des présidents de groupe de la majorité d'avoir contribué activement, notamment au sein du conseil stratégique que nous avons réuni à plusieurs reprises pour arriver à ce budget qui nous ressemble, ce budget que souhaitaient les Parisiens.

Je vous remercie.

## **Discussion budgétaire - Audition des orateurs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, mes chers collègues. Je vous propose de passer au débat général. Conformément à la conférence d'organisation, je vous rappelle que dans une première partie, un orateur par groupe s'exprimera cinq minutes. Le débat général se poursuivra ensuite avec les orateurs inscrits puis avec la réponse de l'Exécutif. Je vous rappelle que lors du vote, il n'y aura ni débat ni commentaire, mais une explication de vote préalable de cinq minutes par groupe. Le vote aura lieu demain matin. Les amendements et vœux doivent donc être présentés pendant la discussion générale.

Pour commencer, je donne la parole aux premiers orateurs pour chaque groupe.

Nous démarrons avec M. Yves POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Madame le Maire, mes chers collègues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un petit effort : "la" !

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Puisque c'est le premier budget de la mandature et que nous sortons du débat sur le P.I.M. je me contenterai de faire deux remarques sur votre budget.

La première est que l'endettement est une bonne chose. L'endettement, quoi que disent nos amis, est une bonne chose, sauf que nous sommes dans un contexte difficile, c'est que l'endettement de la Ville s'ajoute à l'endettement de l'État, et que l'endettement de l'État est lourd. C'est vrai que l'endettement de la Ville, on a encore des marges, puisque nous avons 4 milliards et seulement 51 % d'endettement. Il nous reste 10 %.

Le problème est qu'il ne faut pas rentrer dans la dynamique de l'endettement.

Deuxièmement, on a quand même des taux bas historiques, c'est extraordinaire, pratiquement à 2 %.

Donc toutes les raisons feraient que l'on pourrait investir pour l'avenir. La seule chose, c'est que quand on investit pour l'avenir et que l'on s'endette, il faut deux conditions.

La première, il faut que l'investissement soit structurant. Je prends deux exemples. Quand Haussmann a fait Paris, il n'avait pas beaucoup d'argent mais il a investi, il a endetté Paris pour des dizaines d'années, puisque la dernière échéance d'Haussmann a été payée en 1930.

Quand on a fait le métro en 1907, on s'est aussi endetté sur le long terme, et la dernière échéance a été payée en 1973.

La première condition est de faire des investissements structurants.

Or, sur l'ensemble des choses que je vois, je ne vois aucun investissement structurant parce qu'il n'y a pas de vision, pas d'imagination, c'est la première raison.

Deuxième raison de l'endettement et de l'investissement qu'il faut faire, c'est qu'il faut un effet de levier. Regardez le plan européen de 300 milliards lancé actuellement, il se fait par un regroupement de 30 milliards qui vont être pris sur les comptes du budget européen et qui va provoquer un effet de levier. Moi, l'effet de levier, je ne le vois pas à Paris.

Prenons simplement l'exemple du logement. On a un problème à Paris depuis que vous avez nommé notre ami BROSSAT, communiste, chargé du logement. Il y a deux sortes de communisme : il y a le communisme à la chinoise, qui s'est adapté aux règles du marché puisque maintenant, la Chine est la première économie mondiale ! Et vous avez le communisme soviétique, et ça, c'est un peu le communisme de M. BROSSAT !

Quand on a un problème, eh bien on prend de l'argent et avec cet argent, on règle le problème, et quand on n'a pas d'argent, on tombe en faillite. C'est ce qui s'est passé pour l'U.R.S.S. C'est la logique de M. BROSSAT. Qu'est-ce qu'on fait ?

M. BROSSAT vous demande de l'argent pour préempter, même préempter des appartements dans des copropriétés. Prenez cet exemple. Vous avez déterminé avec l'APUR 257 adresses. Mais alors, un peu d'imagination : qu'est-ce qu'il faudrait faire ?

M. BROSSAT dit : "Donnez-moi de l'argent et j'achète" et après, je ne sais pas ce qu'ils vont en faire !

Mais avec un peu d'imagination, avec l'effet de levier, qu'est-ce qu'on pourrait faire ? On réunirait tous les opérateurs immobiliers de Paris en disant : "Voilà, on a ce problème-là. Investissez ! Gagnez votre argent mais en même temps, faites-nous des logements sociaux !"

C'est cela, l'effet de levier, mais vous êtes incapables de le faire parce que vous êtes coincés dans votre système complètement étatiste, municipal. C'était la première remarque.

La deuxième remarque, que j'ai faite en accord avec Christian SAINT-ETIENNE, qui est quand même un professeur reconnu dans le monde de l'économie, pour être efficace et jouer son rôle dans la relance de l'économie, tout investissement public de la collectivité doit s'accompagner d'une réforme structurelle d'ampleur et d'une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement.

C'est vrai, et je le reconnais, vous avez fait 130 millions d'économies. Très bien ! Je vous l'accorde, c'est une bonne chose. Il y a tout un effort qui est fait par les directions.

Mais moi, je voudrais attirer l'attention sur quelque chose de plus important, c'est le temps de travail annuel. Nous avons 53.000 fonctionnaires qui ont chacun pratiquement 53 jours ouvrés de vacances. Quand on diminue d'un jour le temps des vacances, vous gagnez énormément de postes budgétaires, vous en gagnez énormément, et vous pouvez créer des emplois pour d'autres secteurs.

Or, le problème des collectivités territoriales françaises et le problème de la Ville de Paris, quand vous dites cela à un chauffeur de taxi qui travaille comme il travaille, 11 heures par jour...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous allez bientôt arriver à vos cinq minutes...

**M. Yves POZZO di BORGO.** - ... quand vous dites cela à un chauffeur de taxi, il ne comprend pas !

Ce que je souhaiterais, Madame le Maire, c'est que vous ayez une réflexion sur ce sujet parce qu'il faut faire des économies, et réfléchir sur le temps de travail de la Ville serait une bonne chose.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

Vous savez, il y a beaucoup d'investisseurs chinois que je reçois, et c'est très bien : on est très content qu'ils viennent. Je leur dis de venir visiter Paris... je suis ravie... faire des achats... je suis ravie, mais aussi investir : je suis ravie !

Même le dimanche, ils ont plutôt envie, comme le disait récemment une de leurs représentantes dans un très bon journal, de découvrir notre ville et de visiter nos musées. Je les invite à poursuivre.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe socialiste et apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD,** maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Chers collègues, Madame "la" Maire - vous verrez, Monsieur POZZO di BORGO, ce n'est pas très difficile de s'y habituer -, nous avons comme président de groupe cinq minutes pour exprimer notre position sur le budget 2015. Je vais donc le faire très synthétiquement pour le groupe socialiste et apparentés. Mes collègues développeront ensuite thématiquement leurs propos.

Deux éléments marquent le budget 2015.

D'une part, c'est un budget résolument de gauche qui fait porter l'effort de notre collectivité en priorité en faveur des quartiers populaires, des Parisiens les plus modestes et de la classe moyenne.

En ce sens, il montre bien nos différences avec l'opposition. Celle-ci ne présente pas un contre-budget, même bâclé parce qu'il y avait certainement d'autres priorités ces derniers jours, mais l'opposition municipale rejette simplement la justice sociale que nous portons dans notre budget.

Ce budget, c'est aussi un budget qui respecte la parole donnée aux Parisiens pendant la campagne. Il reflète en tout point les priorités portées par Anne HIDALGO, les listes "Paris qui Ose" et leurs programmes. Nous y reviendrons, bien sûr, au cours de ce débat, comme vous l'avez fait dans votre propos liminaire.

Vous avez eu, Madame la Maire, à résoudre une équation complexe que chacun connaît, due à des contraintes d'une ampleur inédite : la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales conjuguée à la hausse des péréquations que Paris verse aux autres collectivités. Il a fallu trouver 400 millions d'euros sans augmenter les impôts des Parisiens, comme nous nous y étions engagés. Avec votre premier adjoint Bruno JULLIARD, votre adjoint aux finances Julien BARGETON, l'ensemble de l'Exécutif municipal, vous y êtes parvenue alors que peu de commentateurs pensaient que ce serait le cas.

Du point de vue de la démarche, ce budget a par ailleurs été construit dans la plus grande transparence, avec l'ensemble des groupes de la majorité municipale. C'est une vraie marque de fabrique, ainsi qu'une marque de confiance dans notre capacité collective à trouver des solutions qui nous rassemblent.

Je voudrais très sincèrement remercier Julien BARGETON pour sa grande disponibilité et la rigueur dont il a fait preuve pour concilier les impératifs d'une grande collectivité moderne et les nécessaires économies de fonctionnement. Qu'il soit remercié très sincèrement aujourd'hui.

Je pense aussi à Emmanuel GRÉGOIRE qui a effectué un travail remarquable et apprécié de tous au service de nos agents et de la collectivité parisienne. Piloter dans ce contexte la gestion des ressources humaines de 50.000 agents, cela demande de la technicité et aussi beaucoup de finesse. Il n'en a pas manqué.

L'élaboration collective avec vos adjointes et vos adjoints, comme avec les groupes politiques, a permis de construire les programmes en réalisant également des économies d'échelle et, pour employer une expression qui vous est familière, Madame la Maire, il a fallu ouvrir le capot des directions de la Ville. Cela a été fait. Ce ne sont pas moins de 130 millions d'euros d'économies de fonctionnement qui ont été réalisées. Preuve de notre sérieux budgétaire et de notre capacité à réduire tout ce qui n'est pas strictement nécessaire aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ensuite, et grâce à une détermination collective, nous avons pu obtenir des recettes nouvelles votées par le Parlement, qui concernent les hôtels, les résidences secondaires, mais aussi les plates-formes de réservation d'appartements sur Internet qui échappaient jusqu'à présent aux taxes de séjour.

Ces hausses de recettes sont à la fois légitimes puisqu'elles correspondent à une part de services rendus par la Ville à ses visiteurs, et conformes à nos engagements, puisqu'elles ne s'appliquent pas aux Parisiennes et aux Parisiens.

Nous assumons sans problème également les hausses de tarifs pour les plus aisés de nos concitoyens et nous revendiquons les hausses des tarifs de stationnement. Je constate, d'ailleurs, que la droite municipale et sa nouvelle chef de file se revendiquent en campagne très écologistes, mais dès que l'on touche à l'intérêt des automobilistes, ils poussent à nouveau des cris d'orfraie, comme toujours depuis 2001.

En tout, ce sont 430 millions d'euros qui ont été trouvés pour faire face à nos besoins et boucler un budget combatif au service de la qualité de vie à Paris. C'est un budget important - je le rappelais en introduction - car il met en œuvre les engagements prioritaires de la campagne du logement. Je voudrais saluer Ian BROSSAT qui mène cette délégation avec talent, détermination et en notre nom à tous au sein de la majorité municipale.

Je ne reviendrai pas, parce que le temps me manque, sur l'innovation, la transition écologique ou l'éducation. Je ne peux pas citer tous les projets, ni même les domaines qui attestent de l'ambition de notre budget en matière éducative, culturelle, sportive, sociale ou démocratique avec le développement du budget participatif.

Mais je voudrais terminer ce propos en renouvelant notre gratitude à l'égard de l'ensemble de votre équipe qui a pu surmonter toutes les contraintes, exceptionnelles cette année par leur ampleur, pour bâtir un budget rigoureux - nos chiffres, eux, ont été vérifiés et se fondent sur des calculs sérieux - un budget de combat qui sert les intérêts des Parisiens et prépare résolument et avec confiance l'avenir de notre ville.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Rémi FÉRAUD.

La parole est à Mme SOUYRIS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Madame la Maire, chers collègues, l'élaboration d'un premier projet de mandature est un marqueur essentiel pour une équipe municipale, d'autant plus en période de crise économique et, il faut bien le dire, d'une crise de confiance politique nationale, depuis longtemps inégalée.

Marqueur de courage ou d'immobilisme, marqueur productif s'il en est, un premier budget donne la tonalité de la partition que nous jouerons ensemble. Or, pour nous, Ecologistes, la barre de la réussite ne peut être que haute et sans concession, tellement Paris, comme la France d'ailleurs, est à la traîne pour opérer sa transition écologique.

Ainsi avons-nous, depuis septembre déjà et même avant, soit depuis notre contrat de mandature, souhaité travailler à un budget qui mette en œuvre concrètement le chantier immense de la transition écologique de Paris, avec une vigilance aiguë au maintien d'une mixité sociale à Paris, donc pour que le champ de l'aide et de la justice sociale soit une vertu également majeure de ce budget.

Je dois dire que comme pour le P.I.M., nous avons été heureusement surpris de la transparence avec laquelle s'est mise en place la méthode d'élaboration du budget primitif 2015.

Pour commencer, et ce n'est pas un détail, la clarté politique des documents transmis, notamment le rapport budgétaire de budget primitif 2015, a permis un travail collaboratif inédit. Ce document nouveau constitue une réelle avancée, notamment parce qu'il se présente par grandes lignes politiques envisagées et trace clairement les choix et priorités budgétaires de notre Municipalité.

Ensuite, nous avons particulièrement pu apprécier le travail avec la majorité sur le volet social du budget, engagé pour soutenir les plus précaires et mieux établir une réelle justice sociale, comme l'instauration de tranches sociales supplémentaires. Nous avons été consultés et entendus.

Enfin, la dimension écologique transversale de ce budget, à laquelle nous tenons particulièrement, a pris de facto toute sa part, notamment en investissement, ce qui va permettre de démarrer une vraie révolution culturelle et économique pour un Paris plus vivable et plus attentif à la planète.

Oui, concrètement, ce premier budget de la mandature est un acte important, car il marque les engagements que nous avons pris devant les Parisiens et les Parisiennes lors des élections municipales. Il décline les axes du plan d'investissement en axes concrets et instaure les fondements d'un Paris nettement plus vertueux écologiquement, donc respectueux de la santé des Parisiens et des Parisiennes et, bien sûr, du climat avec une préparation renforcée de la COP 21, à la fois en termes de soutien associatif qu'en investissements lourds, comme la phase 2 de la dédieselisation, et un engagement systémique pour un habitat privé et social moins énergivore.

C'est un budget ambitieux écologiquement et fortement ancré à gauche par les priorités qu'il indique clairement : cohésion sociale, logement, dynamisme économique, culture et transition énergétique. Il indique des choix clairs en matière d'écologie, de justice sociale et d'égalité et, n'en déplaise à M. LEGARET, nous approuvons les choix faits justement parce qu'ils sont responsables, tournés vers un avenir durable, et non un âge d'or qui, malheureusement, ne l'était que pour certains.

Ces choix que nous approuvons concernent, notamment, le respect de notre engagement commun de ne pas augmenter la fiscalité directe au profit d'une réévaluation de certaines taxes qui peuvent d'ailleurs avoir des effets incitatifs en faveur de l'usage des transports en commun.

Je pense à l'augmentation du tarif de stationnement, aux 2,3 milliards d'euros pour les dépenses de solidarité, aux 10.000 logements nouveaux par an, en majorité sociaux, et surtout au plan de lutte contre la pollution inédit à ce jour, à la création de centres de valorisation et d'apport des encombrants, à l'aide aux personnes handicapées.

222 millions sont marqués au budget, dont 18 millions de plus qu'en 2014.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Les priorités du Plan Climat réaffirmées et la mobilisation pour la COP 21.

Enfin, et ce n'est pas rien, l'investissement pour le vélo qui se traduit notamment dès 2015 par un doublement des pistes cyclables et du stationnement vélo.

Autant de signes qui indiquent la volonté de notre Ville d'un budget avant tout utile aux Parisiens et Parisiennes tournés vers l'avenir et attentif aux plus fragiles et aux quartiers populaires, seule véritable attitude responsable si l'on veut éviter de renforcer, comment dit-on déjà, cette fracture sociale dénoncée il y a bien longtemps par M. CHIRAC, que l'on ne peut quand même pas taxer de gauchiste, n'en déplaise à M. BOURNAZEL.

Cette volonté est d'autant plus remarquable que, encore une fois, nous la portons dans un contexte national difficile, de crise économique, sociale et écologique et de baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi, nous reconnaissons-nous dans ce budget et nous le voterons.

Cependant, Madame la Maire, nous souhaitons continuer de travailler sur certains sujets qui nous inquiètent encore dans ce budget.

Nous avons, en effet, quelques réserves et inquiétudes sur certains volets du budget et nous souhaitons aujourd'hui...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez dépassé votre temps de parole, Madame SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS.** - ... vous faire part d'un certain nombre d'interrogations...

J'ai fini.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, mais c'est 5 minutes.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Les économies envisagées sur les subventions aux associations : certains budgets sont fragilisés, comme ceux des écoles et notamment les caisses des écoles, d'où les différents amendements proposés par notre groupe et qui vont être ultérieurement présentés par mes collègues.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous. Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

L'équation à laquelle nous avons dû répondre pour préparer ce budget n'était pas simple et, pourtant, nous aboutissons à un budget en augmentation. Nous tenons nos engagements de campagne, alors qu'un mois à peine après les élections, le Gouvernement a changé les règles du jeu.

Pour Paris, ce sont 213 millions d'euros cette année qui manquent à notre budget, qui s'ajoutent à l'augmentation de 70 millions d'euros de participation de notre capitale aux différents fonds de péréquation, ces sommes venant s'ajouter à la non-compensation des transferts de dépenses sociales au Département depuis 2004 qui frisent les 2 milliards d'euros, soit une année de salaires de tous les employés de la Ville de Paris, à titre de comparaison.

Nous portons un vœu pour réaffirmer notre exigence que l'Etat ne soit pas solde de tous comptes et qu'il compense les dépenses que les collectivités n'ont pas à financer. On aurait pu croire, avec l'élection de François HOLLANDE, que l'on renonce à cette injustice ; il n'en a rien été.

La petite fenêtre ouverte par le Premier Ministre récemment sur la renationalisation du R.S.A. doit se concrétiser.

En cela, nous ne disons pas autre chose que Claudy LEBRETON, président de l'Association des départements de France : "Le R.S.A., l'A.P.A., la P.C.H. sont des allocations nationales et ce n'est pas aux Parisiennes et aux Parisiens de payer sur leurs impôts des mesures de solidarité nationale".

Mais le pire du pire est que les économies faites sur les collectivités sont censées compenser les allègements fiscaux et les cotisations sociales accordées aux entreprises ! Cette politique de cadeaux devait leur permettre d'investir à terme pour créer de l'emploi, sauf qu'aucune contrepartie n'a été exigée et nombre d'entre eux se sont empressés d'utiliser ces sommes pour servir les actionnaires. Cela ne les a même pas empêchés de licencier du personnel.

Pour une fois, Emmanuel MACRON a eu une lueur de lucidité en disant que le C.I.C.E. était un échec.

Ce système montre son inefficacité ; chute de l'emploi, aspiration des salaires vers le bas, augmentation de la précarité, explosion des contrats à durée déterminée : voilà le résultat depuis 20 ans de ces politiques de niches fiscales, d'exonérations de cotisations et de suppression de la taxe professionnelle. Le patronat n'est pas encore satisfait et il lui en faut toujours plus. Pourtant, il continue de délocaliser et il ne dit rien sur l'optimisation fiscale, sur le recours à des placements douteux dans les paradis fiscaux, y compris au sein de l'Union européenne, comme le révèle l'affaire luxembourgeoise.

Alors, oui, nous attendions autre chose d'un gouvernement élu par des électrices et des électeurs de gauche, qu'il s'attaque au "mur de l'argent", comme ils disaient avant. Une caste accumule les capitaux et appauvrit le pays. En cette année 2014, le nombre de milliardaires en France est passé en un an de 55 à 67, selon la revue "Challenge". Le montant total des 500 premiers patrimoines professionnels français aurait augmenté de 15 % en un an, pour atteindre 390 milliards d'euros.

Tout montre que l'on peut trouver d'importantes marges de manœuvre en annulant une bonne partie des baisses d'impôts octroyées aux grandes entreprises et aux citoyens les plus riches.

Le rapport du député Gilles CARREZ, publié le 5 juillet 2010, montre que si l'on annulait l'ensemble des baisses d'impôts votées depuis 2000, l'Etat aurait chaque année 100 milliards de plus dans ses caisses. Si nous revenions simplement à la fiscalité qui a existé en 2000, que nul ne jugeait confiscatoire ou révolutionnaire, notre déficit se transformerait en excédent.

Voilà le contexte : le renoncement devant le grand patronat.

Des dizaines de milliers de villes de France vont être contraintes de renoncer à construire des écoles et des centres de santé, des équipements sportifs et culturels, à réduire l'amplitude d'horaires de certains services, voire les supprimer.

Alors, oui, nous sommes fiers que Paris ne renonce pas et résiste à cette vague de régression qui touche un bon nombre de collectivités et nous sommes fiers que, comme des milliers de maires, la nôtre ait signé une motion adressée au Premier Ministre, lui demandant si ce n'est de supprimer mais au moins d'atténuer les coupes dans les dotations.

Si nous avons résisté à Paris, c'est surtout parce que nous avons travaillé pour dégager de nouvelles recettes, en mettant à contribution les plus riches dans nos tarifications et en créant de nouvelles recettes.

Madame la Présidente du groupe U.M.P., votre contre-budget, c'est le summum de l'égoïsme !

Vous protestez contre les rares mesures de justice que ce Gouvernement a acceptées, c'est-à-dire la taxe contre les résidences secondaires et la taxe de séjour. Mais qui défendez-vous ? Les touristes des hôtels de plus de trois étoiles et les malheureux qui vont devoir s'acquitter de quelques piécettes de plus pour une chambre à plusieurs milliers d'euros la nuit dans les palaces parisiens ? Vous osez défendre des gens qui n'occupent leur pied-à-terre à Paris que quelques jours ou quelques semaines par an, alors que des milliers de Parisiennes et de Parisiens attendent un logement ?

Vous êtes Parisienne dans cet hémicycle, mais vous êtes Versaillaise dans votre cœur !

Vous, vous voulez réserver notre ville à quelques dizaines de milliers de privilégiés et en exclure la population qui la fait vivre.

Oui, Madame, votre contre-budget, c'est l'immobilisme et le conservatisme.

D'ailleurs, nous nous sommes posé une question dans notre propre groupe : votre budget est-il chiffré en euros ou en francs suisses ?

Vous le voyez, nos critiques au budget de la Ville ne sont pas les vôtres.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez dépassé votre temps de parole, Monsieur le Président. Terminez !

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je termine, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - De toute façon, s'il vous plaît, les temps de parole, d'après ce que l'on m'a dit...

On suspend, là !

... sont décomptés des temps de parole des groupes pour les dépassements qu'il y a eu, mais je vous invite à conclure.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je voudrais terminer.

Quant à vos propositions d'économies, sincèrement, admettez que vous plaidez pour moins de personnels, moins de services, moins d'investissements ; c'est donc moins d'égalité et moins de solidarité. Nous faisons tout le contraire, les Parisiennes et les Parisiens ont choisi et ce budget correspond à nos engagements.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, plus que symbolique, la séance budgétaire revêt, pour l'ensemble des élus de notre Conseil, un moment de vérité.

Ce moment de vérité tient au dévoilement des intentions de l'Exécutif pour l'année à venir et du bilan de l'action de l'année passée.

C'est l'occasion pour les groupes politiques de porter publiquement leur satisfaction, leurs inquiétudes, ainsi que leurs attentes et préconisations.

Le budget qui nous est présenté - mon collègue Buon Huong TAN interviendra plus longuement sur les différents aspects - permet de rendre public ce que sera l'année 2015 pour Paris. Le contexte global si particulier que nous connaissons, avec les dotations de l'Etat qui diminuent et la péréquation qui augmente, a obligé l'Exécutif à initier un plan d'économies volontariste et à rationaliser une partie de ses dépenses.

Nous saluons cette démarche que nous encourageons à accentuer.

Sans remettre en cause la qualité de notre gestion publique, nous pouvons faire aussi bien, et si ce n'est parfois mieux, tout en étant économes.

Je note, mais je fais partie de ceux qui n'en ont jamais douté, que nous pouvons travailler en bonne intelligence avec l'Etat car des solutions et des compromis existent ; je pense ici à la taxe sur les résidences secondaires, également à la taxe de séjour.

Ce budget primitif est porteur d'espoir, car nous avons encore une marge, et c'est rassurant, pour renforcer nos recettes en étant plus regardants, par exemple, sur les D.S.P., les S.E.M. ou les conventions d'occupation de l'espace public. Nous pouvons aussi limiter certaines dépenses : il y en a qui ne bénéficient pas directement aux Parisiennes et aux Parisiens.

La baisse des dotations n'a, je crois, pas vocation à s'atténuer, ni même le niveau de la péréquation : le budget 2015 comprend donc des contraintes, avec lesquelles nous allons devoir encore composer.

Pour les années à venir, de nouvelles marges seront encore, donc, à trouver. La dette est un sujet de préoccupation que nous nous refusons de minorer car elle impactera nos générations futures ; c'est une réalité !

Il faut la dompter au mieux et ne pas prendre le chemin glissant d'une fuite en avant qui serait immanquablement dommageable pour le Paris de demain. Sans tirer à boulets rouges, comme le fait l'Opposition, je souhaite néanmoins appeler à la vigilance sur ce point.

Un mot d'ailleurs sur le contre-budget proposé par l'U.M.P. Au fond, cette démarche équivaut à ne pas reconnaître que la Ville a un Maire, des adjoints et des services qui travaillent à présenter un budget pour les Parisiennes et les Parisiens.

Plutôt que de porter des propositions ou des amendements constructifs, l'U.M.P. propose un contre-budget dans une démarche politicienne qui ne vise que l'affichage et la communication. C'est dommage !

Madame la Maire, mes chers collègues, le travail de notre Majorité nécessite écoute, franchise et esprit de rassemblement. Notre collectivité a un rôle particulier : l'exigence, lorsqu'on est élu à Paris, est forte, nous le savons. Nous devons, au moment de nos choix, être guidés par ce qui renforcera la qualité de vie de l'ensemble des Parisiens. Nous avons, car les attentes sont fortes, une obligation de résultat, et je crois que nous en prenons le chemin avec le budget que nous allons discuter.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, et en plus dans un temps très court.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe U.M.P., vous avez la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à défaut, Madame la Maire, de réunir les composantes de votre majorité sur de grands projets, il semble que la dépense publique soit désormais le seul sujet sur lequel vous parvenez encore à dégager un consensus, quitte à ériger la fuite en avant au rang de politique générale, quitte aussi à renier votre promesse de ne pas toucher aux impôts des Parisiens.

Après deux mandatures qui ont vu le nombre d'agents gonfler de 35 % et la dette augmenter de 300 %, l'Exécutif a finalement reconnu, après des mois de déni, l'existence d'un découvert de 400 millions d'euros. Ce fait inédit, Madame la Maire, si vous vouliez l'écouter, aurait dû vous servir d'avertissement, mais vous avez visiblement décidé d'engager les finances de la Ville dans une fuite en avant en annonçant, le 4 décembre dernier, que l'investissement sur la prochaine mandature, ou au moins la dépense, serait non pas de 8,5 milliards, mais de 10 milliards, quitte à faire progresser la dette - je cite - selon un rythme proche de celui constaté sous la précédente mandature, c'est-à-dire rien de moins que de la porter à plus de 7 milliards d'euros en 2020. Cela ne fera après tout qu'une augmentation de 540 % par rapport au niveau de 2001.

Dans ce contexte, le budget 2015 a été comblé avec quelques paillettes et beaucoup d'impôts. Les paillettes sont un plan d'économies soi-disant d'une ampleur inédite, mais qui n'existe que sur les papiers de la communication de la Ville de Paris, car les chiffres réels du budget, eux, disent tout le contraire. J'en cite deux exemples : les dépenses de communication seront réduites de 3 millions d'euros, dit-on. Pourquoi alors les chiffres officiels du budget 2015 prévoient-ils une hausse de 500.000 euros ? Mettez-vous d'accord : soit votre communication raconte n'importe quoi, soit les chiffres du budget sont faux, et peut-être les deux à la fois, mais dans un cas comme dans l'autre, vous prenez les Parisiens pour des imbéciles et vous manquez de sérieux.

De même, vous nous aviez annoncé une réduction du train de vie de la Ville, que vous prétendiez vous appliquer à vous-même, comme le disait Jean-François LEGARET tout à l'heure, en diminuant le nombre de collaborateurs. Voilà encore une promesse qui n'aura pas passé l'hiver. La presse nous révèle ce matin que vous avez dissimulé, dans le budget 2015, les informations relatives aux effectifs de votre cabinet, et que ce dernier s'est au contraire encore étoffé.

Parallèlement, il y a une économie que vous n'avez pas eu trop de mal à réaliser - il faut bien le reconnaître -, c'est celle qui touche les groupes politiques. C'est là sans doute votre conception de la démocratie : moins de moyens pour les autres, des efforts supportés intégralement par eux, mais surtout pas par soi-même. Voilà pour les économies.

Du côté des impôts, ce sont des hausses généralisées qui vont s'appliquer à tous les Parisiens dès le 1er janvier 2015. Pierre-Yves BOURNAZEL en faisait l'inventaire tout à l'heure. Vous prétendez avoir trouvé les 400 millions d'euros qu'il vous manquait, que vous prétendiez d'ailleurs avoir découverts : seuls pourtant 130 millions d'euros proviennent de votre prétendu plan d'économies. Tout le reste, vous le comblez par des mesures d'ordre fiscal. Encore une fois ce sont les autres qui paient à votre place.

Alors, vous nous expliquerez, vous avez commencé tout à l'heure, que ce ne sont pas des impôts, mais des taxes ou des redevances. La réalité, c'est que dès l'année prochaine, tous les Parisiens vont faire les frais des faiblesses de la Maire de Paris. Je dis bien tous, car vous prétendez mettre seulement les riches à contribution, sauf que les deux nouveaux tarifs que vous créez pour les Parisiens aux revenus élevés ne vous rapporteront que 2 millions d'euros, alors que la réforme du stationnement, qui touchera quant à elle tous les Parisiens, vous rapportera environ 60 millions d'euros. Vous mettez donc 30 fois plus à contribution les Parisiens dans leur ensemble que les Parisiens les plus riches. Ça doit être cela votre leçon de socialisme.

En parlant de socialisme, les Parisiens auraient pu croire, ou ils auraient pu espérer - il faut bien espérer quelque chose - qu'avec une Maire de gauche, leurs intérêts seraient mieux défendus face au Gouvernement, lui aussi de gauche. Cela n'aura malheureusement pas été le cas. Non seulement Paris a essuyé une réduction de 200 millions d'euros des dotations et la hausse de 70 millions d'euros des dépenses de péréquation, mais au contraire, la seule chose que vous avez obtenue du Gouvernement pour les Parisiens sont de nouveaux impôts, comme la création d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou la hausse de la taxe de séjour.

Mes chers collègues, il n'y a pas de fatalité : les Parisiens ne sont pas voués à voir leur ville mal gérée et leurs impôts augmentés. C'est le sens du contre-budget que nous avons déposé avec nos collègues du groupe U.M.P. Malgré la réduction des dotations de l'Etat due à...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais vous demander d'approcher de votre conclusion, vous aussi, les cinq minutes étant dépassées.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Malgré la réduction des dotations de l'Etat, due à vos faibles capacités de négociation - on comprend que cela vous gêne -, nous avons réussi à dégager 570 millions d'euros, permettant non seulement de boucler le budget 2015, mais aussi de réduire l'endettement de 100 millions d'euros, le tout sans demander un euro de plus aux Parisiens, mes chers collègues ! Une autre politique est possible ! Une autre politique est possible, à condition d'arrêter de faire du cabinet de la Maire de Paris ou du Secrétariat général une agence de reclassement, et de ne plus laisser déraper les chantiers qui commencent à 200 millions pour se terminer à plus d'un milliard. Ça demande juste un peu de courage.

Merci à vous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Merci beaucoup.

Après ces cinq minutes prises par les présidents de groupes, nous entrons dans le reste de la discussion avec M. GABORIAU pour le groupe U.M.P.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, comme président de la Commission des finances, je veux adresser mes félicitations au nom des membres de la 1ère Commission, et certainement de l'ensemble des membres du Conseil, à l'adjoint au Maire chargé des finances, Julien BARGETON, au directeur des finances, Jean-Baptiste NICOLAS, et à leurs équipes pour le très clair et très synthétique rapport budgétaire primitif 2015, qui permet ainsi à chaque conseiller une lecture plus facile.

Félicitations donc sur la forme, mais pas sur le contenu, pour lequel je m'exprimerai maintenant comme élu du groupe U.M.P. Ils avaient des craintes. Dans ce débat budgétaire, et fort du contre-budget qui vient de vous être

adressé et présenté par notre présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, je m'attacherai à évoquer deux sujets : les droits de mutation et, sujet plus technique, les dotations aux amortissements et aux provisions. En prévision de notre débat budgétaire et comme nous l'avons déjà organisé dans la précédente mandature, j'ai estimé souhaitable et riche d'enseignements de prendre connaissance de l'avis des professionnels de l'immobilier parisien.

Comme l'a indiqué notre collègue Jean-François LEGARET ce matin dans son intervention, j'ai proposé aux membres de notre 1ère Commission de recevoir Mme Catherine CARELY, présidente de la Chambre des notaires de Paris, pour nous livrer son éclairage sur l'évolution immobilière dans la Capitale, et donc sur les recettes des droits de mutation à titre onéreux en 2015. Mme CARELY est donc intervenue mardi dernier, juste avant la Commission des finances. J'ai pensé intéressant de livrer à l'ensemble de nos collègues de notre Conseil la synthèse de son analyse et de ses prévisions.

Concernant l'année 2014, la présidente a confirmé que les recettes immobilières seraient conformes à la prévision de la Municipalité, autour d'un milliard d'euros, soit une très légère hausse par rapport à 2013. 2014 ne constitue qu'un modeste rattrapage par rapport à 2013, année très faible en termes de volume d'activité. Globalement, l'activité de logement représente les deux tiers des recettes fiscales, et le reste de l'immobilier, un bon tiers. En valeur de transaction, les prix ont reculé de 1 à 2 %. Le marché de l'investissement en immobilier d'entreprise a connu un bon dynamisme de vente de bureaux et de commerces, même s'il est actuellement déconnecté du marché d'utilisation et que les investisseurs sont aujourd'hui hésitants et prudents. Paris a perdu une part de son attractivité par rapport à Londres.

Concernant 2015, il est aujourd'hui indiqué par la présidente de la Chambre des notaires que le marché est très délicat et qu'il n'est pas aisé d'effectuer une prévision rationnelle fondée sur les principaux déterminants. En 2015, les facteurs qui expliquent l'actuelle situation des marchés perdureront : faiblesse des taux d'intérêt, mais aussi très faible niveau de confiance des ménages, retrait de beaucoup d'investisseurs privés en raison des rendements très défavorables de l'immobilier de logement. La légère baisse des prix en 2014 ne suffit pas néanmoins à redonner un véritable pouvoir d'achat aux classes intermédiaires, aux classes moyennes, aux jeunes également, aux familles, qui ont longtemps été acquéreurs sur Paris et qui sont rendus prudents par les incertitudes sur l'avenir professionnel et la stagnation du pouvoir d'achat.

Dans ces conditions, il est difficile d'être optimiste, déclare Mme CARELY, sur l'immobilier de logement. Les premiers indicateurs montrent un volume réduit de transactions et une baisse accentuée des prix qui devraient passer en dessous de la barre symbolique des 8.000 euros par mètre carré.

Il y a aujourd'hui un retrait des vendeurs qui répugnent à enregistrer une baisse par rapport à leurs attentes. Ainsi le scénario de stagnation du chiffre d'affaires immobilier apparaît comme le plus probable sur lequel on peut tabler.

Si l'on devrait enregistrer une augmentation significative des taux d'intérêt, annonce faite à plusieurs reprises comme devant mécaniquement se produire en raison des ratios de solvabilité des établissements financiers, il y aurait naturellement un effet dévastateur sur le marché qui est artificiellement soutenu.

Un scénario plus favorable serait possible, mais il est très peu probable car il dépend d'un retour de la confiance.

Voilà en résumé, Madame la Maire, mes chers collègues, l'analyse qui nous a été livrée par la présidente de la Chambre des notaires et qui nous pousse raisonnablement à penser que la prévision des droits de mutation à titre onéreux pour 2015 à 1.120 millions d'euros est surévaluée et aurait dû par prudence être maintenue au chiffre de 2014, voire même être réduite.

Je poursuivrai mon intervention sur une question financière très technique, puisqu'il s'agit des dotations aux amortissements et provisions. En effet, on peut constater que le montant des dotations aux amortissements et provisions est identique à l'euro près au montant de l'année dernière. La dotation totale de 2014 est de 330.173.603 euros, avec une dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, enfin une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations, totalement identique à l'année précédente.

Or, ce chiffrage à l'identique pour 2015 est en théorie impossible puisque le montant des dotations aux amortissements et provisions évolue nécessairement d'une année à l'autre, en fonction premièrement de l'obsolescence croissante d'une partie des actifs de la Ville et deuxièmement de l'arrivée de nouveaux actifs qui ne sont pas encore dépréciés.

Vous l'admettez, chers collègues, la probabilité d'avoir exactement le même montant d'une année à l'autre est donc particulièrement infime. De plus, les sous-chapitres du chapitre 68 sont eux aussi rigoureusement identiques par rapport à l'année dernière.

Je veux naturellement penser que ces chiffres identiques sont le fruit d'une erreur involontaire. La dotation 2015, compte tenu de l'augmentation des investissements des années précédentes, devrait sûrement être supérieure à celle de 2014.

L'inscription proposée au titre de l'autofinancement volontaire dégagé pour alimenter le budget d'investissement de la Ville, contribuant ainsi à un financement vertueux de l'effort global d'investissement de la collectivité parisienne, serait alors réduite. Cette véritable anomalie budgétaire est de nature à compromettre la sincérité du budget 2015 car, de fait, le budget 2015 est artificiellement construit sur une hypothèse fautive qui permet, semble-t-il, de conserver un très léger excédent de 26 millions d'euros au sein de la section de fonctionnement et de présenter le budget 2015 en équilibre.

J'attends avec impatience et grand intérêt la réponse à ma forte interrogation.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Mes chers collègues, Madame la Maire, vous admettez enfin les observations adressées par la Chambre régionale des comptes en reconnaissant des marges de manœuvre de fonctionnement limitées.

Ce constat, s'il s'impose à l'ensemble des collectivités territoriales en France, frappe cependant particulièrement Paris qui est touchée par une baisse des dotations de l'Etat de 216 millions d'euros, atteinte par une péréquation frôlant le demi-milliard d'euros et par des dépenses de solidarité en hausse de 36 millions d'euros, et enfin affectée par une constante et tenace progression de la masse salariale de 50 millions d'euros.

A ces défis majeurs, comme autant d'obstacles à la règle d'or qui impose aux collectivités une saine gestion, vous dégagez d'une main le levier de la hausse tarifaire pour renflouer les caisses, tout en brandissant de l'autre la manne fiscale du produit de la C.V.A.E. ou la promesse de droits de mutation que vous espérez mirifiques.

A ce titre, l'inscription de la prévision de recettes immobilières de 1.120 millions d'euros tranche avec la prudence relative de la précédente mandature et pose la question de la sincérité de ce budget 2015, comme cela vient d'être expliqué par mon collègue Pierre GABORIAU. Il s'agit évidemment de fausser l'estimation de la capacité d'autofinancement de la collectivité, en la gonflant artificiellement et donc en minorant de la sorte l'autorisation d'emprunt.

Ce budget est entaché d'une insincérité manifeste d'une ampleur sans précédent depuis une quinzaine d'années. L'Exécutif parisien témoigne une fois de plus de sa spéculo-dépendance, précédemment pointée du doigt par la Chambre régionale des comptes, et accueille avec soulagement la bonne tenue du marché immobilier en phase de reprise progressive qui devrait permettre de constater 70 millions de recettes additionnelles.

Paris est en fait une ville sous perfusion foncière dopée aux résultats des ventes immobilières que vous condamnez sous les préaux d'école au moment des élections, avant d'en faire votre miel au Conseil de Paris.

Les économies en revanche se font attendre, comme d'autres collègues l'ont dit : 130 millions dégagés quand vous en recherchiez 400. Les Parisiens deviennent la vache à lait de vos délires budgétaires et de leur effort contributif. La sollicitation atteint 270 millions d'euros. A eux les augmentations de tarifs en tous genres.

En fait, Madame la Maire, vous leur faites les poches au lieu d'amorcer un nécessaire plan d'économies à long terme et d'indispensables réformes structurelles : baisse des contributions au Centre d'action sociale, à la Préfecture de police ou au SYCTOM, à hauteur de 30 millions d'euros ; diminution des subventions de fonctionnement de l'ordre de 15 millions ; allègement des charges de fonctionnement courant des services de 34 millions. Mais où sont les réductions des subventions aux associations promises en octobre et appelées de nos vœux ?

Madame la Maire, j'ai beau tourner les pages de vos documents budgétaires, je ne trouve pas de plan d'économies structurelles. Les ruses comptables revenant à considérer les économies effectuées, non pas au regard du budget primitif précédent mais par rapport au tendancier, apparaissent grossières.

Quant aux inscriptions budgétaires, elles sont ainsi soi-disant ajustées au plus près de la consommation réelle des crédits constatés sur 2014 et non pas adaptées aux besoins de 2015. Cette logique pseudo comptable prime sur la responsabilité du gestionnaire et se traduira par un budget modificatif substantiel et non pas un simple ajustement à la marge.

Trouver des recettes supplémentaires vous aura sans doute paru plus simple. La hausse des tarifs des services publics dit facultatifs, des droits de stationnement ou de la taxe de séjour devrait vous rapporter quelques 106 millions d'euros. A cela s'ajoute une augmentation du prix d'enlèvement des véhicules grâce à un arrêté du 26 novembre, pris tout spécifiquement pour Paris et vous permettant de diminuer la subvention à la Préfecture de police de 6 millions d'euros - ce qui ne semble pas trop inquiéter le Préfet de police. La légère augmentation de 8 millions des recettes courantes de fonctionnement sera faite quant à elle sur l'hôtel du sacrifice de l'écologie et de la diésélisation du parc des transports automobiles municipaux, puisque les 8 millions d'euros du budget annexe, qui devaient y être consacrés, ont en fait été reversés au budget principal pour renflouer les caisses percées de la collectivité.

Madame la Maire, si le groupe UDI-MODEM soutient les investissements structurants, comme mon collègue POZZO di BORGIO a pu vous l'exposer précédemment, nous nous inquiétons néanmoins de l'insuffisance de vos efforts de long terme pour juguler vos dépenses de fonctionnement. Votre autofinancement fond à mesure que vos projets s'élaborent : de 88 % en 2011 à 81 % en 2014, il tombe à 64 % dans ce budget 2015.

Madame la Maire, notre responsabilité à l'égard des générations futures est double : notre devoir est qu'elles bénéficient d'équipements utiles et performants, mais ces équipements doivent être mis en place à un rythme soutenable afin de ne pas leur léguer un endettement insoutenable.

Au total, ce budget primitif est insincère, dangereux pour Paris et irresponsable.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame Sandrine CHARNOZ, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, malgré un contexte économique et financier particulièrement difficile, ce budget ne déroge ni à l'ambition ni à l'exigence des engagements pris par la Maire de Paris devant les Parisiens.

En effet, ce budget associe une haute ambition pour notre Ville et le souci de la vie quotidienne des Parisiens.

Le quotidien, c'est évidemment et surtout le logement. C'est pourquoi, afin de construire 10.000 logements par an jusqu'en 2020, 2,95 milliards d'euros seront consacrés au logement dans le Plan d'investissement de la mandature, soit 30 % du plan d'investissement de cette mandature.

Il s'agit de répondre à une des plus grandes préoccupations des Parisiens mais c'est aussi une ambition politique d'une ville mixte, d'une plus grande cohésion sociale et d'une ville pour tous que nous défendons par cette politique du logement. C'est un des marqueurs forts de notre action et de notre politique.

Cette mobilisation s'est incarnée dans le pacte "Logement pour tous" signé le 23 juin dernier entre la Ville et les principaux acteurs publics et privés dont, à ce Conseil, on perçoit l'amplification de la politique de Paris avec de nombreux projets de délibération à notre ordre du jour comme l'extension d'outils mis à notre disposition comme le droit de préemption urbain renforcé, mais aussi l'engagement d'autres bailleurs sur leur propre foncier, comme le partenariat à avec la R.A.T.P.

Le budget, c'est aussi le moment où nous pouvons regarder le chemin parcouru. Nous avons investi 4,9 milliards d'euros depuis 2001. Cet effort sans précédent nous a permis de financer 70.000 logements sociaux et d'atteindre, six ans avant l'obligation légale, les 20 % de logements sociaux. Cet effort, nous voulons l'amplifier sur cette nouvelle mandature.

En effet, en 2014, 136.650 foyers demandent un logement social, et ce n'est pas de notre faute, contrairement à ce qu'explique M. BOURNAZEL de fort mauvaise foi. Ce sont bien les conséquences d'une crise qui ne cesse de s'installer et c'est pour cela que nous nous devons d'être au rendez-vous.

Je tiens aussi à signaler que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social, et c'est pour cela que le logement est une des premières priorités de notre mandature. 70 %, dont bien évidemment les classes moyennes. Et je pense que ne pas opposer les Parisiens entre eux, pouvoir fournir du logement social autant pour les classes

populaires que pour les classes moyennes, n'en déplaise à la droite, est bien là l'ambition de notre équipe municipale.

En 2013, l'effort financier de la collectivité a atteint 600,9 millions d'euros, dont 513,8 de crédits propres et 90,1 de crédits délégués par l'État ou l'Agence nationale de l'habitat. Dans cet effort sans précédent, 76 % ont été dévolus à la création, à la réhabilitation de logements sociaux et de centres d'hébergement d'urgence.

Cette politique du logement se traduit aussi par l'agrément de 7.151 logements sociaux en 2013, et au moins 7.000 en 2014, ce qui est encore mieux, mes chers collègues, que l'année précédente.

Le nombre de logements sociaux existants ou en cours de réalisation atteindra plus de 244.000 fin 2014, soit environ 21 % des résidences principales.

La Ville a atteint les objectifs de la loi S.R.U. six ans auparavant, je le disais précédemment, mais autre fait que je souhaitais souligner, c'est que le nombre de logements sociaux a augmenté dans tous les arrondissements.

On peut notamment citer la Z.A.C. Beaujon, dans le 8e, avec la création de 23 logements sociaux et d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 53 logements ou encore un programme de 16 logements, 22-24 rue de Nevers, dans le 6e.

Ce combat, mes chers collègues, de rééquilibrage, est aussi un marqueur fort de notre politique et nous poursuivrons la construction de logement social dans les arrondissements déficitaires, et ce, malgré les oppositions politiciennes de vœux à répétition et d'obstruction par recours.

Cette dynamique doit aujourd'hui être amplifiée car la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et du renforcement des obligations de production de logement social de 2013 porte désormais l'obligation de logements sociaux à 25 % à l'horizon 2025, et c'est aussi l'un des autres engagements de notre campagne.

Pour relever ce défi, notre collectivité mène une politique volontariste. En 2015, ce sont 442 millions d'euros d'autorisations de programme pour financer plus de 7.000 logements sociaux, auxquels s'ajoutent 130 millions d'euros sur le compte foncier pour atteindre l'objectif de 10.000 nouveaux logements par an, avec le souci de développer la mixité dans les zones déficitaires en logement social.

Cette politique de préemption ambitieuse consacrera sous la mandature au total 850 millions d'euros au compte foncier, soit 350 millions de plus que sous la précédente mandature.

Mais il nous faudra encore aller plus loin, et une nouvelle étape de la politique de logement doit être franchie car il faut dépasser la problématique de la rareté du foncier à Paris.

Un projet de délibération qui vous sera soumis lors de cette séance et qui a déjà ému les bancs à droite propose ainsi d'étendre le droit de préemption urbain renforcé à 257 immeubles en copropriété pour y créer des logements sociaux. Cela représente 8.021 logements. La création de 44 logements est d'ailleurs déjà proposée par un projet de délibération à ce Conseil grâce à la transformation de chambres par ELOGIE et Paris habitat dans plusieurs arrondissements de notre capitale.

Ces adresses ont été obtenues en croisant la carte du logement social de fait avec celle des quartiers en déficit de logement social. Ces critères permettent de protéger le caractère populaire de ces quartiers soumis à une pression foncière forte.

Par ailleurs, comme l'a dit l'adjoint en charge du logement, Ian BROSSAT, cela permet également d'éviter que des familles soient chassées de leur appartement quand celui-ci est mis en vente.

Cette extension du périmètre participera enfin au rééquilibrage géographique de l'offre par une politique fine de mixité sociale à l'échelle de l'immeuble.

La collectivité met donc tout en œuvre pour que les classes populaires et les classes moyennes aient leur place dans notre ville.

Dans le cadre de notre politique volontariste, l'achat dans le diffus reste un levier fort que nous ne pouvons ni ne devons négliger. "Plus coûteux, la gestion dans le diffus", ai-je entendu à droite dans cet hémicycle, eh bien non ! C'est la présidente de la S.I.E.M.P. qui le confirme : la gestion dans le diffus demande plus d'exigences, d'autres critères, mais nous pouvons le faire et nous l'avons démontré puisque la S.I.E.M.P, qui a porté la politique de résorption de l'insalubrité de l'habitat depuis 2001 est propriétaire de nombreux logements sociaux dans le diffus, et nous arrivons fort bien à gérer, et c'est de toute façon une clef pour l'avenir pour augmenter l'offre de logement social à Paris.

Je voudrais dire également que l'ambition de notre Municipalité ne s'arrête pas à la construction de logements sociaux. En effet, conformément au Plan Climat, plusieurs mesures sont mises en œuvre, parmi lesquelles la rénovation énergétique des logements sociaux en 2013. Un effort très important a été fait par les bailleurs pour atteindre 5.885 logements sociaux en rénovation énergétique globale ou progressive.

La ville investit donc massivement par des aménagements innovants et éco-responsables portant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, et il faut le saluer également.

Cette mobilisation se décline également dans le parc privé, où la Ville consacre 14,7 millions d'euros à la lutte contre l'insalubrité, notamment grâce à la S.O.R.E.Q.A. et en 2013, 5.358 signalements d'insalubrité ont été reçus et traités.

Également, la collectivité vise et vient en aide aux ménages les plus modestes. En 2013, ce sont près de 116 millions d'euros de prestations qui ont été versés à des familles et des personnes démunies afin de les aider à payer leurs dépenses de logement. Je tiens également à souligner le maintien du bouclier social qui permet à de nombreux Parisiens de payer leur loyer.

Mes chers collègues, la Ville continue de garantir un hébergement à chacun, quel que soit son âge et sa situation, et on constate aujourd'hui que cette politique d'investissement et de solidarité est bien à l'origine du retour des jeunes, des familles et des classes moyennes dans Paris et de l'augmentation de la population à Paris.

Ce budget démontre la mobilisation de tous pour un engagement fort de notre campagne mais répond aux trois enjeux auxquels est confrontée notre collectivité : un enjeu économique, car construire c'est créer et maintenir des emplois ; un enjeu social avec du logement pour tous dans une ville mixte avec plus de justice sociale ; et un enjeu environnemental car nous sommes résolument engagés sur la voie de l'efficacité énergétique.

Je vous invite donc à voter ce budget et je vous remercie de votre attention.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Merci, Madame CHARNOZ.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Monsieur le Maire, chers collègues, ce premier budget de la mandature marque une rupture, tant par rapport à la logique mise en œuvre par le gouvernement VALLS que par rapport à celle de l'ancien maire, Bertrand DELANOË. Nous remercions Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE de leur écoute, ils ont tenu en partie compte de nos analyses et de nos propositions.

Cette rupture est un acte de courage et responsable en ces temps d'incertitude qui devra être confirmé dans les années suivantes et dès 2015 dans l'exécution du budget sur lequel le groupe écologiste sera vigilant, comme nous le sommes depuis le début de la mandature.

En ce sens, le contre-projet de l'U.M.P. est au mieux une erreur d'analyse, au pire un discours idéologique qui rend difficile le dialogue républicain.

Le débat sur le travail du dimanche illustre parfaitement cet état de fait, mais les propositions du groupe U.M.P. montrent aussi la dangereuse convergence idéologique avec les propositions du ministre de l'Économie, M. MACRON.

Il y a ici une première erreur de nature épistémologique : croire que l'on peut répondre à une crise structurelle par des mesures conjoncturelles. La crise que nous vivons est une crise structurelle qui demande un changement de modèle. Une mesure microéconomique comme l'extension du travail le dimanche et la nuit n'est pas à la hauteur des enjeux, mais je reviendrai sur la rupture de ce budget par rapport à la mandature DELANOË.

La deuxième erreur est aussi économique : croire qu'une extension des horaires de vente permettra d'augmenter le volume des ventes. Comme toutes les études économiques sérieuses qui ont été faites sur le sujet le montrent, cette extension permet uniquement de modifier les moments d'achat sans modifier le volume des ventes, car le seul paramètre pertinent pour acheter reste encore le pouvoir d'achat qui, comme vous le savez toutes et tous, stagne avec la crise.

La dernière erreur est ici sociale et sociétale. Croire que la volonté des Parisiennes et des Parisiens est de travailler plus pour gagner autant, de consommer plus le dimanche. Ce sujet, comme tant d'autres, que vous relancez dans les propositions de votre contre-budget, a été tranché lors de la dernière élection municipale. Vous pouvez toujours relancer le débat - ce débat démocratique - il ne changera pas l'opinion des Parisiennes et des

Parisiens qui ont voté pour la liste d'union de la gauche et des écologistes au deuxième tour des élections municipales.

La première rupture que nous soulignons est celle par rapport à la politique du gouvernement, que j'ai pu critiquer en un autre lieu. Nous pourrions la qualifier d'irrationnelle, tellement les résultats sont en deçà des attentes, y compris sur la baisse des déficits. La politique d'investissement de ce budget de 10 milliards sur la mandature est du bon sens, car l'initiative privée est insuffisante pour lancer l'investissement. C'est l'investissement public qui doit se substituer à l'investissement privé.

D'ailleurs, en 1ère Commission, M. POZZO di BORGIO a défendu le principe de la dette pour financer l'investissement. Ce principe a servi de consensus économique entre la gauche et la droite pendant de nombreuses décennies. Je rappelle que les erreurs que la crise de 1929 avait été corrigées après la Seconde guerre mondiale, mais la révolution néolibérale des années 1980 a remis en cause ce consensus et a contaminé aujourd'hui la gauche.

Ce budget ne fait que mettre en pratique ce principe économique de base d'Adam Smith à Karl Marx, en passant par John Maynard Keynes : seul l'investissement peut créer de nouvelles richesses. Cela étant dit, se pose la question du financement dans un contexte de désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Alors que le gouvernement critique les entreprises de ne pas investir malgré les 20 milliards du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, la baisse de 11 milliards de dotations pour les collectivités territoriales, dont 200 millions pour la Ville de Paris, est une erreur économique majeure.

L'investissement régulier de la Ville depuis 2001 est une des raisons qui expliquent que le taux de chômage parisien soit aujourd'hui descendu structurellement en dessous du niveau francilien depuis fin 2011, ce qui n'avait pas été le cas pendant les décennies précédentes. Il faut aussi regarder ces données, que la droite ne regarde jamais.

Aussi le fait que la CVAE soit au-dessus des prévisions, c'est aussi parce qu'il y a un dynamisme qui est propre à Paris et qui est dû à la politique parisienne. La Ville de Paris doit prendre la tête des collectivités territoriales responsables qui s'opposent à la logique malthusienne gouvernementale. Face à cela, la Ville ne peut que s'endetter si elle veut soutenir un investissement qui préserve la situation économique parisienne bien meilleure que le reste de la France. Pour autant, je rappelle que cet investissement est complémentaire puisque 2/3 du financement sont assurés par l'autofinancement, donc l'excès des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

La deuxième rupture que l'on oublie et que nous allons souligner, est celle par rapport à la mandature de DELANOË. Les investissements ne sont pas forcément une solution à la crise structurelle que nous affrontons. Nous sommes dans une crise de nature différente de celle des années 1930 du siècle dernier. Aucun grand projet inutile n'est imposé dans ce nouveau programme d'investissement de la mandature. Il reste quelques projets anti-écologiques, comme la tour Triangle, mais la conscience écologique s'impose petit à petit aux décideurs politiques. Il reste aussi les coups partis de la mandature précédente, comme la Philharmonie et les Halles qui nous endettent inutilement.

Nous devons veiller à ne pas commettre ces mêmes erreurs. Nous avons déposé toute une série de vœux que ma collègue Joëlle MOREL développera cet après-midi sur le volet environnemental du budget. Nous restons encore au milieu du gué.

Je me permets d'insister sur les investissements écologiques qui marquent la différence entre une politique écologiste et le verdissement d'une politique. La crise actuelle est profondément de nature écologique. Il faut le rappeler. Les mécanismes d'accumulation du capital qui ont permis les révolutions industrielles, les Trente Glorieuses, butent aujourd'hui sur les contraintes environnementales. Sans accumulation, pas de croissance, pas de redistribution des richesses.

La première des contraintes est ici la raréfaction des ressources naturelles non renouvelables, à commencer par les énergies carbonées, mais pas uniquement (les métaux, l'eau, les terres arables).

La deuxième contrainte est la modification du climat due à l'action des êtres humains et à l'émission excessive des gaz à effet de serre qui modifient les écosystèmes, réduisent les rendements agricoles.

La troisième est liée à la saturation des écosystèmes qui ne peuvent plus transformer la masse trop importante de déchets que nous produisons et qui sont incapables de dégrader les déchets chimiques qui s'accumulent et fragilisent encore plus les écosystèmes et notre santé.

Tout cela n'est pas éloigné de nous. Nous devons réduire l'empreinte écologique de Paris sur la planète. Rob HOPKINS, l'un des théoriciens des villes en transition, a montré l'importance des zones urbaines dans la

construction de la résilience, la capacité de répondre aux crises écologiques, énergétiques et économiques. Cela doit être l'axe directeur de nos politiques publiques. Il nous faut pour cela une stratégie, des outils, pour réduire la consommation de tous les fluides qui alourdissent notre empreinte sur la planète.

Nous avons commencé avec Eau de Paris, nous devons continuer avec la C.P.C.U. et le SYCTOM. L'un des piliers de cette politique est la rénovation thermique du parc logement, comme l'a rappelé Galla BRIDIER lors du débat sur le PIM. Comme la Ville de Paris a été motrice dans la résorption de l'insalubrité en 2001, il faut que la Ville soit aujourd'hui motrice dans l'un des principaux gisements d'économie énergétique qui est la rénovation thermique.

Après le résultat mitigé de Lima, Paris doit aussi prendre la tête des collectivités territoriales mondiales qui luttent contre les changements climatiques en préparation de la COP 21 en France. Nous avons des points de désaccord.

Céder 200 millions d'actifs immobiliers nous paraît être une erreur budgétaire, car il vaut mieux avoir des baux emphytéotiques et garder la propriété. C'est aussi une erreur stratégique si l'on veut assumer la transition écologique de la Ville. Il faut maîtriser le foncier en gardant la propriété. Le foncier est un bien commun qui doit être géré collectivement pour contrôler son usage et éviter la rente foncière que la droite défend.

A l'inverse, nous allons être très regardants sur les subventions, notamment celles concernant l'innovation pour éviter les effets d'aubaine, c'est-à-dire les subventions que les entreprises auraient de toute façon financé. Par contre, les subventions que la Ville verse au secteur de l'économie sociale et solidaire, les points jeunes, l'accès au droit, les centres sociaux, etc., tout le tissu associatif parisien, sont un soutien indirect à l'emploi parisien qui évite de nombreux licenciements.

Je rappellerai qu'un emploi sur six serait menacé au sein des associations qui comptent aujourd'hui 1,8 million de salariés en France, et beaucoup à Paris selon le collectif des associations citoyennes.

Une destruction sans précédent du tissu associatif est en cours. Il faut en avoir conscience. Pour autant, nous ne voterons pas le vœu de Danielle SIMONNET sur le maintien de la somme allouée aux subventions, ni le vœu du parti communiste français sur la réduction des subventions à l'innovation, ou à Paris et compagnie pour des raisons identiques. En effet, en l'état de ce budget, nous n'avons pas assez d'éléments d'information pour juger de la pertinence de ces vœux. Nous évaluerons projet de délibération par projet de délibération au cours de l'année 2015, plutôt que sur des grandes masses budgétaires qui sont difficiles à contrôler aujourd'hui.

Pour terminer, je vais présenter trois vœux qui visent à améliorer la situation financière de la Ville de Paris.

Le premier vœu est relatif à l'adhésion de la Ville de Paris, à l'association April. Ce vœu est pour souligner le soutien qu'apporte la Ville aux logiciels libres. Cette association, créée en 1996, dont le siège social est à Paris, est le principal acteur en France de la démocratisation de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts. Cette adhésion ne fera que confirmer la relation ancienne entre la Ville de Paris et cette association, comme dans le cadre du projet Lutèce ou pour l'organisation de conférences avec Richard STALLMAN, l'un des pères du logiciel libre. Elle est complémentaire d'associations, comme ADULLACT dont la Ville de Paris était déjà membre. De nombreuses villes, comme Turin, Munich, Toulouse, ont économisé ainsi des millions d'euros.

Le deuxième vœu s'inspire d'expériences étrangères, comme le dispositif "Community Land Trust" qui a fait ses preuves notamment aux Etats-Unis et à Bruxelles. En dissociant la propriété de son sol et l'usage des bâtiments, la Ville de Paris pourra s'assurer des ressources de manière pérenne sur du très long terme sans céder son foncier, ce qui nous permettrait d'obtenir uniquement des ressources supplémentaires à court terme.

Ce vœu demande une étude sur les avantages et les inconvénients de l'ensemble des dispositions juridiques relatives aux modalités de cession ou de contractualisation en matière de terrains et de bâtiments, dont la Ville et le département de Paris sont propriétaires. Plusieurs outils - cessions, baux emphytéotiques, baux à construction, organismes de foncier solidaire -. Il faut une étude sur tout cela.

Le troisième vœu - il devra intéresser le groupe UMP si j'en crois leur contre-budget - concerne les produits d'exploitation et les redevances qui, paradoxalement, enregistrent une baisse globale de 13 millions d'euros au budget primitif 2015. Certaines redevances perçues sont encore bien en deçà des montants que la Ville de Paris pouvait demander : Roland-Garros, le Tir aux pigeons, le polo de Bagatelle. On y reviendra durant ces quatre jours.

Ce vœu demande que lors des prochains travaux pour examiner les renouvellements de concession, il y ait une commission d'élus relative aux contrats emblématiques et stratégiques pour la Ville de Paris. Elle doit avoir pour objectif majeur la valorisation des redevances demandées dans le cadre de concessions ayant un caractère rémunérateur important pour le concessionnaire, afin d'éviter la réalisation de bénéfices importants au détriment des finances municipales.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour le Groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir dans ce débat sur la partie sociale de notre budget. Nous le savons tous, les dépenses sociales de la Ville, et surtout du Département de Paris, constituent l'un des postes les plus importants de notre budget. 1,8 milliard sur la seule année 2015 pour un budget global qui s'élève à 7,2 milliards d'euros.

Depuis 2004, avec le transfert par l'Etat des compétences sociales au Département, le budget social de la Ville n'a cessé de s'accroître. Cette année encore, la revalorisation des aides et l'augmentation du nombre de bénéficiaires vont occasionner une hausse de 35 millions d'euros au titre du seul R.S.A.

Paradoxalement, alors que ces dépenses occupent une place centrale et que bon nombre de nos politiques publiques s'articulent autour de ces compétences, les dépenses sociales sont celles dont nous maîtrisons le moins l'évolution et pour lesquelles les moyens de financement sont les plus incertaines.

Je donnerai comme seul exemple celui de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'A.P.A. : entre 2008 et 2013, la dépense liée à l'A.P.A. a augmenté de 11 % quand, dans le même temps, les recettes compensatoires baissaient de 36 %.

Nous inscrivons au B.P. 2015 une dépense de 146 millions d'euros pour une recette attendue de seulement 11 millions d'euros au titre de la compensation : cela est parlant !

En finale, l'Etat a contracté une dette totale cumulée de 1,8 milliard d'euros envers la Ville de Paris au seul titre des compétences sociales.

C'est pour cette raison que nous déposons un vœu demandant à notre Assemblée de prendre position pour demander le remboursement de la dette de l'Etat. Il serait également des plus logiques de placer cette réflexion au cœur des "Assises des finances locales" que nous organiserons dans le courant de l'année 2015 ; je pense notamment que la renationalisation du R.S.A. est un sujet qui mériterait d'être débattu à cette occasion.

Dans tous les cas, nous ne pouvons pas rejoindre le Gouvernement dans sa volonté de faire supporter un dispositif national tel que le R.S.A. sur des ressources fiscales qui sont, elles, bien locales.

Sans vouloir refaire à nouveau le débat, le rehaussement des D.M.T.O., que nous avons défendus et préconisés, aurait pu nous permettre d'éviter certains écueils qui viennent émailler ce budget 2015 ; je pense évidemment à la réforme du pass Navigo-Emeraude-Améthyste (NAM).

Nous avons fait valoir notre préférence pour un scénario qui instaure une progressivité des participations, ce qui va dans le sens d'une plus juste répartition des coûts bien réels de ce dispositif.

Durant les discussions budgétaires, nous avons porté la nécessité de faire baisser le coût de cette prestation pour les personnes non imposables et, d'autre part, un quart des usagers verront le coût du pass NAM baisser de 40 à 30 euros par an.

Au final, nous nous félicitons que plus de la moitié des usagers continueront à bénéficier gratuitement ou pour un moindre coût de la carte de transport. Néanmoins, nous continuons à souhaiter que les tranches 3 et 4 soient abaissées.

Je terminerai, enfin, mon intervention en traitant du budget alloué à la santé.

La Majorité municipale a fait de l'accès aux soins de secteur 1 l'une de ses priorités. Nous accueillons donc avec satisfaction l'annonce de l'ouverture de 3 millions d'euros d'autorisations de programme pour la création d'un nouvel équipement de santé qui s'inscrit dans cette volonté.

Je me permettrai cependant deux remarques.

D'abord, concernant le type d'équipements à créer, ce qui n'est pas précisé dans le rapport budgétaire, le groupe Communiste a déjà fait entendre sa préférence pour des structures de type centre de santé de secteur 1.

Ensuite, concernant la localisation de ce futur équipement, qui doit être implanté au sein de l'Hôtel-Dieu : alors qu'il était prévu la fermeture pure et simple de l'Hôtel-Dieu, cette décision est la victoire d'une lutte exemplaire.

Aujourd'hui, la Direction de l'A.P.-H.P. s'est engagée sur une réouverture des urgences et un développement de l'offre de soins sur ce site.

Dans ce contexte, nous soutiendrons la décision de la Ville d'investir une partie du bâtiment pour y implanter un centre de santé, tout en regrettant que l'Etat n'ait pas consenti à allouer les moyens nécessaires pour que l'ensemble des services soient placés sous la gestion de l'A.P.-H.P.

Face au désengagement de l'Etat, la Ville montre qu'elle peut parfois se substituer. Cependant, cette solution ne peut être la règle, ce qui a malheureusement tendance à le devenir.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, la parole est à M. Buon Huong TAN.

**M. Buon Huong TAN**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaite souligner l'importance du premier budget de cette mandature. Ce contexte particulier a été digéré et surmonté.

Nous notons avec satisfaction que des solutions ont été trouvées avec l'Etat pour sortir des difficultés budgétaires. L'Etat est un partenaire sérieux avec lequel nous devons être à la fois exigeants et constructifs.

Je souhaite évoquer un certain nombre de points du budget, ainsi que présenter des amendements que le groupe R.G.C.I. a souhaité soumettre à la discussion de notre Conseil.

Tout d'abord, nous nous réjouissons des 130 millions d'économies sur le fonctionnement courant. L'optimisation de nos dépenses constitue un objectif incontournable d'une collectivité qui vit sainement, qui sait s'adapter au contexte économique, sans atteindre ni la qualité du service rendu à ses administrés ni les conditions de travail de ses salariés. Sur cette démarche, nous tenons à saluer le travail effectué et appelons à accentuer l'effort, mais je crois que cela est prévu pour les années à venir.

Concernant la stabilité fiscale, c'est un engagement pris, c'est un engagement qui sera tenu : la taxe foncière, la taxe d'habitation, la C.V.A.E. et la C.F.E. n'augmenteront pas. C'est un point qu'il faut rappeler. C'est la preuve que nous tenons et nous tiendrons nos engagements.

Pour ce qui est des principaux pôles sur lesquels la Ville va investir en 2015, le logement est réaffirmé comme notre priorité numéro 1. C'est un sujet que nous devons tous soutenir.

Concernant l'urbanisme, l'innovation, nos espaces verts ainsi que la propreté, en fait, tout ce qui constitue notre espace public, nous nous réjouissons que tous ces aspects constituent des axes forts de notre investissement. Les aménagements de voirie apparaissent aujourd'hui comme indispensables, tant notre chaussée est parfois endommagée.

Concernant le commerce et l'artisanat, les 2 millions consacrés à la S.E.M.A.-EST sont une bonne chose. Le travail effectué par cette société est appréciée, notre dispositif "Vital Quartier" unanimement salué. Nous ne l'avons pas porté dans le cadre budgétaire mais son déploiement, nous l'avons déjà dit, doit se poursuivre car il constitue une méthodologie et un savoir-faire concret qu'il nous faut démultiplier.

Sur la solidarité, le budget de la Ville demeure très important, avec des dépenses obligatoires qui ne faiblissent pas. La Ville doit répondre à des demandes, malheureusement toujours aussi fortes.

Au-delà de ce qui est fait, reste à identifier pour le futur ce qu'il reste à faire.

L'Exécutif va devoir travailler à résorber ce qui pourrait être qualifié d'anomalies.

Je pense, par exemple, au régime obligatoire des directrices et directeurs d'école qui ne sont pas tenus d'enseigner à Paris. Cela coûte 20 millions d'euros à la Ville par an au détriment d'une offre scolaire améliorée.

Je pense également au fonctionnement de la carte "Senior +" qui coûte beaucoup à la Ville et sur laquelle il y a nécessité de revoir les critères d'attribution qui, aujourd'hui, n'existent pas.

Paris contribue financièrement à un nombre très important d'associations ou de fédérations nationales, sans que les bénéficiaires et les retombées pour les Parisiennes et les Parisiens ne soient franchement évidents. Je n'ai pas peur de dire que, dans certains cas, il nous faut fermer le robinet de la dépense non justifiée.

Nous avons, parallèlement à ces alertes, déposé plusieurs amendements afin de mettre la lumière sur des propositions qui pourraient être utiles et qui sont attendues.

D'abord, nous plaçons pour que la Ville de Paris reprenne en main la gestion de l'affichage de libre expression. C'est une demande qui revient fréquemment dans les discussions de notre Conseil et cela constitue un vrai sujet, car nous ne répondons absolument pas à ce qu'exige la loi en la matière. Voilà pourquoi nous portons cette demande d'un budget dédié à hauteur de 100.000 euros afin d'offrir quelques nouveaux espaces et, surtout, remettre concrètement le sujet sur la table. Les associations et partis politiques sont très demandeurs.

Un autre de nos amendements porte sur l'aide aux associations et à la recherche de locaux et lieux pour se réunir.

La recherche de lieux disponibles constitue bien souvent pour les associations parisiennes un parcours du combattant. Nous proposons la création d'un site collaboratif dédié recensant des locaux disponibles pour permettre de répondre aux besoins des associations pour leurs réunions, formations, conférences ou événements divers. Les associations y indiqueraient leurs espaces de partage et les créneaux horaires disponibles, quand d'autres y posteraient leurs critères de recherche dans une démarche de mutualisation des espaces existants. Nous souhaitons un site qui soit dans le même esprit que "locaux-paris.fr" permettant aux entreprises d'avoir accès à l'offre des bailleurs notamment.

Enfin, nous souhaitons que soit réactivé l'Observatoire parisien de la laïcité, et qu'il soit doté de moyens significatifs pour mener à bien sa mission de travail sur les questions liées au respect de la loi de 1905. Nous ne voulons pas d'un observatoire qui ne soit qu'un lieu de discussions, mais plaçons pour qu'il soit actif, visible et que ses préconisations soient valorisées et diffusées.

Mes chers collègues, comme vous le voyez, nous portons des demandes raisonnables afin de répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. Le budget primitif qui nous est proposé pour l'année 2015 constitue un premier pas positif qui pose le cadre et animera l'action de notre majorité. Certaines dépenses, de fonctionnement notamment, devront, selon nous, à terme être atténuées. Nous vous y encourageons et vous aiderons sur cette route.

Voilà, mes chers collègues, nos observations sur le budget primitif qui nous est proposé.

Je vous en remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Buon Huong TAN.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour trois minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - En trois minutes, je ne présenterai pas les huit vœux et amendements que j'ai déposés. J'essayerai d'aller à l'essentiel. Ce budget primitif 2015, ce sont des coupes sombres tous azimuts, et ce sont d'abord les enfants qui vont les subir durement, avec 600.000 euros en moins pour les classes de découverte, moitié moins pour les transports scolaires, 1 million d'euros de coupe pour les colonies de vacances. Et vous faites cela au moment même où les parents et les enseignants se mobilisent pour l'éducation prioritaire.

Ces coupes, c'est aussi 8 millions d'euros en moins pour les subventions de fonctionnement aux associations, une baisse annoncée de 4 millions d'euros pour les crèches associatives, alors que nombre d'entre elles manquent de moyens, 3,4 millions d'euros en moins pour la culture, et j'en passe. Par contre, aucune suppression ne semble prévue pour les crèches confessionnelles, les financements facultatifs aux collèges privés, certaines associations fumeuses que Jean-Louis MISSIKA connaît bien du type "Réseau entreprendre", présidée par un membre de la famille Mulliez, "Business angels", "Paris Europlace" et bien sûr, les agences de notation ; bien évidemment.

Ce budget, c'est également le volet emploi, rejeté par la totalité des sept organisations syndicales représentatives, qui s'appêtent carrément à boycotter les vœux : suppression de postes, non-remplacement de départs en retraite, réforme imposée de l'administration parisienne. Résultat : les postes créés pour la petite enfance où les écoles ne le sont que par redéploiements.

Dans l'ensemble de nos services publics, les sous-effectifs, la poursuite de la précarité vont continuer plus encore à dégrader la qualité du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. Vous mettez les agents de la Ville de Paris au pain sec : voilà la réalité ! Il y a, au contraire, un réel besoin d'au moins 4.000 créations de postes sur la mandature, "a minima", pour garantir un service public de qualité et de proximité. C'est un des huit vœux et amendements que je défends. Pendant que le service public recule, les intérêts privés, eux, progressent et engrangent des profits exponentiels. Aucune remunicipalisation n'est prévue, et nombre d'équipements de demain feront l'objet d'appels d'offres, et vous ne cessez de courir après les investisseurs privés.

Evidemment, ce budget est directement impacté par l'austérité gouvernementale. Sur les deux dernières années, le cumul des baisses des dotations de l'Etat et des hausses de contribution de péréquation, c'est plus d'un milliard en moins dans les caisses de la Ville, et cela s'ajoute à la dette de l'Etat due aux Parisiens, du fait du transfert de charges non compensées de moyens.

Exigez donc une révolution fiscale, que les impôts locaux soient enfin juste socialement, et augmentez, comme la loi vous y autorise, la taxe sur les transactions immobilières. Votre Gouvernement nous impose une politique de droite. Il faut donc la combattre, et non s'y soumettre, mais vous avez refusé de mobiliser les Parisiennes et les Parisiens pour engager un réel bras de fer, en préférant une opposition feutrée de salon. Plutôt que la mascarade du budget participatif de la rentrée, vous auriez été mieux inspirés de suivre l'exemple des communes du 93, qui ont fait leur marche des "plumés de l'austérité". J'ai encore ce petit badge, si vous en voulez. Eh bien, j'y étais personnellement, et je regrette de n'y avoir vu aucun autre élu du Conseil de Paris. Résister à l'austérité, ça passe par un vote clair d'opposition citoyenne, et je le revendique et je l'assume. Je voterai contre ce budget.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe U.M.P.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, qui est absente, mes chers collègues, quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur les options de la Maire en matière d'investissement et de fonctionnement, un fait s'impose, chiffre à l'appui. Vous savez que les chiffres sont têtus. A l'approche de Noël, vous avez décidé de faire les poches des Parisiens, et singulièrement des familles, pour remplir votre hotte.

Eh oui, Monsieur FÉRAUD, vous avez raison : c'est bien résolument, définitivement un budget de gauche. Il est vrai que vous n'augmentez pas les impôts. Vous vous y étiez d'autant plus facilement engagés pendant la campagne que le Gouvernement était déjà passé par là. Vous préférez augmenter l'endettement. Notre Présidente de groupe a rappelé qu'il serait d'au moins 7 milliards d'euros en 2020. Vous préférez augmenter les taxes, vous préférez augmenter les tarifs, et je voudrais axer mon propos sur cette augmentation totalement inégalée des tarifs : hausse des tarifs des cantines, hausse des tarifs de stationnement, hausse des tarifs des activités périscolaires, hausse des tarifs des centres d'animation, hausse des tarifs des E.M.S., écoles municipales des sports, hausse des tarifs des conservatoires.

C'est que la Ville, sous le magister de Mme HIDALGO, a tout d'un coup la folie des grandeurs. Vous allez dépenser fièrement 10 milliards d'euros, alors qu'il y a un mois à peine, vous cherchiez 400 millions d'euros pour combler le trou dans votre budget, et en vous écoutant, on croit entendre Don Salluste. Cette année, la récolte a été mauvaise, alors, il faudra payer le double. Mais on rit beaucoup moins que dans "La folie des grandeurs".

Les tarifs des centres d'animation et de loisirs vont exploser de plus 29,23 % pour le nouveau tarif 9, plus 48 % pour le nouveau tarif 10, augmentations qui viennent s'ajouter à ce que vous appeliez pudiquement en 2012 une harmonisation tarifaire, plus prosaïquement, une hausse des tarifs des centres d'animation pour les tranches 6, 7 et 8 entre 2 et 10 %, déjà à l'époque. La même année, la réduction de 20 % appliquée aux familles pour l'inscription d'un deuxième enfant en centre d'animation était également supprimée.

Concernant la restauration scolaire, vous remettez - si j'ose dire - le couvert pour nous servir un brouet amer. Après la hausse des tarifs de 2010, jusqu'à 30 % pour les tarifs 6, 7 et 8, les augmentations seront pour 2015 de 17,64 % pour le nouveau tarif 9, et de 37,25 % - excusez du peu - pour le nouveau tarif 10. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'impôts, mais d'augmentations tarifaires censées être - j'imagine - moins douloureuses.

Pour autant, dans l'excès, chers amis, là, vous passez franchement la borne, et le code de l'éducation vous rappelle la règle : les tarifs de restauration scolaire - je cite le Code de l'éducation - "ne peuvent, y compris lorsqu'une modulation est appliquée, être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration", autrement dit, au coût de revient. Ça, c'est l'article R. 531-53 du Code de l'éducation. Je n'invente rien. Or, le tarif 10 à 7 euros est supérieur au prix de revient du repas dans l'immense majorité des caisses parisiennes : 18 caisses d'après mes informations. Ne dites pas que c'est faux ! Nous avons adopté...

Monsieur BARGETON, à ce moment-là, écrivez-le dans les projets de délibération. Sauf à ce que les projets de délibération sur lesquels vous nous faites voter soient faux, nous avons adopté, en Conseils d'arrondissement et de Paris, en juin dernier, quelque chose qui nous dit que notre coût de revient est, pour le 5e arrondissement, de 6,72 euros. Si le législateur a entendu poser ce verrou, ce n'est pas pour entendre les familles les plus aisées, c'est bien parce qu'un service public ne peut être facturé plus qu'il ne coûte.

Ce faisant, le Code de l'éducation défend aussi et surtout un fondement majeur de l'Education nationale : celui de la mixité sociale. Quand les prix sont élevés et en deviennent parfois supérieurs aux propositions émises par des structures privées - mon collègue CRAVENNE reviendra notamment sur les conservatoires -, on produit, eh bien, ce que tout le monde connaît, c'est-à-dire un phénomène d'éviction, qui risque d'avoir des conséquences sur l'équilibre financier des services municipaux, pour lesquels la participation des plus aisés doit pouvoir compenser celle des moins aisés. Le risque est d'autant plus fort que ces hausses exponentielles viennent s'ajouter au matraquage fiscal orchestré depuis deux ans par votre Gouvernement sur les familles.

Et après la hausse des tarifs des services proposés aux familles, vous avez décidé de vous attaquer aux tarifs de stationnement, en revenant sur des mesures d'ailleurs dont une partie avait été initiée par M. DELANOË, mesures dont d'ailleurs on disait pour certaines d'entre elles à l'époque que c'était une arme contre la pollution. Mais Don Salluste, Don HIDALGO doit remplir les caisses. Alors, vous rallongez les plages horaires payantes, mettez fin à la gratuité le samedi et en août pour 142.000 places en surface et vous augmentez à n'en plus finir les tarifs de stationnement en mettant fin au passage à la gratuité de la carte de stationnement annuelle des Parisiens.

En disant pendant votre campagne que vous n'augmenteriez pas les impôts, vous avez omis de préciser aux Parisiens une petite chose, c'est que vous augmenteriez de manière vertigineuse les tarifs et les taxes. Peut-être imaginez-vous que le Parisien finira par s'y habituer, comme le malade finit dit-on par s'habituer à la douleur.

Alors, la logorrhée fiscale est en marche. A quand la taxe d'ailleurs sur les portes et les fenêtres, celle sur la largeur des balcons ? Et quand il n'y en a pas, je vous invite à en créer une sur la largeur des paillasons ! Pour celles sur le sourire des Parisiens, attendez un peu car l'assiette fiscale risque d'être très maigre !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Un grand quotidien exprimait récemment le ras-le-bol des familles concernant la hausse tarifaire des services publics parisiens que vous nous présentez aujourd'hui. Ce ras-le-bol illustre bien l'exaspération des familles parisiennes, des classes moyennes qui subissent de plein fouet non seulement la politique fiscale du Gouvernement avec le plafonnement du quotient familial et la réduction des allocations familiales, mais en plus la politique parisienne avec l'augmentation des tarifs de service public municipaux en créant deux nouvelles tranches de tarification.

Il apparaît donc clairement que le Gouvernement de M. HOLLANDE comme l'Exécutif de Mme HIDALGO ont la volonté de faire peser sur les familles le poids des déficits de leurs budgets.

A la rentrée prochaine de septembre, ce sont donc deux nouvelles tranches tarifaires supérieures qui seront appliquées pour les conservatoires, les cantines, les centres d'animation, les activités périscolaires payantes.

Comme le rappelait Mme BERTHOUT, le tarif des repas des cantines de la tranche 9 sera augmenté de 17 % et celui de la tranche 10 de 37 %. A 7 euros, le prix du repas devient plus cher qu'un menu chez McDonald's.

Autre exemple, le tarif maximum d'une année de conservatoire passera de 510 euros actuellement à 780 euros pour la tranche 9 et sera doublé pour la tranche 10 en passant de 1.100 euros, soit 100 % de hausse. Et que dire des ateliers des beaux-arts dont la hausse des tarifs atteint 134 %.

Vous nous expliquez, Monsieur le Maire, que cette mesure est prise sous couvert de justice sociale. Nous avons toujours revendiqué, nous, dans notre groupe centriste, les notions de solidarité sociale. Une solidarité sociale humaniste, comme ciment de notre société, et non comme une frontière dressée entre les individus ou entre les familles.

La solidarité n'est pas iniquité. Dans votre projet de délibération, la notion même d'égalité de service public est remise en cause. Les services publics sont déjà par définition un outil de justice sociale.

Les ménages qui ont de faibles revenus ne contribuent pas ou peu au cofinancement des services publics, tout en bénéficiant des mêmes conditions que les ménages qui, eux, paient l'impôt, et cela est normal. Mais avec la nouvelle grille tarifaire que vous mettez en place, vous prenez le pari de faire fuir les familles des classes moyennes supérieures de ces services publics puisqu'ils n'ont plus d'intérêt à en profiter. Elles vont donc se tourner vers les acteurs du privé pour tout ce qui est activité culturelle et périscolaire. Même le prix d'un repas de cantine à 7 euros, pour une famille de trois enfants, soit 21 euros par jour, devient un budget dissuasif.

Nous sommes donc dans une situation incroyable où les familles parisiennes de classes moyennes financent les services publics par leurs impôts mais sans plus avoir intérêt à en bénéficier. La richesse de la mixité sociale, c'est justement le mélange de toutes les catégories sociales, quelles qu'elles soient et sans exclusion d'aucune.

De plus, je ne comprends pas très bien non plus votre notion de justice sociale. Alors que les besoins en termes de solidarité n'ont jamais été aussi criants, le budget du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, dont je suis administratrice, diminue de 7,7 millions d'euros par rapport au budget primitif de 2014. A l'heure où la lutte contre la grande exclusion est érigée en grande cause de la mandature, la solidarité en prend un coup.

Vous pouvez appeler ces mesures des mesures de simplification, de modernisation, d'harmonisation. Vous pouvez les appeler comme il vous plaira, les Parisiennes et les Parisiens ne retiendront qu'un mot : augmentation, hausse des tarifs. Alors que vous vous étiez engagés à ne pas augmenter les impôts.

Nous voyons bien que vous faites des exploits de sémantique pour ne pas désavouer vos promesses de campagne, mais les Parisiens ne seront pas dupes. La réalité budgétaire de Paris a rattrapé vos engagements électoraux intenables.

La question est de savoir quels signes vous voulez donner aux familles parisiennes. Souhaitez-vous faire de Paris le Paris des plus aidés ou des plus aisés, comme le disait Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET pendant la campagne ? Alors que les familles des classes moyennes quittent de plus en plus la Capitale pour aller vivre en banlieue. Parce que Paris devient inabordable, parce que Paris devient difficile à vivre au quotidien, vous donnez une raison supplémentaire à ces familles, qui pourtant souhaiteraient y rester, de quitter Paris.

Paris n'est plus attractive pour les familles. Le solde migratoire parisien en témoigne, le nombre de familles quittant Paris est supérieur au nombre de celles qui s'y installent.

Notre groupe centriste, très attaché aux familles, ne peut que regretter ces hausses de tarif des services publics parisiens qui les touchent directement.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Pour le groupe Socialiste et Apparentés, la parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir d'un point de vue général sur le budget des délégations à la culture et à la mémoire. Ma collègue Nathalie MAQUOI s'exprimera ensuite plus particulièrement sur l'effort budgétaire consacré par notre Ville à l'éducation artistique, aux pratiques amateurs, le soutien à la jeune création et, d'une manière générale, sur tous les aspects de notre politique en faveur de la jeunesse.

Le premier budget de cette mandature réitère très clairement les choix que nous avons faits collectivement depuis 2001, n'en déplaise à M. BOURNAZEL, afin de rendre la culture prioritaire et que nous mettons en œuvre. Après avoir doublé le budget de ce secteur lors de la mandature 2001-2008, nous avons poursuivi avec Bertrand DELANOË et Christophe GIRARD entre 2008 et 2012, et avec vous-même, Monsieur JULLIARD, à partir de 2012, des efforts importants en termes d'investissements, faisant en sorte que nous disposons aujourd'hui d'une densité d'équipements, d'un volume d'activités et d'un foisonnement de pratiques culturelles et socioculturelles immensément riche et unique à l'échelle mondiale.

Dans le contexte économique difficile, qui est celui de notre pays, et de l'Europe actuellement, Mme la Maire de Paris a fait un choix courageux, celui de préserver l'ensemble des acquis et de miser sur la poursuite de la politique volontariste que nous menons depuis 2001. Vous tenez ainsi les engagements pris lors des dernières élections municipales devant les Parisiennes et les Parisiens, et je remercie une nouvelle fois Mme la Maire de Paris.

Ainsi, l'ensemble des efforts consentis par la construction de ce budget culturel et les nécessaires réductions de dépenses n'affecteront pas les petites structures et les subventions qui leur sont attribuées. Ni l'emploi des agents travaillant directement auprès des usagers et des pratiquants des activités concernées et je m'en réjouis.

Ce sont les grandes structures et les services centraux qui sont touchés plus directement par les économies qui seront effectuées, mais heureusement le volume de celles-ci en termes de réductions budgétaires ou de redéploiement de postes sont limitées et n'affecteront pas la qualité des services fournis par les équipements et institutions culturelles parisiens. Je constate même dans les documents budgétaires que 22 nouveaux postes seront créés pour de nouvelles bibliothèques et de nouveaux conservatoires.

Je remercie également, Madame la Maire, d'avoir donné toute sa place à la culture dans le cadre de l'ambitieux programme d'investissement pour la mandature, le P.I.M. que nous venons d'examiner ce lundi matin. C'est ainsi que, dès ce budget 2015, nous connaissons les premiers effets positifs pour le secteur culturel de ce véritable programme de relance économique.

Le budget primitif que nous examinons et qui traduit l'ensemble de nos engagements donne lieu en effet à l'inscription dès cette année de 1,7 milliard d'autorisations de programme nouvelles et, de ce montant, 79 millions d'euros sont des autorisations de programme pour la politique culturelle, dont par exemple 29 millions pour la rénovation et l'entretien d'édifices culturels. Je prendrai comme exemple les églises Saint-Germain-des-Prés, Saint-Augustin, Saint-Philippe du Roule ou encore Saint-Germain de Charonne et Saint-Joseph des Nations dans mon arrondissement. C'est 15 millions d'euros pour les bibliothèques, 5 millions d'euros de nouvelles acquisitions et j'arrête là ma liste exhaustive.

Je tenais également à saluer vos efforts, Monsieur JULLIARD, et les efforts des services qui ont réussi le pari de réduire à la marge les dépenses de fonctionnement du secteur en baisse de 1,9 % par rapport à 2014 et celle pour les subventions de 1,2 % hors la subvention à l'établissement public Paris Musées, tout en préservant l'équilibre général du budget culturel 2015 qui devrait intégrer nécessairement les nouveaux équipements et les actions qui verront le jour et qui constitueront des dépenses supplémentaires.

Dans le temps qui m'est imparti, je ne pourrai évidemment pas aborder tous les chiffres plus en détail, mais je voudrais simplement mettre en exergue les réalisations, les nouveaux chantiers et les inaugurations qui auront lieu en 2015 grâce au budget que nous nous apprêtons à voter demain matin et aux investissements faits ces dernières années.

En effet, avec la philharmonie à La Villette disposant d'une grande salle de concert de 2.400 places et d'une deuxième salle de 900 places, avec les deux nouvelles bibliothèques-médiathèques Françoise Sagan, dans le 10e, et celle des Halles de la Canopée. Avec le centre hip-hop, "La Place", la nouvelle antenne de la Maison des pratiques artistiques amateurs et le nouveau conservatoire du centre de Paris, également à la Canopée. La réouverture du Musée Bourdelle après sa rénovation, la nouvelle cour d'honneur restaurée du musée Carnavalet, l'accès de plus de 100.000 œuvres de notre patrimoine en ligne sur Internet.

Ce sont autant d'exemple, mes chers collègues, de la volonté de notre majorité de poursuivre les efforts budgétaires déployés depuis 2001.

Au-delà de ces exemples, il serait difficile de tout énumérer mais je pourrais citer encore l'effort qui se poursuit et se traduit clairement, dans ce budget 2015, pour les salles de cinéma d'art et d'essai, notamment pour leur équipement et pour l'accessibilité des personnes handicapées, le développement de l'art dans la ville, le début de l'accompagnement artistique du T3, la poursuite de la Nuit Blanche, le développement du street art, le soutien aux industries culturelles, aux métiers et aux écoles d'art, la poursuite du développement des innombrables équipements de proximité à vocation plus parisienne, nationale internationale créés ces dernières années. Ainsi, comme dans mon arrondissement, la Maison des métaux, le "104", les Trois-Baudets, le Louxor, à la Gaieté-Lyrique, la Maison des pratiques artistiques amateurs, etc., sans oublier d'autres institutions comme les musées désormais réunis dans le cadre de l'établissement public Paris Musées.

Les théâtres municipaux, le réseau de bibliothèques et de conservatoires et les actions plus anciennes comme dans le domaine des beaux-arts, avec les ateliers "beaux-arts" et "Paris ateliers", ou les festivals Paris quartier d'été et d'automne, le soutien aux orchestres, etc.

Ce serait trop long en effet d'énumérer l'ensemble des institutions et des actions proposées qui seront totalement préservées et même développées en 2015 malgré les contraintes financières auxquelles l'Exécutif et les services ont dû faire face pour construire le budget présenté.

Je tenais également à souligner et à saluer l'important travail développé par Catherine VIEU-CHARIER dans sa délégation à la mémoire et au monde combattant en tant que correspondante Défense.

Le budget de ce secteur lui permet de poursuivre le travail engagé ces dernières années avec beaucoup de réussite auprès et avec notamment les associations qui favorisent l'accompagnement, par nos concitoyens, de la richesse et de la complexité de notre passé afin de rendre plus solide la cohésion sociale que nous souhaitons tous construire au sein de la ville.

C'est ainsi que le budget 2015 consacre les moyens nécessaires aux grandes commémorations de l'année prochaine. Je pense notamment à l'anniversaire de l'ouverture des camps en janvier, au centenaire du génocide arménien et bien entendu, au 70e anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je constate que dans ce budget prévisionnel 2015, les dépenses de fonctionnement avec la masse salariale incluse, et les dépenses d'investissement pour la culture se situent à 4 % du montant total du budget de notre Ville. Ce n'est pas négligeable, et c'est un budget consolidé, consacré à ce secteur de l'ordre de 367,4 millions, moyens qui sont considérables.

Nous pouvons poursuivre notre politique visant à favoriser l'accès de tous les Parisiens à la culture tout en valorisant le patrimoine dont nous disposons et en développant l'éducation, les pratiques, la création et la diffusion culturelle.

Nous continuons ainsi l'effort pour la culture, qui reste une priorité dans le budget 2015 qui nous est soumis, sans remettre en cause la dynamique initiée en 2001 et nos priorités fixées lors des dernières élections municipales.

Merci à Mme la Maire de Paris, merci à vous, Monsieur le premier adjoint, pour votre engagement permanent en faveur de la culture à Paris.

Avant d'aller déjeuner, pour mettre un peu de poésie dans nos débats, je citerai Aimé Césaire : "Je définis la culture ainsi : c'est tout ce que les hommes ont imaginé pour façonner le monde et pour le rendre digne de l'homme."

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX.

Je vous propose de suspendre nos travaux.

Nous les reprendrons à 14 heures 30.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint).*

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

### **Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous continuons notre débat avec les orateurs inscrits selon l'ordre décidé en conférence d'organisation.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

La terre brûle ! La terre brûle !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Mao a failli s'évanouir !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'est la politique de la terre brûlée.

**Mme Joëlle MOREL**. - Exactement.

Ce constat est partagé par l'ensemble des scientifiques, mais aussi par l'ensemble des Terriens. Sur le rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, l'élévation de température moyenne du globe sera comprise entre +4°C et +8°C à l'horizon de 2100. Ce dérèglement climatique est désormais perçu par l'ensemble des habitants de notre planète. Nous n'avons plus le choix. Nous ne pouvons pas laisser faire.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre planète brûle ! A notre échelle, les Parisiens et les Parisiennes partagent cette angoisse et demandent des interventions concrètes et des mises en œuvre rapides. Paris a des solutions.

Grâce aux écologistes qui ont soulevé depuis des années l'ensemble de ces questions et grâce à nos élus écologistes qui, depuis 2001, dans le cadre de cette Assemblée, ont élaboré des outils, des moyens, des actions ont été mises en œuvre. 70.000 mètres carrés d'équipements publics sont aux normes climat, 25.000 logements sociaux depuis le début du Plan Climat sont rénovés. 100 écoles ont bénéficié aussi d'une rénovation thermique. 40 % d'alimentation durable sont servis dans les crèches.

Nous saluons ces actions, mais elles ne sont pas à l'échelle de l'urgence. Mesdames et Messieurs, mes collègues, la terre brûle. Ensemble, j'en suis sûre, nous agissons pour que l'année 2015 soit l'année du Plan Climat parisien. La 21<sup>e</sup> conférence des Nations-Unis sur le climat est l'occasion de valoriser notre savoir-faire local. Cette ambition ne s'arrêtera pas en 2015, mais traversera, bien évidemment, l'ensemble de la mandature.

Nous avons de belles avancées : les 100 millions d'euros pour le vélo, des moyens pour l'économie sociale et solidaire et la santé, et nous attendons, avec impatience d'ailleurs, les états-généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, une ligne de transports en commun sur les quais et les 840 millions d'euros pour la transition énergétique. Mais cela n'est pas à la mesure de l'enjeu parce que, Monsieur le Maire, chers collègues, la terre brûle !

Il faut faire plus, et plus vite ! Je déclinerai ces propositions en huit points.

Premièrement, permettez-moi de vous présenter l'amendement relatif à la subvention de l'agence parisienne du climat. L'agence parisienne du climat est l'outil parisien n° 1 pour atteindre les objectifs du Plan Climat Energie de Paris. Il est aujourd'hui nécessaire de lui donner les moyens pour intervenir à l'échelle métropolitaine, couvrir également le secteur tertiaire, l'accompagnement des bailleurs sociaux, la question des mobilités, mais aussi la préparation de la COP 21. Etre le point d'entrée opérationnel du plan 1.000 immeubles. Pour cela, le Groupe Ecologiste de Paris demande qu'une subvention de 870.000 euros pour 2015 lui soit versée.

Deuxièmement, le groupe Ecologiste de Paris dépose un vœu et un amendement concernant l'amélioration de la sortie du diesel à Paris. La charte logistique urbaine durable signée fin 2013 est entrée dans sa phase opérationnelle et c'est pourquoi il est urgent d'accompagner cette charte par notre vœu qui demande l'inscription des décisions suivantes : la mise en place d'un calendrier précis de sortie du diesel pour les fourgonnettes, utilitaires et poids lourd.

Notre amendement sur cette thématique concerne la dé-dieselisation du parc automobile de la Préfecture de police de Paris. En permettant d'ajouter un million d'euros en crédits de paiement pour le lancement de la dé-dieselisation du parc automobile de la Préfecture de police, la Ville de Paris répondra à l'urgence d'améliorer la qualité de l'air et impulsera une action forte et exemplaire dans le cadre de la COP 21.

Troisièmement, la Ville de Paris a prévu de consacrer 30 hectares dédiés à l'agriculture urbaine d'ici à 2020. Ce chiffre, très inférieur à celui d'un grand nombre de capitales mondiales, est à suivre avec la plus grande attention. Constatons qu'il nous manque des études et des savoir-faire en ce domaine. C'est pourquoi le Groupe Ecologiste de Paris propose un amendement pour une étude de faisabilité sur l'agriculture urbaine en complément de celle de l'A.P.U.R., qui permettra de repérer les adresses qui répondent à l'ensemble des critères. Nous avons estimé le coût de cette étude à la somme de 100.000 euros à ajouter au budget de fonctionnement de la DEVE.

Quatrièmement, nous présentons un amendement pour le lancement d'un appel à projets COP 21 en direction des associations. Il faut donc se donner les meilleures conditions possibles pour que, dans tous les quartiers, toutes les associations déclinent la COP 21 à leur mesure. L'implication des citoyens et des citoyennes ne se décrète pas de manière autoritaire, mais se construit par un processus d'accompagnement. C'est pourquoi le Groupe Ecologiste de Paris propose que soit inscrite au budget primitif 2015, au titre de l'environnement, une majoration exceptionnelle de 200.000 euros en fonctionnement pour le lancement d'un appel à projets et la participation de la Ville aux projets des associations qui se tiendront à Paris dans le cadre de la mobilisation en lien avec la COP 21.

Cinquièmement, la terre brûle ! Nous avons le devoir de ne pas aggraver le problème. Plus jamais nous ne devons lancer des grands projets inutiles et énergivores. Aussi les écologistes portent le vœu sur l'éco-conditionnalité des investissements en ces termes : que l'ensemble des projets faisant l'objet d'une subvention d'équipement de la Ville, démontrent leur prise en compte du Plan Climat et précisent, à chaque étape du projet, les objectifs de réduction des consommations énergétiques de développement de la production d'énergies renouvelables, de prise en considération éventuelle des déplacements induits, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, de végétalisation.

Sixièmement, j'insiste sur le vœu relatif au plan 1.000 immeubles énergivores de la Ville de Paris. Une grande part des émissions de gaz à effet de serre à Paris provient du chauffage du bâtiment. Pour les immeubles mal isolés thermiquement, c'est un triple gâchis : gâchis écologique par la surconsommation, gâchis social car ce sont souvent des populations défavorisées qui souffrent de ce mal-être, gâchis financier puisque souvent des aides sociales viennent partiellement compenser le coût de ces surconsommations.

La terre brûle ! Nous ne pouvons plus accepter ce triple gâchis. C'est pourquoi les écologistes demandent que le budget consacré au plan 1.000 immeubles énergivores, permette un accompagnement et une incitation suffisante pour obtenir de manière effective le vote des travaux dans 1.000 immeubles parisiens d'ici la fin de la mandature.

Septièmement, il est important d'avoir une vision à long terme. C'est pourquoi nous déposons un amendement pour le lancement d'une étude pour la stratégie énergétique de la Ville à l'horizon 2030-2050, qui vise à donner une vision cohérente de l'ensemble des projets en matière de politique énergétique et, notamment, le Groupe Ecologiste de Paris demande que le budget de fonctionnement 2015 de la DEVE soit abondé de 200.000 euros pour réaliser cette étude.

Je voudrais terminer par un vœu sur un élément ponctuel, mais hautement symbolique. C'est un vœu contre la décision de la Préfecture d'interdire aux piétons et cyclistes d'utiliser les voies sur berges le dimanche. En suspendant l'opération "Paris Respire", la Préfecture contribue à amplifier le trafic automobile et réduit les déplacements doux. Comment, durant la Convention climat de Lima, peut-on être autant à rebours des priorités ? Etre en sens inverse de ce qui fait consensus ? La Terre brûle et la Préfecture fait brûler du gas-oil !

C'est pourquoi nous présentons un vœu pour demander à la Préfecture de police de prendre conscience des urgences et de rétablir au plus tôt l'opération "Paris Respire" sur les voies sur berges.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviendrai, pour ma part, sur la culture et les personnels.

Nous avons travaillé conjointement avec le groupe Ecologiste sur une proposition concernant l'offre musicale des discothèques parisiennes. Si, historiquement, le prêt de livres a toujours été gratuit dans nos établissements, il n'en est rien pour les CD où il faut payer 30 euros à l'année. C'est un obstacle majeur et une des causes de la baisse de la fréquentation des discothèques.

Cette situation a quelque chose de paradoxal : les bibliothécaires nous disent la difficulté à expliquer aux usagers que Victor Hugo est gratuit quand Mozart est payant. Avec la musique gratuite sur Internet, certains peuvent penser que le problème de l'accès démocratique à la musique est réglé, mais c'est mettre de côté tout le travail pédagogique qui permet de créer des ponts et d'initier à la découverte de musiques différentes et variées.

Pour les aficionados, le développement de sections spécialisées dans différents styles (opéra ou blues, musiques du monde ou rock) mettant en valeur les fonds riches et les raretés de nos discothèques, où les amateurs profitent des conseils avisés des discothécaires.

Nous demandons donc d'anticiper sur les conclusions des diverses études pour expérimenter dès 2015 la gratuité des prêts CD pour les jeunes mineurs et les bénéficiaires de minima sociaux parce que nous croyons à l'avenir d'une offre musicale modernisée.

Nous vous proposons un autre amendement pour apporter un soutien à l'association "Ferraille" pour l'organisation de "Formula Bula", un festival de bandes dessinées et arts associés qui avait lieu à Saint-Ouen mais à qui le nouveau maire UDI de la ville a décidé unilatéralement de couper les financements, pensant sans doute que, pour ses habitants, la culture est un supplément d'âme inutile, à moins qu'il n'ait pas apprécié le contenu trop novateur tourné vers la bande dessinée indépendante.

Nous pensons, au contraire, que permettre l'accès au plus grand nombre à la culture dans ses formes les plus diverses est facteur d'émancipation. "Formula Bula" travaille sur l'interpénétration des arts graphiques sonores et de la bande dessinée. C'est un festival ouvert à la fois à ceux qui bousculent les règles du Neuvième Art mais aussi à des auteurs reconnus ou internationaux, comme Carlos GIMÉNEZ dont ils sont les premiers à avoir exposé les planches en France.

Nous proposons donc à la Ville de prendre le relais pour que ce festival puisse continuer à Paris et perdurer dans les années à venir.

J'aborde maintenant les questions de personnels.

Nous avons accueilli ce budget 2015 avec appréhension. Comment pourrait-il en être autrement après l'annonce de la baisse des dotations par l'Etat ? Nous le voyons, dans de trop nombreuses collectivités, elles causent des dégâts importants qui se traduisent in fine par une dégradation des conditions de travail des agents et un recul du service public.

En ce qui nous concerne, la masse salariale est relativement préservée dans le budget de la Ville, sachant qu'il est prévu qu'elle augmente de 1,7 %, pour garantir la progression des carrières en interne. Et, pourtant, n'oublions pas que les fonctionnaires restent victimes du gel du point d'indice appliqué par les gouvernements successifs depuis 2010.

Nous appelons d'ailleurs Mme la Maire dans un vœu à interpellier le Ministre de la Fonction publique pour mettre fin à ce blocage

Je suis convaincue que la Majorité nous suivra dans cette démarche.

L'augmentation de la masse salariale appelle une deuxième remarque : le solde net du budget "emploi" de la Ville sera positif, ce qui n'était pas arrivé depuis des années. La masse salariale va continuer de s'accroître et c'est une bonne chose pour nous qui considérons les dépenses de personnels comme des investissements utiles à la collectivité.

Mais il y a encore de nombreux secteurs qui manquent de personnels comme la Petite enfance, la Propreté, les Parcs et Jardins et les A.S.E.M.

Nous remarquons ensuite l'effort consenti en direction des services publics de proximité et des nouveaux équipements, mais cet effort, réalisé au prix de redéploiements dans les services fonctionnels, nous pose aussi question, car, même si les postes disparaissent, certaines missions qui étaient exercées par ces services, ne disparaîtront pas pour autant et devront être assurées par les agents de service de proximité.

Pour prendre l'exemple des bibliothécaires, l'an passé, la décision a été prise de fermer le service central qui s'occupait de la préparation des documents. Du coup, ce sont les bibliothécaires eux-mêmes qui doivent s'en occuper et donc ils consacrent moins de temps aux usagers. C'est une situation qui n'est pas positive.

Ces données qualitatives ne sortent malheureusement pas des tableaux et statistiques mais nous devons les prendre en compte si nous ne voulons pas que les redéploiements se traduisent par une dégradation du service public.

Dans de nombreux services, la politique de redéploiement a atteint ses limites et ne permet plus de répondre aux enjeux, aux besoins constatés sur le terrain. C'est le cas notamment au sein de la Direction de la Propreté.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu rattaché à ce budget. Il manque, à l'heure actuelle, plusieurs centaines de postes d'éboueurs sur l'ensemble de Paris. Nous avons également besoin de postes d'encadrants et d'agents verbalisateurs chargés de faire respecter les règles élémentaires de propreté sur les voies et espaces publics.

Je réagirai au passage aux propos de la droite et à la proposition phare du contre-budget de l'UMP en matière de personnels.

La réduction de l'absentéisme : pointer les agents comme une variable d'ajustement du budget est, à proprement parler, scandaleux.

Je rappelle à Mme KOSCIUSKO-MORIZET quelques chiffres simples qui lui feront prendre conscience, j'espère, de la pénibilité du travail des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Une récente étude du cabinet SOFAXIS sur l'absentéisme nous apporte justement des éléments objectifs sur le sujet :

- nationalement, 30 % des agents publics territoriaux travaillent le dimanche, même occasionnellement, contre 25,8 % dans le privé ;
- 16 % remplissent des astreintes, contre 8 % dans le privé ;
- 35 % sont exposés à des risques biologiques, contre 18 % des salariés du privé ;
- en 2010, 10 % des départs en retraite se sont faits au motif de l'invalidité.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas accepter que l'absentéisme des agents soit qualifié de gaspillage et qu'en creux, la Droite se permette de considérer les fonctionnaires comme des fainéants qui profiteraient des soi-disant largesses du service public.

Nous pourrions peut-être proposer à nos chers collègues de l'UMP d'être intégrés à la Direction de la DPE et d'aller travailler avec des équipes d'éboueurs. Cet enseignement en vaudrait sûrement mille autres et leur ferait, à coup sûr, changer d'avis sur l'absentéisme.

Pour finir, le groupe Communiste a également souhaité aborder la question du travail du dimanche des agents. Nous le savons, c'est une question d'ampleur. Là encore, contrairement à ce que dit la Droite, Paris est loin d'être une ville morte le dimanche. Pour preuve, plusieurs milliers d'agents municipaux y travaillent : dans les médiathèques, les parcs et jardins, les équipements sportifs.

Depuis des mois, les agents des piscines se battent pour l'augmentation de leur prime et une égalité de traitement avec les personnels des autres directions. Mais aujourd'hui, du fait des élections professionnelles et d'autres motifs, le dialogue avec les organisations syndicales est au point mort.

Nous présentons donc un vœu qui demande la reprise du dialogue social. Nous devons avoir un débat sur la nécessité ou pas de faire fonctionner certains services publics le dimanche. Dans certains cas, cela se justifie, dans d'autres beaucoup moins, mais dans tous les cas, la concertation avec les salariés et la juste compensation des efforts consentis doivent être notre boussole.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, parmi les attributions d'une collectivité territoriale, vous le savez, l'entretien et le fonctionnement des écoles, des collèges à Paris et des cités scolaires constituent normalement une des priorités municipales, au même titre que la propreté ou l'entretien de la voirie, par exemple.

Or, malheureusement, nous allons voir que les contraintes budgétaires renforcées par le coût grandissant de la réforme dite des rythmes scolaires pèsent de tout leur poids sur le budget "éducation" de notre Ville. En une année, la masse salariale va passer de 344 millions d'euros à 440 millions d'euros, sous l'effet de la création de près de 1.200 postes supplémentaires dont, certes, 150 ASEM bien nécessaires.

Ce coût supplémentaire vient alourdir une réforme qui fait quasiment l'unanimité contre elle et dont la suppression prochaine, je l'espère, ne fera que des heureux.

Contrairement à ce que vous disiez en Commission, Madame l'adjointe, dont les documents projetés ne nous ont d'ailleurs pas été fournis, nous arrivons à un coût net pour l'ARE, déduction faite des versements de la Caisse d'allocations familiales, de 42,3 millions d'euros exactement en 2015, et non pas de 14 millions.

Alors, évidemment, ce surcoût, cette ponction, a des effets directs, tant sur le budget de fonctionnement que sur celui de l'investissement. Il n'épargne pas non plus les services annexes de l'enseignement qui recouvrent, pour l'essentiel, les dépenses de restauration qui stagnent, alors qu'un audit de l'état des cuisines parisiennes s'impose et que la hausse des contributions des familles dans de nombreux arrondissements, va générer des rentrées d'argent et en génère déjà.

Sur ce dernier point, plusieurs de mes collègues, dont Alix BOUGERET, reviendront. Mais à générer des tarifs de restauration aussi élevés que dans l'enseignement privé sous contrat d'association, vous prenez une lourde responsabilité : celle d'encourager les transferts d'élèves du public vers le privé. Dans ce domaine sensible, vous le savez, mes chers collègues, les familles votent avec leurs pieds. Personnellement, je ne souhaite pas contribuer, Madame la Maire, à ce phénomène d'évitement de l'enseignement public à Paris.

Sur le plan de l'investissement, 2015 se présente en retrait sensible par rapport à 2014, avec 110 millions d'euros prévus. Un chiffre en baisse sensible. L'année antérieure, nous avons dénombré 137 millions d'euros. Sur ces 110 millions d'euros, 78 sont affectés au premier degré et seulement 28 au second degré, ce qui est notoirement insuffisant vu la situation de nombreux collèges, ce que vous reconnaissiez vous-mêmes.

Mais l'héritage, mes chers collègues, ne peut plus être évoqué. Cela fera bientôt 14 ans que votre majorité est aux commandes, et force est de constater que les opérations de restructuration des collèges, comme d'ailleurs des cités scolaires parisiennes, sont au point mort. En matière de construction scolaire, Paris et la Région Ile-de-France ont ralenti considérablement leurs efforts d'investissement alors qu'il s'agit d'une de leurs attributions prioritaires. Si l'on ajoute à cela l'absence de refonte des formations sur lesquelles l'Académie, la Région et la Ville, à travers ses

lycées municipaux, auraient dû travailler de concert depuis 10 ans, on réalise que l'éducation n'est plus un des budgets prioritaires de la Ville. Il est malheureusement devenu une variable d'ajustement.

Asphyxiés par la montée en puissance de l'ARE, vous allez diminuer drastiquement le nombre de classes de découverte et priver un bon nombre d'écoles de la Capitale, soi-disant au nom de la justice sociale. En réalité, c'est tout le système éducatif parisien qui est sous tension et qui perd progressivement ses moyens. Ainsi en est-il, par exemple, du corps des professeurs de la Ville de Paris, dont l'existence même a été menacée par l'ARE et dont les effectifs diminuent régulièrement. Même les crédits dévolus aux fournitures scolaires sont en baisse.

Peut-être allez-vous demander, au nom de votre justice sociale, à certains petits Parisiens, de payer leurs cahiers et les craies pour les tableaux ! La mauvaise gestion dont vous avez héritée, vous conduit à des remises en cause drastiques accentuées par le coût de l'ARE. Nous ne voterons donc pas ce budget en peau de chagrin - et pas en peau de léopard - qui sacrifie l'avenir et discrimine les petits Parisiens selon leur lieu de résidence.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, avant d'évoquer le budget culturel 2015, je voudrais rappeler, pour les centristes que nous sommes, que la culture est d'abord un bien humain, un bien immatériel, un bien précieux, qui ne saurait être marchandisé ou mercantilisé, même si les contraintes budgétaires obligent à une gestion rigoureuse de toutes les dépenses.

Au groupe UDI-MODEM, nous croyons que l'accès à la culture est pour notre collectivité un investissement, et non une charge. Oui, c'est un investissement pour éduquer, épanouir chaque Parisien et lui permettre de partager une représentation du monde qui l'élève et le grandit. C'est un investissement vital pour les jeunes générations pour apprendre à se découvrir, à comprendre l'autre et, surtout, à le respecter.

Aussi, nous nous réjouissons que malgré la disette qui sévit, le budget 2015 n'accuse pas une trop grande baisse et que celle-ci est maîtrisée. Je ne vais pas revenir sur les chiffres, abondamment commentés. Je veux aussi saluer le changement de cap opéré en matière de politique culturelle par rapport aux mandatures précédentes, puisqu'il s'agit aujourd'hui de rénover, de restaurer, d'améliorer et de créer aussi des petits équipements de proximité, et de s'engager non plus comme les années précédentes sur de nouveaux projets lourds financièrement. Nous sommes favorables car l'époque demande sobriété et retenue.

Sans doute - je parle de ces grands projets, parfois pharaoniques - ces projets ont été utiles dans un contexte de rééquilibrage territorial pour donner à l'Est parisien, notamment, une attractivité culturelle accrue. Je pense au 104, je pense à l'Institut des cultures d'Islam et aujourd'hui, à la Philharmonie. Si l'utilité de ces établissements culturels n'est pas contestable, force est de constater que le défaut de gouvernance qui a prévalu pour certains établissements, notamment dans la maîtrise des travaux, a engendré des coûts qui ont doublé, parfois même triplé, et qu'il n'est pas possible de reproduire cette dérive, sauf à hypothéquer très gravement les finances de Paris.

Par ailleurs, en face des dépenses chaque jour grandissantes et du désengagement de plus en plus patent des crédits publics, il faut peut-être s'interroger sur la diversification des recettes. En effet, vous savez que le budget des recettes représente 0,2 % du budget global. Voilà pourquoi il est souhaitable que nous entamions une réflexion sur les moyens d'augmenter les recettes pour la culture. Il me semble que nous avons des marges de progression en matière de mécénat et de fonds privés. Cette question a déjà été posée de façon insistante lors du séminaire culture que nous avons tenu le 26 novembre.

Pour nous, le partenariat public/privé est à redynamiser. Il doit être bien plus respectueux des identités de chacun. A cette condition, il peut devenir la clé de voûte d'une politique culturelle partagée, ambitieuse à l'échelle métropolitaine. Oui, la culture est un investissement. Oui, la culture a un coût, mais on oublie trop souvent qu'elle fait vivre des milliers de personnes à Paris : intermittents, artistes, professeurs, agents d'accueil, gardiens de musée. Il convient de responsabiliser le citoyen face à cette réalité et ne pas lui donner l'impression que la culture est gratuite, même si les barrières tarifaires doivent être levées.

Non, la culture n'est pas un supplément d'âme cosmétique pour accompagner une situation économique morose. C'est un droit, mais aussi, en contrepartie, un droit qui impose des obligations, dont celle de le respecter à son juste prix et de respecter l'acte créatif artistique et intellectuel, et de reconnaître la richesse économique produite.

Je voudrais illustrer mes propos avec un exemple très concret. Certains grands musées - c'est le cas à Londres, à New York - ont fait le choix intéressant d'expérimenter un tarif d'entrée qui serait libre. Je souhaiterais que nous puissions, dans le cadre de nos travaux à venir avec Paris Musées, envisager la mise en place d'une expérimentation d'un droit d'entrée libre qui permettrait à chacun, selon ses ressources, de participer à la bonne

marche financière du musée. Ce droit d'entrée pourrait même être d'un centime d'euro symbolique, mais il aurait l'avantage de responsabiliser les visiteurs et de leur montrer qu'ils ont à prendre une part concrète dans le financement des activités qui les touchent et les épanouissent.

De la même manière, il faut responsabiliser les associations et les établissements culturels. Ils sont bien sûr utiles et essentiels. Cependant - et j'insiste - cela implique une responsabilité particulière, notamment du point de vue de leur bonne gestion. Le montant des dotations des associations culturelles est annoncé en baisse, comme est annoncé d'ailleurs une remise à plat des critères d'attribution. Ce dernier point, Monsieur le Maire, nous rassemble, car c'est une revendication du groupe centriste depuis de longues années sur les critères d'attribution.

Nous serions même très heureux que l'opposition soit associée à l'élaboration de ces nouveaux critères d'attribution. Vous le savez, la transparence est une exigence incontournable pour que s'éloigne le soupçon d'attribution partisane. C'est pourquoi le groupe UDI-MODEM sera attentif à ce que les réductions ou hausses de subventions soient effectuées selon des critères objectifs. Nous serons aussi vigilants sur les baisses de subventions inexplicables, comme aussi sur les octrois de subventions à des associations qui n'ont pas toujours fait preuve d'une gestion saine ces dernières années, malgré un accroissement considérable des subventions de la Ville. J'y reviendrai quand le temps de débattre de ces projets de délibération sera venu.

Pour terminer, Monsieur le Maire, soyez assuré que le groupe UDI-MODEM est et restera un partenaire ouvert et actif pour que la culture et la mémoire demeurent des priorités de la mandature et veillera en responsabilité pour que le coût de cette ambition culturelle soit toujours maîtrisé.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaite par cette intervention mettre en valeur la priorité présentée par Bruno JULLIARD, qui est de consacrer une part importante du budget culture en 2015 à l'éducation artistique, aux pratiques amateurs et au soutien à la jeune création.

En effet, 17 conservatoires d'arrondissement accueillent aujourd'hui 20.000 élèves, et on peut constater qu'il y a eu 3.000 places supplémentaires depuis 2008 dans le domaine de la formation musicale.

Après les nouveaux conservatoires du 17e, du 13e et plus récemment celui du 12e, la Municipalité inaugurera bientôt le nouveau conservatoire des arrondissements du Centre de Paris dans la Canopée, aux Halles. L'effort en termes d'investissement et de fonctionnement est considérable, et le budget 2015 exprime clairement une volonté de poursuivre dans cette direction avec des crédits conséquents consacrés à ces équipements qui délivrent une formation de qualité sur l'ensemble du territoire parisien.

Parallèlement au financement des conservatoires, le dispositif "Art pour grandir" permet l'éducation artistique des enfants par l'art au contact d'artistes et d'institutions culturelles. 26.000 enfants en bénéficient et notamment, un effort particulier est fait vers ceux qui habitent les quartiers populaires.

Dans le même esprit, la Ville soutient l'éducation à l'image avec "Écoles au cinéma", "Collèges au cinéma" qui concernent 55.000 enfants et adolescents.

Dans le cadre de l'ARE, 20.000 enfants bénéficient des programmes d'éducation artistique de qualité proposés par les musées municipaux, la Maison du geste et de l'image et des associations soutenues par la Ville.

Concernant les pratiques amateurs, je voudrais souligner le travail exemplaire développé par la Maison des pratiques artistiques amateurs qui facilite, favorise, accompagne les désirs de pratique des Parisiens pour que la question des locaux ou les barrières économiques et sociales ne soit pas un frein.

On aura aussi, toujours sous la Canopée, une quatrième antenne pour laquelle nous allons voter des crédits dans le budget primitif 2015, qui complétera le réseau existant des antennes de Saint-Germain, de Broussais et de Saint-Blaise, et qui permettra notamment - c'est important - d'accueillir des orchestres et des chorales.

Chaque année, 5.000 amateurs se produisent en public ou répètent dans les locaux de la M.P.A.A.

L'effort financier fait dans le budget pour les pratiques amateurs se lit également dans le soutien aux ateliers "Beaux-arts" de Paris et à l'association "Paris ateliers" qui, ensemble, accueillent 10.000 amateurs.

La tarification selon les Q.F. rend accessible l'initiation dans près de 90 métiers d'arts, à tous les Parisiens, quel que soit leur revenu.

Paris doit continuer à être aussi une ville mondiale pour la création artistique. C'est pourquoi le budget 2015 soutient encore la jeune création.

D'abord, le centre Barbara-Fleury-Goutte d'Or, qui participe à l'émergence des jeunes créateurs dans le domaine des musiques actuelles. Le 104, la Gaîté Lyrique, la Maison des Métallos réservent une part de leur programmation et de leur espace de travail, là aussi, à de jeunes créateurs.

Enfin, un autre équipement aussi dans la Canopée, "La place", viendra offrir la reconnaissance au mouvement hip-hop par ses espaces de travail favorisant l'émergence en danse, en grâce, en musique. Il accueillera aussi un incubateur et sera un lieu de diffusion. L'effort budgétaire est réel pour cet outil novateur.

L'éducation artistique, les pratiques amateurs, le soutien à la jeune création sont essentiels pour que la culture ne soit pas réservée à quelques-uns. Ces choix budgétaires offrent aux Parisiens d'accéder à une pratique culturelle sans barrière économique.

La Ville démontre également sa réflexion, et je voudrais rassurer là la présidente de la 2e Commission concernant la participation des publics, dans l'objectif de dépasser les freins symboliques à l'accès à la culture.

Ainsi, l'argent, et je crois, en tout cas c'est la volonté qu'on partage tous, est vraiment bien employé.

Les premiers bénéficiaires de ces choix politiques sont les jeunes. Les équipements jeunesse de proximité participent à cette dynamique. 51 centres d'animation attirent près de 60.000 usagers, 80.000 jeunes se rendent chaque année dans une des 19 antennes jeunes ou espaces jeunes, 43.000 contremarques sont distribuées dans les trois kiosques jeunes.

Dans le budget primitif pour l'exercice 2015, 8,7 millions d'euros seront consacrés à favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à leur insertion sous la direction de Pauline VÉRON.

Je tiens à remercier les services de la Ville, particulièrement la DJS, qui a cette année fourni un travail titanesque pour lister et chiffrer tous les dispositifs, de près ou de loin, en faveur des jeunes Parisiens et Parisiennes, fournissant ainsi au Conseil de Paris un bleu budgétaire intitulé "La jeunesse, c'est capital" d'une grande exhaustivité.

Rédigé et présenté à notre Assemblée pour la seconde année consécutive au moment de notre débat, ce document constitue un travail de recensement et de synthèse de tous les dispositifs municipaux en faveur des jeunes de 11 à 30 ans.

Cela met en lumière l'approche profondément transversale qu'a notre collectivité de la jeunesse grâce au travail de la DJS et grâce au réseau des 34 correspondants jeunesse au sein des 20 directions.

Cette transversalité se voit autant par le nombre de directions concernées - au moins 18 - que par la variété des domaines proposés et les montants budgétés.

Notre collectivité propose aux jeunes des dispositifs relevant de l'emploi, du logement, de la santé, de l'insertion, de la culture, de la participation citoyenne, des loisirs.

Pour les crédits de fonctionnement, plus de 54 millions d'euros sont attribués à des actions en faveur des jeunes. Ce à quoi il faut ajouter 109 millions d'euros supplémentaires consacrés aux contrats jeunes majeurs destinés aux jeunes de 18 à 21 ans, aux emplois d'avenir, au service civique, aux pôles jeunes, et on ne peut que remarquer aussi la part du public jeune dans certains dispositifs de droit commun et centres d'animation que j'ai déjà cités, les contrats uniques d'insertion, l'aide à la solvabilité pour les personnes en situation de handicap.

Pour cette année 2015, je souhaite souligner particulièrement deux axes de la politique municipale en faveur des jeunes qui se lisent dans ce budget.

Le premier, c'est donner une meilleure visibilité à la politique municipale de la jeunesse. Pauline VÉRON a lancé lors de notre dernier Conseil une réforme globale des équipements dédiés à la jeunesse en concertation avec les responsables d'équipement, le réseau de jeunesse et les mairies d'arrondissement pour proposer à notre Assemblée d'ici 18 mois une nouvelle carte plus lisible de ces équipements municipaux dédiés à la jeunesse. L'objectif recherché est qu'un maximum de jeunes en ait connaissance pour bénéficier des propositions offertes et trouver des lieux de soutien indispensables à la mise en place de leurs projets personnels et collectifs.

C'est pourquoi il y a aussi d'ici la fin de l'année prochaine la réalisation complète du plan d'action "Jeunes et numérique" qui permettra de mieux adapter les moyens de communication de la Ville aux usages numériques des jeunes en commençant par refondre le site jeunes.paris.fr.

Le deuxième axe est de systématiser la participation des jeunes à la politique municipale. La réforme engagée au Conseil parisien de la jeunesse, qui a donné lieu à beaucoup de débats dans notre Assemblée en septembre dernier, correspond à cet objectif. Le succès a été au rendez-vous. Je crois qu'il y a eu 700 candidatures déposées pour pourvoir les 100 places du Conseil pour les deux années à venir.

La participation des jeunes sera un guide réel des politiques choisies pour notre Conseil grâce à la mise en place d'une clause d'impact jeunesse pour tous les projets soumis à notre Assemblée pour mieux évaluer l'impact des dispositifs proposés sur la vie quotidienne des jeunes Parisiens.

Je conclurai donc, mes chers collègues, en vous invitant à voter ce budget primitif 2015 avec enthousiasme, en tout cas pour ce qui concerne la culture et la jeunesse.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous nous le sommes fixés ensemble ici le mois dernier, faisons le Paris des enfants.

Avec ses centaines de milliers d'enfants, notre Ville doit faire face à des besoins énormes : accueil des tout petits, accès aux loisirs, à la culture, cadre scolaire et périscolaire, soutien à la parentalité. Notre politique en direction des enfants doit relever bien des défis, et ce, d'autant que de nombreuses familles vivent des situations difficiles qui les fragilisent : mal-logement, précarité et chômage, parcours migratoire déstabilisant, monoparentalité.

Le budget de l'éducation, et en particulier des affaires scolaires, doit, pour le groupe Ecologiste, être à la hauteur de ces besoins.

Tout d'abord, de façon générale, sur ce budget 2015 qui nous est proposé, nous formulons deux remarques.

Première remarque : malgré le contexte budgétaire contraint, ce budget est globalement maintenu à la hauteur de 2014, conformément aux engagements pris, ce que nous saluons. J'en relèverai deux éléments importants.

D'une part, les efforts sur la restauration scolaire, avec 81,5 millions d'euros, gage d'une ambition partagée en faveur de l'alimentation de nos enfants.

D'autre part, le budget concernant les aménagements des nouveaux rythmes éducatifs, les A.R.E., est conforté. Le processus de professionnalisation des animateurs et de recrutement d'A.T.S.E.M. continue, et le financement des ateliers est à même hauteur.

Deuxième remarque : cependant et pour le dire franchement, nous constatons un manque certain de lisibilité sur ce budget pour nous, les élus, ainsi que de concertation avec les acteurs sur les décisions importantes. Je pense, pour en donner deux exemples, à la suppression de l'enveloppe "projet socio-éducatif des caisses des écoles", ou encore, à la diminution par deux du budget "transports scolaires". Qu'il soit nécessaire de rationaliser certaines aides, et même de faire certaines économies, est tout à fait audible, mais à la condition de l'énoncer clairement et en amont.

Une fois cette précision faite, précisons que certaines diminutions budgétaires posent problèmes, en premier lieu, pour le milieu scolaire, la diminution des transports scolaires et des classes de découverte nous paraissent problématiques. Ce sont des moyens pour les classes qui sont autant d'expériences, de découvertes et d'apprentissages hors les murs de l'école. Ils permettent aux enseignants de renouveler leur pédagogie loin du cadre urbain. Deux exemples types : les sorties en forêt et en ferme pédagogique. Ils sont autant de temps forts qui structurent la scolarité.

En deuxième lieu, pour ce qui concerne les vacances, je tiens à dire notre attachement à cette réponse municipale que sont les séjours "Arc-en-ciel", baissés pour ainsi dire de moitié. C'est en période de vaches maigres un choix qui diminuera la possibilité de bien des petits Parisiens de partir en vacances et à découvrir le vaste monde.

Sur les caisses des écoles, le projet d'une refonte globale courant 2015 est bienvenu, mais il nous semble nécessaire d'acter dès aujourd'hui dans ce budget primitif les premières réformes : d'abord, la suppression du

financement des projets socio-éducatifs devra, selon nous, être compensée. La déprécarisation des personnes en cours est une avancée historique que nous saluons. Elle concernera un grand nombre d'agents. Nous proposons - et c'est le sens de notre vœu - qu'elle se poursuive avec une attention particulière aux temps très partiels et aux vacataires. Ils doivent à terme devenir portion congrue, tant ils génèrent de précarité.

Par ailleurs, nous saluons les modifications apportées à la tarification qui - nous le souhaitons - amèneront de nouvelles marges de manœuvre au service de la qualité, en plus de favoriser l'équité entre les familles.

Sur la hausse de la qualité de l'assiette et une démarche de développement durable, nous proposons, pour le budget 2015, deux améliorations conformes à nos exigences écologiques. D'abord, nous proposons que la valorisation des déchets organiques soit intégrée dans les critères de détermination de la subvention complémentaire qualité. C'est une exigence pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, en même temps qu'une ambition d'éducation à l'environnement.

Enfin, dans cette même logique incitative, nous proposons que le plafond de l'enveloppe qualité soit augmenté à 7 % de l'enveloppe globale. Derrière des batailles de chiffres qui peuvent paraître anodines, il s'agit en réalité de doter les caisses des écoles des moyens d'atteindre notre objectif ambitieux d'augmentation de la part d'alimentation issue de l'agriculture biologique.

Avant de conclure, je terminerai en vous présentant notre proposition d'un amendement budgétaire en faveur du développement des maisons de naissance. La transition avec les enjeux liés à l'éducation est assumée. Elle correspond à une philosophie de vie globale pour les enfants et leurs parents. Tout d'abord, ces maisons de naissance, quelles sont-elles ? D'une part, elles sont des lieux de suivi de la grossesse et de l'accouchement, sous la responsabilité médicale de sages-femmes. Elles proposent un accompagnement global, peu technicisé, depuis le début de la grossesse jusqu'à l'après-naissance, avec une même sage-femme ou parfois deux. D'autre part, elles sont, et physiquement, et juridiquement, autonomes, bien qu'associées à une maternité partenaire avec qui elles travaillent en étroite collaboration.

Ensuite, en existe-t-il ? Dans un premier temps, ce type de structure alternative à l'accouchement en structure hospitalière s'est développé en Amérique du Nord. Elles se sont ensuite implantées chez nous, en Europe, avec des résultats très positifs. Pour exemple, l'Allemagne en compte aujourd'hui 130. En France, l'application de la loi du 6 décembre 2013 autorisera bientôt leur expérimentation. Dans l'attente de la publication des décrets d'application, des projets ont été initiés. C'est par exemple, à Paris, le cas du C.A.L.M., partenaire de la maternité des Bleuets.

Enfin, pourquoi en soutenir le développement à Paris ? Parce que leur ouverture répond à une attente de femmes, de couples à un parcours naissance le moins médicalisé possible, dans un cadre non hospitalier, parce que leur ouverture répond à un droit de la parturiente au libre choix du lieu et des conditions de la naissance de son enfant, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Nous pensons donc qu'elles trouveront toutes leur place dans le parcours de périnatalité parisien. Notre Ville pourra, en adoptant ce budget, y apporter une aide financière et contribuer ainsi à une innovation en France.

Pour conclure sur ces différents points que je viens d'évoquer, je tiens à insister sur l'exigence d'égalité qui les sous-tend, égalité des droits, égalité d'accès à la qualité, égalité entre les quartiers.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais revenir brièvement sur les évolutions qui ont marqué la politique de la ville durant cette année 2014, car elles nous interpellent sur les actions à développer dans les quartiers populaires pour 2015. La réforme menée dans le courant de l'année, suite à l'adoption de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, la loi LAMY, prévoit un critère unique de définition de la géographie prioritaire. Ce choix du Gouvernement a été la source de nombreux échanges entre la Ville et l'Etat pour tenter de trouver une application locale qui tienne compte des spécificités parisiennes : la forte densité de population en milieu urbain, le point important des populations non recensées, S.D.F., familles logées en hôtel meublé, etc.

Le choix de cette méthodologie à critère unique de revenus, même s'il était pondéré sur l'Ile-de-France, a réduit de manière importante le nombre de Parisiens habitant dans les quartiers "politique de la ville". Ceci étant dit, le dialogue engagé avec l'Etat a permis de renforcer le dispositif prévu pour les quartiers sortants du contrat urbain de

cohésion sociale, qui entreront dans les quartiers dits de veille active, qui garantissent certains dispositifs comme les adultes-relais, la réussite éducative et les ateliers sociolinguistiques.

Au-delà des négociations qui continuent d'ailleurs entre la Ville et l'Etat sur le contrat de Ville, qui devra être adopté par notre Assemblée en début d'année, le budget 2015 est l'occasion pour la Ville de réaffirmer son attachement à une politique de la ville ambitieuse. C'est le sens du vœu que nous avons déposé pour rappeler que dans le cadre d'un budget 2015 contraint, la Ville de Paris et l'ensemble de ses directions sanctuarisent les financements en direction des quartiers populaires. C'est tout le sens du travail engagé pour le renforcement des moyens de droit commun dans les quartiers populaires. Cela a déjà été dit et je connais l'engagement des uns et des autres sur cette question, mais nous souhaitons le réaffirmer le plus clairement possible, et ce notamment parce que - nous le savons - c'est un gage de sérénité pour nos partenaires associatifs. Leur confiance en notre soutien et leur capacité à envisager l'avenir est l'une des clés de la réussite des actions menées avec et pour les Parisiens dans les quartiers populaires.

C'est pourquoi nous tenons à affirmer aujourd'hui avec vous cet engagement : la Ville de Paris sanctuarise ses subventions dans les quartiers populaires.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à M. Pierre LELLOUCHE.

**M. Pierre LELLOUCHE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, parmi les très rares bonnes nouvelles de l'actuel Gouvernement de M. VALLS et de M. HOLLANDE, il y a l'élargissement du champ de compétences de M. Laurent FABIUS, Ministre des Affaires étrangères, l'un des rares hommes d'expérience et de poids dans ce Gouvernement, au tourisme, et plus généralement à la question de l'attractivité de notre pays. Grâce à M. FABIUS, un certain nombre de thèmes portés jusque-là et - je dois dire - un peu en vain par plusieurs responsables de l'opposition, dont votre serviteur, commencent à être compris des Français.

L'industrie du tourisme, par exemple, qui est l'une de nos toutes premières industries nationales, en 2013, représentait 7,4 % du P.I.B. et rassemblait, rien que sur la Région Ile-de-France, 400.000 emplois, soient près de 10 % de l'emploi salarié de la région. Ces objectifs interpellent donc très directement la politique de la Ville en la matière, et j'ai regardé avec attention votre plan d'investissement, au demeurant totalement elliptique, comme l'a dit ce matin notre ami Jean-François LEGARET. J'ai regardé votre budget, et que faites-vous en matière d'attractivité de la Capitale, dans la compétition internationale ?

Vous vous félicitez - et vous n'avez pas tort - du travail accompli dans le secteur des startups et des pépinières d'entreprises, surtout dans le numérique, lors de la mandature précédente. Vous savez comme moi que beaucoup de ces entreprises ont du mal à croître et à demeurer durablement en France. Or, je note que votre plan d'investissement ne prévoit, pour suivre cet effort sur cinq ans, que 100 millions d'euros sur les 10 milliards prévus, c'est-à-dire autant que pour le plan vélo et bien moins que les 262 millions du plan de végétalisation. L'écologie, c'est bien mais l'emploi, c'est mieux.

Pour le reste, j'ai du mal à voir où se situent vos efforts en matière d'attractivité. Je passe sur le manque d'infrastructures, d'accès par exemple des aéroports et de la capitale. Un sujet souvent évoqué par M. FABIUS et je ne vois cependant pas la moindre mention de solution dans le cadre de la future métropole parisienne.

L'attractivité, c'est aussi la propreté de la Ville et, en la matière, je crois que vous avez fait l'unanimité des Parisiens et des touristes contre vous.

L'attractivité, c'est la politique de circulation qui est un échec et qui va devenir extrêmement coûteuse pour tous ceux qui doivent travailler dans notre ville ou s'y déplacer.

L'attractivité, ce sont aussi nos hôtels pour lesquels vous avez augmenté les taxes, contre l'avis de M. FABIUS, pour boucher le trou de 470 millions d'euros de votre budget, que vous êtes incapables de résorber par des mesures d'économie de fonctionnement. Au contraire, vous allez embaucher 12.000 fonctionnaires supplémentaires.

L'attractivité, ce sont les taxis. Or, la Ville ne dit rien, alors même que le Gouvernement patine entre le rapport du regretté M. Thévenoud, vous savez, ce monsieur qui avait un problème de phobie administrative, et les décisions de justice concernant UBER.

L'attractivité, c'est de permettre à des personnes qui vivent à l'extérieur de venir travailler et donc se loger à Paris. Or, vous avez, grâce à Mme HIDALGO, inventé une deuxième taxe d'habitation pour les résidences secondaires, une taxe spéciale HIDALGO.

L'attractivité, c'est l'ouverture des magasins le dimanche, sujet sur lequel je travaille depuis dix-sept ans et sur lequel j'ai déposé plusieurs propositions de loi. L'application de la loi actuelle est bloquée par Mme HIDALGO qui est déjà contre la suivante proposée par M. MACRON, ministre de l'Economie d'un Gouvernement VALLS socialiste, contre lequel vous êtes déjà en guerre. Vous êtes au parti socialiste et vous êtes en guerre contre le Gouvernement socialiste.

Quant à l'investissement étranger, je vous rappelle qu'il représente 1,7 million d'emplois sur notre territoire et 30.000 emplois supplémentaires par an. Je ne vois là encore aucune proposition émanant de la Capitale.

Quand allez-vous vous doter d'un conseil, à l'image des autres grandes capitales mondiales, de responsables économiques internationaux qui pourraient vous aider à consolider une véritable politique d'investissements étrangers à Paris, comme je le propose depuis de longues années. Le mot d'attractivité, pour tout dire, n'est prononcé qu'une seule fois dans les documents de la Ville.

Vous préférez...

Je cite Mme HIDALGO ce matin, c'était touchant : vous préférez vous placer dans la suite - je cite - "de la gestion saine et rigoureuse de son prédécesseur".

En effet, 15.000 fonctionnaires en plus, 25 % d'augmentation d'impôts et 35 % d'augmentation de la dette en 13 ans : voilà une belle politique d'attractivité qui est tout simplement lamentable pour l'avenir de notre Capitale.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - En tant qu'adjoint à l'attractivité, je me sens particulièrement sensible à ce discours. Je ne le commenterai pas.

Je vais donner la parole à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le logement est au cœur de ce débat budgétaire. C'est votre priorité politique budgétaire mais, au fond, c'est sans doute aussi une priorité depuis toujours pour les Parisiennes et pour les Parisiens.

Et permettez-moi de croire que cela le restera d'ailleurs longtemps !

Votre objectif est d'atteindre un taux de 30 % de logements sociaux financés en 2030. Si, déjà, à l'horizon de 2025 et comme la loi l'impose, nous parvenons à un parc parisien social qui représente un quart du parc total de logements, eh bien, je vous le dis, nous serons collectivement fiers des résultats obtenus.

Donc, nous pouvons au moins considérer que jusqu'en 2025, nous partageons un objectif en commun : un quart des dépenses d'investissement pour un quart du parc de logements parisiens à conventionnement social.

Seulement, voilà, si l'objectif de 25 % en 2025 nous est commun, les voies et les moyens pour y parvenir méritent débat, en ce qui concerne, tout d'abord, le mode de production de ces logements entre la construction et l'acquisition et concernant la structure de ce parc.

Avec une inscription de plus de 50 % au compte foncier dans ce budget 2015, vous avez largement décidé de favoriser des modes de production qui priorisent farouchement l'acquisition-réhabilitation et l'acquisition-conventionnement, y compris en recourant à la préemption, dont on peut discuter non pas tant la méthode, qui est légale et inscrite dans notre Code, dans le PLU, ni la cible - je fais confiance à l'A.P.U.R. pour identifier les 257 immeubles en question -, mais le coût, surtout, à court, moyen et à long terme. Disons les choses clairement : le recours à la préemption renforcée est entre un épouvantail à moineaux et une usine à gaz.

Pour illustrer cette orientation et pour ne prendre en référence que l'année 2014, les acquisitions en matière de logement social ont dépassé largement les logements construits à Paris : à peine 40 % de constructions neuves et une hausse des acquisitions-conventionnement de 86 %.

En ce qui concerne cette fois le budget d'investissement, on notera que 93 % des dépenses et investissements dans votre budget 2015 sont consacrés aux logements sociaux au titre de l'article 55. Je note que 1 % sont consacrés à l'aide à l'habitat, 6 % à la gestion du domaine intercalaire. On est donc, il faut le constater, dans l'exclusivité absolue d'une politique du logement à Paris qui exclut de fait le logement intermédiaire.

Le logement intermédiaire, précisément le P.L.I., qui est un parc en voie de disparition à Paris, est pourtant le complément indispensable, le segment impératif au parc social que nous voulons. Sans la reconstitution d'un parc intermédiaire vital à Paris, les efforts budgétaires que nous faisons seront sans effet sur le volume de la demande de logements sociaux. Puisque ce parc sera gelé, ce parc social sera définitivement attribué à vie à une population qui, vous le savez, n'aura jamais les moyens économiques et financiers d'en sortir, faute d'une passerelle vers le parc privé en passant par le parc intermédiaire.

Quand je dis "une passerelle", il faudrait à Paris une bretelle d'autoroute !

Avec un taux de rotation de moins de 5 % sur le parc social, la demande absorbée se fait au détriment d'un véritable parcours social et résidentiel de logements au détriment d'un ascenseur social à Paris en matière de logements, qui ne fonctionne pas, rendant chaque palier plus difficile à franchir.

D'ailleurs, je pose une question : qu'est devenu le parc P.L.I. à Paris ? Quel en est son nombre réel, en nombre de logements ?

Dans une confusion permanente, à tel point que l'on se demande si elle n'est pas entretenue, on désigne généralement d'un même terme les logements à loyer libre et P.L.I., ce qui permet de relativiser leur disparition au nom du conventionnement social.

En effet, tout ce qui est libre à Paris est déjà un peu suspect !

Comme le rappelait ce matin Marielle de SARNEZ, ce sont plus de 2.000 P.L.I. chaque année qui plongent dans le puits sans fonds du conventionnement après acquisition. Cette reconstruction ou reconstitution d'un parc de logements intermédiaires sous conditions de ressources, doit commencer sans attendre.

C'est pourquoi je vous propose d'annoncer clairement que vous avez, comme nous, une compréhension du parcours résidentiel à Paris qui justifie une production de logements intermédiaires conséquente.

Je vous propose, sur votre objectif de 10.000 logements produits chaque année, dont nous pensons d'ailleurs qu'il est largement illusoire, que nous puissions au moins faire en sorte qu'un tiers soit chaque année voué aux classes intermédiaires qui ont besoin d'un P.L.I.. 3.500 logements par an jusqu'en 2025, c'est 35.000 P.L.I. qui s'ajouteraient aux 5 à 10.000 qui subsistent encore. Ce serait le début d'une vision lucide et ouverte de la réalité de la demande.

Nous, nous pensons qu'il ne faut pas attendre 2025 pour ouvrir la politique du logement à Paris à d'autres priorités.

Par ailleurs, votre priorité politique et budgétaire abandonne littéralement et définitivement l'accession à la propriété, dont l'absence de programme pénalise à 100 % les jeunes de 20 à 25 ans à Paris et très largement les 30 à 35 ans qui n'étaient que 7 % à avoir un pouvoir d'achat immobilier leur permettant d'opérer sur le marché immobilier. Bien entendu, sans ces primo-accédants, qui sont exclus tout d'abord du neuf, trop rare, trop cher, en fait, entre le premier trimestre 2012 et le quatrième trimestre 2014, les primo-accédants à Paris ont vu leur âge moyen passer de 33 à 39 ans, avec au moins un revenu moyen de 53.769 euros. Autant dire que l'accession à la propriété, grâce à vous, est réservée aux plus riches, avec un apport moyen de 200.000 euros.

Vous voulez une ville de locataires du logement social. C'est dans cette conception-là de la population parisienne que vous pensez la mixité sociale.

Nous, c'est dans la réalité économique et dans la diversité sociale de Paris que nous voulons réorienter la politique du logement. Les Parisiens sont ainsi de moins en moins nombreux à pouvoir acquérir un bien immobilier à Paris. Le taux de propriétaires à Paris est d'ailleurs beaucoup plus bas (33 %) que dans le reste de notre pays où ce taux atteint 58 %.

A ce titre, les prêts "Paris Logement" et prêts "Parcours résidentiels" sont en baisse continue. Ils sont fixés dans le budget 2015 à 7 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2012 ; c'est nettement insuffisant.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons, avec Christian SAINT-ETIENNE, Yves POZZO di BORGO et l'ensemble des élus du groupe UDI-MODEM, un vœu pour que le montant du P.P.L. 0 % soit majoré de 50 % et que le volume des subventions correspondantes soient modifié en conséquence et porté à 10,5 millions d'euros en A.P.

Une véritable politique du logement pourrait être tournée vers toutes les pistes d'amélioration du logement à Paris, le logement social et le logement d'hébergement d'urgence sur lequel il faut bien donner un satisfecit au bilan de l'Exécutif.

Le logement et foyers étudiants et ouvriers, sur lesquels les marges de progression sont très nettement performables. Le P.L.A.-I., le Plus, le P.L.S. mais aussi, au-delà de cette nomenclature classique, au-delà des œillères, le P.L.I., le parc de logements à loyers libres détenu par les bailleurs sociaux, mais aussi l'aide à l'accession à la propriété, le prêt Paris Logement, le prêt Parcours Résidentiel, l'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

En effet, la vie à Paris dans ces années 2000 est un parcours en mouvement pour une femme, pour un homme, mariés puis séparés puis remariés, avec plus ou moins d'enfants qui vont et viennent et quelquefois reviennent par ces temps de crise.

Votre politique du logement doit s'ouvrir à cette vision réaliste, vivante du parcours résidentiel à Paris plutôt que de congeler l'habitat à Paris dans des catégories définitives, dans des visions captives socialement, dans une nomenclature sociologiquement discutable non sans arrière-pensée politique.

Voilà, ma conclusion est que puisse 2015 être l'année de la lucidité et de la diversité d'une véritable politique du logement à Paris qui embrasse dans ses murs toutes les Parisiennes et tous les Parisiens dans la réalité de leur famille, de leur vie et de leur bonheur.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE. Je vous rappelle que les catégories de logement sont définies par la loi.

Monsieur David ASSOULINE, vous avez la parole.

**M. David ASSOULINE**. - Monsieur le Président, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un plaisir, une énorme satisfaction que de défendre un budget qui acte concrètement, dans la vie des Parisiennes et des Parisiens, les engagements pris devant eux au moment où ils ont été appelés à choisir leur Maire de Paris et les équipes municipales dans les arrondissements.

Ce n'était pas évident. Ce n'était pas simple à élaborer et à réussir, tant la conjoncture internationale, nationale, tant la crise économique et budgétaire est forte, tant les contraintes qui en résultent ne permettent pas la facilité.

Mais cela a été possible grâce à une gestion saine depuis 2001, ce qui n'a pas été le cas nationalement depuis 2002. Oui, tenir ses engagements, c'est le premier acte, la base même du lien de confiance qui lie les élus à celles et ceux qui les ont élus, et c'est comme cela que peut se renouer la confiance qui se distend entre les citoyens et la politique dans notre pays.

Et c'est comme cela que l'abstention peut être combattue.

Et c'est comme cela aussi que l'on peut réduire la place qu'occupent les démagogues et les populistes dans le débat public et les votes.

Ils nous ont élus pour que l'on crée plus de logements. Nous le faisons. 10.000 logements sociaux, 573 millions d'autorisations de programme.

Ils nous ont élus pour que l'on poursuive et amplifie les grands aménagements urbains tout comme l'offre de transports dont Paris a besoin. Nous le faisons.

C'est 97 millions d'autorisations de programmes pour les espaces verts et l'environnement.

Ils nous ont élus pour que Paris soit respirable et à la hauteur du défi de la transition énergétique. Nous le faisons.

C'est tout ce qui est investi en particulier pour ces espaces verts et pour l'environnement, mais pour 333 millions d'autorisations de programme pour la politique de déplacement et 133 millions pour l'urbanisme.

Ils nous ont élus aussi pour que Paris soit une ville solidaire, que ceux qui y vivent puissent y rester, que les quartiers populaires ne soient ni paupérisés ni ghettoïsés, ni vidés de nos concitoyens les plus démunis. Nous le faisons.

Nous le faisons malgré une baisse de recettes parce que les dix dernières années, une gestion saine de notre ville nous le permet aujourd'hui. Et je veux dire aux donneurs de leçon de la droite, à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui s'exprimait ce matin, qui a fait partie des gouvernements précédents, et à M. LELLOUCHE, qui a encore voulu donner des leçons tout à l'heure et qui lui aussi en faisait partie, que dans le même temps, ces 10

dernières années, sur le plan national, c'est le doublement de la dette, 100 %, et sur les cinq dernières années de leur gouvernement, 600 milliards. Alors, oui, sur le plan national, c'est plus difficile avec un tel héritage.

Avec l'héritage de deux mandatures de gauche à Paris, nous pouvons nous permettre cette politique aussi ambitieuse.

Ils nous reprochent aussi de nous endetter, oubliant que cet endettement aujourd'hui est un endettement pour le patrimoine de demain entièrement tourné vers l'investissement - 10 milliards sur la mandature. Si cela avait été le cas les dix dernières années au plan national, notre compétitivité dont parlait M. LELLOUCHE aurait été "boostée" et la balance du commerce extérieur n'aurait pas explosé de façon exponentielle comme ce fut le cas sur le plan national les dix dernières années de gouvernement de la droite.

Je veux dire aussi que critiquer l'investissement parce qu'on investirait trop... j'ai vu que les 10 milliards ont été critiqués. Mais alors, pas d'investissement public... mais la dernière fois, on discutait de 500 millions d'investissements privés pour la Tour Triangle. Ils nous disaient non aussi, la droite, pas d'investissement privé ! Pas d'investissement public ! C'est la vitrification de Paris ! Et on nous parle d'attractivité et de compétitivité... je veux dire à ces donateurs de leçon qu'heureusement que nous sommes aujourd'hui, non seulement dans la préparation de l'avenir, mais dans le maintien des équilibres nécessaires au bien-être à Paris : la solidarité, le social, le logement, l'école, les crèches, tout ce qui fait qu'il fait bon vivre ensemble à Paris et que c'est une gageure aujourd'hui, et je veux saluer la détermination de la Maire de Paris et de son Exécutif à faire en sorte, alors que tout tourne autour de présupposés ou d'évidences contraires sur le plan national, que l'on peut conjuguer la justice sociale, que l'on peut conjuguer la solidarité, que l'on peut conjuguer de tenir ses engagements en faveur des plus défavorisés pour que tout le monde puisse vivre à Paris et en même temps, se projeter dans la modernité pour que Paris soit et reste attractive et soit à la pointe des capitales mondiales.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, David ASSOULINE.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste. Il vous reste 7 minutes 20 pour trois intervenants.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Notre terre brûle. Lutter contre la pollution de l'air est urgent et au XXI<sup>e</sup> siècle, l'écologie n'a plus à être sacrifiée à l'emploi et à l'attractivité, comme nous venons de l'entendre sur les bancs de la droite.

Après ce bref préambule, je commence "in medias res" car la planète brûle et le temps file.

Libérer Paris des véhicules polluants, cela passe par la limitation de leur emprise physique sur l'espace public. La municipalité poursuit son travail pour cet enjeu, loin des effets d'annonce que nous entendons à la droite de nos rangs, par la revalorisation du stationnement des autocars, la révision du zonage du stationnement rotatif, des négociations avec les concessionnaires des parcs de stationnement souterrain parisiens pour que les tarifs pour les Parisiens deviennent plus abordables, ainsi qu'avec le travail avec les acteurs concernés par le stationnement professionnel.

C'est pour soutenir ce travail ambitieux que le groupe écologiste a déposé un amendement à ce budget visant à inscrire 20.000 euros pour une étude sur l'évolution du stationnement des deux-roues motorisés à Paris à l'horizon 2020.

En effet, dans la croissance importante des déplacements en deux-roues motorisés depuis plusieurs années, la pression sur le stationnement est accentuée, la pression sur l'espace public aussi. Cette étude aura pour but de dégager les pistes qui permettent de mieux réguler le stationnement des deux-roues motorisés, parvenir à l'objectif que ces deux-roues motorisés ne stationnent plus sur les trottoirs.

Ainsi, la lutte contre la pollution de l'air et pour un meilleur partage de l'espace public est une priorité à laquelle nous travaillons, et les premiers engagements concrets, vous pouvez les constater dès ce premier budget.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe Communiste - Front de gauche, la parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

La part de l'investissement dans les équipements sportifs reste un réel enjeu de notre mandature. Le service public du sport et des activités sportives fait partie de ces domaines des collectivités locales qui sont un peu à part, car il s'occupe, au même titre que la culture, du temps libre des Parisiennes et des Parisiens.

Cette délégation est une des plus importantes en termes d'équipements publics et contribue, par le biais de ces installations sportives, à l'accomplissement des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive du primaire jusqu'à l'université. Elle fait partie aussi de ces délégations qui visent à favoriser l'épanouissement de l'individu, en proposant une offre accessible d'activités sur leur temps libre.

Cet enjeu de socialisation et de santé publique est profondément social, car le sport pour tous est aussi un moyen de réduction des inégalités et de démocratisation des pratiques. Nous touchons donc ici à la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens et à la gestion d'une partie de leurs loisirs. Cet appui aux forces fournies par notre collectivité passe essentiellement par deux facteurs : la création et l'entretien des équipements, d'une part, et l'accompagnement du tissu sportif parisien, qu'il soit municipal ou associatif.

Au niveau des équipements, nous considérons très positive la part accordée aux équipements sportifs de proximité dans le plan d'investissement de la mandature. Le fait que 46 millions d'euros soient inscrits dans le budget 2015 pour construire de nouveaux équipements et rénover la structure existante, est pour nous un réel motif de satisfaction.

Cet effort est tout à fait louable, mais il était avant tout nécessaire. L'effort fourni par la Municipalité depuis 2001 compense pour une grande part le manque abyssal d'équipements de proximité sportifs, ou autres d'ailleurs, laissé par la droite. Le grand projet que la droite vient de présenter aujourd'hui, notamment au niveau de l'investissement, résonne plutôt comme un déjà vu.

Néanmoins, nos efforts devront se traduire également par des créations de poste pour gérer ces équipements, afin que le service public soit exercé dans les meilleures conditions possibles. Nous devons persévérer dans cet effort de rattrapage de ce retard. Le développement du sport à Paris va obligatoirement de pair avec l'augmentation des lieux à la disposition des Parisiennes et des Parisiens pour le pratiquer.

Répondre aux nouveaux besoins dans le domaine des pratiques sportives et de loisirs nous semble aujourd'hui incontournable. Cette ambition d'améliorer l'offre sportive doit être maintenue au niveau de la Ville, comme au niveau métropolitain. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons déposé un vœu rattaché à ce budget, relatif au maintien du niveau de fonctionnement dans le soutien financier des parcs interdépartementaux.

Ce manque d'équipement était d'ailleurs évident au moment du débat d'octobre sur l'extension des horaires d'ouverture des équipements municipaux. Les pistes que nous avons évoquées lors de ce débat, notamment par les négociations avec le Rectorat pour rendre accessibles les équipements sportifs des groupes scolaires parisiens, doivent continuer pour donner accès aux associations à plus de créneaux et, donc, cibler ce maillage d'un tissu sportif qui n'a fait que se développer depuis maintenant plus de 12 ans.

C'est d'ailleurs au soutien à ce tissu sportif qu'est lié notre amendement au budget concernant le sport, visant à rétablir les subventions aux associations sportives de proximité.

Nous pensons qu'il est nécessaire de garantir à ces structures les moyens de faire un travail de qualité indispensable pour répondre aux demandes des citoyens de notre Ville, notamment les plus jeunes, et de faire vivre ainsi le sport à Paris.

Enfin, parler de la politique sportive à Paris, c'est bien sûr parler de ceux qui la permettent quotidiennement sur le terrain. Je parle des agents de la Ville de la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui font un travail indispensable qui n'est pas toujours des plus aisés et qui méritent une amélioration de leurs conditions de travail, amélioration qui devra passer aussi, nous l'espérons, par la réouverture des discussions sur la question des primes du dimanche.

C'est en ce sens que nous avons déposé un vœu relatif à la relance du dialogue social au sujet des primes dominicales. Il est impératif, maintenant que les élections professionnelles sont passées, d'arriver rapidement à un accord respectueux des revendications portées par les agents depuis de nombreux mois.

Alors que nous défendons le temps libéré pour les salariés dans le débat sur le travail du dimanche, il est normal que les agents de la fonction publique qui prennent sur eux d'offrir aux Parisiens et aux Parisiennes des activités sportives ou culturelles sur le temps libéré, puissent bénéficier d'une rétribution juste.

Plutôt satisfait de ce budget 2015 dans le domaine du sport, notamment au niveau de l'investissement, le groupe Communiste - Front de Gauche restera vigilant sur l'exigence d'une politique sportive ambitieuse à la hauteur des attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur TINTI.

Pour le groupe U.M.P., la parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la série des cadeaux de Noël faits aux Parisiens, je vous propose pour ma part d'aborder cet après-midi celui de la hausse de la taxe de séjour, dont on nous annonce la mise en place en début d'année prochaine après la trêve des confiseurs, une hausse qui sera définitivement adoptée dans quelques jours au Parlement, mais dont on connaît désormais les grandes lignes et, surtout, son impact sur les hôtels 3 et 4 étoiles, puisque les 5 étoiles visés au départ ne sont en réalité que 50 à Paris. On compte en revanche 284 hôtels 4 étoiles et, surtout, 664 hôtels 3 étoiles, le 9e étant l'arrondissement de Paris où il y a la plus forte concentration d'hôtels 3 et 4 étoiles.

On est bien loin de cette image de taxe des palaces, régulièrement évoquée dans le débat fiscal et au sein de notre Assemblée.

Vous allez me dire, comme c'est votre habitude, que Paris accueille chaque année un nombre croissant de touristes venus pour affaires ou agrément. Certes. Mais laissez-moi vous dire que les faiblesses de notre ville sont malheureusement de plus en plus visibles, consécutives à une absence totale de politique touristique ambitieuse depuis de trop nombreuses années.

J'ai tiré le signal d'alarme en juillet dernier devant vous, en proposant de faire du tourisme une grande cause parisienne. Cette proposition reste toujours d'actualité face à la baisse de la fréquentation des hôtels de 2,4 % début 2014, avec notamment un recul de la clientèle étrangère. C'est un signal non négligeable à prendre en compte.

Dans votre rapport budgétaire, vous nous indiquez que la taxe de séjour atteindra un montant prévisionnel de 80,5 millions d'euros en 2015, en hausse de 40 millions d'euros par rapport au B.P. 2014, soit 98 % d'augmentation. C'est une aubaine pour alimenter les caisses de la Ville qui se vident, mais quelle étonnante façon de valoriser le secteur touristique parisien, pourtant si porteur, et en particulier en termes de création d'emplois.

Je me permets de vous rappeler que le nombre d'emplois de la filière tourisme dans Paris est estimé, selon l'INSEE, à 180.000, soit 15 % du total parisien. Si l'on ajoute les emplois indirects, ceux des grands magasins du boulevard Haussmann, par exemple, qui accueillent 45 millions de visiteurs annuels, le chiffre passe à 22 % des emplois, soit un salarié parisien sur cinq qui dépend du secteur touristique.

Dans votre budget 2015, je n'ai rien trouvé qui soit un signal positif en direction du secteur économique touristique. Bien au contraire, tous les signaux sont au rouge : relèvement des tarifs de stationnement des autocars sans proposer ne serait-ce que le lancement d'une étude sur le développement de modes de transports alternatifs, non polluants - et nous en avons cruellement besoin dans le Centre de Paris -, opposition à la création sur l'ensemble de Paris d'une zone touristique permettant l'ouverture dominicale des commerces, absence de décisions pour améliorer les liaisons entre le Centre de la Capitale et l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, et hausse de la taxe de séjour.

Autant de signaux négatifs qui inquiètent non seulement les Parisiens, les élus que nous sommes, jusqu'à certains socialistes et non des moindres, MM. VALLS, MACRON, FABIUS, qui ne manquent pas de vous interpeller sur tous ces sujets stratégiques depuis plusieurs mois.

Ce budget primitif 2015, mais également votre plan d'investiture de la mandature, sont la preuve qu'à Paris, sur la question du secteur touristique, nous continuons à vivre sur nos acquis, sans chercher à développer l'extraordinaire potentiel que nous avons entre les mains et à ne pas voir, à ignorer même, la concurrence féroce que nous livrent les capitales européennes et mondiales.

Vous nous dites que dans les quatre années à venir, ce sont 3.700 nouvelles chambres d'hôtel qui sont prévues. C'est encore bien en-deçà des besoins. Tous les professionnels le disent : il manque aujourd'hui 15.000 à 20.000 chambres d'hôtel pour pouvoir répondre à la demande sur les 3 et 4 étoiles. Depuis 20 ans, le nombre de chambres d'hôtel augmente à Paris de façon continue, mais à un rythme peu soutenu : + 5 % entre 1999 et 2010, alors qu'il a augmenté de 37 % sur le reste du territoire dans le même temps. Résultat : le taux moyen d'occupation des hôtels parisiens s'établit à 80 %, 100 % sur certaines périodes, et l'ajustement se fait par les prix qui ne cessent

d'augmenter au profit de Berlin, Barcelone, Rome ou Londres qui affichent, toutes, des tarifs moyens hôteliers inférieurs aux nôtres.

La seule réponse de la gauche parisienne face à cet enjeu majeur, est de taxer plus et encore plus. En Allemagne, pour 100 euros dépensés par un touriste dans une chambre d'hôtel, c'est 19 euros qui partent dans les caisses de la ville et de l'Etat. A Paris, sans compter la future hausse, c'est 25 euros.

De surcroît, la justification que vous faites de cette taxe est particulièrement inexacte. Vous avancez l'argument - je cite - de la modernisation de la taxe par les efforts de la Ville pour promouvoir l'attractivité touristique. Très bien. Quand on regarde votre rapport, la réalité est toute autre. Dans les faits, si les recettes de la taxe de séjour n'ont cessé de progresser ! La subvention de la Ville à l'Office du tourisme quant à elle stagne depuis 2002.

Vous ne manquerez pas de me répondre tout à l'heure que les investissements de la Ville en faveur de l'attractivité touristique ne se résument pas à la subvention à l'Office du tourisme, mais représentent, comme l'affirme la communication, un effort financier de 250 millions d'euros, ce à quoi, je vous réponds d'ores et déjà que l'emploi que vous faites des recettes de la taxe de séjour est bien au contraire souvent totalement ignoré de son objet initial si l'on en croit le B.P. 2014, puisque le fruit de la taxe a permis la rénovation de l'éclairage rue d'Avron dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, le financement d'une mystérieuse ligne budgétaire "Investissements, art dans la ville" et la contribution de 11 millions d'euros à la Préfecture de police et à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

L'importance de cette contribution suscite d'ailleurs plusieurs interrogations légitimes. Cette somme a-t-elle permis de financer des actions spécifiques de sécurité pour les touristes et, si oui, lesquelles ? Ou s'agit-il simplement d'un mode de financement de la contribution générale due de façon légale pour les actions municipales de la Préfecture de police pourtant pas annoncées en baisse pour 2015 ?

Je précise que ce n'est pas le principe même de cette taxe que nous contestons. Mon collègue Jean-François LEGARET l'a déjà rappelé, c'est la majorité municipale de 1993 qui l'avait instituée alors que le groupe socialiste avait voté contre. Aujourd'hui, nous contestons l'usage de cette taxe et l'abus que vous en faites.

Votre politique touristique est aujourd'hui en roue libre parce que vous considérez que cet atout va de soi, parce que vous sous-estimez ce secteur économique essentiel qui reste mal-aimé et sous-exploité. Vous prétendez que le tourisme est une richesse inépuisable dans notre ville, innée et qui existera toujours. Ce qui vous amène à vous reposer sur nos acquis et c'est une faute. C'est une faute de continuer d'associer dans nos représentations le tourisme à l'oisiveté et aux loisirs, et de considérer qu'il n'est pas sérieux pour un pays développé de s'en préoccuper.

Je vous propose d'impulser une nouvelle politique touristique pour Paris conciliée au bien-être des Parisiens, de mieux accueillir nos visiteurs comme il convient, avec enthousiasme, et non pas en les considérant comme une simple dépense de fonctionnement.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame BÜRKLI.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**. - Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention portera sur le budgétaire climat.

Dans ce débat budgétaire, je me réjouis de constater que notre Ville a réalisé un exercice comptable carbone, permettant au travers du bleu budgétaire climat annexé au budget 2015 de pouvoir bien comprendre quelles sont les dépenses de notre collectivité qui contribuent à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

L'exercice n'est pas encore une généralité en France dans les collectivités, il convient donc de le saluer. Je dois néanmoins reconnaître une fois de plus que le document que vous avez publié est plus un document émanant des services de la communication de la Mairie que de la Direction des Finances. Dans la forme, cette annexe au budget n'apporte quasiment aucune information budgétaire nous permettant grosso modo de connaître la valeur carbone des euros dépensés par la Ville de Paris.

Au lieu de cela, nous avons une liste des réalisations ayant contribué aux réductions des émissions de gaz à effet de serre. C'est fort instructif, certes, mais un rapport exhaustif et éclairant devrait indiquer quelles sont les dépenses qui, elles, auront contribué aussi aux gaz à effet de serre.

Car évidemment une ville comme Paris, dans son activité, produit des gaz à effet de serre et il convient également d'en faire la liste dans un tel rapport : notre flotte de véhicules, les transports en commun, la consommation énergétique de tous les bâtiments de la Ville mais aussi, de manière indirecte par notre commande

publique, nos investissements, notamment dans le champ du B.T.P. ; il convient de ne pas oublier l'énergie grise contenue dans les matériaux de construction.

Et je ne peux m'empêcher d'ajouter qu'un bilan carbone d'une ville comme Paris doit aussi intégrer les émissions de ce qu'elle peut permettre en termes d'urbanisme. Ainsi je ne résisterai pas à vous rappeler que la tour Triangle sera un poids à mettre du côté de la balance de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre de la Ville.

Sur le fond, malgré l'absence de données budgétaires et s'il faut considérer ce document comme un rapport annuel du Plan Climat plus que comme un rapport budgétaire, j'en ferai une lecture comptable non pas budgétaire mais une lecture sur son objet même : la réduction des gaz à effet de serre et le respect des objectifs initiaux annoncés en 2007 et confirmés en 2012. Je les rappelle ici.

Le plan se fixe d'atteindre en 2020, par rapport à 2004 à l'échelle de la Ville, 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 25 % de réduction des consommations énergétiques du territoire et 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

2020, c'est-à-dire la fin de ce mandat, ce bleu climat permet-il d'y voir clair sur le respect de ces objectifs ? Les chiffres se multiplient au point de nous noyer. On a beau croiser et recroiser les chiffres, impossibles de s'y retrouver de manière claire et simple. Comment, par exemple, ne pas réussir dans un tel document à expliquer sur trois graphiques par exemple la courbe d'avancement des réductions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de recours aux énergies renouvelables. C'est un exercice qui ne devrait pas être trop compliqué mais on n'arrive pas à l'avoir.

Comme le disait une des amies de Mme la Maire, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. A la louche, mais en n'ayant évidemment pas les outils à ma disposition pour vérifier cela finement, j'ai néanmoins tenté quelques calculs que, je l'espère, vous réussirez à contredire en nous rassurant tous.

25 % de consommation d'origine renouvelable, bel objectif mais qu'en est-il aujourd'hui ? A vue de nez, j'estime cette situation aujourd'hui à 13 %. Il s'agirait donc de doubler d'ici 2020. Est-ce réaliste ?

25 % de gaz à effet de serre d'ici 2020, encore une fois un bel objectif. Le dernier bilan de la période 2007-2012 que j'ai pu voir dans les documents de la Ville faisait apparaître une réduction tendancielle des émissions de gaz à effet de serre à Paris de 2 % entre 2004 et 2009, soit en moyenne 0,4 % par an. Une rapide extrapolation nous conduits à moins 6,4 % d'ici 2020 par rapport à 2004, autant dire très loin de l'objectif des moins 25 %. Et j'imagine difficilement que nous pourrions faire en cinq ans plus de 1,5 fois plus qu'au cours des dix dernières années. Quelques focus encore qui confortent cette première appréciation et impression.

Dans le domaine de la rénovation énergétique du bâtiment, si on peut noter, comme d'autres orateurs l'ont dit, les remarquables efforts réalisés dans le domaine de la rénovation du logement social avec plus de 12 % du parc qui aura été rénové depuis 2007, on ne peut que constater que, dans le privé, les quelques 800 logements rénovés depuis 2008 représentent moins de 0,1 % des logements parisiens à Paris. Ceci ne faisant que confirmer ce que tout un chacun constate au quotidien, à savoir que la très grande majorité du bâti parisien reste un véritable gruyère énergétique.

Additionné au parc social, ce maigre effort ne constitue au final pas plus de 3 % du parc de logements, sachant que l'effort de réduction des gaz à effet de serre voulu dans le Plan Climat est de moins 25 %, je le rappelle encore, ce faible progrès dans un champ qui constitue pourtant près du quart des consommations énergétiques et des émissions de CO<sub>2</sub>, on est en droit de douter de l'atteinte desdits 25 %.

En comparant le bleu climat 2013 au bleu climat 2014, les indicateurs de suivi annuel confirment eux aussi les inquiétudes. Beaucoup de chiffres sont positifs : baisse des consommations du côté de la C.P.C.U. mais baisse de la part des énergies renouvelables dans le réseau de la même C.P.C.U. ; baisse des consommations des équipements de la Ville ; infime baisse des émissions de CO<sub>2</sub> de l'administration parisienne ; augmentation de l'usage des transports en commun, du fret de marchandises par rail et du Vélip'.

Mais d'autres indicateurs sont plus négatifs tels que l'augmentation des déplacements en véhicules automobiles, la baisse du fret de marchandises par le fleuve, l'augmentation des jours de pollution de l'air, etc. Indicateurs négatifs réduisant les indicateurs positifs.

Je serais ravi que vous contredisiez mes calculs pour nous rassurer tous sur le fait qu'une fois de plus les grands objectifs des Plans Climat qui ont fleuri ces dernières années ne sont pas que des plans de com' difficiles à atteindre. Il est pour le moins assez délicat, vous le reconnaîtrez, de pouvoir lire dans le bleu budgétaire avec limpidité le suivi de ces avancées.

J'en conclus une chose essentielle, non pas de vous jeter la pierre sur une action qui ne serait pas au rendez-vous de vos ambitions, bien souvent, en écologie comme en tout domaine dans lequel on voudrait jouer d'excellence, j'ai tendance à préférer une certaine modestie d'ambition mais des résultats à la hauteur que des montagnes qui accouchent de souris.

En attendant, s'il se confirmait que nous ne serons pas en mesure d'atteindre, comme je le crains, 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 25 % de réduction de consommation énergétique et 25 % de consommation énergétique du territoire provenant d'énergies renouvelables, dans ce débat budgétaire, j'en déduis une chose essentielle : les objectifs du Plan Climat ne seront pas atteints et, même si je peux bien déceler dans vos communications un volontarisme destiné à vous donner l'image d'une collectivité digne d'accueillir fin 2015 la Conférence climatique, l'écologie supporte de plus en plus difficilement l'affichage en décalage des réalités. Il n'est pas trop tard pour éviter cela.

La question que je me pose légitimement, c'est que dans un tel débat budgétaire, si les actions n'ont pas les résultats qui permettront d'atteindre les objectifs du Plan Climat, c'est donc qu'il faut "booster" l'action, notamment en terme d'arbitrages budgétaires qui, je le crois, dans ce domaine, manquent en réalité d'ambition.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Yann WEHRLING.

Pour le groupe Socialiste et Apparentés, la parole est à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. - Ce premier budget de la mandature, c'est celui des engagements tenus.

Malgré la difficulté du contexte... et encore, que n'avons-nous entendu l'opposition gloser sur notre soi-disant impéritie, intempérance, disait ce matin M. LEGARET, jusqu'à ce qu'elle présente finalement un contre-budget dont il faut bien dire qu'il est plein de commentaires sur notre action mais bien vide de propositions concrètes pour les Parisiens.

Malgré les difficultés, donc, ce premier budget traduit avec fidélité nos priorités : faire de Paris une ville toujours plus dynamique, solidaire et environnementalement responsable, sans augmenter les impôts.

La solidarité se traduit particulièrement par l'effort soutenu que nous déployons pour les familles, l'enfance et la jeunesse : 439 places en crèche auront été livrées depuis les dernières municipales et 602 le seront dès l'an prochain, en ligne avec le nouveau "plan crèches" du Plan d'investissement pour la mandature. Afin de multiplier l'offre d'accueil, le montant des subventions aux 34.000 places d'accueil collectif connaîtra une hausse très sensible de 7 millions d'euros, portant son montant total à 90 millions.

L'effort d'investissement pour les locaux scolaires conduira à livrer l'an prochain plusieurs écoles et collèges, dans le 10<sup>e</sup>, le 13<sup>e</sup>, le 15<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup>.

L'entretien ne sera pas en reste non plus, puisque notre collectivité consacra 75 millions d'euros à l'entretien lourd dans nos arrondissements.

Vous le savez, l'intervention de Paris dans les écoles ne se limite pas au clos et au couvert. Par son engagement sur le périscolaire, Paris présente une offre unique aux enfants dans nos écoles. Cet effort sera maintenu pour proposer des ateliers de qualité dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, des activités périscolaires gratuites, favorisant l'accès à la culture, à la science et aux sports. Le maintien de la totale gratuité de ces activités préservera le pouvoir d'achat des familles parisiennes, sans renier la qualité de l'offre périscolaire.

Puisque la carte de l'éducation prioritaire vient d'être revue par le Rectorat, je voudrais en dire un mot.

Cette réforme est juste dans ses principes puisqu'elle propose de réaffecter les moyens, en légère augmentation globale à Paris, sur les écoles qui en ont le plus besoin. Sa mise en œuvre a toutefois nécessité une grande vigilance des élus locaux que nous sommes et je tiens à saluer le travail conduit par Alexandra CORDEBARD pour défendre les besoins des écoles dans nos quartiers.

Je parle en connaissance de cause car mon arrondissement est celui qui porte le plus lourd effet de cette réattribution des moyens : le 11<sup>e</sup> voit 11 de ses écoles sortir de l'éducation prioritaire sans aucune entrée nouvelle.

C'est pourquoi je tiens à défendre un amendement proposé par mon groupe, celui des élus Socialistes et Apparentés, pour organiser un accompagnement des écoles qui sortent de ce dispositif.

En effet, la Ville apporte des moyens supplémentaires aux écoles en éducation prioritaire et c'est heureux. Afin de lisser l'effet de la sortie de 45 écoles de ce réseau, nous souhaitons abonder le projet de budget 2015 de 50.000 euros pour les moyens matériels de ces écoles et de 250.000 euros pour maintenir les moyens supplémentaires consacrés aux ateliers bleus, aux classes de découverte à la neige, à la mer, à la campagne, aux classes vertes et aux classes patrimoine.

Cet effort supplémentaire permettra de maintenir un niveau de deux ateliers pour les écoles concernées et un taux de satisfaction de 60 % des classes de découverte.

Pour conclure, je voudrais souligner combien nos choix budgétaires marquent un engagement d'autant plus fort car c'est lorsque les choses sont difficiles que les choix prennent tout leur sens.

Solidarité, environnement et innovation sont au rendez-vous du budget 2015 : c'est la raison de notre soutien entier à ce projet pour Paris.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour le groupe Écologiste de Paris, la parole est à Mme Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention porte sur la politique sociale de ce premier budget de la mandature.

Je souhaiterais, tout d'abord, dire que nous partageons l'approche adoptée pour construire ce premier budget. Comme l'avait annoncé Mme la Maire, il doit permettre à Paris d'être, malgré la crise, une ville dynamique et solidaire.

En ce sens, les économistes estiment que ce premier budget social se fixe des objectifs ambitieux et comporte des mesures fortes qui répondent clairement aux enjeux sociaux du contexte actuel.

Avec 2,3 milliards d'euros pour la solidarité, c'est un budget social qui résiste aux contraintes de la politique sociale de l'Etat. En augmentant les budgets relatifs aux aides légales, comme le R.S.A. (plus 33 millions d'euros), l'A.P.A. (plus 7 millions d'euros) ou la P.C.H. (plus 18 millions d'euros), Paris assume pleinement ses responsabilités en matière de solidarité.

C'est d'ailleurs l'occasion pour nous, élus écologistes, d'exprimer ici haut et fort notre mécontentement vis-à-vis de l'Etat qui refuse de verser à notre collectivité la totalité de sa part de financement des aides légales.

Avec un premier budget de 3 millions pour la grande cause de lutte contre l'exclusion, c'est un budget social qui vise à faire de Paris une ville modèle de protection et d'insertion sociale des catégories les plus fragiles de sa population. Les élus écologistes participent, aux côtés de Mme VERSINI, au chantier de l'élaboration du "Pacte parisien contre l'exclusion" et saluent le financement de ses deux premiers projets prévus pour 2015 : un accueil de jour pour familles avec enfants mineurs et un huitième restaurant solidaire dans le 19e arrondissement.

Un autre projet concret nous semble être prioritaire, Monsieur le Maire, à réaliser en 2015.

C'est pour cela que nous soumettons à notre Assemblée un amendement budgétaire relatif à la création d'un espace d'accueil pérenne et favorable à l'insertion des familles de culture Rom.

Ce budget social est aussi fondé sur les valeurs de l'efficacité, l'équité et la justice sociale. Avec les mesures de modernisation et rationalisation de la gestion et du fonctionnement du Centre d'action sociale de la Ville et les mesures de réforme relatives à certaines prestations, Paris arrive à préserver sa politique de solidarité en faveur des Parisiens qui rencontrent des difficultés financières pour assumer toutes les dépenses de la vie quotidienne.

Les élus écologiste soutiennent toutes ces mesures qui répondent à l'objectif de l'équité et de la justice sociale.

Cependant, nous souhaitons proposer ici que soit évalué l'impact de ces nouvelles mesures sur la mobilité des personnes âgées dans la ville pour ce qui concerne la réforme liée à l'attribution de la carte de transport et sur la qualité du service rendu aux usagers en ce qui concerne la mesure qui consiste à supprimer le financement du coût supplémentaire appliqué par certains intervenants dans le domaine de l'aide à domicile.

Nous soutenons également ce budget qui vise le double objectif de la réduction des inégalités sociales comme des disparités spatiales. Avec l'annonce qu'aucun arrondissement parisien ne sortira du prochain dispositif "politique de la ville" et le maintien des financements de la Ville dans le cadre de ce dispositif, Paris réaffirme son engagement

pour une action transversale et territorialisée en faveur de l'ensemble de ses quartiers populaires, quartiers qui ont bien besoin d'une double action : l'une urbaine et l'autre en direction de ces populations en difficulté.

Pour mieux mobiliser les habitants des quartiers populaires de Paris et les intéresser à l'amélioration de leur territoire, nous souhaitons souligner ici l'importance du chantier relatif au budget participatif, qui constitue l'un des plus beaux défis de la mandature, et souhaitons proposer que soit menée une expérimentation spécifique aux quartiers populaires, en vue de faire émerger des projets élaborés par et pour les habitants de ces quartiers qui, malheureusement, restent éloignés de la participation à la vie de la cité.

Mon dernier point, que je souhaite souligner ici, est celui du budget de l'intégration des populations étrangères et immigrées à Paris. Le budget en faveur de l'intégration se doit, d'abord et avant tout, d'aider les plus démunis dans leur accès au droit commun dans la ville, dans tous les domaines de la vie quotidienne, notamment et surtout le logement.

Pour n'en citer qu'un parmi de nombreux exemples qui illustrent les difficultés de ces populations les plus démunies, je citerai le Plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants que nous soutenons depuis son lancement en 2005 et qui nécessite aujourd'hui, selon nous, un accompagnement plus adapté, une meilleure volonté d'accélérer l'avancement de ce chantier qui dure depuis plus de dix ans. Avec 20 millions, ce budget spécifique à l'intégration correspond à notre vision de Paris capitale mondiale qui assume sa culture plurielle et qui se veut être une ville refuge pour les personnes qui fuient la misère économique ou écologique, les violences des guerres ou encore la violence des dictatures.

La population étrangère ou immigrée compte entre 15 et 20 % de la population parisienne. Elle est, pour nous, une source de richesse. Elle contribue à nourrir la diversité sociologique et culturelle de Paris, mais aussi amplifie son rayonnement économique et sa capacité d'ouverture sur le monde.

Enfin, vous aurez compris, Monsieur le Maire, notre soutien fort à ce choix budgétaire en faveur de notre objectif d'une ville solidaire et durable, nous l'assumons avec vous et nous resterons actifs pour contribuer à faire avancer le progrès social et humain.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH. Il restera une minute pour votre dernière intervention.

Pour le groupe Communiste et Front de Gauche, je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur nos deux vœux concernant les lignes budgétaires de subvention aux pôles de compétitivité, ainsi que sur le projet de délibération sur "Paris et compagnie", qui a été rattachée au débat budgétaire.

La baisse de 11 milliards des dotations aux collectivités territoriales est à l'origine des difficultés financières que nous rencontrons. Elle s'inscrit dans le pacte de prétendue responsabilité conclu par un Gouvernement désireux de satisfaire aux dogmes libéraux qui transpirent aussi, d'ailleurs, dans le contre-budget de l'UMP, aux dogmes libéraux imposés par Bruxelles, et notamment au dogme des 3 % de services publics. Au-delà de son caractère non-scientifique, ce dogme des 3 % s'inscrit dans une logique avant tout comptable, où les intérêts du capital passent avant l'intérêt de la population. Les collectivités en font aujourd'hui les frais.

Pour notre majorité élue sur un programme solidement ancré sur des valeurs de gauche, où le social et le développement des services publics sont fondamentaux, la baisse des dotations aux collectivités est contraire aux engagements de la gauche, mais c'est une réalité. Nous l'avons amortie et en partie compensée par une série de financements alternatifs, mais elle nous oblige à faire certains choix sur le court terme.

Dans ce contexte, le soutien direct aux entreprises doit être revu à la baisse. Il s'agit tout d'abord d'une mesure de justice et d'équilibre. Il serait incompréhensible que notre collectivité fasse des économies sur certains budgets, comme par exemple sur celui du scolaire ou de l'enseignement supérieur, et pas sur le soutien direct aux entreprises. Je parle ici du soutien direct. J'insiste, car notre collectivité, en garantissant des services publics de qualité, par exemple, en matière de transport, de recherche ou d'infrastructures, soutient "de facto" le tissu socioéconomique de notre territoire, dont bénéficient déjà largement les entreprises.

Mais au-delà de notre volonté de réaliser des efforts équilibrés, il s'agit aussi, par ces deux vœux, de responsabiliser les responsables. Je ne parle pas des responsables politiques, quoi que certains, sur les bancs de l'UMP, ont participé aux gouvernements qui ont mis en place les politiques libérales à l'origine de la crise que nous

connaissances, et répètent aujourd'hui leur leçon éculée. Ils et elles prétendent aujourd'hui revenir aux affaires en se lavant les mains de leurs responsabilités. Il s'agirait d'arrêter de prendre les gens pour des imbéciles.

Mais la crise financière de 2008, dont nous continuons de payer les conséquences, est à la base, quand même, une crise du secteur privé qui a été transférée aux états via le soutien massif au secteur bancaire, puis économique. Par effet domino, les collectivités en paient désormais la facture avec la diminution de leurs dotations. Tout ceci pour garantir, dans une vision soi-disant libérale de l'économie, une politique de l'offre, où l'on favorise les entreprises en priant pour que ce soit bon pour l'ensemble de la société. N'étant pas adeptes des vaines espérances, nous pensons qu'il faut agir autrement.

Les entreprises ont bénéficié du soutien de la collectivité à l'origine de nos difficultés : elles doivent aujourd'hui contribuer à l'effort collectif, d'autant que les entreprises bénéficient déjà largement du soutien direct de notre collectivité, et ceci sans contrepartie, et visiblement sans résultats probants, puisque le chômage continue de sévir. Elles vont bénéficier de nouveaux dispositifs, comme par exemple le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ou le crédit impôt recherche nouvelle génération. Avec ces deux dispositifs, ce sont près de 20 et 5 milliards qui s'ajoutent aux 80 milliards de multiples aides, subventions, allègements de cotisations sociales, dont la Cour des comptes pointe l'absence de résultats probants. Le soutien aux pôles de compétitivité s'inscrit dans cette logique, qu'il devient urgent de remplacer, vu son inefficacité et son injustice.

Au-delà des efforts d'économies, nous devons revoir profondément la nature de notre soutien au secteur économique. Je l'ai déjà pointé ici : la clé d'un soutien aux entreprises de nouvelle génération est pour nous dans la conditionnalité des aides. La puissance publique doit allouer son soutien en fonction d'objectifs clairement identifiés, facilement évaluables et définis démocratiquement. Ainsi, nous pourrions promouvoir des critères économiques, sociaux, en termes de création d'emplois, mais aussi de respect du Code du travail, des critères environnementaux et sanitaires, mais aussi des critères déontologiques.

Pour conclure, au vu de nos engagements pour une politique basée sur les valeurs de la gauche en matière de logement, éducation, culture, services publics, vie sociale, etc., nous pensons que le soutien direct au secteur économique doit être revu à la baisse. Nous demandons donc, par le biais de deux amendements, que le budget de subvention aux pôles de compétitivité et à l'agence "Paris et compagnie" soit réduit afin de limiter les conséquences de la réduction des dotations aux collectivités sur l'action publique.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Pour le groupe UMP, la parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Monsieur le Maire, chers collègues, au dernier Conseil de Paris, je m'inquiétais d'éventuelles suppressions ou modifications d'aides facultatives du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Si vous avez accepté de sanctuariser les aides facultatives destinées aux familles, conformément au vœu de mon groupe que vous aviez pourtant rejeté, vous avez malheureusement concentré les économies sur les personnes âgées ou handicapées. Les aides facultatives sociales du Centre d'action sociale concernent près de 212.000 Parisiennes et Parisiens, pour un budget de 187 millions d'euros. Or, ces économies, vous les avez ciblées sur les cartes de transport, dites cartes Emeraude et Améthyste.

Depuis 2012, vous aviez déjà institué une participation de 40 euros annuels. Vous souhaitez désormais que cette participation soit progressive, pourquoi pas, mais si un tiers d'entre eux bénéficieront encore de la gratuité totale, deux tiers verront leur participation aller de 30 à 380 euros pour deux zones, et de 160 à 410 euros pour cinq zones. Certes, ramenée au mois, la participation demandée reste inférieure au coût réel de ces "pass", mais les personnes âgées ou handicapées savent compter et sauront ce que cela leur coûtera à l'année. Vous aurez beau vous justifier en disant que vous intervenez par ailleurs pour ces publics à hauteur de 101 millions d'euros, cette réforme aura sans doute des conséquences douloureuses pour beaucoup.

Vous le savez, cette carte de transport est pour elles un précieux sésame, qui leur permet de sortir, de se déplacer sans limite, d'aller à des spectacles, des conférences, des expositions, mêmes pour quelquefois aller faire leur marché, tout simplement ; bref, de garder un lien social indispensable et éviter l'isolement dont souffrent tant de personnes fragilisées.

Vous devez cependant aussi vous souvenir de l'impact qu'a eu la participation de 40 euros que vous avez instituée en 2012. Au dernier Conseil de Paris, j'avais déjà lu une lettre, parmi tant d'autres reçues, écrite au maire du 15e, parce que, pour un petit dépassement d'un euro, d'un seul euro, une personne ne pouvait plus bénéficier du Navigo à 40 euros, et elle expliquait qu'elle était très touchée et que cela était une vraie catastrophe pour elle. Pour certains, le paiement de 40 euros a déjà été problématique. Imaginez la situation dans laquelle vous mettez ceux qui

devront payer 380 euros. Ainsi, vous faites 14 millions d'économies en année pleine, au détriment des Parisiennes et des Parisiens âgés ou handicapés qui seront directement victimes de votre mauvaise gestion.

Enfin, je crains que vous soyez obligés de réformer prochainement les conditions d'accès au Navigo Emeraude Améthyste, puisqu'à la fin de l'année 2015, le S.T.I.F. mettra en place un Navigo unique. Pourquoi alors ne pas attendre cette échéance pour proposer une réforme ? Augmenter leur participation financière de façon importante, c'est aussi prendre le risque de décourager les personnes âgées ou handicapées d'en faire la demande. Serait-ce votre objectif ? Ainsi, vous aurez moins de scrupules à supprimer cette aide plus tard. Vous aurez compris que notre groupe s'oppose totalement à cette réforme et qu'il ne la votera pas.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour le groupe Socialiste et Apparentés, la parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec sérénité et une certaine émotion que j'interviens sur le premier budget de cette mandature. Sérénité, car ce budget est dans la continuité de la politique d'union de la gauche à Paris, qui gère les affaires de notre Ville depuis 2001, avec un haut niveau d'investissement, qui va au-delà de nos engagements électoraux, puisque désormais, nous avons pour objectif d'atteindre les 10 milliards d'euros.

La crise qui perdure nécessite que nous mobilisions l'ensemble de nos ressources pour permettre la sauvegarde et le développement de l'emploi, des services publics et à notre solidarité de pouvoir s'exercer et s'amplifier, cela malgré les contraintes de plus en plus lourdes que nous impose l'Etat et qui s'ajoutent au passif des transferts de charges sans compensation sous Nicolas Sarkozy, et la montée en puissance de notre participation au fonds de solidarité.

Sérénité, donc, et émotion, car ce premier budget permettra d'entrer dans le concret : le contrat électoral passé avec les Parisiens. Il permettra également d'apporter le sceau, la vision, la détermination de la Maire de Paris à la politique menée par notre Municipalité.

Ce budget, comme annoncé dans les orientations budgétaires, est le budget de la solidarité. En République, la solidarité et la justice sociale se greffent sur un même pilier, celui de l'égalité. Leurs vecteurs en sont les impôts et les services publics. Je ne sais pas si chacun "contribue selon ses capacités et reçoit en fonction de ses besoins", soit, comme l'a dit M. VESPERINI, et confirmé par ce que j'ai entendu ce matin sur les bancs de la droite, "un pur manuel du socialisme", mais je sais que cela n'a rien à voir avec le fait de vouloir, comme le chante, dans son arrondissement, M. LECOQ, sanctionner les familles qui gagnent honnêtement leur vie, comme si seules les plus aisées gagnaient honnêtement leur vie.

La droite a ses concepts ; nous, nous avons les nôtres, dont celui de justice sociale, qui unifie notre majorité municipale. Cette majorité est de gauche et donc, considère que les impôts parisiens doivent plus aider les familles dont le quotient familial est de 2.500 euros que celles dont le quotient familial est de 5.000 euros.

Ainsi, le changement tarifaire dans l'accès aux services publics parisiens va dans le bon sens. Oui il ne serait pas normal que nos impôts contribuent de façon identique lorsqu'un foyer avec deux enfants gagne 700, 1.700, 5.700, 7.500, 10.000 ou 15.000 euros par mois. Ce n'est pas un nouvel impôt, comme le dit la droite, c'est permettre l'accès de tous à nos services publics avec une indemnité dégressive suivant le niveau de revenu, indemnité qui, elle, est payée avec les impôts des Parisiens.

La création des deux tranches supplémentaires exprime simplement cela. Il faut être d'une totale mauvaise foi pour y déceler la fin de la mixité sociale dans les conservatoires. S'il y a un problème dans les conservatoires, c'est la surreprésentation des tranches supérieures. S'il y a un problème de mixité sociale, c'est la très faible participation des milieux populaires.

Je le rappelle à la droite : malgré un rattrapage certain, le taux d'effort est plus important dans les milieux populaires que pour ceux qui bénéficient de hauts revenus.

Pour les conservatoires, l'effort demandé est même le double. Il me semble qu'il serait intéressant que lors de cette mandature, nous nous fixions comme objectif de rendre cet effort au moins égal.

Cette solidarité s'exprime par nos services publics, et les élues républicaines socialistes sont particulièrement heureuses de constater que ce premier budget y crée avec détermination des emplois.

1.292 emplois créés, dont 117 liés à la création de nouveaux équipements ou à leur extension - gymnases, bibliothèques, crèches, écoles et collèges. 40 postes supplémentaires pour nos crèches, ce qui permettra d'améliorer

les conditions de travail des personnels de la petite enfance et donc la qualité de ce service public essentiel à la progression de l'égalité femmes-hommes.

Une priorité affichée par la création de 1.000 nouvelles places sur l'objectif des 5.000.

Mes propos ne sont pas totalement désintéressés car dans les 57 millions d'euros des nouveaux projets de crèches prévus par ce budget, 14 sont dédiés à la reconstruction de la crèche collective 14-16, rue de Noisy et trois à la restructuration de la crèche rue Pelleport, dans le 20e.

Je note également avec satisfaction que nombre de ces emplois (940) sont liés à la mise en œuvre du contrat "Enfance jeunesse" signé avec la C.A.F., qui permet de donner des moyens supplémentaires aux écoles maternelles et primaires des quartiers prioritaires.

Car nous devons absolument accentuer, non seulement notre investissement dans les quartiers prioritaires de la Ville - c'est un des axes du P.I.M. -, mais nous devons y accentuer la présence et le développement de nos services publics.

La présence de services publics et d'agents publics dans ces quartiers est un gage d'amélioration du quotidien. Ce budget le permettra. Il accentuera la possibilité pour tous les Parisiens d'accéder à la culture, à des écoles et à des loisirs de qualité, et à des soins en secteur 1.

Saluons tout particulièrement les 15 millions d'euros consacrés aux bibliothèques et les 48 millions d'euros consacrés aux politiques en faveur de la jeunesse et du sport.

Il serait trop long bien sûr de faire état ici de l'ensemble de nos politiques et des acteurs qui permettent d'aider à l'égalité d'accès au droit, qui est un objectif fondamental des services publics.

Citons les cours municipaux d'adultes, les PAD, les PIMS, le programme de réussite éducative, la mission égalité femmes-hommes, sans oublier le programme départemental d'insertion et le programme d'accès à l'emploi qui, avec 55 millions d'euros, sont loin d'être un gadget.

Notre soutien aux associations qui accompagnent les chercheurs d'emploi pour près de 22 millions d'euros et concerne souvent de petites associations qui interviennent dans les quartiers politique de la ville en y développant des actions sur mesure et les formations à visée professionnelle et/ou qualifiantes.

Avoir accès au droit passe aussi par la maîtrise de notre langue. Son enseignement est le premier acte de solidarité vis-à-vis des nouveaux Parisiens issus de l'immigration non francophone.

C'est environ 4 millions d'euros qui sont consacrés aux passerelles linguistiques vers l'emploi, et 6 millions d'euros pour l'apprentissage du français.

Cet apprentissage est également organisé pour les jeunes dans 46 centres d'animation.

De la même façon et pour les mêmes raisons, notre majorité peut s'enorgueillir de soutenir un vaste tissu d'associations œuvrant à l'intégration sur les thèmes de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Je n'oublie pas non plus notre politique sociale, mais Léa FILOCHE devrait développer ce thème dans un instant. Notre enveloppe budgétaire dédiée de 3 millions d'euros permettra de commencer la mise en œuvre du pacte parisien contre la grande exclusion.

Nous saluons à ce propos la conception réaffirmée par la continuation du projet "Premières heures" qu'il ne saurait y avoir de sortie durable de la rue sans accès à l'emploi.

Ce budget remet au goût du jour le volontarisme politique et la promotion de la citoyenneté, de l'égalité, de l'accès au droit.

En même temps, il œuvre à la relance économique pour Paris et l'Ile-de-France. Puisse-t-il inspirer d'autres décideurs en manque de repères et d'efficacité !

Bien sûr, les élues républicaines et socialistes voteront ce budget avec enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marinette BACHE.

Pour le groupe Écologiste de Paris, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour une minute.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris est un centre culturel majeur. Elle joue un rôle de premier ordre sur la scène culturelle nationale et internationale et doit donc montrer l'exemple.

Le groupe Écologiste de Paris se réjouit de la préservation du budget culturel durant cette mandature. Cette quasi-stabilité budgétaire permettra de continuer le travail des acteurs qui officient dans ce domaine pour notre Ville.

Il nous semble toutefois nécessaire de réaffirmer notre vigilance dans le futur pour que ne se renouvellent pas les décisions que nous avons condamnées dans le passé concernant les choix trop prestigieux et coûteux faits dans notre ville en matière d'équipements culturels tels que la philharmonie.

Les enjeux majeurs, pour tous les grands équipements culturels de ce type dans notre ville se résument en deux points : l'égalité d'accès à la culture, l'égalité entre les quartiers.

L'égalité entre les quartiers demeure un combat à poursuivre dans notre ville. Ce clivage est-ouest est encore trop présent.

C'est également par des équipements et des projets de proximité ancrés localement que nous parviendrons véritablement à rétablir un équilibre. Dans la continuité de ces revendications d'égalité d'accès à la culture, le groupe Écologiste de Paris a déposé un vœu relatif à l'étude de la gratuité des prêts de CD dans les bibliothèques jeunesse pour permettre au plus grand nombre de profiter de cette offre.

Sur le plan des équipements culturels, nous nous réjouissons du maintien de la subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros allouée à la maison d'Europe et d'Orient.

Nous souhaitons rappeler l'importance de ce type de structure unique en Europe, qui a pour but la création artistique et l'activité culturelle en relation avec l'idée européenne.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste - Front de gauche.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, maintenir les investissements pour les écoles et les collèges de notre territoire témoigne d'un programme politique ambitieux sur les questions d'éducation.

Le budget d'investissement est en hausse de 7 % par rapport à l'année 2014, et cet effort maintenu est un réel motif de satisfaction.

Cependant, nous pensons que certaines économies sur le fonctionnement du périscolaire ne nous semblent pas judicieuses. Les baisses prévues, notamment sur les projets comme les vacances arc-en-ciel, les classes découverte, les ateliers bleus ou encore les budgets alloués au transport scolaire doivent être selon nous réévaluées et compensées. Et c'est dans ce sens que nous déposons plusieurs amendements au budget 2015. C'est par ces dispositifs que notre majorité de gauche se distingue depuis plusieurs années. Nous portons collectivement l'exigence d'un périscolaire de qualité pour tous. Pourquoi porter l'exigence d'un périscolaire de qualité pour tous ?

Car nous sommes conscients que cela permettra de contribuer à réduire les inégalités sociales qui touchent les jeunes Parisiens en fonction de leur naissance ou de leur territoire.

Dans cette période de crise, d'accroissement en flèche des inégalités économiques dans notre pays, les moyens alloués au périscolaire pour éviter cette reproduction des inégalités sont des enjeux cruciaux.

C'est sur l'égalité que nous concentrons notre combat sur l'école. Notre combat pour la réduction des inégalités, nous le menons par le biais de notre vœu sur la réforme de la carte de l'éducation prioritaire. Les moyens supplémentaires accordés à l'apprentissage dans les quartiers qui concentrent les difficultés doivent être déterminés à partir des besoins formulés par les communautés éducatives et les élus de proximité.

Notre combat pour la réduction des inégalités, nous le menons en soutenant la création de nouvelles tranches supérieures au quotient familial pour améliorer la progressivité des contributions des foyers.

Garantir plus de moyens aux caisses des écoles pour délivrer une alimentation saine à tous les enfants parisiens en faisant contribuer davantage les foyers dont le revenu se situe entre 10.000 et 15.000 euros par mois ou supérieur à 15.000 euros par mois relève pour nous de l'équité et de la justice sociale.

C'est également dans ce sens que nous nous opposons fermement à tous les systèmes de dérogation à la carte scolaire. La carte scolaire, outil républicain de mixité sociale, est l'outil le plus important dont nous disposons pour limiter le phénomène de ghettoïsation scolaire.

Enfin, nous sommes fermement opposés aux subventions que nous sommes obligés de verser aux établissements scolaires privés. Combien de temps encore cette loi va nous obliger à financer ces écoles, collèges, lycées privés ? Combien de temps allons-nous contribuer à ce système contraire à notre vision d'école républicaine ?

Ne nous y trompons pas, ce budget 2015 est ambitieux sur les questions du périscolaire. Nous pensons qu'il doit être encore plus ambitieux pour donner encore plus de chances aux enfants parisiens de se sortir du cercle vicieux des inégalités économiques et sociales.

Il n'y a pas de séparation entre investissement et fonctionnement sur l'école : tous les moyens mis en place représentent un investissement sur l'avenir.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Pour le groupe U.M.P., la parole est à Mme Julie BOILLLOT.

**Mme Julie BOILLLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'attacherai à partager avec vous quelques réflexions sur le budget consacré aux transports, à la voirie et aux déplacements. Commençons par les points positifs car, oui, il y en a quelques-uns.

Nous adhérons à la création de 200 nouvelles places de stationnement autopartage, au maintien de l'effort sur le dispositif PAM, au déploiement de 216 nouvelles bornes d'Autolib' et à la mise en place d'un abonnement spécifique aux entreprises, à la création de 60 bornes de charge rapide électrique, ou à la poursuite de la prolongation du T3 et de la ligne 14.

Nous adhérons aussi au principe de consacrer un effort financier important à l'amélioration du quotidien des 100.000 riverains immédiats du boulevard périphérique, par la pose de nouvelles enrobées phoniques.

Les transports disposent en 2015 d'une enveloppe stabilisée. La contribution au S.T.I.F. est maintenue à 374 millions d'euros, mais les priorités que vous défendez au sein de l'autorité organisatrice, loin de nous convaincre, nous opposent. La mise en place du "pass" Navigo à tarif unique au 1er octobre 2015, sent bon le coup de pouce électoraliste pour les régionales. Ce tarif unique artificiellement sous-évalué à 70 euros, coûte aussi 550 millions d'euros en année pleine, pèse principalement sur les entreprises parisiennes par une augmentation du versement de transport et se fait au détriment de l'investissement sur le réseau existant.

Pourtant les usagers, qu'ils soient Parisiens ou Franciliens, nous le disent et nous le répètent. L'amélioration de leurs conditions de circulation, fiabilité, sécurité, confort, est leur priorité première. L'association des usagers des transports en Ile-de-France vous l'a d'ailleurs vertement rappelé, mais pour reprendre les propos du député socialiste Olivier FAURE : "Espérons que les électeurs, eux, se souviendront de ce cadeau".

Nous, nous aurions fait autrement. A Paris, le lancement de l'expérimentation de l'ouverture continue du métro le week-end, l'extension des horaires de circulation sur le réseau bus ou tramway, ou encore le développement de minibus de desserte des bois, auraient été plus utiles dès 2015. Vous regardez beaucoup ailleurs en Europe, notamment quand il s'agit de justifier le doublement des tarifs de stationnement. Mais inspirez-vous aussi des bonnes pratiques, londoniennes ou berlinoises, pour améliorer l'existant et innover dans les services.

S'agissant de la voirie, un chiffre a retenu mon attention : 1,8 million d'euros. C'est le budget de fonctionnement consacré à l'entretien de la chaussée et des trottoirs, qui représente 48 % du domaine parisien dédié exclusivement aux piétons et cyclistes. Vous assumez de réduire ce budget d'entretien. J'ai une question simple : comment pouvez-vous continuer à promouvoir les modes de déplacement doux que sont la marche et le vélo, lorsque l'entretien de l'espace public dédié existant est délaissé. Pour rappel, en 2014, vous avez consacré 4 millions d'euros au seul comblement des nids-de-poule sur la chaussée.

Enfin, en matière de déplacement, vous créez 1.500 nouvelles places de deux-roues motorisés, ce qui portera le stationnement total à 43.500 places, alors que circulent dans Paris et la proche banlieue au moins 150.000 engins. La Maire de Paris s'est engagée à créer 20.000 nouveaux emplacements sur la mandature. Il va donc falloir se montrer plus ambitieux pour tenir cette promesse d'ici 2020.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame BOILLOT.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la gestion saine des finances de notre capitale permet aujourd'hui l'élaboration d'un budget sérieux et combatif, présentant notamment au niveau de la solidarité un engagement sans précédent. C'est à ce sujet d'ailleurs que je souhaite attirer votre attention parce que la crise que connaît notre pays touche les plus précaires de nos concitoyens.

Nous le savons tous : il est essentiel que les collectivités soient un rempart face aux effets de cette même crise. Même si nous regrettons encore que les dotations des collectivités soient revues à la baisse par l'Etat, nous souhaitons tout de même faire de Paris une ville qui protège, qui innove et qui renforce la solidarité. Cela faisait partie de nos engagements de campagne et le budget social que je souhaite vous présenter maintenant, le prouve.

Cela a déjà été dit, mais dans le cadre des 130 millions d'euros d'économies de fonctionnement, nous avons conservé notre objectif premier de ne pas dégrader la qualité des services rendus aux Parisiens, notamment pour les plus vulnérables. Nous avons aussi gardé comme principe que les agents de la Ville qui participent au bon fonctionnement de ces services publics, ne soient pas mis de côté dans ce budget. J'y reviendrai dans la seconde partie de mon intervention.

L'effort budgétaire que nous présentons nous permet, dès 2015, d'engager une politique d'investissement ambitieuse pour répondre aux besoins des Parisiens avec, en particulier, 86 millions d'euros dédiés aux familles et à la petite enfance, et 27 millions d'euros pour l'action sociale et la santé. Dans le cadre du plan d'investissement qui a été présenté, le focus en matière de création des nouveaux équipements est tout aussi impressionnant : ouverture de deux EHPAD dans le 15<sup>e</sup> arrondissement et le 14<sup>e</sup> arrondissement, ouverture de deux restaurants solidaires dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et le 9<sup>e</sup> arrondissement, ouverture d'un nouveau local de l'EPI Minimes afin de permettre aux bénéficiaires du RSA du centre de Paris de bénéficier d'un accueil de proximité.

Je suis désolée, mais il y a vraiment beaucoup de bruit autour de moi. Merci beaucoup.

Nous portons aussi sur la ligne de fonctionnement 3 millions d'euros pour la mise en œuvre du pacte parisien contre la grande exclusion que Dominique VERSINI développe actuellement dans le cadre de groupes de travail, à la fois très productifs et très dynamiques.

Pour ce qui concerne le budget du centre d'action sociale de la Ville de Paris, le CASVP, nous avons choisi de revaloriser certaines offres et de prolonger leur durée d'attribution.

C'est notamment le cas pour Paris Solidarité et tous ses corollaires qui seront valables pour deux ans à partir du deuxième renouvellement. C'est aussi le choix que nous avons fait pour les prestations de soutien à domicile (téléalarme, coiffure, pédicure, port de repas) qui seront désormais valables pour quatre ans et en maintenant une facturation du service fait en annualisant le service et en conservant la possibilité de le résilier à tout moment. C'est aussi le cas pour ce que l'on connaît sous le nom de PAPADO, Paris Petit à domicile, qui est versée désormais directement jusqu'aux trois ans de l'enfant, alors qu'elle l'était seulement pendant un an.

Dans ce cadre-là, nous revalorisons aussi le plafond de ressources du dispositif Paris Santé, passant pour les personnes seules de 891,69 euros à 900 euros et pour les couples de 1.417,53 euros à 1.430 euros. Nous supprimons l'obligation de détenir la carte Paris à domicile, et de sa participation financière qui était de 38 euros, pour avoir accès aux prestations de maintien à domicile. Désormais, nous attribuerons l'aide Paris Energie Familles sur la base des revenus déclarés dans l'imposition, et non sur les ressources, comme c'est le cas pour l'aide au logement.

Enfin, nous révisons la grille de participation financière à l'obtention du "pass" Navigo, Emeraude, Améthyste. Je sais que ce point fait débat dans les rangs de l'opposition. Nous prenons les mesures qui nous paraissent, encore une fois, répondre au mieux à la progressivité des aides et, donc, à une meilleure justice sociale. La révision des conditions d'attribution des cartes de transport permettra à la Ville de réaliser une économie substantielle estimée à 5

millions d'euros à terme. Les Parisiens qui verront leur contribution augmenter de façon importante sont, pour une grande partie d'entre eux, ceux qui bénéficient de revenus largement situés au-dessus du revenu médian national.

Par ailleurs, j'en profite aussi pour rappeler que Paris demeure exemplaire en matière d'aide au transport en Ile-de-France, puisque les autres départements de la petite couronne réservent ce type d'aide déjà aux seules personnes non imposables. Nous sommes donc encore dans un cadre qui se veut progressif et réaliste vis-à-vis des Parisiens.

Je profite de mon intervention pour vous présenter l'amendement budgétaire des élus du Groupe Socialiste et Apparentés, qui demande qu'une subvention exceptionnelle de 50.000 euros soit attribuée à Emmaüs Solidarité pour leur permettre de répondre à la détresse psychologique et aux besoins des personnes fuyant les persécutions et les guerres, qui se retrouvent à Paris dans l'attente d'une régularisation, dont la situation ne permet d'avoir pour l'instant que très peu de secours.

Nous souhaitons, par cet amendement, attirer l'attention des élus que nous sommes, mais aussi de tous les Parisiens, sur le fait que la solidarité est la base de notre vivre ensemble et que c'est une priorité pour nous.

Je vous invite donc à soutenir par votre vote favorable cet amendement budgétaire.

Et sans transition, mais avec tout autant de volonté de vous convaincre et de valoriser nos choix budgétaires, je continue mon intervention par la présentation des choix en matière d'emploi dans le budget 2015, parce qu'à ces économies qui s'inscrivent parfaitement dans la recherche constante d'une plus grande efficacité de la dépense publique, s'ajoute une hausse maîtrisée des dépenses de personnels dédiées à l'action sociale de notre Ville et de notre Département.

Je citerai ici, et c'est rare, Pierre Mauroy, qui disait très bien : "Etre fonctionnaire territorial n'est pas un gros mot". Eh non ! Un fonctionnaire territorial, c'est celui qui permet que tous les Parisiens bénéficient d'un bon niveau de service public, des plus petits aux plus âgés, des logements en passant par la voirie, de la propreté, des espaces verts. Les fonctionnaires territoriaux sont aujourd'hui nos meilleurs porte-paroles en matière de qualité de service public.

Je prends comme exemple le CASVP qui poursuivra sa gestion rigoureuse des ressources humaines, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires, ainsi que les mesures d'adaptation des emplois nécessaires pour répondre aux besoins des Parisiens. Dans ce cadre, nous créons quatre postes pour permettre l'ouverture de deux restaurants solidaires. Nous mettons en place l'avancement automatique d'échelons pour les agents, permettant une politique dynamique de promotion de grade et de progression de carrière, et donc de rémunération plus satisfaisante pour ces personnels qui, pour la grande majorité d'entre eux, font des métiers difficiles auprès de publics très fragiles.

J'en profite d'ailleurs pour leur rendre hommage et les remercier pour le dévouement dont ils font preuve en particulier durant les périodes hivernales. Mais le BP 2015 n'oublie pas non plus de donner les moyens humains suffisants et nécessaires à la bonne mise en musique de notre politique parisienne, toujours plus solidaire et au service des Parisiens.

En ce qui concerne les personnels de la Ville, nous avons décidé de mobiliser d'importants moyens pour faire en sorte que notre administration puisse correctement relever les défis qui s'imposent à nous, dans un cadre très contraint budgétairement ; je ne reviens pas sur ce cadre.

Le budget de la collectivité en matière de dépenses de personnels s'élève à 2.259 millions d'euros. La progression de 35 millions d'euros par rapport aux crédits ouverts en 2014 correspond, en fait, à la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie C qui travaillent à la Ville. C'est aussi lié à l'impact de l'évolution du S.M.I.C. et des cotisations employeurs dont nous nous acquittons.

Avec ce budget 2015, la Ville réaffirme donc sa volonté d'améliorer le pouvoir d'achat, les carrières, ainsi que les conditions de travail de celles et ceux qui permettent au quotidien que la qualité des services publics que nous souhaitons soit une réalité pour les Parisiens.

Et là aussi, je profite de mon intervention pour les remercier de leur engagement et de leur présence indispensable sur le terrain, comme en back office. Sans eux, il est certain que la Ville de Paris ne serait pas ce qu'elle est.

Nous avons donc préparé ce budget primitif 2015 avec la création de 117 postes au titre des nouveaux équipements, 83 postes au titre des renforcements et 151 au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs. De plus, avec le concours de la C.A.F., ce sont 940 postes qui sont ouverts au titre du contrat "Enfance Jeunesse". C'est à

destination des enfants et dans le périscolaire que nous créons de nouveaux postes en priorité. Au total, la Ville va donc créer 1.291 postes, auxquels il faut ajouter 55 transformations de contractuels en titulaires, dans l'objectif, que nous avons toujours, de résorber l'emploi précaire.

C'est donc, et j'en conclus par-là, en matière sociale un budget volontariste et guidé par la justice sociale que nous avons portée durant la campagne. C'est aussi un budget qui se veut rigoureux par les temps qui courent, tout en n'oubliant pas que, pour avoir un meilleur service public, il faut assumer une politique salariale forte.

Je crois bien que c'est ce à quoi nous sommes arrivés avec ce budget et c'est plutôt une force pour notre collectivité d'assumer non seulement ses priorités en matière sociale pour les Parisiens mais aussi en matière salariale pour les agents qui assurent au quotidien la réussite de nos engagements.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame FILOCHE.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

Avant d'évoquer le budget sous l'angle de la problématique des transports, je voudrais dire deux choses.

Déjà, pour dire que notre groupe ce matin n'a pas boudé son plaisir d'entendre des élus de Droite reconnaître à leur façon la consistance et la portée de l'action des Communistes à Paris. Je pense que cela devait être relevé ; une fois n'est pas coutume !

Deuxièmement, j'ai été aussi, mais je ne suis pas le seul, surpris et interpellé d'entendre Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET donner des leçons de bonne gestion, de moindre endettement de la Ville alors qu'elle a fait partie de gouvernements de Droite qui ont sérieusement augmenté la dette publique, de l'ordre de 600 milliards d'euros en quelques années, passant de 66 % du P.I.B. à 86 %.

J'appelle donc à un devoir de mémoire et aussi à une certaine humilité.

Cela dit, le groupe Communiste - Front de Gauche constate avec une certaine satisfaction que la lutte contre la pollution atmosphérique a été prise par le bon angle : celui des investissements importants dans les transports publics, des investissements dans les transports qui se font notamment sous l'impulsion du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, dont nous faisons partie.

En matière d'organisation des transports, la dimension régionale est pertinente. C'est donc plus de 1 milliard d'euros qui seront investis par le S.T.I.F. pour le budget 2015, des investissements dont les Parisiennes et les Parisiens profiteront. Nous pouvons notamment parler du prolongement de certaines lignes de métro parisien, de la fusion de ses lignes 3 bis et 7 bis qui amélioreront la qualité de vie de ceux qui vivent et travaillent à Paris.

Les 140 millions d'euros de ressources supplémentaires pour la Région, issus de recettes fiscales nouvellement créées, vont participer au renouveau du tissu des transports franciliens.

Nous pouvons également nous réjouir de la mise en place du "pass" Navigo à tarif unique, avancée permise par la Gauche au Conseil régional qui abolit en partie le système des zones de transport francilien, pour donner plus d'unité à la Région Ile-de-France, et marque une nouvelle étape nécessaire à la transition écologique. Nous avons gagné des batailles très importantes sur les investissements, mais il nous reste encore de nombreux chantiers pour réaliser cette transition écologique qui devient de plus en plus indispensable et qui doit être portée par le service public, si nous voulons qu'elle soit partagée par tous.

Nous pensons notamment à l'acheminement des marchandises dans Paris, dans une conception de multimodalité. Des investissements doivent être réalisés en ce sens, aux fins de développer le fluvial et le ferroviaire pour que les pôles multimodaux servent à un nouveau développement économique de Paris : un développement économique écoresponsable pour faire revivre l'industrie dans le respect de l'environnement.

A cet effet, et toujours dans le souci d'améliorer la qualité de l'air, nous proposons, entre autres, de lancer une filière de construction de bus électriques qui serait profitable à nos opérateurs publics, comme la R.A.T.P. notamment.

Comme vous le mentionnez dans votre communication, nous insistons sur le fait, pour ne pas insulter l'avenir, de conserver des infrastructures de transport, comme la Petite ceinture ferroviaire, ou du moins certains tronçons, pour organiser cette multimodalité. Nous ne pouvons pas nous passer de ressources qui sont déjà à notre disposition pour créer un Paris durable, écologiquement responsable, pour que les bienfaits d'un plus grand respect de l'environnement soient bénéfiques à tous.

Au niveau du budget parisien, nous actons positivement le fait que nous nous dirigeons vers la réduction de la place de l'automobile, comme des véhicules à énergie fossile en général. C'est un plan de lutte contre la pollution atmosphérique qui se met en place, pour lequel s'organise l'alternative à l'utilisation des hydrocarbures dans notre ville en limitant l'utilisation des véhicules diesel.

Si nous sommes, bien entendu, d'accord avec l'esprit, nous devons cependant être vigilants sur les moyens que nous mettons en place pour y arriver. La transition écologique est un défi qui doit profiter à tous les acteurs de notre territoire et le cadre budgétaire contraint ne doit pas, de notre point de vue, restreindre les dispositifs de promotion de l'utilisation des transports en commun ; je veux parler de la réforme du "pass" Navigo-Emeraude-Améthyste, qui a été mis en place pour favoriser l'utilisation des transports pour les personnes âgées.

L'amendement présenté par ma camarade Danièle PREMEL a aussi pour but de ne pas diminuer ces incitations à privilégier les transports publics.

À l'exception des remarques que nous avons faites sur certains aspects, la part "transport" du budget 2015 est dans l'ensemble satisfaisante. Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire, mais ce processus doit continuer d'associer les Parisiennes et les Parisiens, si nous ne voulons pas casser cette dynamique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Didier LE RESTE.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe U.M.P.

**Mme Catherine DUMAS.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, en ce qui concerne votre politique culturelle, je voudrais tout d'abord faire une remarque de forme.

Lors de votre élection, nous avons pris bonne note du fait que votre premier adjoint était également chargé de la culture et des métiers d'art. Nous nous en sommes réjouis. La culture, si proche du sommet de l'Exécutif !

Dans le cadre du fonctionnement de la 2e Commission, nous avons souhaité l'organisation d'un séminaire afin d'éclairer les Commissions sur les grandes orientations culturelles de la Ville. Cette rencontre a eu lieu le 26 novembre et nous vous en remercions.

En revanche, quelques jours plus tard, quelle n'a pas été notre surprise, lors de la réunion de notre Commission, de nous voir proposer pour discuter du budget une série de "slides" difficilement déchiffrables et dont vous avez refusé de nous communiquer une version papier !

En clair, les commissaires n'ont pas pu préparer cette séance dans des conditions acceptables.

Cette rétention d'information est un mauvais signe vis-à-vis de l'opposition mais également vis-à-vis des Parisiens.

Sur le fond, une fois n'est pas coutume, je n'ai rien à redire sur les acquisitions dans les musées ou encore sur les crédits budgétés en faveur du patrimoine culturel. En revanche, nous avons cru comprendre que les métiers d'art confiés à M. JULLIARD étaient une de vos priorités.

Pas du tout ! Il apparaît que les crédits sont en baisse de 18 %.

Quel dommage !

Alors qu'ils représentent des emplois qualifiés à Paris, une valorisation de nos savoir-faire à l'international.

Les artisans et créateurs parisiens apprécieront !

En ce qui concerne la Philharmonie, qui alimente régulièrement la presse, qui ouvrira dans un mois, nous ne connaissons toujours pas le montant exact de la subvention. Vous nous avez expliqué que le financement public devait diminuer sans que la programmation n'en pâtisse. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la nuit à Paris ou plutôt vous interroger sur la nuit à Paris : Quelles sont les décisions du premier Conseil parisien de la nuit ? Y a-t-il une politique ambitieuse en la matière, avec un Paris qui vivrait 24 heures sur 24, comme c'est le cas dans de nombreuses capitales européennes ?

Et puisque c'est d'actualité, que préparez-vous pour le 31 décembre, alors que vous vous êtes enfin ralliée à notre idée qu'il n'était plus possible de voir des "Nuits magiques" dans le monde entier et rien à Paris ?

Alors, en conclusion, Madame la Maire, allez-vous enfin réveiller le réveillon du Nouvel An ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je rappelle que c'est le débat budgétaire.

Monsieur François-David CRAVENNE, vous avez la parole.

**M. François-David CRAVENNE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le marxisme avait fait du socialisme l'avant-dernière étape de la transformation de la société, dont l'aboutissement était le communisme. Cette société idéale, basée sur le fameux principe "à chacun ses besoins", envisageait dans cette étape ultime un échelonnement des salaires allant de 1 à 6.

La nouvelle grille tarifaire concernant les conservatoires mais aussi, comme Florence BERTHOUT l'a talentueusement dénoncé tout à l'heure, les centres d'animation et les cantines, a réveillé en moi ces souvenirs d'étudiant. Marx lui-même avait vu dans cet échelonnement salarial, de 1 à 6 donc, le modèle le plus abouti de la justice sociale. Il n'avait pas à ma connaissance songé à aller plus loin. L'Exécutif parisien, si !

Pour vous, Madame la Maire, la définition des nouveaux tarifs a d'abord un objectif de lisibilité. Ce qui est parfaitement lisible, c'est avant tout une intention politique à laquelle le héros de l'extrême gauche mondiale lui-même n'avait pas songé. C'est ce que j'appellerai la contribution punitive.

Il serait d'ailleurs intéressant de procéder à une étude comparative du pouvoir d'achat d'une famille bénéficiant d'aides diverses, je pense notamment à certaines catégories de familles qui ont accès aux logements, avec celui d'une famille que la gauche parisienne semble considérer comme riche. Cette famille, après s'être acquittée de l'impôt sur le revenu au niveau que nous connaissons, doit payer un loyer dans le parc privé. Cette famille à laquelle on a supprimé les allocations familiales et qui doit désormais déboursier des sommes importantes afin que leurs enfants puissent accéder à ces activités.

Ajouter à cela l'augmentation corollaire des prix des repas dans les cantines scolaires et autres taxes inventées par les esprits très créatifs en la matière de votre équipe, ces familles sont-elles in fine vraiment privilégiées ? Nous aurions certainement des surprises en comparant avec des catégories dites inférieures le niveau de vie de ces familles visées par ces nouvelles augmentations.

On devine aisément les visées politiques, voire politiciennes, qui se cachent derrière de telles mesures en constatant, hélas, une fois encore avec consternation, qu'elles s'éloignent de plus en plus clairement du prétexte derrière lesquelles elles s'abritent, celui de la justice et de la mixité sociale.

Nous souhaiterions que vous arrêtiez d'utiliser votre créativité pour affaiblir des Parisiens et que vous la mettiez, entre autres, au service d'une politique d'enseignement musical digne de ce nom. Depuis des années, l'Exécutif a progressivement centralisé l'administration des conservatoires municipaux d'arrondissement et abandonné les synergies artistiques qui existaient entre les arrondissements.

En 2013, devant la fronde des élèves, parents d'élèves et professeurs des conservatoires, l'Exécutif avait en revanche eu raison d'abandonner sa réforme, consistant à coordonner l'ensemble de l'enseignement musical à Paris, dont l'une des pistes était de créer un tronc commun avec une formation qui démarrerait pour tous les enfants à l'école et se poursuivrait pour les plus motivés au conservatoire.

Ne recommencez pas vos erreurs d'hier. Nous avons reçu des professeurs furieux, nous avons écouté des parents d'élèves qui ne comprennent pas d'être si peu entendus. Pourquoi n'avez-vous pas à cœur de valoriser les conservatoires au lieu de chercher à les supprimer ? Pourquoi faites-vous de la provocation en disant que les conservatoires portent bien leur nom ? Pourquoi cette méfiance à l'égard des personnels des équipements publics qui cherchent à dispenser un enseignement de qualité ? Pourquoi ne voulez-vous pas voir que les Parisiens ne supportent plus d'être moins bien traités que les habitants des villes de banlieue qui considèrent leur conservatoire comme des fleurons exigeants d'un enseignement spécialisé de qualité ?

Montrez votre bonne volonté en acceptant notre vœu : constituer un groupe de travail avec la totalité des sensibilités politiques de notre Assemblée afin de dessiner ensemble une politique musicale exigeante et exemplaire. Les Parisiens le méritent vraiment.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire, mon propos concernera le budget du logement.

Depuis 2001, année après année, vous nous servez la même rengaine : le logement pour tous les Parisiens doit être une priorité. Mais si vous le réaffirmez chaque année comme une litanie, c'est précisément que cela n'est pas le cas.

Lors du lancement de votre grand plan de mobilisation pour le logement, nous avons eu un petit espoir. On y parlait logement intermédiaire, on y parlait parcours résidentiel, on faisait allusion à la transformation de bureaux en logements, à la nécessaire réduction des contraintes du Plan local d'urbanisme, bref, à une politique plus ouverte et plus pragmatique.

Mais ce projet de budget douche tous nos maigres espoirs. C'est bien la même politique du logement mais en pire que vous allez appliquer. Les petits arrangements entre alliés ont à nouveau été privilégiés au détriment des Parisiens : de 2001 à 2014, en faveur des Verts, aujourd'hui, en faveur des communistes, inspireurs de votre projet municipal écrit sous leur dictée.

La très faible contrition amorcée en juin a donc aujourd'hui disparu. A aucun moment, l'Exécutif municipal ne s'est demandé si la politique menée et les outils choisis n'avaient précipité la crise du logement que nous connaissons.

Et pourtant les résultats sont là et ils sont catastrophiques. Plus vous dépensez, plus le nombre de demandeurs de logements augmente. Plus vous dépensez, moins la Ville attribue de logements sociaux. Plus vous dépensez et plus le taux de rotation dans le logement social baisse. Enfin, plus vous dépensez et plus les départs des familles s'accroissent, la timide progression démographique de Paris n'étant due qu'à l'amélioration du solde naturel par une baisse de la mortalité.

Et cette politique coûte excessivement cher. Bien sûr à la Ville qui augmente les crédits du compte foncier pour financer cette mesure absurde de préemption dans le secteur diffus cher à M. BROSSAT, mais aussi à l'Etat puisque Paris consomme à lui seul 20 % des crédits nationaux consacrés au logement. Oui, mes chers collègues, vous avez bien entendu : 20 % des crédits nationaux !

Je note d'ailleurs que si la dotation publique est maintenue en 2015, c'est grâce aux recettes d'action logement, c'est-à-dire à l'argent qu'y consacrent les entreprises, tant vilipendées ce matin par M. BONNET, ce M. BONNET qui n'entend décidément rien à l'économie.

On va donc accentuer les fractures de la politique précédente : conventionnement à marche forcée du parc intermédiaire des bailleurs sociaux, préemption dans le secteur diffus, des armes connues pour leur cherté, leur efficacité pour centrifuger les classes moyennes, leur capacité à aggraver la crise en détruisant la fluidité du marché et le parcours résidentiel.

Rien dans ce budget sur le logement intermédiaire, rien sur la relance de la construction neuve, rien sur la transformation de bureaux en logements.

Les signaux donnés sont clairs : vous avez amplifié le verrouillage de l'accès au logement, vous allez continuer à gaspiller des ressources foncières et financières à votre seul bénéfice électoral. Oui, je prends le pari aujourd'hui, dans un an, le nombre de demandeurs de logement à Paris aura encore augmenté.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe U.M.P.

**Mme Alix BOUGERET.** - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots pour évoquer les caisses des écoles et les modalités d'attribution de la subvention de la Ville, modalités qui font l'objet d'un projet de délibération que vous avez malheureusement, et je n'ose imaginer volontairement, noyé dans le débat budgétaire alors qu'il méritait pourtant un vrai échange au même titre que la regrettable hausse des tarifs.

Sous couvert de reconduire le cadre de financement des caisses par la Ville, vous amorcez en réalité un long processus de recentralisation, de remise en cause même des caisses, ce qui n'est pas acceptable.

D'abord vous reconduisez un mode de calcul hybride, qui ne peut mécaniquement qu'entraîner des déficits chroniques pour les caisses des écoles car vous persistez à calculer le prix de revient en vous fondant sur

l'ensemble des repas servis et non sur le nombre des repas subventionnables. Dans ces conditions, difficile pour les caisses d'avoir un budget à l'équilibre. Une fois encore, vous encouragez la prime à la mauvaise gestion.

Vous reconduisez donc le dispositif, dites-vous, avec quelques amendements. Si peu, finalement. L'abandon pur et simple de la subvention pour les séjours vacances. Certes, vous renvoyez les caisses à leurs possibilités d'organiser tout de même ces séjours, mais avec quels moyens et dans quel cadre ? Vous le savez, les conséquences immédiates seront la fin de ces séjours. J'imagine que vous renverrez alors la faute sur les présidents des caisses. Vous entérinez également l'abandon de la subvention en projets socioéducatifs pourtant très appréciés des écoles. Quelques amendements donc.

Vous ne reconduisez pas un dispositif, vous organisez sa mise à mort et de manière à peine cachée. Mais votre capacité à mettre les caisses des écoles devant le fait accompli n'est plus à démontrer et mon collègue Jean-Baptiste MENGUY va y revenir. Comment ne pas évoquer le prochain étage de la fusée ? Non contents de réduire le champ d'intervention des caisses des écoles, vous amorcez la nouvelle étape de sa remise en cause dans leur autonomie pourtant juridiquement incontestable.

Un mot sur la lettre de mission du Secrétaire général sur la refonte de la restauration scolaire qui, j'espère, fera enfin l'objet d'échanges nourris avec les présidents des caisses des écoles. Cette note illustre une fois de plus le dédain avec lequel vous traitez les caisses des écoles faisant fi du travail remarquable effectué par la plupart d'entre elles qui ne vous ont pas attendus pour promouvoir une alimentation durable, puisque c'est bien là l'objectif officiel.

Nous venons dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de repasser nos marchés alimentaires en tenant compte bien sûr de la nécessité d'introduire une part d'aliments bio mais pas uniquement. C'est bien l'affichage, mais privilégier les produits locaux, frais, les labels qualité et le tout dans un souci d'équilibre budgétaire, c'est mieux.

Madame la Maire, même la restauration scolaire fait les frais de votre gestion recentralisatrice, dogmatique et de votre besoin de dégager à tout prix des économies budgétaires. Comment ne pas craindre que cela ne se fasse au détriment de la qualité des repas servis aux petits Parisiens.

L'autonomie des caisses des écoles est le gage d'un service de proximité de qualité. Comptez sur mon groupe et chacun des neuf présidents des caisses qui y siègent pour veiller à ce qu'elle soit respectée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pour terminer ce tour de table, la parole est à M. MENGUY, pour le groupe U.M.P.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, en imposant dans le cadre de ce débat budgétaire l'adoption de deux nouveaux tarifs pour la restauration scolaire et, en même temps, la modification des modalités d'attribution de leurs subventions, vous aurez infligé aux caisses des écoles des vingt arrondissements parisiens sept réformes d'ampleur en moins de cinq ans.

Pire, nous avons en moins de deux mois débattu de trois réformes structurantes. Aucune collectivité publique ne peut sérieusement subir un tel rythme sans conséquences dommageables pour son bon fonctionnement.

Par vos choix politiques et budgétaires depuis 2009, vous avez, avec votre majorité, distillé sept bombes à retardement : l'harmonisation des tarifs d'abord, la réforme du mode de financement ensuite, la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs, le chamboulement des tarifs avant les élections, la nouvelle convention d'occupation du domaine public lors du dernier Conseil et donc, ce mois-ci, la création de deux nouveaux tarifs et la modification des modalités d'attribution des subventions.

Sept bombes à retardement qui ont d'ores et déjà fait voler en éclat les bases de la bonne gestion et des économies réalisées par des établissements publics qui peuvent employer jusqu'à 300 agents, comme dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, pour servir près de 14.000 repas par jour.

Sept bombes dont il est avéré aujourd'hui, de façon objective, par l'analyse même du comptable public chargé des 20 caisses, qu'elles sont la cause directe des déficits majeurs que nous devons maintenant assumer en mettant en place une politique d'économies drastique et brutale.

Sept attaques en règle qui, lorsqu'elles se mêlent sur le terrain à une gestion pour le moins frauduleuse, précipitent inéluctablement la mort cérébrale et administrative de caisses des écoles comme celle du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Et comme si cela ne suffisait pas, l'avenir s'assombrit un peu plus chaque jour, et ma collègue Alix BOUGERET vient excellemment de l'évoquer.

En effet, il semble, et vous ne l'avez toujours pas démenti, qu'un certain nombre de subventions sociales et d'aides aux écoles sont appelées à disparaître purement et simplement.

Il s'agit là des subventions pour les séjours de vacances pour les familles les plus démunies, des subventions pour l'achat de livres, jouets et prix pour les élèves, mais également de la limitation des tickets de transport pour les sorties de classe, voire même du nombre de poches de glace par école pour soigner les élèves.

Voilà donc votre conception pour le moins personnelle de la justice sociale et budgétaire.

Enfin, vous avez décidé il y a quelques jours de nommer une chef de projet, je cite, "pour l'organisation de la restauration". Le titre à lui seul est déjà une atteinte au principe d'autonomie des caisses. Sa mission devra répondre à quatre objectifs : développer une approche plus transversale de la fonction restauration, maîtriser l'évolution des coûts en mettant en place une politique d'achat plus efficiente, intégrer les objectifs de développement durable en augmentant le recours à l'alimentation biologique et durable, et améliorer les relations avec les usagers et simplifier leurs démarches.

Derrière ces objectifs, qui font déjà partie du métier même des caisses des écoles, se cache tout simplement la mort annoncée des caisses des écoles par une recentralisation totale au niveau le plus éloigné des administrés : celui de la Mairie de Paris.

Madame la Maire, à l'image de votre budget, puisque je suis le dernier orateur, votre attitude à l'égard des caisses des écoles et du service qu'elles rendent au quotidien à des milliers de Parisiens est claire : vous préférez naviguer à vue que gérer en responsabilité ; vous préférez défendre vos propres certitudes que le service rendu aux Parisiens ; vous préférez la bureaucratie à la proximité ; vous préférez les cadeaux politiques à la justice sociale.

Revoyez tout cela, Madame la Maire, car il n'est pas juste que les Parisiens soient les vaches à lait permanentes, même biologiques, de vos erreurs politiques car à ce rythme-là, après la grève des taxis, vous aurez bientôt la grève des taxés !

Je vous remercie.

## **Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme du débat. Après le débat, vient le temps des réponses. Et les réponses de l'Exécutif, plusieurs adjoints, de nombreux adjoints vont à présent, mais chacun dans un temps limité dont il connaît la durée, pouvoir apporter des réponses.

Nous commençons par Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Dans la limite de temps qui m'est accordée, je me contenterai dans un premier temps de nous féliciter pour les moyens financiers importants mis sur la table pour atteindre aujourd'hui les objectifs du Plan Climat.

Quoi qu'ont pu en dire certains esprits chagrins, à une heure où les plus grands de ce monde ont du mal à se mettre d'accord, je crois que la Ville de Paris n'a pas à rougir de son action en la matière pour faire de notre ville une ville durable, plus sobre et plus juste.

Le temps m'étant compté, je souhaiterais répondre aux différentes propositions qui ont été faites à travers des vœux et amendements concernant ma délégation, et principalement la question du développement durable et du climat, et qui sont portés par le groupe Ecologiste de Paris.

Un vœu d'abord, qui demande que la Ville de Paris se dote d'une stratégie énergétique ambitieuse. Je rejoins là la pertinence de la proposition de notre collègue Jérôme GLEIZES d'engager en complément de notre Plan Climat et de la stratégie d'adaptation à venir un travail prospectif qui prenne en compte l'ensemble des dimensions de l'énergie et de leur évolution d'ici à 2050.

Je proposerai cependant au groupe Ecologiste de Paris de bien vouloir retirer son vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui précise un certain nombre de points, à savoir que cette étude soit bien réalisée mais plus exactement réalisée en 2016 afin de prendre en compte le travail qui est fait actuellement par l'Inspection générale.

Et qu'évidemment, la Ville de Paris s'appuie sur cette étude pour définir la stratégie énergétique de son territoire à l'horizon 2050, notamment dans le cadre de la révision du Plan Climat en 2017.

Deux amendements ensuite, très rapidement puisqu'il me reste 30 secondes.

Un premier qui concerne la mise en œuvre du Plan Climat toujours, puisqu'il concerne l'Agence parisienne du climat, agence vraiment incontournable dans la mise en œuvre de nos politiques en faveur du climat. L'Exécutif répond favorablement cet amendement qui propose de renforcer le soutien de la Ville à l'Agence parisienne du climat, en abondant la subvention qui lui est allouée.

Enfin, un amendement qui concerne l'organisation par notre Ville, l'année prochaine, de la COP 21, la Conférence internationale des Nations Unies sur le dérèglement climatique. Un amendement qui est effectivement d'actualité puisque s'est achevée hier à Lima la COP 20. C'est un amendement très intéressant puisqu'il s'inscrit totalement dans l'esprit du vœu adopté au sein de notre Assemblée en juillet dernier qui visait à favoriser la mobilisation de tous les acteurs de la société civile dans la perspective de cet événement.

J'ajouterai qu'au vu des résultats de cette négociation internationale, la nécessité pour nous, Ville de Paris, de soutenir les actions de ceux qui sont nommés aujourd'hui dans cette conférence comme les acteurs non étatiques, car qu'il s'agisse de nous, Ville en tant que collectivité, ou des acteurs de la société civile, ce sont bien ces acteurs qui agissent concrètement au quotidien contre le dérèglement climatique. Pour ces raisons, nous examinerons aussi avec attention la proposition du groupe Ecologiste de lancer un appel à projets et d'engager la Ville de Paris aux côtés des associations mobilisées pour faire de la COP 21 un grand événement populaire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL ! Oui, on peut l'applaudir, c'était très bien.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, et sans répondre à l'ensemble des intervenants, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des orateurs de la majorité qui ont salué notre détermination à avancer sur la question du logement avec l'objectif de produire 10.000 nouveaux logements chaque année, et nous voyons dans le cadre de ce budget, dans le cadre du P.I.M. que nous aurons les moyens de notre politique. C'est, je crois, une excellente chose pour les Parisiens.

Le débat nous a aussi permis de mesurer un certain nombre d'invariants : la terre est ronde, le soleil brille et la droite s'oppose au logement social ; cela fait partie des choses qui ne changent et qui, malheureusement, à ce que je vois, ne changeront pas dans la mandature qui vient.

Je voudrais répondre à deux amendements qui ont été déposés.

Le premier est un amendement du groupe Communiste - Front de Gauche, auquel je suis évidemment favorable, qui vise à renforcer encore le compte foncier et à nous donner les moyens de préempter, notamment dans le diffus, car c'est une mesure à laquelle nous tenons parce qu'elle nous permettra de faire de la mixité sociale à l'échelle de la cage d'escalier, et je crois que c'est une excellente chose parce que cela correspond à notre vision de Paris.

Quant au vœu déposé par M. AZIÈRE, j'émettrai un avis défavorable. Nous ne sommes pas favorables à ce que l'on augmente encore - encore une fois, vous nous proposez une dépense supplémentaire - le prêt Paris Logement. Nous ne sommes en revanche absolument pas opposés à l'accession à la propriété.

C'est la raison pour laquelle, avec les acteurs privés, nous souhaitons travailler à des prix d'accession maîtrisés. C'est en tout cas un sujet sur lequel nous travaillons et sur lequel il y aura des annonces jeudi prochain.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenants qui sont revenus, à des titres ou à d'autres, sur les sujets qui nous importent, et notamment Fanny GAILLANNE, Marie ATALLAH et Marinette BACHE, qui ont beaucoup axé leur intervention sur les quartiers populaires et sur le besoin que nous avons de continuer à y renforcer les moyens de la Ville.

C'est la raison pour laquelle, cher Didier LE RESTE, chère Fanny GAILLANNE, j'apporterai évidemment un avis plus que favorable au vœu que vous avez déposé. Vous nous rappelez d'une part que le B.P. 2015 que nous soumettons à votre vote traduit l'engagement qui était le nôtre, et qui est le nôtre aujourd'hui, d'intervenir encore et toujours et sans que nos engagements budgétaires ne varient dans les quartiers populaires. Et qu'il nous incite à continuer le travail de mobilisation du droit commun. Je sais que l'ensemble de mes collègues adjoints autour de moi,

avec moi, sont mobilisés pour que la Ville de Paris soit présente pour les Parisiens des quartiers populaires et donc, merci de votre vigilance.

Un mot sur un vœu extrêmement étrange déposé par Philippe GOUJON, Frédéric PÉCHENARD et les élus du groupe U.M.P. Un vœu qui mélange tout et son contraire, qui fait appel, autant aux agents du G.P.I.S. aux agents de la Ville qu'aux agents de la Préfecture de police, demandant la création d'un corps unique d'agents affectés à une mission de sécurité à Paris. Vous comprendrez évidemment que, mélangeant à ce point les sujets, je ne pourrai y apporter qu'un avis défavorable. Je n'ose croire que ce vœu ne servait qu'à une seule chose, c'est faire revenir l'association des promoteurs et exploitants de parkings dans le jeu. En tout cas, je n'ose imaginer ça.

Sachez - j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte et en 3e Commission - que nous travaillons à l'organisation de la présence sur l'espace public et aux missions de verbalisation. La loi a changé. Nous sommes encore en attente de décrets d'application et bien entendu, nous travaillerons avec la Préfecture de police, avec les élus parisiens sur ces questions-là, mais ces questions sont des questions qui ne peuvent pas être mélangées à un vœu un peu fourre-tout.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

Madame CORDEBARD, vous avez la parole.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Pour résumer, parce que les interventions étaient nombreuses, je voudrais vous dire qu'avec 228 millions d'euros, les affaires scolaires disposeront en 2015 d'un budget de fonctionnement stable, à la hauteur des ambitions éducatives portées par notre majorité pour Paris, n'en déplaise à M. LECOQ. Il consolidera nos efforts pour la mise en œuvre de l'A.R.E., tout en respectant les exigences de maîtrise des dépenses et de priorisation de nos dispositifs en direction des quartiers populaires. C'est d'ailleurs dans les quartiers populaires que les chantiers d'investissements prioritaires pour l'année 2015 seront engagés : Championnet dans le 18e et Château-Landon dans le 10e, par exemple, là où les besoins nécessitent la création de nouvelles capacités d'accueil.

Je voudrais également me féliciter de la création de 940 postes d'animateurs sur deux ans, et de l'arrivée de 150 nouvelles A.S.E.M. dans le respect des engagements pris lors de la mise en œuvre de l'A.R.E. Il n'y a vraiment que la droite parisienne pour ne pas en comprendre la nécessité.

Le budget de la DASCO est donc à la fois équilibré et ambitieux, mais certains amendements déposés méritent d'être pris en compte, en particulier ceux relatifs au financement des dispositifs éducatifs et péri-éducatifs, dans le contexte que vous connaissez de refonte de la carte de l'éducation prioritaire. Je remercie à cette occasion les groupes de la majorité pour leurs contributions très utiles.

J'é mets donc un avis très favorable à l'amendement n° 15 de 300.000 euros déposé par le groupe PS, qui correspond d'ailleurs, en partie, aux amendements n°s 28 et 34 déposés par le groupe Communiste et Danielle SIMONNET sur les ateliers bleus, qui nous permettra de poursuivre nos efforts particuliers dans les établissements sortant de l'éducation prioritaire ou qui bénéficieront des nouveaux contrats académiques de priorité éducative, comme dans le 12e par exemple.

Les deux amendements du groupe Communiste relatifs au financement des séjours "Arc-en-ciel", n° 25, et aux classes de découverte, n° 29, visent également à maintenir le niveau de nos actions dans les quartiers populaires. Aussi, je propose une inscription de 325.000 euros sur la lettre rectificative, que je compléterai de 150.000 euros supplémentaires en réponse à l'amendement n° 27 et au vœu n° 48, toujours du groupe Communiste, sur les transports scolaires, en attendant la suppression totale de l'usage des véhicules diesel à Paris.

Sur la question de la restauration scolaire, les amendements n° 13, vœu n° 41 des Ecologistes me donnent l'occasion de vous proposer un vœu alternatif de l'Exécutif, mettant une nouvelle fois l'accent sur la nécessité de réformer le système actuel des caisses des écoles. Cette réforme doit engager les marges de manœuvre nécessaires, notamment financières, permettant d'atteindre nos objectifs et de servir d'ici 2020 50 % ou plus d'aliments issus de l'agriculture biologique, labellisés et durables. Cette réforme est indispensable. Nous devons également y intégrer les nouvelles réglementations sur le traitement des biodéchets.

Enfin, s'agissant du vœu n° 42 relatif à la déprécarisation des personnels des caisses des écoles, quelques modifications dans la formulation me semblent nécessaires, mais je partage votre souhait de poursuivre dans le temps les efforts pour la déprécarisation de ces personnels. Ce sera d'ailleurs l'un des axes de travail de la réforme de la restauration scolaire, que je souhaite pouvoir mettre en œuvre dès la rentrée 2016.

Enfin, je terminerai en émettant un avis très défavorable à l'amendement n° 12 de l'UMP sur la suppression de la nouvelle tranche 10 dans la restauration scolaire. Il est inutile que je revienne sur ces raisons. Cet amendement méconnaît tous les contours et le sens des dispositions du Code de l'éducation et vise une nouvelle fois, pour des raisons purement politiciennes, à refuser toute réforme visant une plus grande justice sociale et une meilleure utilisation de l'argent public.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame CORDEBARD.

Madame Pénélope KOMITÈS, vous avez la parole.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie le groupe Ecologiste d'avoir axé son intervention sur l'agriculture urbaine et sur la volonté de la Ville d'implanter un nouveau modèle économique sur le territoire parisien, ainsi que de soutenir et valoriser les porteurs de projets. Afin d'accentuer nos interventions, je vous proposerai plutôt un vœu de l'Exécutif, en demande de retrait du vôtre, nous permettant de développer une étude de faisabilité dès le premier trimestre 2015, pour identifier les adresses permettant le développement de cette agriculture urbaine, ainsi qu'un comité de pilotage avec les adjoints concernés, permettant effectivement d'accentuer notre politique sur ce sujet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

Monsieur Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Oui, Madame la Maire, merci.

Essentiellement pour répondre aux deux vœux du groupe Communiste, que je remercie de leur implication, et en particulier M. TINTI, pour avoir déposé un nombre de vœux important. Ils savent, et je veux leur répondre notre attachement, notamment au sport de proximité, et leur dire que le niveau de l'enveloppe attribuée au sport de proximité à 5.700.000 euros pour 2015 est supérieur à ce qu'il était en 2013, parce que notamment, le fonds de compensation aux associations se trouve modifié, puisqu'elles ont diminué leur volume horaire, et donc, la compensation s'en trouve réduite d'autant.

Et c'est pour cela que, nonobstant l'engagement constant de l'Exécutif en faveur du sport de proximité, je vous demandai de retirer ce vœu.

Celui sur les parcs interdépartementaux, considérant qu'il sera pris en compte dans la lettre rectificative, je vous demandais de le retirer également.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur MARTINS.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'avais prévu de répondre à Pierre LELLOUCHE à propos de son interpellation sur l'attractivité, mais comme il vient au Conseil de Paris pour poser ses questions, mais pas pour écouter les réponses, je ne sais pas trop quoi faire. Je voudrais juste dire ceci : Paris est bien classée dans tous les classements internationaux concernant l'attractivité, les classements internationaux indépendants, et Paris progresse dans tous ces classements, donc ça veut dire au moins que la politique d'attractivité que nous menons n'est pas négative.

Je voudrais lui dire, même en son absence, que la politique que nous menons est clairement une politique d'attractivité, qu'il y aura un comité stratégique auprès de la Maire de Paris qui sera annoncé l'année prochaine, et que c'était prévu dans le programme, et que ce sera fait - un comité stratégique d'une composition très intéressante - , et qu'il y a et il y aura un conseil de l'attractivité auprès de moi-même, qui travaille justement sur ces sujets-là.

Alors maintenant, en ce qui concerne les propositions, les vœux, je commencerai par la subvention relative à "Paris et compagnie". Vous le savez, les agences de l'innovation et du développement économique, le P.R.I.L. et PDA, jouent un rôle très important pour la Ville de Paris, aussi bien en termes de création d'emplois, d'aides à la création d'entreprises, d'installation des activités d'incubation dans des quartiers en redéveloppement, de diffusion de la culture de l'innovation au sein de la Ville, ou bien encore, de rayonnement international.

Le budget dont nous parlons aujourd'hui - et je voudrais insister sur ce point - est très faible, si nous le comparons à des villes comme Londres - London and Partners, c'est 16 millions d'euros de subventions ; ou si nous

le comparons à Berlin - Berlin Partner, c'est 13 millions d'euros de subvention ; ou même si nous le comparons à Lyon : 4,3 millions d'euros de subvention.

Je crois qu'il faut insister sur un point : le développement économique n'est pas une thématique anecdotique. C'est fondamental, tout comme le maintien de son budget qui, je le rappelle, est en baisse de 5 %, grâce justement à ce rapprochement et aux économies qu'il permet. Le développement économique de Paris ne doit pas être pensé au rabais, et il ne s'agit pas de subventions directes aux entreprises. L'expérimentation, la création d'entreprises, l'accompagnement des entreprises qui veulent s'installer à Paris sont des outils essentiels de l'attractivité et du développement économique.

Quant à l'amendement relatif aux pôles de compétitivité, je voudrais rappeler que le montant d'investissement qui est en question n'est pas affecté aux pôles eux-mêmes, mais aux porteurs de projets, notamment dans le cadre des appels d'offres F.U.I., fonds unique interministériel. Ces porteurs de projets, aidés par la Ville, sont de petites entreprises et des laboratoires de recherche publics retenus après un processus extrêmement sélectif. En diminuant ce budget, nous menaçons la capacité d'investissement et la compétitivité de ces entreprises et de ces laboratoires qui sont des acteurs d'excellence et contribuent à l'attractivité de Paris.

Je rappelle aussi ce que j'avais exposé lors du précédent Conseil de Paris du mois de novembre, à savoir que nous avons déjà réussi, entre 2012 et 2014, à diminuer par 2,6 le montant des aides engagées par la Ville.

Sur ces deux subventions, nous avons entendu les demandes de MM. BONNET et AQUA et les contraintes budgétaires auxquelles, évidemment, nous sommes sensibles.

Je vous propose donc le retrait des amendements au profit d'un amendement présenté dans la lettre rectificative.

J'en viens maintenant à l'amendement budgétaire n° 10 relatif à l'A.P.U.R. et là, Monsieur DUBUS, je ne comprends pas votre demande. L'A.P.U.R. est un acteur fondamental de l'urbanisme parisien, un vecteur du rayonnement national de Paris, un outil essentiel reconnu pour la qualité de son suivi des évolutions urbaines et sociétales, sa définition des politiques d'aménagement et de développement, ses orientations de la politique urbaine et sa préparation des projets à l'échelle métropolitaine.

Encore une fois, ne cédon pas au climat ambiant, au rabais des outils fondamentaux du développement et du rayonnement de Paris. L'A.P.U.R. va diversifier ses ressources et, ce faisant, diminuer la part de la subvention de la Ville sans diminuer son montant.

J'émet donc un avis défavorable à cet amendement.

Je vous remercie, Madame.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Jean-Louis MISSIKA.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La minute dont je dispose ne sera pas "la minute de monsieur Cyclopède" mais plutôt "la minute de monsieur Cyclo-électrique" puisque je voudrais répondre, en effet, au vœu déposé par Mme KOSCIUSKO-MORIZET et les élus UMP, relatif à la prolongation de l'aide à l'achat de vélos et scooters électriques.

Le vœu qui est déposé est sans objet, puisque nous pouvons, sans délibération, prolonger ce dispositif. Et d'ailleurs ce dispositif sera prolongé en 2015.

Je voudrais souligner aussi le succès de cette aide qui, depuis qu'elle a été instaurée, en 2009, à Paris, a déjà permis la subvention et l'achat de 13.800 vélos à assistance électrique, ainsi que 470 scooters électriques. Cette aide est un véritable succès, donc nous souhaitons, bien évidemment, la prolonger.

J'en profite pour parler très rapidement du "pass" Navigo à tarif unique, pour dire que ce "pass" Navigo est un instrument de solidarité régionale extrêmement important. Cela va permettre, bien évidemment, notamment aux habitants de la grande couronne et ceux de la petite couronne de diminuer leurs tarifs de transport, mais cela va permettre aussi à des Parisiens qui travaillent en banlieue, et il y en a - par exemple, ceux qui travaillent dans le secteur de La Défense qui sont en zone 3 -, d'avoir aussi des réductions tarifaires au quotidien pour leurs déplacements.

C'est cela aussi la façon dont nous pouvons construire la Métropole.

Enfin, en un mot très rapidement pour vous dire que nous partageons également la préoccupation du groupe Ecologiste concernant la question du stationnement des deux-roues motorisés.

C'est la raison pour laquelle nous lancerons ensemble une étude pour mieux réguler le stationnement des deux-roues motorisés à Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Madame Pauline VERON ?

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, je remercie les différents intervenants qui ont mis en avant l'importance donnée à la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi dans ce budget, notamment Nathalie MAQUOI, Fatoumata KONÉ ou Jean-Bernard BROS.

Dans le temps qui m'est imparti, je tiens à revenir sur les amendements déposés par les différents groupes.

Tout d'abord, l'amendement n° 61 du groupe Ecologiste de Paris sur les coordinateurs de conseil de quartier. Pour cette innovation démocratique majeure et pilier de la nouvelle relation entre la Ville et les habitants qu'est le budget participatif, un travail important de terrain est prévu et des moyens vont y être consacrés. Les coordinateurs de conseil de quartier sont d'ores et déjà mobilisés et une quinzaine de services civiques arrivent en renfort.

C'est vrai, le budget participatif va forcément mobiliser les coordinateurs de conseil de quartier.

Je vous propose de faire le point sur l'organisation de leur travail et leurs tâches précises après la première année de mise en œuvre du budget participatif. Aussi, je vous propose donc de retirer votre amendement.

Concernant les deux amendements du groupe RGCI sur la vie associative, à propos de l'amendement n° 31 relatif à une plateforme Internet dédiée à la vie associative, il est prévu, Cher Jean-Bernard, dans ma feuille de route, de favoriser les mises en relation entre associations mais également de développer des solutions pour les besoins de locaux des associations. Grâce à votre amendement, nous pourrions accélérer le développement d'outils efficaces pour la location de salles à l'heure et la mise en relation d'associations avec des bénévoles. Cet amendement sera pris en compte dans la lettre rectificative qui sera présentée par l'Exécutif, à hauteur de 40.000 euros.

Aussi, je vous propose de retirer cet amendement.

A propos de l'amendement n° 33, relatif aux supports de libre-expression, je suis déjà intervenue sur ce sujet au Conseil de Paris et je me suis engagée à mener des expérimentations de nouveaux supports d'affichage de libre-expression dans Paris. Grâce à votre amendement, nous pourrions accélérer cette expérimentation et le recensement de ce qui existe déjà. Cet amendement sera donc en grande partie pris en compte dans la lettre rectificative qui sera présentée par l'Exécutif à hauteur de 80.000 euros.

Aussi, je vous propose de retirer votre amendement.

Enfin, à propos de l'amendement n° 35 de Mme SIMONNET, relatif aux subventions aux associations et qui prétend que les subventions seraient fortement en baisse, je peux vous dire, Madame SIMONNET, que ce que vous affirmez dans votre amendement est faux : l'enveloppe allouée aux associations est stable par rapport à l'année dernière. La diminution que vous constatez sur le budget découle de deux modifications de périmètre et donc de jeux d'écriture :

- d'une part, un jeu d'écriture dans le cadre de l'A.R.E., puisque le passage d'un appel à projets à une procédure de marché a transféré l'enveloppe de subventions de 6 millions d'euros vers les marchés. Ce n'est pas une baisse de soutien mais un changement de chapitre budgétaire.

- enfin, l'autre du fait du transfert d'une subvention vers le budget du Département, résultant de la création de "Paris et Compagnie", nouvelle structure qui regroupe "Paris Développement" et "Paris Région Innovation Lab".

Donc, les subventions sont stables.

J'émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame VÉRON.

Madame VERSINI ?

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Madame la Maire, je souhaitais remercier mes collègues qui ont fait remarquer l'importance de l'effort social global de la Ville, qui est un effort quand même tout à fait considérable en augmentation, qui s'élève à 2,3 milliards d'euros, dont 1,596 milliard au titre des aides sociales qui affichent une progression de 51 millions d'euros par rapport au budget prévisionnel 2014, sous l'effet de la progression de nos dépenses obligatoires.

C'est vrai, comme l'a dit Mme ATALLAH, il est effectivement tout à fait regrettable que l'Etat ne nous rembourse pas nos aides sociales obligatoires à hauteur de leur réalité, mais toutefois je tiens à vraiment marquer l'importance de ce budget qui est quand même, je trouve, assez exceptionnel, qui permet de conforter l'ensemble de nos dispositifs, qu'il s'agisse du fonds de solidarité logement, du plan départemental de l'insertion par l'économie, de dispositifs d'accompagnement des demandeurs de R.S.A.

Il permet aussi de répondre au rendez-vous qu'a fixé la Maire de Paris dans le cadre de la grande cause municipale et de conclure, en début d'année, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion avec une enveloppe de 3 millions d'euros qui s'amplifiera les années suivantes et qui permettra de mettre en place des projets concrets, notamment pour les familles et les femmes à la rue avec accueil de jour, restaurant solidaire.

Vraiment, Paris sera au rendez-vous et sera à la hauteur des chantiers qu'elle a lancés !

Bien sûr, le bouclier social, c'est extrêmement important de noter qu'il sera maintenu pour les populations les plus fragiles et, enfin, que nous entamerons l'ouverture du chantier de l'organisation territoriale de nos services pour répondre encore mieux aux besoins des Parisiens et des Parisiennes.

Evidemment, Paris est aussi exemplaire dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance avec le Plan crèches de 5.000 places dont 1.000 places sont déjà quasiment livrées pour cette nouvelle mandature, 439 qui l'ont été et 602 qui le seront en 2015. Là aussi, les engagements sont tenus et, en matière de crèches, il est important de souligner un renforcement du volant de remplacement, puisque c'est un sujet qui revient de façon récurrente, avec un effort important de 40 postes d'auxiliaires de puériculture qui sont créés, ainsi qu'une indemnité spécifique pour ces personnes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Madame VERSINI...

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Je n'ai pas pu répondre aux amendements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Je remercie également l'ensemble des intervenants qui, tous, ont salué la priorité accordée au budget de la culture, tant en fonctionnement qu'en investissement qui, en effet, nous permettra de soutenir encore mieux la création et de garantir un accès toujours plus important à la culture pour le plus grand nombre de Parisiens.

Ce budget va être complété par un certain nombre de vœux ou d'amendements au budget.

Le vœu de l'UMP n° 7 concerne les tarifs des conservatoires. Je rappelle d'abord que plus des 3/4 des familles ne verront pas les tarifs être modifiés et ne seront donc pas impactées par cette hausse des tarifs. En revanche, en effet, nous considérons que les familles les plus aisées doivent participer à l'effort de justice sociale.

Je ne sais pas si c'est une réforme empreinte de marxisme. Ce que je sais, c'est que depuis le début de nos débats, s'il y a bien une partie de l'hémicycle qui a réveillé la lutte des classes, c'est bien la droite qui s'est transformée en caricatural syndicat des riches, parfois avec des gros sabots, tel M. CRAVENNE qui nous a expliqué que, finalement, les assistés vivent mieux que les riches. Cela nous rappelle le fameux cancer de l'assistanat, si cher au nouveau secrétaire général de l'UMP, j'ai cru comprendre votre nouvel ami. En tout cas, ce sera un avis défavorable pour ce vœu UMP n° 7.

Concernant l'amendement n° 18 du Groupe Ecologiste de Paris sur la Maison d'Europe et d'Orient, c'est un avis favorable pour octroyer 40.000 euros en 2015 pour la Maison d'Europe et d'Orient, et non 50.000 euros comme demandé dans l'amendement, parce que nous considérons que l'association doit être incitée à augmenter ses ressources propres.

Ce sera également un avis favorable concernant l'amendement n° 23 du Groupe Communiste - Front de Gauche sur l'association Ferraille. C'est une belle illustration des pratiques de la droite lorsqu'elle arrive aux manettes d'une collectivité, à savoir Saint-Ouen. Il se trouve que le premier budget qui a été diminué, c'est celui de la culture et cela se traduit par la fin de certains événements culturels, en l'occurrence un festival de BD. Il se trouve que l'année prochaine, ce festival de BD aura lieu dans le 10ème arrondissement et la Ville de Paris sera très heureuse de soutenir ce festival de BD, suite au vœu du parti communiste.

Concernant le vœu du parti communiste et des Verts, le vœu n° 49 sur la gratuité des prêts dans les médiathèques, nous avons préparé une proposition d'expérimentation de cette gratuité des prêts dans les médiathèques, qui aurait été soumise à une prochaine séance du Conseil de Paris. Vous souhaitez que nous puissions la voter dès ce budget 2015. Ce sera un avis favorable, puisque dans le cadre de la stratégie enfance et famille portée par la Ville de Paris, et en lien avec ma collègue Dominique VERSINI, une expérimentation de cette gratuité au bénéfice des familles les plus modestes est tout à fait envisageable.

Et enfin, le vœu n° 57 de Mme Danielle SIMONNET sur cette même gratuité des prêts dans les médiathèques, de fait, n'a plus de raison d'être, d'autant plus qu'il n'apparaît pas souhaitable de créer la confusion entre la question du règlement des bibliothèques et le débat sur la gratuité. Nous demanderons donc son retrait et sinon nous donnerons un avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je donne à présent la parole à M. GRÉGOIRE puis à M. BARGETON qui auront un peu plus de temps pour répondre que les autres adjoints, mais je leur demande de rester tout de même dans le temps imparti.

Ce ne sont pas des chouchous !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Combien de temps nous reste-t-il ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - 10 minutes pour M. GRÉGOIRE et 15 pour M. BARGETON.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - C'est bien ce que j'avais en tête.

Les personnels, c'est-à-dire 2,3 milliards d'euros, cela mérite peut-être que l'on y consacre 10 minutes, si vous m'y autorisez.

Je vais reprendre dans mon intervention, à la fois des éléments de remarques générales suite aux différentes interventions. Je remercie l'ensemble des intervenants et les présidents de groupe. Je ferai la réponse aux vœux n<sup>os</sup> 37, 44 et 62 et à l'amendement n° 32. Je précise que le vœu n° 72 a également été présenté lors de nos débats. Je vais y répondre. Soit on le mettra au vote maintenant, soit plus tard, comme vous le souhaitez, puisqu'il est inscrit en non rattaché en première commission.

Tout d'abord, sur les remarques générales, j'espère que l'ensemble des membres de cette Assemblée ont été sensibles à la nouvelle présentation du budget emploi puisque - je suppose que vous l'avez tous lu attentivement - le projet de délibération emploi a considérablement évolué dans son format. C'était à la fois un objectif de transparence et de pédagogie, c'est-à-dire expliquer de façon très précise où nous créons de l'emploi, où nous transformons des emplois et où nous redéployons des emplois, et que cette présentation est organisée par fonction, conformément aux nomenclatures M14 et M52, qui a l'avantage de nous permettre des éléments de comparaison avec les autres collectivités, ce qui est toujours très utile, ce qui le sera sûrement dans les semaines à venir et ce qui sera aussi très instructif sur les orientations que nous prenons dans ce projet de délibération emploi.

Cela a été dit, notamment par Mme Léa FILOCHE qui l'a précisé de façon détaillée, il y a 1.292 créations d'emplois inscrites dans ce projet de délibération, avec un principe simple : prioriser tous les emplois qui sont au contact quotidien des Parisiens. C'est évidemment la dotation pour les nouveaux équipements avec 117 créations d'emplois. Ce sont 151 ASEM supplémentaires, c'est-à-dire la montée en puissance de l'aménagement des rythmes éducatifs. Ce sont 940 emplois pour la mise en œuvre du contrat enfance jeunesse et 83 pour la mise en œuvre des grandes priorités de la mandature, dont notamment - cela a été évoqué par plusieurs intervenants - un renforcement particulier en faveur de la petite enfance, parce que, nous l'avons déjà longuement évoqué ici, l'ouverture de nombreux équipements avait créé des tensions sur les effectifs et il était bien naturel que nous y répondions de façon volontariste.

Pour rendre ce volume très important de créations d'emplois soutenable, nous avons un objectif inscrit de 490 redéploiements, avec des principes qui avaient été énoncés par la Maire de Paris dès le mois de mai, c'est-à-dire préserver les personnels qui sont au contact direct des Parisiens et, grâce au chantier de modernisation, ne pas faire des redéploiements de façon aveugle avec une règle mécanique, par exemple d'un départ sur deux à la retraite, mais d'étudier très finement dans les services les endroits où cela est pertinent.

Au total, cela permet 802 créations nettes d'emplois, tout en maintenant une politique extrêmement volontariste en faveur du déroulement de carrière des agents. Il y a la poursuite du chantier de la déprécarisation, mais nous y reviendrons plus tard dans la journée ou demain matin, donc je passe rapidement sur ce sujet.

Enfin, j'insiste beaucoup sur ce point : l'avancée que produit à la Ville le dialogue social. Je citerai trois exemples. C'est le renforcement du nombre de REV, responsables éducatifs Ville. C'est aussi, dans le cadre du dialogue social, la création d'un emploi fonctionnel, ce que l'on appelle un "emploi fonctionnel C+" dans le secteur de la petite enfance, afin d'avoir des compétences particulières en gestes et postures pour la prévention des troubles musculo-squelettiques, qui sont des troubles qui affectent particulièrement les agents de la petite enfance et, enfin, la réforme de la maîtrise qui nous a aussi beaucoup occupés cette année.

Tout d'abord, la réponse au vœu n°37 concernant l'adhésion à l'association April. Je vais répondre rapidement.

Monsieur GLEIZES, vous avez bien évoqué que la Ville est adhérente à deux grandes associations de promotion du libre, l'ADULLACT et l'association OW2, que nous avons voté le mois dernier. Evidemment, April est un grand acteur du logiciel libre avec une communauté de plus de 4.000 membres. Donc non seulement j'émet un avis favorable sur ce vœu, mais si nous le votons, je vous proposerai dès début 2015 un projet de délibération d'adhésion à l'April.

Le vœu n° 44 concerne le relèvement du point d'indice. Effectivement, le point d'indice est gelé depuis 2010. Il n'empêche que la réforme de la catégorie B et de la catégorie C, et également des mesures spécifiques à la Ville de Paris en fonction des agents les moins rémunérés, ont permis assez largement de préserver et de développer le pouvoir d'achat pour certains d'entre eux, mais il est vrai que le point d'indice est et doit rester la base de la rémunération des fonctionnaires et de l'évolution de leur rémunération. C'est pourquoi j'émettrais un avis favorable sur le vœu n° 44.

Concernant le vœu n° 62, il s'agit du vœu de Mme Danielle SIMONNET concernant la création de 4.000 emplois. Il ne m'est pas possible, à l'heure qu'il est, de préjuger le volume pertinent d'emplois sur la mandature. Pourtant, j'ai commencé à étudier finement ces questions, donc je ne vois pas très bien comment aujourd'hui vous chiffrez à 4.000 ce volume de création d'emplois. Nous comprenons à la fois le message que vous voulez porter. Je retiens d'ailleurs qu'à 802 créations nettes d'emplois en 2015, il n'est pas impossible qu'un jour nous constatons que nous ne sommes pas loin, mais il me paraît effectivement non pertinent et prématuré d'adopter un vœu en ce sens. J'émettrais donc un avis défavorable.

Ensuite, le vœu n° 72, qui a été présenté principalement par Raphaëlle PRIMET et également mentionné par Sergio TINTI concernant notamment la grève dans les équipements sportifs le dimanche.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion, ensemble, d'échanger sur ces sujets, et je voudrais à la fois vous redire ici la sensibilité qui est la mienne et bien sûr, celle de Jean-François MARTINS sur cette question que nous souhaitons régler le plus rapidement possible.

Comme vous l'avez dit également, nous avons une réflexion actuellement sur les règles d'indemnisation du dimanche puisque je vous rappelle qu'elles concernent 9.000 agents à la Ville de Paris. C'est plus de sept régimes d'indemnisation différents, dont deux principaux par des délibérations de 1977 et de 1988. C'est évidemment un manque de lisibilité et d'harmonie des règles de calcul de l'indemnisation du travail du dimanche.

Nous avons donc entamé d'ores et déjà, avec l'ensemble des directions concernées et la DRH, un travail de recensement, de pédagogie, de compréhension sur ces règles d'indemnisation. En parallèle de ce travail, vous le savez, nous avons une consultation prévue pour demander aux Parisiens, et nous solliciterons également les agents, ce qu'ils pensent de l'évolution des services publics, des horaires d'ouverture, etc., de façon à pouvoir ajuster au mieux l'ensemble de ces paramètres.

Évidemment, nous allons très rapidement reprendre langue avec les organisations syndicales, même si je vous dis que nous avons dans la durée totalement gardé le lien avec elles mais que nous leur avons dit qu'il n'était pas encore temps de discuter spécifiquement de l'indemnisation du dimanche car nous souhaitons le faire avec tout le monde et en central.

J'émettrais un avis favorable sur ce vœu puisqu'il rejoint tout à fait ce que nous avons engagé et sur lequel nous allons continuer à travailler dans les semaines à venir.

Enfin, l'amendement n° 32 présenté par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Vous rappelez l'importance de l'Observatoire de la laïcité, et je dois dire particulièrement dans cette époque où le fait religieux a tendance à réinvestir de façon trop pesante l'espace public. Vous rappelez dans votre amendement que cet observatoire a été créé en 2012 et qu'il a eu l'occasion d'être saisi sur de nombreuses questions sur l'organisation de nos services publics. Je citerai notamment le financement des crèches privées bénéficiant d'un financement public, les actions culturelles financées par la Ville et les financements des actions jeunesse et sport.

Je vous proposerai dans un premier temps de retirer cet amendement au profit d'un vœu de l'Exécutif dont je pense que vous avez pris connaissance, qui propose que la Maire puisse, au premier trimestre 2015, nommer les membres de l'Observatoire de la laïcité et que la DDCT, dont le directeur est à la tribune, soit officiellement chargée de l'organisation des travaux de cet observatoire.

Enfin, il me reste quelques dizaines de secondes pour revenir sur deux ou trois remarques qui ont été faites, parce que j'ai été assez attristé dans les interventions de l'opposition sur la pauvreté des propositions formulées sur le volet qui me concerne, c'est-à-dire le volet emplois.

J'ai bien entendu la proposition d'Yves POZZO di BORGIO sur la réflexion, à ce stade, d'une réduction du nombre de jours de congés à la Ville de Paris. Vous conviendrez que je n'émettrai pas un avis favorable sur ce chantier qui me paraît franchement un peu décalé.

Deuxièmement, je voudrais plus encore insister sur l'absence totale de propositions formulées par le groupe U.M.P. Donc je me référerai simplement au contre-budget qui a été présenté. On évoque quand même 2,5 % d'économies sur le budget pour l'année 2014 - M. LEGARET opine du chef, donc je ne me suis pas trompé -, soit 50 millions d'euros en exécution d'économies sur l'année 2015.

Je vous le dis, Monsieur LEGARET, mais je sais que vous êtes assez spécialiste pour le savoir : c'est strictement impossible pour une raison simple, et vous devriez la connaître. Compte tenu du mouvement mécanique d'augmentation de la masse salariale, près de 35 à 40 millions d'euros d'augmentations sont engagés. Quand on dit qu'on veut faire 50 millions d'euros d'économies, plus les crédits engagés, on est en réalité à environ 80 à 90 millions d'euros d'économies.

À moins de faire du communisme à la chinoise, comme cela a été évoqué ce matin, et de licencier des fonctionnaires, vous savez très bien que c'est d'une vacuité absolument totale. L'argument que vous utilisez dans le contre-budget qui est d'une pauvreté confondante, qui est celui de l'absentéisme. D'une année à l'autre, l'absentéisme ferait augmenter les dépenses de la Ville s'il réduisait : c'est mécanique.

Je ne sais pas très bien si les autres chapitres sont mieux construits, mais sur celui-là, vous êtes déjà en déficit de financement de près de 80 millions d'euros.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, pour cette réponse concrète et pertinente.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour clore ce débat.

**M. Julien BARGETON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Moi aussi, à mon tour, je remercie tous les orateurs qui se sont inscrits. Avant toute chose, je souhaite souligner que ce premier budget est le fruit d'un travail collectif qui nous a tous mobilisés, qui a mobilisé les directions, en particulier la Direction des Finances et des Achats, qui a mobilisé les adjoints et je les en remercie. Je les remercie aussi d'avoir accepté cette nouvelle procédure, qui consiste à répondre dans le cadre du débat. Je pense que cela apporte de la qualité à nos échanges budgétaires.

Les échanges ont été nombreux, fructueux, et je remercie également Pierre GABORIAU et Anne SOUYRIS pour ce qu'ils ont dit sur la qualité des documents budgétaires qui vous sont proposés.

Alors même que de nombreuses collectivités se sont engagées dans des plans de réduction drastiques de leurs dépenses d'investissement, en particulier d'investissement, nous n'avons pas revu nos ambitions à la baisse, au contraire.

Avec ce premier budget, nos priorités sont financées ; nos engagements sont tenus.

Nous faisons le choix de la stabilité des impôts des Parisiens, conformément à l'engagement qui avait été pris.

Concrètement et plus largement, avec le Programme d'investissement de la mandature, nous nous donnons les moyens d'améliorer le quotidien des Parisiens en continuant à créer des logements, des crèches, d'étendre le réseau de transports, etc.

Pour résumer ce budget de combat, c'est : promesses faites, promesses tenues ! David ASSOULINE a développé ce point.

Par ailleurs, nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées grâce à des mesures de bonne gestion. Cette maîtrise de nos dépenses nous permet de maintenir un niveau conséquent d'autofinancement. À cet égard, je dois

dire que j'ai été assez surpris par ce que j'ai entendu sur les bancs de l'opposition, et notamment de l'U.M.P., parce que dans cette même séance, comme d'habitude au fond, vous avez tout critiqué. Vous avez critiqué toutes les recettes que nous proposons, vous avez critiqué toutes les pistes d'économies et vous avez continué à demander plus pour le tourisme, pour les écoles, pour les artisans d'art, etc.

On voit donc bien que vous n'y êtes pas ; vous n'y êtes absolument pas, et je ne sais plus d'ailleurs où on en est de l'achat des arcades de la rue de Rivoli à la couverture de l'ensemble du périphérique dans le 17<sup>e</sup> arrondissement... on voit bien que toutes ces propositions sont totalement incohérentes et contradictoires et ne se traduisent pas dans le débat budgétaire que nous avons eu aujourd'hui.

Nous, les choses sont claires. Tout d'abord, le premier budget, c'est la solidarité. Par rapport au B.P. 2014, les dépenses sociales sont en hausse de 3,3 % avec une inscription qui sera fixée à 1,596 milliard, notamment du fait de la progression du R.S.A. ou de l'A.P.A. Léa FILOCHE a insisté sur ce point : je n'y reviens pas. Mais je voudrais quand même signaler que l'effort social global de la collectivité a atteint un niveau inégalé. Cela traduit concrètement notre effort pour faire face à la crise sociale qui, hélas, se prolonge.

Je souhaite revenir désormais sur les 400 millions de besoins de financement initialement identifiés.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je demande qu'il y ait moins de bruit. Écoutez la réponse.

**M. Julien BARGETON,** adjoint. - Il ne s'agit pas d'un découvert ni d'un trou : c'est le besoin de financement entre la trajectoire spontanée de nos recettes et celle de nos dépenses. Les deux tiers de ce "gap" résultaient de la réduction des dotations et de la montée en puissance des fonds de péréquation, et le tiers restant de la progression spontanée de nos dépenses obligatoires - dépenses sociales et masse salariale.

Depuis, la réduction des dotations s'est confirmée, la montée en puissance des péréquations également, donc la diminution des dotations est précisément de 213 millions et l'augmentation de la péréquation est de 70 millions d'euros.

Il faut quand même relativiser ce risque puisque nous avons aussi minimisé, grâce au dialogue avec l'État, une partie du risque sur la péréquation.

Comment avons-nous fait ?

Premièrement, ce dialogue avec l'État, qui a été constant, ouvert et exigeant, nous a permis d'obtenir des avancées sur des sujets qui ont permis l'inscription de nouvelles recettes :

Oui à la taxe de séjour, pour 40 millions, et à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame BÜRKLI, vous pouvez dire ce que vous voulez, mais faire croire que cela va faire fuir en masse les touristes, alors même que ce niveau restera très inférieur à celui des grandes villes européennes et que finalement, c'est quoi ? Cela consiste à faire contribuer davantage les touristes aux services qu'ils utilisent... je crois finalement que c'est une mesure de justice là aussi. En tout cas, je pense qu'il faut se garder de certaines exagérations dans ce débat.

Ce sont donc des éléments que nous avons obtenus et, Madame SIMONNET, je ne pense pas que cela corresponde à votre expression de la danse de salon. Non, nous avons obtenu tout de même de ce dialogue avec l'Etat des éléments concrets.

Il est vrai que les compensations financières ne sont pas à la hauteur des compétences transférées depuis 2003. Vous l'avez cité, Madame PREMEL, pour l'A.P.A. et c'était également le cas pour le R.S.A., il y a une différence entre ce que nous payons et ce que nous recevons. Je pense que les Assises des finances locales, qui se tiendront début 2015, seront l'occasion là aussi de proposer des réformes concrètes sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Mais c'est un point d'appui évidemment que nous partageons.

Ensuite, deuxième point, la dernière estimation de nos recettes de fiscalité économique transmise par l'Etat montre une hausse de 195 millions d'euros. Là, je voudrais répondre à M. SAINT-ETIENNE et à Mme de SARNEZ, c'est l'Etat qui nous notifie ces montants. Il n'y a donc pas de problème de sincérité, ce sont des montants tels qu'ils nous sont envoyés par les services de l'Etat.

Par ailleurs, sur les recettes de fiscalité immobilière, je ne pense pas que l'on puisse laisser dire, de façon assez solennelle d'ailleurs, qu'il y ait un problème de sincérité. Les choses sont très simples : sur treize mois en 2015, c'est 1.080 au compte administratif et, pour 2015, c'est 1.120, soit seulement 40 millions d'euros de plus, ce

qui correspond à la dynamique que nous constatons sur le dernier trimestre 2014. C'est donc une inscription qui reste prudente et sincère.

Troisième point, nous avons engagé des réformes volontaristes. Oui, sur la politique du stationnement. Oui, sur la modernisation des tarifs municipaux. Là aussi, Mme BERTHOUT et Mme LECOUTURIER, on ne peut pas laisser dire des choses qui sont fausses : il s'agit de la création de tranches supplémentaires au-delà de 10.000 euros et de 15.000 euros par mois pour des ménages très aisés ; ce n'est pas une révision de la grille tarifaire. 90 % des Parisiens ne sont pas concernés par ces modifications. Et le bouclier social est maintenu, comme Mme CHARNOZ l'a rappelé. C'est là aussi une mesure de justice sociale que nous assumons.

Ensuite, nous avons mobilisé effectivement des leviers en dépenses et ce sont les économies : 130 millions d'euros d'économie et les chiffres sont justes. 34 millions d'euros sur les fonctions support, les frais de maintenance, l'événementiel, etc., les véhicules. C'est un effort considérable et cela veut dire que nos charges à caractère général sont en recul, d'un budget primitif à l'autre, de 1,6 %.

Les contributions sont également en diminution d'environ 30 millions d'euros. La Préfecture de police, le SYCTOM, le S.T.I.F. ont été mis à contribution. Nous avons demandé des efforts, mais des efforts que l'on nous demande aussi par ailleurs. C'est là aussi, semble-t-il, logique. Il y a donc effectivement une baisse sur nos contributions.

Sur les subventions, nous avons regardé ce que nous pouvons faire sans toucher aux associations de proximité, mais en regardant les associations qui ont du fonds de roulement, de la trésorerie ou d'autres sources de financement. C'est ce qui nous a permis là aussi de faire des efforts.

Les aides sociales facultatives, je n'y reviens pas, beaucoup d'orateurs ont évoqué ce sujet. Nous avons également pris en compte tout simplement la réalité des revenus et je pense que c'est finalement justice de faire contribuer plus ceux qui ont plus dans une période de crise, y compris pour le "pass" Navigo, Émeraude, Améthyste.

Enfin, Emmanuel GRÉGOIRE les a détaillés, nous avons engagé un certain nombre d'efforts pour la masse salariale tout en restant dans ce qui est bien sûr raisonnable.

C'est donc cela qui a permis de boucler ce budget.

Je voudrais insister sur un point qui a été peu soulevé, parce que ces économies permettent aussi de financer des actions nouvelles ; l'organisation de l'Euro 2016, sa préparation ; le plan de lutte contre la grande exclusion ou encore le plan "1.000 immeubles" énergivores dont nous avons parlé. Il y a aussi des actions nouvelles que nous finançons.

Puis nous avons sanctuarisé les dépenses pour le quotidien des Parisiens. Je pense à la réforme des rythmes éducatifs, je pense aussi bien sûr au financement de 601 nouvelles places en crèche. Il faut bien les financer et pour cela, il faut dégager des moyens. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de conserver un niveau d'autofinancement élevé des investissements de 64 %. Ce budget 2015 est la première traduction du P.I.M. dont nous avons parlé ce matin, et bien sûr ces investissements monteront en puissance tout au long de la mandature, puisque les autorisations de programme s'inscrivent au fur et à mesure. Je partage l'analyse qu'a faite Jérôme GLEIZES de l'investissement public.

Ces autorisations de programme nouvelles financent évidemment nos priorités, en grande conformité là aussi avec le Plan d'investissement de la mandature : 573 millions pour le logement, 333 million pour la politique de déplacement, 127 millions pour l'urbanisme, 98 millions pour les espaces verts et l'environnement, et beaucoup pour les différents équipements.

Je voudrais dire que l'attractivité de Paris dépend surtout de cela. Cela dépend de tout ce que nous faisons : les voies sur berges, la rénovation de la Tour Eiffel, le renforcement des transports collectifs, les lieux de vie. C'est cela aussi qui fait aimer notre Capitale, c'est ce qui la fait apprécier. Au fond, un P.I.M. à 10 milliards d'euros, c'est la meilleure garantie de l'attractivité de Paris et de son rayonnement économique.

Nos dépenses d'investissement seront donc autofinancées comme je vous l'ai dit. Je voudrais rassurer M. GABORIAU sur la question posée sur les dotations aux amortissements. C'est plutôt une inscription prudente puisque nous l'avons maintenue au niveau de cette année, alors même que les premières tendances du compte administratif font apparaître une baisse. Nous l'avons tout de même maintenue à ce niveau car des équipements ouvrent. Je confirme que nous maintenons cette prudence sur les dotations aux provisions et aux amortissements.

L'épargne brute est en réduction du fait de nos contraintes mais en même temps elle est maintenue à un niveau élevé. Eh oui, il faut aussi trouver des recettes d'investissement comme des cessions foncières, comme également les cofinancements ou bien les relations que nous avons avec l'Union européenne, avec l'Etat, etc.

Au total, l'autofinancement, c'est 950 millions, soit 64 % de l'investissement. Le recours à l'emprunt s'élèvera à 730 millions d'euros.

M. POZZO di BORGIO, en 1<sup>ère</sup> Commission, était très enthousiaste vis-à-vis de l'emprunt. Il a un peu nuancé mais il nous disait que c'était le moment d'investir et le moment d'emprunter parce que les taux étaient bas. Je partage son analyse. Il n'y a jamais eu autant de liquidités sur les marchés financiers que maintenant. La réserve fédérale américaine desserre très peu sa politique monétaire alors même qu'il y a une reprise aux Etats-Unis et tous les acteurs confirment qu'il y a des moyens de financement. On emprunte à 1,97 % sur treize ans maintenant. Ce sont vraiment des taux inférieurs à l'inflation. Je pense qu'il faut aussi en tenir compte. La Chambre régionale de comptes disait dans son dernier rapport : le niveau d'endettement reste maîtrisé. Cette progression est donc soutenable.

Au final, le ratio dette/recettes de fonctionnement passe de 52 % à 58 % sur les recettes de fonctionnement. Je voudrais vous rappeler que nos charges d'intérêt, c'est 1,6 % du budget de fonctionnement. C'est donc une part très faible de notre budget de fonctionnement. A la fois sur le P.I.M. comme sur ce budget, on voit que nous finançons nos priorités dans des conditions soutenables et durables.

Les choix que nous proposons, c'est évidemment de concilier cette relance par l'investissement et ce maintien d'une bonne gestion. C'est donc à la fois un budget ambitieux, responsable que nous présentons, qui témoigne de cette volonté de concrétiser les engagements que nous avons pris. Le lancement de premières réformes conjugué avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permet de préserver notre capacité d'autofinancement dans un contexte pourtant difficile, inédit, d'alourdissement des contraintes. Le défi a été relevé, peut-être que cela déçoit d'un certain côté l'opposition de droite, mais c'est conforme à l'intérêt général des Parisiens et c'est surtout conforme aux engagements que nous avons pris devant eux.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Julien BARGETON. Merci à toutes et à tous pour ce beau débat. Nous aurons le vote demain et nous allons poursuivre toujours sur le budget mais cette fois-ci avec la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police.

## **2014 PP 1057 - Budget primitif du budget spécial pour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais donner la parole en tout premier lieu à M. le Préfet de police pour introduire ce débat.

Monsieur le Préfet, la parole est à vous.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avant de vous présenter le projet de budget spécial 2015 de la Préfecture de police, je souhaiterais, comme il est de coutume, faire un bref bilan de l'action de la Préfecture de police en matière de sécurité et de tranquillité des habitants de la Capitale, ainsi que de vous présenter ses priorités pour l'année à venir.

Je tiens à vous exprimer à nouveau la totale disponibilité de la Préfecture de police pour travailler avec la Ville, avec les maires d'arrondissement, au service des Parisiennes et des Parisiens. A cet égard, je me réjouis, Madame la Maire, de la qualité de notre coopération et de l'excellent état d'esprit dans lequel nous travaillons avec tous les élus de Paris et les services de la Ville de Paris.

Le bilan de l'année 2014 en termes de sécurité et de lutte contre la délinquance est marqué par des évolutions favorables au regard des priorités qui avaient été fixées en début d'année par le Ministre de l'Intérieur, même si la situation dans d'autres domaines doit nous inciter à rester vigilants.

Les chiffres de la délinquance sont de plus en plus fiables grâce au déploiement du logiciel de rédaction des procédures de la police nationale.

Sa généralisation en 2015 sera l'occasion d'instaurer plus d'homogénéité dans la classification des plaintes. En complément, la création du service statistique ministériel par le Ministre de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> septembre dernier va

produire des statistiques en matière de délinquance dont le niveau de rigueur et de sincérité doit rejoindre celui des statistiques de l'I.N.S.E.E. en matière économique.

Mes visites régulières en commissariat, en présence des maires d'arrondissement, m'incitent à penser que nous sommes sur la bonne voie pour mettre fin à certaines anomalies.

Venons-en aux principaux indicateurs chiffrés de la délinquance.

S'agissant des atteintes aux personnes, l'agrégat de l'O.N.D.R.P. sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique reste quasiment stable à Paris sur les onze premiers de mois 2014, comparés à ceux de 2013. Surtout, il faut se réjouir de l'évolution favorable de certaines sous-catégories de faits qui ont une influence forte sur le sentiment d'insécurité.

Ainsi, les violences physiques crapuleuses sont en recul très net de 11 % et, parmi ces violences, il y a un index que nous surveillons tout particulièrement, ce sont les violences faites aux femmes qui sont en recul également de 11 % sur les onze premiers mois de l'année.

La hausse des violences non crapuleuses renvoie, quant à elle, aux violences dans la sphère privée qui, comme chacun sait, sont plus difficiles à appréhender par les seuls services de police et nécessitent une action interministérielle et partenariale.

S'agissant des atteintes aux biens, l'agrégat de l'O.N.D.R.P. "atteintes aux biens" est certes en augmentation sur les onze premiers mois de l'année, mais cette hausse, qui s'explique, pour une grande partie, par une plus grande rigueur d'enregistrement des faits - je pourrai donner des détails si vous le souhaitez -, décélère en cette fin d'année.

Surtout, les vols à main armée et les cambriolages, qui sont deux composantes importantes de ces agrégats et qui sont justement deux priorités du Ministre de l'Intérieur, sont à la baisse.

Les vols à main armés baissent de 12,5 % sur les onze premiers mois et ils baissent même de 38 % pour les établissements industriels et commerciaux. Cette évolution traduit la mobilisation des services de police à la suite des plans adoptés l'année dernière, en concertation avec les représentants des entreprises, comme l'indique aussi la hausse du taux d'élucidation.

Le taux d'élucidation de ces vols à main armée a augmenté de 13 points (de 60 à 73 %).

A ce propos, je voudrais saluer, comme vous l'avez fait aussi récemment, l'action des services de police intervenus avec sang-froid lors du vol à main armée dans la bijouterie Cartier de la rue François 1er le 25 novembre dernier et qui ont interpellé les deux auteurs qui s'étaient retranchés dans un salon de coiffure du 15e arrondissement.

S'agissant des cambriolages, ils sont en recul de 1,7 %, mais cette baisse est beaucoup plus importante pour les cambriolages des habitations principales qui sont en diminution sur les onze premiers mois de 9 %. C'est important parce que c'est la forme de cambriolage la plus traumatisante pour les victimes, car ce type de vol par effraction constitue une immixtion dans l'intimité des habitants.

Ces résultats très positifs sont le fruit de la mobilisation des services de police depuis de longs mois, dans le prolongement du plan que j'avais adopté à la suite des instructions ministérielles de l'automne dernier.

L'engagement des services se mesure aussi par la hausse du taux d'élucidation.

A cet égard, et pour illustrer la mobilisation des services de police, je souhaiterais évoquer le démantèlement, il y a quelques jours seulement, d'une équipe de cambrioleurs géorgiens agissant en bande organisée et qui pourraient se voir attribuer plus de 118 faits de vols par effraction, dont 39 cambriolages de résidences qui ont été commis à Paris. Au total, 10 individus ont été interpellés et déférés le 28 novembre dernier.

Enfin, signe de l'engagement très fort des services de police : ce que l'on appelle les I.R.A.S., c'est-à-dire les infractions révélées par l'action des services, ont connu une forte progression grâce aux résultats obtenus dans la lutte contre le trafic et la revente sans usage de stupéfiants dont les faits élucidés augmentent sur onze mois de 65 %.

Je souhaiterais dire quelques mots des résultats du Plan tourisme que j'avais initié au printemps 2013, à la suite de la perception négative qui commençait à se développer dans certains médias, notamment asiatiques.

Ce plan d'actions comporte 26 mesures, allant de l'action judiciaire à la présence sur la voie publique, en passant par des actions de sensibilisation des professionnels et des touristes. Il s'est appuyé sur la mobilisation de tous les services de la Préfecture de police, toutes les directions des services actifs, qui ont été mis sous le pilotage unique de la DSPAP et qui ont été renforcés par la création de deux brigades spécialisées de terrain, de 25 fonctionnaires chacune : l'une à la gare du Nord et l'autre aux Champs-Élysées en juin.

Dès l'été 2013, on avait pu observer que la tendance avait été inversée. En 2014, ces résultats ont été consolidés et accrus. Les vols avec violences sont en baisse de plus de 8 % depuis le début de l'année et ceux concernant les seuls ressortissants chinois sont en recul de 25 %, alors que, nous le savons bien, la fréquentation de ces derniers à Paris a continué de progresser très significativement.

Lors de la réunion de bilan que j'ai organisée le 29 octobre, en présence des élus de Paris, Madame la Maire, et des représentations diplomatiques de la Chine, de la Corée et du Japon, les grands opérateurs touristiques de la Capitale ont pu faire part du changement de perception sur ce phénomène, qui a d'ailleurs été traduit dans la presse nationale mais également internationale.

De manière connexe, des résultats significatifs ont été obtenus contre la délinquance pratiquée par des réseaux criminels des Pays d'Europe de l'Est, qui utilisent des mineurs afin d'échapper aux poursuites pénales.

A titre d'exemple, avec le Procureur de la République, nous avons mené une action décisive contre le clan dit des "Hamidovic" qui employait des jeunes filles destinées au vol à la tire dans le métro. Grâce à la vidéoprotection de la R.A.T.P., les 18 personnes les plus délinquantes ont été interpellées et écrouées. Cette réaction ferme a permis quasiment de faire disparaître du métro l'action de ce réseau et de jouer un rôle plus général de dissuasion.

Cette évolution a été confirmée par une inflexion dans les statistiques d'interpellation.

Ainsi, le nombre de personnes d'origine roumaine interpellées par les services de police a baissé de 23 % sur les onze premiers mois de 2014. Cette baisse atteint 38 % pour les seuls mineurs, sur des constats qui sont confirmés par le Procureur de la République et également, d'ailleurs, par la R.A.T.P., pour ce qui la concerne.

Cela signifie que les réseaux criminels ont diminué leur présence sur la place parisienne, pour se déplacer d'ailleurs, pour partie, vers d'autres villes européennes, comme les demandes de coopération qui nous sont adressées par nos collègues de ces villes, le prouvent.

Ces objectifs ont été atteints grâce à la mobilisation de la Préfecture de police. Je voudrais en souligner deux volets.

D'une part, le rôle de la coopération policière avec les autorités roumaines a été crucial. Celle-ci nous a permis d'identifier l'identité réelle des auteurs et de remonter aux réseaux criminels qui les exploitent. Une dizaine d'enquêtes judiciaires est encore en cours et devrait aboutir à de prochaines interpellations.

Ce travail judiciaire se traduit ensuite par des condamnations qui sont lourdes.

Ainsi, par exemple, dans le cadre d'une affaire initiée par la Brigade de protection des mineurs, le Tribunal correctionnel a jugé le 4 juillet dernier 23 personnes qui exploitaient de manière massive de jeunes enfants pour commettre des vols avec des objectifs quotidiens qui étaient effrayants. Des violences étaient exercées contre ces enfants. Cinq personnes ont été condamnées à des peines supérieures à sept ans.

Je précise qu'une coopération de même nature a été conduite plus récemment, mais avec aussi une grande efficacité, avec les autorités bulgares, les autorités serbes et les autorités bosniennes qui envoient à Paris des officiers de liaison qui nous rendent également de grands services.

Deuxième volet de notre action : j'ai demandé aux services de police de faire également application d'un arrêt récent du Conseil d'Etat du 1er octobre 2014, un arrêt de cassation. Cet arrêt autorise l'autorité administrative à prendre une obligation à quitter le territoire français avec effet immédiat pour toute personne qui pratique dans certaines conditions l'escroquerie à la charité sur la voie publique. En effet, la Haute Assemblée a considéré qu'un tel comportement constituait - je cite - "une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour la sécurité publique qui constitue un intérêt fondamental de la société française". Nous faisons donc application de cette jurisprudence à Paris.

Un autre volet de l'action de la police parisienne porte sur les zones de sécurité prioritaires. De bons résultats ont été obtenus dans les trois Z.S.P. de Paris : dans le 18e, le 19e et le 20e.

Ainsi, s'agissant de la lutte contre les vols avec violence, priorité commune aux trois Z.S.P., grâce à une présence renforcée sur le terrain et un travail judiciaire, le nombre de faits recule respectivement de 23 %, 13 % et 43 % dans le 18e, le 19e et le 20e.

S'agissant de la lutte contre le trafic de stupéfiants, le nombre d'individus mis en cause par les services de police, indicateur qui reflète le niveau d'implication desdits services, augmente de 23 % dans le 18e. Dans le 19e et le 20e, des saisies records ont été opérées en 2014, avec 54 kilogrammes dans le 19e et 13 kilogrammes dans le 20e.

L'intervention de la police judiciaire pour mettre fin au trafic de crack de la résidence Reverdy, dans le 19e, a été déterminante. C'était l'un des objectifs principaux de la Z.S.P. du 19e.

Face au trafic des stupéfiants, nous devons utiliser tous les outils en notre possession, à la fois la confiscation des avoirs criminels, mais aussi les expulsions locatives pour troubles de jouissance.

Plus généralement, la saisie des avoirs criminels, qui est également une priorité ministérielle au même titre que les vols à main armée, la lutte contre les cambriolages et les Z.S.P., cette saisie des avoirs criminels est en augmentation sur Paris de 26 %, et ces saisies, sur les 11 premiers mois, s'élèvent à 2,6 millions d'euros.

Je me suis personnellement rendu cet automne dans chacune de ces cellules chargées d'animer ces trois Z.S.P., en présence de M. le procureur de la République, de Mme l'adjoint à la Maire chargée de la sécurité et des maires d'arrondissement pour y constater, au-delà des chiffres, la qualité du travail partenarial.

La perception de la population au sein de ces quartiers populaires est en train d'évoluer positivement, ainsi que le montrent les évaluations réalisées dans le 18e, une évaluation est en cours dans le 19e arrondissement.

Il reste certes beaucoup à faire, mais toutes les opinions convergent pour que cette action se poursuive.

Au total, ce constat montre que la sécurité des Parisiens est assurée avec efficacité par les services de la Préfecture de police.

À l'issue de ce bilan, je souhaiterais dire quelques mots des missions que j'ai assignées pour l'année 2015 aux services placés sous mon autorité et qui concernent les quatre thèmes suivants.

D'abord, la régulation de l'espace public. C'est évidemment un enjeu majeur dans une ville aussi densément peuplée et aussi visitée que Paris. Des règles précises et une mise en œuvre active de celles-ci sont les garantes d'une coexistence apaisée entre les différents usages.

S'agissant des ventes à la sauvette, l'action de la Préfecture de police ne porte pas seulement sur les lieux emblématiques de la capitale comme le Louvre ou la Tour Eiffel, où le problème est aujourd'hui maîtrisé, mais aussi dans les quartiers populaires où le problème, certes ancien, a pris des dimensions préoccupantes.

C'est pourquoi cette question fait partie des priorités des Z.S.P., en particulier dans celle du 18e. C'est pourquoi aussi j'ai décidé de mobiliser récemment des moyens importants pour mettre un terme aux marchés illégaux de la porte de Montreuil - c'était en septembre dernier. Cette action a été un succès salué par les trois maires concernés de Seine-Saint-Denis et d'arrondissement de Paris, et par les habitants.

La crainte des effets reports ne doit pas nous rendre inactifs. Ces effets, nous les gérons avec des résultats sur la rue de Belleville et dans le nord du 18e. Même si la situation est encore perfectible, et comme je m'y suis engagé auprès des maires d'arrondissement, nous allons encore amplifier notre action mais il est clair que le nombre total de vendeurs à la sauvette a diminué sur Paris et donc la gêne qu'ils causent pour l'ensemble des Parisiens et des touristes qui nous visitent.

Cette action énergique est rendue possible grâce aux procédures judiciaires simplifiées acceptées par le parquet, qui permettent la saisie et la destruction immédiate de la marchandise, et grâce aussi au concours de la Ville de Paris. Je me félicite que celle-ci étudie, Madame la Maire, comme vous l'avez évoqué ce matin, notamment à la porte de Montreuil, des aménagements urbains pour prévenir à long terme ce phénomène.

Deuxième thème : la poursuite de la lutte contre la délinquance. Cette lutte s'appuie sur une série de plans d'action que les services se sont appropriés et qui vont continuer de s'appliquer en 2015 : le plan tourisme - je l'ai évoqué -, le plan de lutte contre les stupéfiants, le plan de lutte contre les cambriolages, le plan de lutte contre les vols liés à l'automobile, qui est plus récent, mais qui s'est déjà traduit sur les derniers mois par une inversion de tendance. Je vais y ajouter en 2015 le plan contre les vols à la fausse qualité dont sont victimes les personnes âgées, pour lesquels nous avons établi un plan très précis, très rigoureux, et sur lequel je communiquerai très prochainement.

Les services placés sous mon autorité me rendent compte régulièrement de l'état d'avancement de ces plans. L'une des clés de la réussite porte sur la bonne circulation de l'information entre les services et sur l'unité de pilotage et de commandement.

La police d'agglomération permet à cet égard de traiter la délinquance sur le bassin pertinent que constitue l'agglomération parisienne.

L'élaboration du contrat parisien de sécurité avec la Ville, mais aussi avec le parquet et le rectorat sera la troisième priorité en 2015. Ce contrat vous sera présenté en mars prochain.

Pour l'État, il déclinera la stratégie nationale de prévention de la délinquance tout en l'adaptant aux spécificités du territoire parisien. Trois priorités vont l'organiser : la prévention de la délinquance des jeunes, l'aide aux victimes et la lutte contre la violence faite aux femmes, et la tranquillité publique.

Une action concrète sur la délinquance des mineurs, par le biais d'un suivi individualisé, sera un des volets essentiels de ce contrat.

Enfin, la poursuite de la modernisation de la Préfecture de police sera le quatrième domaine d'action. Ancrée dans l'Histoire de notre pays, la Préfecture de police est aussi une institution moderne, en perpétuelle transformation afin de mieux utiliser ses moyens. Après la police d'agglomération en 2009, la fusion des S.A.I.P. de nuit en 2013 ou encore la rénovation de la politique d'accueil dans les commissariats et dans les services accueillant du public, cette année a été marquée par la création d'un secrétariat général pour l'administration de la police unifié au niveau de la zone Île-de-France.

Elle a été aussi marquée par la création d'une sous-direction unique de la formation pour en faire un outil stratégique de la Préfecture de police.

Elle s'est aussi traduite par la création, au sein de la DSPAP, d'une sous-direction de la police d'investigation territoriale afin d'animer, de coordonner et de soutenir l'action des S.A.I.P. et des sûretés territoriales sur tous les territoires de l'agglomération.

Cette modernisation s'est traduite aussi par la fusion réussie, en novembre dernier, des commissariats des 5e et 6e arrondissements. Cette fusion, qui a reçu l'appui des élus concernés et des syndicats de policiers met davantage d'effectifs sur le terrain grâce à la réduction des fonctions support. Ainsi, dans le cas d'espèce, les emplois de policiers réaffectés sur le terrain permettent d'augmenter de 30 % le nombre de patrouilles sur ces deux arrondissements.

J'engagerai en 2015 d'autres discussions sur la réorganisation des commissariats du centre de Paris. Ces réorganisations sont nécessaires pour faire face au besoin de policiers sur la voie publique. À cet égard, je tiens à rappeler l'engagement qui a été pris de maintenir le niveau des effectifs de l'agglomération parisienne de la fin 2013.

D'ores et déjà, le 1er janvier, la Préfecture de police va bénéficier, sur la première sortie de promotion - il y en aura quatre cette année - de 510 affectations nouvelles qui seront notamment réparties dans les commissariats. D'autres suivront de façon échelonnée d'ici le 1er septembre.

La dernière partie de ma présentation porte sur le budget spécial de la préfecture de police. Ce projet de budget primitif que je vous présente maintenant s'inscrit dans un objectif qui s'impose à tous : la contribution à la maîtrise des finances publiques.

Que l'on ne s'y trompe pas : le budget spécial pèse d'un poids marginal dans le budget de la Ville de Paris. En 2015, la part Ville de ce budget représente 3,7 % des dépenses de fonctionnement du budget municipal et 1 % de son budget d'investissement.

Ce poids modeste ne relativise ni son importance au regard des missions au service des Parisiens qu'il finance, ni sa pleine contribution à l'effort de réduction des dépenses publiques.

Le budget spécial a la caractéristique d'être composé à 82 % de dépenses de personnel. Cette caractéristique n'est pas sans influence sur les choix que j'ai faits pour absorber la contraction budgétaire. En effet, vous le savez, le budget spécial est en diminution de 2 %, qui se décomposent en une baisse de 0,6 % en fonctionnement et de 14 % en investissement.

Les choix que j'ai opérés pour rendre soutenable cette réduction sont les suivants.

J'ai veillé à ce que l'ensemble des arbitrages pris dans le cadre de la construction du budget primitif 2015 impacte le moins possible la B.S.P.P., ce qui a conduit à un effort supplémentaire sur les administrations parisiennes.

J'insiste sur ce point : si la brigade participe à l'effort général, sa contribution à cet effort n'est absolument pas proportionnelle à son poids dans le budget spécial.

Alors que la brigade des sapeurs-pompiers de Paris représente 54 % du budget spécial en section de fonctionnement, la baisse des crédits de la BSPP est de 0,7 million d'euros par Ville, alors qu'elle atteint 5 millions d'euros pour les administrations parisiennes.

J'ai fait le choix de faire porter l'effort demandé sur les administrations parisiennes pour préserver en 2015 la capacité opérationnelle de la BSPP qui n'est pas mise en cause. Dans la trajectoire de ce qui a été entrepris en 2014, la BSPP continuera à adapter sa réponse en fonction de la réalité du besoin. Grâce au débruitage, à une meilleure qualification des appels et à une mobilisation plus rationnelle des moyens en fonction de la réalité des risques, la BSPP s'est déjà organisée au cours des deux dernières années pour passer d'une couverture maximale des risques à une couverture optimale des besoins et je tiens à lui en rendre hommage.

En termes de masse salariale, la BSPP contribue à l'effort demandé à l'ensemble des services de la Préfecture de police à hauteur de 40 effectifs équivalent temps plein travaillé, exerçant dans des fonctions supports. Cet effort conduit à une économie de 1 million d'euros. Bien évidemment, pour atteindre cette baisse de 40 ETP en moyenne sur l'année, des effectifs fin 2015 devront mécaniquement passer à 8.050, contre 8.152 fin de 2014, mais c'est le niveau des effectifs que nous connaissions il y a quelques années.

Pour maintenir ce niveau d'effectifs sur le terrain en 2015, il sera demandé quand les textes d'application seront sortis, que la BSPP puisse bénéficier d'un abondement au budget supplémentaire pour financer la revalorisation du traitement de ses personnels de catégorie C. Mais j'ai noté, Madame la Maire, que l'Exécutif avait proposé un vœu en ce sens et je l'en remercie.

Concernant les administrations parisiennes, des dépenses de personnels sont inscrites au même montant que celui de 2014. Ceci signifie que les mesures réglementaires de revalorisation ou liées au GVT devront être financées par une diminution des effectifs.

C'est, au final, environ 180 départs naturels qui ne seront pas remplacés au cours de cette année, ce qui ne correspond pas à 180 vacances d'emploi en année pleine. C'est le résultat du non remplacement des vacances qui vont intervenir au cours de l'année. Donc 180 départs naturels ne seront pas remplacés au cours de cette année.

J'ai d'ores et déjà engagé une réflexion sur notre organisation et sur nos méthodes de fonctionnement pour absorber cette diminution d'effectifs, pour qu'elle ne dégrade pas la qualité de service à laquelle les Parisiens sont habitués.

S'agissant du compte fourrière, l'annexe à ce compte a été bâtie en intégrant les conséquences financières de l'arrêté du 26 novembre 2014 revalorisant les tarifs des frais de fourrière pour qu'ils évoluent à peu près au même rythme que l'inflation. Grâce à un travail conjoint entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, cette revalorisation a été obtenue et elle permet de présenter cette fois un compte fourrière en équilibre réel.

La section d'investissement - je termine par elle rapidement - diminuera de 14 % en crédits de paiement pour atteindre 61 millions d'euros contre 71 millions d'euros en 2014. Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 86 millions d'euros. La participation de la Ville de Paris s'établit à 15 millions d'euros, soit une diminution de 17 % par rapport à 2014. Cette moindre participation financière va impacter la programmation immobilière de la Préfecture de police et, dans une moindre mesure, les opérations de la BSPP.

La Préfecture de police a revu sa programmation pluriannuelle, ses investissements, en procédant à des glissements de projets dans le temps. Du côté de la BSPP, quelques opérations de construction de centres de secours seront également décalées dans le temps.

Au total, le projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre vote est un budget qui privilégie les actions opérationnelles par rapport aux dépenses d'administration générale. Il s'agit d'un budget en diminution. Cette contrainte, d'autant plus forte que 80 % du budget est composé de masse salariale, a été intégrée par la Préfecture de police qui répondra pour partie par une optimisation de ses fonctions supports et pour partie par une adaptation de ses modalités de fourniture de prestation.

Toutefois, ces réformes doivent s'inscrire dans le moyen et le long terme. C'est pourquoi je souhaite que le contrat d'objectifs et de performance, actuellement en cours de préparation entre la Ville et la Préfecture de police, permette de donner aux responsables concernés la visibilité et la lisibilité indispensables au bon fonctionnement de la Préfecture de police et, notamment, de la BSPP dans les années à venir. Je ne doute pas que nous y parviendrons.

Pour conclure mon propos, je voudrais rappeler deux événements importants à venir qui vont tous nous mobiliser dès l'année 2015 : l'organisation de la conférence des Nations Unies sur le climat en novembre 2015 et l'Euro football en juin 2016. Le monde entier se tournera alors vers Paris. Nous avons une obligation collective de réussite, tant pour l'accueil que pour l'organisation ou la sécurité.

Des comités de pilotage impliquant les élus ont été mis en place pour préparer ces deux événements majeurs. La priorité est de permettre leur déroulement dans des conditions optimales pour en assurer le succès, tout en minimisant les inconvénients pour les Parisiens. La qualité de la coopération existant entre nos deux institutions constitue la meilleure des garanties pour qu'il en soit ainsi.

Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Madame Colombe BROSSEL, puis le tour de parole des élus.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Très rapidement, Madame la Maire, juste quatre mots avant d'introduire notre débat et puis, évidemment, je répondrai aux différentes questions qui pourront se poser.

D'abord, merci beaucoup, Monsieur le Préfet, d'avoir rappelé dans la première partie de votre intervention qu'une politique de prévention et de sécurité était une politique qui se co-construit et qui implique l'ensemble des services de l'Etat mais également, évidemment, les élus d'arrondissement, les services de la Ville et les Parisiens. Et ce que nous construisons ensemble, ce que nous allons continuer à construire, c'est bien une politique qui ait du sens pour les Parisiens et qui puisse être largement comprise, mais également appréhendée par les Parisiens. Donc merci d'avoir rappelé que sur beaucoup de dispositifs relevant de la Préfecture de police directement - je pense par exemple au plan tourisme - ce n'est que par la coproduction et la mobilisation de tous que l'on arrive à obtenir des résultats.

Deuxième point, vous l'avez dit, nous avons travaillé pour l'élaboration de ce budget spécial dans un cadre qui me paraît être le cadre le plus adapté. Nous avons travaillé, et sur le levier des recettes, et sur le levier des dépenses, et nous avons su ainsi construire ensemble un chemin qui nous permette d'avancer.

Troisième point, vous l'avez dit, vous avez veillé et vous avez répondu ainsi au souhait des élus parisiens, à ce que les capacités opérationnelles de la brigade des sapeurs-pompiers soient préservées. Je vous en remercie. C'est en effet un sujet qui nous tient à cœur dans cette Assemblée.

Quatrième point, vous en avez touché un mot, nous y reviendrons certainement. En effet, il est temps que nous sortions de discussions budgétaires annuelles et que nous construisions ensemble - ainsi, d'ailleurs, que la Maire de Paris l'avait suggéré dans la campagne municipale - une convention d'objectifs et de performance qui nous permette sur le moyen terme de pouvoir travailler ensemble, de définir ensemble les objectifs que nous nous donnons, les moyens d'y arriver. Je crois que c'est le bon chemin pour pouvoir continuer à être efficaces, opérationnels.

En tout cas, merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour la qualité des relations qui ont prévalu à la présentation de ce budget devant les élus parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL. Je m'associe à ces remerciements parce que le contexte n'était pas simple, mais tout le monde a vraiment pris sa part. Monsieur le Préfet, merci, et merci aussi pour le rappel des résultats de la police parisienne, au côté de laquelle nous sommes, car elle assure la tranquillité de tous nos quartiers.

Premier inscrit de ce tour de parole : M. Buon Huong TAN, pour le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Buon Huong TAN.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le budget spécial de la Préfecture de police qui nous est présenté aujourd'hui repose sur un travail sérieux et minutieux. Sur les dépenses de fonctionnement particulièrement, la diminution de 0,62 % est très faible et a pu être réalisée grâce aux efforts de rationalisation et d'économies de l'administration. Cette quasi-stabilité budgétaire, réalisée dans un contexte tendu, ne doit pourtant pas empêcher le développement d'un meilleur service pour les Parisiennes et les Parisiens. La sécurité doit également être assurée pour les visiteurs de notre Ville. Les agressions médiatisées des touristes ces dernières années avaient donné de Paris une image de capitale dangereuse.

Lorsque nous avons accompagné, Jean-François MARTINS et moi-même, le Préfet de police, M. Bernard BOUCAULT, au musée du Louvre en juin dernier, celui-ci avait annoncé les premiers résultats de l'action menée sur

le site : une réduction de 82 % du nombre de vols dont sont victimes les touristes dans le musée. D'après les chiffres publiés par la Préfecture de police le 12 novembre, les vols avec violence commis à l'encontre des touristes auraient diminué de 8 % à Paris, par rapport à l'an dernier. Ceci constitue un point positif et encourageant.

L'engagement de la Préfecture de police, avec l'augmentation de la présence policière et le démantèlement de réseaux agissant sur les lieux touristiques, a immanquablement participé à cette baisse. La Ville de Paris aura aussi un rôle à jouer pour compléter l'action policière, notamment en développant des actions de prévention spécifiques et ciblées.

Enfin, la sécurité est évidemment essentielle pour l'ensemble des Parisiens, quel que soit l'arrondissement. Au-delà de moyens supplémentaires à développer, nous devons réellement renforcer la complémentarité entre les services de la Préfecture de police, ceux de la Ville de Paris et les acteurs locaux, et en premier chef, les associations.

Les zones de sécurité prioritaire, où ont été créés les groupes locaux du traitement de la délinquance, ont permis de renforcer le partenariat entre les acteurs concernés, mais cela doit être amplifié sur l'ensemble du territoire parisien, et il faut que les moyens des différentes administrations soient mieux mis en commun. Certaines actions doivent évidemment rester de la compétence unique de la police. Cependant, notamment en ce qui concerne la lutte contre les incivilités, une meilleure coopération et une meilleure répartition des rôles doivent être trouvées.

De nombreuses nuisances sont rencontrées chaque jour par nos concitoyens dans l'espace public. Pris un à un, ces désagréments quotidiens ne constituent pas des actes très graves, mais leur répétition crée un sentiment d'insécurité dans certains quartiers, et contribuent au ras-le-bol des habitants de ces quartiers. La verbalisation doit se multiplier face à ces incivilités. Nous espérons qu'un partenariat plus efficace entre les services de police administrative et la Ville puisse être rapidement mis en place.

Nous croyons plus largement à la coproduction de la sécurité et espérons que les acteurs concernés sauront mieux mettre en commun leurs efforts. Cela a déjà permis dans certains domaines - je pense par exemple à la lutte contre les violences faites aux femmes - de développer une action plus efficace.

Vous l'avez compris, les élus du groupe RGCI saluent l'action de la Préfecture de police. La prochaine étape qui est devant nous est la construction d'un plan local de sécurité qui soit efficace et réponde aux problèmes de sécurité que nous rencontrons quotidiennement. Tout en espérant des avancées dans les liens entre nos deux institutions, nous voterons en faveur du budget spécial qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Buon Huong TAN.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole pour le groupe UMP.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Monsieur le Préfet.

Alors que vous proclamiez dans votre programme électoral "avoir entendu les Parisiens qui demandent une lutte plus ferme contre les nuisances, les violences et les incivilités" - je vous cite -, votre premier geste, Madame la Maire, ne peut pas être une baisse sans précédent du budget de la Préfecture de police et des sapeurs-pompiers. C'est d'ailleurs sûrement pour cette raison que vous ne vous êtes pas engagée dans ce débat, important pour les Parisiens, et que vous veniez de déléguer votre...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous auriez dû être là ce matin, Monsieur GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - C'est maintenant qu'a lieu le débat sur la Préfecture de police, Madame !

Mais d'abord, quelques commentaires sur la sécurité. Si l'on prend comme baromètre les acteurs de la sécurité au quotidien, dans un contexte de hausse très importante des atteintes à dépositaires de l'autorité publique, leur mécontentement les a même amenés à manifester leur mal-être dans la rue, alors qu'ils méritent tout notre respect et toute notre reconnaissance. Et comment supporter que la Préfecture de police voie son blason à ce point terni dans des domaines où, pourtant, sa réputation est ancienne, et même internationale ?

Nul besoin de rappeler les excès dans la gestion des "manifs pour tous", ou l'incapacité à maintenir la foule des supporters du PSG au Trocadero. La police judiciaire, autre fleuron de la police parisienne, a été, quant à elle, déstabilisée par un viol collectif à la B.R.I., puis la brigade des "stup" l'a été par un vol de 52 kilos de cocaïne, le tout dans un contexte de hausse générale de la délinquance et des violences, que décrira d'ailleurs dans un instant Frédéric PÉCHENARD.

Et rien ne sert de se gargariser de hausses d'effectifs qui, soit dit en passant, cachent des baisses locales, pouvant dépasser 10 %, quand les budgets de fonctionnement ne suivent pas, que la fidélisation pourrait être optimisée si les policiers étaient prioritaires dans l'attribution de logements par la Ville, et quand l'action des policiers est entravée par une réforme pénale totalement inadaptée...

De récentes réformes ont aussi alourdi les tâches administratives, qui représentent aujourd'hui 40 % de la mission des O.P.J., au détriment de l'enquête. La désaffectation vis-à-vis de la police judiciaire, - pour la première fois, en manque de recrutement -, tout comme la hausse des suicides, sont symptomatiques de ce malaise. Ceux-ci sont au bord du "burn-out", selon l'U.N.S.A. police.

La loi du 15 août 2014, dite loi TAUBIRA, a acté, avec la contrainte et la transaction pénale, censées faire de la prison l'exception, un nouveau transfert de charge de la Justice vers la police, transformant les policiers en agents d'exécution des peines. Les syndicats de policiers dénoncent - je cite - "une réforme inquiétante pour les policiers et les victimes, rassurante pour les délinquants", selon Alliance, "annonciatrice d'un fiasco sécuritaire" pour Synergie-officiers, et qui fera "exploser la délinquance". Et comment tout miser sur l'individualisation de la peine avec un taux d'absence à l'audience qui frise les 40 % ? L'Union syndicale des magistrats s'alarme d'une véritable usine à gaz.

La substitution de la transaction pénale, formidable moyen de dépénalisation des délits de masse, qui touchent tellement Paris, à la garde à vue, que ce soit en matière d'usage de stupéfiants, d'occupation de halls d'immeubles, de vente à la sauvette, de mendicité agressive ou de racolage, privera la police de moyens d'investigation et de toute efficacité. Applicable aux délits punis d'un an de prison, elle dépénalisera de fait la consommation de cannabis, tout comme la loi santé vous permettra d'ouvrir une salle de "shoot", avant sa légalisation "de jure", ainsi que le recommande d'ailleurs un rapport parlementaire, malgré les avis défavorables des académies de médecine, de pharmacie, même des Nations Unies, et également des riverains.

Et je voudrais rendre hommage pour son action, à ce niveau, à Déborah PAWLIK.

Au lieu de libérer les détenus aux deux tiers de la peine et de supprimer les peines planchers, il faudrait plutôt sanctionner lourdement les réitérants, auteurs de la moitié de la délinquance à Paris et donner aux services de probation les moyens de suivre les personnes libérées.

Pour FO-Magistrat - je cite -, "le Gouvernement fait preuve d'une irresponsabilité totale". "Comment continuer avec des politiques pénales et sécuritaires à ce point en désaccord ?", met en garde Alain BAUER. Les défis de la sécurité publique, particulièrement à Paris, sont pourtant de plus en plus lourds et nombreux à relever. Le terrorisme réclame une mobilisation totale, tant la question, de l'aveu des services de renseignement eux-mêmes, n'est plus de savoir si un attentat sera commis sur notre territoire, mais où et quand il aura lieu. Je remercie d'ailleurs l'Exécutif d'avoir organisé un temps d'échange avec M. le Préfet de police en 3e Commission, mais je regrette que les maires d'arrondissement et la population soient aussi peu sensibilisés à cette menace, car la vigilance de tous est la pierre angulaire d'une prévention efficace.

La vidéo-protection est un outil performant pour détecter les comportements suspects dans l'espace public, mais les Parisiens sont mieux protégés dans le réseau de transport, où le taux d'élucidation est deux fois plus élevé qu'en surface, même s'il reste encore 800 rames à équiper. Pouvez-vous d'ailleurs nous confirmer si 300 postes de la police régionale des transports, soit un quart de l'effectif, ont été redéployés ailleurs, Monsieur le Préfet ?

Les braquages, de plus en plus fréquents, nécessitent un réseau dense de caméras qui permette de suivre les fuyards. Dans le braquage de la bijouterie Cartier, que vous avez cité, et qui s'est bien terminé dans le 15e - je rends hommage aux services de police, d'ailleurs ; nous y étions ensemble -, cela aurait permis d'interpeller les malfaiteurs, avant même leur prise d'otage. Le Ministre de l'Intérieur a qualifié la vidéo-protection d'"extraordinaire outil d'élucidation". Grâce à elle, en effet, la Préfecture de police vient de franchir le cap symbolique des 10.000 arrestations.

À l'heure où vous supprimez la subvention, Madame la Maire, aux concessionnaires pour assurer des rondes dans les parkings, vous auriez dû inciter à une meilleure vidéo-protection de ces lieux anxiogènes. Tout milite donc pour renforcer le réseau actuel, comme vous vous y êtes engagé l'an passé, Monsieur le Préfet. Le coût d'installation de nouvelles caméras restera limité, car c'est la première tranche du P.V.P.P. qui comportait des coûts fixes élevés. Il faut désormais étendre le réseau à l'ensemble du bassin de délinquance, c'est-à-dire à Paris et à la petite couronne. Avec 5.000 caméras, ce sera d'ailleurs toujours moins qu'à Londres avec ses 75.000 caméras reliées à Scotland Yard.

Faut-il aussi vous rappeler votre engagement de campagne, Madame la Maire, d'aider les bailleurs sociaux à s'équiper, comme celui concernant les expulsions de locataires auteurs de troubles ? Le dispositif des "voisins citoyens", sur lequel s'appuie la gendarmerie en province, pourrait aussi être expérimenté dans la capitale, notamment contre les cambriolages, qui restent un problème.

Cela compensera votre choix, Madame la Maire, de diminuer la subvention au G.P.I.S., faisant des locataires sociaux, là aussi, une variable d'ajustement budgétaire, car pour 2015, c'est moins 100.000 euros, après moins 1 million l'an passé et encore moins d'un million pour la protection anti-squat des bâtiments municipaux. Au total, c'est d'ailleurs moins 11 % pour le budget de la sécurité municipale.

Dans l'insécurité du quotidien, un rapport de l'O.N.D.R.P. a révélé qu'à Paris plus du quart des cambriolages, le tiers des vols à la tire et les deux tiers des vols simples sont le fait d'Européens de l'Est réitérants, dont 40 % sont mineurs et dont le nombre de mis en cause a été multiplié par cinq en un an. Vous l'avez dit, il y a des progrès. Le Conseil d'Etat a jugé le 1er octobre que la mendicité agressive d'une famille Rom constituait une menace qui touche aux intérêts fondamentaux de la société.

C'est une incitation, Monsieur le Préfet, à renouveler les arrêtés anti-mendicité, de ce fait.

Dans un contexte d'aggravation de la délinquance des mineurs, on s'interroge aussi sur le reniement de l'engagement présidentiel n° 52 de doubler les centres éducatifs fermés, dont je regrette qu'on n'en ait pas ouvert à Paris, et appeler de nos vœux le renforcement des stages de soutien à la fonction parentale.

Oui, si les résultats des zones de sécurité prioritaires sont globalement positifs, il faut traiter aussi les effets de déport qu'elles génèrent, comme du 18e vers le 10e, par exemple. Selon un rapport parlementaire, les Z.S.P. ont bénéficié de l'attribution prioritaire d'effectifs et mobilisé les forces de sécurité mobile au détriment d'autres territoires.

Envisagez-vous, Monsieur le Préfet, de mieux répartir les effectifs à l'avenir sur le territoire parisien, dans un contexte de pénurie d'effectifs ? Parce qu'on dit que vous seriez toujours en déficit de 2.400 policiers à la police d'agglomération et 1.117 à Paris.

Vous avez évoqué le soutien à l'investigation judiciaire, que vous aviez promis l'année dernière. C'est très bien. Qu'en est-il de la réorganisation, également promise, des services de nuit ?

Un autre corps doit être optimisé : celui des A.S.P. Ni totalement agents de la Ville, bien que rémunérés par elle, ni totalement agents de la Préfecture de police, bien que placés sous l'autorité du Préfet, ils se sentent en quelque sorte abandonnés, tant par l'une que par l'autre. Pour preuve, 120 lauréats du concours 2012 n'ont jamais été recrutés.

Exigez, Madame la Maire, que ce corps de fonctionnaires municipaux relève enfin de votre autorité, comme l'ont voté d'ailleurs, sur une proposition de Denis BAUPIN à l'Assemblée, les députés parisiens, avant que le Gouvernement ne s'y oppose. Avec le procès-verbal électronique et la dépénalisation du stationnement en 2016, la verbalisation nécessitera moins d'agents. La création d'un corps urbain de surveillance, formé des 3.000 agents de la DPP et des A.S.P., soulagerait efficacement les services de police d'un contentieux de masse qui n'est plus traité et permettrait une présence accrue des agents dans l'espace public au contact des Parisiens, objectif que, malheureusement, la réforme de la DPP n'a pas atteint.

Enfin, le budget que vous nous proposez est un très mauvais budget. Si nul ne conteste la nécessité d'économies, on doit déplorer votre choix, Madame la Maire, de réduire les crédits consacrés à la sécurité des Parisiens, alors que vous augmentez d'autres dépenses. Vous faites donc le choix clair de sacrifier la sécurité au profit d'autres missions.

C'est, en effet, une première puisque, contrairement à votre engagement de campagne de maintenir la contribution de la Ville, c'est la première fois... oui, la première fois qu'elle est en baisse : une baisse de 5,7 millions, soit près de 2 % et, circonstance aggravante, la Brigade n'est plus sanctuarisée, ce qu'avait toujours su éviter vos prédécesseurs. L'unique responsable de cette situation est bien la Ville de Paris car, lors de l'élaboration du budget spécial, c'est le niveau de sa contribution qui détermine le montant des crédits à la charge des autres contributeurs. Pourtant, des années d'effort de la Préfecture de police l'ont privée de toute marge de manœuvre. Il n'y a même pas eu 1 % d'augmentation en 2013.

Et cessez ce discours, que je qualifierais de mensonger, selon lequel jamais la Ville n'a autant donné à la Préfecture de police, puisque votre contribution ne représentera plus en 2015 que 43,5 % du budget spécial, alors qu'aux affaires en 1995, nous y participions pour 48 %, soit 5 points de plus !

Dans cette situation sans précédent, afin de parvenir à rémunérer les agents en poste, la Préfecture a dû, s'agissant de la Brigade, annuler la deuxième tranche de son plan de modernisation, supprimer 40 postes de pompiers, sans pouvoir constituer de provisions pour la revalorisation obligatoire des bas salaires qui coûtera 3 millions en 2015.

Le plus grave est certainement que, si ces 3 millions ne sont pas budgétés au moins en D.M. 1, la Brigade déflatera ses effectifs de 447 pompiers et encore de 250, même s'ils sont budgétés.

J'entends les évolutions dans le discours de M. le Préfet de police, nous verrons ce qu'il en sera solennellement et concrètement.

En toute hypothèse, le budget 2015 se traduira aussi par la suppression de cinq grandes échelles, de deux engins pompes, la réduction des capacités spécialisées et la fermeture de deux sites : Sèvres et Gennevilliers. C'est donc bien la capacité opérationnelle de la Brigade qui est atteinte, comme nous l'a d'ailleurs certifié le Général.

Nous ne le voterons pas et nous nous y opposerons même, sans l'engagement solennel que vous avez cité tout à l'heure et dont nous attendons un résultat concret par un texte de la Mairie pour provisionner ces 9 millions sur trois ans.

D'autant plus que de toutes les contributions des collectivités à la Brigade, Etat inclus, c'est la Ville de Paris qui diminue le plus la sienne, en valeur absolue, comme relative.

S'agissant de la Préfecture de police, ce n'est pas moins, vous l'avez dit, de 180 agents qui ne seront pas remplacés dont 60 A.S.P. et les dépenses de fonctionnement courantes baisseront de 2 millions.

Pour faire face à ce désengagement financier historique, c'est la plus mauvaise solution qui a été choisie, impactant une nouvelle fois le portefeuille des Parisiens : le relèvement des tarifs de fourrière de 130 à 150 euros et l'augmentation des cadences d'enlèvement, déjà infernales, recette aléatoire d'ailleurs qui ne suffira, je le crains, même pas à combler le déficit du compte fourrière, pour faire rentrer 6 millions d'euros de plus dans les caisses. En juillet dernier, pourtant, j'avais fait adopter un vœu à l'unanimité pour municipaliser les fourrières. Non seulement, il est resté lettre morte mais s'y substitue alors une explosion des tarifs et des enlèvements dont le seul objectif, au lieu d'enlever les véhicules qui gênent, sera encore une fois d'enlever les véhicules les plus rentables.

Vous n'avez même pas appliqué le vœu présenté par Brigitte KUSTER et Frédéric PÉCHENARD pour communiquer le chiffre d'enlèvements par arrondissement.

Et la fête continue pour la section d'investissement qui plonge de 10,5 millions dont 3,5 millions prélevés sur les crédits de paiement consacrés aux investissements immobiliers de la Brigade, qui auront été réduit de 50 % depuis 2012 ! Et encore 2 millions en moins pour les matériels amortissables !

Quant aux crédits de paiement destinés aux investissements sur les bâtiments de la Ville, mis à la disposition de la Préfecture de police, ils baissent aussi de 3,4 millions.

La cerise sur le gâteau est sans doute le projet - vous n'en avez pas parlé - présenté en catimini au Parlement pour facturer aux usagers un certain nombre de prestations de la Brigade. Mais où s'arrêtera-t-on ? Alors que la gratuité pour la Brigade prévaut depuis la Révolution !

Alors que celle-ci a déjà diminué le nombre de ses interventions de 10.000 l'an passé !

Si elles sont facturées en province, c'est qu'un dispositif de pompiers professionnels coûte trois fois plus cher que les militaires de la Brigade.

Déstabiliser une unité aussi performante et peu coûteuse que la Brigade, qui devra revoir son format et ses missions, si cette tendance baissière se prolonge, est une faute : une faute contre Paris et une faute contre la sécurité des Parisiens. Nous ne la cautionnerons pas.

Mais des marges de manœuvre permettant d'améliorer la sécurité de tous existent pourtant encore et vous nous trouverez à vos côtés, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, prêts à vous soutenir si vous avez le courage de les mettre en œuvre. En revanche, ne comptez pas sur nous pour donner notre blanc-seing à une politique qui sacrifie la sécurité des Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Olga JOHNSON.

**Mme Olga JOHNSON.** - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais, au nom du groupe UDI-MODEM, saluer tout d'abord le dévouement, l'engagement, le courage, le professionnalisme des personnels de la Préfecture de police.

Dès qu'on parle de sécurité, on observe que la Majorité municipale est mal à l'aise. Serait-il plus confortable de communiquer sur l'ouverture des places en crèche que sur l'installation de caméras de vidéoprotection ?

Un peu de courage !

Nous sommes élus pour que nos concitoyens vivent mieux dans leur ville et le renforcement de la sécurité est un élément structurant du vivre-ensemble, du lien social. Il y a le sentiment d'insécurité, mais il y a aussi la réalité de l'insécurité.

M. le Préfet de police vient de nous indiquer un recul de 11 % sur les onze premiers mois des actes de violence faite aux femmes. Cependant, je connais énormément de femmes qui n'osent plus rentrer chez elles à pied le soir car elles estiment que leur rue n'est pas sécurisée, pas bien éclairée. Le harcèlement que subissent les femmes dans l'espace public est inacceptable.

J'en parlais le mois dernier lors de mon intervention sur le Conseil parisien de la Jeunesse.

Surtout dans les transports en commun où Paris est la ville d'Europe où les femmes se sentent le moins en sécurité.

Le renforcement de la sécurité dans les transports est absolument indispensable. Cela passe évidemment par plus de caméras de vidéoprotection dans les rames et plus de surveillance humaine également.

Nous connaissons tous dans nos arrondissements des rues où la délinquance, les vols à l'arraché, les agressions se multiplient de jour et de nuit. On peut en dresser la carte dans les rues de Paris.

Il faudrait ensuite avoir le courage de mettre en place des équipements efficaces et des éclairages adaptés. Il faut aussi une présence avec des équipes de terrain bien implantées dans les quartiers, au service de la population.

Nous le demandons, au groupe Centriste, depuis longtemps, cette police de proximité que la Majorité refuse.

Il faut dissocier, effectivement, le travail de la police nationale des missions de la police de proximité. C'est peut-être le moment de passer à l'acte et de réformer la loi PLM.

Les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de cette présence de proximité, la seule qui peut avoir une action de dissuasion et de prévention, comme cela se passe dans toutes les grandes villes du monde, pour agir sur les incivilités avant qu'elles ne se transforment en délinquance et en criminalité.

La Ville de Paris a une responsabilité directe à exercer aux côtés de la Préfecture de police dont c'est la compétence régaliennne. Les Parisiens vont avoir droit, Madame la Maire, avec votre budget à plus de dettes, plus de taxes, comme le disait Marielle de SARNEZ ce matin, mais moins de sécurité, puisque vous prévoyez en effet une baisse de la participation financière de la Ville d'environ 2 %, ce qui représente 5,74 millions de moins.

Et 88 % des dépenses de personnel comme nous l'indiquait M. le Préfet de police. Cela passe par une réduction des effectifs effectivement, réalisée par le non-remplacement de départs volontaires.

Si ce n'était pas aussi grave, cela me ferait sourire quand je pense aux attaques de mauvaise foi et aux fausses accusations à l'encontre de mon collègue élu du 17<sup>e</sup> arrondissement, Frédéric PÉCHENARD, que vous accusez régulièrement d'avoir baissé les effectifs de la Préfecture de police de Paris. Ce qui est faux, je ne pense pas que cela soit vrai.

Cela passe également par une diminution de 14 %...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Laissez notre collègue terminer.

Allez-y, Madame JOHNSON.

**Mme Olga JOHNSON.** - J'espère qu'on arrête le compteur pendant cette interruption.

Cela passe également par une diminution de 14 % des investissements et par un autofinancement en berne. Deux éléments qui peuvent être préoccupants pour l'avenir.

Autre sujet d'inquiétude : le budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris que vous prévoyez de baisser également. Je ne partage pas votre zénitude, Monsieur le Préfet de police. Ce n'est pas un service public comme les autres, ce sont plus de 8.000 hommes qui assurent la protection de la Capitale et de la petite couronne et interviennent près de 500.000 fois par an. Je rappelle que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est moins chère que la moyenne des unités de pompiers de France par habitant et qu'elle présente donc de bons ratios d'efficacité. Alors pourquoi casser ce qui marche ?

Un budget en baisse de près de 2 millions entraînerait une réduction des effectifs de la Brigade de sapeurs-pompiers, moins 40 fonctions support, en raison de la diminution de crédits de personnel, la fermeture de centres de secours. Il y a un vrai risque de perte de 400 emplois environ, si les agents de catégorie C ne sont pas revalorisés. Monsieur le Préfet, vous en parliez tout à l'heure.

Madame la Maire, la politique de l'autruche ne peut plus durer. Ne nous cachons pas la tête dans le sable. Nous devons investir davantage dans la sécurité de nos concitoyens avec des moyens à la hauteur des problèmes, un fonctionnement démocratique de prise de décisions et des impératifs de déontologie pour ceux qui les appliquent. C'est notre responsabilité à tous.

Oui, Madame la Maire, je vous le redis solennellement : ayons aujourd'hui le courage d'une politique de sécurité responsable et républicaine. Si nous fuyons cette responsabilité sous couvert de bons sentiments et de naïveté, les électeurs parisiens risquent d'accorder leur confiance demain à des extrêmes qui se livreraient à une politique sécuritaire faite de surenchère avec tous les risques de dérive qui l'accompagnent. C'est maintenant qu'il faut agir dans l'intérêt général.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, compte tenu du contexte très particulier qui prévaut à Paris en matière de police, le vote du budget spécial de la Préfecture de police constitue un moment important pour les Parisiens dans la vie du Conseil de Paris.

Il témoigne d'un souci partagé, entre l'Etat et notre Municipalité pour œuvrer très concrètement, et en étroite partenariat, au service de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens et de tous les usagers de notre Capitale, M. le Préfet a parlé des touristes.

Il est le signe rassurant d'une coopération fine et nécessaire entre nos services municipaux et ceux de l'Etat.

Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement Colombe BROSSSEL, adjointe en charge de la sécurité et de la prévention, d'avoir mené de main de maître les discussions et le travail avec la Préfecture, alors qu'elle a pris le dossier en cours de route succédant à notre collègue Myriam EL KHOMRI.

Ce budget, c'est avant tout un budget partenarial qui témoigne de la force de notre relation avec la Préfecture de police au service de l'intérêt général.

En effet, s'il fallait un exemple de cette coopération fructueuse, je pourrais citer l'initiative mise en place dès le mois de juin entre la Ville de Paris et le Préfet, instaurant un contrat d'objectif et de performance, afin d'enrichir le dialogue opérationnel et budgétaire.

Les premières conséquences de ce contrat n'ont pas tardé à voir le jour avec la mise en place de plusieurs groupes de travail, portant notamment sur la stratégie immobilière ou le schéma d'emploi et d'optimisation des effectifs des services centraux.

Pour 2015, le budget partenarial prévoit une subvention de fonctionnement de 285 millions d'euros versés par la Ville de Paris à laquelle s'ajoutent 15 millions d'euros d'investissements, soit un financement parisien très important de 300 millions d'euros.

Cette contribution permet de financer de très importants services rendus aux Parisiens, comme l'amélioration de la circulation, le contrôle du stationnement, la prévention des incivilités ou encore la police administrative. Notre contribution finance ainsi plus de 43 % des dépenses inscrites au budget.

Le poste budgétaire le plus important concerne les dépenses de personnel, M. le Préfet le disait pour 80 % du budget. Pour autant, je note que leur niveau reste sensiblement le même que celui de l'année passée. Les dépenses de fonctionnement courant baissent de 2 millions d'euros, alors que la couverture des besoins correspondant à des dépenses obligatoires est, elle, revue à la hausse.

Ce budget est donc à l'image de celui de la Ville de Paris : un budget qui se concentre sur le bénéfice aux usagers. Il gagne encore en sincérité budgétaire par plus de transparence.

Notre contribution finance donc de facto les actions prioritaires dans le Contrat parisien de sécurité et ses déclinaisons locales dans les arrondissements qui constituent des outils très utiles pour mener, en proximité, des actions dissuasives préventives et répressives.

Car aux côtés de la Préfecture et en partenariat avec elle, la Ville de Paris consacre, elle-même, des moyens toujours plus importants depuis 2001 pour assurer la tranquillité au quotidien de nos administrés. Cette dimension est bien présente dans l'action de la Ville. Elle est très absente des interventions de M. GOUJON ou de Mme JOHNSON il y a un instant.

En effet, c'est depuis l'arrivée de la gauche à Paris que dix équipes de correspondants de nuit ont été créées. Sur les territoires prioritaires, les quartiers populaires, les effectifs de la Direction de la Prévention et de la Protection ont doublé, passant de 500 à plus de 1.000 agents.

C'est avec notre Municipalité que s'est mis en œuvre le plan "1.000 caméras" de vidéoprotection et qu'a été mis également en place le Groupement parisien interbailleur de surveillance, le G.P.I.S. avec plus de 200 intervenants.

Ce sont des outils importants, innovants, pour assurer la sécurité des Parisiens, complémentaires de celui des services de police. Menés en partenariat, ils permettent à la fois de lutter contre l'insécurité, les incivilités et d'assurer la médiation sociale avec les usagers.

De plus, la création de trois zones de sécurité prioritaire depuis 2012 à Paris a également renforcé notre partenariat avec la Préfecture, et notamment en matière de prévention.

C'est encore le cas lorsque, récemment à la gare du Nord, une brigade spéciale de terrain a été créée et que la surface du commissariat est en train de tripler de volume pour faire face à la situation particulière de cette grande gare internationale. Là aussi, c'est le Gouvernement actuel avec notre équipe municipale qui agit au service de la sécurité des Parisiens après des années de dégradation en termes d'effectifs de police, mais j'y reviendrai parce que j'ai l'impression que certains ont la mémoire courte.

C'est dans cet esprit, et pour renforcer encore cette coopération, que le groupe Socialiste et Apparentés a déposé un amendement proposant que la Ville finance dix véhicules pour la Brigade anti-criminalité de Paris. Car ses moyens opérationnels sont indispensables pour améliorer la qualité des interventions de sécurisation de l'espace public : les policiers l'ont d'ailleurs exprimé eux-mêmes à la Maire de Paris.

La contribution de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police pour 2015 s'inscrit évidemment dans un contexte général d'économie budgétaire de fonctionnement. Et je salue les efforts de rationalisation engagés par la Préfecture de police et la Ville, ainsi que le souci d'engranger de nouvelles recettes justement pour maintenir le niveau d'intervention et de sécurité à Paris.

Ainsi, le relèvement des tarifs de mise en fourrière, suite à l'arrêté du 28 novembre dernier, permettra d'abonder le budget de la Préfecture de police de 6 millions d'euros de recettes, tout en envoyant un signal fort en matière de lutte contre les incivilités, c'est-à-dire le stationnement sauvage de certains automobilistes.

Je voudrais conclure mon propos en rappelant tout l'attachement que nous portons à la Brigade de sapeurs-pompiers et souhaiterais participer à la dissipation de quelques malentendus.

Depuis 2001, nous avons constamment augmenté notre soutien à la B.S.P.P. Un plan de modernisation sans précédent a été financé, que ce soit pour les matériels d'intervention ou les technologies relatives à l'évolution des communications. Il devenait urgent d'améliorer la gestion des plus de 2 millions d'appels annuels et des interventions multipliées par trois depuis plus de 30 ans.

Ces efforts portent leurs fruits et permettent d'espérer une diminution de 10 % des interventions en 2014.

En parallèle, la Ville de Paris et la Préfecture de police ont pourtant fait le choix de préserver la capacité opérationnelle des sapeurs-pompiers, dont le budget de fonctionnement 2015 sera quasiment stable.

Conformément au vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en juillet dernier, l'enveloppe budgétaire allouée en 2015 par la Ville à la B.S.P.P. n'aura en aucun cas d'impact sur les forces opérationnelles de la B.S.P.P., dont l'action est essentielle pour les Parisiens.

Mais, c'est la réalité des chiffres ! Dans un contexte budgétaire contraint, je me réjouis que la Ville de Paris préserve ainsi la capacité d'action des pompiers parisiens, dont l'efficacité et le professionnalisme sont unanimement reconnus.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mon groupe votera donc ce budget primitif, qui témoigne d'un partenariat exigeant, loyal, et efficace entre la Ville et la Préfecture.

La sécurité des Parisiennes et des Parisiens passe en effet à la fois par des personnels en nombre suffisant et bien formés et aussi par une coopération réciproque et sincère entre la Ville et l'État.

J'ai entendu tout à l'heure des propos absolument incroyables. Mme JOHNSON, je crois, du groupe U.D.I., se plaignant de la disparition de la police de proximité quand c'était même l'engagement qu'avait pris Nicolas SARKOZY devant les Français en 2007 de la supprimer, chose qu'il a faite pour le plus grand détriment des Français et pour la sécurité dans nos villes.

J'ai entendu des propos incroyables sur les effectifs de police. Nous savons aujourd'hui, je crois que Colombe BROSSEL pourra y revenir ainsi que le Préfet de police, qu'entre 2009 et 2012, ce sont environ 1.500 postes de policiers en moins à Paris.

Je sais, comme maire d'arrondissement du 10<sup>e</sup> arrondissement, l'arrondissement où l'on parle beaucoup de la gare du Nord, à quel point nos quartiers ont souffert de cette baisse des effectifs de police, et je constate que là aussi, il n'y a jamais de démenti pertinent car il ne peut pas y en avoir. C'est la réalité des chiffres. Cette baisse des effectifs de police à Paris s'est interrompue en 2012 après l'élection de François HOLLANDE, et nous nous en réjouissons évidemment.

Je crois que c'est bilan contre bilan. Nous n'avons pas à rougir et que dans ce budget 2015 comme dans notre action municipale depuis 2001, comme dans l'action du Gouvernement depuis 2012, l'ensemble des éléments montre que pour la sécurité, c'est la gauche qui agit quand c'est la droite qui parle.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD. Merci pour ces précisions utiles.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, la contrainte budgétaire qui épargne peu de collectivités en Europe explique que, pour la première fois dans son histoire récente, le budget proposé pour la Préfecture subit une baisse de presque 2 %.

Au nom du groupe des Ecologistes, j'avais prudemment déposé un vœu en juillet dernier qui, amendé puis adopté à l'unanimité, demandait que "L'enveloppe budgétaire qui sera allouée en 2015 par la Ville de Paris à la B.S.P.P. n'ait en aucun cas d'impact sur ses forces opérationnelles".

Ce vœu a été entendu puisque seul un quart de l'effort budgétaire demandé à la Préfecture affecte la B.S.P.P., les trois quarts étant supportés par l'administration parisienne préfectorale. Je tiens à remercier solennellement M. le Préfet pour cet arbitrage respectueux de la volonté exprimée par notre Assemblée.

Sur les presque 719 millions d'euros du budget spécial de la Préfecture, plus de 45 % seront consacrés à la B.S.P.P., dont le budget enregistre, cela a été dit, une baisse de 0,54 %.

Cette baisse intervient après une hausse constante du budget alloué depuis 2001, qui a permis de combler un retard considérable accumulé dans les années antérieures.

Un premier plan de modernisation a pu aboutir. Un second a été lancé, dont l'élan est suspendu pour la deuxième année consécutive, et ce sont bien les difficultés nées de cette suspension que les vœux et amendements déposés par mon groupe permettent de surmonter.

Ainsi que le soulignait déjà un rapport de la Cour des comptes en décembre 2011, la B.S.P.P. présente le rapport coût/efficacité le meilleur de France, avec 78 euros par habitant et par an, contre 98 dans les départements de grande couronne.

Or, malgré l'excellence de ses résultats, la B.S.P.P. n'a pas cessé d'améliorer sa productivité.

Premier exemple : le plan de débruitage des appels sur le 112 et le 18 a permis de mieux trier les appels pour les rediriger vers d'autres services publics ou privés, les pompiers n'ayant pas vocation à devenir le service à tout faire de chaque habitant. Sur ce dernier point, oui, une réforme est en cours qui permettrait à la B.S.P.P. de facturer certains services éloignés de son cœur de métier et auxquels d'autres prestataires peuvent répondre. On doit effectivement s'interroger sur le fait que, par exemple, bailleurs et ascensoristes font supporter aux pompiers, et donc à la collectivité, la délivrance d'une personne bloquée dans un ascenseur.

Néanmoins, nous serons d'une extrême vigilance pour que cette réforme n'amorce pas un début de privatisation du service public des pompiers, et nous regarderons de très près la liste des services facturables avant de nous prononcer sur ce point.

Deuxième exemple : la modulation de la capacité opérationnelle en fonction de la demande. Son principe repose sur le constat qu'il est inutile de se tenir prêt à mobiliser la totalité des forces à tout moment, y compris dans les périodes où l'on sait de manière statistique que les pompiers sont très peu sollicités.

Troisième exemple d'effort d'amélioration de l'efficacité, la réduction des dépenses en plusieurs domaines : le stock stratégique de gas-oil passé de trois à un mois, le chauffage, ce qui fait quand même 610.000 euros, la dotation habillement à 340.000, le marché télécoms, 220.000, la dotation pharmacie, 210.000, et je pourrais ainsi continuer la liste.

Quant aux soldats du feu, leur temps de travail en 2013 fut de 3.200 heures par sapeur-pompier, soit 944 heures de plus que les pompiers professionnels de la grande couronne qui, eux, sont des civils disposant du droit syndical et du droit de grève.

Le statut militaire des personnels de la B.S.P.P. peut-il justifier une forme de surexploitation ? Le rapport de la Cour des comptes déjà cité souligne l'extrême pression opérationnelle à laquelle ils sont soumis. Dans ces conditions, toute baisse des effectifs de la B.S.P.P. serait une mauvaise nouvelle, aussi bien pour les soldats du feu que pour la population.

Le projet de délibération annonce une réduction de 40 personnes sur les fonctions support, mais ce chiffre est optimiste. En effet, l'objectif du plan de modernisation ayant fixé un effectif de 8.250 personnes, il a généré des recrutements que la B.S.P.P. ne pourra pas maintenir, et l'effectif ne comptera en fin d'année prochaine, au mieux, que 8.000 personnes.

À quoi s'ajoute le fait que le budget alloué aujourd'hui ne lui permet pas de provisionner les 3 millions d'euros nécessaires à la revalorisation obligatoire de ses agents de catégorie C qui interviendra en 2015 et qui concerne 80 % des effectifs.

Si la B.S.P.P. devait autofinancer cette dépense, elle ne pourrait le faire qu'en réduisant encore plus ses effectifs, qui tomberaient alors à 7.800. C'est pour éviter ce dangereux scénario que les écologistes sont à l'initiative d'un vœu exigeant qu'une solution soit trouvée avant le vote du budget complémentaire de juillet prochain, entre le Préfet et la Mairie de Paris, dont la contribution au budget de la B.S.P.P. égale 26 %, le reste étant assumé par l'État et les autres collectivités territoriales de la petite couronne.

De même, le recours aux réservistes civils et militaires permet à la B.S.P.P. de compléter ses effectifs opérationnels. Or, la contrainte budgétaire oblige la B.S.P.P. à supprimer les 250.000 euros nécessaires à cette mobilisation alors qu'il s'agit pourtant d'un système souple, efficace et finalement très peu coûteux au regard du service rendu.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement budgétaire accepté par l'Exécutif pour que la Ville paye sa part de la dépense.

L'enveloppe budgétaire a également conduit à revoir le programme d'acquisition de matériel d'intervention. Ainsi, la gestion des camions-échelles a été rationalisée par un redéploiement optimum sur le terrain. Cela suite au non renouvellement de cinq d'entre eux. Et les écologistes attirent votre attention, Monsieur le préfet, sur le vieillissement du parc 100 % diesel de la BSPP et de la police. C'est pourquoi, à notre initiative, un vœu de l'Exécutif demande à l'Etat d'élaborer un plan de dé-dieselisation du parc préfectoral.

Concernant l'investissement immobilier, c'est-à-dire les casernes, il faut noter qu'après l'achèvement de chantiers importants, comme Champerret par exemple, où était construit le très moderne centre de débruitage que j'ai pu visiter, l'effort pour moderniser le patrimoine dont dispose la BSPP risque, lui aussi, d'être suspendu, mais au moins le budget qui nous est proposé garantit que les chantiers lancés seront achevés.

Quelles conclusions les écologistes tirent-ils de ces constats ? Si l'expression "préserver la capacité opérationnelle" est consensuelle au Conseil de Paris, c'est sans doute parce qu'elle ne veut pas dire grand-chose et que chacun l'interprète à sa façon. Faut-il comprendre que le budget doit être sanctuarisé en euros constants ? Ou bien faut-il la comprendre comme étant que les moyens humains et matériels ne doivent, par principe, jamais baisser ? Ou bien faut-il comprendre que les pompiers devraient réduire leurs moyens humains et matériels, sans dégrader la qualité de service, grâce à un modèle d'organisation plus efficace ?

Finalement, que veut-on sanctuariser ? Le budget ou le service rendu ? Pour nous, c'est le service rendu ! Et puis d'ailleurs, quelle protection attend-on de la BSPP ? Veut-on qu'elle soit capable de faire face à tous les dangers, en toutes circonstances, au même moment, y compris les plus improbables ? Imaginons celle où tous les malheurs s'abattraient sur Paris le même jour : déraillement sur le RER, attentat terroriste, incendie de la tour Montparnasse - remarque, une tour en moins, c'est pas mal - canicule multipliant les appels au secours, etc.

Bref, où placer le curseur entre deux extrêmes ? Celui offrant une protection tous risques, même impossible, aux coûts exorbitants, et celui offrant une protection maigrelette et au rabais ? On le voit bien, les notions de capacité opérationnelle et de protection ne répondent pas à des critères scientifiques, mais politiques. La vision catastrophiste développée par certains, n'est pas la mienne. L'approche des écologistes est conforme à leurs valeurs et empreinte d'esprit pratique. Noircir la réalité de la sécurité pour gagner des voix ne sera jamais notre fonds de commerce. D'ailleurs, qui, dans cette Assemblée, a déjà entendu les Parisiens se plaindre d'une baisse de la qualité de service des pompiers de Paris ? Qui ? Personne !

Ce budget, avec l'adoption du vœu et de l'amendement que mon groupe a déposé, permettra en pratique aux Parisiens de bénéficier de la même sécurité que ces dernières années. Cela ne nous empêche pas d'affirmer que la BSPP est allée au plus loin de ce que la Ville et le Préfet pouvaient attendre d'elle en termes de gain coût/efficacité.

Continuer à restreindre son budget au prétexte de la contraindre à améliorer davantage encore sa productivité, reviendrait à ne plus garantir aux Parisiens la qualité de sécurité à laquelle ils ont droit. Alors laissons le budget BSPP souffler quelque temps avant de relancer de nouvelles exigences.

Les questions que j'ai soulevées jusqu'à présent se posent aussi pour l'autre versant du budget préfectoral, ces 54 % et quelques qui financent des missions aussi variées que la sécurité intérieure, la circulation, le stationnement, l'hygiène, la sécurité préventive et divers services tels que les actions de police administrative, la verbalisation des manques de sécurité bâtementaire, les autopsies, la délivrance des titres de séjour et d'identité.

Or, à l'inverse de ce qui se passe pour les pompiers, il n'est pas rare d'entendre les Parisiens se plaindre du service de police, non pas à cause des policiers eux-mêmes, dont on souhaiterait néanmoins qu'ils bénéficient d'une formation plus approfondie, car votre propos sur la perception de la police dans le 18e arrondissement, Monsieur le préfet, péchait par optimisme. Mais du fait, par exemple, des conditions d'accueil du public dans des bureaux où les ordinateurs tombent en panne, où la file d'attente dure des heures pour obtenir une information ou accomplir une démarche...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Il me faut conclure, je vais très vite.

Les moyens sont une chose, la manière en est une autre. Il faut que - c'est très court quand même.

C'est normal que la Maire et son adjoint ne soient pas consultés pour la suspension de l'opération "Paris Respire" pendant les fêtes, que 40 % des véhicules repérés échappent à la fourrière ? Est-il normal que le maire n'ait pas son mot à dire sur les ASP, que la Préfecture ait souvent entravé des projets d'aménagement ?

Notre vote favorable sur le budget 2015 de la Préfecture ne nous engage aucunement sur celui de 2016. Qu'il soit bien clair que l'année prochaine, nous déterminerons notre vote en tenant compte aussi de la façon dont nous approuvons aujourd'hui, de la façon dont cela a été exécuté.

Un mot et je termine pour dire qu'approuver ce budget ne signifie pas que nous approuvons la vidéosurveillance. Je tiens à dire que si elle était aussi efficace que cela, vous n'auriez pas dit ce que vous avez dit tout à l'heure !

De la même manière, nous n'approuverons pas l'expulsion des biffins, par exemple.

Alors voilà, je vous dis, Madame la Maire : chiche !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur Pascal JULIEN, vous êtes éloquent et passionné, et c'est très agréable de vous entendre, mais je rappelle chacun au respect des temps de parole. Ce qui fait la démocratie, c'est que chacun doit parler en fonction du temps qui lui est attribué, ce temps étant attribué non pas de façon arbitraire, mais en fonction du poids de chacun des groupes.

Je vous remercie.

Monsieur Didier LE RESTE, vous avez la parole, pour 10 minutes.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais faire une suggestion à M. le Préfet. Je pense qu'il aurait été bon de disposer des éléments que vous avez présentés d'entrée, d'en disposer en amont pour préparer utilement nos interventions sur ces questions. Il est, me semble-t-il, de tradition, Monsieur le préfet, de toujours demander à la collectivité de faire plus, quand le Ministère de rattachement, en l'occurrence le Ministère de l'Intérieur, a tendance à oublier ses obligations.

Cette fois-ci, le budget de la Ville de Paris réduit symboliquement son enveloppe sans que celle-ci ne gêne par trop le fonctionnement de la Préfecture. A ce sujet, j'ai relevé qu'a contrario de ce qu'a dit M. GOUJON dans son intervention pour justifier le fait que son groupe n'allait pas voter ce budget, j'ai repris le contre-budget présenté par l'UMP où est indiqué, page 16, la contribution de Paris à la Préfecture de police, sur ce point, le contre-budget est en accord avec les orientations données par la Maire de Paris.

Je pense qu'il y a une légère contradiction dans le groupe UMP.

J'ai pu constater à la lecture de votre communication, Monsieur le Préfet, que ceci allait entre autres toucher - et cela vient d'être évoqué - la brigade des sapeurs-pompiers, en particulier cette réduction de la voilure allait retarder les investissements sur le territoire dont elle a la charge. Je sais combien la population parisienne et nous-mêmes sommes attachés à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et il est souhaitable de pouvoir, les prochaines années, reprendre un rythme normal d'investissement. Mais en revanche, sur la question des personnels eux-mêmes, elle est de la responsabilité du Ministère de la Défense, et c'est à lui de pourvoir en moyens humains suffisants et former ce corps exceptionnel de l'armée française.

D'ailleurs, si vous me le permettez, j'interviendrai pour une autre catégorie de personnel. Ce sont les agents de surveillance de Paris. Leur régime indemnitaire a pris effet le 1er janvier 2014 et il est, depuis lors, aligné sur celui des autres personnels de la Préfecture de police. Pourtant, il semble que l'on refuse à ces agents l'avancement d'échelon à la durée minimale.

Vous avez été interpellés par une organisation syndicale, en l'occurrence la CGT, et j'aurais aimé vous entendre sur ce sujet. Je comprends l'exaspération de ces agents qui sont souvent victimes de l'ire des automobilistes qui, malheureusement, ont bien peu de respect pour leur travail. L'annonce que leur régime indemnitaire soit transformé en prime au rendement les heurte. Ils craignent que l'attitude des contrevenants ne redouble d'agressivité, surtout si le tarif des amendes augmente. Il est donc indispensable que ces personnels, qui dépendent à la fois de la Préfecture de police et de la Mairie de Paris, voient leurs droits stabilisés.

Nous comptons sur l'adjoite, notre collègue Colombe BROSSSEL, pour faire avancer ce dossier. Je n'ai par contre ni lu, ni vu que ces agents souhaitent voir leur mission modifiée et je ne crois pas que le vœu de M. GOUJON réponde aux attentes des personnels. Ils ne sont en rien des supplétifs de la police au sens où M. GOUJON les décrit, mais bien des agents qui font appliquer les décisions de police du Maire, même si à Paris elles sont exercées par la Préfecture. De l'amende à la fourrière, il n'y a qu'un pas.

Je souhaiterais à l'occasion du vote de ce budget de la Préfecture de police, revenir un instant sur la question des fourrières, et plus particulièrement de la possibilité de leur remunicipalisation. A plusieurs reprises ces dernières années - et nous l'avons évoqué dans des réunions précédentes - des voitures ont été enlevées à Paris alors que des enfants se trouvaient à l'intérieur. Les vitres étaient teintées, certes, et les enfants, endormis ou trop jeunes, ne pouvaient pas toujours se signaler. Mais cela nous interroge néanmoins sur les pratiques à mettre en œuvre pour éviter ce type d'incident.

A chaque fois, des enquêtes administratives ont été lancées par la Préfecture, ce qui est une bonne chose, mais ce qui n'exclut pas une réflexion plus globale sur le mode de gestion le plus pertinent pour gérer cette tâche.

Par ailleurs, je tiens donc à revenir sur l'idée d'une remunicipalisation des fourrières, dans l'objectif d'en faire baisser le coût pour les usagers.

Par le biais des vœux déposés en juillet dernier, je suis d'ailleurs ravi de voir que l'UMP estime aujourd'hui que la remise en régie municipale d'une activité peut s'avérer plus efficace qu'une gestion déléguée.

Cela étant dit, mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que l'augmentation des tarifs, prévue pour le mois de janvier et demandée au Gouvernement, vient combler le financement d'une activité qui est structurellement déficitaire. J'espère donc que votre demande de remunicipalisations de ce service n'est pas liée à une volonté de faire supporter à la Ville le coût d'une activité peu rémunératrice.

Pour être cohérente, votre volonté de remunicipalisations devrait s'étendre à d'autres activités comme, par exemple, le ramassage des ordures ménagères. Faute de quoi, votre objectif serait de socialiser les pertes et de privatiser les profits.

Si votre volonté était celle-ci, cela reviendrait à faire peser sur la collectivité, et donc sur les générations futures, les coûts d'activités les moins rentables pour laisser les profits aller aux mains d'intérêts privés de court terme.

Mais revenons non pas au budget mais à l'activité de la police sur le territoire parisien.

Qu'est-ce qui a réellement changé depuis deux ans, depuis l'arrivée des 332 policiers de plus sur notre territoire ? Le rythme, cette année, semble moins soutenu, même si j'ai pu comprendre qu'il y aurait des évolutions.

La demande de sécurité reste importante. Si d'autres interventions d'agents publics, comme ceux du G.P.I.S., ont porté leurs fruits, il n'en reste pas moins que la répartition des forces de police à Paris reste problématique. Les quartiers de l'Est sont sous-dotés par rapport aux quartiers de l'Ouest, à forte fréquentation touristique.

Je sais que certains ici veulent que Paris, on l'a entendu souvent aujourd'hui, soigne son image et que le touriste chinois devienne le mètre-étalon de toute politique publique.

Pour notre part, nous pensons que ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui doivent être prioritaires. Les renforts de police pour les moments de forte affluence touristique doivent être des renforts ponctuels et ne pas peser sur les effectifs des commissariats de quartier.

Sur la question des expulsions des sans-papiers, Monsieur le Préfet, la logique que le Ministère vous demande d'appliquer est toujours la même.

Nous n'avons pas vu arriver de nouvelles zones de sécurité de proximité sur notre territoire depuis l'instauration de celles des 18e, 19e et 20e arrondissements.

Je connais une partie de votre réponse : on vous en demande toujours plus et vos moyens ne suivent pas l'augmentation de cette demande.

Mais si certains ont la solution clé en main, créer une police municipale ou confier à des agents de la Ville, voire aux A.S.P., d'autres missions que la verbalisation, cette réponse n'est pas la bonne. Nous pensons que la police est et doit rester nationale et d'ailleurs toutes les villes qui ont mis en place des polices municipales s'aperçoivent qu'il s'agit d'une dépense sans fin et que les réponses sont toujours insatisfaisantes.

Oui, plus de policiers mais surtout le retour d'une police de proximité, dissuasive et préventive. Une police qui fait corps avec le corps social dans lequel elle est plongée. Une police qui suscite la confiance des citoyens et qui se sent bien parmi eux. Est-ce un doux rêve ? Je ne le crois pas. En tout cas, cela vaudra cent fois mieux que la création d'un dispositif "voisins citoyens" que réclame la droite et qui n'est jamais que la légalisation de la délation. La confiance, je le disais à l'instant, est la meilleure alliée du policier. Si elle existe, c'est chaque citoyen qui se sent responsable. Pas besoin de nommer des chefs d'îlot pour cela.

Pour conclure, vous ne comprendriez pas que je ne vous demande pas quand et combien de femmes victimes d'exploiteurs et de mafieux vont voir leur situation être régularisée. Je pense bien naturellement à cette lutte exemplaire des femmes chinoises et africaines du boulevard de Strasbourg, notamment du 57. C'est parce qu'elles ont confiance en la justice, en la République, qu'elles ont pu lutter. Sachons les accompagner, les entendre. Elles ont pris des risques importants, nous ne pouvons les laisser choir.

Nous attendons aussi la réponse que le Ministère de l'Intérieur va faire à Madame la Maire et aux présidents des groupes de la majorité qui l'ont interpellé sur la régularisation de 500 familles parisiennes qui attendent depuis des années, dans cette zone grise puisque inexpulsables et irrégularisables au vu des circulaires en vigueur.

J'ai conscience d'avoir posé un certain nombre de questions mais il est normal que l'une des préoccupations essentielles des Parisiens, à savoir la sécurité, aient des réponses concrètes de celui qui en a principalement la charge.

Pour notre groupe, nous voterons le budget de la Préfecture de police.

Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Didier LE RESTE.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - L'austérité n'épargne pas le budget de la Préfecture de police de Paris et ce budget nous apprend que l'on va différer, comme cela a été dit précédemment, pour la deuxième année consécutive, la poursuite du plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers, et c'est très inquiétant.

Par ailleurs, si certains commissariats ont été reconstruits et modernisés, d'autres en auraient grandement besoin. Aussi les temps d'attente pour déposer une plainte, celles et ceux qui en ont fait l'expérience en savent quelque chose, démontrent le problème de sous-effectif criant de notre police, même si cela ne dépend pas directement du budget que nous débattons.

Résultat, on a le sentiment que la Préfecture court après les recettes. Soyons francs, la revalorisation des tarifs d'enlèvement et frais de garde des véhicules en stationnement gênant n'est absolument pas faite dans un objectif de rendre plus dissuasif les mauvais comportements, mais bien pour renflouer les caisses.

Bien sûr, d'autres arguments sont avancés. J'ai d'ailleurs particulièrement apprécié celui-là : le coût du stationnement à Paris, notamment dans un parc souterrain gardé, aboutit au paradoxe qu'il peut être plus rentable de laisser sa voiture en fourrière. C'est quand même une belle spirale parce qu'on laisse Vinci s'enrichir sur notre dos, on augmente le stationnement résidentiel pour pallier les baisses de la dotation de la Ville et on fait exploser les tarifs de la fourrière. Franchement, c'est sans fin.

Le pire, c'est que ce sont des entreprises privées qui gèrent les fourrières. On apprend même que la couverture de ces marchés va être revue à la hausse, ce qui est un comble.

Aucune hausse, mes chers collègues, n'est acceptable tant que le retour à une gestion publique n'est pas engagé. Il est scandaleux que la police nationale n'ait pas la maîtrise publique des fourrières et c'est de notoriété publique que certaines rues plus proches des fourrières font l'objet de bien plus d'interventions que d'autres plus éloignées.

Par contre, le budget spécial primitif de la Préfecture de police ne nous dit rien de précis quant aux frais engendrés par la vidéosurveillance ou encore la poursuite aussi absurde qu'inhumaine des politiques de chasse aux sans-papier qui perdurent hélas comme sous SARKOZY.

Mes chers collègues, je désapprouve le pilotage politique gouvernemental de la police. Je suis néanmoins très attachée à la politique républicaine et il serait temps, j'estime, de rompre avec la logique du chiffre qui déforme profondément ses missions et avec la logique d'austérité qui réduit de façon drastique ses moyens.

Pour ces deux raisons, je voterai contre le budget spécial primitif de la Préfecture de police. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Mme SIMONNET.

La parole est à M. PÉCHENARD, pour 5 minutes 50.

**M. Frédéric PÉCHENARD.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, le besoin de sécurité n'a jamais été aussi fort qu'aujourd'hui pour les Parisiens. Malgré nos demandes répétées sur la publication systématique des chiffres de la délinquance, nous assistons à une omerta de la Maire de Paris et du Préfet de police sur ce sujet.

Je me suis donc, comme d'habitude, reporté aux travaux de l'O.N.D.R.P. Je rappelle que cet observatoire est placé au sein d'un établissement public, placé sous la tutelle du Premier ministre. Les statistiques que je vais communiquer sont à la disposition de tous sur le site de l'Observatoire.

Je rappelle pour la méthode que l'Observatoire présente ses chiffres sur douze mois glissants. Ils sont malheureusement très éclairants sur le niveau d'insécurité à Paris.

Les atteintes aux biens, c'est-à-dire les vols, ont progressé sur douze mois glissants de 13,5 %, c'est-à-dire 22.124 faits de plus que l'année dernière, soit 60 par jour.

Les escroqueries ont progressé de 25 % par rapport à l'année dernière, soit 6.727 faits de plus, c'est-à-dire plus de 18 par jour.

Les violences aux personnes ont continué de progresser fort heureusement très modestement de 1 %, mais avec une augmentation forte des violences sexuelles de 12,7 % et surtout des atteintes aux agents dépositaires de l'autorité avec plus 13,2 %.

Cette dernière statistique m'inquiète. Cela signifie que l'année dernière 2.696 actes de violence contre des policiers ont été commis, 7 policiers sont victimes à Paris de violences tous les jours. Fait rarissime, les policiers ont manifesté le mois dernier pour témoigner de leurs difficultés chaque jour croissantes pour accomplir leur mission.

Le Gouvernement par sa politique pénale casse le travail des forces de police, avec un discours compassionnel envers les délinquants et une déconstruction en règle du Code pénal, le Gouvernement démotive des agents qui accomplissent, faut-il le rappeler, une mission particulièrement difficile, parfois au péril de leur vie.

Visiblement en panne d'idées concernant la lutte contre la délinquance, vous avez fait de la question des effectifs l'alpha et l'oméga de votre politique. Avec un plan de communication affûté, vous nous avez annoncé l'an dernier l'arrivée de 300 jeunes gardiens de la paix. Vous avez été, en revanche, beaucoup plus discrets au sujet des 286 mutations enregistrées quelques jours plus tard. Au total, le bilan des renforts est assez limité et totalement imperceptible pour les Parisiens.

Votre majorité a entrepris une véritable paupérisation des services de police. Votre Gouvernement diminue les crédits alloués aux moyens matériels indispensables à l'accomplissement des missions. Même les équipements de protection des policiers ne sont pas épargnés par une logique budgétaire aveugle.

L'état de délabrement de l'hôtel de police du 14<sup>e</sup> arrondissement n'a pas pu échapper au Ministre de l'Intérieur lors de sa récente visite, et ce n'est pas le seul à Paris. Pourtant les crédits manquent pour la rénovation des commissariats dont certains contiennent encore de l'amiante.

Encore une fois, ce désengagement traduit le manque de considération de votre majorité envers les policiers. L'amendement que vous avez opportunément déposé aujourd'hui pour l'achat de dix véhicules non diesel pour la brigade anti-criminalité est l'arbre qui cache la forêt.

Or, la Ville de Paris a des leviers pour aider les policiers dans l'accomplissement de leur mission. Je veux parler du nécessaire renforcement de la vidéoprotection. Les policiers disposent d'un outil précieux pour l'élucidation des faits de délinquance et l'organisation des patrouilles. Il faut désormais aller plus loin en densifiant le réseau à Paris et en engageant un dialogue avec les départements voisins pour l'étendre à l'ensemble du périmètre du Préfet de police.

Je crois que la Maire de Paris a aussi un rôle important à jouer pour accroître l'efficacité des services de police en leur permettant de se loger convenablement à Paris. Si l'on souhaite des policiers pleinement impliqués dans leur mission mais aussi dans la vie de leur quartier, il faut les fidéliser au territoire parisien.

Un vœu en ce sens, je le rappelle, a été adopté au mois de juin dernier. Sur ce sujet, j'aimerais avoir un premier bilan des actions mises en œuvre. Les Parisiens jugent votre politique de sécurité à l'aune des résultats en matière de lutte contre la délinquance. Ils sont las des postures politiciennes qui donnent le sentiment de ne pas les entendre.

La démission de la Gauche sur la sécurité entre 1997 et 2002 a produit les résultats que l'on connaît tous. Force est de constater aujourd'hui que les mêmes causes produiront les mêmes effets.

La Préfecture de police est incontestablement l'une des variables d'ajustement de votre budget. Votre engagement de campagne, Madame la Maire, de maintenir la contribution de la Ville à la Préfecture de police a fait long feu. La baisse de celle-ci, 5,7 millions en fonctionnement et 3 millions en investissement, aura pour conséquence d'amputer les capacités opérationnelles, qu'il s'agisse de la Brigade des sapeurs-pompiers ou de la police nationale.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame GALLOIS, vous avez la parole.

**Mme Edith GALLOIS.** - Madame la Maire, mes chers collègues, vous proposez, Madame la Maire, une augmentation des tarifs des frais de fourrière pour certains véhicules à Paris, une manière très atténuée et bien imprécise d'annoncer une hausse très sévère des tarifs de mise en fourrière. Pourtant, une grande sévérité implique une plus grande objectivité. Quel est le critère de sélection de ces "certains" ? Cela n'est pas précisé dans le projet de délibération, alors qu'il s'agit d'un deuxième degré de sanction, après la simple contravention.

Ce, entre guillemets, "certains" puisqu'il n'y a pas de précisions catégorielles ni de situations, devrait alors obligatoirement impliquer des instructions précises données aux agents verbalisateurs, leur imposant un discernement de situation, l'abus flagrant, la dangerosité, la gêne occasionnée devant être les seuls et uniques critères observés.

Or, cela n'est pas le cas actuellement. Il est beaucoup trop souvent difficile de faire la différence entre la faute qui vaut une contravention et celle qui permet l'enlèvement.

La mise à la fourrière est une sanction sévère qui coûte beaucoup d'argent et beaucoup de temps et vous demandez à accentuer sa sévérité, alors qu'elle n'est pas toujours juste.

Je le dis sans détour : le système en place actuellement est un mauvais système.

Il est mauvais parce que sa mission première est de donner un caractère dissuasif aux infractions et que cela n'est pas le cas, de l'aveu même de M. le Préfet.

Il est mauvais parce qu'il est arbitraire, raison de son inefficacité.

Il est mauvais parce qu'il donne une image qui n'est pas celle de la probité ni celle de l'équité.

Il est mauvais parce qu'il coûte cher aux conducteurs et qu'il coûte aussi très cher à la Préfecture. Il coûte beaucoup mais rapporte peu.

Il est mauvais parce que la Préfecture est elle-même victime de l'inflation de cette mise en fourrière. En dix ans, sa progression de 50 % a considérablement aggravé le déficit structurel du compte "fourrière" du budget spécial de la Préfecture, qui doit - c'est un comble ! - utiliser des crédits normalement affectés aux personnels pour compenser le désengagement de la Ville de Paris qui devrait normalement assurer la totalité du coût.

C'est pour toutes ces raisons que l'on en est arrivé à la situation actuelle qui s'apparente beaucoup trop à une dérive, une dérive qui est quasi obligatoire parce qu'elle est structurelle. En réalité, ce qui se passe toutes les deux minutes dans les rues de Paris, c'est que "certains véhicules" signifie les plus faciles, les plus rapides à enlever, pas les plus dangereux ni les plus gênants ni les plus choquants. Ce qui est choquant, au contraire, c'est le comportement des conducteurs de sociétés privées qui se chargent de ces enlèvements et qui n'ont qu'un critère : c'est celui de l'argent. Ce qui est encore plus choquant, c'est qu'il est malheureusement à craindre que l'on puisse imaginer qu'une complicité existe entre les verbalisateurs et les enleveurs : les voitures des uns et des autres se suivant souvent dans les rues, agissant quasi au même moment, sans respecter les délais.

Le sentiment chez les Parisiens motorisés qui, tous, ont été victimes, un jour ou l'autre, d'un enlèvement de voiture ou de moto, si ce n'est de plusieurs, n'est pas qu'ils sont punis pour effraction mais qu'ils sont victimes, en fait, d'une bande organisée dont l'objectif n'est pas de faire régner l'ordre mais de leur prendre de l'argent. On n'est pas au Texas ici, on est Paris et ce n'est pas à des cow-boys que l'on doit confier la mise en application de nos règles de stationnement. C'est plutôt à des agents assermentés, surtout quand la punition est grave.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez presque épuisé votre temps de parole, Madame GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS.** - Madame la Maire, d'abord, j'ai 5 minutes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, vous avez 4 minutes 10 puisque votre collègue précédent a parlé longtemps.

**Mme Edith GALLOIS.** - Je vais terminer. On a assisté à de nombreux débordements, donc vous allez me laisser terminer, même si ce que je vous dis ne vous plaît pas.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, justement, je le rappelle à tout le monde. Ce n'est pas ce que vous dites, c'est simplement le respect des règles, surtout quand on parle de la Préfecture de police.

**Mme Edith GALLOIS.** - Les sociétés privées qui se chargent de l'enlèvement ne sont pas toujours respectueuses de ces règles. Elles ne sont donc pas toujours respectables.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - En ce moment, vous dépassez le temps de parole.

**Mme Edith GALLOIS.** - La Préfecture doit aussi protéger ses agents de comportements qui pourraient être assimilés à ceux avec lesquels ils travaillent et dont les motivations ne sont pas les mêmes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Donc, comme à nos autres collègues, je vous demande de bien vouloir conclure. Là, vous n'êtes plus dans le temps de parole attribué à votre groupe.

**Mme Edith GALLOIS.** - C'est bien là que se passe le cœur du problème. Alors, plutôt que de proposer...

Je termine, Madame la Maire, s'il vous plaît !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut savoir conclure, Madame GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS.** - Plutôt que de proposer une augmentation des tarifs...

Je voudrais terminer. C'est scandaleux ! Vous avez accepté des débordements de parole jusqu'à maintenant, donc je vais terminer, s'il vous plaît. J'en ai pour 1 minute.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, je n'ai laissé déborder personne puisque j'ai arrêté chacune et chacun.

**Mme Edith GALLOIS.** - Madame, cela ira beaucoup plus vite si vous me laissez terminer. J'en ai pour 2 secondes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Eh bien, 2 secondes !

**Mme Edith GALLOIS.** - Je vais aller très vite.

Nous sommes ici des responsables politiques...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Justement, Madame ! Il faut accepter le temps qui vous est attribué.

**Mme Edith GALLOIS.** - ... élus pour garantir les conditions de vie meilleures possibles aux Parisiens, dont le respect est une question d'équilibre et d'équité. L'argent ne doit ni ne peut être un critère qui nous guide pour le faire respecter.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dernière oratrice : Mme Véronique LEVIEUX, qui dispose de 10 minutes parce que ses collègues lui ont laissé beaucoup de temps, à elle.

**Mme Véronique LEVIEUX.** - Je remercie mon président de m'avoir laissé autant de temps.

Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je voudrais profiter de l'examen de ce budget pour intervenir sur deux points particuliers :

- l'un relève directement du contrat d'objectifs et de performances que la Ville et la Préfecture entendent mettre en œuvre ;

- l'autre concerne plus spécifiquement la lutte contre la prostitution.

Tout d'abord, sur votre contrat d'objectifs et de performances, le C.O.P., je ne peux que me réjouir de cette volonté manifeste d'engager un vrai travail de fond sur l'ensemble des dossiers importants qui lient la Ville et la Préfecture, et pour lequel une réflexion, qui dépasse le seul cadre de l'examen budgétaire annuel, est la bienvenue ; je pense notamment aux questions immobilières. Les situations sont particulièrement disparates, qu'il s'agisse des antennes de police ou des commissariats, certains étant hébergés dans des mairies d'arrondissement, d'autres dans des locaux relevant de bailleurs, l'ensemble relevant de textes réglementaires souvent dépassés, comme le décret de 1967 en matière de convention de gestion.

Vous avez entrepris, Monsieur le Préfet, une politique volontariste en fusionnant les commissariats du 5e et du 6e arrondissement récemment, afin, tel est l'objectif recherché, de permettre une meilleure utilisation des effectifs en mutualisant les services logistiques et administratifs des deux commissariats, ainsi que certaines fonctions de commandement.

Les personnels ainsi libérés des tâches administratives sont redéployés dans les deux arrondissements, afin d'accroître le volume des patrouilles de police sur la voie publique.

Comme vous nous l'avez indiqué, Monsieur le Préfet de police, la réforme se traduit par une augmentation d'environ 30 % du nombre de patrouilles. En moyenne, trois à quatre patrouilles supplémentaires s'ajouteraient aux dix équipages déjà présents dans les arrondissements quand les besoins le nécessitent.

Une réflexion de la Préfecture est engagée sur d'autres fusions dans les arrondissements du Centre ; je pense notamment aux 1er et 2e arrondissements.

Je souhaiterais, Monsieur le Préfet, que vous puissiez nous garantir que la qualité, là aussi, du service public de prévention et de sécurité rendu aux habitants sera non seulement maintenue mais même améliorée.

Je me permets de rappeler, à ce titre, le vœu voté par notre Assemblée en juillet dernier, vœu initié par le Conseil d'arrondissement du 2e, qui vise à demander une information régulière des élus locaux des deux arrondissements concernés et souligne l'enjeu de la présence des forces de police sur le terrain et le besoin, si la fusion devait être confirmée et se faire dans le 1er arrondissement, de créer une annexe dans le 2e arrondissement pour répondre aux enjeux de proximité.

Monsieur le Préfet, le service de proximité rendu par la Préfecture de police et ses agents est, pour nous, élus, une priorité. Cela vaut notamment sur la question de la prostitution.

Aujourd'hui, alors que vous travaillez sur une refonte du contrat parisien de prévention et de sécurité, qui aura vocation à se décliner dans les 20 arrondissements, seuls sept arrondissements ont une fiche "prostitution" dans leur contrat de sécurité. Pour autant, si tous n'ont pas, dans ce cadre, mis en place une coordination prostitution, certains en ont sans que cela soit inscrit dans leur C.S.A.

Sous l'ancienne mandature, une coordination prostitution parisienne a été mise en place à la demande de Myriam EL KHOMRI. Elle s'est réunie à deux reprises et a permis notamment un échange avec l'ensemble des partenaires et la publication d'un guide à l'usage des professionnels.

Des problématiques ont émergé dans ce cadre mais sans toujours pouvoir aboutir.

Le 2e arrondissement, dont je suis élue, a connu ces dernières années une évolution par l'aggravation des réseaux de prostitution qui se fondent sur la traite des êtres humains issus de différentes zones géographiques - le Maghreb, l'Afrique noire anglophone ou l'Asie - et concerne des femmes et des jeunes femmes.

Les caractéristiques du phénomène et la diversité des publics et des réseaux nécessitent une prise en charge globale et transversale. Ils doivent être envisagés, tant du point de vue des nuisances qu'ils provoquent auprès des riverains et des situations de violence que cela peut entraîner, mais également, naturellement, sous l'angle de la prévention, de la protection des personnes prostituées et bien entendu, de la lutte contre ces réseaux.

Dans les décennies passées, on a pu constater des évolutions grâce aux actions menées par la police, notamment la B.R.P., mais également suite à des aménagements urbains, des projets de réhabilitation des logements insalubres ou bien encore le travail mené par la S.E.M.A.-EST dans le bas de la rue Saint-Denis, côté 1er et 2e arrondissements, pour réduire la place des "sex shops".

Mais la prostitution, et en particulier celle organisée par les réseaux, qui n'est rien de moins que de l'esclavage, demeure, voire se développe. Les tensions avec les riverains augmentent, même si ceux-ci, de manière générale, s'expriment dans le respect des personnes humaines concernées et ont conscience de leur situation et des conditions d'hygiène dramatiques dans lesquelles elles sont contraintes de mener leurs activités.

Une réunion récente organisée par le maire du 2e et son adjoint en charge de la sécurité a pu prouver cet état d'esprit.

Je tiens à saluer l'engagement, la disponibilité et la réactivité des forces de police du 2e et de son commissariat à l'égard des riverains, y compris lorsqu'il s'agit de faire un travail de pédagogie parfois difficile, et ce, dans un cadre juridique complexe.

Je souhaite souligner également la nécessité de porter ces réflexions et actions à l'échelle des arrondissements limitrophes concernés. Je pense par exemple aux 2e et 10e, car il n'est pas non plus question d'essayer de déplacer une population ou un phénomène d'un arrondissement à un autre, d'un boulevard à un autre. Cela ne résout pas le problème de fond et ne peut être un résultat satisfaisant en soi.

Enfin, il convient de rappeler que la Ville de Paris, en partenariat avec les associations impliquées dans ce domaine, soutient des initiatives contribuant à faire reculer la prostitution à Paris : information au public, accompagnement des personnes prostituées vers les associations, actions de sensibilisation et de prévention en direction de différents publics.

La Préfecture de police, quant à elle, a rencontré au printemps 2013 des associations de prostituées afin de mettre en place un dispositif facilitant la régularisation de personnes prostituées qui ont eu le courage de dénoncer les responsables des réseaux qui les exploitaient.

Aujourd'hui, je souhaite que dans la diversité des dossiers que vous gérez, Monsieur le Préfet de police, celui de la lutte contre la traite des êtres humains et les réseaux de proxénétisme soit également priorisé et n'oublie pas notamment les établissements du centre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Nous avons terminé ce débat, et je vais donner la parole à Colombe BROSSEL et à M. le Préfet de police pour vous répondre.

Je veux, puisque nous avons parlé de violences faites aux femmes et de prostitution, saluer aussi le travail d'Hélène BIDARD sur ce dossier puisqu'elle est extrêmement engagée aux côtés de Colombe BROSSEL et de la Préfecture de police.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, puis à M. le Préfet de police.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

D'abord, merci à l'ensemble des intervenants. Vous êtes intervenus sur beaucoup de sujets. C'est d'ailleurs toute la complexité, la diversité et la richesse des débats que nous avons tous les ans à l'occasion du budget spécial. Nous y parlons du budget spécial ; nous y parlons aussi du reste, et je vais essayer de structurer ma réponse en essayant de ne pas tout mélanger.

L'un des intervenants a terminé son propos en disant que les Parisiens étaient las des postures politiciennes sur le sujet de la sécurité. J'ai peur qu'il n'ait pas totalement échappé lui-même à cette posture.

Peut-être quelques rappels sur l'histoire, parce que nous avons de temps à autres des débats qui sont hors sol et en tout cas hors contexte.

Oui, Madame JOHNSON, je vous confirme que la police de proximité a existé dans notre pays, et elle a été démantelée. Et ce démantèlement a été posé et assumé comme un fait politique par l'ancien Président de la République. Vous avez le droit de dire que cette décision n'était pas la bonne à l'époque, je vous l'accorde : j'étais contre à l'époque ; je suis toujours dans la même constance. Vous avez le droit d'avoir changé d'avis mais s'il vous plaît, ne nions pas qu'il y a eu des faits et des engagements politiques. Oui, la police de proximité a existé, et oui, Madame JOHNSON, vous avez raison, elle ne servait pas uniquement à faire du basket dans les quartiers ; elle servait à faire de la sécurité de proximité pour l'ensemble des habitants et oui, elle a été supprimée.

De la même façon, la Préfecture de police a perdu, non pas sur la partie qui concerne le budget spécial de la Préfecture de police, mais sur la partie qui concerne le Ministère de l'Intérieur. La Préfecture de police a perdu des effectifs dans les dernières années. Chers amis, nous ne pouvons pas faire comme si cela n'avait pas existé.

Quant à la création de postes de policiers au niveau national comme à Paris : mais enfin, chers amis, c'est depuis 2012 que la tendance s'est inversée, et vous voudriez qu'on oublie ceci !

Mais, Monsieur PÉCHENARD, avec tout le respect que j'ai pour vous et vos anciennes fonctions, deux choses ont changé à Paris depuis 2012, et n'allez pas croire que nous nous en contenterons. Nous serons extrêmement vigilants sur le fait que les effectifs continuent à correspondre au besoin des Parisiens. Deux choses ont changé à Paris depuis 2012, Monsieur PÉCHENARD.

D'abord, les Parisiens ont le droit de porter plainte. C'est peut-être peu pour vous, mais sachez que pour les Parisiens et pour les élus que nous sommes, notamment des quartiers populaires, c'était important parce que pendant des années, nous avons dit ici que les Parisiens ne pouvaient plus porter plainte. Je ne m'engagerai pas sur la question, comment dit-on de "l'omerta" sur les statistiques, je rapporte un fait, Monsieur PÉCHENARD.

De la même façon, vous interrogez M. le Préfet de police sur les effectifs. Je vous le redis, c'est la deuxième chose qui a changé depuis 2012 à Paris, Monsieur PÉCHENARD : on a vu dans les commissariats, dans nos commissariats, arriver des personnes en plus, et c'était une rupture pour les arrondissements, notamment de l'Est parisien. C'était une rupture de voir se mettre en place les zones de sécurité prioritaires, c'était une rupture de voir reconfirmées comme priorités, dans les commissariats, le lien avec les Parisiens, le lien avec la population, le lien avec les associations de locataires, de commerçants.

Nous ne sommes pas encore dans un paysage idyllique, bien sûr que non, mais il y a eu des ruptures et ne faisons pas comme si elles n'avaient pas eu lieu et si nous étions uniquement à discuter une année sur un budget. Non, le budget, c'est aussi dans le temps qu'on l'étudie.

En effet, merci à Rémi FÉRAUD d'avoir rappelé que vous pouvez nous donner toutes les leçons que vous voulez, mais le G.P.I.S., c'est nous ! Les correspondants de nuit, c'est nous ! L'augmentation des postes d'inspecteur de sécurité de la Ville de Paris, c'est nous !

Alors, il y a ceux qui parlent, il y a ceux qui écrivent des vœux et puis il y a ceux qui font, les mains dans le cambouis, et qui font avancer les sujets les uns après les autres, chers amis.

Nous ne sommes pas, notamment dans une partie de cette Assemblée, à quelques contradictions près.

Monsieur GOUJON, il y a quelques jours sur Europe 1, nous avons droit à des mots absolument incroyables : cela allait avoir des conséquences dramatiques, nous voulions casser la B.S.P.P. - j'y reviendrai, cher Pascal JULIEN - et finalement, à la fin, on a un contre-budget de l'U.M.P. qui propose 282 millions d'euros quand nous vous proposons de voter 285 millions d'euros !

Donc, l'U.M.P. propose dans son contre-budget moins que ce que nous votons aujourd'hui, cher Didier. Tout ceci est absolument incroyable !

Vous nous invitiez à éviter les postures politiciennes. Nous allons essayer de revenir à un tout petit peu de rationalité, Madame la Maire.

D'abord, 300 millions d'euros. Voilà la vérité. Voilà aujourd'hui le budget tel qu'il vous est proposé, chers amis, chers collègues. 15 millions d'euros sur l'investissement, 285 millions sur le fonctionnement. En effet, je l'ai dit tout à l'heure et M. le Préfet l'a dit : nous avons eu un travail conjoint pour arriver à avancer sur la partie recettes, sur la partie dépenses, en préservant les capacités opérationnelles de la B.S.P.P., et merci à Pascal JULIEN d'avoir eu cette formule que j'ai notée : "Il faut sanctuariser le service rendu, et pas le budget". En effet, c'est cela qui nous importe, c'est d'arriver à avancer ensemble sur les objectifs et les moyens d'y avancer. C'est donc bien la raison pour laquelle nous avancerons dans le cadre de ce contrat d'objectifs et de performance parce que nous allons, avec la Préfecture de police, travailler sur l'ensemble des sujets et y apporter ensemble les réponses.

Vous avez été plusieurs à m'interpeller sur la question des A.S.P. Eh bien, c'est aussi dans le cadre de ce contrat d'objectifs et de performance que nous poserons la question de la dépénalisation du stationnement et donc de la façon dont nous devons avancer ensemble.

Sur chacun de ces sujets, remettons de la rationalité, arrêtons les postures politiciennes, arrêtons de vouloir donner des leçons ou des brevets de moralité. Nous allons avancer dans le cadre de ce contrat d'objectifs et de performance. Nous allons avancer dans le cadre du contrat de sécurité parisien parce que nous travaillons avec l'ensemble des maires d'arrondissement, parce que nous travaillons avec l'ensemble des élus d'arrondissement, et parce que nous allons travailler avec les Parisiens sur la déclinaison, avec le Préfet de police, avec le Parquet, avec l'Education nationale, sur la façon dont nous avançons sur ces trois priorités que sont la tranquillité publique, la prévention de la délinquance et la protection des personnes les plus vulnérables.

Et de ce fait, ce sujet n'est pas que le mien, et merci d'avoir rappelé en effet le travail avec Hélène BIDARD. Ce sujet engage beaucoup de vos adjoints, Madame la Maire, et c'est un vrai travail partenarial, et c'est ce qui permet de répondre aux préoccupations des Parisiens et d'avancer. Merci à chacun et chacune de participer aussi à l'élaboration de ce contrat de sécurité.

Je terminerai par deux mots, avant de parler des vœux et amendements, toujours sur les contradictions des uns et des autres. Nous avons dit à multiples reprises que la question de la vidéoprotection n'était jamais opposée à la question des effectifs. Et nous redirons, chers amis et cher Monsieur PÉCHENARD, à chaque fois, qu'une caméra ne remplacera jamais un policier sur le terrain qui fait son travail de proximité.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous continuerons à nous battre pour que les effectifs de policiers à Paris continuent à répondre aux besoins qui sont les besoins particuliers d'une ville capitale, d'une ville monde, d'une ville qui accueille et en même temps, d'une ville dans laquelle nous avons besoin de participer à la sécurité de l'ensemble de ceux qui font son territoire, y compris les plus vulnérables et les plus faibles. Et c'est bien dans la façon dont nous arrivons à résoudre ces deux sujets que nous arrivons à faire une sécurité efficace.

Et puis, sur la question des logements... Pardon, Monsieur PÉCHENARD, nous y reviendrons demain, mais là aussi, en la matière, il y a ceux qui font, il y a ceux qui parlent et écrivent des vœux. Ecoutez, là aussi, pas de leçon : nous avançons avec Ian BROSSAT, parce que la Maire de Paris s'y est engagée dans le cadre de sa campagne, parce que la Maire de Paris a fixé des feuilles de route à chacun de ses adjoints. Nous avançons sur le sujet et je vous promets que vous recevrez de ma part, un carton d'invitation vous invitant à venir participer à la signature de la convention que nous proposerons à M. le Préfet de police lorsque ces sujets seront finalisés.

En tout cas, moi, je fais en sorte que les sujets avancent. Et quand je rencontre l'ensemble de l'état-major à la proposition - et je l'en remercie - du Préfet de police, c'est de ça aussi dont je leur parle.

Enfin, sur les trois sujets, merci du dialogue que nous avons eu avec l'ensemble des groupes de la majorité qui nous permettent d'avancer ensemble, qui nous permettent de proposer et de construire ensemble, chers amis - et c'est ça qui est important - un véritable cadre partenarial qui permette à l'ensemble des groupes de la majorité de construire pas à pas ce sur quoi nous allons avancer. Et notamment, je pense au contrat d'objectifs et de performance avec la Préfecture de police. Merci donc à vous.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons proposé, cher Pascal JULIEN, dans le cadre de la revalorisation nécessaire des agents de catégorie C de la B.S.P.P., un vœu de l'Exécutif. C'est aussi la raison pour laquelle, sur la question de la dédieselisation, c'est-à-dire de la sortie du diesel pour le parc automobile de la Préfecture de police, nous vous avons proposé un vœu. En effet, il est bon que l'ensemble des acteurs de notre Ville participent à cette sortie du diesel, et c'est également la raison pour laquelle nous apporterons un avis favorable à l'amendement déposé par le groupe Ecologiste de Paris sur la question des réservistes, ceci nous permettant de pouvoir construire ensemble une politique de sécurité dans laquelle chacun trouve sa place.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Colombe BROSSSEL. Merci pour votre réponse. Un mot complémentaire : pour qu'il y ait du logement social pour les policiers, encore faudra-t-il voter les projets de logements sociaux. Mais ça, c'est encore une autre histoire.

Je vais à présent donner la parole à M. le Préfet de police pour faire les réponses également en son nom.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Je vais m'efforcer de répondre aux questions, peut-être pas à toutes, qui pourront trouver d'ailleurs leurs réponses lors de la discussion des vœux qui ont été déposés sur ces différentes questions.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenants pour l'hommage qu'ils ont pu rendre à la Brigade des sapeurs-pompiers dans leurs interventions, mais également aux services de police, qui sont aussi le cœur du métier de la Préfecture de police. Ce sont des secours, c'est le soutien aux victimes et c'est le travail aussi bien de la Brigade des sapeurs-pompiers que des commissariats des 20 arrondissements et des services spécialisés.

Merci donc pour ces éloges, pour cet hommage. Et je remercie tout particulièrement Mme Colombe BROSSSEL, qui nous accompagne au quotidien dans toutes ces actions, qui est là également en soutien et qui concrétise, Madame la Maire, dans le quotidien, cette notion de coproduction de la sécurité, qui est le cadre dans lequel nous travaillons ensemble.

M. TAN a bien voulu évoquer le travail que nous avons fait pour la sécurisation des touristes. Je voudrais le remercier pour ses propos, mais aussi pour le soutien qu'il nous a apporté pour cette action et qui nous a été précieux.

M. GOUJON a abordé différents sujets, d'abord sur les atteintes aux dépositaires de l'autorité publique, notamment les menaces, les outrages, parfois les violences, qui sont effectivement en hausse, et nous l'avons constaté en particulier dans des zones de sécurité prioritaires. Nous avons pu le constater aussi lorsque nous avons mené une action résolue à l'égard des vendeurs à la sauvette et des voleurs à la tire dans les zones touristiques.

Alors, c'est vrai, c'est un fait mais c'est, je dirais, l'effet de l'action résolue que nous avons menée. Le fait, effectivement, que les services de police soient plus attentifs à tous ces actes de petite délinquance a suscité des réactions agressives et, dans un certain sens, cela révèle une forme d'efficacité du travail de la police, même si on ne peut pas s'en satisfaire, mais je peux vous dire que nous sommes extrêmement vigilants sur ces menaces et sur ces violences et que la réponse du Parquet est également très efficace pour dissuader ceux qui s'y livrent.

Vous avez évoqué, Monsieur le Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, la question de la vidéoprotection.

Je partage votre sentiment : l'efficacité de la vidéoprotection est reconnue, d'autant plus que nous avons des matériels qui sont très performants, qui sont les matériels de la dernière génération, de la plus récente génération, pour ce type de technologie.

L'utilisation de la vidéoprotection est plébiscitée par les policiers, qui savent l'utiliser - d'ailleurs, je le constate quand je vais dans des commissariats - avec beaucoup d'habileté. Vous avez rappelé les chiffres d'interpellation qui ont été permis.

Alors, c'est vrai que nous avons pu constater, depuis l'installation de ces caméras, que certains besoins avaient été exprimés dans certains quartiers pour certaines raisons. Nous avons recensé ces besoins avec, d'ailleurs, la contribution des maires d'arrondissement qui, aussi, ont des idées très précises, et c'est normal, sur ce qui peut manquer pour vraiment avoir une couverture complète de leur arrondissement.

Donc, nous avons fait ce travail et nous allons, effectivement, examiner ce bilan des besoins et voir les conditions dans lesquelles nous pouvons répondre à tout ou partie de ces demandes qui doivent rester raisonnables, parce que nous avons, effectivement, un réseau qui est déjà très performant et qui, encore une fois, peut difficilement se comparer avec celui d'autres capitales, compte tenu de sa grande souplesse d'emploi qui le rend particulièrement performant.

Donc, effectivement, c'est un rendez-vous que nous aurons pour examiner les suites à apporter à ces besoins. Nous pourrions le faire, d'ailleurs, éventuellement avec le soutien du Fonds de prévention de la délinquance.

Vous avez évoqué, Monsieur GOUJON, à propos de l'arrêt Dumitru, vous avez parlé, le mot a été cité, des arrêtés anti-mendicité ; je ne m'y attarderai pas, simplement pour vous dire qu'évidemment, ce n'est pas de ces arrêtés-là que l'arrêt Dumitru du 1er octobre parle. Ce dont il parle, ce sont des arrêtés d'obligation de quitter le territoire français, donc cela n'a rien à voir avec les arrêtés anti-mendicité.

Ah bon ? Alors attendez !

Je vais donc...

Je disais que vous avez évoqué, à propos de l'arrêt Dumitru, demandé le rétablissement des arrêtés anti-mendicité. Je dis que l'arrêt Dumitru du 1er octobre 2014, qui est une jurisprudence utile pour lutter effectivement contre ces effets de délinquance éclatée, ne traite pas du tout des arrêtés anti-mendicité. Les arrêtés qui sont concernés par cet arrêt du Conseil d'Etat, ce sont les arrêtés portant obligation de quitter le territoire français.

J'ajoute que les arrêtés anti-mendicité, depuis un an, je n'ai jamais entendu quelqu'un qui m'a demandé sa mise en œuvre. Je travaille avec tous les comités qui représentent les enseignes, grandes moyennes ou petites, notamment avec le comité des Champs-Élysées, et je n'ai reçu que des témoignages de satisfaction sur le travail de la BST, sur sa réactivité pour faire face à des occupations irrégulières du domaine public, de l'espace public. Je peux vous dire que la BST, les unités qui travaillent dans ces secteurs sont extrêmement réactives et, soit interpellent, évincent ou reconduisent les éléments perturbateurs, donc nous avons un dispositif qui fonctionne bien. Je suis un peu surpris que l'on revienne sur des arrêtés qui n'ont été que - permettez l'expression - des "sabres de bois".

Vous avez évoqué le service de nuit des SAIP, Monsieur le conseiller, et vous demandiez quand allait se faire la fusion de ces SAIP de nuit. Elle a été faite dans la continuité de l'audit de la police d'agglomération que le Ministre avait demandé de faire et c'est à la suite de cet audit que nous avons regroupé par demi-district des SAIP. Effectivement, c'était inutile que 20 SAIP restent ouvertes toute la nuit. Là aussi, nous avons commencé de gagner des effectifs pour les redéployer autrement.

Vous avez évoqué avec M. PÉCHENARD la question de la communication des chiffres de la délinquance par arrondissement. Vous savez que les chiffres de la délinquance sont publiés par un organisme indépendant qui est l'ONDRP, qui a été créé pour cela. Monsieur PÉCHENARD, vous avez eu raison de vous tourner vers l'ONDRP pour connaître ces chiffres et ils vous donnent les chiffres du département de Paris.

Je ne suis pas hostile à vous communiquer des chiffres par arrondissement, sauf qu'aujourd'hui cela n'a aucun sens puisque nous ne pouvons pas, avec le système d'enregistrement actuel, vous donner les chiffres des faits constatés dans l'arrondissement. Donc on sait très bien qu'il y a des arrondissements qui ont une délinquance extrêmement forte par rapport à l'importance de leur territoire et de la population, même s'il y a beaucoup de populations de passage. Effectivement, il y a beaucoup de gens qui viennent travailler dans ces arrondissements et qui en profitent pour porter plainte pour un fait qui a pu se dérouler dans un autre arrondissement.

Je pense que nous pourrions le faire et vous le savez, Monsieur le conseiller, lorsque nous aurons le nouveau logiciel d'enregistrement des plaintes, le LRPPN, qui est expérimenté actuellement dans un certain nombre d'arrondissements et qui sera généralisé en 2015. Là, nous aurons un outil qui permettra de donner ces chiffres, mais aujourd'hui les chiffres par arrondissement n'ont aucun sens. Je crois que le chiffre de la délinquance au niveau départemental est le seul qui ait une signification.

Vous avez évoqué, avec plusieurs de vos collègues, le problème des fourrières et de l'enlèvement des véhicules et de la mise en fourrière. Nous avons évoqué notamment l'hypothèse d'une municipalisation de ce service. Nous avons fait quelques études sur cette question et je peux vous dire que nous atteignons des chiffres qui n'ont rien à voir avec ce que coûte aujourd'hui l'enlèvement des fourrières, s'il fallait effectivement gérer cela en régie municipale.

On peut considérer que pour maintenir le niveau d'enlèvement actuel, il faudrait faire un investissement en grues, en travaux d'aménagement des locaux de 16 millions d'euros. Un coût de fonctionnement annuel récurrent de 61 millions d'euros serait nécessaire, s'expliquant par une masse salariale de près de 54 millions d'euros, car le travail que font aujourd'hui les personnels des entreprises à qui ces enlèvements sont confiés est fait dans des conditions différentes de celles d'agents publics. Donc par rapport au marché d'enlèvement qui ne couvre pas toute la dépense, mais qui est l'essentiel de la dépense, marché d'enlèvement qui est conclu dans les conditions du code des marchés avec des entreprises qui nous coûtent un peu moins de 20 millions d'euros par an, vous voyez bien que la municipalisation des fourrières contribuerait à augmenter très fortement le coût du service.

Je sais qu'il peut y avoir des insatisfactions ici ou là sur le fonctionnement de ce service, mais nous travaillons dans le code des marchés publics. Malgré la concurrence, les tarifs augmentent, mais ce n'est pas faute de faire appel à la concurrence. Ceci étant, ces tarifs restent quand même moins élevés que s'il fallait municipaliser.

Je suis prêt à mettre ces chiffres sur la table et à avoir une réflexion. Nous en étions convenus, Madame la Maire, avec la Ville de Paris, de voir les différentes solutions possibles. Puisque vous me demandiez les résultats de l'étude sur la municipalisation, les premières données que nous avons ne sont pas très encourageantes pour prospérer dans cette voie.

Par ailleurs, sur la question récurrente qui a été posée par plusieurs intervenants, des conditions dans lesquelles travaillent les entreprises privées qui sont chargées de l'enlèvement, j'avais déjà eu l'occasion de répondre à cette question en vous proposant que nous fassions des diagnostics du stationnement et d'enlèvement par arrondissement. Il y a eu quelques diagnostics qui ont été faits dans certains arrondissements, je crois, d'ailleurs à la satisfaction des maires concernés qui avaient bien participé. Nous l'avons fait, en quelque sorte, à titre expérimental.

Je pense qu'il faut maintenant développer cette démarche dans l'ensemble des arrondissements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur GOUJON, on va bientôt terminer la séance, je vous demande d'arrêter d'interrompre M. le Préfet de police pour qu'il puisse répondre et d'être un peu respectueux du rôle de chacun. C'est très inconvenant ce que vous faites, avec cette intervention permanente chaque fois que quelqu'un parle, donc vous laissez maintenant terminer M. le Préfet.

Eh bien, ne soyez pas satisfait mais laissez terminer M. le Préfet.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Cela dépend. En tout cas, ce qui est sûr...

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Je ne suis pas satisfait !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela se soigne, ça !

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Ce qui est sûr, Monsieur le Conseiller, c'est que l'on a toujours intérêt à avoir une photographie exacte de la situation, arrondissement par arrondissement. Je crois que c'est l'utilité de ces diagnostics et je vais les poursuivre.

Mme JOHNSON a parlé beaucoup des violences faites aux femmes et je vous remercie de vos propos. J'ai rappelé que c'était une priorité pour la Préfecture de police. Nous avons d'ailleurs accueilli au commissariat du 11<sup>e</sup> arrondissement quatre ministres qui sont venus, effectivement dans le cadre de la signature d'une Convention avec la Ville de Paris, témoigner de l'effort et du travail qui est fait à Paris dans ce domaine.

Bien évidemment, pour reprendre vos propositions, l'objectif est de développer la police de proximité, d'avoir du personnel sur le terrain pour lutter contre ces phénomènes et de revenir effectivement à l'idée, à l'esprit de la police de proximité. Je crois que, à travers, les redéploiements d'effectifs que j'ai évoqués tout à l'heure, ce sont des forces supplémentaires pour occuper l'espace public.

Je dois vous dire que, dans ce travail de lutte contre les violences faites aux femmes, nous sommes très soutenus par le parquet de Paris, comme l'ensemble des parquets d'ailleurs mais particulièrement par le parquet de Paris, pour que la réponse judiciaire soit également présente. Nous avons fait un effort très important d'accueil des victimes et des femmes victimes en particulier, avec notamment des psychologues qui sont dans plusieurs commissariats, des travailleurs sociaux, avec l'aide de la Ville de Paris. Nous avons organisé une formation - j'en dis quelques mots parce que cela me paraît très important - très spécifique pour les personnels qui sont d'accueil la nuit dans les commissariats. C'est souvent la nuit que l'on est confronté à des situations de cette sorte et ce n'est pas forcément aisé d'accueillir une femme en difficulté au creux de la nuit. Nous avons donc formé tous les personnels qui font l'accueil de nuit dans les commissariats à l'accueil de ces personnes.

Vous avez évoqué, Madame, aussi la création d'un corps de police municipale. Cette question est abordée également de façon récurrente. Je rappelle simplement qu'il faudrait une modification de la loi, donc du domaine du Parlement, et je ne suis pas sûr que de fragmenter nos moyens renforce l'efficacité collective des services de police.

M. FÉRAUD a bien voulu souligner la qualité et la complémentarité de nos contributions respectives, Ville et Préfecture de police à la lutte contre la délinquance. Il a à ce sujet évoqué la question des véhicules de la B.A.C. et de la B.A.C.N. Je voudrais simplement vous dire que nous avons en 2014 bénéficié à la D.S.P.A.P. de 118 véhicules neufs, dont 18 pour l'ensemble des B.A.C. Un certain nombre, la plus grande partie, ont été déjà affectés mais je vais veiller à ce que les 10 véhicules qui restent soient livrés dans les tout prochains jours à la B.A.C. N pour répondre à votre préoccupation, et je vous remercie en tout cas, Madame la Maire, de ce témoignage de soutien aux forces de police, notamment la nuit, de la capitale.

Je remercie M. JULIEN pour son éloge convaincu, qui ne manquait pas de souffle, de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, et du soutien qu'il a apporté à ses effectifs.

Bien évidemment, je suis favorable aux propositions qu'il a faites. Il a évoqué l'accueil dans les commissariats. Je voudrais rappeler une innovation qui s'est développée à Paris et qui a été généralisée dans les agglomérations, c'est le système de la pré-plainte en ligne, qui marche d'ailleurs beaucoup plus à Paris que dans le reste de l'agglomération, mais j'invite tous les Parisiens à utiliser ce système, qui permet d'éviter de faire la queue dans les commissariats et de déposer sa plainte en quelques minutes en étant sûr d'être reçu à l'heure dite pour les 10 minutes nécessaires afin de confirmer la plainte.

Je crois avoir répondu aux questions qui ont été posées par M. LE RESTE, notamment sur les marchés d'enlèvement, sur les fourrières. Je dirai un mot sur les préoccupations sur les effectifs des arrondissements de l'Est parisien. Je lui rappellerai simplement que l'année dernière, à pareille époque, dans le cadre des affectations des premières sorties d'école, un intérêt très marqué avait été porté, notamment sur les arrondissements du nord-est parisien, qui avaient effectivement perdu des effectifs importants, et qui ont eu reçu des renforts également très conséquents, et nous surveillons bien sûr, comme pour tous les arrondissements mais particulièrement ceux-là parce que la délinquance a un volume et des caractéristiques particuliers, que ces effectifs soient remplacés.

Je voudrais enfin revenir aux observations qui ont été faites par M. PÉCHENARD sur les chiffres de la délinquance. Vous avez cité une évolution importante de la délinquance dans le domaine des infractions économiques et financières, escroqueries et abus de confiance, et utilisation frauduleuse de chèques ou de cartes bancaires.

C'est vrai que sur ce thème, il y a une augmentation, mais vous savez aussi, Monsieur le Conseiller, que les moyens d'agir de la police sont limités s'il n'y a pas d'efforts faits par les professionnels pour sécuriser les différents modes de paiement.

Autant, je dis que sur les cambriolages la police doit s'engager et quand les résultats arrivent, ce sont des résultats de l'action policière, autant sur les questions d'infractions économiques et financières, nous avons bien sûr un rôle à jouer, mais nous ne sommes pas les seuls en cause. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ce soit ce qui crée un sentiment d'insécurité de la part de nos concitoyens, mais notre rôle est de développer les relations avec les professionnels pour les inciter à mettre en place des mécanismes qui limitent ces usages frauduleux.

Enfin, vous avez évoqué les commissariats. Je crois que l'on a fait un très gros effort, et dans la durée - cela ne date pas d'il y a un ou deux ans -, sur les commissariats parisiens.

Il y a effectivement une restructuration du commissariat du 14e arrondissement qui doit être faite. C'est une priorité que j'ai signalée comme telle au Ministère pour qu'elle trouve sa place dans un prochain programme triennal et nous allons continuer les travaux de moindre ampleur qui sont nécessaires dans tel et tel arrondissement.

Enfin, je dirai à Mme LEVIEUX, qui m'a interrogé sur la suite des fusions d'arrondissements que nous avons des projets sur les arrondissements du centre de Paris, pour les regrouper par deux. Nous le ferons toujours, comme nous l'avons fait pour le 5e et le 6e, pour répondre directement à votre question, dans un esprit de dialogue, d'abord avec les personnels, il fallait prendre le temps de dialoguer avec les personnels. À l'exception d'une organisation syndicale très minoritaire, les deux grandes organisations syndicales majoritaires ont approuvé ce choix parce que nous avons pris le temps d'expliquer et de trouver des solutions pour l'ensemble des personnels, pour que chacun trouve sa place dans le nouvel ensemble ou à l'écart de ce nouvel ensemble, mais dans une affectation qui convienne à ses besoins.

Je veux saluer aussi le travail que nous avons fait avec les maires de l'arrondissement, des 5e et 6e arrondissements. Je tiens à rendre hommage à M. LECOQ, qui nous a beaucoup aidés pour faciliter ce regroupement. Je crois qu'il le dirait mieux que moi... il l'a dit devant moi : c'est aussi l'intérêt de l'arrondissement de développer les patrouilles sur le territoire dans cette politique de développement de la police de proximité.

Enfin, vous avez évoqué le contrat parisien de sécurité, toutes ces questions de prostitution, de lutte contre la traite des êtres humains doivent faire partie de notre réflexion et vous savez que nous faisons déjà beaucoup dans ce sens avec vous, avec les associations, mais nous devons continuer dans ce contrat parisien.

Voilà, Madame la Maire, ce que je voulais dire, même si j'ai été un peu long.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Préfet. Merci beaucoup.

Merci de ce débat bien sûr essentiel. C'est un pan extrêmement important de la vie des Parisiens dont nous venons de parler. Je voudrais remercier l'ensemble des orateurs : vous, Monsieur le Préfet et Colombe BROSSEL

pour ce travail de coproduction que nous faisons ensemble depuis maintenant de longues années pour satisfaire les besoins des Parisiens.

Mes chers collègues, la journée de débat a été intense, longue. Maintenant, c'est le moment de convivialité et du dîner de séance de Noël. J'espère que le repas sera bon. Je vous donne rendez-vous pour le repas et sinon, pour demain, pour voter le premier budget de cette mandature.

Je vous remercie, et bonne soirée.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 15 décembre 2014 à vingt heures trente minutes, est reprise le mardi 16 décembre 2014 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je suis heureuse de vous retrouver, après une belle soirée ; une belle journée, d'abord, de débats, une belle soirée, et j'espère que tout le monde a bien dormi, que la 1<sup>ère</sup> Commission s'est réunie et a bien travaillé. Je voudrais saluer son président, saluer l'Exécutif, les présidents de groupes et l'ensemble des conseillers.

## **Discussion budgétaire - Explications de vote.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons ce matin procéder au vote du budget et nous avons, bien entendu, les explications de votes. C'est maintenant le temps des explications de vote. Je rappelle que chaque groupe a 5 minutes, vraiment 5 minutes pour exprimer son point de vue et son vote.

Et donc, je vais démarrer ce tour de parole, conformément à ce qui a été adopté en conférence d'organisation, par M. Nicolas BONNET pour le parti Communiste - Front de Gauche.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, tout d'abord, Madame la Maire, je souhaitais vous remercier et vous féliciter pour ce budget que nous allons adopter, vous remercier pour la méthode, pour le travail que l'on a mené ensemble depuis le mois de juin. Je voudrais saluer la transparence du travail qu'a mené aussi Julien BARGETON, ainsi que l'ensemble de vos adjoints. Je voudrais remercier l'ensemble des groupes de la majorité, les Ecologistes de Paris, les Radicaux de Gauche et les Indépendants, et bien sûr, l'ensemble de mes collègues Communistes et Front de Gauche, qui m'ont aidé fortement pour mon premier budget de cette mandature.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble de mes collaborateurs, Gilles GARNIER, le secrétaire général du groupe, Aurélien CORONAS, Samir AMZIANE et Elsa MORINET, qui m'ont accompagné aussi dans ce travail.

Je voudrais vous dire, Madame la Maire, que nous vous avons alertée dès le débat d'orientation budgétaire sur le fait que nous ne nous inscrivions pas dans une politique d'austérité. Je vous ai alertée aussi sur le besoin d'abord de travailler à des recettes, avant de lancer des économies. Je vous ai alertée sur le besoin de mettre à contribution les plus riches, pour à la fois protéger les plus pauvres et permettre à ce que Paris soit une ville qui accueille toutes et tous.

Vous nous avez entendus. Vous nous avez entendus et vous êtes allée au-delà, au-delà dans un plan d'investissements qui, au départ, était prévu à 8,5 milliards d'euros, et qui sera de 10 milliards, qui sera un plan de relance pour l'emploi, pour l'économie et qui sera un bien pour les futures générations. C'est en ce sens que nous sommes inscrits, en ce sens que nous sommes inscrits aussi dans la négociation forte avec l'Etat.

Et dans ce Conseil de Paris, une nouvelle fois, nous adopterons un vœu à la majorité, qui demande à l'Etat de faire le nécessaire pour que les collectivités territoriales continuent à investir. C'est 70 % de l'investissement en France. Et dans ce vœu, nous réitérons notre demande à ce que l'Etat ne sacrifie pas les collectivités territoriales et ne baisse pas les dotations, ou au moins les remette à plat, comme l'ensemble des 13.000 maires de France qui ont adopté cette motion à l'A.M.F.

Je voudrais aussi vous dire que pour l'année 2015-2016, nous nous inscrivons pleinement dans ce que nous appellerons les Assises des finances locales, parce que nous avons vu à travers ce Conseil de Paris, nos débats, que la question de l'impôt et la question de la contribution de toutes et tous, et notamment des plus riches, est au cœur de la problématique budgétaire, est au cœur de la question des collectivités d'aujourd'hui.

Donc, nous attendons fortement de ces Assises des finances locales pour remettre à plat, à la fois la fiscalité mais aussi l'ensemble de nos tarifs, comme on l'a fait avec de nouvelles tranches sur le quotient familial.

Je voudrais noter aussi que dans le débat que nous avons eu, nous avons entendu beaucoup l'opposition s'attaquer à la gauche et, notamment, à l'intervention des communistes sur ce budget. Oui, comme le disait un éminent représentant du patronat, M. CHOTARD, du Conseil national du patronat français : "On ne fait pas...". Ce n'est pas le même ! C'était un proche de M. GATTAZ père, qui disait : "On ne fait pas la même politique avec un parti communiste influent dans notre pays et c'est le cas à Paris".

Voilà. Donc nous aurons une politique importante en termes de logement et notamment, en préemptant dans le diffus. Nous félicitons la majorité d'avoir abondé par un amendement à 10 millions d'euros le compte foncier pour continuer à préempter dans le diffus, et pourquoi pas dans le 16e arrondissement pour transformer les quartiers, comme le quartier Montmorency ou le quartier de La Muette, qui est un ghetto de riches et qui a besoin de mixité pour faire avancer les choses ?

Nous nous félicitons aussi d'un vœu qui a été repris par l'Exécutif, présenté par l'U.M.P., pour pouvoir transformer plusieurs mètres carrés de bureaux à Paris en logements sociaux. Nous accompagnerons ce vœu par un vœu du Parti Communiste pour que le siège de l'U.M.P. fasse aussi cet effort.

Je voudrais enfin saluer certaines avancées suite à des amendements que nous avons portés. Nous avons voulu investir dans l'avenir. Plusieurs vœux permettent, notamment aux écoles parisiennes, avec les classes découvertes, avec les transports, avec les vacances "Arc-en-ciel", de donner les moyens aux enfants de nos écoles.

Je terminerai, Madame la Maire, en saluant aussi, bien sûr, les amendements qui ont été portés pour les parcs interdépartementaux et aussi un vœu sur la gratuité des CD. Nous nous en félicitons.

Ce budget est un vrai budget de gauche. Merci à toutes et à tous. Nous le voterons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

La parole à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Madame la Maire, mes chers collègues, la construction d'un budget est le moment de fixer le cap de l'action municipale en faisant - c'est la règle du jeu - des compromis au service de l'intérêt général.

Beaucoup de choses ont été dites sur ce budget depuis hier. Au groupe R.G.C.I., nous pensons raisonnablement que le budget qui nous est présenté est porteur d'ambition. Une ambition qui s'inscrit sur le long terme et c'est un gage -je le crois - de sérénité et de confiance.

Nous avons formulé un certain nombre de demandes via des amendements. Concernant le soutien aux associations, concernant l'affichage de libre expression et concernant l'Observatoire parisien de la laïcité, ces demandes ont été prises en compte par l'Exécutif, ce dont nous nous réjouissons.

Mes chers collègues, cela a été dit et répété, nous devons composer avec une situation particulière liée à la baisse des dotations et la hausse de la péréquation. Mais la preuve est également que nous pouvons trouver des solutions et avancer avec le Gouvernement. Je pense, par exemple, à la modernisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires. Il est nécessaire que cela soit dit.

Je souhaite également, au nom des élus de mon groupe, réaffirmer que la question de la dette n'est pas un non sujet. La dette qui augmente pèsera inévitablement, à un moment ou à un autre, sur les générations futures. C'est une réalité qu'il nous faut garder à l'esprit.

J'appelle de nouveau à la nécessité, au-delà du budget 2015, de porter des projets emblématiques et audacieux. Nous devons collectivement marquer la mandature d'empreintes durables, ce que nous faisons, par exemple, avec le logement et la transition énergétique. Mais il nous faut le faire aussi avec des projets directement et physiquement visibles et marquants. C'est là un double processus que nous devons encore enclencher.

Il nous faut aussi - c'est un chantier - continuer d'adapter au mieux notre service public aux pratiques et évolutions de vie des Parisiennes et des Parisiens. C'est un enjeu crucial pour notre Municipalité. La séquence budgétaire qui nous est proposée constitue un premier pas positif qui pose le cadre d'action et la méthode de travail qui animera cette mandature.

En tant que groupe membre de la majorité municipale, soucieux d'une ville qui se modernise et avance tout en demeurant solidaire, nous nous reconnaissons dans ce que fixe le budget primitif de la Ville de Paris pour 2015.

Aucun de nos engagements n'est renié, certains sont même amplifiés. Ce que les gens attendent de nous, c'est que l'on tienne nos promesses et que nous concrétisons nos engagements. Nous en prenons le chemin.

Madame la Maire, mes chers collègues, pour toutes ces raisons, avec confiance et vigilance, les membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants voteront unanimement le budget primitif qui nous est aujourd'hui présenté.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET pour le groupe U.M.P.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci.

Madame la Maire, votre budget, c'est d'abord l'histoire d'un déni devenu un mensonge, l'histoire d'un trou de 400 millions d'euros que vous n'avez pas voulu voir et qu'il a bien finalement fallu combler.

La Ville, mes chers collègues, a fait la cigale pendant 13 ans : 35 % d'agents en plus, dérapages de chantiers en série, tout ceci a été couvert par la dette. Un endettement rendu possible par l'excellente santé financière de la Ville en 2001 puisqu'alors, la dette était très faible. Tout ceci a aussi été couvert par des recettes exceptionnelles pendant ces 13 années, dues à la conjoncture.

Mais voilà, l'heure de vérité est arrivée. La Ville est aujourd'hui devant un effet de ciseaux, avec une hausse continue des dépenses et une baisse rapide des recettes. C'est l'heure de vérité et l'heure de vérité, c'est l'heure du choix.

Vous auriez pu, Madame la Maire, opter pour la raison, l'effort, le courage. Cette voie existe, nous l'avons prouvé. C'est celle du budget alternatif que nous avons déposé hier et longuement présenté. Et cette voie, vous l'avez refusée. Du coup, ce sont vos faiblesses que les Parisiens vont payer.

Votre faiblesse, Madame la Maire, est devant l'Etat, tant vous avez mal négocié, tant il est décevant pour les Parisiens qui pensaient être protégés d'une mauvaise négociation, du fait d'avoir un maire de la même couleur politique que celle du Gouvernement, raté.

Ce sont vos faiblesses que les Parisiens vont payer aussi comme les faiblesses de votre majorité, puisqu'avec cette majorité composite, avec cette majorité de plus en plus tendue, ce sont seulement sur les nouvelles dépenses que vous réussissez à vous mettre d'accord, mais les nouvelles dépenses, in fine, il faut bien que quelqu'un les finance. Michel Audiard disait : "Les bêtises, c'est comme les impôts : on finit toujours par les payer".

Les Parisiens vont payer deux fois. Ils vont payer les impôts tout de suite, avec la création d'une nouvelle taxe, une explosion de tous les tarifs, et ils vont payer les bêtises demain par la dette, parce que la dette, il faudra bien la payer aussi.

Nous nous élevons contre cette fuite en avant. Oui, un autre budget est possible, oui, une autre politique est possible.

Nous voterons donc contre ce budget. Nous vous appelons à revenir à de meilleurs sentiments concernant notre budget alternatif.

Nous nous abstenons aussi sur le budget de la Préfecture de police. Le débat, hier, a bien montré que, pour vous, la sécurité, c'était bon pour le discours le temps d'une campagne. Je ne reprends pas les arguments excellemment développés par Philippe GOJJON et Frédéric PÉCHENARD. Cette abstention, c'est tout à la fois un appel à plus d'engagement pour la sécurité et un coût de semonce et d'alerte pour la suite.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Eric AZIÈRE pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues sur la culture, le tourisme, l'environnement, la sécurité, l'urbanisme. Permettez-moi, à l'occasion de cette explication de vote, de traduire d'abord une impression générale avant deux remarques de fond.

La première impression générale, c'est que ce premier budget de la mandature apparaît plus dans un contexte de politique nationale, comme l'opportunité d'une posture de gauche que comme un budget au service des Parisiens. Je viens d'en entendre les intonations dans les interventions précédentes.

On a le sentiment que c'est plus le budget du collectif "Vive la gauche à Paris" que celui de Mme la Maire de Paris. Bertrand DELANOË nous avait habitués à un supplément d'âme parisienne dans la mise en œuvre de ses options stratégiques.

Sur le fond, ce budget 2015, en deux mots, est caractérisé par l'investissement public sur une ligne d'endettement sans précédent et surtout une ponction des ménages parisiens phénoménale.

Vous nous dites qu'il y a là matière à relancer l'activité économique à Paris et en France, à l'heure même où la plupart des collectivités locales françaises s'apprêtent à réduire leur investissement. Pourtant, cette ligne déterminée de l'endettement sans limite trouve ses adversaires, y compris dans les rangs du Parti Socialiste. Dans les colonnes du "Parisien", je prends ce seul exemple, je cite Gérard COLLOMB, le maire de Lyon : "Ils se trompent totalement : vivre à crédit pour relancer la consommation, mais quand ont-ils dit qu'il fallait désendetter ? Jamais."

L'autre caractéristique de votre budget, c'est la ponction des familles parisiennes, sans exception, toutes classes sociales confondues. Votre budget 2015, c'est "haro sur les ménages" !

Sous couvert d'équité ou de justice sociale, en fait, ce sont de nouvelles recettes que vous voulez ramasser.

Dans l'évolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne, depuis ces dernières années, les impôts et taxes n'ont jamais représenté une part aussi importante. Dès lors, forcément, les taux d'imposition des Parisiens ne suffisent plus, selon vous, à assurer la justice sociale, une juste répartition, la solidarité. Non, il vous faut créer de nouvelles tranches de quotient familial, car toutes les autres ont déjà été largement ponctionnées, il faut le dire, ces dernières années, par des hausses similaires depuis 2010 : services municipaux, cantines, conservatoires, activités périscolaires, centres d'animation, stationnement, fourrière, PV, taxe de séjour, logements meublés, résidences secondaires, logements vacants, bureaux vides, cotisations foncières des entreprises, bientôt le prix de l'eau, jusqu'à la taxe de fossoyage.

Alors, voyez-vous, ce n'est pas tant le ciblage des familles parisiennes les plus aisées que vous voulez mettre injustement en évidence dans cette ponction généralisée mais c'est l'effet cumulatif qui en découle, qui est insoutenable financièrement pour toutes les familles parisiennes, pour toutes les Parisiennes et pour tous les Parisiens. Pour ces ménages, toutes ces dispositions viennent s'ajouter, en plus, à la fin de l'uniformité des allocations familiales et leur modulation qui va entrer en vigueur au 1er juillet 2015.

En fait, pour tous les ménages qui vivent à Paris, votre budget 2015 est synonyme de perte de pouvoir d'achat.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

Dès lors, étonnez-vous d'ailleurs que l'on fasse moins de bébés à Paris ou que le nombre de familles qui quittent Paris soit supérieur au nombre de celles qui s'y installent. A ce rythme-là, s'il y a moins de familles, il y aura moins d'enfants et s'il y a moins d'enfants, qui va rembourser la dette ?

Dans ce budget 2015, nous partageons avec vous un seul objectif : celui de consacrer...

Écoutez-moi, s'il vous plaît ! Vous avez du mal à entendre la vérité, cela se comprend.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Laissez M. AZIÈRE poursuivre son intervention dans le calme.

**M. Eric AZIÈRE.** - Dans ce budget 2015, nous partageons avec vous un seul objectif : celui de consacrer un quart du budget pour faire un quart de logements qui soient sociaux à Paris, à l'horizon 2025. Mais, là encore, nous voulons qu'ils ne se fassent pas au détriment du parc intermédiaire, impérative voie de sortie du parc social qui est aujourd'hui sinistré.

Nous voulons aussi que cette politique du logement privilégie la construction sur l'acquisition.

Voilà, Madame la Maire, vous aurez compris, au nom de toutes ces raisons, que nous ne voterons pas votre budget 2015.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le groupe Socialiste et Apparentés votera, bien sûr, résolument ce budget 2015.

D'abord, parce que c'est le budget des promesses tenues, qui inscrit en actes et en chiffres les priorités de notre campagne :

- le logement et le logement social qui fait toujours si peur à la Droite parisienne, comme elle vient de le rappeler ce matin ;

- les transports ;

- la culture et l'éducation ;

- l'innovation et les réseaux intelligents ;

- la sécurité : nous, nous étions là, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, pour en parler hier après-midi ;

- l'environnement ;

- la propreté ;

- la gestion des déchets.

Ensuite, parce que c'est un budget de combat qui a trouvé des sources d'économie en nous-mêmes mais qui assume aussi d'aller chercher des financements nouveaux.

Et puis, parce que c'est, en effet, un vrai budget de Gauche qui assume des politiques qui bénéficient avant tout à la classe moyenne et aux Parisiens les plus fragiles, un budget qui valorise l'investissement et qui fait des efforts mais toujours dans la justice. Ainsi, la création des nouvelles tranches pour les Q.F. 9 et 10, soit pour des revenus supérieurs respectivement à 10.000 et 15.000 euros par mois. Pour la Droite parisienne, est-ce que c'est ce niveau de revenus, la classe moyenne ? Au risque de les décevoir, ou de les étonner plus exactement, oui, la majorité, la très grande majorité des Parisiens n'ont pas ce niveau de revenus.

Et puis, la hausse des tarifs de stationnement, alors qu'il s'agit d'un réajustement nécessaire pour lutter également contre la pollution : dans les mots, à l'U.M.P., aujourd'hui, on est pour l'écologie mais, dans les actes, la Droite parisienne reste le parti de la bagnole.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble de l'Exécutif pour la méthode d'élaboration de ce budget : la Maire de Paris, Anne HIDALGO, évidemment mais également l'ensemble des adjoints et particulièrement Julien BARGETON, Emmanuel GRÉGOIRE, Bruno JULLIARD et Colombe BROSSEL, pour leur...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Pardon, Monsieur le Président.

Je demande aux collaborateurs du groupe U.M.P. soit de sortir et d'avoir cette discussion à l'extérieur, soit de respecter le calme et le sérieux de ces débats. Donc, soit vous restez mais je ne vous entends pas, soit vous sortez : c'est très simple !

Monsieur le Président, vous pouvez poursuivre.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Je vous remercie.

Je veux les remercier pour le sérieux de leur travail mais également pour la méthode d'élaboration de ce budget, pour avoir permis aussi aux groupes de s'exprimer et à notre groupe de porter trois amendements sur la sécurité, sur l'éducation, sur la prise en charge de personnes à la rue à Paris.

Quelle alternative présente l'Opposition municipale ? Elle ne figure, en tout cas, pas dans un prétendu contre-budget qui, d'ailleurs, a fait flop et disons-le très clairement : il ne s'agit pas d'un contre-budget.

La violence des critiques de la Droite parisienne masque beaucoup de vide et d'incohérence car, si on additionne toutes les dépenses induites par les vœux et amendements depuis le début de la mandature, on voit bien que la Droite parisienne n'apporte pas de recettes nouvelles et creuse les dépenses de fonctionnement.

En revanche, jamais d'investissements :

- ni d'investissements privés, avec la tour Triangle qui est un projet qui amène de l'emploi, de la dynamique, de l'attractivité à Paris ;

- ni publics, avec un programme d'investissement de la mandature de 10 milliards d'euros pour les priorités de Paris, sujet très important sur lequel la présidente du groupe U.M.P. n'a pas daigné intervenir.

Nous connaissons, en réalité, l'alternative que propose la Droite parisienne : ce serait le déclin de Paris !

Le travail sérieux, c'est notre Majorité qui l'a fait pour franchir le fameux palier des 400 millions d'euros dont vous n'avez plus parlé ce matin, et nous l'avons franchi sans rien renier de nos engagements.

Le volontarisme pour Paris, c'est nous également, c'est la Gauche parisienne rassemblée.

Alors, ce budget est un moment important. Nous étions attendus, notre rassemblement était attendu, le respect de nos engagements, notre capacité à bien gérer Paris. Nous sommes au rendez-vous.

Nous sommes très fiers de voter ce budget ce matin.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

David BELLARD pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pendant cette phase de préparation du budget, le premier de la mandature qui donne véritablement le coup d'envoi de la mise en œuvre de nos engagements communs, un travail important a été mené. Il a donné lieu à de nombreuses discussions et échanges avec l'ensemble des groupes de la majorité et avec votre Exécutif. Ces discussions ont été, je le crois, de qualité et je vous en remercie.

Je ne vais pas revenir sur le débat budgétaire au cours duquel mes collègues ont pu développer notre analyse et où nous avons pu souligner notre attachement à la logique qui prévaut pour ce budget volontariste, pour consolider et développer de nouvelles filières économiques et écologiques, pour protéger les plus fragiles, pour renforcer l'offre de logements et de transports en donnant notamment une vraie place pour les transports doux.

Oui, ce budget, tant dans son volet dépenses que dans son volet recettes, est un budget social et de transformation écologique de la Ville qui traduit en acte les engagements que nous avons tenus devant les Parisiennes et les Parisiens.

Je me limiterai à quelques points liés à nos dernières discussions avec un regret d'abord, celui de ne pas être parvenu à un point d'accord concernant notre vœu sur les Maisons de naissance, cela aurait été le signe de l'engagement de notre Municipalité à ouvrir de nouvelles solutions pour les femmes enceintes qui souhaitent accoucher dans un cadre moins médicalisé mais sécurisé car adossés à des établissements disposant des blocs techniques de pointe nécessaires en cas de problème.

En outre, nos discussions ont montré que nous avons besoin d'approfondir un certain nombre de sujets, en particulier sur la publicité et sa place dans notre ville, ou encore sur la politique de cession d'actifs dit non stratégiques. Il nous semble en effet que toutes les options doivent être évaluées avant d'entreprendre la vente pure et simple des biens. Et lors de nos discussions budgétaires préalables, nous avons été satisfaits de constater que ce travail d'approfondissement peut d'ores et déjà s'initier.

Comme peuvent d'ailleurs s'initier un certain nombre d'études préalables que nous avons demandées, notamment pour la réalisation de nos engagements communs. Ainsi, dans les prochains mois, nous serons particulièrement attentifs à la réalisation des études concernant la stratégie énergétique de la Ville pour 2050 et à l'agriculture urbaine.

Pour cette dernière, si nous voulons véritablement engager des réalisations d'ampleur, nous devons très rapidement identifier les lieux dans la Capitale qui peuvent accueillir de l'agriculture urbaine, et notamment les toits qui pourraient techniquement les supporter.

De la même manière, nous souhaitons la réussite du plan "1.000 immeubles" et l'atteinte de l'objectif ambitieux de 1.000 immeubles du parc privé rénovés pendant la mandature. La réalisation de ce plan est pour nous un objectif majeur pour atteindre ceux du Plan Climat et réaliser un effet de levier significatif pour entraîner la rénovation énergétique des bâtiments de notre Ville. La réévaluation du budget de l'Agence parisienne du climat de 150.000 euros est à ce titre une bonne nouvelle.

Enfin, nous nous réjouissons de voir que Paris soutiendra la mobilisation des associations qui s'engageront dans le cadre de la COP21 qui se tiendra en 2015, à hauteur de notre demande de 200.000 euros, comme nous nous réjouissons de constater que nous engageons un travail sur la faisabilité d'un projet de logements participatifs pour les Roms.

Ces deux points illustrent notre double engagement de soutenir les plus fragiles d'entre nos concitoyennes et concitoyens d'une part, et d'autre part d'engager la transformation écologique de notre Ville en s'appuyant sur les initiatives populaires et associatives, en s'appuyant sur les Parisiennes et les Parisiens eux-mêmes.

Dans ces conditions, bien évidemment, nous voterons ce budget.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris.

L'ensemble des présidents de groupe se sont exprimés sur leurs explications de vote.

Nous allons maintenant procéder au vote des amendements et des vœux des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, et des différents budgets. Je demande bien sûr le calme, qu'il n'y ait pas de conversations ou de perturbations du vote, puisque nous allons procéder à un vote qui va durer un certain temps.

### **2014 SG 1103 - Communication de la Maire de Paris sur le Programme d'Investissement de la Mandature.**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éco-conditionnalité des investissements.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'un Plan PLI.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un plan pluriannuel de transformation de bureaux en logements.**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan "1000 immeubles énergivores" de la ville.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris.**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au plan de sortie du diesel pour les véhicules de la ville. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous commençons par le vote des vœux rattachés à la communication de la Maire sur le programme d'investissement de la mandature : SG 1103.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 324).

En réponse au vœu n° 2 déposé par le groupe U.M.P., l'Exécutif a déposé le vœu n° 2 bis. Le vœu n° 2 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 325).

En réponse au vœu n° 3 déposé par le groupe U.M.P., l'Exécutif a déposé le vœu n° 3 bis. Le vœu n° 3 est-il maintenu ? Oui. Il est mis au vote avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 326).

En réponse au vœu n° 4 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 4 bis.

Le vœu n° 4 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 327).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 328).

### **2014 DFA 57 - Modalités de tarification de certains services publics parisiens.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons maintenant procéder au vote des dossiers qui sont inclus dans la discussion budgétaire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 57 relatif aux modalités de tarification de certains services publics parisiens.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 57).

### **2014 DFA 24 G - Modalités de tarification de certains services publics parisiens.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 24 G relatif aux modalités de tarification de certains services publics parisiens.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 24 G).

### **2014 DFA 63 - Période de perception de la taxe de séjour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 63 concernant la période de perception de la taxe de séjour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 63).

### **2014 DAC 1649 - Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique.**

#### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la réforme.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons passer au vote du projet de délibération DAC 1649 concernant la fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 7.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1649.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1649).

### **2014 DASCO 1155 - Ecoles d'art - Fixation des tarifs de restauration scolaire à partir de la rentrée scolaire 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1155 relatif aux écoles d'art : il s'agit de la fixation des tarifs de restauration scolaire à partir de la rentrée 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1155).

### **2014 DLH 1216 - Subvention (535.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1216 relatif à l'attribution d'une subvention de 535.000 euros et d'une convention avec l'Agence parisienne du climat, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 8.

L'amendement n° 8 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1216.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1216).

### **2014 CAS 1002 - Evolutions et simplification du règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1002 relatif aux évolutions et simplification du règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives, sur lequel le groupe Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif ont déposé les amendements n° 9 et 9A.

L'amendement n° 9 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 9A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 9A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1002 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, CAS 1002).

### **2014 DU 1126 - Subvention (5.687.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1126 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.687.000 euros et d'un avenant à la convention avec l'APUR, sur lequel le groupe UMP a déposé l'amendement n° 10.

Sur l'amendement n° 10 de l'U.M.P., il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 10 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 10 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1126).

### **2014 DU 1012 G - Subvention (759.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1012 G relatif à l'attribution d'une subvention de 759.000 euros et d'un avenant à la convention avec l'APUR.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1012 G).

### **2014 DDEEES 1143 G - Subventions (3.050.000 euros en fonctionnement et 400.000 euros en investissement) et convention avec l'association Paris Développement, renommée Paris et Compagnie à compter du 1er janvier 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1143 G relatif à l'attribution de subventions de 3,05 millions d'euros en fonctionnement et 400.000 en investissement, et convention avec l'association Paris Développement renommée Paris et compagnie à compter du 1er janvier 2015, sur lequel l'amendement n° 11 G a été déposé par le groupe Communiste-Front de Gauche.

En ce qui concerne l'amendement n° 11 G, il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES - il faudra trouver un autre sigle pour cette Direction - 1143 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1143 G).

### **2014 DASCO 1153 - Activités extra-scolaires et périscolaires - Fixation des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1153 relatif à la fixation des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2015 des activités extrascolaires et périscolaires.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1153).

### **2014 DASCO 1154 - Ecoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux-fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1154 relatif à la fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015 des écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux, sur lequel l'Exécutif a émis un avis défavorable à l'amendement n° 12 déposé par le groupe U.M.P.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 12 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 12 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1154).

### **2014 DASCO 1171 - Caisses des écoles - Modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2015-2017.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1171 relatif aux modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2015-2017 des caisses des écoles, sur lequel le groupe Écologiste de Paris a déposé l'amendement n° 13, le vœu n° 41 et l'Exécutif, le vœu n° 13 bis.

En réponse à l'amendement n° 13 et au vœu n° 41 déposés par le groupe Écologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 13 bis, donc l'amendement n° 13 est retiré.

Le vœu n° 41 est-il retiré ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 13 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 329).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1171.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1171).

#### **2014 DASCO 1066 G - Divers collèges publics - Fixation des tarifs de restauration scolaire et d'internat à compter de la rentrée scolaire 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1066 G relatif à la fixation des tarifs de restauration scolaire et d'internat à compter de la rentrée scolaire 2015 dans divers collèges publics.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1066 G).

#### **2014 DJS 371 - DFA - Courts de tennis municipaux - Modification des tarifs et des conditions d'accès.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 371 - DFA relatif à la modification des tarifs et des conditions d'accès des courts de tennis municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 371 - DFA).

#### **2014 DJS 372 - DFA - Ecoles Municipales des Sports - Modification des participations familiales.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 372 - DFA relatif à la modification des participations familiales aux écoles municipales des sports.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 372 - DFA).

### **2014 DJS 368 - DFA - Centres d'animation de la Ville de Paris - Tarifs applicables aux usagers.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 368 - DFA relatif aux tarifs applicables aux usagers des Centres d'animation de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 368 - DFA).

### **2014 DFA 25 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2015. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés. Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction de la jeunesse : une mobilisation transversale. Communication sur le plan climat. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et du Département, les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de police. Les votes des budgets de la Ville et du Département s'effectueront par chapitre, puis globalement.

Je vous rappelle qu'il n'y a plus, à ce stade, de prise de parole. Je demanderai simplement à Julien BARGETON de donner son avis sur les différents dossiers.

Nous commençons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015, le projet de délibération DFA 25.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 15 du groupe Socialiste et Apparentés. Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 16 du groupe Socialiste et Apparentés, idem.

En réponse à l'amendement n° 17, du groupe Écologiste de Paris, l'Exécutif a déposé un vœu n° 17 bis. L'amendement n° 17 est retiré. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 17 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 330).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 18 du groupe Écologiste de Paris. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 19 du groupe Écologiste de Paris... il est retiré.

En réponse à l'amendement n° 20 du groupe Écologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 20 bis. L'amendement n° 20 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 20 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 331).

En réponse à l'amendement n° 21, du groupe Écologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 21 bis. L'amendement n° 21 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 21 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 332).

En réponse à l'amendement n° 22, du groupe Écologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 22 bis. L'amendement n° 22 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 22 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 333).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 23, du groupe Communiste - Front de Gauche. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 24 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 24 déposée par le groupe Communiste - Front de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 24 est adoptée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 25, du groupe Communiste - Front de Gauche. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 26 du groupe Communiste - Front de Gauche... il est retiré, toujours au profit d'un amendement de l'Exécutif.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 27 du groupe Communiste - Front de Gauche. Je crois qu'il est retiré au profit d'un autre amendement.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 28 du groupe Communiste - Front de Gauche. Retiré également.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 29 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 30 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 31 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

En réponse à l'amendement n° 32 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, l'Exécutif a déposé le vœu n° 32 bis. Est-ce que l'amendement n° 32 est retiré ? Il n'est pas mis aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 32 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 334).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 33, du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 34 déposé par Mme SIMONNET. Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 34 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 34 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 35 déposé par Danielle SIMONNET. Maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 35 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 35 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 36 déposé par Mme SIMONNET. Maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 36 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 36 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 36A du groupe U.M.P. : défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 36A déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 36A est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 37, du groupe Écologiste de Paris ? Favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 335).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 38, du groupe Écologiste de Paris ? Favorable avec un amendement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 336).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 39, du groupe Écologiste de Paris. Idem : amendé et avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 337).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 40, du groupe Écologiste de Paris. Idem : amendé et avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 338).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 42 du groupe Ecologiste de Paris : avis favorable, amendé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 339).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 43 du groupe Communiste - Front de Gauche : favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 340).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 44 du groupe Communiste - Front de Gauche : favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 341).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 45 du groupe Communiste - Front de Gauche : il est retiré.

En réponse au vœu n° 46 du groupe Communiste - Front de Gauche et aux vœux n<sup>os</sup> 53, 54, 55 de Mme SIMONNET, l'Exécutif a déposé un vœu n° 46 bis. Le vœu n° 46 du groupe Communiste - Front de Gauche est donc retiré.

Le vœu n° 53 de Mme SIMONNET est-il retiré ? Normalement oui, puisqu'on a repris vos propositions dans un autre vœu.

Mais bon, je le mets aux voix si vous voulez, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 54 de Mme SIMONNET ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 55 de Mme SIMONNET ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 46 bis, qui reprend tous ces vœux, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 342).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 47 du groupe Communiste - Front de Gauche. Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 48 du groupe Communiste - Front de Gauche : avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 343).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 49 des groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris : favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 344).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 50 du groupe UMP ? Avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 51 du groupe UMP : défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 52 du groupe UDI-MODEM : défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 56 de Mme SIMONNET : défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 57 de Mme SIMONNET : défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

## **2014 DFA 25-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme, mission par mission, et sur la section de règlement, chapitre par chapitre, puis globalement sur le projet de délibération DFA 25-1° relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015, tenant compte des lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 et 2, des vœux et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- à la somme de 8.483.546.591,68 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 1.905.909.340,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 1).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2015, Mme la Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 672.684.089,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

Mme la Maire de Paris est autorisée, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2015 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature au Directeur des Finances et des Achats, au Sous-directeur du Budget et au Chef du Bureau F7-Gestion financière de la Ville de Paris."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote de la section des autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats et finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Démocratie, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de renouvellement urbain".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90012 : "Budget participatif".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2015, puis aux recettes de l'exercice 2015.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2015.

Dépenses d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2015 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

**Mme La MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2015 est adopté. (2014, DFA 25-1°).

## **2014 DFA 25-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015, projet de délibération DFA 25-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015, tenant compte des lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 et 2, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 5 372 648 162,00 euros

- Recettes : 5 372 648 162,00 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2015.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2015 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015 est adopté. (2014, DFA 25-2°).

### **2014 DFA 25-3° - Evolutions des tarifs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 25-3° relatif aux évolutions des tarifs.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 25-3°).

### **2014 DFA 26 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget primitif pour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 26, tenant compte de la lettre rectificative n° 2, relatif à l'individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget primitif pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 26).

**2014 DFA 11 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2015. Communication de Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif de 2015. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des budgets primitifs d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2015, le projet de délibération DFA 11 G.

Nous commençons par le vote de la lettre rectificative n° 1.

Je mets donc aux voix, à main levée, lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 59 G du groupe Socialiste et Apparentés ? Avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 59 G déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 59 G est adoptée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 60 G du groupe Ecologiste de Paris ? Retiré au profit de la lettre rectificative.

Je mets aux voix, à main levée, lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

**2014 DFA 11-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DFA 11-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2015, tenant compte des lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 et 2 et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2015 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.541.627.321,10 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 293.543.692,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2015, Madame la Présidente du Conseil Général siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 71.238.809,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Le Département de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Présidente du Conseil Général est autorisée à effectuer les mises à jour d'un programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisée, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2015 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Sous-directeur du Budget et au Chef du Bureau F7-Gestion financière de la Ville de Paris."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats et finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, globalement la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses, puis les recettes de l'exercice 2015.

Dépenses de l'exercice :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2015 est adopté. (2014, DFA 11-1° G).

## **2014 DFA 11-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DFA 11-2° G, relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015, tenant compte des lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 et 2 et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général soumet à son approbation le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3.217.505.416,00 euros

- Recettes : 3.217.505.416,00 euros

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

*(Voir annexe n° 4).*

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2015, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuations de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "Revenu minimum d'insertion".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "Allocation personnalisée d'autonomie".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre et de transfert entre section".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes (sauf 731)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Impositions directes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations des charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "Revenu minimum d'insertion".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "Allocation personnalisée d'autonomie".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015 est adopté. (2014, DFA 11-2° G).

### **2014 DFA 12 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget primitif pour 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 12 G, tenant compte de la lettre rectificative n° 2, relatif à l'individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget primitif pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 12 G).

### **2014 DFA 28 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget primitif 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 28 relatif à l'approbation des états spéciaux des arrondissements.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 28).

Il y a une abstention à l'UMP sur celui-là.

### **2014 DFA-DRH 27 - Budget primitif emploi 2015 pour les services municipaux.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de 4.000 postes de fonctionnaires supplémentaires.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au projet de délibération DFA-DRH 27 concernant le budget primitif emploi 2015 pour les services municipaux, sur lequel Mme SIMONNET a déposé le vœu référencé n° 62, et le groupe Ecologiste de Paris, l'amendement n° 61.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 61 du Groupe Ecologiste de Paris. Je crois qu'il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 62 déposé par Mme Danielle SIMONNET. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA-DRH 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA-DRH 27).

### **2014 DFA - DRH 13 G - Budget primitif emploi 2015 pour les services départementaux.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous invite à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DFA - DRH 13 G relatif au budget primitif emploi 2015 pour les services départementaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA-DRH 13 G).

### **2014 DILT 1017 - Budget primitif 2015 du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 1017 relatif au budget primitif 2015 du Service technique des transports municipaux pour l'exercice 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DILT 1017).

### **2014 DPE 1058 - Budget annexe de l'Assainissement - Budget primitif 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au budget annexe de l'Assainissement avec trois projets de délibération, ainsi que l'amendement n° 63 de l'Exécutif.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1058 concernant le budget annexe de l'Assainissement - Budget primitif pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1058).

### **2014 DPE 1061 - Budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement ("part collecte") à compter du 1er janvier 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 63 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 63 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1061 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement, la part collective, à partir du 1er janvier 2015, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DPE 1061).

### **2014 DPE 1062 - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1062 relatif à la fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1061).

Le budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris est adopté.

### **2014 DPE 1059 - Budget annexe de l'Eau - Budget primitif 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au budget annexe de l'Eau avec deux projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1059 relatif au budget annexe de l'Eau - Budget primitif pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1059).

### **2014 DPE 1060 - Budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1060 relatif au budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris - fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1060).

Le budget annexe de l'Eau est adopté.

### **2014 DEVE 1067 - Budget annexe du Fossoyage - Budget primitif 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1067 relatif au Budget annexe du Fossoyage - Budget primitif 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1067).

### **2014 DASES 1431 G - Budget primitif 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1431 G relatif au budget primitif des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance pour 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1431 G).

### **2014 DASES 1513 G - Fixation pour l'année 2015 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1513 G relatif à la fixation pour l'année 2015 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1513 G).

### **2014 PP 1055 - Modification des tarifs des frais de fourrière pour certains véhicules à Paris.**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un bilan mensuel des enlèvements de véhicules.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote des projets de délibération qui ont trait au budget de la Préfecture de police pour 2015.

Nous allons passer au vote du projet de délibération PP 1055 relatif à la modification des tarifs des frais de fourrière pour certains véhicules de Paris, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 64.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 64 déposé par l'U.M.P. : défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 1055.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, PP 1055).

### **2014 PP 1057 - Budget primitif du budget spécial pour 2015. (Suite).**

#### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au personnel de la B.S.P.P.**

#### **Vœux déposés par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au budget spécial de la Préfecture de police pour 2015 : le projet de délibération PP 1057.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 65 déposé par le groupe Ecologiste de Paris : il est retiré au profit de la lettre rectificative.

En réponse à l'amendement n° 66 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 66 bis. Cet amendement est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 66 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 345).

En réponse au vœu n° 67 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 67 bis. Je pense qu'il est retiré. Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 67 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 346).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 1057.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, PP 1057).

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2015 est adopté.

### **2014 PP 1053 - Modification des effectifs budgétaires au titre de 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix à main levée, le projet de délibération PP 1053 relatif à la modification des effectifs budgétaires au titre de 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, PP 1053).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous venons d'adopter l'ensemble des budgets et y compris celui de la Préfecture de police.

Merci à l'Exécutif.

Merci aux présidents de groupe de la Majorité.

Merci à vous, Monsieur le Préfet de police, et, bien sûr, aux adjoints qui y ont très largement contribué : je veux, bien sûr, remercier Julien BARGETON, Emmanuel GRÉGOIRE et puis, bien sûr, Bruno JULLIARD.

Remercier l'administration, le Secrétariat général.

Remercier le Conseil de Paris pour cette première partie de notre séance qui a été parfaite sur le plan de son organisation.

Remercier, bien sûr, la Direction des Finances.

Remercier l'ensemble des Conseillers qui ont pris part à ces débats.

Je voudrais, pour ma part, dire quelques mots simplement en direction des Parisiens : vous avez un budget de 8 milliards d'euros pour 2015 dans lequel il est prévu des crèches, des écoles, des aménagements de voirie, des investissements dans le social, des investissements pour l'ensemble du service public des Parisiens. Ce budget est un budget qui vous vient en aide à un moment de crise et un budget qui vient aussi en aide à l'économie parisienne ; je pense aux entreprises, je pense aux petits commerçants qui vont aussi pouvoir bénéficier de cet investissement majeur. C'est un grand moment, c'est le premier budget de notre mandature.

Permettez-moi d'en goûter le plaisir : ce budget voté avec l'ensemble d'une Majorité unie, soudée, qui a apporté sa contribution avec la diversité qui est la nôtre. C'est avec cette diversité et pas dans des opérations qui viseraient à empêcher les uns et les autres de s'exprimer, y compris par des votes, que je fais vivre cette Majorité. C'est cela, la culture politique que nous portons ensemble. J'en suis fière et je vous remercie.

Je vous propose 5 minutes de suspension de séance.

Merci.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures quinze minutes, est reprise à dix heures trente-sept minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).*

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Je vous invite, chers collègues, à vous installer. Après l'adoption de ce beau budget, sérieux et combatif, nous allons revenir à l'examen des projets de délibération qui traduisent au quotidien nos engagements.

### **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Il me manque M. GABORIAU, président de la 1ère Commission.

Pardon ? C'est l'anniversaire de Pierre GABORIAU. Ecoutez, vraiment, je vous propose que nous l'applaudissions mais pourrait-il néanmoins revenir en séance ? Nous avons besoin de lui. Je suis prête à lui faire un cadeau mais j'aimerais vraiment qu'il revienne ! Il arrive. Merci.

Monsieur GABORIAU, en vous souhaitant un excellent anniversaire, un très joyeux anniversaire, Monsieur le Président de la 1ère Commission.

Pour fêter ceci, je vous propose que vous puissiez conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris nous dire quelques mots des travaux de la 1ère Commission.

Chers collègues, un peu de silence.

La parole est à vous, Monsieur GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons réuni notre 1ère Commission, avant laquelle, je l'ai rappelé dans mon intervention, nous avons reçu Mme CARELY, la présidente de la Chambre des notaires de Paris, qui nous a donné une analyse de l'évolution du marché immobilier parisien. Cela nous a donc permis d'actualiser les chiffres de ce secteur important et de mieux cerner les prévisions à venir.

Évidemment nous avons vu avec les cinq adjoints l'ensemble des budgets, comme c'est maintenant conforme au Règlement intérieur. Je dirai que le seul élément que nous ayons pu regretter, c'est que les budgets ont été affichés en séance sur un écran et que nous n'avons pas eu, alors que je l'avais demandé en Commission, les papiers pour mieux lire, car les chiffres étaient difficiles à voir.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Pardon, Monsieur GABORIAU.

Mes chers collègues, je sais qu'il est toujours un peu compliqué de reprendre après une interruption mais, s'il vous plaît, laissons à M. GABORIAU et à lui seul la parole.

**M. Pierre GABORIAU**. - Je remercie en tout cas les adjoints de pouvoir faire parvenir, à l'ensemble des membres de la 1ère Commission, les tableaux budgétaires qu'ils ont bien voulu nous présenter conformément au Règlement intérieur.

Nous avons terminé en rappelant que la Commission ad hoc d'élus pour les concessions emblématiques de la Ville se réunirait après que Mme la Maire de Paris ait pris l'arrêté concernant les nominations par groupe, tel que cela avait été décidé. Notre première séance ad hoc, je l'ai rappelé ce matin en Commission des finances, aura lieu le 8 janvier à 10 heures.

Voilà, Madame la Maire, ce que je souhaitais dire aujourd'hui.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GABORIAU.

Nous allons passer à l'examen des projets de délibération.

## **2014 DFA 46 - Fixation du montant annuel de la redevance afférente à l'exploitation des panneaux publicitaires sur les quais du tramway T3 entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 46 relatif à la fixation du montant annuel de la redevance afférente à l'exploitation des panneaux publicitaires sur les quais du tramway T3 entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Chers collègues, au moment où la Ville de Grenoble vient de prendre une décision éco-socialiste audacieuse, remarquable, de libérer l'espace public de l'affichage publicitaire, Paris, elle, choisit au contraire d'aggraver le matraquage publicitaire.

Je voterai contre ce projet de délibération qui vise finalement à développer l'exploitation de panneaux publicitaires sur les quais du tramway T3, comme c'est le cas d'ailleurs sur l'ensemble des nouvelles stations des lignes de tramway.

Derrière les beaux discours, le temps d'un débat maintenant lointain sur le Règlement local de publicité ou au détour d'un vœu, dans les faits, finalement toutes les occasions sont bonnes pour l'Exécutif d'accroître l'emprise de la publicité sur nos vies à Paris dans l'espace public, histoire de renflouer les comptes.

On lance le dispositif "P'tit Vélib" : allez, on l'adosse à la publicité d'une marque de boissons sucrées ! On crée un établissement administratif des musées : c'est pour permettre le mécénat et donc les logos publicitaires des grandes marques des entreprises privées sur les affiches, les brochures et jusqu'aux cartels des œuvres.

Bien sûr, le développement des transports n'est pas en reste. On développe de nouvelles lignes de tramway, des stations : Hop ! C'est l'occasion également de développer les panneaux publicitaires.

Franchement, quelle ringardise ! Quand allez-vous prendre conscience que ces mesures appartiennent au passé ? C'est une fuite en avant de la société de l'hyper consumérisme finalement qu'on a héritée des années 1950. Il serait peut-être temps de tourner enfin la page.

En même temps, c'est vrai que cette mesure que vous prenez est somme toute assez cohérente. Il y a une cohérence entre la poursuite des politiques d'austérité et l'acceptation des directives libérales européennes, des politiques du Gouvernement en la matière qui demandent d'accroître la mainmise des intérêts privés et finalement le recours à la publicité pour pallier les baisses des dotations et en même temps développer les intérêts privés.

C'est d'ailleurs pour cela qu'est construit le discours idéologique sur la dette et la soi-disant nécessité de baisser les dépenses publiques, pour contraindre justement les Etats et les collectivités à passer par l'enrichissement des intérêts privés, pour financer leur politique et de fait enrichir la poignée d'oligarques qui a la main sur ces intérêts privés.

La publicité, cela en fait partie, elle est même un élément central de ce dispositif politique puisque cela vise non seulement à marchander l'ensemble des activités humaines, mais à poursuivre la surexploitation sans limites des ressources naturelles.

Mais la publicité a un intérêt supplémentaire, c'est qu'en créant des faux désirs sans cesse renouvelés, non seulement elle conditionne les achats pour le bonheur des profits des grands groupes, mais en plus ce conditionnement idéologique permet une aliénation de la personne humaine visant à tuer, en captant les temps de cerveau disponibles, toute capacité d'émancipation et donc de contestation de ce système. La publicité, c'est le bras armé de la guerre idéologique et culturelle que mènent les tenants de ce système capitaliste et productiviste pour maintenir leur domination.

Vous qui ne cessez d'avoir en bouche les mots innovation et démocratie participative, pensez-vous encore que nos concitoyens soient demandeurs de tous ces panneaux qui enlaidissent nos villes ? De ces pubs sexistes, ringardes, violentes, qu'on nous impose et que l'on impose à nos enfants ? De tout ce stress provoqué par la multitude d'informations projetées en permanence et sur lesquelles les passants n'ont aucune liberté de réceptionner ou non toutes ces agressions et tous ces messages ?

L'innovation n'est pas non plus de développer des systèmes de plus en plus énergivores pour accroître ce matraquage, mais au contraire de limiter en vue de les supprimer. Faire de Paris une ville sans publicité, une ville au service de la vie douce pour tous, voilà ce qui serait extrêmement innovant, mes chers collègues. En attendant je vous invite à voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas rentrer dans le débat sur la publicité, je pense que ce n'est pas vraiment le lieu. On a déjà eu des échanges sur le sujet et chacun campe sur certaines positions.

A mon avis, vous avez une vision, je vous dirais juste qu'elle est fautive quand vous parlez de matraquage, quand vous parlez des déploiements. Ce n'est pas vrai, car on a plutôt adopté un Règlement local de publicité qui a

limité largement les surfaces publicitaires et on ne peut pas du tout parler d'accroissement de l'emprise de la publicité à Paris.

Sur ce point, je sais bien que je n'arriverai pas à vous convaincre. En revanche sur le projet de délibération, c'est un peu paradoxal puisqu'il s'agit de la R.A.T.P. : ce projet de délibération fixe la redevance que nous percevons sur ce que la R.A.T.P. encaisse au titre de la publicité. Il faudrait plutôt vous adresser à la R.A.T.P. sur ce sujet. Cela pose la question de la présence de la publicité là où la R.A.T.P. exploite des systèmes de transports.

En réalité, cela permet ici à la Ville de Paris de participer à un mécanisme et donc de financer aussi les politiques publiques en direction des Parisiens. Il serait paradoxal que finalement la R.A.T.P. soit la seule bénéficiaire de la publicité et que la Ville de Paris y perde, puisqu'il ne s'agit en l'occurrence que de cela.

Effectivement, vous pouvez poser le débat que vous souhaitez à l'occasion des différents projets de délibération, mais il faut tout de même revenir sur la réalité de ce projet de délibération : ce projet de délibération fixe la redevance que la Ville perçoit sur un système qui bénéficie par ailleurs à la R.A.T.P.

Je crois que ce serait contraire aux intérêts des Parisiens, à un moment où, comme nous l'avons vu au moment du budget, nous avons un contexte tendu sur nos recettes, de renoncer à cette recette et de la laisser au seul bénéficiaire finalement de la R.A.T.P.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 46).

Je vous remercie.

## **2014 DFA 49 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 49 relatif aux contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de taux de change.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

C'est une très bonne chose que la Ville de Paris puisse couvrir sur les variations de taux d'intérêt, mais j'aurais quelques questions à poser par rapport à ce projet de délibération.

La première chose, c'est savoir si cela ne concerne que la dette à court terme puisqu'on ne parle que de billet de trésorerie dans les attendus. La deuxième chose que je ne comprends pas est pourquoi il y a aussi une couverture sur les taux de change. En quoi la Ville doit se couvrir sur les taux de change ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - C'étaient deux questions extrêmement rapides. J'en attendais une autre mais, pardon, merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre à ces deux questions, la parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - C'est normal que nous puissions nous couvrir contre les risques. C'est une mesure de bonne gestion et de prudence.

Effectivement, nous obtenons de très bon taux en allant chercher des financements sur les marchés financiers puisque nous empruntons à 1,97 % à 13 ans, ce qui est un taux, quand on calcule l'inflation sur 13 ans, extrêmement faible.

Je sais qu'il y a des débats sur les différentes politiques monétaires mais en l'occurrence, il y a aujourd'hui beaucoup de liquidités sur les marchés financiers puisque la Réserve fédérale américaine, malgré la reprise aux États-Unis, ne renonce pas à sa politique monétaire expansionniste, que la Banque centrale britannique fait de

même et que, quoi que l'on pense de la Banque centrale européenne, Mario DRAGHI a plutôt mis en place une politique de taux très bas et de "quantitative easing", c'est-à-dire de facilitation de l'emprunt.

Le résultat est qu'il y a beaucoup de liquidités sur les marchés et que nous empruntons à des taux très faibles. C'est une bonne chose pour les contribuables parisiens parce qu'ils font des économies. Si nous passions par des intermédiaires bancaires, nous enrichirions les banques, au détriment des recettes des Parisiens.

C'est pourquoi nous empruntons sur tous les marchés, y compris en yens, à Hong-Kong également, etc. Mais pour éviter tout risque, nous faisons ce que l'on appelle des "swaps", c'est-à-dire des couvertures de taux, ce qui permet d'avoir une gestion extrêmement prudentielle de ce sujet. Justement, c'est ce qui nous évite tout ce qui ressemblerait à des emprunts toxiques. Je le redis, le redirai et serai extrêmement soucieux de ce point de vue : il n'y a pas et il n'y aura pas d'emprunts toxiques à la Ville de Paris ! Au contraire, il y a une gestion extrêmement moderne de nos façons d'emprunter, et c'est pourquoi nous avons mis en place ces couvertures de taux parce que lorsque nous empruntons dans d'autres devises, comme le font d'ailleurs la Région Ile-de-France ou la Caisse des dépôts et consignations, il faut se couvrir, et je pense que c'est une bonne chose. Cela permet de nous financer moins cher.

Voilà pour répondre à votre question.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 49).

## **2014 DJS 244 - Polo de Bagatelle (16e) - Convention d'occupation du domaine public.**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'une commission d'élus.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 244 relatif au Polo de Bagatelle, convention d'occupation du domaine public, sur lequel le GEP a déposé le vœu référencé n° 68.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour cinq minutes maximum.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Rencontrer des princes et des princesses, des ducs et des duchesses, des comtes et des comtesses, les grands patrons du CAC 40 - s'ils ont réussi les tests d'entrée ! -, quelques héritiers de grandes familles, tout cela est possible grâce à la Ville de Paris et à sa générosité.

Comment ? C'est simple ! Il suffit de disposer de 15.000 euros par personne pour acquitter les droits d'entrée, de payer chaque année 900 euros pour un sport, 1.800 pour deux, etc., et d'être parrainé par deux aristocrates.

Ensuite, il faudra surtout réussir un examen d'entrée particulièrement difficile au cours duquel on verra si votre éducation est suffisamment solide, votre tenue vestimentaire irréprochable, votre savoir-vivre digne d'une monarchie, votre renommée indiscutable, bref ! Si vous êtes digne d'intégrer ce cercle très restreint du Polo de Paris.

Si vous réussissez, vous entrerez dans ce ghetto du gotha, comme l'appellent les sociologues Michel et Monique PINÇON-CHARLOT.

Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est de garantir à ce ghetto une prorogation dans le temps des barrières érigées pour se protéger de la plèbe, voire de la bourgeoisie qui n'a pas la noblesse dans le sang ou le portemonnaie à la bonne hauteur.

Oui, garantie donnée sans aucune contrepartie, voire même garantie accentuée et redevance minorée.

Vous nous proposez d'allonger la durée de la concession de 15 à 20 ans. Vous ne changez pas le montant de la redevance, qui reste fixé à 15 %, et vous prétendez ajouter une modeste redevance à hauteur de 4 % sur les recettes du restaurant.

Mais si l'on regarde la convention de 1999, le pourcentage était de 15 % sur la totalité du chiffre d'affaires, restaurant compris. Soit la redevance n'a pas été versée comme elle aurait dû l'être, et on se demande pourquoi, soit c'est une baisse de la redevance que vous nous proposez, la partie du restaurant passant de 15 à 4 %. En fait, c'est une absence de paiement pour leur restaurant qu'on peut constater au vu des données financières - minimales, il faut bien le dire - qui figurent dans le dossier communiqué à notre Assemblée.

Première question : pourquoi n'avoir pas exigé le paiement de la redevance tel que prévu à la convention de 1999 ?

J'ajoute encore que la totalité de la redevance devait être payée dès le mois de mai de l'année suivante et que maintenant, vous reportez l'échéance au 1er juillet, cadeau de trésorerie supplémentaire pour ces pauvres membres du Polo !

Deuxième question : qu'est-ce qui justifie un report de l'échéance de paiement de la redevance ?

Vous prétendez que la redevance va augmenter de 70 %. Curieuse façon de compter ! En 2015, la redevance atteindrait 1.400.000 euros, contre 1.212.463 euros en 2013, soit une augmentation réelle de 15 %.

Vous affirmez que le montant de cette redevance sera indexé sur un indice particulièrement dynamique, je vous cite, l'indice des loyers commerciaux. Fort bien ! Quelle a été l'évolution de cet indice au cours des deux derniers trimestres ? Une baisse de 0,03 %, puis une stagnation à 0 % : quel dynamisme !

Troisième question : pourquoi avoir choisi un indice aussi volatil, et qui ne donne aucune garantie d'évolution positive de la redevance ?

Vous annoncez que la moyenne de la redevance sera de 1,7 million d'euros par an au cours des 20 longues années de la concession. Cela repose sur une évolution du chiffre d'affaires du club qui augmenterait de plus de 75 % sur cette période. On ne peut qu'être surpris puisque le Polo annonce lui-même qu'il est malheureusement contraint d'aller chercher de nouveaux membres en Belgique, en Suisse, en Angleterre, pour financer ses activités ; rien à voir, évidemment, avec un quelconque lien avec des réfugiés fiscaux !

Quatrième question : quels sont les éléments précis qui vous font croire à une telle évolution du chiffre d'affaires du Polo ?

Vous soulignez l'ouverture exceptionnelle aux jeunes. Quelle ouverture fabuleuse : environ 50 enfants accueillis au cours d'une année ! Vous avez choisi la C.O.D.P., qui laisse entière liberté au bénéficiaire de la convention de choisir ce qu'il fait ou ne fait pas vis-à-vis des enfants des écoles.

Cinquième question : pourquoi avoir choisi le modèle de la C.O.D.P., qui ne donne aucune possibilité à la Ville d'intervenir dans la gestion du site ?

La ségrégation sociale que cette classe parvient à opérer, le racisme de classe qui la conduit à écarter tous ceux qui n'en sont pas et les tenir à distance de ses lieux de prédilection révèlent la formidable violence symbolique qu'elle parvient à exercer avec d'autant plus de force qu'elle a le droit et l'État, le sien, pour elle.

Sixième question : elle est posée non pas par moi, mais par Stéphane OLIVESI, qui a publié une note de lecture de l'ouvrage des PINÇON-CHARLOT. Le racisme mondain qui caractérise l'entre soi bourgeois n'est-il pas l'expression de toute forme de rejet des classes que l'on qualifiait naguère de dangereuses, de laborieuses, de populaires et qui, de fait, n'ont d'autres ressources que de subir la violence symbolique de la domination ou de s'y opposer par une violence fruste qui les enserre davantage encore dans leur statut de catégories inférieures ?

En conclusion, je veux rappeler que nous avons déposé un vœu qui permettra de réfléchir un peu plus sérieusement et démocratiquement à l'avenir de ceci. Allonger d'une année la convention actuelle ne pose aucune difficulté réelle et permettrait de profiter de ce délai pour que la commission spéciale que nous avons actée lors de notre précédente séance puisse délibérer tranquillement et en toute transparence.

Refuser une telle proposition serait, à n'en pas douter, ajouter la Ville de Paris à la liste des soutiens de ce gotha. Nous ne doutons pas que telle n'est pas la volonté de la Maire de Paris et que vous accepterez donc notre proposition.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur **CONTASSOT**.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour cinq minutes maximum.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Madame la Maire.

En effet, la convention du Polo de Paris arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le renouvellement du titre d'occupation de cette dépendance du domaine public municipal a donné lieu à l'organisation d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un appel public à candidatures publié le 20 mai 2014.

Trois critères ont été retenus : la qualité du projet sportif, le montant de la redevance et le projet des travaux d'entretien et de maintenance des biens domaniaux, ainsi que les investissements en relation avec la durée de la convention proposée.

À l'issue de plusieurs réunions de négociation et de mises au point, contrairement à ce que notre collègue dit, il apparaît que l'offre remise par cette association est satisfaisante du point de vue de la valorisation du domaine public municipal et justifie la conclusion avec elle d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public.

La qualité du projet sportif proposé est avérée et intègre différentes dimensions alliant au sport-loisir et au sport-santé la compétition et le haut niveau.

Le Polo de Paris est l'une des plus anciennes associations sportives parisiennes puisqu'elle a été créée en août 1892. Elle compte actuellement un peu plus de 7.000 adhérents issus de 35 nationalités qui témoignent du rayonnement international du club.

Outre le Polo de Paris, ce club propose, sans être contraint d'être membre, Monsieur CONTASSOT, sans être contraint d'être membre et de payer les 15.000 euros que vous venez d'évoquer, de continuer à développer sur le site la pratique de l'équitation, du poney, du tennis, du practice de golf, de l'escrime, de la natation, de la gymnastique, du yoga, du karaté, du football, tout ça sans être membre !

Le club propose à cet égard d'intensifier ses actions d'enseignement.

Plus généralement, l'association, dont la moyenne d'âge des membres est de 37 ans, place l'accueil des familles au cœur de son projet. Ce club souhaite approfondir la mise en place d'actions innovantes.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Laissez parler M. GABORIAU, s'il vous plaît, chers collègues !

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Allez-y !

**M. Pierre GABORIAU.** - Le club souhaite approfondir la mise en place d'actions innovantes tendant à favoriser la pratique sportive la plus large.

Dans cet esprit, l'association souhaite prolonger et étendre ses actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Ils proposent déjà, depuis 2009, une reprise d'équitation pour les non-voyants et une reprise à poney pour les enfants autistes, en partenariat avec l'association Arthur, ou atteints de trisomie 21. Ils proposent de pérenniser l'accueil sur le site d'enfants issus de dispositifs municipaux.

Madame le Maire, je ne peux pas parler !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Vous pouvez parler mais on a du mal à vous entendre, en fait.

**M. Pierre GABORIAU.** - Oui, c'est cela.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Alors, s'il vous plaît, chers collègues, est-ce que le silence pourrait revenir ?

**M. Pierre GABORIAU.** - Le club a, depuis deux ans, pris l'initiative d'organiser, dans ses locaux, des écoles municipales du sport. Le club aussi a l'intention d'ouvrir ses courts de tennis aux enfants des écoles de la Capitale dont certaines sont déjà accueillies.

En ce qui concerne l'entretien et la valorisation du domaine public, le Polo de Paris est un concessionnaire qui s'est toujours acquitté, avec constance, de l'ensemble de ses obligations en matière d'entretien du domaine qui lui

est confié et a pris en charge l'ensemble des investissements afférents dans le respect du site. Globalement, l'offre du Polo de Paris estime le montant prévisionnel des travaux de valorisation à plus de 14 millions d'euros, pour une durée de 20 ans, c'est-à-dire plus de 700.000 euros par an.

Ce programme s'inscrit dans une démarche environnementale à considérer : l'aménagement paysager, la récupération des eaux, le respect de la biodiversité et les économies d'énergie.

En ce qui concerne la redevance financière versée à la Ville, le deuxième critère, les négociations menées avec le club ont abouti à une proposition très satisfaisante, basée sur un intéressement de la Ville à l'ensemble des recettes du site, à hauteur de 15 % des recettes du club et 4 % des recettes de l'activité de restauration. D'une manière générale, pour les concessions de Paris, souvent, les redevances sont de 8 à 10 %.

Nous avons dit qu'on allait les augmenter à l'avenir.

Pour la première fois pour une concession avec un club sportif, une redevance existe sur le chiffre d'affaires pour la restauration.

Sur la durée de la convention actuelle, le Polo a versé à la Ville de Paris un montant annuel moyen de redevance un peu inférieur à 1 million d'euros chaque année. Cette fois-ci, la redevance, comme vous l'avez évoqué, va passer à 1,4 million sur les premières années et 1,5 million ensuite, soit sur 20 ans plus de 34 millions d'euros.

Non, cher collègue, Monsieur CONTASSOT, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Vous avez très certainement inspiré en partie l'article, mais totalement caricatural - votre intervention l'était d'ailleurs aussi ! -, paru la semaine dernière, consacrant cinq pages à ce grand club sportif dans un hebdomadaire pourtant renommé.

Non, le Polo de Paris n'est pas le club le plus fermé de France. Bien au contraire, il a su, depuis plusieurs années, évoluer intelligemment vers le sport pour tous et le sport de proximité.

Je ne sais pas, chers collègues, si Mme la Maire de Paris est une "amie du Polo", comme il est écrit, mais je la soutiens totalement quand elle déclare, pour soutenir ce projet de délibération, que "l'offre remise par l'association est satisfaisante et que l'accueil des familles est au cœur de son projet".

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Monsieur GABORIAU, je vais vous inviter à conclure.

**M. Pierre GABORIAU**. - Oui, je conclus.

Non, vous ne pouvez pas affirmer que le Polo soit reconduit sans discussion et sans réelle hausse de redevance. La Mairie de Paris et son adjoint ont mené d'importantes discussions.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Je termine.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Vraiment vite, vous êtes à 5 minutes 24. M. CONTASSOT a un petit peu dépassé aussi, mais concluons.

**M. Pierre GABORIAU**. - Très bien. J'ai été coupé.

Nous avons évoqué ce matin, lors de la réunion des finances, la lettre rectificative avec une augmentation des redevances de 1.385.000 euros. Je veux dire à cet instant que le Polo de Paris contribuera à un minimum de 400.000 euros dans cette enveloppe supplémentaire.

Madame la Maire, mes chers collègues, compte tenu de l'ensemble de ces arguments que je viens de présenter, je vous remercie de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GABORIAU.

Pour vous répondre, M. Julien BARGETON qui, lui, va rester strictement dans ses 5 minutes de temps de parole, je suis sûre !

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais essayer de dépasser cet affrontement et revenir sur quelques principes et quelques éléments de base.

Tout d'abord, il faut voir que, lorsque nous avons lancé un appel à candidatures, il se trouve qu'il y a eu un seul candidat : le Polo.

A partir de là, j'estime que nous avons obtenu de bons résultats dans le cadre d'une négociation avec un seul candidat parce que nous avons augmenté la redevance.

Nous avons augmenté la redevance de 20 % sur le revenu minimum garanti et nous avons créé une redevance sur le chiffre d'affaires qui n'existait pas. Donc, l'ensemble de ces deux éléments fait que la redevance progresse, oui, d'à peu près 70 %, dont 20 % pour le revenu minimum garanti. Cela me paraît être un élément très important.

Deuxième élément important : les 14 millions d'euros de travaux. Vous savez bien que, lorsqu'on discute sur les concessions, on cherche un équilibre.

Et l'équilibre, il est entre l'investissement, les redevances, la durée et le contenu. C'est un peu ce que M. LEGARET appelait un cocktail ce matin.

Je ne sais pas si c'est un cocktail mais, en tout cas, c'est un ensemble d'éléments qu'il faut prendre en compte.

Tous ces éléments ont été pris en compte dans le cadre de la négociation qui était possible avec un seul candidat et dans les formules qui existaient.

Là où je peux vous rejoindre, c'est que nous allons mettre en place une commission des élus. Alors, cela ne peut pas impacter ce projet de délibération-là parce que, en attente de la mise en place de la commission des élus, la vie de la Ville de Paris ne peut pas s'arrêter, donc nous devons continuer à attribuer les concessions.

Mais vous aurez tout le loisir, dans cette commission, de faire part de ces remarques pour les concessions qui viendront à échéance.

L'objectif de redevance : il a été fixé, d'ailleurs. Dans la lettre rectificative que nous avons adoptée, nous avons mis un objectif de redevance plus important pour la Ville de Paris l'an prochain. Nous regarderons tous ces sujets, les contenus, l'investissement, la durée : c'est un équilibre. Alors, là, on est encore dans la modalité ancienne et on arrivera dans des modalités nouvelles.

Il faut être, je crois, sur ces sujets, profondément pragmatique et efficace. A chaque concession, à chaque lieu, ses objectifs, son contenu ! On peut effectivement attendre des redevances importantes de certains lieux, ce qui permet aussi d'affecter d'autres types d'objectifs aux autres concessions de la Ville de Paris. Donc, je crois qu'il faut regarder cela avec un peu de recul. C'est une concession qui arrivait à échéance avant la mise en place de notre nouvelle façon de fonctionner qui commencera dès le 8 janvier.

Nous avons obtenu beaucoup de la négociation et nous en tirerons les conclusions pour les concessions à venir et toutes les propositions en matière d'équilibre seront évidemment bonnes à prendre. Moi, je les écouterai mais je pense que nous ne pouvons pas bloquer cette concession-là au profit de quelque chose qui est aujourd'hui en construction, sur lequel nous sommes tous d'accord et qui, je pense, apportera beaucoup à la collectivité parisienne.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON. J'en conclus que vous apportez un avis défavorable au vœu n° 68.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 244.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 244).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'installation d'une antenne 4G au 7 rue de Rambouillet (12e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 69, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à un projet d'installation d'une antenne 4G au 7, rue de Rambouillet, dans le 12e.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour 2 minutes maximum...

À M. Pascal JULIEN, pour 2 minutes maximum.

**M. Pascal JULIEN**. - Excusez-moi !

Depuis 2013, un collectif de parents et d'habitants, soutenu par la mairie du 12e, conteste l'implantation d'une antenne au 7 rue de Rambouillet. Ce dossier est passé en C.C.T.M. où une procédure de concertation renforcée a été mise en place mais, au bout d'un an, finalement, l'antenne a été acceptée.

Or, le collectif de parents conteste le fait que cette procédure de concertation renforcée ait été menée aussi loin qu'elle aurait dû l'être.

C'est la raison pour laquelle le vœu demande que soit mis en œuvre à nouveau ce processus de concertation renforcée et que l'accord qui a été donné à Free, qui est l'opérateur, soit remis en cause.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, en 2 minutes maximum, Monsieur BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Sur cette antenne, je tiens tout d'abord à confirmer que la charte de téléphonie parisienne a été scrupuleusement respectée, tant dans son fonctionnement que dans la procédure de motivation sur le fond.

Alors, le projet d'implantation au 31 boulevard Diderot a fait l'objet d'un report en C.C.T.M., qui avait été décidé sous l'ancienne mandature, parce qu'il y avait des choses qui, effectivement, ne correspondaient pas.

Mais, ensuite, quand il y a un report, on revient devant la C.C.T.M. et c'est normal qu'on tienne compte de la réalité des choses.

S'agissant maintenant du projet d'implantation du 7 rue de Rambouillet, nous avons regardé le fond du dossier à partir de ce report de juillet 2013. Les concertations ont été menées le 9 et le 19 décembre 2013 entre le cabinet de M. PENINO, les services de la Ville, l'agence, la mairie du 12e et Free. Les sites alternatifs ont été examinés mais aucun site n'a été identifié. Les mesures réalisées dans le quartier se sont avérées très faibles : 0,25 volt par mètre rue du Charollais. L'école maternelle de l'avenue Daumesnil n'est pas impactée. Les estimations de l'opérateur dans les établissements particuliers sont inférieures à 1 volt par mètre. On est très au-dessous du niveau de la charte. Les établissements particuliers se situent d'ailleurs hors du champ des azimuts de l'antenne et les angles ont été calculés pour éviter de pointer.

Donc, au regard de tous les éléments, ayant constaté l'échec d'un site alternatif, la commission a donné à ce projet, le 24 novembre dernier, un avis favorable. Comme le prévoit la charte, et afin de rassurer les riverains, la mobilisation est vive - j'en ai bien conscience - j'ai demandé, alors qu'elle respectait parfaitement la charte, que soient réalisées des mesures de contrôle en plus sur les niveaux d'exposition des champs électromagnétiques, notamment dans l'école et dans la crèche.

Afin de pouvoir rassurer les riverains et trouver une issue au dialogue qu'il convient de maintenir, je vous propose de retirer votre vœu, qu'une rencontre entre mon cabinet, celui de la Maire, l'opérateur de téléphonie concerné, le collectif de riverains, soit organisée à très brève échéance avant l'installation de l'antenne, afin que l'ensemble des acteurs puissent partager les étapes de ce dossier et de trouver une issue.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Le vœu est-il retiré, Monsieur JULIEN ?

**M. Pascal JULIEN.** - Dans la mesure où le collectif va être associé à cette discussion, car il ne l'avait pas été lors de la procédure de concertation renforcée, je remercie Julien BARGETON de sa proposition et je retire le vœu.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la suppression des jetons de présences au sein des SEM parisiennes.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 70 et 70 bis, déposés par le groupe UDI - MODEM et l'Exécutif, relatifs à la suppression des jetons de présence au sein des SEM parisiennes.

La parole est à Mme GATEL, pour deux minutes maximum.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

A l'heure des efforts pour le moins significatifs que nous exigeons de la part de nos concitoyens et que traduit le budget que nous venons de voter, il serait bienvenu de renoncer à un système aussi désuet qu'injuste et coûteux, j'ai nommé les jetons de présence.

Aujourd'hui, 14 SEM parisiennes donnent lieu à rémunération pour leurs membres. Les autres organismes ne sont pas concernés, notamment les plus récents, ce qui démontre bien que la pratique des jetons de présence est le fruit de l'histoire et que rien ne justifie cela aujourd'hui.

Siéger dans ces SEM fait partie de notre responsabilité d'élus, comme le fait de participer aux travaux d'autres instances, commissions, conseils d'administration, conseils d'école ou organes consultatifs, qui ne donnent pas lieu, eux, à une rémunération supplémentaire.

Cette pratique est également coûteuse puisqu'elle représente plus de 300.000 euros par an. Leur suppression permettrait de dégager des marges de manœuvre, soit pour le fonctionnement quotidien des SEM parisiennes, soit à travers la baisse équivalente des subventions de la Ville à ces organismes.

Depuis le début de la mandature, notre groupe, le groupe UDI-MODEM, s'est toujours opposé à ces rémunérations, tant pour les membres que pour les présidents. Lors de la communication sur la déontologie, nous demandions qu'un débat soit ouvert sur cette question. Par ce vœu, nous réitérons donc notre souhait et proposons la mise en place d'un groupe de travail au sein de notre Assemblée, afin d'évaluer la pertinence de cette pratique et que la suppression des jetons de présence soit clairement envisagée.

A l'heure où nous exigeons de nos concitoyens des efforts sans précédent, nous nous honorerions de nous imposer volontairement de revenir sur ces acquis anachroniques. La remise en cause de cette pratique constituera un acte symbolique fort répondant à un souci de solidarité, de justice sociale et de bonne gestion des finances publiques.

Je ne doute pas que cette volonté soit partagée sur tous les bancs de cette Assemblée. Je regrette particulièrement que M. BARGETON ne soit pas venu nous parler avant de déposer ce vœu bis, que je salue, mais, malheureusement, cela ne va pas suffisamment loin. Je regrette tout particulièrement que la question de la suppression en tant que telle des jetons de présence, ne soit pas posée comme un préalable à la discussion.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour répondre et présenter le vœu n° 70 bis de l'Exécutif, la parole est à M. Julien BARGETON, en deux minutes maximum.

**M. Julien BARGETON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je partage, bien sûr, une partie de vos considérants et les questions que vous soulevez. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons répondu par un vœu de l'Exécutif. Mais je crois qu'il faut, là, éviter les faux débats, éviter des attaques qui soient un peu faciles ou qui verseraient dans la démagogie. Ce qui ne veut pas dire que les problèmes que vous pointez, la question des rémunérations dans les S.E.M., ne soient pas une question.

Je vous propose, effectivement, de mener une étude, mais c'est dommage d'arriver à la conclusion d'une étude avant de la faire, puisque vous dites dans votre vœu : "On demande que cela soit étudié, mais on demande que ce

soit supprimé". Il faut là aussi respecter les étapes. A partir du moment où vous souhaitez que l'on travaille sur le sujet - je n'y suis pas du tout défavorable - laissons le travail se faire, laissons les propositions émerger et nous verrons bien ce qu'il en sortira.

J'ajoute d'ailleurs que cela doit être pris dans un débat plus vaste qui est celui du statut de l'élu parce que l'on ne peut pas poser uniquement ces questions-là de façon isolée sur la seule Ville de Paris, les SEM, sans tenir compte de l'ensemble de la question des rémunérations, du statut de l'élu, qui est un débat qui agite parfois notre pays.

C'est pourquoi, en reprenant une partie de l'esprit de vos préoccupations, le vœu de l'Exécutif propose que soit réalisée une étude sur ces pratiques, que des pistes d'amélioration allant vers une meilleure transparence et une meilleure lisibilité, tout en tenant compte de la bonne adéquation entre le travail supplémentaire de la fonction et la rémunération, soient également prises en compte, que nous présentions cela en commission des finances - et notre commission des finances est très active, je pense que le débat sera intéressant - et enfin, qu'elle soit portée à la connaissance du Parlement pour que cela s'intègre dans un débat plus général, qui est celui du statut de l'élu, que l'on objective un peu les conditions du débat plutôt que l'on cède à une certaine facilité.

N'y voyez pas du tout d'a priori par rapport à votre préoccupation, mais, en revanche, une façon progressive d'avancer.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

J'ai compris de votre propos, Madame GATEL, que vous ne retiriez pas votre vœu.

J'ai été saisie d'une explication de vote de M. BELLIARD, le président du Groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, nous avons souligné à plusieurs reprises le caractère anachronique et peu transparent du système des jetons de présence. Nous voulons aborder une discussion collective sur ce système des jetons de présence et, comme l'a rappelé Julien BARGETON, il ne faut pas avoir une approche idéologique et caricaturale.

Dans cette réflexion, nous devons prendre en compte l'ensemble, et notamment les conséquences des temps de travail générés par les responsabilités des élus au sein des SEM, réfléchir aussi à un impact éventuel sur le montant des indemnités et, enfin, aborder ce qui vient d'être rappelé, à savoir la question du statut de l'élu.

Je rappelle qu'au sein de notre groupe, nous avons mutualisé nos jetons de présence pour tenter d'avoir plus de transparence et d'équité entre les élus et, donc, nous saluons la volonté de l'Exécutif d'aborder ce chantier.

Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

Nous passons au vote des deux vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 347).

## **2014 DRH 1016 G - Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre le Département de Paris et l'AGOSPAP.**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la liste des jouets proposée au catalogue de l'AGOSPAP.**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 1016 G relatif à un avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre le Département de Paris et l'AGOSPAP, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé le vœu référencé n° 71.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes maximum.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En fait, je souhaitais présenter le vœu n° 71, si vous me le permettez. Le vœu est, semble-t-il, rattaché à ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Excellente initiative !

Faisons les deux d'un coup.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Ce vœu est relatif aux jouets qui sont proposés à chaque fin d'année aux enfants du personnel. En cette période de fin d'année, chaque parent du personnel ayant un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans, reçoit un cadeau de la part de la collectivité. Le choix qui est offert aux familles est issu d'une convention pluriannuelle avec l'association de gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes, l'AGOSPAP, association qui a pour mission de gérer les loisirs, vacances et prestations sociales au profit du personnel.

Cette convention a défini des engagements réciproques entre la Ville de Paris, le Département de Paris et l'AGOSPAP et, notamment, dans son article 2.6, il est dit, je cite : "L'association privilégiera la prise en compte de critères environnementaux et sociaux pour les prestations qu'elle délivre, notamment en incluant ces critères dans sa politique d'achat". Par ailleurs, la Ville de Paris s'est engagée, à travers le label "territoire de commerce équitable", à acheter des produits issus du commerce équitable pour les besoins internes de l'administration.

Cependant, lorsqu'on regarde le catalogue "Arbre de Noël 2014", de l'AGOSPAP, celui-ci propose un choix conventionnel de jeux et jouets, pour la plupart fabriqués à bas coût et où ne figure aucun article issu du commerce équitable. En outre, les chèques cadeaux multi-enseignes qui sont proposés quand aucun des cadeaux du catalogue ne convient aux familles, sont principalement utilisables dans des grandes enseignes et pas dans les réseaux de consommation responsable ou de commerce équitable.

C'est pourquoi nous émettons le vœu qu'une gamme de jeux et jouets plus équitables et durables - je pense à des jeux de société qui sensibilisent aux thématiques environnementales, à des jouets d'éveil en bois, etc. - soient proposés au catalogue de l'AGOSPAP dès l'année 2015, que les lots des marchés publics passés par l'AGOSPAP soient revus et redimensionnés, que d'autres lots soient créés afin de permettre aux structures de production et de distribution dédiées à ces jeux et jouets équitables et durables, qui sont généralement plus petites, donc cela leur permettra de répondre à ces appels d'offres.

Nous souhaitons également que l'utilisation des chèques cadeaux multi-enseignes soit étendue à d'autres enseignes ou sites Internet de consommation responsable et de commerce équitable, que le soutien à la création contemporaine et au spectacle vivant soit réellement mis en œuvre à travers le choix du spectacle proposé, et enfin, que le soutien aux librairies de quartier soit mis en place en les incluant parmi les enseignes acceptant ces chèques cadeaux.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, l'ami du Kapla équitable, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Je vais jouer au père Noël quelques instants.

Christophe NAJDOVSKI, merci beaucoup pour votre intervention. Vous avez assez détaillé différents points techniques, donc je vais me contenter de rajouter quelques éléments, pour essayer de trouver un point d'entente sur un objectif qui, je crois, nous rassemble tous.

Tout d'abord, nous sommes actuellement en cours de renégociation de convention avec l'A.G.O.S.P.A.P. C'est l'objet d'ailleurs de ce projet de délibération, qui est une prolongation de la convention actuelle pour six mois, et nous devons donc négocier une nouvelle convention et la voter d'ici le 1er juillet 2015.

Depuis 2011, des commissions d'appel d'offres qui existent à l'A.G.O.S.P.A.P., et dont je rappelle qu'elles sont composées pour moitié des membres, de représentants des organisations syndicales, ont sélectionné des jouets en matériaux écologiques et de fabrication française, avec une marque, entre guillemets, un logo A.G.O.S.P.A.P. qui les distingue dans le catalogue.

Je fais simplement une remarque, c'est que ce ne sont pas les jouets - on doit bien le constater - qui rencontrent le succès le plus large auprès des enfants des personnels de la Ville. Donc il est vraiment très important que nous discutons, dans le cadre de ces commissions d'appels d'offres, de sorte que notre objectif rencontre la volonté et le souhait des agents, et plus singulièrement de leurs enfants.

Effectivement, vous l'avez dit, les chèques cadeaux sont de plus en plus populaires, à noter que les chèques cadeaux sont des dispositifs indépendants. Il ne nous appartient pas, malheureusement, de sélectionner les commerces qui y participent, mais nous pourrions évidemment inciter des prestataires de consommation responsable et de commerce équitable à les intégrer, et c'est le cas également pour les librairies de proximité.

Donc comme on se rejoint sur un certain nombre d'objectifs, je vais vous proposer un amendement oral sur ce que propose ce vœu, ce qu'émet ce vœu, dont je vais faire lecture maintenant : "aussi, sur proposition de Christophe NAJDOVSKI, Pascal JULIEN et des élus du groupe Ecologiste de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu :

- qu'une gamme de jeux et de jouets plus équitables et durables (jeux de société qui sensibilisent aux thématiques environnementales, jouets d'éveil en bois, etc.), soit proposée au catalogue de l'A.G.O.S.P.A.P. dès l'année 2015 ;

- que ces objectifs soient repris dans le cahier des charges des futurs marchés d'achats de jeux et jouets ;

- que le soutien à la création contemporaine et au spectacle vivant continue à être mis en œuvre à travers le choix du spectacle proposé ;

- que la Ville de Paris incite les librairies de quartier à s'affilier au réseau des enseignes acceptant les chèques cadeaux ;

- et qu'une attention particulière soit portée au choix et à la présentation des jouets, pour éviter les stéréotypes de genre."

Si vous l'acceptez, je proposerais d'amender ce vœu et de le voter favorablement.

J'en profite également pour rendre un hommage public à Alain GEISMAR, qui a été longuement président de l'A.G.O.S.P.A.P. et qui a passé la main à M. Alain-Michel BURDET. Je pense que nous pouvons rendre hommage à Alain GEISMAR et souhaiter bon courage à M. BURDET.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GRÉGOIRE.

Cet amendement est-il accepté ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, j'accepte ces amendements. Ils peuvent être intégrés au vœu. Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - C'est absolument formidable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 348).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1016 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DRH 1016 G).

## **2014 DRH 1059 - Approbation des modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 1059 concernant l'approbation des modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - c'est sans transition - et la parole est donc à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération relatif au plan de déprécarisation des personnels contractuels. Ce plan va dans le bon sens, mais rendons-nous bien compte de l'apport que représente une titularisation pour des personnes qui ont longtemps, parfois beaucoup trop longtemps travaillé dans des conditions de précarité des plus pénibles.

Ce plan de titularisation est essentiel pour la vie des agents et pour la qualité du service public, qui s'en trouve logiquement amélioré lorsque les agents bénéficient d'emplois sécurisés et peuvent pleinement se consacrer à leurs missions, sans avoir la crainte du lendemain. Ceci étant dit, nous relevons le fait que ce plan n'apporte pas une réponse globale qui soit réellement à la hauteur de l'ampleur de cette problématique de l'emploi précaire qui perdure dans des proportions inquiétantes au sein de la Ville.

Je vous rappelle que ce plan pluriannuel est une application de la loi dite SAUVADET du 12 mars 2012, une loi qui avait été obtenue de haute lutte par les organisations syndicales, qui revendiquaient alors la titularisation de tous les non-titulaires, quel que soit leur statut, et de stopper le recrutement de nouveaux précaires. Les élus communistes du Conseil de Paris l'avaient déjà dénoncé sous l'ancienne mandature. Nous regrettons que cette loi n'ait retenu qu'un ensemble de critères très restrictifs, qui limitent de fait le nombre d'ayants droit.

Je vous laisse en juger par vous-mêmes : le budget primitif 2015 fait état de près de 4.600 agents occupant des emplois non permanents au sein de la Ville. Sur ces 4.600 agents, seulement 1.700 ont été qualifiés d'ayants droit, selon les critères de la loi SAUVADET, tandis que le plan de titularisation prévoyait, en 2013, 1.027 ouvertures de poste.

Notre premier regret sera donc que cette modification du plan n'entraînera pas de nouvelles ouvertures de postes, qui pourraient pourtant répondre aux besoins constatés sur le terrain. Le deuxième concerne évidemment le nombre d'ayants droit identifiés par la Ville. Alors, bien sûr, vous allez me dire que "ce n'est pas nous, nous n'avons pas la main sur les critères qui sont établis par la loi SAUVADET", mais cela n'empêche pas de questionner ces critères et de vouloir les remettre en cause, alors que cette loi élaborée par un gouvernement de droite reste appliquée dans les mêmes conditions par les gouvernements qui lui ont succédé. Je remarque également que la Ville peut très bien outrepasser la loi en prenant la décision d'ouvrir des postes supplémentaires si nous l'estimons nécessaire.

Enfin, la lutte contre la précarité des agents de la Ville ne peut pas être victorieuse sans aborder la question des vacances et des emplois aidés, qui n'entrent pas, eux non plus, dans le cadre de la loi SAUVADET, et donc dans ce plan de titularisation. Et pourtant, la Ville connaît de nombreuses situations pour lesquelles une titularisation serait tout à fait justifiée. En 2013, au moment de l'adoption du plan, les élus communistes avaient d'ailleurs réussi à convaincre l'Exécutif de sortir du simple cadre du plan de titularisation, ce qui avait abouti à la contractualisation de 1.400 personnels vacataires.

Je conclurai en rappelant que ma volonté, et celle du groupe Communiste - Front de Gauche, n'est pas de chercher à réduire l'apport du plan de titularisation, car il a des avancées bien réelles, mais ces progrès sont insuffisants. En matière de lutte contre la précarité, nous devons nous fixer des objectifs ambitieux, et pour nous, l'objectif à atteindre est la disparition complète de ces emplois précaires.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame PRIMET, effectivement, vous avez bien résumé les enjeux de ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. D'abord, c'est qu'il est mis en œuvre conformément au programme pluriannuel qui avait été adopté en mars 2013, suite au vote de la loi du 12 mars 2012. Au total, ce sont 1.027 titularisations, effectivement, qui sont programmées. Les programmes 2013 et 2014 se sont déroulés conformément au programme pluriannuel. Et ce projet de délibération a pour objectif d'ajuster la répartition des 1.027 créations de postes de titulaires, notamment parce qu'il a été constaté que le besoin pour les catégories A était moindre, et en revanche qu'il était plus important pour un certain nombre de catégories C, particulièrement pour les agents de logistique générale.

Mais le cœur de votre intervention n'était pas tellement là - puisque je crois qu'on est tous d'accord pour saluer ce programme pluriannuel -, mais pour nous re-sensibiliser, me re-sensibiliser au sujet plus large de l'emploi précaire à la Ville de Paris. Oui, c'est vrai : à la Ville de Paris, il y a encore un certain nombre d'emplois précaires. Alors, je mets un petit bémol : c'est que parfois, le statut précaire ne veut pas dire un emploi précaire en réalité, puisqu'il correspond assez souvent au choix de l'agent. Il s'agit d'un mode de travail pour la Ville un peu particulier. Mais cette réserve mise à part, il est évident dans mon esprit qu'il y a encore à la Ville des agents en situation précaire, et que nous devons tout faire pour essayer de le limiter.

Comment peut-on le faire ? Et j'insisterai sur la pédagogie des chantiers de réforme et de modernisation que nous avons, parce que parfois, si la Ville a recours à des vacataires, c'est parce que cela correspond à un besoin en termes d'emplois, dans la mesure où la Ville n'est pas en situation de proposer des durées de travail plus importantes qui justifieraient de passer sur du contractuel de type C.D.D., voire si possible et idéalement sur des contrats de temps plein.

Dans la réflexion que nous menons sur la réorganisation et la modernisation des services - je pense à titre d'exemple à la fonction de ménage qui est un secteur sur lequel nous continuons à recruter beaucoup de temps partiels, que je considère comme subis et vraiment pas du choix des agents, ce que je regrette beaucoup - nous réfléchissons à la façon de réorganiser le travail de façon à limiter cet impact.

Concernant la révision de la loi Sauvadet, je peux partager le souci de modifier et de compléter cette loi. Je pense que d'ailleurs cela pourra faire l'objet d'un chantier dans les années à venir, puisqu'à l'expiration du programme pluriannuel en 2016, tout le monde conviendra dans la fonction publique, que ce soit de l'Etat, de la territoriale ou hospitalière, qu'il y a encore des problèmes de précarité et de temps partiels subis. Donc le chantier devra être remis sur le métier.

Je veux encore une fois vous dire que ce sujet est bien présent dans notre esprit et que nous veillerons dans les mois et les années à venir à limiter considérablement ces impacts négatifs pour les agents.

Je donnerai tout de même un exemple particulier. Dans le cadre de la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs, qui a peut-être sur le fond pas rassemblé tout le monde dans cette Assemblée, c'était incontestablement un puissant levier de réorganisation pour titulariser des agents. Ce sont des centaines et des centaines de postes que, grâce à l'A.R.E., nous créons en titulaires à la Ville de Paris sur des emplois qui étaient antérieurement assez précaires, voire très précaires.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1059.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DRH 1059).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux primes dominicales des agents de la Ville.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 72, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif aux primes dominicales des agents de la Ville.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, qui n'est pas là.

Madame PRIMET ?

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - En fait, nous avons présenté ce vœu dans le cadre de la discussion budgétaire et M. GRÉGOIRE m'a répondu hier.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Très bien. Pardon et merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Le vœu a été présenté. Il a été répondu avec un avis favorable mais nous ne l'avons pas voté hier.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Nous revenons en arrière. Pardon.

Donc, avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 349).

Merci, toutes mes excuses.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux services de restauration assurés par l'A.S.P.P.**

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 73, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif aux services de restauration assurés par l'A.S.P.P.

La parole est à vous, Madame DIRI.

**Mme Leïla DIRI.** - Madame la Maire, chers collègues, notre groupe a déposé un vœu dont l'idée est d'enrichir l'offre de restauration actuelle de la Ville de Paris, de contribuer ainsi à résorber le déficit de l'A.S.P.P. en accroissant les recettes dégagées par l'association, sans mettre en péril la tarification sociale des autres restaurants administratifs, et de solutionner la désaffection des élus, des cadres, des fonctionnaires et des autres personnels qui très largement préfèrent déjeuner à l'extérieur.

On pourrait penser que l'une des pistes qui pourrait être envisagée afin de remédier à la menace de cessation de paiement serait d'augmenter les tarifs des repas facturés aux usagers. Or, si l'on considère la vocation sociale de ces restaurants administratifs et la nécessité de les rendre attractifs pour les personnels les moins aisés, une potentielle hausse desdits tarifs me semble par conséquent inenvisageable, avec un paradoxe à signaler qui est celui de la suppression récente des formules à prix réduit.

En 2007, la fermeture du restaurant "Le Lutèce", situé au 1er étage du site de restauration du 9, place de l'Hôtel de Ville, permettait aux élus du Conseil de Paris de pouvoir déjeuner à proximité du palais les jours de séance et offrait une plus large gamme de prestations, avec évidemment des tarifs plus élevés.

Cependant, le rapport de la C.R.C. dénonçait un déficit cumulé d'environ 1, 2 million d'euros de 1991 à 2000, en raison notamment d'un nombre de repas quotidien insuffisant.

L'objectif n'est donc pas de recréer "Le Lutèce" dont le modèle économique n'était pas viable. L'objectif n'est pas non plus de proposer un restaurant spécifique aux élus : il sera ouvert aux élus comme aux fonctionnaires et aux agents contractuels. La réouverture d'un restaurant de ce type, tel que proposé dans d'autres institutions comme l'Assemblée nationale ou le Sénat, pourrait donc accroître l'attractivité du site des restaurants administratifs de l'Hôtel de Ville.

Enfin, pour accroître son attractivité et lui donner encore plus de sens, ce restaurant pourrait avoir une vocation sociale et d'insertion. Il pourrait être fait appel à l'embauche de personnels supplémentaires nécessaires, issus d'une part de centres de formation d'apprentis et la Ville de Paris pourrait ainsi faire la promotion de l'apprentissage...

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame DIRI.

**Mme Leïla DIRI.** - J'y viens rapidement.

Et montrer l'exemple en termes de signatures de contrats d'apprentissage pour valoriser cette voie d'excellence, et d'autre part de favoriser l'embauche au sein de structures d'insertion locales, comme la Mission locale de Paris et la Maison de l'emploi.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Princes et princesses et palais, cette matinée est thématique.

Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre en deux minutes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Madame DIRI, de revenir sur ce sujet de l'A.S.P.P. Avant de répondre à votre vœu, je ferai un point général sur l'association.

C'est vrai que l'association connaît actuellement quelques difficultés financières qui sont liées à un événement conjoncturel et à une tendance plus structurelle. L'événement de départ est plutôt la tendance structurelle, c'est une relative désaffection des agents pour les restaurants opérés par l'A.S.P.P. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne s'agit pas d'une désaffection de la part des cadres et des élus, je n'ose l'imaginer, mais surtout des agents des catégories C. On constate, depuis plusieurs années, une baisse de fréquentation.

C'est la raison pour laquelle l'A.S.P.P. qui, je le rappelle, est une association indépendante avec un Conseil d'administration indépendant, avait fait le choix d'expérimenter des formules à bas coûts, de sorte d'essayer de réattirer les agents les moins bien payés dans les restaurants de l'A.S.P.P.

Simplement, force est de constater qu'après plusieurs mois cette baisse des tarifs avec la formule n'a pas du tout bénéficié en réalité aux catégories C qui ont continué à moins venir, mais en revanche ont pu apparaître au Conseil d'administration de l'A.S.P.P. comme un pur effet d'aubaine pour les agents des catégories A qui fréquentent l'établissement. Il a donc été décidé par le Conseil d'administration de l'A.S.P.P. de suspendre ces formules, de façon à ne pas durablement impacter la structure d'exploitation de l'A.S.P.P.

C'est l'occasion pour moi, mais la Maire l'a écrit aux organisations syndicales, de rappeler l'attachement de la Ville à l'A.S.P.P. et à la restauration des agents en général. Nous y travaillons extrêmement attentivement et finement avec la DRH...

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Mais aussi avec Annick OLIVIER.

Oui, excusez-moi, c'est un vœu non rattaché.

Concernant le restaurant, je vous propose que nous en reparlions avec l'A.S.P.P. Nous avons l'expérience historique du "Lutèce" qui n'était vraiment pas très convaincante en termes d'exploitation. Je vous propose que nous en reparlions mais je fais également la promotion du restaurant de salon qui existe déjà et auquel vous pouvez aller.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci.

Si je comprends bien, il vous est proposé le retrait du vœu, sinon un avis défavorable.

Le vœu est retiré, Madame DIRI ?

**Mme Leïla DIRI.** - Je vous remercie pour vos explications mais nous allons maintenir le vœu. Je reste persuadée que cela peut être aussi une bonne solution pour combler le déficit de l'A.S.P.P.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est maintenu avec avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2014 DDEES 1145 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec la régie de quartier Saint-Blaise/Charonne (20e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 1145 G relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros et convention avec la régie de quartier Saint-Blaise/Charonne dans le 20e arrondissement.

La parole est à Danièle PREMEL, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danièle PREMEL**. - Madame la Maire.

Chers collègues, depuis près de vingt-cinq ans, issues historiquement des politiques de la ville, les régies de quartier portent sur des territoires en grande difficulté sociale et économique.

C'est un projet original entre intervention par l'activité économique, éducation populaire et économie solidaire. En associant largement les habitants et les partenaires publics, elles accompagnent les dynamiques qui concourent à répondre aux besoins des territoires.

Leurs interventions se structurent autour de trois missions : une mission technique et pratique d'amélioration de gestion urbaine sur leur territoire économique, une mission d'insertion sociale et professionnelle des habitants et une mission de médiation et de sensibilisation auprès de la population locale.

Aujourd'hui, plusieurs régies de quartier œuvrent sur Paris.

Depuis leur création, les régies de quartier ont été marquées par quatre faiblesses structurelles :

- La nécessité durant leur période de démarrage plus ou moins longue de subventions nécessaires avant de pouvoir trouver un équilibre financier ;
- Un secteur d'intervention assez étroit : ménage, entretien d'espaces verts, rénovation ;
- Une forte dépendance vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre qui sont en nombre limité ;
- Un problème de gouvernance et d'un ajustement entre direction et Conseil d'administration.

En 2009, l'APUR signalait que les régies de quartier devaient pour leur survie et leur développement s'ouvrir sur d'autres secteurs d'activité, rechercher d'autres marchés, diversifier leurs donneurs d'ordre et renforcer leur présence sur le secteur des services à la personne.

La régie de quartier Saint-Blaise/Charonne témoigne bien à elle seule de ces problématiques et de la nécessaire évolution de ses prestations. La régie de quartier Saint-Blaise/Charonne a connu des difficultés financières bien qu'en son temps elle avait su expérimenter de nouvelles pistes d'intervention à travers les clauses d'insertion sociale dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre.

Le projet qui nous est présenté s'inscrit tout à fait dans la stratégie préconisée par l'APUR puisqu'il engage la régie de quartier Saint-Blaise/Charonne à développer ses activités de lien social, de services à la personne et consolider son secteur du nettoyage.

Nous soutenons l'aide apportée par le Département au cours de cette période de mutation et à ce titre, nous voterons le projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Un grand merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, Madame PREMEL, eh bien vous avez fort bien expliqué à la fois la mission des régies de quartier et les faiblesses qu'elles rencontrent et auxquelles elles doivent faire face.

Alors vous avez raison pour ce qui concerne plus spécifiquement la régie de quartier Saint-Blaise/Charonne. Depuis près de six mois, nous participons activement à leur comité de pilotage puisqu'en fait, un plan à la fois de redéveloppement et de restructuration a été mis en œuvre par cette régie de quartier et que nous avons contribué très fortement à leur soutien et à la construction de ce plan de redéveloppement.

Aujourd'hui, le projet de délibération qui est proposé est l'une des réponses que nous apportons et qui est effectivement, là, financière, pour pouvoir soutenir ce redéveloppement et cette reconcentration de la régie de quartier sur les activités de nettoyage.

Pour autant, nous continuons à essayer de développer pour l'ensemble des régies de quartier d'autres formes d'activités. Je rappelle qu'il existe une activité menée actuellement avec E.R.D.F. sur le changement des compteurs, assuré en grande partie par des régies de quartier et qui se fait fort intelligemment en collaboration avec eux.

De nombreuses missions sont également effectuées auprès des bailleurs sociaux dans le domaine du nettoyage, et nous devons continuer à avoir ces accords avec ces structures, soit des structures privées, soient des bailleurs sociaux pour soutenir les régies de quartier qui, comme vous l'avez dit, ont un rôle à la fois d'ancrage territorial, de solidarité avec les plus fragiles dans le cadre de l'insertion, et ont également un rôle économique puisqu'elles produisent des prestations qui, la plupart du temps, sont des prestations de qualité quand elles ne rencontrent pas les soucis que certaines d'entre elles rencontrent actuellement.

Nous sommes effectivement très attachés au soutien des régies de quartier et nous travaillons également actuellement avec le Comité national des régies de quartier pour contribuer à avoir une réponse globale pour l'ensemble des régies parisiennes.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1145 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1145 G).

## **2014 DDEEES 1119 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e) - Attribution de la délégation de service public.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 1119 relatif au marché aux puces de la porte de Montreuil, attribution de la délégation de service public.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je ferai moins même si j'étais ravie de voir dans la presse aujourd'hui que le temps de parole de notre Assemblée était à parité hommes-femmes. Pour les élus qui me reprochent parfois de m'inscrire trop, peut-être que mon inscription, finalement, contribue à bien renforcer le temps de parole. Il faudra préciser que cette étude nous soit transmise pour qu'on puisse savoir si c'est en fonction du temps d'intervention ou si c'est en fonction du nombre de personnes qui prennent la parole. Je pense qu'il serait intéressant que ce soit plutôt en fonction du nombre de personnes qui prennent la parole pour qu'il n'y ait pas ce biais-là.

Que je prenne la parole est une garantie de qualité de nos débats ? Certainement, je n'en doute pas ! Mais je ne suis pas sûre que cela soit votre idée !

Revenons au sujet des puces de Montreuil. Comme vous le savez, j'avais déjà déploré lors du Conseil de Paris d'octobre que le rapport relatif aux délégations de service public ne communiquait pas le montant des bénéficiaires nets des délégataires.

J'ai effectué mes propres recherches et donc, à chaque fois qu'il y aura un projet de délibération lié aux DSP, je vous communiquerai ce montant puisque la Ville se refuse à le faire.

Le montant des bénéfiques nets annuels pour le groupe BENSIDOUN, également nommé SEMACO, qui gère un des trois lots des marchés alimentaires découverts, pour les marchés aux puces de Montreuil, n'est pas forcément extrêmement élevé : on est à 21.832 euros en 2012 et à peu près la même somme en 2011, de manière très stable.

Peut-être que certains trouveront que ce montant est assez faible, mais enfin quand on voit les sommes qu'ils engrangent sur les marchés alimentaires, je pense que tout va bien.

Je continue personnellement à considérer que la Ville pourrait gérer directement l'ensemble des marchés alimentaires ainsi que les puces, et je ne vois toujours pas pourquoi passer par une entreprise privée, parce qu'en plus cela correspond à des compétences que nous savons tout à fait transmettre au niveau de nos agents, qui ont tout à fait la capacité. Je trouve cela toujours plus intéressant de développer de l'emploi public plutôt que de recourir à des entreprises privées. Je pense qu'y compris pour les finances de la Ville, ce serait bien plus sain. Mais il faudrait rompre avec ce dogme libéral qui est hélas, visiblement, maintenant depuis plusieurs mandatures par ailleurs... enfin depuis la mandature précédente, l'Exécutif a fait sien, qui est le gel de la masse salariale, quelle aberration !

Je tiens par ailleurs à signaler que dans les deux offres, la commande de la Ville demandant de limiter les actions de prévention de vente à la sauvette se traduit par trois agents sur le site.

J'espère que personne ici ne va croire que trois agents seulement pourront prévenir la concentration de 500 à 1.000 revendeurs sur les puces de Montreuil et que par ailleurs, la prévention ne va pas suffire, encore moins par ailleurs la répression. Il va bien falloir qu'on pense enfin à d'autres propositions alternatives de marché régulé à différents endroits pour décongestionner la situation porte de Montreuil, à la fois dans l'intérêt des riverains, des petits commerçants mais aussi dans l'intérêt des biffins.

Je trouve par ailleurs définitivement désespérant que rien n'évolue sur ce terrain. Il faudrait vraiment que l'Exécutif cesse de s'obstiner à refuser d'expérimenter, que ce soient les carrés des biffins, les marchés régulés sur les marchés alimentaires hors jours de marché ou l'instauration d'emplacements biffins sur les vide-grenier ou tout ce genre de propositions dont les associations ont déjà pu vous faire part.

Pour terminer sur ce projet de délibération, j'aimerais vraiment comprendre pourquoi, si j'ai bien compris, le montant des redevances serait décroissant. Il serait en effet égal à 2 % des droits de place perçus, plus une part fixe fixée comme suit : en 2015, 112.124,04 euros ; en 2016, on descend à 104.479,67 euros et 2017 : 94.937,67 euros.

Là, je ne comprends pas mais, évidemment, pour conclure, vous l'aurez compris, je voterai contre ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je salue les échanges préalables que nous avons eus avec notre collègue Olivia POLSKI sur ce sujet.

Nous restons néanmoins très réservés sur ce projet de délibération et regrettons qu'il ne puisse être reporté. Il y a un constat qui pose de sérieuses questions. Jusqu'à présent, la Ville recevait une redevance de plus de 370.000 euros. Il s'avère qu'aujourd'hui, la proposition faite par le délégataire est décroissante, comme vient de le dire la précédente intervenante, alors même que ses résultats et le chiffre d'affaires sont en hausse.

Nous sommes loin d'être convaincus que cette baisse de la redevance s'explique par les charges supplémentaires dont le délégataire doit s'acquitter.

Par ailleurs, sur ces charges supplémentaires, une bonne partie d'entre elles figurait déjà dans l'ancienne D.S.P. En d'autres termes, le candidat sortant qui va être reconduit accepte maintenant de faire ce qu'il devait faire mais qu'il ne faisait pas avant.

Compte tenu que nous arrivons en fin de course d'une D.S.P., en l'état nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Par contre, nous serons vigilants sur le respect de la convention et l'application de l'article 68 en cas de manquement à celle-ci.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI, pour cinq minutes maximum.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, le présent projet de délibération porte sur l'attribution de la future D.S.P. aux puces de la porte de Montreuil, située dans le 20e, cette dernière, qui avait débuté en 2008, arrivant à échéance le 5 janvier 2015.

Le principe de la délégation de service public, la durée du futur contrat et les principales missions avaient été approuvées en février 2013. Pour mémoire, et dans l'attente des projets de requalification urbaine à l'étude, et c'est une réponse à Mme SIMONNET, car cette D.S.P. ne peut pas apporter l'entièreté des réponses aux sujets qui se posent sur ce site.

Donc dans l'attente des projets de requalification urbaine à l'étude pour le site de la porte de Montreuil dans le grand projet de rénovation urbaine, la durée de la convention de la D.S.P. a été fixée à trois ans.

Deux candidats avaient fait parvenir une offre complète dans les délais requis : la société "Lombard & Guérin" et la SEMACO. Les propositions des candidats répondent globalement aux missions fixées au délégataire de gestion, d'entretien et d'organisation du marché aux puces de la porte de Montreuil.

Après analyse des offres, la proposition de la SEMACO avait semblé la plus aboutie à la commission qui a été chargée d'analyser les offres et répond aux attentes de la collectivité sur les points suivants : une prestation de nettoyage et d'enlèvement des encombrants complète, sous le contrôle d'un agent de la société, un budget d'animation conséquent pour la valorisation du marché, une amélioration de la pacification du site par un déploiement d'agents de prévention.

Donc, effectivement, Madame SIMONNET, vous l'avez évoqué : trois personnes dédiées à cette mission.

Il faut quand même se dire qu'on ne peut pas demander non plus à la D.S.P. de résoudre l'ensemble des problématiques et il s'agit d'accompagner l'investissement des services de police sur le secteur avec, d'ailleurs, notamment depuis fin septembre, une demi-compagnie de C.R.S. sur trois jours et la fermeture de la passerelle Lucien Lambeau qui a été aussi effective. On ne peut pas demander au délégataire de prendre en charge des missions de sécurité effectuées par la police.

Enfin, une redevance qui est plus importante pour la Ville de Paris dans la proposition du candidat SEMACO, plutôt que celle faite par "Lombard et Guérin".

Pour répondre à la question sur la baisse de la redevance due à la Ville, en fait, il y a des charges supplémentaires qui sont demandées dans cette future D.S.P. et dont le délégataire doit s'acquitter, à savoir :

- la mise en place d'une prestation de nettoyage supplémentaire, c'est-à-dire du nettoyage et de la désinfection tous les jours de tenue sur l'ensemble du périmètre du marché, alors qu'actuellement le nettoyage a lieu seulement sur un espace réduit situé sous la passerelle ;

- la mise en place d'une benne le matin dès 5 heures, contre 10 heures actuellement, avec un employé qui reste sur place toute la journée pour récolter les déchets pendant le marché, ce qui n'est pas actuellement le cas.

Au total, les frais de personnels passent de 261.205 à 415.624 euros par an, du fait principalement de ces frais de nettoyage en augmentation.

Il y a aussi des investissements à amortir sur la courte durée de la D.S.P. La dotation aux amortissements s'établit à 41.000 euros par an, contre 10.000 dans la précédente D.S.P. pour le marquage au sol, deux bornes à eau pour un coût de 25.000 euros, un véhicule supplémentaire de nettoyage et un véhicule de salage, un logiciel nécessaire au paiement par carte bleue, etc.

Enfin, il y a une augmentation de la participation du délégataire aux frais de promotion du marché, puisque la participation passe de 10.000 euros à 25.000 euros par an.

Enfin, en 2018, alors, c'est pour cela que cela décroît, la redevance est très faible, notamment à cause d'une durée d'exploitation très courte de cinq jours.

En ce qui concerne la question des biffins, qui est une question qui se pose au-delà de la porte de Montreuil et qui relève à la fois de la lutte contre la très grande précarité, de la tranquillité publique dès lors que les biffins vendent sans autorisation sur le domaine public et, évidemment, de l'économie circulaire. La réponse à la question est assez complexe et elle nécessite une réponse collective.

C'est pourquoi je peux vous annoncer qu'il y aura une grande concertation qui sera mise en place prochainement avec l'Etat, les maires d'arrondissement concernés ainsi que les maires des communes limitrophes. Ce travail de concertation aura vocation à faire des propositions acceptables, tant par les Parisiens que par les biffins.

Voilà, j'espère avoir répondu à peu près à l'ensemble des questions et dans le temps imparti.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette délégation.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Formidable pour le temps. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1119).

## **2014 DDEEES 1240 - Marchés découverts alimentaires - modification des tarifs.**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux tarifs.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 1240 relatif à la modification des tarifs des marchés découverts alimentaires, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 74 qui y est rattaché.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Voici donc la suite du projet de délibération du précédent Conseil de Paris par lequel vous décidiez de poursuivre la gestion des marchés alimentaires en délégation de service public, refusant de remunicipaliser en régie directe leur gestion.

Déjà dans ce projet de délibération, vous annonciez qu'une hausse serait envisagée sur les tarifs réglés par les commerçants aux placiers.

Eh bien, non ! Nous y voilà ! Vous décidez d'augmenter de 2,5 % les tarifs des commerçants abonnés et de 5 % pour les volants. Vous justifiez cette hausse du fait de l'instauration de missions nouvelles pour le délégataire.

Mais elles ne sont, en fait, qu'équivalentes au nouveau règlement voté en octobre. Donc, finalement, il n'y a pas tellement de changements.

Par contre, que demandez-vous dans ces missions ? Ces missions, je les partage. Il s'agit notamment du changement des bâches. Cela, on a pu remarquer, pour ceux qui distribuent, comme moi, régulièrement des tracts sur les marchés, que les bâches - on nous le signale suffisamment souvent - n'ont pas été renouvelées depuis très, très, très longtemps.

Mais cela implique aussi le tri des déchets, la récupération des invendus pour des actions humanitaires, la fin des sacs plastique, la livraison pour les personnes à mobilité réduite, des cours de cuisine gratuits, le soutien aux circuits courts, la création de trois marchés bio, d'un marché nocturne, enfin, tous ces objectifs-là, bien sûr, je les partage.

Mais, ce qui est quand même étonnant, c'est que ces objectifs, qui relèvent par ailleurs de préoccupations écologiques, de lutte contre le gaspillage, de solidarité, d'animation culturelle et attractive pour nos marchés alimentaires, ils ne sont pas si nouveaux que cela. Certains sont nouveaux mais pas tous. De fait, ils font partie des textes que nous avons votés auparavant.

Pourquoi faut-il augmenter et que ce soient les commerçants qui paient le coût de l'évolution de ces missions ?

Vous dites, finalement, dans ce projet de délibération, qu'il faut augmenter ce que les commerçants doivent payer parce qu'il faut absolument protéger les marges des délégataires.

Alors, cela, franchement, je ne savais pas que c'était une grande préoccupation de l'Exécutif municipal de protéger les marges d'un délégataire, surtout quand il est bénéficiaire. Il serait en situation de crise économique, je peux comprendre, mais enfin quand il est bénéficiaire, vous n'êtes pas là pour que ces entreprises privées se fassent les bénéfices maximum !

Franchement, est-ce que vous trouvez que ces marges sont faibles, si faibles que cela ? Moi, je ne trouve pas.

Voilà, mes chers collègues !

Est-ce que, d'ailleurs, vous savez seulement de combien elles sont ? Eh bien, ces marges, elles sont de 400.000 euros de "bénéf net" par an pour les trois délégataires ; 400.000 euros !

Eh bien, moi, je ne trouve pas que ce soit des marges si faibles que cela et je trouve cela choquant que, quand il y a 400.000 euros de "bénéf net" pour les trois délégataires, on demande aux petits commerçants d'augmenter la facture pour qu'au final, ce soit qui qui paie ? Eh bien, ce seront aussi les consommateurs des marchés alimentaires.

On ne peut pas vouloir une ville qui se développe, avec des marchés alimentaires vivaces, dynamiques, et fonctionner de la sorte.

Je pense que nous n'avons pas à pénaliser ni les petits commerçants ni les consommateurs pour préserver les marges des délégataires. Tout cela pour, aussi, par ailleurs, il faut se le dire, préserver la redevance qui est redistribuée à la Ville. Je pense qu'on aurait adopté au Conseil de Paris précédent une autre logique qui était la remunicipalisation de ces marchés alimentaires, on aurait pu à la fois, nous, collectivité parisienne, engranger ces 400.000 euros au lieu qu'ils aillent dans les poches d'intérêts privés et, du coup, j'espère bien que la Ville, elle, aurait depuis bien longtemps changé les bâches, opéré de manière régulière l'ensemble des améliorations qui sont demandées et que je soutiens dans ce projet de délibération, sans avoir à opérer la moindre augmentation de coûts pour les commerçants.

Donc, vous l'aurez compris, je ne suis pas d'accord avec ce projet de délibération et je voterai contre.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui à statuer sur l'augmentation des redevances dont les commerçants de nos marchés découverts doivent s'acquitter auprès des gestionnaires.

Je partirai d'un premier constat : les prix pratiqués en matière d'alimentation à Paris sont très élevés, que ce soit dans les commerces couverts ou dans les marchés découverts, à quelques rares exceptions près, qui proposent à bas prix des produits bien trop souvent issus d'une agriculture intensive.

Le coût de l'alimentation pour les Parisiens n'est pas un mince sujet. En plus des sommes affolantes dépensées chaque mois pour pouvoir se loger, les dépenses d'alimentation, si nous parlons d'une alimentation saine, responsable, biologique dans Paris sont souvent particulièrement élevées.

Ce sujet n'est pas abordé frontalement par notre collectivité et, pourtant, il y a là un sujet majeur de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Le résultat est sans appel : lorsque l'on a des revenus modestes, nous devons nous contenter de produits peu chers, souvent de mauvaise qualité et qui, pour certains d'entre eux, peuvent même être dangereux pour la santé.

C'est la raison pour laquelle le groupe Communiste - Front de Gauche souhaite que nous menions une réflexion de fond sur l'alimentation saine, durable et accessible à tous.

La question du prix de vente est sans doute la plus importante à nos yeux, tant les filières bio ou équitables se sont longtemps structurées en faisant totalement l'impasse sur le prix de vente.

Je note, d'ailleurs, que cette situation est en train de changer. Un nombre croissant d'acteurs de ces filières, je pense à "La Louve" dans le 18e ou à l'association "Kelbongoo" dans le 19e et le 20e arrondissement, prennent

conscience de l'enjeu du prix de vente aux consommateurs et lancent des projets ambitieux en direction des quartiers populaires et de leurs habitants.

Ce constat étant posé, nous devons logiquement nous poser la question de l'origine de ce surcoût d'une alimentation de bonne qualité dans Paris. Il me paraît donc légitime de se demander quel sera l'impact de l'augmentation des droits de place sur le prix de vente pratiqué sur ces marchés découverts.

En la matière, je ne suis pas convaincue que les droits de place aient une forte incidence sur la détermination du prix de vente sur ces marchés et je m'en explique en faisant un calcul très rapide. Imaginons un primeur, présent sept jours sur sept sur un marché et disposant d'un stand de cinq mètres linéaires, qui s'acquitte chaque année d'une redevance de 7.300 euros environ toutes taxes comprises. Avec l'augmentation prévue par ce projet de délibération, le coût passera à 7.500 euros environ. En comparaison, un primeur qui dispose de locaux commerciaux à l'intérieur de Paris va devoir s'acquitter d'un loyer qui s'approche de 90.000 euros par an. Les charges liées à la surface de vente de ces derniers seront 12 fois plus élevées que pour le primeur des marchés et, pourtant, nous ne constatons pas qu'il y a un écart de 1 à 12 sur les prix de vente.

Bien entendu, cette démonstration est bien trop simpliste pour rendre réellement compte des contraintes de chacun de ces commerçants, mais elle a au moins le mérite de nous éclairer sur le fait que la détermination du coût de vente des produits alimentaires n'est pas forcément corrélée aux montants des droits de place. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération.

En revanche, vous l'aurez bien compris, nous pensons qu'il est urgent de mener une réflexion de fond sur le coût et la qualité de l'alimentation dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Dans les jours à venir, le groupe Communiste - Front de Gauche fera donc une demande officielle de lancement d'une mission d'information et d'évaluation qui permettra de mener une réflexion de fond et d'aboutir à des préconisations sur le thème de l'alimentation saine et durable pour tous.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame BOUGERET, je vous propose de présenter le vœu n° 74.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu que je présente en lieu et place de Geoffroy BOULARD vise à apporter une respiration aux commerçants abonnés des marchés découverts alimentaires ainsi qu'aux commerçants volants.

En effet, dans un contexte économique difficile que nous connaissons tous, mon groupe demande à la Mairie de Paris de renoncer à l'augmentation des tarifs proposés dans ce projet de délibération. C'est un peu pour eux la double peine. Non seulement la Mairie de Paris n'accompagne pas de manière optimum le développement de ces marchés, propreté des lieux et entretien des abords insuffisants, manque de visibilité. On le constate tous dans nos arrondissements et, parallèlement, on cherche à augmenter les droits de place pour mener des actions, dont certaines n'apparaissent pas dans l'immédiat urgentes, parfois même pertinentes, dans un contexte économique - je le rappelle - compliqué pour nombre de commerçants.

Au-delà de cette requête précise, nous demandons à la Ville de Paris de lancer un audit général des marchés en question et un contrôle régulier du respect des cahiers des charges de la délégation de service public et, dans un souci de valorisation et d'aménagement de l'attractivité de ces marchés, il apparaît enfin indispensable que la Ville de Paris étudie la mise aux normes de l'infrastructure de base des marchés : accès facilité à l'eau, à l'électricité, propreté des lieux mis à disposition des commerçants concernés.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI, pour cinq minutes maximum.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie.

Je ne reviendrai pas - cela a déjà été évoqué longuement par Danielle SIMONNET - sur les nombreuses améliorations que la délégation de service public que nous avons votée, proposait à notre Assemblée.

Je voudrais juste revenir sur le fait qu'il y a un certain nombre d'objectifs fixés qui sont ambitieux et qui nécessitent des engagements financiers : le remplacement de toutes les bâches et structures abîmées a un coût,

vous vous en doutez bien ; la création de nouveaux marchés, les trois marchés biologiques et le marché nocturne aussi ; l'organisation pour les délégataires d'un service de livraison ; de la même façon, le service de récupération et de redistribution des invendus à l'intention des personnes en difficulté, qui n'existait aujourd'hui que sur un marché, contrairement à ce qui est évoqué dans le vœu de M. BOULARD, a un coût ; la question de l'organisation du tri des déchets et de la valorisation des bio-déchets qui est une expérimentation, mais qui n'a lieu aujourd'hui que sur 22 marchés, dont la généralisation a un coût aussi.

Enfin, le développement de la communication est quelque chose qui est déploré, notamment dans le vœu du 17e arrondissement, et fait partie des objectifs qui sont fixés. Donc on s'inscrit pleinement dans les demandes sur l'amélioration de la propreté, sur l'amélioration de la communication évoquée.

Je déplore le fait que vous ayez des demandes contradictoires, mais, en tout cas, je vous le dis, cela fait partie de nos objectifs et qui ont évidemment des conséquences en matière de coûts. Vous ne pouvez pas - mais j'imagine que vous y êtes sensible - vous dédouaner du fait que tout cela doit bien être globalement apprécié par tout le monde.

Toutes ces améliorations ont vocation à travailler à l'attractivité de nos marchés, ce qui aura évidemment des conséquences pour nos commerçants.

Je partage les préoccupations émises par Fanny GAILLANNE pour un accès à une alimentation saine, durable et accessible à tous. Effectivement, j'entends la demande. J'imagine que vous la formulerez auprès de la Maire de Paris. Je pense que c'est une excellente idée.

Juste pour revenir précisément sur certaines choses qui ont été évoquées, sur la question de la propreté, je voulais reparler à M. BOULARD de quelque chose qui se fait dans les mairies d'arrondissement. C'est un co-pilotage des services locaux de propreté qui a été mis en place. Ce co-pilotage est animé par la maire d'arrondissement. Il a pour objectif de décentraliser les priorités de propreté.

Je vous invite donc à orienter par ce comité les missions confiées aux équipes de propreté du 17e arrondissement sur vos marchés. De la même façon, un travail déconcentré peut aussi avoir lieu avec la section territoriale de voirie afin de prioriser vos travaux de chaussée.

Quant aux mises aux normes des bornes à eau électriques, elles ont été faites lors de la précédente mandature et il est demandé de continuer cet investissement-là dans la DSP.

Après, sur la question que vous avez évoquée dans le vœu, l'augmentation des frais généraux pour les commerçants provenant de l'abandon des sacs plastiques par des sacs biodégradables compostables ou par des sacs en papier.

Je crois que le propos qui est tenu dans ce vœu est révélateur du fait que vous n'avez pas compris que la Ville de Paris souhaite, par cette mesure, passer de la société du jetable à la société du durable. L'objectif n'est pas de remplacer simplement un sac pollueur par un sac respectueux de l'environnement. L'objectif est de réduire l'utilisation des sacs à usage unique par l'utilisation de sacs réutilisables.

Nous voulons limiter l'utilisation des sacs jetables, ce qui fait que le surcoût individuel d'un sac biodégradable n'impliquera pas une augmentation des frais généraux pour les commerçants. C'est évidemment plus facile de le faire croire, mais cela ne sera pas le cas. Les délégataires devront vendre pour un prix modéré des sacs réutilisables à l'entrée de nos marchés.

En ce qui concerne l'équilibre, pour répondre à Mme SIMONNET, de la DSP pour les délégataires, on en avait déjà parlé la dernière fois, mais apparemment, cela n'a pas suffi. Je rappelle que cette question a été vue en octobre dernier.

Le résultat net annuel moyen pour chaque délégataire est de 338 euros par mois par marché, Madame SIMONNET. Je vous le répète : la DSP est loin d'être une manne pour les délégataires. Il ne faut pas continuer à faire croire que c'est le cas.

Comme je l'ai déjà dit, la Ville réaffirme, par ce choix, un investissement fort et une ambition importante pour nos marchés alimentaires.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une explication de vote de David BELLIARD, co-président du groupe Ecologiste de Paris, puis nous passerons au vote.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le processus de renouvellement de la DSP concernant la gestion des marchés découverts alimentaires qui se conclura par un vote à l'automne 2015, est une occasion de promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles et alimentaires de l'agriculture biologique et de l'agriculture de proximité.

Concernant ce projet de délibération, cela signifie : "s'assurer de l'accès de ces producteurs et de ces commerçants à l'ensemble des marchés découverts de la capitale". C'est pour nous une condition pour susciter la structuration de ces filières, diffuser les technologies et les pratiques innovantes, mais aussi sensibiliser les habitants à une nouvelle manière de consommer.

Or, il nous semble que cette hausse différenciée de la tarification qui, de facto, impactera moins les commerçants abonnés que les volants, envoie un mauvais signal aux petits producteurs des filières biologiques et de circuit court qui, pour une bonne part, ne pourront prétendre dans un premier temps, tout du moins, qu'à des places de commerçants volants.

Nous convenons donc avec vous que cette hausse est tout à fait raisonnable. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre le vœu déposé par le groupe UMP, et c'est aussi parce que cette hausse est raisonnable que nous nous abstenons sur ce projet de délibération, craignant que celle-ci impacte trop négativement les acteurs que nous avons évoqués précédemment.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1240.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1240).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un bilan de l'opération Vital'Quartier.**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 75, déposé par le groupe UMP, est relatif au bilan de l'opération Vital'Quartier.

La parole est à Mme BURKLI, pour deux minutes maximum.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En 2010, le Conseil du 9e arrondissement votait à l'unanimité pour que soit engagée une étude, je cite : "relative à l'évolution commerciale et aux situations juridiques des locaux du secteur Douai-Fontaine en vue de créer, le cas échéant, un nouveau périmètre Vital'Quartier".

En 2011, cette étude fut réalisée concluant que les bars à hôtesses et à chicha étaient en diminution et que les commerces alimentaires devaient être en augmentation, sans qu'une décision d'enclencher le dispositif Vital'Quartier ne soit prise à partir de cette date.

Deux ans après, en 2013, le même Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement vote à nouveau à l'unanimité un vœu pour la création d'un périmètre Vital'Quartier pour lutter contre le phénomène de mono-activité, conséquence du remplacement, principalement localisé dans la rue Frochot, des bars à hôtesse par des bars festifs qui deviennent, sont devenus, des sources de plusieurs nuisances pour les riverains.

Toujours en 2013, dans le prolongement du vote du conseil d'arrondissement, et peut-être très opportunément, le Conseil de Paris vote un amendement, lors du débat budgétaire, de 2 millions d'euros, dont 1 million pour permettre à la S.E.M.A.-EST de préempter des locaux commerciaux dans le secteur Pigalle-Frochot-Fontaine. C'était il y a un an ; nous sommes en décembre 2014, un an après le vote de notre Conseil, et le 9<sup>e</sup> arrondissement attend toujours les premiers signes de la mise en place de ce périmètre. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec Mme POLSKI depuis ma prise de fonction déjà à plusieurs reprises.

Ce vœu de 2 millions d'euros a naturellement été valorisé médiatiquement par l'équipe précédente, donnant à penser que la mise en place serait rapide. Néanmoins, en l'absence d'une quelconque avancée depuis désormais un an, on peut se demander si ces annonces n'avaient pas un lien direct avec la proximité des élections municipales de mars 2014 et que les mots alors prononcés n'étaient en réalité jamais censés être suivis d'actes.

Un espoir renaît peut-être aujourd'hui, avec les annonces contenues dans le projet de budget 2015 : 25 millions d'euros pour lancer une nouvelle phase de l'opération Vital'Quartier, et dans le programme d'investissement de la mandature, 39 millions investis dans la poursuite des opérations de revitalisation commerciale et artisanale qui devraient être de nature à permettre à l'Exécutif de tenir les engagements qui ont été pris pour le 9<sup>e</sup>.

En conséquence, le Conseil du 9<sup>e</sup> et moi-même souhaitons que la Mairie de Paris publie un bilan de l'opération Vital'Quartier dans le secteur Pigalle-Frochot depuis sa mise en place et qu'elle engage au plus vite avec la S.E.M.A.-EST le million inscrit au budget de la ville pour l'exercice 2014.

Rendez-nous le million !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI, en deux minutes maximum.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

D'abord, me féliciter une fois de plus du grand enthousiasme que suscite cette opération parmi les membres de ce Conseil.

Madame la Maire du 9<sup>e</sup>, comme vous le souligniez, un amendement avait été déposé en décembre 2013, proposant d'abonder l'opération Vital'Quartier 2 de 2 millions. Cet amendement faisait suite à un vœu du 9<sup>e</sup> demandant la mise en œuvre d'un périmètre dans le secteur de la rue Frochot et le nord de la rue Pigalle pour lutter contre le développement des bars de nuit et des nuisances sonores - vous l'avez rappelé.

Or, la direction des affaires juridiques, qui a été saisie sur ce point, nous a alertés sur la nécessité d'une continuité territoriale pour toute passation, je vous en ai parlé, d'un avenant à Vital'Quartier 2, sous peine d'exposer la Ville à un contentieux engagé dans le cadre d'une procédure de préemption.

Comme je vous l'avais expliqué lors de notre entrevue, le risque est en effet de fragiliser la convention initiale puisque la rue Frochot n'est pas limitrophe du périmètre Vital'Quartier. Tout nouveau périmètre pourrait donc être considéré comme des opérations distinctes de l'opération initiale.

En conséquence, nous avons intégré ce linéaire plutôt dans la réflexion globale prévue en 2015, et qui sera un préalable à un futur dispositif de type Vital'Quartier.

En effet, et comme nous nous y sommes engagés par un vœu de l'Exécutif au Conseil de Paris de novembre dernier, nous mènerons une politique parisienne globale de diversité et de maintien du commerce et de l'artisanat de proximité en s'appuyant sur un nouveau dispositif type Vital'Quartier via la mise en place d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale prenant en compte les quartiers menacés par la mono-activité et la disparition du commerce de proximité, une définition et/ou un renforcement des secteurs de protection linéaire commerciaux et artisanaux via les dispositions du P.L.U.. Ce sur quoi j'en profite quand même pour sensibiliser les maires d'arrondissement aujourd'hui sur la question du P.L.U. et des protections et la poursuite du travail mis en œuvre avec les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'attribution et la gestion de leurs locaux commerciaux en pied d'immeuble.

Pour ce faire, cela a été évoqué, la Ville de Paris s'appuiera sur un diagnostic des évolutions du tissu commercial pour l'ensemble de Paris, notamment grâce aux données que nous fournira l'A.P.U.R. prochainement, et la mairie du 9<sup>e</sup> sera bien sûr associée à cette réflexion globale concernant l'ensemble des arrondissements.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur de Bercy Village.**

**Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Haussmann-Grands magasins.**

**Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Olympiades-avenue de Choisy-avenue d'Ivry.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture des magasins le dimanche.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 76, 77, 78 et 79, déposés par le groupe UDI - MODEM et Mme SIMONNET, relatifs à l'ouverture des commerces le dimanche.

La parole sera successivement, pour deux minutes maximum, à Mme TACHÈNE, à Mme GALLOIS, à Mme SIMONNET, et Mme Olivia POLSKI répondra.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Je voudrais en fait présenter les trois vœux dans la foulée, donc j'aurai un tout petit peu plus de temps que deux minutes.

En effet, je ne voudrais pas que l'année 2014 se termine sans parler positivement et sans caricature ni instrumentalisation grossière de l'ouverture des magasins le dimanche.

Aussi, ce dernier Conseil de Paris de l'année est l'occasion pour le groupe UDI-MODEM de vous faire à nouveau des propositions simples, efficaces et opérationnelles rapidement en permettant que s'engage dès à présent le dialogue social indispensable.

Simple et efficace, pourquoi ? Parce que les propositions faites par ces trois vœux ont d'ores et déjà trouvé une majorité.

En effet, pour le vœu concernant Bercy-Village, le périmètre est connu, l'expérimentation concluante, la volonté affichée et les résultats constatés.

J'attire d'ailleurs l'attention de M. GAUDILLÈRE, qui émet parfois des doutes sur la création d'emplois pour les ouvertures ; à Bercy, c'est un fait : la fermeture a généré la suppression d'une centaine d'emplois.

Dernier élément, et non des moindres : des élus de toutes tendances y sont favorables, que ce soit Mme MONTANDON, mais aussi M. HAAB ou encore M. MISSIKA, qui se sont tous exprimés en ce sens.

Pour le vœu concernant le 13<sup>e</sup> arrondissement, dans le quartier dit "quartier chinois", le maire de l'arrondissement, M. COUMET, a rappelé à de nombreuses reprises que ce quartier avait été ouvert pendant 35 ans sans que cela pose de problèmes, jusqu'au jour où l'inspection du Travail avait décidé de faire le bonheur des commerçants malgré eux et les avait contraints de fermer avec à l'appui, des pertes de chiffre d'affaires conséquentes selon les dires de M. COUMET. Cette position est d'ailleurs partagée par ma collègue Édith GALLOIS, mais aussi par le ministre Jean-Marie LE GUEN et nos collègues radicaux de gauche, que ce soit M. TAN ou M. Jean-Bernard BROS.

Enfin, pour ce qui est du quartier Haussmann-Opéra, personne ne comprend plus qu'avec 45 millions de visiteurs par an, on ne décide pas d'en faire une zone touristique.

Alors là, sans citer tous les ministres du Gouvernement qui se sont exprimés sur le sujet, je ne citerai que la maire du 9e, Delphine BURKLI et M. le Préfet de police qui, lors des auditions de la M.I.E., a inscrit l'attractivité économique de la Capitale parmi ses priorités, plaçant l'activité commerciale parmi l'attractivité culturelle et patrimoniale.

Alors que la M.I.E. a rendu son rapport avec des propositions divergentes, certes, de la part de la totalité de ses membres, ces trois vœux permettraient à la Ville de Paris des avancées consensuelles et de bon sens.

La Ville serait donc en situation d'être à nouveau décideur sur cette question autrement que par le biais d'une campagne de communication infantilissante et ridicule financée par la Ville.

Donc, je souhaite que tous mes collègues de cet hémicycle puissent s'associer favorablement au vote de ces trois vœux.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame TACHÈNE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Évidemment, je suis en total désaccord avec ce qui vient d'être dit précédemment. Je pense que personne ne sera surpris.

Franchement, on est dans une situation extrêmement inquiétante. La loi MACRON est une attaque sans précédent contre la régulation du temps de travail, contre le Code du travail. Le débat au Parlement risque d'être très court. J'en appelle, une fois n'est pas coutume, aux cumulards de cette Assemblée : on espère qu'ils voteront contre cette loi, qu'ils la mettront en échec ; c'est essentiel.

J'espère que tous ceux ici qui ont dans leur formation politique des parlementaires, ce qui n'est pas mon cas, pourrons les interpeller directement pour qu'ils puissent s'opposer et mettre en échec cette loi.

Le débat au Parlement risque d'être très court, et si on attend le mois de février pour débattre des conclusions de la M.I.E., on risque d'arriver une fois la bataille terminée.

Donc, je souhaite absolument que dès ce Conseil, par les vœux qui sont présentés - si possible par celui-ci et pas par les vœux présentés précédemment -, eh bien on confirme l'engagement de la Ville, non seulement contre l'extension des zones touristiques, mais aussi contre l'instauration des zones touristiques internationales, mais également, mes chers collègues, contre toute aggravation du travail du dimanche, c'est-à-dire contre le travail du dimanche dans les gares et contre le passage de 5 à 12 journées dimanches possibles.

C'est très important. Il faut savoir que ce travail du dimanche est à la fois antiféministe car ce sont les femmes qui travaillent bien souvent le plus dans ces magasins, et c'est une dérégulation de nos vies qui est inacceptable.

C'est à la fois anti-écologique, cette course à la surconsommation.

C'est à la fois absurde économiquement, car aucune étude économique n'a pu démontrer que cela développerait de l'emploi et au contraire, cela encourage l'emploi précaire. Ça n'est finalement qu'une mesure permettant, dans une bataille idéologique du M.E.D.E.F., à la fois d'accroître le monopole des grandes enseignes sur la capitale et d'aller à l'encontre de la diversité des petits commerces, et en même temps, de développer la précarité et de casser le Code du travail. Donc c'est une loi antisociale...

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion. Merci.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Donc, je souhaite, à travers ce vœu, que dès maintenant aussi - et je terminerai par cette phrase - on tire le bilan du faux bras de fer mené sur le budget et qu'on se dise que maintenant, on doit mobiliser le peuple de Paris et qu'absolument, on prenne une décision, là, d'encadrer, d'organiser des débats partout pour...

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET. Merci.

Pour vous répondre, en deux minutes, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Peut-être, je vous donnerai la parole pour une explication de vote après la réponse de l'adjointe, sauf si ça pose problème, mais c'est plutôt... Voilà, donc si c'est une explication de vote, ce sera après la réponse d'Olivia POLSKI, pour deux minutes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame TACHÈNE, Madame SIMONNET, par vos différentes interventions, et ce d'ailleurs - je dois le reconnaître - avec constance depuis plusieurs mois, puisque je crois que vous nous avez gratifiés à chaque Conseil de vœux sur le même sujet, donc, vous marquez toutes les deux un intérêt fort pour ce sujet. On ne lâche rien, voilà ! D'ailleurs, même pendant les travaux, c'est dommage d'avoir percuté les travaux à chaque fois, mais enfin, bon, c'est comme ça. Chacun porte ses sujets comme il le veut.

Comme vous le savez, donc, effectivement, la mission sur le travail dominical, qui avait été demandée par le groupe Socialiste et Apparentés, s'est réunie pendant six mois pour dresser un audit sur la question. La mission a ainsi rencontré 132 personnes, pris en considération la position de 80 organismes émanant d'horizons très divers pour élaborer un rapport, qui a été remis à la Maire de Paris, mais qui est officiellement, je crois, là, remis en ce moment même par Bernard GAUDILLÈRE et Jean-Baptiste de FROMENT. Du coup, comme je suis avec vous en séance, je ne peux pas y être, mais il est en ce moment même remis officiellement à la Maire de Paris.

Notre Conseil a été beaucoup dédié, aujourd'hui et hier, aux discussions budgétaires, et cette question effectivement est importante pour Paris, et elle donnera lieu à un temps dédié au prochain Conseil de février, comme c'était prévu. Aussi, je vous rassure, nous aurons cette discussion bientôt, ce qui n'empêche pas d'ailleurs - on le voit dans la presse - aux uns et aux autres de s'exprimer sur le sujet.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu, sans quoi j'émettrai un avis défavorable, pour pouvoir se préserver ce temps de discussion en février prochain.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

J'ai été saisie de beaucoup d'explications de votes. Dans l'ordre des inscriptions : Danièle PREMEL, PC et Front de Gauche, Valérie MONTANDON, UMP, Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, M. TAN, Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants, et Jérôme GLEIZES, groupe Ecologiste de Paris. Je crois avoir fait le tour.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Oui, quel entêtement, après six mois de travail dans la Mission d'information et d'évaluation, où des études sérieuses, elles, ont démontré la non-pertinence économique et sociale de ces ouvertures. Alors, si vous voulez parler, écouter, vous pouvez aller rencontrer les salariés qui sont en ce moment dehors en train de manifester, et vous comprendrez que vos vœux sont nuls et non avenus.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame MONTANDON, vous avez la parole, pour une minute maximum.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Oui, merci.

Ma collègue Anne TACHÈNE vous a bien expliqué les différents considérants de ce dossier, et je tenais à dire que pour Bercy Village, par exemple, que ce soit pour Mme PREMEL ou Mme SIMONNET, vous savez que c'est une expérimentation qui a eu lieu, puisque pendant dix ans, c'était ouvert. Et donc, les chiffres ont pu être constatés réellement : 20 à 25 % du chiffre d'affaires en moins, non reportable, 100 emplois en moins aussi. Donc c'est réel. Ce ne sont pas simplement des prédictions.

En ce qui concerne aussi les compensations salariales, rien que pour ce dossier, je voulais vous rappeler que tout avait été négocié avec les salariés des entreprises et avec les chefs d'entreprise sur le doublement de salaires, les repos compensateurs et le volontariat. Et c'était d'ailleurs, dans les dix années où ça a pu être mesuré, souvent des célibataires et des étudiants, qui faisaient ce travail le dimanche.

En ce qui concerne ce lieu encore, l'attractivité économique et l'offre culturelle, mais encore le non-problème de périmètre lié à cette zone, enfin, quand on voit aussi en début...

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - ... le consensus qu'il a pu y avoir sur ce dossier, comme bien d'autres, comme le boulevard Haussmann ou le 13e arrondissement, on sent que simplement, vous voulez garder une idée de façade par rapport à la raison. Merci.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Oui, très rapidement et en deux mots, en tant que maire du 13e, je confirme les propos que j'ai tenus devant la Commission, qui ont été rapportés par ma collègue. Je considère que la question de l'ouverture le dimanche, concernant le quartier asiatique du 13e, se pose, parce que cela a été une réalité pendant 35 ans, sans aucune plainte, ni des riverains, ni des personnes concernées, ni des salariés. Mais il n'empêche que ce débat doit avoir lieu de manière globale pour Paris, avec une cohérence. Ce débat va être organisé, comme cela a été indiqué par ma collègue, annoncé par la Maire de Paris, comme elle s'y était engagée, et donc, c'est à ce moment-là que ce débat doit être tranché.

Et donc, je ne prendrai pas part au vote sur ce vœu.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COUMET.

La parole est donc à M. TAN, pour une minute maximum.

**M. Buon Huong TAN**. - Oui, merci, Madame la Maire.

Je rejoins tout à fait les propos de Jérôme COUMET, et je voulais dire que le groupe RGCI a fait part de certaines attentes sur ce sujet, et notamment sur Bercy Village et le 13e arrondissement. En effet, nous ne demandons pas des choses extraordinaires, mais un retour à l'état initial, qui semblait contenter tout le monde. Et d'ailleurs, depuis la fermeture du dimanche dans le 13e, beaucoup de salariés se sont plaints.

En revanche, nous n'avons aujourd'hui aucun désaccord avec la majorité. J'ai entendu Mme POLSKI dire que les débats se feront au mois de février. Donc nous en prenons note et notre groupe ne prendra donc pas part au vote pour ce sujet.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Et pour terminer, la parole est à M. GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Avec constance, nous nous opposons bien sûr au travail le dimanche, pour plusieurs raisons : la première, croire que cette mesure magique va d'un seul coup donner du pouvoir d'achat supplémentaire aux consommateurs paraît tout à fait inadapté.

La deuxième, c'est que malheureusement, cela n'entraîne qu'un report. Bien sûr que le chiffre d'affaires augmente le dimanche, heureusement, mais cela entraîne un report par rapport à d'autres moments de consommation. Donc c'est inefficace à ce niveau-là.

Et la troisième aussi, c'est que si la demande peut venir de certaines personnes qui travaillent le dimanche, c'est souvent parce que c'est de manière imposée, parce qu'elles n'ont pas d'autres sources de revenus, et c'est pour ça qu'il faudrait trouver d'autres solutions que du travail imposé, obligatoire le dimanche. Merci.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame TACHÈNE, les vœux sont-ils retirés ?

**Mme Anne TACHÈNE**. - Alors, pour répondre très rapidement, depuis 2009, de constats en auditions, nous perdons encore du temps et de l'activité économique...

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Non, en fait, ce n'est pas une réponse, Madame TACHÈNE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Je regrette donc que mes collègues ne saisissent pas cette opportunité ici présente et donc, je maintiens mes trois vœux.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Très bien. Merci beaucoup.

Donc, je les mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif. Le vœu n° 76...

Pardon, chère Danielle SIMONNET, c'est parce que c'est le dernier, et que j'y serais venue à la fin.

Danielle SIMONNET, retirez-vous votre vœu ? Et la réponse est ? Non !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Eh bien, non, et j'espère que les différents groupes de la majorité le voteront.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote des 4 vœux, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76, déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77, déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78, déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2014 DDEES 1130 G - Subvention (3.070.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DDEES 1130 G relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec la Mission locale de Paris. Ah oui, ça, c'est plutôt Pauline VÉRON que moi qui va répondre.

La parole est donc à Marie ATALLAH, pour cinq minutes maximum.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous proposez d'approuver l'attribution d'une subvention de 3.070.000 euros en faveur de la Mission locale de Paris. Si nous avons choisi d'intervenir sur ce projet de délibération, c'est bien pour parler de sa finalité, qui est de favoriser l'insertion des jeunes ayant entre 16 et 25 ans, avec des difficultés sociales pour accéder à une formation ou à un emploi, sans diplôme ni qualification professionnelle. La problématique de cette catégorie de jeunes Parisiens est particulièrement préoccupante dans le contexte de crise économique et de chômage massif actuel. Pour s'attaquer à cette problématique, notre collectivité a multiplié les dispositifs et les outils d'accueil, d'aide et d'accompagnement des jeunes sur son territoire, et la Mission locale constitue l'une de ses structures les plus

importantes pour accueillir, informer et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches relatives à leur projet social et professionnel.

Comme il est indiqué dans le présent projet de délibération, pour la seule année 2014, et plus précisément entre le 1er janvier et le 15 septembre, près de 6.000 nouveaux jeunes ont été accueillis par les cinq sites de la mission locale qui sont répartis sur le territoire parisien et plus de 15.500 jeunes ont pu bénéficier d'un suivi, dont 10.096 sorties positives vers un emploi, un contrat d'apprentissage ou encore une formation.

Même si nous ne disposons pas de beaucoup d'éléments pour analyser plus finement le bilan quantitatif en termes d'accès à une autonomie durable des jeunes suivis, il nous semble que ces structures de la mission locale ont un rôle central et efficace dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

C'est bien pour cela que nous souhaitons ici avoir votre confirmation, Madame la Maire, sur la pérennité des structures de la mission locale, ainsi que sur leur financement par les différents acteurs actuels.

Notre inquiétude, Madame la Maire, se justifie par le fait que, dans ce projet de délibération qui nous est proposé, il s'agit bien d'un avenant d'une durée d'une seule année. Cette décision est une sorte de prolongation au lieu d'une reconduction de la convention pluriannuelle qui nous interpelle ici.

La raison évoquée de cette décision serait-elle uniquement et simplement due à une exigence de cohérence avec les différents plans stratégiques qui sont en cours d'élaboration par les directions de notre collectivité qui sont concernées par l'action de la mission locale ?

Ces raisons évoquées sont certes valables, mais permettez-nous, Madame la Maire, d'exprimer ici notre inquiétude légitime sur la pérennité de cette structure de proximité, importante pour l'insertion des jeunes les plus en difficulté pour accéder à un emploi et à une autonomie à Paris. Pourriez-vous nous donner plus d'éléments en ce qui concerne l'engagement de notre collectivité, comme celui de l'Etat et de la Région, pour un renouvellement de financements pluriannuels de la mission locale à Paris, quels que soient les objectifs qui lui seront fixés courant 2015 ?

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

La parole est maintenant à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Madame la Maire, chers collègues, la dégradation du marché du travail depuis trente ans a entraîné pour une grande partie des jeunes l'allongement de la phase située entre la fin des études et l'entrée dans un emploi durable, marquée par l'insertion professionnelle, l'autonomie résidentielle et souvent la formation d'une famille.

De nombreux jeunes sont victimes de la ségrégation spatiale, de la stigmatisation sociale, du manque d'emplois pérennes sans parler de la pénurie de logement. Nous nous devons de pallier cette absence de perspectives d'avenir.

La mission locale est une des réponses à ces problématiques en assurant un accueil pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, en favorisant leur accès aux droits et services existants, en prenant en compte la globalité de la situation des jeunes, que ce soit dans le domaine de la santé, du logement ou de l'emploi.

Pour la mission locale de Paris, le bilan quantitatif qui nous est présenté de 15.530 jeunes accueillis entre le 1er janvier 2014 et le 15 septembre, et les 6.096 sorties positives, soit près de 40 %, témoigne de son activité.

Aujourd'hui, la mission locale de Paris, créée en 2011 à partir de la fusion de cinq anciennes missions locales parisiennes, doit repenser son projet associatif dans les réflexions actuelles concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le nouveau contrat de ville et les synergies et collaboration avec les autres politiques et dispositifs d'insertion.

Son engagement dans cette démarche prospective prend toute sa place dans la lutte contre la grande exclusion qui est une de nos priorités municipales.

Nous soutenons ce projet de délibération à double titre : pour le présent, puisque la subvention et l'avenant à la convention proposés assurent la continuité de l'action de la Mission locale de Paris, et pour l'avenir puisque le projet de délibération ouvre et engage la définition et la construction de nouvelles orientations pour la prochaine convention de la mission locale de Paris, en concertation avec l'ensemble des directions de la Ville et les partenaires de l'insertion.

Ce processus demande à la mission locale, dans le cadre d'un partenariat, de revisiter son organisation, ses modalités d'intervention, ses outils de suivi et d'évaluation.

Dans ce cadre et pour cette perspective positive, nous voterons ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, merci pour votre engagement et votre soutien à la mission locale de Paris.

La mission locale est la première porte d'entrée que poussent les jeunes Parisiens en recherche d'emploi ou de formation. Vous l'avez rappelé, elle accompagne chaque année 24.000 jeunes, peu ou pas diplômés, et trouve une solution durable pour la moitié d'entre eux. C'est donc un pilier de notre politique de l'emploi, notamment pour l'emploi des jeunes, et je suis ce dossier avec une très grande attention avec les Conseillers de Paris membres du Conseil d'administration de la mission locale.

Grâce au travail de la mission locale et d'autres partenaires dans l'emploi, le taux de chômage des jeunes à Paris s'est stabilisé depuis un an et reste inférieur à la moyenne nationale. Malgré tout, la situation actuelle pour les jeunes entrants dans le marché du travail est dure. Elle est même très dure, il y a 9.450 jeunes inscrits aujourd'hui à Pôle Emploi et on sait que beaucoup ne s'y inscrivent pas. Et ce sont 27.000 jeunes Parisiens qui sont sans emploi et sans formation.

C'est pourquoi, face à cette situation, le budget primitif 2015 a maintenu un haut niveau de financement pour l'ensemble des actions d'accompagnement des chercheurs d'emploi. Et notamment pour la mission locale, vous l'avez rappelé, avec un maintien de la subvention à hauteur de 3.070.000 euros. C'est avec - vous l'avez évoqué et c'est dans le projet de délibération effectivement - un travail de remise à plat de notre convention de partenariat triennale.

Aujourd'hui, la mission locale s'est engagée dans le renouvellement de son projet associatif qui sera présenté au Conseil d'administration de jeudi prochain. Cela avance donc bien.

Par ailleurs, nous travaillons sur des projets dans lesquels nous souhaitons impliquer la mission locale, comme l'initiative emploi que la Maire de Paris a lancée le 20 novembre dernier et qui réunit tous les partenaires de l'emploi à Paris.

Nous souhaitons également, dans le cadre de la discussion avec l'Etat pour le Contrat de ville qui est piloté par Colombe BROSSEL, que l'emploi constitue un volet majeur de ce contrat et la mission locale y a toute sa part.

Nous souhaitons également que, dans le cadre du plan de lutte contre la grande exclusion que pilote Dominique VERSINI et qui affirme une grande importance à l'insertion professionnelle et l'emploi, la mission locale y ait toute sa part.

C'est pourquoi nous avons souhaité avancer sur ces différents dispositifs pour ensuite discuter de la convention triennale avec la mission locale pour que tout cela se fasse en cohérence et nous permette de lutter efficacement contre le chômage des jeunes qui est une vraie difficulté et un vrai problème à Paris, notamment pour les jeunes sans diplôme.

Je vous remercie pour votre soutien à ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Un grand merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1130 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1130 G).

## **Compte rendu de la 2e Commission.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons entamer, mes chers collègues, les travaux de la 2e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à sa présidente pour 3 minutes.

Madame MÉHAL ?

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y avait, à la Commission du 8 décembre, 17 présents et d'emblée fut distribuée la fiche relative à la sélection des spectacles que nous avons demandée des événements culturels pour les mois de décembre et janvier. Je tiens à remercier le travail qui a été effectué par la DAC pour nous fournir ces éléments.

Sur les 80 projets de discussion à l'ordre du jour, dont un du Conseil général, il y a eu les projets de délibération sur la culture, le patrimoine bien sûr, les métiers d'art en relation avec les arrondissements, la nuit et les entreprises culturelles.

Je ne peux pas tous les citer puisqu'il y en a eu 82, mais je voulais en citer quelques-uns. C'est notamment l'avenant à la convention de délégation du service public relative à l'exploitation de l'équipement Gaîté Lyrique. C'est l'intervention de M. Thierry HODENT ou le projet de délibération sur l'association "Commune libre d'Aligre" de l'intervention de Mme FANFANT. D'autres interventions, notamment sur l'association "La Comédie italienne".

En effet, il y a eu des vœux, beaucoup de vœux, un amendement, notamment sur "La comédie italienne", dont je parlerai tout à l'heure, un vœu rattaché et sept vœux non rattachés, dont je voudrais vous exposer quelques-uns.

Il y a eu en effet le vœu rattaché au projet de délibération sur la fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique, notamment les conservatoires.

Je veux citer aussi la présence de Jean-Pierre LECOQ qui a présenté le vœu relatif au "Grenier des Grands Saints-Augustin" dans le 6e, ou encore le vœu de Mme DUMAS relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville et bien sûr les réponses ont été apportées par M. JULLIARD.

Je veux citer aussi le vœu déposé, mais qui n'a pas été présenté, de Mme SIMONNET, sur la gratuité de tous les prêts dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville, notamment aussi un autre vœu du Lavoisier moderne.

Enfin, je voulais rappeler, pour être court, que nous faisons, comme nous l'avons promis, la visite de la Philharmonie pour tous les membres de la Commission et la date a été fixée au 8 janvier 2015 à 10 heures.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Formidable ! Merci beaucoup, Madame la Présidente.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux Pierrots de la nuit.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen d'un vœu non rattaché, relatif aux Pierrots de la nuit.

C'est François HAAB qui le présente, pendant 2 minutes maximum.

**M. François HAAB**. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole sur cette question. Ce vœu aurait, d'ailleurs, tout aussi bien pu être présenté en 4e Commission puisqu'il s'agit ici de parler d'un problème de santé publique et surtout d'essayer de faire coexister deux droits : bien sûr, le droit à la vie nocturne mais, bien sûr, aussi et de manière très importante, le droit au sommeil.

Les propos que je tiens là ne sont pas les propos d'un bonnet de nuit ; ce sont les propos d'un médecin. Vous savez qu'aujourd'hui, dans toutes les consultations médicales, singulièrement d'ailleurs à l'Hôtel-Dieu, il y a des centres des pathologies du sommeil et qui commencent à bien évaluer le retentissement de ce que l'on appelle la "fragmentation du sommeil".

La fragmentation du sommeil, c'est l'interruption intempestive par des pics sonores et c'est exactement la question qui nous préoccupe aujourd'hui, avec des conséquences sur la vie diurne, des conséquences en termes de maladies cardiovasculaires notamment.

Donc, il s'agit de trouver un compromis entre ces deux droits, au travers de ce que l'on pourrait appeler le "vivre-ensemble".

Alors, cette expérimentation ou ce processus des Pierrots de la nuit je n'étais pas dans cet hémicycle lorsque cela a été décidé, mais j'aurais certainement, à l'époque, soutenu cette initiative parce que, a priori, c'est quelque chose qui paraît intéressant, qui est dans la médiation, qui a un côté artistique, un peu ludique, donc cela paraît tout à fait adapté. Malheureusement, force est de constater, lorsqu'on s'adresse aux riverains, lorsque l'on refait un peu le bilan de cette expérimentation, que les résultats ne sont pas au rendez-vous mais que les dépenses, elles, sont conséquentes.

Donc, ce que ce nous demandons, et je vais surtout m'arrêter sur ce point, c'est qu'il y ait véritablement un bilan de cette expérimentation, qu'on en tire toutes les conséquences pour en faire une opération positive parce que c'est l'intérêt de tout le monde et qu'on ait vraiment cette cohabitation entre ce que j'appelle le droit au sommeil et le droit à la vie nocturne.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur HAAB.

Pour vous répondre, Frédéric HOCQUARD, pour 12 minutes maximum.

**M. Frédéric HOCQUARD**. - Je vais essayer de vous répondre rapidement, même si j'émettrai un avis défavorable sur ce vœu.

D'abord, pour vous répondre, pour votre première partie d'intervention, moi aussi, je dors la nuit et je pense qu'il faut avoir un repos.

La deuxième chose, c'est que ce que vous dites là, sur la question du dispositif des Pierrots de la nuit dans votre intervention, ne correspond pas tout à fait à ce que vous nous dites dans le vœu, c'est-à-dire que la volonté de médiation de la part de la Ville, qui est affirmée et réaffirmée, la volonté aussi de regarder de quelle manière est-ce qu'on régule la nuit, la volonté aussi de mener des campagnes de prévention, pas simplement sur la question du sommeil - nous en avons déjà parlé - mais aussi sur les questions de l'alcoolisation massive des jeunes, bien évidemment, c'est une volonté de la Ville.

Mais, là, vous émettez un vœu sur la question du dispositif Pierrots de la nuit, qui est un dispositif expérimental, qui est un dispositif, je le rappelle, important, qui est un dispositif certainement à améliorer et nous avons déjà eu une discussion au Conseil de la nuit sur ce sujet, mais qui est avant tout un dispositif de médiation. Donc, on ne va pas commencer, alors que nous voulons faire de la médiation, par supprimer l'un des dispositifs important et intéressant sur la question de la médiation.

Deuxième chose et pour rentrer dans la question de votre vœu : oui, c'est un dispositif sur lequel il y a du financement de la Ville, mais je vous rappelle aussi que c'est un dispositif sur lequel la subvention que donne la Ville est minoritaire par rapport au budget de fonctionnement du dispositif des Pierrots de la nuit. Donc, il y a un effet de levier important.

Enfin, vous semblez, dans votre vœu, dire que c'est le seul effet suite aux Etats généraux de la nuit. Il y en a eu de nombreux autres : il y a eu la mise en place de commissions de concertation au niveau d'un certain nombre de quartiers.

Je remercie et avec le soutien de la Préfecture de police que je remercie d'ailleurs, nous venons de la remettre en place dans le 11e. E je vous signale, à titre d'information, qu'une commission de concertation sur la rue Ramey va se tenir ce soir dans le 18e.

Il y a aussi eu l'ouverture de centres d'animation tard le soir et il y a aussi eu un effort de la part des bars et de la part des établissements de nuit pour essayer justement de baisser d'un ton de ce point de vue-là.

Tout n'est pas parfait. Je vous renvoie à la question du Conseil de la nuit qui s'est lancé le 9 décembre dernier en présence de la Maire de Paris. Ce sont effectivement des sujets dont nous serons à même de parler mais, concernant votre vœu, différent de votre intervention, j'émettrai un avis défavorable, car je crois qu'il ne faut pas commencer par supprimer un dispositif de médiation mais, par contre, le réinterroger et l'améliorer.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée le vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2014 DAC 1368 - Avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Gaîté lyrique.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 1368 : avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Gaîté lyrique.

C'est Thierry HODENT qui a la parole, pour 5 minutes maximum.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter pour ce projet de délibération. Néanmoins, nous voudrions un peu connaître quelques informations sur la D.S.P. actuelle, ce qu'il y a de bien et ce qu'il y a de moins bien dans cette D.S.P. Nous sommes réservés sur un équipement de la Ville qui peut, en effet, concurrencer le privé. Donc, nous souhaiterions que, dans la prochaine D.S.P., d'une part, nous soyons impliqués, ensuite qu'elle soit très claire en matière de positionnement sur le service public.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HODENT.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération invite à prolonger la D.S.P. en cours pour l'exploitation de la Gaîté Lyrique de sept mois, donc jusqu'en juillet 2016, pour une raison : c'est qu'il y a eu un retard de livraison de l'équipement en 2010 et le délégataire n'a pas pu exploiter l'équipement sur la durée initialement prévue de cinq années complètes.

Cette prolongation permettra au délégataire d'assurer ses cinq années de gestion et notamment d'assurer la saison 2015/2016 dans son intégralité.

Par ailleurs, en effet, Thierry HODENT, ce sera l'occasion pour la Municipalité de poursuivre sa réflexion sur le positionnement de cet équipement dont il convient d'assurer l'attractivité mais également la complémentarité avec l'offre culturelle proposée à Paris, tant dans les établissements publics municipaux mais également, en effet, l'offre privée, notamment en ce qui concerne les salles de concert.

Je vous propose que nous ayons, dans les mois qui viennent, un échange avec les élus de la 2e Commission pour poursuivre cette réflexion à la fois sur les modalités juridiques de gestion de l'équipement. Est-ce que nous maintenons une D.S.P. ? Si c'est le cas, quel cahier des charges ? On pourra améliorer la situation, même si, d'ores et déjà, le bilan est tout à fait positif.

Mais, comme tout équipement innovant qui ouvre, il y aura forcément des modifications. Nous avons, de ce fait, plusieurs mois de réflexion devant nous.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1368.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1368).

### **2014 DAC 1407 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Studio des Variétés" (11e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1407 : subvention à l'association "Studio des Variétés", dans le 11e arrondissement.

La parole est à Philippe DUCLOUX, pour 5 minutes maximum.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Oui, Madame la Maire, je serai bref, mais je tenais à dire quelques mots sur cette belle structure, cette belle association qu'est le Studio des Variétés, qui étaient avant dans le 9e arrondissement et qui est dans le 11e arrondissement depuis deux ans, passage Thiéré. Une belle structure qui est née en 1982, présidée par Michel JOUBERT, qui est également vice-président de l'ADAMI, qui a pour directeur Philippe ALBARET qui n'est peut-être pas, lui, très connu mais il est surtout connu parce qu'il a créé à une époque une structure qui s'appelle "Le Chantier" qui a permis à des artistes comme Cali et comme Zaz de pouvoir émerger.

La structure du Studio des Variétés a à la fois une vocation artistique et une vocation sociale puisque le projet de délibération qui nous est soumis vise à attribuer 15.000 euros à cette structure pour des formations destinées à des artistes qui sont au R.S.A., donc pour pouvoir, justement, enregistrer et avoir toute la technique possible.

Il faut savoir que cette structure de 200 mètres carrés a deux studios d'enregistrement et est vraiment un endroit professionnel à destination des artistes.

Monsieur le Maire, cher Bruno, je serais heureux que l'on puisse s'y rendre très prochainement parce que j'ai eu l'occasion de visiter ce lieu quand il s'est installé, c'est un lieu qui compte dans le 11e, à Paris, pour la culture.

Je tenais à dire ces quelques mots en faveur du Studio des Variétés.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci pour eux.

La parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Philippe DUCLOUX, pour cette intervention.

En effet, le travail réalisé par le Studio des Variétés est de très grande qualité. Je me rendrai sur place avec plaisir, avec vous-même.

Je salue le travail de son directeur Philippe ALBARET, comme de l'ensemble des équipes. C'est, en effet, aujourd'hui un lieu important pour l'accompagnement des professionnels du secteur des musiques actuelles.

J'ajoute d'ailleurs que le Studio des Variétés est membre du Conseil parisien de la musique que nous avons inauguré avec la Maire de Paris le 26 novembre dernier ici même et leur participation nous permettra d'enrichir nos réflexions sur l'accompagnement et les besoins des artistes dans leur parcours professionnel à Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1407.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1407).

## **2014 DAC 1523 - Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeunes publics dans le cadre des ARE.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 1523 : subventions et avenants à convention avec six théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeunes publics dans le cadre des ARE.

La parole est à Nathalie FANFANT pour cinq minutes maximum.

**Mme Nathalie FANFANT.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Tout d'abord, nous tenions à vous dire qu'on vous rejoignait sur la nécessité de créer des liens entre les établissements scolaires et les institutions culturelles. Nous y souscrivons d'autant plus que nous en avons fait la proposition lors de la campagne. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, nous vous proposons d'aller plus loin dans ce jumelage entre les établissements et les équipements, et de l'ouvrir, par exemple, aux théâtres privés et pourquoi pas - puisque vos amis, M. le Ministre de l'Economie, M. MACRON, et le Premier Ministre, M. VALLS, qui aiment tant l'entreprise - de l'ouvrir aux entreprises culturelles.

Dans notre programme pour Paris, nous avons, par exemple, proposé un partenariat avec "Deezer" pour éduquer les enfants aux droits d'auteur et à la nécessité de respecter un peu le travail réalisé. Donc, pourquoi pas ? Mais quoi qu'il en soit, Madame la Maire, nous voterons cette proposition puisqu'elle va dans notre sens et que, vous le savez, nous sommes pour le consensus dans l'intérêt des Parisiens. Nous vous proposons cependant d'oser ouvrir, comme vous le disiez si bien pendant la campagne en osant Paris, d'oser ouvrir votre esprit à un peu plus d'enseignements culturels et aux autres arts.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci pour ce soutien a posteriori à la réforme des rythmes éducatifs.

Pour vous répondre, Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci, Madame FANFANT, pour cette intervention.

En effet, je salue a posteriori - je n'avais pas saisi - le soutien actif de votre groupe pour la présence de projets culturels dans le cadre de l'ARE. Il est vrai que les six théâtres parisiens concernés par ce projet de délibération, mettent en œuvre un ambitieux programme d'éducation artistique dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs. Ce projet est né sous l'impulsion d'Emmanuel DEMARCY-MOTA, directeur du théâtre de la Ville, et a été mis en place dès l'année scolaire 2013-2014. Dans chacune des écoles concernées, deux ateliers hebdomadaires sont proposés ainsi que la découverte de plusieurs spectacles, y compris les créations, ce qui a été le cas avec un spectacle d'Olivier PY lors de cette saison.

En 2013-2014, 32 ateliers ont été proposés pour plus de 3.500 enfants de 16 écoles situées dans 10 arrondissements différents. Sachant que parmi les enfants concernés, plus de 3.000 n'avaient jamais fréquenté un lieu théâtral. C'est dire l'importance de cette politique. Pour la saison 2014-2015 en cours, huit salles sont désormais concernées au lieu de quatre l'année dernière, ce qui permet un meilleur ancrage territorial et une plus grande diversité du public touché. Par ailleurs, 32 écoles bénéficieront de ce programme, contre 16 l'an dernier.

Sur la diversification des opérations culturelles, je suis tout à fait disposé à ce que d'autres opérateurs, de nouveaux opérateurs, puissent être candidats à l'accompagnement de l'ARE. Je pense, notamment, aux salles art et essai, mais également à d'autres salles de cinéma du secteur privé, pourquoi pas des établissements culturels de théâtre privé ? J'ajoute tout de même que cela rentre assez peu dans leur modèle économique, mais pourquoi ne pas trouver, avec ce type de lieu, des modèles économiques innovants. Nous serions tout à fait disposés à travailler cela avec eux. Au-delà de l'intérêt éducatif, pour les enfants, cela contribue au renouvellement des publics, qui est important, notamment pour les théâtres privés.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1523.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1523).

**2014 DAC 1618 - Subvention (30.000 euros) et avenant avec l'association "Confluences" (20e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1618 : subvention et avenant avec l'association "Confluences" dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme MÉHAL pour cinq minutes maximum.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à l'occasion de mon intervention consacrée hier au budget culture 2015 de la Ville de Paris, je faisais état de notre souhait d'aller vers une plus grande responsabilisation des associations subventionnées par la Ville et notre vigilance concernant les baisses annoncées des subventions aux associations, mais qui, selon nous, devraient s'effectuer selon des critères d'objectivité. Nous y reviendrons.

Je souhaite profiter de cette occasion pour concrétiser quelques inquiétudes. Disons-le d'emblée, je n'ai pas de grief particulier à adresser à l'association "Confluences" et je ne doute pas qu'elle joue un rôle important, qu'elle participe à l'identité du 20e arrondissement. Donc je ne cherche aucunement à remettre en cause ses missions ni son importance.

Cependant, votre projet de délibération m'apparaît quand même assez symptomatique de quelques difficultés que nous pouvons redouter dans le choix d'attribution des subventions de la Ville. Si je me réfère au document joint, cette association bénéficie depuis 2002 d'une hausse vertigineuse des subventions versées par la Ville. En 2001, "Confluences" a touché 63.000 euros de subventions, montant quasiment doublé en 2002 avec 120.000 euros, puis oscillant entre 110.000 et 130.000 entre 2003 et 2013.

Cette année, si l'on ajoute la subvention exceptionnelle, en plus de la subvention de fonctionnement à l'association, la Ville attribuerait au total un montant de 165.000 euros. Les recettes de cette association - je le rappelle - pour l'année 2014, et là, je me réfère au budget prévisionnel, sont composées à 70 % de subventions publiques.

Ma question est simple. Ces ressources exceptionnelles se justifient-elles uniquement par un accroissement de projets présentés et nécessitant des subventions supplémentaires ? Eh bien non, ce n'est pas le cas. L'exposé des motifs à verser 30.000 euros supplémentaires, c'est tout simplement pour soutenir la fragilité financière de l'association, actuellement en redressement judiciaire.

Je vous pose la question très nettement : allons-nous continuer longtemps à être le prêteur en dernier ressort de structures qui, parallèlement à des augmentations quand même significatives de fonds publics, pâtissent d'une gestion que je qualifierais, sans mettre un adjectif trop lourd, complexe qui les amène à être placées en redressement judiciaire ? Est-ce un symptôme d'équité et de justice quand d'autres, qui sont dans des situations très bonnes - j'y reviendrai, avec le théâtre de la Comédie italienne - n'ont pas des ressources publiques de l'ordre de 70 %, mais j'y reviendrai.

Quand il s'agit, en effet, de supprimer le Festival Paris cinéma, Monsieur le Maire, quand vous avez jugé qu'il ne fonctionnait pas suffisamment bien - vous l'avez fait d'ailleurs le mois dernier - quand vous décidez de baisser année après année la subvention du théâtre de la Comédie italienne, unique détenteur d'un patrimoine franco-italien - j'y reviendrai tout à l'heure - la question que je me pose : est-ce là le symbole que nous devrions voter ? Baisser des subventions de structures pour combler le déficit d'associations, parfois mal gérées, est-ce que c'est quelque chose sur lequel nous devons aller ?

Voilà, je vous le dis très nettement. Il s'agit d'une crainte que je voulais partager avec vous, Madame la Maire, et je souhaiterais que des critères objectifs incontestables soient pris en compte, car c'est vrai que là, cela soulève des interrogations et, parfois même, je le dis très solennellement, des arrière-pensées politiciennes.

Je souhaite vivement que vous me rassuriez et je vous en remercie, tout en vous disant que le groupe UDI-MODEM ne votera pas cette subvention.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD qui va vous rassurer, Madame MÉHAL.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Plusieurs éléments de réponse, Madame la Présidente de la 2e Commission.

D'abord, sur vos interrogations, que je découvre, concernant l'octroi des subventions culturelles pour l'ensemble des équipements culturels, des associations culturelles soutenues par la Ville de Paris, je vous invite à

consulter l'ensemble des subventions et des projets de délibération qui passent d'ailleurs par votre Commission, pour vous faire une idée de la pertinence de l'ensemble de ces subventions.

Je crois d'ailleurs vous avoir fait passer déjà un certain nombre de tableaux avec l'exhaustivité de l'ensemble de ces subventions et je suis tout à fait preneur des rééquilibrages que vous proposez. Je l'imagine dans le cadre d'un budget très contraint, puisque cela correspond aux différentes interventions de votre groupe lors de l'examen du budget, mais je suis sûr que vos contributions seront utiles pour l'examen des subventions de l'année 2015.

En ce qui concerne "Confluences", en effet, quand des associations culturelles et des lieux culturels font un travail de qualité et lorsqu'ils rencontrent des difficultés, ce sont plutôt ces associations que nous avons tendance à accompagner et à aider de manière ponctuelle lorsqu'elles en ont besoin, plutôt que des structures culturelles qui sont en forte augmentation de fréquentation et donc, avec des budgets propres qui apparaissent satisfaisants.

Dès lors que l'association "Confluences" développe un projet artistique et culturel pluridisciplinaire et innovant qui nous apparaît être de qualité, dès lors que "Confluences" rencontre un certain nombre de difficultés qui, pour certaines, je le reconnais, sont structurelles, je pense notamment à la cherté de son loyer qui rend difficile l'équilibre économique du lieu, il apparaît tout de même déterminant que la Ville, comme l'État d'ailleurs, qui a également augmenté sa subvention pour cette année pour les mêmes raisons que la Ville, participe au redressement de l'association "Confluences".

J'ajoute tout de même que ce lieu accueille plus de 7.000 spectateurs en 2013 à l'occasion de 163 représentations, une fréquentation qui est en légère augmentation. Alors, oui, il y a une difficulté économique pour ce lieu. Nous souhaitons être aux côtés de "Confluences" pour redresser la situation.

Je vous propose de vous faire courant 2015 un point sur l'évolution économique et budgétaire de ce lieu. Nous sommes très vigilants à ce que la situation puisse se redresser et en effet, nous ne soutiendrons pas indéfiniment un lieu si, de fait, le redressement n'est pas au bout du chemin, mais permettez-nous tout de même d'accompagner ce lieu et souhaiter qu'il puisse se redresser.

C'est en tout cas la volonté de la Ville de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1618.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1618).

## **2014 DAC 1629 - Subvention (7.500 euros) à l'association "La Comédie Italienne" (14e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Dernier projet de délibération avant la suspension de nos travaux, le projet de délibération DAC 1629, avec l'amendement n° 81.

C'est donc Mme MÉHAL qui prend la parole, pour cinq minutes maximum.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci.

Je m'exprime au nom du groupe UDI-MODEM et de l'U.M.P. pour le théâtre de la Comédie Italienne, qui se trouve rue de la Gaieté, dans le 14e et évidemment les élus Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Éric AZIÈRE s'associent à cet amendement.

La Comédie Italienne a été créée en 1974 par la volonté du célèbre metteur en scène italien Giorgio Strehler avec le concours de ses amis, excusez-moi du peu, Samuel Beckett, Henri Cartier-Bresson, Jean-Louis BORLOO... Jean-Louis Barrault ! Marcello Mastroianni...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Un grand poète, Madame MÉHAL. Magnifique !

Continuez !

**Mme Fadila MÉHAL.** - Donc, je dis simplement, puisque M. JULLIARD évoquait les dangers que peuvent présenter certaines structures, je vous le dis solennellement, le théâtre de la Comédie Italienne est aujourd'hui en réel danger.

En effet, la subvention que lui accordait jusqu'à cette dernière année la Ville de Paris est en diminution, puisque nous sommes passés de 30.000 euros en 2003 à 15.000 euros en 2013 pour enfin aujourd'hui, en 2014, baisser de moitié avec une proposition de 7.500 euros !

Pourquoi un tel désengagement alors qu'une autre association, que je viens d'évoquer, ne connaît pas le même régime alors qu'elle est en redressement judiciaire. Un chiffre éloquent : le théâtre de la Comédie Italienne, depuis sa création, puise 70 % de ses recettes dans ses activités et grâce à la fidélité de son public investi et présent. Unique théâtre à Paris, et même en France, à continuer la tradition de la commedia dell'arte, j'ai pu le vérifier moi-même dimanche dernier en allant à l'improviste assister à leur dernier spectacle, "Le jardin des amours enchantées", de Goldoni : salle comble intergénérationnelle où se mêlaient enfants, parents et grands-parents ! J'y ai même rencontré une enseignante qui souhaitait faire venir sa classe où elle avait des enfants malentendants car, me disait-elle, la commedia dell'arte de mime est un art universel et accessible à tous.

Ce lieu est aussi un lieu de formation pour les jeunes comédiens qui apprennent les techniques du jeu masqué, les spectacles pour adultes et enfants y sont présentés, ont pour but de faire découvrir au public français le répertoire de cette forme théâtrale si typique qui va du canevas à l'improvisation, avec toutes ses formes - la traditionnelle, la baroque, le fantastique et l'opéra-bouffe.

La commedia dell'arte est un support essentiel pour la compréhension du théâtre français. Ainsi, des enseignants, des élèves des collèges, des lycées, des universités ainsi que des troupes de théâtres amateurs et professionnelles viennent souvent s'irriguer aux sources du théâtre français, dont la "commedia italiana" est la mère.

En effet, c'est en s'inspirant du jeu masqué à l'italienne que Molière, Marivaux et Beaumarchais ont pu développer leur art et produire les chefs-d'œuvre que nous connaissons.

Madame la Maire, cette tradition mérite de vivre et nous, élus qui sommes si attachés à la mémoire et au patrimoine, pouvons-nous laisser mourir ce théâtre de résistance dont le directeur, Attilio MAGGIULLI, reste le chantre singulier mais aussi, vous le savez, désespéré, et je n'évoquerai pas en effet son geste fou, qui lui a valu bien des déboires mais aussi l'attention pour cet art qu'il défend parfaitement au péril de sa santé.

En soutenant ce théâtre, nous faisons plus que sauver le théâtre : c'est tout un pan de la culture théâtrale italienne que nous sauvegardons. C'est un savoir-faire artistique que nous contribuons à pérenniser. C'est un lieu d'expression et de résistance que nous défendons.

Et il n'a échappé à personne que le metteur en scène, fidèle à sa devise, a toujours brocardé les puissants de ce monde à travers des spectacles qui ont provoqué, vous le savez, quelques remous. Quelques titres : "Le très édifiant destin de Silvio BERLUSCONI", ou "Guantanamo Palace", en collaboration avec la troupe d'étudiants de l'université de Berkeley, en Californie.

Est-ce cela qui vaut, aujourd'hui, un tel désengagement ? Au nom du groupe UDI-MODEM, au nom du groupe U.M.P., nous demandons solennellement que la subvention 2013 de 15.000 euros accordée à ce théâtre soit maintenue car les crédits sont essentiels pour lui. Ils serviront à payer les charges de théâtre, les salaires et les charges sociales. Entre parenthèses, ils ont eu un contrôle Urssaf il y a deux ans, qui a salué la tenue des comptes.

Je voudrais pour terminer vous lire, alors je ne sais pas si certains apprécieront, mais c'est l'ancien Ministre de la Culture, Frédéric MITTERRAND, qui avait en son temps demandé la baisse des subventions et qui disait, permettez-moi, je n'ai plus que quelques secondes, sur France Inter, le 14 janvier : "Je voudrais dédier cette émission à Attilio MAGGIULLI, ce metteur en scène qui a lancé sa voiture contre le palais parce qu'il n'avait plus de subvention. On a dit qu'il était fou. Il dirige la Comédie Italienne, rue de la Gaïeté, oui il est fou ! s'il vous plaît, il est fou de chagrin et de douleur de ne pas pouvoir faire son métier. Moi-même, j'aurais dû l'aider et je ne l'ai pas fait. D'autres gens auraient dû le faire et ne l'ont pas fait".

Pour terminer, il faudrait penser à lui et au travail merveilleux qu'il fait depuis 40 ans dans le silence et l'obscurité.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Concernant d'abord cet amendement budgétaire, je passe sur le caractère juridiquement plus que contestable d'un amendement budgétaire qui propose une augmentation de subvention alors même qu'il n'est pas gagé. Je pense qu'il ne devrait pas être soumis au vote, mais pour éviter toute controverse, on ira probablement jusqu'à un vote qui sera donc, je l'espère, négatif. C'est en tout cas ce que je vous proposerai.

Je ne mets pas du tout en cause la qualité du travail qui est fait par le théâtre concerné. D'ailleurs, la Ville de Paris l'a soutenu pour l'année 2014 et le soutiendra pour l'année 2015 par un accompagnement afin de l'aider à redresser la barre.

En revanche, comme vous le disiez dans votre précédente intervention, il y a besoin de critères objectifs pour définir les subventions qui sont attribuées à des lieux culturels.

C'est d'ailleurs probablement une des raisons qui a amené le même Frédéric MITTERRAND à fortement diminuer la subvention de l'État à ce même théâtre.

Il se trouve que la Comédie Italienne a un modèle économique original, tout comme son modèle culturel et artistique. Il accueille majoritairement un public issu des tour-opérateurs et ne développe pas une politique de diversification des publics satisfaisante à nos yeux, en tout cas en ce qui concerne les lieux culturels que nous aidons et que nous accompagnons.

J'ajoute que les actions éducatives, qui sont pour nous un élément essentiel d'appréciation de la qualité du travail réalisé dans les lieux culturels soutenus par la Ville, sont absentes de la Comédie Italienne.

Dès lors, le fonctionnement s'apparente à celui d'un théâtre privé, ce qui n'est pas du tout un problème pour nous mais qui se traduit tout de même par quelques conséquences en termes de soutien public et notamment d'octroi de subventions, même si nous continuerons d'accompagner ce théâtre, notamment pour l'aider à redresser la barre.

C'est la raison pour laquelle, il nous apparaît légitime et pertinent, après échange avec la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, que le soutien à ce théâtre pour l'année 2014 se limite à 7.500 euros.

J'ajoute qu'après échange avec la direction de ce théâtre, cette aide sera suffisante au maintien de l'activité du théâtre. Je veux sur ce point vous rassurer.

Ce sera donc un avis défavorable à cet amendement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

Pardon, je ne vous avais pas vu, Monsieur CONTASSOT.

Explication de vote.

**M. Yves CONTASSOT**. - Madame la Maire, nous allons nous abstenir sur l'amendement, parce que nous avons bien entendu ce qu'a dit Bruno JULLIARD, parce qu'il nous semble effectivement que le soutien au théâtre est un point extrêmement important sur Paris, mais qu'il y a sans doute nécessité de redéfinir un véritable projet avec ce théâtre, en lien avec eux évidemment, si la Ville doit soutenir davantage.

Ce que nous appelons de nos vœux, c'est, comme l'a dit Bruno JULLIARD, un vrai travail de fond sur cet endroit, sur ce lieu, pour qu'il puisse mériter, si j'ose dire, un soutien plus actif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Donc avec un avis défavorable, je mets aux voix, à main levée, cet amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 81 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1629.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1629).

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous suspendons la séance et nous la reprendrons à 14 heures 30.

Bon appétit.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Bernard JOMIER, adjoint).*

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons reprendre la séance.

### **2014 DAC 1630 - Subventions (15.658.233 euros) et convention avec l'association "Philharmonie de Paris" (19e).**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1630 : subventions et convention avec l'association "Philharmonie de Paris".

La parole est à M. Thierry HODENT, pour 5 minutes.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne la Philharmonie, nous avons deux questions à poser à l'Exécutif et à M. JULLIARD, avant de voter pour ou de nous abstenir sur ce projet de délibération.

La première : avez-vous, comme vous nous l'aviez laissé entendre, pu renégocier les taux de l'emprunt ?

La deuxième concerne la subvention de la Ville pour le fonctionnement. Dans la presse, j'ai lu ce qui était dit dans la presse hier, suite au communiqué de presse, il est dit que cette subvention allait passer de 9 millions d'euros à à peu près 6 millions d'euros pour la Ville.

Nous avons, par ailleurs, des remontées d'information d'orchestres sur lesquels il est fait des pressions pour passer de Philharmonie 1 à Philharmonie 2, alors qu'ils étaient prévus de se représenter à la Philharmonie 1.

Ce type de remarque nous amène à trois réflexions et vous allez nous dire, bien évidemment, quelle est votre position.

La première, c'est : pour obtenir cette baisse, c'est de faire un peu comme cela s'était passé à l'Opéra Bastille, une ouverture-fermeture au 15 janvier, ce qui permettra, en effet, de minimiser la subvention puisque la programmation n'aura pas lieu tout de suite, ce que je ne souhaite pas, bien évidemment.

La seconde, ce serait de passer ces orchestres de Philharmonie 1 à Philharmonie 2, ce qui coûterait, bien évidemment, moins cher en fonctionnement.

Enfin, petit 3, qui était à ma connaissance ce que vous nous avez présenté en 2e Commission et au comité de suivi de la Philharmonie, que vous aviez su négocier avec l'Etat. Et là, ce n'est pas évident de négocier avec l'Etat, mais vous allez nous l'expliquer. Vous avez réussi à négocier cette baisse avec l'Etat.

En fonction de vos réponses sur ces deux questions, nous prendrons la position d'abstention ou de voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Philharmonie de Paris va ouvrir dans moins d'un mois. Les écologistes sont intervenus à de nombreuses reprises devant cette Assemblée pour faire en sorte que cet équipement de prestige soit, à son ouverture, un équipement inséré dans son territoire, à l'écoute des attentes du public et des quartiers environnants.

Il s'agit maintenant de la présentation de ce projet de délibération pour le versement de la Ville à l'association "Philharmonie de Paris", au titre de 2015, d'une subvention d'un montant total de 15.658.233 euros. Cela reste le remboursement d'emprunt le plus important de l'année 2015.

Nous souhaitons rappeler que le groupe des écologistes a fait des propositions au Conseil de Paris en octobre, qui ont été adoptées par cette Assemblée.

Concernant notre première proposition à propos de la mise en place d'un comité de suivi multipartite, nous remercions le cabinet de Bruno JULLIARD de l'avoir d'ores et déjà mis en place et ainsi rassemblé des représentants des mairies d'arrondissement, des communes, des associations, des établissements scolaires et des conservatoires proches de la Philharmonie. Par souci d'efficacité collective, nous souhaiterions que le prochain comité de suivi engage un processus plus participatif avec la création de groupes de suivi exécutifs spécifiques pour accompagner la structure sur le budget, le travail sur le territoire, le travail avec les partenaires.

Nous réitérons, en outre, notre demande d'un point d'étape concernant nos deux autres propositions :

- la proposition des taux d'intérêts souscrits par l'association "Philharmonie de Paris" pour la construction de la salle. En effet, contracté en 2009, cet emprunt sur 17 ans est à un taux extrêmement élevé puisqu'il est de 5,186 %.

- la commande d'un rapport d'audit détaillé du déroulement du projet, de sa gestion et de son suivi pour qu'il soit fait par la Philharmonie pour ses financeurs et qu'un bilan soit tiré, notamment en termes de gouvernance.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je donne maintenant la parole à Mme Raphaëlle PRIMET... qui n'est pas là !

Donc, la parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous avons déjà, à de nombreuses reprises et longuement, parlé de la Philharmonie, je vais directement répondre aux différentes questions qui ont été posées.

D'abord, par Thierry HODENT, concernant les négociations en cours. En effet, comme je vous l'avais dit, la première étape de discussion avec l'Etat était de boucler le financement d'investissement de la Philharmonie. La totalité du dernier surcoût a été assurée par l'Etat, à la demande de la Ville, c'est-à-dire un peu plus de 45 millions d'euros.

Nous discutons maintenant, depuis de nombreuses semaines, sur les modalités de financement, en fonctionnement cette fois, de la Philharmonie pour l'année 2015. Les équipes de la Philharmonie, depuis de nombreuses années, avaient prévu un besoin de financement public total évalué à 18 millions d'euros et cela fait de nombreux mois que nous disons à la Ville de Paris, à la Mairie de Paris, que des efforts peuvent être faits, en raison du contexte actuel, pour ne rien modifier du projet et du contenu de la Philharmonie mais, par des mutualisations, par des baisses de certaines fonctions supports, nous pensons qu'il peut y avoir une baisse de ce besoin de subvention publique.

Après différents échanges entre la Ville et l'Etat, un groupe de travail s'est réuni rassemblant l'Etat, Ministère de la Culture, la Ville, Direction des Affaires culturelles et la Philharmonie elle-même. C'est en train d'aboutir mais j'ai effectivement répondu à une journaliste hier, donc je lui ai donné ce chiffre qui est quasiment définitif : le besoin de financement public ne sera pas de 18 millions d'euros mais de 15 millions d'euros, ce qui est une excellente chose, ce qui reste une subvention très importante mais qui est plus raisonnable que les 18 millions d'euros

J'ajoute qu'avec l'Etat, évidemment, nous nous sommes mis d'accord pour que cela n'ait aucune incidence sur la programmation de la Philharmonie, programmation qui, de fait, est déjà publique. Vous constaterez qu'elle ne

changera pas d'une virgule, donc la totalité de la programmation qui débute dès le 14 janvier au soir, qui ne s'interrompra pas le 15 mais qui est définitive, cette programmation ne sera pas du tout affectée par cette baisse de financement public, puisque, à la fois par une diversification des ressources propres et par une diminution de certaines fonctions supports, la Philharmonie pourra bien vivre avec des subventions publiques égales à 15 millions d'euros.

Ensuite, nous sommes en train de discuter, en ce moment même, sur la répartition de ces 15 millions d'euros entre la Ville et l'Etat.

J'ai dit à de nombreuses reprises que, contrairement à l'Etat, la Ville de Paris ne redéploie rien avec la création de la Philharmonie, contrairement à l'Etat qui redéploie bon nombre de financements, par exemple, que l'Etat attribuait à la salle Pleyel, ou alors le loyer payé par l'Orchestre de Paris qui, de fait, n'existe plus puisque l'Orchestre de Paris sera résident à la Philharmonie. Tout cela se traduit par des économies pour l'Etat ou plutôt des redéploiements assez conséquents, dont ne bénéficie pas la Ville. Il apparaît normal que nous négocions une parité d'efforts plutôt qu'une parité de financement.

Je pense en effet que, pour arriver à ces 15 millions d'euros, ce sera aux alentours, mais ce n'est pas définitif, de 6 millions d'euros en ce qui concerne la participation de la Ville.

Ensuite, dernier élément, concernant M. HODENT, les orchestres car il y a deux types d'orchestres.

Ce sont les orchestres résidents et accueillis dans la Philharmonie. Pour ceux-là, il n'y a pas de changement, c'est l'Orchestre de Paris et l'Orchestre de chambre de Paris qui seront résidents à la Philharmonie, leurs locaux seront dans la Philharmonie et il n'y a absolument pas de changement.

Ensuite, en ce qui concerne des orchestres qui peuvent être accueillis en programmation à la Philharmonie, il n'y a pas de changement sur la programmation puisqu'elle est publique et ne changera pas. Sur les mois et années à venir, je n'ai pas connaissance des informations dont vous me faites part aujourd'hui.

Ce qui est sûr, c'est que les modèles économiques ne seront pas tout à fait les mêmes entre les spectacles qui seront produits à la Philharmonie 1, c'est-à-dire la grande salle, ou la Philharmonie 2 avec deux jauges différentes. Cela dépendra, j'imagine, de la nature et de l'économie des orchestres. Cela dit, cela n'a aucun lien avec la baisse du besoin de subventions publiques, puisque la nouvelle Philharmonie est une entité unique qui intègre la Philharmonie 1 et la Philharmonie 2.

Enfin, pour répondre à la question sur la négociation des taux d'emprunt, je rappelle que ce n'est pas la Mairie de Paris qui a elle-même emprunté mais il s'agit bien de l'association de la Philharmonie. Donc la Mairie de Paris, moi-même, le Direction des Finances et la Direction des Affaires culturelles, sont très présents aux côtés de l'association Philharmonie pour mener cette négociation. Elle est en cours. Elle prendra un certain nombre de semaines parce que le dossier est complexe, et surtout le nombre d'interlocuteurs bancaires en jeu est important.

Je pense que cela prendra plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et je vous propose qu'on puisse faire un bilan d'étape début 2015 pour vous dire où nous en sommes sur la suite de cette renégociation. Mais nous avons donné suite à tous les engagements que nous avons pris lors d'une précédente séance du Conseil de Paris mais, sur ce point, c'est trop tôt pour déjà tirer un bilan. Cependant, ce sera le cas début 2015.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1630.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1630).

**2014 DAC 1004 G - Signature d'avenant et de convention avec les établissements publics de coopération culturelle Centquatre et la Maison des Métallos pour l'attribution d'acomptes de contribution au titre 2015.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1004 G : une signature d'avenant et de convention avec deux établissements publics de coopération culturelle : le Centquatre et la Maison des métallos.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour 5 minutes.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération a pour objet la signature d'avenant et de convention avec deux établissements publics de coopération culturelle : le Centquatre et la Maison des métallos. J'interviendrais pour ma part au sujet du Centquatre, puis je laisserai la parole à Joëlle MOREL pour intervenir sur la Maison des métallos.

Le groupe Ecologiste de Paris salue cette convention avec le Centquatre et cet acompte de 2 millions d'euros sur la subvention 2015 qui va lui être alloué.

En effet, la réputation du Centquatre n'est désormais plus à faire. Cet établissement de renommée mondiale, qui a pourtant vécu un démarrage difficile, a su redéfinir l'espace culturel à Paris, depuis l'arrivée de son directeur José-Manuel GONÇALVÈS en 2009, que nous avons saluée devant cette même Assemblée.

Je tiens à rappeler que l'implantation d'un grand établissement culturel, tel que le Centquatre, dans un quartier populaire du 19e arrondissement, répondait à un postulat de départ simple et juste : rééquilibrer l'offre culturelle entre l'Ouest et l'Est parisien, et ainsi répondre à ces deux enjeux : l'égalité d'accès à la culture et l'égalité entre les quartiers.

Situé au cœur du quartier Flandres, à la périphérie de plusieurs villes de banlieue, le Centquatre a fait le pari réussi d'un fort ancrage local, en créant des liens avec la population du quartier. Il est parvenu à établir des relations directes avec les habitants, notamment par le biais du "Cinq" destiné aux pratiques amateurs et la Maison des petits consacrée aux rapports enfants parents.

Hors de ses murs, il tisse de nombreux partenariats avec des associations, des établissements scolaires, des acteurs sociaux ou groupes d'individus environnants.

Le Centquatre tente ainsi de démocratiser la culture. Il atteint son ambition de devenir plus qu'un simple lieu de rencontres artistiques pour tendre à un lieu d'insertion sociale à travers l'art. Je veux dire que ce lieu participe désormais à la dynamisation de son environnement et renforce l'attractivité du territoire du Nord parisien.

Avec 500.000 visiteurs et spectateurs qui le fréquentent chaque année, il reste un lieu atypique et unique dans son genre, ouvert à toutes les pratiques artistiques. C'est un espace de théâtre, de danse, de cirque, de festivals, de musique, d'arts visuels qui comprend également une boutique Emmaüs, une librairie "Le merle moqueur", deux lieux de restauration, une Maison des petits, un espace pour les pratiques amateurs "Le Cinq" et un incubateur de start-up innovantes.

Pour conclure, le Centquatre apparaît désormais comme un modèle d'établissement culturel en France et en Europe. Et nous l'encourageons à continuer son travail en direction des populations des quartiers qui l'entourent, car nous savons à quel point ce lien difficile à construire reste d'une grande fragilité.

Nous espérons que la Philharmonie que nous venons d'évoquer saura prendre exemple sur le Centquatre pour tisser de vrais liens avec la population locale, approfondir son inscription effective dans le territoire, répondre aux attentes du public de proximité, tout en parvenant à atteindre grâce à une programmation ambitieuse un statut d'établissement culturel majeur.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

La parole est à Mme Joëlle MOREL pour cinq minutes également.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris votera l'acompte de 250.000 euros à la Maison des métallos, mais souhaite intervenir pour rappeler les quatre priorités du cahier des charges de la Maison des métallos.

Les statuts de l'établissement public indiquent que la Maison des métallos a toujours pour missions principales :

1 - de développer les pratiques culturelles ;

2 - de diffuser auprès du grand public les connaissances et les savoir par le biais de débats et de conférences ;

3 - de promouvoir et diffuser des technologies numériques ;

4 - de s'ouvrir sur le quartier, notamment en mettant des salles à disposition des associations locales.

Selon l'audit de 2010, la Maison des métaux n'est pas un équipement culturel et traditionnel, mais un lieu de démocratie culturelle où les pratiques dialoguent et s'articulent avec des engagements militants et les initiatives associatives du quartier populaire dans lequel elle se situe.

De ce fait, le groupe Ecologiste de Paris attire l'attention sur sa volonté que les quatre missions soient respectées et que le budget de la Maison des métaux se répartisse de manière la plus égalitaire possible entre ces quatre dimensions.

Par ailleurs, le groupe Ecologiste de Paris mettra un accent tout particulier, en cette année de la transition écologique de la COP21, pour que des actions concrètes écologiques soient portées par les équipements culturels de la Ville.

La Maison des métaux pourrait être un des équipements culturels moteurs dans ce domaine et renouer avec les préoccupations des habitants et des habitantes de ce quartier.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je salue comme les deux intervenantes précédentes la qualité du travail réalisé par les équipes du Centquatre et de la Maison des métaux.

Les projets de délibération aujourd'hui proposés concernent les acomptes de subventions, à la fois au titre du Conseil municipal et du Conseil général. D'ailleurs, concernant la Maison des métaux, l'acompte est de 1 million d'euros et pas uniquement de 250.000 euros. C'est la totalité de l'acompte qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui.

La réussite de ces deux lieux, qui sont très différents l'un de l'autre, est je crois aujourd'hui incontestable. C'est une évidence pour le Centquatre : plus de 500.000 visiteurs en 2013, dont 300 groupes scolaires. Plusieurs centaines d'artistes accueillis en résidence, en création ou en simple représentation. Une vraie place faite aux pratiques amateurs, une inscription dans le territoire populaire qu'est le 19<sup>e</sup> arrondissement qui est un grand succès. C'est une réussite tout à fait exceptionnelle, avec une programmation audacieuse. D'ailleurs, nous l'avons encore vu il y a quelques jours.

Concernant la Maison des métaux, le projet est assez différent. C'est un établissement qui est bien géré. Le passif a été résorbé par la nouvelle équipe de direction. Le projet artistique et culturel met l'accent sur une exigence artistique et culturelle associée à une volonté forte d'ouvrir ses portes à un large public. Beaucoup de manifestations sont gratuites, vous l'avez souligné, les actions culturelles sont systématiquement associées avec la diffusion d'un spectacle. La vocation sociale de l'équipement culturel est intrinsèque à ce lieu et elle doit en effet demeurer. Je suis d'accord avec vous pour que d'autres dimensions citoyennes soient intégrées. Je pense aux questions environnementales et écologiques, qui doivent être au cœur de nos priorités, notamment pour l'année qui vient en raison de la COP 21. Ce sera vrai pour la Maison des métaux. Ce le sera, je l'espère, pour beaucoup d'autres équipements culturels.

En tout cas, mes chaleureuses félicitations à l'ensemble des équipes, non seulement de direction, mais toutes les équipes qui font vivre ces équipements culturels.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1004 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1004 G).

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au Grenier des Grands Augustins (6e).**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 82 est relatif au Grenier des Grands-Augustins, situé dans le 6e arrondissement.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, pour deux minutes.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Je serai relativement bref, comme vous le souhaitez.

Nous présentons, je présente un vœu qui a trait à la défense du Grenier des Grands-Augustins, situé au 7, rue des Grands-Augustins, dans cet hôtel d'Hercule - Hercule n'y a pas habité, mais on l'appelle ainsi - qui a abrité en revanche le lieu où Picasso, dans l'avant-dernier étage, a peint le tableau "Guernica" et où d'ailleurs avant lui, Jean-Louis Barrault a eu sa première compagnie.

Ensuite, Picasso a élu domicile à l'étage au-dessus de celui où il avait peint "Guernica". Il a vécu là puisqu'à l'époque il y avait une certaine confusion entre le domicile et l'atelier. Il y a même connu sa muse, Dora Maar, qui habitait non loin de là, rue Séguier, à qui il a consacré un buste qui se trouve situé square Laurent-Prache, à proximité de l'église Saint-Germain-des-Prés qui, comme vous le savez, a fêté récemment son millénaire.

Je reviens plus sérieusement sur le vœu. La Chambre syndicale des huissiers, qui est présidée par un président dont je tairai le nom par gentillesse, a souhaité transformer cet hôtel magnifique qui faisait l'objet d'une première inscription à l'inventaire des Monuments historiques, en résidence hôtelière de grand luxe. Heureusement, la commission régionale des Monuments historiques le 13 mai dernier, qui y a consacré une matinée complète, sous la présidence du Préfet DAUBIGNY, a souhaité que les deux étages supérieurs, l'escalier ainsi que la toiture soient inscrits à l'inventaire supplémentaire. Ma crainte est que le permis de construire qui a été déposé le 5 juillet dernier ne visait pas les conclusions de cette commission.

J'ai présenté ce vœu en 2e Commission présidée par Fadila MÉHAL et à laquelle Bruno JULLIARD participait pour que nous puissions, l'ensemble de l'Assemblée, je l'espère, le voter, en souhaitant que l'ensemble des parties prenantes, la Maire de Paris, le Premier Ministre, qui s'était intéressé beaucoup à cette affaire, unissent leurs efforts afin que ce lieu chargé de mémoire soit préservé de toute dégradation.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Bruno JULLIARD a la parole pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Messieurs les Maires.

Jean-Pierre LECOQ, vous avez tout à fait raison de réalerter le Conseil de Paris sur le devenir du Grenier des Grands-Augustins qui a hébergé l'atelier de Picasso, qui a accueilli bon nombre d'autres très grands artistes - Cocteau, Claudel et d'autres.

Nous nous sommes déjà exprimés à plusieurs reprises, le Conseil de Paris, la Maire de Paris et son prédécesseur, pour la sauvegarde de l'intégrité du grenier, de la toiture, du grand escalier qui composent l'ensemble du caractère exceptionnel du Grenier des Grands-Augustins.

Nous n'hésiterons pas à saisir de nouveau la Chambre des huissiers et le Ministère afin que les engagements pris à plusieurs reprises soient tout à fait respectés. Nous sommes donc tout à fait en ligne sur ces exigences.

Votre vœu demande que la Ville refuse de délivrer le permis de construire déposé en août pour la création d'une résidence hôtelière et qui en effet, ne paraît pas respecter la décision de classement prise par la commission régionale des Monuments historiques.

Je vous proposerai quelques amendements parce qu'il est un peu prématuré de prendre un tel engagement. En effet, la D.R.A.C. a rendu un avis réservé sur le projet en demandant des éléments complémentaires qui ont ou vont lui être transmis sous peu, et c'est donc au regard de l'avis définitif de la D.R.A.C. qui peut-être sera négatif, dont nous sommes encore en attente, mais aussi de l'avis de la Commission du Vieux Paris qui, je crois, étudie ce dossier vendredi, que les services de la Ville et de la DU en particulier délivreront ou non le permis de construire.

Quoi qu'il en soit, je partage totalement votre inquiétude, et l'attachement au lieu nous est tout à fait commun.

Je vous propose une version amendée de ce vœu, version qui a été distribuée aux présidents de groupe, qui prend en compte cette nuance de calendrier, mais qui ne change rien quant à notre exigence. Je pense en effet qu'il faut que nous soyons tout à fait rassemblés. En tout cas, l'intérêt patrimonial le justifie pleinement.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci. Je crois comprendre que M. LECOQ accepte les amendements.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Absolument.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82, tel qu'amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 350).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au cursus diplômant de la Schola Cantorum (5e).**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n° 83 est relatif au cursus diplômant de la Schola Cantorum, située dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - La renommée de la Schola Cantorum n'est plus à faire. C'est un établissement prestigieux installé dans le 5e arrondissement depuis 1900, qui dispense des formations de très grande qualité en art dramatique, danse et musique.

Depuis de nombreuses années, la Schola Cantorum, par le biais de son directeur, sollicite la Ville pour que la Schola puisse présenter ses élèves en cursus diplômant aux épreuves du diplôme d'enseignement musical, ce qui serait une reconnaissance et permettrait aussi de rétablir une relative équité avec par exemple les conservatoires.

Tel est l'objet de mon vœu, faire que l'on puisse répondre favorablement à cette demande qui me paraît tout à fait légitime.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Madame la Maire du 5e arrondissement, permettez-moi une toute petite remarque sur votre dernier considérant. Vous le notez vous-même ; votre courrier est daté du 7 novembre dernier. Il faut faire preuve d'un peu de clémence et de réalisme sur les délais de réponse.

Cela ne change rien au contenu de votre demande. En effet, l'école dont vous parlez est une très bonne école privée reconnue pour l'excellence de sa formation.

Si le conservatoire à rayonnement régional a récemment rejeté sa demande, qui était que certains de ses étudiants puissent bénéficier du cycle spécialisé et obtenir le diplôme d'enseignement musical, c'est parce que le C.R.R. n'est pas un centre d'examen diplômant et qu'il ne délivre pas à ce titre de diplôme de fin de cycle pour les institutions d'enseignement privé.

Cela dit, les services de la DAC et moi-même ne sommes pas du tout opposés à ce que cette demande soit réétudiée dans l'hypothèse d'un partenariat pédagogique étroit, ce qui m'apparaît envisageable. Dans tous les cas, une nouvelle étude de cette demande ne saurait prévaloir sur la décision finale du C.R.R. et de la DAC, bien évidemment. Mais ce qui doit nous guider, c'est l'opportunité pédagogique, et je suis personnellement très favorable à ce qu'il y ait des partenariats plus importants avec l'ensemble des écoles de musique, d'où qu'elles viennent et quel que soit leur statut. Ce qui doit compter, c'est la qualité de leur enseignement pédagogique et les opportunités de rapprochement pédagogique.

Je pense que cela doit pouvoir être le cas avec l'école Schola Cantorum.

C'est donc un avis favorable à ce vœu.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 351).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Lavoir Moderne Parisien.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n° 84 est relatif au Lavoir moderne parisien.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, le débat sur le Lavoir moderne parisien a fait l'objet de plusieurs vœux et de beaucoup d'échanges lors de la mandature précédente, et je pense qu'il a dû en être de même dans l'arrondissement concerné. Ne siégeant pas dans ce Conseil d'arrondissement, je n'ai pu y assister ni y participer.

Mes chers collègues, comme vous le savez, les locaux du lieu du théâtre du Lavoir moderne parisien ont été vendus à un marchand de biens en juin 2012, et l'association "Procréart", gestionnaire depuis le 1er février 1986, a été mise en faillite en novembre 2013.

L'offre de reprise par la compagnie "Graines de soleil" a été retenue par décision de justice du 4 juillet 2014. Cette compagnie propose un nouveau projet artistique.

Il faut que nous réaffirmions absolument notre attachement à l'intérêt historique du lavoir construit à la Goutte d'Or en 1850, décrit en 1876 dans les carnets d'enquête d'Emile Zola, en tant que lieu de mémoire. Il y a un intérêt artistique évident de laisser vivre dans un quartier populaire un laboratoire de création, en harmonie avec son histoire, son environnement et ouvert sur le monde.

Avant le rachat de l'immeuble, dans les vœux qui avaient été adoptés en 2012, le théâtre devait être vraiment racheté par un acteur culturel privé. C'était quelque chose de fort et d'important. Or, tout le monde est conscient que les murs, aujourd'hui, sont détenus par une holding luxembourgeoise, dont l'intérêt est de raser les locaux, bien plus que d'y faire perdurer un théâtre, alors que ce théâtre doit être protégé en France par l'ordonnance de 1945.

Il y a un attachement fort des habitants de la Goutte d'Or à ce théâtre, plus largement des Parisiens, des artistes, des spectateurs. Il faut se rappeler que la pétition de soutien a réuni à ce jour plus de 40.000 signatures, dont de nombreuses personnalités du spectacle. Donc, devant ces dangers de voir disparaître un symbole culturel parisien de renommée internationale et d'intérêt public, la Ville de Paris doit, pour ce faire, agir avec tout ce qui est possible pour protéger ce lieu.

A travers ce vœu, je propose que la parcelle du Lavoir moderne parisien, 35, rue Léon, soit réservée au P.L.U. pour un équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général, ce classement induisant, en l'occurrence, que le bâtiment reste à vocation culturelle et comprenne une salle de spectacle, et que la Mairie de Paris mette, dès à présent, tout en œuvre pour que ce lieu ne soit pas démoli et reste un lieu culturel.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, autre sujet que nous avons abordé à de nombreuses reprises dans cette enceinte, à juste titre d'ailleurs, parce que le Lavoir moderne parisien est en effet un lieu culturel important, à la fois pour le quartier de la Goutte d'Or, mais également pour l'ensemble de la Ville de Paris qui a soutenu sans relâche l'ancienne association gestionnaire, renforçant son soutien lorsqu'elle a eu des difficultés, sans pour autant malheureusement réussir à éviter la liquidation judiciaire d'il y a quelques années.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, notamment auprès du Ministère de la Culture, pour demander une vigilance toute particulière essentiellement pour le respect de sa protection, au titre de l'ordonnance de 1945 qui est, de très loin, la principale protection et garantie pour le devenir de ce lieu. La Ville de Paris, la mairie du 18e arrondissement, mais aussi le Ministère, suite à la demande du Maire, sont également intervenus plusieurs fois

auprès du propriétaire pour lui rappeler cette obligation de se soumettre aux exigences de l'ordonnance de 1945. Nous n'hésiterons pas à le refaire si nécessaire.

J'ajoute que la compagnie "Graines de soleil" est sur le point de signer un bail avec le propriétaire des lieux. Mon cabinet a rencontré les dirigeants de l'association, le maire du 18e également sur ce sujet. Nous suivons cela avec une très grande attention.

Comme vous le notez dans votre vœu, la parcelle du 35, rue Léon, donc du Lavoir, bénéficie déjà d'un signalement dans le P.L.U. pour son intérêt patrimonial et culturel. Quant au maintien de l'espace comme salle de spectacle, il est, de fait, garanti par l'ordonnance de 1945, qu'il nous faut faire respecter par tous les moyens. Cette garantie est bien plus solide que toute modification du P.L.U. que vous proposez.

Nous tenons à ce que ce lieu reste un théâtre et nous continuerons, quelles que soient les modalités juridiques et financières du théâtre ; nous sommes disposés à être présents pour soutenir ce théâtre, comme nous l'avons toujours fait. Cela ne passera pas par la modification du P.L.U. qui n'apparaît pas être le bon outil, en tout cas très en deçà de la protection qu'il nous faut faire respecter de l'ordonnance de 1945.

Je vous demanderai, si vous le voulez bien, de retirer votre vœu au vu de ces explications. Sinon, ce sera malheureusement un avis défavorable.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Madame SIMONNET, est-ce que vous retirez votre vœu ? Oui ou non ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je ne comprends pas que vous puissiez trouver cela pas assez utile, mais cela ne pose aucun problème. Donc pourquoi ne pas le faire ? Donc je le maintiens.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Vous le maintenez. Merci.

Il y a une demande d'explication de vote de M. Pascal JULIEN au nom du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN**. - Je n'ai rien à retirer des propos du premier adjoint, sinon que je rajouterai que Danielle FOURNIER notamment, pour les écologistes, a beaucoup œuvré pour que la Mairie subventionne un peu plus que ce qu'elle le faisait, le L.M.P., qui était quand même assez mal servi a priori.

Quant au vœu de Danielle SIMONNET, chère Danielle, je suis ravi. J'ai l'impression de lire nos vœux, que l'on a déposés plusieurs fois en arrondissement, comme ici. Ce sont à peu près les mêmes termes, mais il manque quand même un considérant. C'est que, comme tu le disais avec raison, tu n'es pas dans le 18e arrondissement. Cela se voit parce qu'entre les deux tours, par exemple, la liste conduite par Eric LEJOINDRE et celle que je conduisais moi-même avons conclu un accord, justement, pour rediscuter du L.M.P. C'est grâce à cela aussi que la situation a pu évoluer favorablement, comme cela vient d'être dit.

Comme, par ailleurs, le délibéré que tu proposes est déjà réalisé, c'est ce que l'on appelle un vœu de marquage. C'est très bien - on a besoin d'en faire parfois - mais cela fait un peu quand même, excuse-moi, je le dis gentiment, arriver après la bataille.

Donc, nous n'allons pas voter contre ce vœu puisque ce serait voter contre ce que l'on a dit nous-mêmes, mais je ne veux pas non plus voter pour.

Tu remarques que je ne t'ai pas interrompu. Je vais donc m'abstenir.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, l'abstention. Très bien. Le maire du 18e arrondissement a demandé la parole. Je la lui donne.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Pour rassurer les uns et les autres et confirmer ce qu'a dit le premier adjoint à la Maire de Paris, la mairie du 18e arrondissement est pleinement mobilisée depuis de nombreuses années autour du L.M.P., malgré toutes les difficultés et les vicissitudes. J'ai moi-même rencontré avec mon adjointe à la culture, à plusieurs reprises, ceux qui vont pouvoir reprendre l'activité, mais aussi les avocats des propriétaires, donc je veux rassurer Danielle SIMONNET et les uns et les autres.

Il est inutile de voter ce vœu pour assurer la protection qui est déjà en acte et, bien sûr, nous allons continuer à travailler avec le Lavoir moderne parisien pour que ce lieu ne disparaisse pas. Voilà pourquoi je rejoins la position exprimée par le premier adjoint.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux monuments aux morts des lycées parisiens.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n° 85 est relatif aux monuments aux morts des lycées parisiens.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour deux minutes.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est présenté au nom de Delphine BÜRKLİ, de Gypsie BLOCH et des élus du 9e arrondissement. Comme vous le savez, de nombreux établissements scolaires parisiens disposent de leur propre monument aux morts. Nous nous sommes aperçus dans notre arrondissement, le 9e, que ces monuments aux morts, notamment ceux des lycées, étaient en très mauvais état et que les noms inscrits sur ces monuments aux morts étaient en grande partie illisibles. C'est le cas, par exemple, au lycée Condorcet ou au lycée Lamartine.

Cela ne dépend pas directement de la Mairie de Paris, mais il nous semble que cette situation est suffisamment générale dans Paris, à une période où, comme vous le savez, des commémorations importantes vont avoir lieu, puisque nous sommes dans le centenaire de la première guerre mondiale, que 1915 sera une année de commémoration particulièrement importante pour la Ville. Donc il nous a semblé utile que la Ville dans son ensemble fasse la demande au président du Conseil régional d'Ile-de-France d'entretenir les monuments aux morts des lycées parisiens, comme il devrait l'être en permanence.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, je dois d'abord remercier Delphine BÜRKLİ d'attirer notre attention sur ces témoignages de mémoire que sont les monuments de la Grande guerre et de la Seconde guerre mondiale. Comme vous l'avez rappelé dans votre vœu, effectivement, c'est une préoccupation que l'entretien de ces monuments.

Je me réfère, comme vous l'avez fait dans le vœu, à la communication du Conseil des Ministres du 18 avril 2012, relative à la transmission pédagogique de la mémoire de la Grande guerre, pour rappeler que nous devons entretenir les monuments aux morts qui, vous le savez, sont extrêmement intéressants pour ce qui concerne notamment la Première guerre mondiale puisqu'ils comportent tous les noms des soldats tombés au front.

J'en profite pour dire qu'à Paris, nous sommes en train de construire un monument aux morts virtuel, qui comportera les 90.000 soldats parisiens morts pour la France qui n'ont pas de monument aux morts parisiens. Nous avons-nous-mêmes veillé à ce que pour le centenaire, tous les monuments aux morts qui dépendent de la Ville de Paris soit restaurés et/ou nettoyés. Evidemment, nous sommes tout à fait conscients que ce travail de restauration et d'entretien doit être rappelé aux collectivités responsables, et nous rappellerons donc au Conseil régional d'Ile-de-France qu'elles se doivent effectivement d'entretenir les monuments aux morts.

Donc, j'émet un avis favorable à votre vœu.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 352).

Je vous remercie.

### **Compte rendu de la 3e Commission.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous en avons donc terminé avec les projets de la 2e Commission. Nous allons passer à la 3e Commission et, conformément au règlement intérieur, je donne la parole - si vous voulez bien l'écouter - à M. Claude DARGENT, président de la 3e Commission, pour trois minutes.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est donc réunie préalablement à notre Conseil, comme le dispose le Code des collectivités territoriales. Les cinq adjoints qui en sont membres ont présenté le budget afférent à leur délégation...

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - S'il vous plaît, chers collègues. Je ne sais pas si c'est le fait que l'Exécutif donne des avis favorables à vos vœux qui vous met en joie, mais ayez la joie silencieuse, s'il vous plaît. Merci.

**M. Claude DARGENT**. - Comme dans les autres commissions, nous avons apprécié la présentation des éléments budgétaires, mais regretté que les documents projetés ne soient pas toujours lisibles, et il y a eu un engagement à faire parvenir aux membres de la Commission la version papier de cette présentation.

Colombe BROSSEL a souligné l'importance de deux projets de délibération portant sur des subventions : l'un attribué au Fonds social juif unifié, l'autre sur l'aide aux victimes. Et les projets de délibération DPP 1055 à 1061 ont été l'occasion d'un débat substantiel sur le G.P.I.S. Colombe BROSSEL nous a indiqué la perspective, l'année prochaine, d'une subvention globale, mettant fin à la pratique actuelle d'un subventionnement bailleur par bailleur.

Philippe GOUJON a réclamé de son côté un rapport annuel pour permettre une évaluation de cette instance, ainsi que la mise en place d'une base dans le sud de Paris, pour éviter les temps de transport de ces agents depuis le nord de la capitale. Il a regretté la baisse du financement de la Ville, mais Mme BROSSEL lui a indiqué qu'elle était permise par des économies garantissant non seulement le maintien, mais l'amélioration du service rendu.

S'agissant du budget de la Préfecture de police, Pascal JULIEN a demandé des explications sur l'évolution de l'emploi, et Philippe GOUJON s'est inquiété de son côté de savoir où en était le vœu de remunicipalisation de la fourrière. Et il a regretté également que le budget de la B.S.P.P. ne soit pas sanctuarisé. La réponse a été que les capacités opérationnelles restent intactes, en lien avec les réorganisations, et Colombe BROSSEL a souligné que cette baisse est limitée à 0,63 %, tandis que - on s'en souvient - la Ville a doublé le budget alloué à la Préfecture de police dans les années 2000.

Pénélope KOMITÈS a ensuite présenté son budget à Pascal JULIEN, qui l'interrogeait sur le personnel que les futurs espaces verts allaient rendre nécessaire. Elle a répondu que cette évolution était prévue.

Christophe NADOVSKI a signalé plusieurs projets de délibération : l'un, sur lequel nous allons revenir, sur les modalités de stationnement payant de surface, celui sur le déploiement des réseaux de bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques, et celui enfin sur l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières à Paris, qui se traduit par un coût inférieur de 17 % par rapport à l'avant-projet, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Mao PENINO, enfin, a signalé la diminution des effectifs, grâce à la baisse du nombre des adjoints et des collaborateurs d'élus, et il a mis en exergue le projet de délibération DPE 1072, qui propose la candidature de la Ville à l'appel à projets national "territoires zéro gaspillage, zéro déchet", sur lequel nous allons revenir.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

**2014 DPE 1067 - Demande de lancement d'une expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau dans le cadre de la Loi "Brottes".**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous passons donc aux projets de délibération et nous examinons le projet de délibération DPE 1067, qui est relatif au lancement d'une expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, vous proposez d'expérimenter, dans le cadre de la loi "Brottes", une nouvelle tarification sur l'eau. Vous souhaitez expérimenter, non pas la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour toutes et tous, mais instaurer une tarification sociale, modulant les prix en fonction des revenus ou du nombre de personnes, avec une première tranche gratuite pour les populations les plus fragiles.

Par principe, l'eau est un bien commun universel, et si l'on considère l'eau comme un bien commun universel, alors, les premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie doivent être gratuits pour toutes et tous, quels que soient les revenus, de droit, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire. C'est ça, le sens de l'universalité d'un droit. Ce principe de gratuité est radicalement différent de la tarification sociale de l'eau pour les plus démunis.

Vous allez contraindre les familles pauvres à de nouvelles démarches pour réclamer cette sorte d'aumône de la collectivité : l'eau du château parisien gracieusement offerte aux malandrins. Imaginez-vous seulement l'humiliation de devoir faire la queue dans les couloirs de la Mairie pour avoir accès aux tickets gratuits du rationnement de l'eau ! Savez-vous que les "sans dents" galèrent déjà à Pôle Emploi, à la Sécu, à la Caisse d'allocations familiales, au service logement de la Mairie, et j'en passe ! Ils en ont assez de faire toutes ces démarches. Vous allez leur infliger une humiliation de plus pour ce qui devrait être un droit de plus, universel, un droit partagé par toutes et tous.

Je suis radicalement en désaccord avec cette approche. Et pour celles et ceux qui ne sont pas totalement "sans dents", mais potentiellement en passe de l'être, vous entendez créer une aide préventive à l'eau, qui serait attribuée automatiquement aux foyers les plus fragiles. Il s'agit d'anticiper les problèmes d'impayés, pourquoi pas, mais n'oubliez pas qu'il est dorénavant interdit de couper l'eau en cas d'impayés. Mais là encore, la gratuité des premiers mètres cubes d'eau serait bien plus simple, d'une part, avec une responsabilisation du paiement des mètres cubes supplémentaires et les aides d'accompagnement, d'autre part.

Vous souhaitez de plus instaurer l'étude d'une tarification saisonnière vous permettant d'ajuster le prix de l'eau selon la disponibilité de la ressource. Cette conscience que nos ressources naturelles sont limitées est - je pense - importante. Mais si je comprends la démarche, en cas de sécheresse, l'eau pourrait donc devenir plus chère. Attention à cette logique, car quand il fait chaud, il est impératif de s'hydrater. La douche est d'autant plus nécessaire. Le poids de la facture d'eau ne représente absolument pas le même poids pour un couple au R.S.A, au S.M.I.C. ou une famille de "cadres sup". Alors, les uns seront-ils privés de douches l'été, parce qu'elles deviendraient trop coûteuses ? J'espère que non.

Soyons honnêtes : la Chambre régionale des comptes, dont nous avons étudié le rapport le mois dernier, a signalé que la baisse des consommations, voulue, et dont notre collectivité d'ailleurs peut être fière, parce que justement, l'eau est une ressource limitée, qu'il faut savoir protéger, mais la baisse des consommations a eu pour conséquence de rendre son coût plus élevé, fatalement. Je ne souhaite pas que la différenciation tarifaire, présentée pour des raisons écologiques, soit en fait le moyen de résoudre l'équation économique.

Enfin, vous souhaitez instaurer une différenciation des tarifs selon les usages domestiques et professionnels de l'eau. Sur ce point, j'approuve totalement ce choix, pour l'avoir également défendu depuis longtemps. Là est la solution pour régler d'ailleurs tous les points antérieurs, parce que nous pouvons financer cette gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour toutes et tous, de même qu'on peut financer le coût lié à la diminution de la consommation.

Pour cela, on peut instaurer à la fois une différenciation des tarifs selon les usages domestiques ou professionnels, parce que dans le cadre d'un usage professionnel, l'eau entre dans le chiffre d'affaires. Il est donc normal qu'elle soit vendue à un prix plus élevé. Et il est également possible de renchérir les surconsommations d'eau pour mésusage, car il faut absolument continuer à batailler contre les surconsommations d'eau. Et là, cette surtarification peut également être augmentée selon la rareté saisonnière de l'eau. J'y serai tout à fait favorable.

Vous l'aurez compris : de manière cohérente avec les différents vœux que j'ai présentés en faveur de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie, entre la mandature précédente et dès le début de cette mandature, je ne voterai pas pour ce projet de délibération, parce que j'estime que vous passez totalement à côté du combat que nous a légué Danielle Mitterrand. Et je regrette profondément de ne pas avoir réussi à vous convaincre sur l'enjeu social et écologique, je dirais, l'enjeu éco-socialiste, puisque même ce terme-là, maintenant, les socialistes - j'ai vu - le reprennent, mais visiblement ils n'en ont pas forcément compris le sens. Oui, la question sociale et écologique, ce sont deux choses liées, et il est temps de considérer l'eau comme un bien commun universel.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2008, la Municipalité a pris l'engagement de garantir un plein accès à l'eau aux Parisiennes et Parisiens, quelle que soit leur situation économique et sociale.

En 2009, la création d'une aide préventive à l'eau, dans le cadre de la refonte des aides sociales du Département, a permis à 45.000 foyers d'être aidés chaque année, avec une allocation moyenne de 70 euros pour l'accès à l'eau.

En 2010, la contribution d'Eau de Paris au Fonds de solidarité pour le logement (le F.S.L.) a été augmentée pour atteindre 250.000 euros, soit une augmentation de 40 % par rapport au délégataire, puis 500.000 euros par an à partir de 2011.

A partir de 2012, la Ville et la régie ont signé et travaillé à la mise en œuvre d'une charte avec l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville pour favoriser les bonnes pratiques, la maîtrise de la consommation d'eau et de la facture, et les partenariats avec Paris Habitat et la R.I.V.P., conclus dans le cadre de la charte, ont permis la pose, à titre expérimental, de 20.000 kits économiseurs d'eau entre 2011 et 2013, générant une réduction de la consommation de 8 % en moyenne.

En 2012, le Conseil de Paris a également souhaité une réflexion visant à redéfinir une politique tarifaire de l'eau combinant les objectifs environnementaux et sociaux, ce qui a conduit à la mise en place d'un groupe de travail "tarification" pour promouvoir la maîtrise des consommations et garantir le juste accès à l'eau de tous. Différentes pistes ont été étudiées, dont la tarification sociale, la tarification progressive, la tarification différenciée et la tarification saisonnière, pour ne pas favoriser les résidences secondaires et pas simplement faire face au stress hydrique.

Le projet de délibération qui nous est aujourd'hui présenté permet d'intégrer ces pistes de tarification dans un cadre légal, la loi Brottes, afin d'en expérimenter les bénéfices et de permettre à terme à la Municipalité de se doter d'une tarification qui soit la plus juste socialement et la plus équitable au regard des usages.

Pour ma part, il me semble que, parallèlement à ces dispositifs, il faut aussi définir l'objectif qui est recherché : est-ce une baisse du prix de l'eau pour toutes et tous ? Ou pour certains, les plus démunis ? D'une manière ou d'une autre, le service de l'eau a des coûts fixes et, si le prix baisse pour certains, il devra augmenter pour les autres, sauf à remettre en cause le principe de "l'eau paie l'eau".

A cet égard, il faut sans doute imaginer un autre système à moyen terme, dans lequel les coûts d'infrastructure pourraient, en tout ou partie, être pris en charge au titre de la solidarité et donc via la fiscalité, tandis que les consommations seraient facturées aux usagers. De même, le coût de l'abonnement, même s'il est particulièrement faible à Paris par rapport à la plupart des autres villes, est un frein à un usage plus responsable de la ressource. Supprimer cette partie fixe de la facture représenterait un manque à gagner faible pour la régie et le manque à gagner pourrait être répercuté sur les consommations.

Pour avoir participé activement aux différents groupes de travail qui ont réfléchi à l'ensemble de la problématique du prix de l'eau, je souscris totalement aux différentes pistes qui sont proposées et pas à la fausse bonne idée des premiers mètres cubes d'eau gratuits :

- tarification différenciée entre les usages professionnels et les ménages, car si l'eau est un bien commun indispensable à la vie, l'eau utilisée à des fins industrielles ne peut être considérée comme telle et doit donc avoir un tarif spécifique ;

- tarification progressive, avec un prix moins élevé pour les premiers mètres cubes et un prix au mètre cube qui augmente en fonction de la consommation, sous réserve de pouvoir, évidemment, éviter de pénaliser les familles ;

- saisonnalité pour les résidences secondaires, pour éviter les effets d'aubaine. Avec près de 90.000 résidences secondaires recensées à Paris, il faut introduire une tarification qui évite que les propriétaires de ces résidences secondaires ne soient facturés qu'au prix minimum lorsqu'ils viennent à Paris.

C'est donc un système de tarification différenciée, progressive et saisonnière qui doit être recherché. C'est la combinaison de l'ensemble de ces éléments qui permettra de parler de tarification sociale réelle, ce qui n'ôte en rien la nécessité d'apporter des aides financières pour les plus modestes.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Monsieur le Maire, Merci.

Nous nous félicitons du lancement, dans le cadre de la loi Brottes, d'une expérimentation visant à favoriser l'accès à l'eau. Comme l'écrivait Eric ORSENNA : "Au commencement de toute humanité est l'eau ; au commencement de toute dignité [...], rien ne précède à l'accès à l'eau."

L'eau est donc bel et bien un véritable bien commun de l'Humanité.

A ce titre, l'accès à l'eau doit être un droit universel.

La loi LEMA déjà, de 2006, précise que chacun a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables.

La loi Brottes de 2013 interdit les coupures d'eau pour impayé. Cette interdiction a été confirmée, vous l'avez vu, il y a deux semaines lors d'une question prioritaire de constitutionnalité déposée par une entreprise qui voulait - je cite - que "la liberté d'entreprendre et la liberté contractuelle soient supérieures au droit à l'eau". Elle a été rejetée, au nom du fait que le respect de la dignité humaine et de la protection de la santé justifie l'atteinte à la liberté contractuelle et à l'économie du contrat.

C'est bien parce que l'eau est un bien commun de l'Humanité qu'il est important de la sortir d'une gestion marchande.

C'est la raison pour laquelle nous avons agi sans relâche pour sa municipalisation, dont la réussite a été reconnue par la Cour des comptes. C'est la raison pour laquelle nous agissons désormais pour donner plus de sens à cette gestion collective.

Aujourd'hui, du fait des politiques libérales et de leur crise, les inégalités grandissent et remettent en cause l'accès à des droits fondamentaux, comme l'eau, l'énergie ou le logement.

Sur l'Île-de-France, le seuil des 3 % du budget des ménages pour la facture d'eau est dépassé pour de nombreuses familles. Notre collectivité agit déjà en faveur des plus pauvres, avec de multiples dispositifs : fontaines publiques, bains-douches, aide préventive ou Fonds solidarité-logement-eau. Si ce dernier dispositif repose essentiellement sur une aide curative pour le paiement des situations d'impayé, l'aide préventive, créée en 2009, concerne aujourd'hui près de 44.000 ménages ; ce sont autant de points d'appui.

Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir une nouvelle étape de notre action. Elle pourra se décliner dans les alternatives permises par la loi Brottes, par l'instauration d'une tarification progressive de l'eau en fonction de critères sociaux mais aussi par la mise en place de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau correspondant aux besoins vitaux, point !

La gratuité nous fait pleinement entrer dans le cadre d'une eau définie comme bien commun de l'Humanité. Elle permet d'assurer un droit effectif, d'assurer un changement de paradigme sur la gestion collective. Elle signifie qu'un bien est collectivement disponible car collectivement payé.

Mais la gratuité, visiblement, pose problème aux plus libéraux pour qui la marchandisation est l'alpha et l'oméga. Cela n'empêche plusieurs municipalités de gauche de franchir le Rubicon.

Dernier exemple en date : Rennes, une ville de 200.000 habitants - excusez du peu ! - annonce la gratuité des 10.000 premiers litres d'eau.

Il y aurait un sens politique fort aujourd'hui à mettre en place cette gratuité sur la Ville de Paris, couplée à une tarification progressive en fonction de critères sociaux.

Bien sûr, se pose tout de suite la question du financement. Nous sommes aujourd'hui avec le principe de "l'eau paie l'eau". Au vu des enjeux de société, la solidarité entre contribuables doit permettre d'assurer le financement de

l'eau. Mais l'enjeu d'autres financements n'est pas qu'une question sociale et économique : c'est aussi une question écologique.

L'utilisateur finance aujourd'hui le petit cycle comme le grand cycle de l'eau. Il paye aussi bien le service d'eau - production, assainissement, distribution, épuration - que la qualité du milieu aquatique, la gestion des eaux pluviales, les études sur les inondations ou encore la préservation des zones humides.

Est-ce seulement à l'utilisateur de payer ? Où s'arrête la contribution de l'utilisateur et où commence celle du contribuable sur ces enjeux écologiques ? Ne faudrait-il pas repenser un système de financement qui s'appuie sur un nouveau principe de solidarité qui sépare ce qui relève de la facture d'eau de ce qui relève des défis environnementaux ?

Enfin, je voudrais conclure sur l'importance d'associer largement les citoyens quant aux modalités d'application de l'expérimentation que nous voulons mettre en place.

Vu l'ensemble des enjeux sociétaux, sociaux, économiques et écologiques dont je viens de parler, il est important de faire partager la réflexion sur les différentes pistes permises par la loi Brottes, avec un maximum de Parisiennes et de Parisiens.

Nous devons donc les associer en amont de nos décisions en travaillant avec l'ensemble des organisations et associations mobilisées, certes, mais aussi avec l'ensemble des citoyens, avec des réunions décentralisées dans les mairies d'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons le projet de délibération avec la volonté de promouvoir une politique véritablement innovante et progressiste de l'eau.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour cinq minutes.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites, qui nous ont un peu éloignés du cadre du projet de délibération, puisque ce projet de délibération nous permet normalement aujourd'hui de mettre en place un certain nombre de pistes qui restent à évaluer. Et c'est bien là, d'ailleurs, tout le problème de la position de mon groupe avec le projet de délibération que vous nous proposez aujourd'hui.

C'est-à-dire qu'en fait, comme Yves CONTASSOT l'a rappelé, en 2012 et depuis un certain nombre d'années déjà, mais en 2012, un groupe de travail avait été constitué pour développer une réflexion visant à redéfinir la politique tarifaire de l'eau, puisqu'il s'agit bien effectivement d'une réflexion sur la tarification sociale de façon globale, et pas simplement sur une idée précise, combinant des objectifs environnementaux et sociaux qui a conduit à la mise en place de ce groupe de travail tarification pour promouvoir la maîtrise des consommations et garantir le juste accès à l'eau de tous.

Différentes pistes avaient déjà été étudiées dans ce groupe de travail : la tarification sociale, évidemment, la tarification progressive, la tarification différenciée et, comme les autres intervenants l'ont rappelé, la tarification saisonnière.

Ces objectifs en matière de tarification sociale ont depuis été précisés, et ils ont été précisés lors de la campagne municipale de 2014, et c'est bien là tout l'enjeu et le problème.

Aujourd'hui, on nous demande de débattre d'un certain nombre d'enjeux et de suivis alors que même dans votre contrat de majorité, vous nous avez déjà prédit qu'il y aurait instauration de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour les plus démunis, et qu'il y aurait des actions en faveur de la diminution de la facture d'eau en incitant à la réduction des consommations.

La réduction des consommations est un fait. Elle a déjà été engagée. Elle est poursuivie. Les premiers mètres cubes d'eau pour les plus démunis, aujourd'hui, seraient censés s'inscrire dans votre programme de majorité.

Et là, je rejoins Yves CONTASSOT, on est vraiment dans le cadre de la fausse bonne idée. À Paris, où nous avons un nombre de résidences secondaires élevé, où nous pouvons avoir des habitants saisonniers à Paris, et notamment très aisés, qui viendraient pendant un ou deux mois à Paris, ils auraient, au même titre que les Parisiens les plus démunis, un nombre illimité de mètres cubes d'eau gratuit.

C'est totalement délirant !

Ce qu'il faut arriver à mettre en place, par le suivi que nous proposons et qu'il faudra intégrer à la loi Brottes, c'est bien évidemment une étude précise d'une tarification différenciée et d'une tarification saisonnière qui nous permettra de faire une véritable mesure socialement juste.

Ce que vous proposez est une mesure qui, socialement, effectivement, pourrait conduire à beaucoup plus d'injustices puisqu'elle ne serait pas régulée et qu'on serait plus dans une mesure démagogique que dans une vraie mesure de tarification sociale.

Moi, l'interrogation que j'ai aujourd'hui sur ce projet de délibération, c'est que dans le fond, il n'est que l'application de la loi Brottes, c'est-à-dire de dire : mettons en place une expérimentation entre le 1er janvier 2015 et l'année 2018, et voyons où nous pouvons arriver, en phase d'expérimentation, à un certain nombre de conclusions.

Sauf qu'entre les pistes que vous proposez aujourd'hui, et qui reprennent d'ailleurs, je le reconnais, en intégralité, ce que nous avons défini pendant les groupes de travail, et les conséquences que vous êtes déjà amenés à en tirer, c'est-à-dire le contrat de mandature qui vous lie, et ce qui est encore répété aujourd'hui même dans la presse. Il y a un article dans "Le Parisien" qui nous dit : "On va vers les premiers mètres cubes d'eau gratuits".

J'ai l'impression que cela fait quand même plusieurs fois, plusieurs séances, plusieurs vœux et plusieurs mois qu'on nous mène un peu en bateau sur cette histoire et ces enjeux.

Je demanderai à ce que nous puissions nous abstenir sur ce projet de délibération, que nous suivions attentivement les conclusions des groupes de travail et de la phase d'expérimentation qui sera mise en place avec le pilotage qui sera composé d'élus représentant l'Observatoire parisien de l'eau, des services compétents d'Eau de Paris et des élus de façon à ce que nous puissions avoir un bilan très précis, annuel, qui nous permette de façon très objective d'arriver à une tarification sociale qui soit la plus avantageuse pour les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à M. Éric AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Première remarque, d'abord nos réserves sur la tarification sociale, l'instauration d'un tarif progressif modulé, encore une fois, en fonction des revenus ou du nombre de personnes dans un foyer revient à la pénalisation directe des familles parisiennes à plusieurs titres.

D'abord parce qu'un foyer familial à Paris, dans l'immense majorité des cas, c'est un couple qui cumule souvent des revenus minimums ou moyens qui le mettent en situation de cumul, qui devient vite supérieur à une moyenne de consommateurs personnes seules, familles monoparentales à revenu unique.

En d'autres mots, le seuil de revenu est rapidement atteignable par un ménage parisien moyen.

Deuxième remarque : plus le nombre de personnes est important et plus le volume de consommation d'eau est progressivement important. Chacun d'entre nous, mère ou père de famille nombreuse peut imaginer à quels aléas, quelle vigilance, quelle autodiscipline il va falloir faire appel pour éviter de dépasser les quotas d'eau consommée.

Troisième remarque : passée l'euphorie de la remunicipalisation de l'eau à Paris et l'état de grâce de la baisse de son coût, à court terme, c'est à l'aune de la baisse des recettes liées à la baisse de la consommation d'eau des Parisiens, moins 3 % par an, qu'il revient de mesurer l'augmentation des dépenses, des charges de personnel, et les investissements nécessaires à l'entretien du réseau.

Aujourd'hui, la seule solution structurelle pour faire baisser ou stabiliser les tarifs à moyen et long termes réside selon nous, pour le groupe UDI-MODEM, dans la mutualisation des moyens de production au niveau du Grand Paris, c'est-à-dire au niveau métropolitain.

Quelle expérimentation plus convaincante pour la région capitale que de créer une solidarité métropolitaine sur l'eau tout en permettant la baisse des tarifs ?

Il serait plus logique d'expérimenter le regroupement à terme des principaux opérateurs publics de l'eau de l'agglomération de Paris. André SANTINI, le président du S.E.D.I.F., préconise régulièrement une mutualisation intelligente qui aurait pour effet à terme de réduire le prix de l'eau et d'optimiser les équipements existants.

C'est la meilleure façon d'éviter les hausses répétées, comme celles que nous allons subir et qui ne veulent pas dire leur nom, des tarifs de l'eau à Paris.

Voilà la véritable expérimentation à ambition écologique, à dimension économique, enfin, à dimension du Grand Paris.

La politique tarifaire que vous nous proposez - tarif progressif, tarification sociale, différenciée ou saisonnière - croupit dans un schéma asphyxié par une vision étroite et strictement parisienne de nos ressources naturelles.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci chers collègues, pour vos différentes interventions qui, une fois de plus, rendent ce débat extrêmement intéressant.

Nous abordons là un projet de délibération qui concerne la tarification sociale de l'eau mais qui soulève bien d'autres questions. Je vais m'efforcer d'y répondre à un maximum.

Ce projet de délibération, comme systématiquement, pose la question de la gratuité. Je tiens quand même ici à rappeler qu'il y a effectivement un engagement de la Maire de Paris dans son programme aux municipales d'instaurer la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour les foyers les plus économiquement fragiles. Et je crois qu'il n'y a aucune contradiction avec le projet de délibération que nous vous présentons aujourd'hui.

Alors après, je crois que Mme SIMONNET ouvrait un débat qui était beaucoup plus global, qui est la question de la gratuité pour tous. Sur cette question-là, je dois rejoindre beaucoup des interventions qui ont été faites. Oui, l'eau est un bien commun qui ne peut et ne doit pas être considéré comme un bien comme les autres ou comme un bien marchand. C'est d'ailleurs un des fondements de la remunicipalisation des services de l'eau à Paris et de notre gestion publique avec Eau de Paris.

Mais j'aimerais poser le débat différemment. Aujourd'hui, un foyer parisien paye en moyenne 300 euros de facture d'eau par an. Est-ce vraiment pertinent de poser la question de cette gratuité généralisée à tout le monde, notamment pour des foyers qui ont des hauts revenus ? Il me semble aujourd'hui que la question se pose plutôt à nous de cette façon : comment au contraire mettre en place des mesures de justice sociale, de solidarité qui permettent à tous cet accès équitable à l'eau ?

Effectivement, si tout le monde l'a dit, l'eau n'a pas de prix mais elle a un coût, il y a une réflexion plus globale à avoir et Yves CONTASSOT a esquissé les premières grandes lignes sur la question de la prise en compte du coût de l'eau dans les années à venir. En tout cas, cela fera l'objet d'un autre débat, je n'en doute pas, au sein de cette Assemblée.

Je souhaiterais simplement rappeler à Mme SIMONNET, puisqu'apparemment dans toutes les propositions faites dans ce projet de délibération quelques-unes semblent vous convenir, que vous êtes invitée à ce comité de pilotage qui suit la mise en place de la tarification sociale et dans lequel je vous invite vraiment à venir partager toutes vos idées avec nous.

Pour répondre à M. BERTHAULT, comme je le disais au début de mon intervention, je ne pense pas qu'il y ait contradiction entre la mise en œuvre de la tarification sociale et cette promesse de campagne. Ce projet de délibération n'est pas dans le fond une simple application de la loi Brottes, mais un engagement de la Ville à s'engager dans un dispositif de la loi Brottes et effectivement aller plus loin que le travail qui a été fait au sein du comité de pilotage pour aller dans la mise en œuvre concrète de mesures.

Pour réagir enfin à l'intervention d'Éric AZIÈRE, je note que vous ne soutenez pas cette dimension de plus de solidarité dans la mise en œuvre de la politique de l'eau, dont acte. Ainsi le groupe UDI ne soutient pas cette proposition.

Et vous soulevez à nouveau quelque chose dont nous avons pu discuter lors de l'examen du rapport de la Chambre régionale de comptes qui est l'effet ciseaux qui touche la régie Eau de Paris mais comme il touche toutes les structures de gestion de l'eau aujourd'hui, qu'il s'agisse de structures privées comme de structure publiques.

C'est donc un vrai enjeu pour la question des politiques de l'eau à très long terme. C'est la question du coût du service, du recouvrement des coûts, etc. Cette question-là ne trouve pas de seule réponse dans la tarification. C'est l'ensemble du modèle économique qui doit être regardé.

Vous abordez dans ce cadre la question de la métropole. Effectivement la question de la métropole et de l'eau va se poser à long terme. C'est un débat qu'il faudra avoir. Cette compétence, rien que pour des questions de bassin hydrographique, est très intéressante à poser à l'échelle de la métropole. Mais là encore, ce n'est pas la seule réponse au modèle économique. C'est certainement une réponse à la question écologique, car je pense qu'on ne pourra pas se permettre dans un contexte de dérèglement climatique, de raréfaction des ressources de rester dans cette gestion de surproduction à l'échelle de l'Île-de-France.

Là encore, je trouve que c'est une question extrêmement intéressante qu'il faudra débattre en détail et pas comme cela en deux minutes au Conseil de Paris. C'est une réflexion que je vais ouvrir avec les membres du Conseil d'administration notamment d'Eau de Paris et je vous invite en tant que membre à y participer.

Je souhaiterais une fois de plus que cela puisse se faire en toute objectivité et pas forcément non plus en se faisant le porte-parole de tribunes politiques telles qu'elles ont pu être publiées ces dernières années, ou le porte-parole d'autres gestionnaires, dont M. SANTINI en est effectivement. Il y a d'autres points de vue à toute cohérence - on en reparlera - à défendre et à étudier avant d'asséner des grandes vérités de telle sorte et de manière aussi rapide.

Pour terminer, je souhaiterais rappeler que ce projet de délibération est le lancement de l'étude et de l'expérimentation Brottes conformément à ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Le groupe de travail et de pilotage reste en place, rassemblant à la fois les membres du Conseil d'administration d'Eau de Paris, les représentants des groupes politiques qui souhaitent s'y associer. Si d'autres personnes souhaitent s'y associer, j'y suis tout à fait ouverte. Ainsi que des membres, pour répondre à Jean-Noël AQUA, de l'Observatoire parisien de l'eau qui rassemble des habitants, des conseils de quartiers, des représentants d'association qui ont participé à ces travaux.

Je remercie encore les différents membres de ce groupe et on se retrouve très prochainement pour la suite de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1067.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1067).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'actualisation du bilan carbone.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 86 est relatif à l'actualisation du bilan carbone.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour 2 minutes.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permets de dire d'entrée de jeu que c'est dommage qu'on n'ait pas souvent l'occasion d'intervenir avec la vraie Maire assise parmi nous. Je le remarque. Notre présidente de groupe est là plus souvent. Vous pourrez le remarquer.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Madame la Conseillère, durant le débat budgétaire, j'ai vu Mme la Maire à la tribune en permanence et pas vous.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Mon vœu porte sur le bilan carbone, j'y arrive tout de suite.

Sans bilan carbone, on ne peut pas précisément parler de Plan Climat. Eh oui, quand on ne sait pas ni ou ni comment se constituent nos postes d'émissions de gaz à effet de serre, il est difficile d'y proposer une solution adaptée.

Le premier bilan carbone de la Ville de Paris a été fait en 2004. Il a été actualisé une fois en 2009. Cela veut donc dire que depuis cinq ans, on ne sait pas comment nos émissions ont évolué.

Eh bien, laissez-moi terminer.

On a fait depuis divers Plans Climat, on a un Bleu climat aujourd'hui qui n'est pas accompagné d'une réactualisation du bilan carbone, il est accompagné d'un bilan partiel des émissions de gaz à effet de serre avec nettement moins de détails. Monsieur CONTASSOT, vous pouvez vous esclaffer, ce n'est pas un bilan carbone réactualisé. On nous a annoncé un certain nombre de fois la réactualisation du bilan carbone, notamment Anne HIDALGO. Cela devait arriver en 2014, je constate que l'année se termine et que nous n'avons pas de nouveau plan carbone.

Alors aujourd'hui, à l'heure où Paris s'apprête à accueillir la COP21, à l'heure où Anne HIDALGO annonce qu'elle va évincer le diesel de la ville mais qu'en même temps elle continue à acheter des bus diesel, donnons-nous les moyens d'être efficaces écologiquement.

Je demande donc, à travers ce vœu, à ce que le bilan carbone de la Ville de Paris soit présenté en 2015, à ce qu'il soit réactualisé tous les trois ans et non pas seulement tous les cinq, six ou sept ans, et à ce que l'administration parisienne donne l'exemple en produisant elle-même chaque année le bilan carbone de ses propres émissions.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Conseillère.

Pour vous répondre, la parole est à Célia BLAUEL.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, je partage à la fois votre souhait de pouvoir disposer d'informations les plus précises et les plus régulières possibles pour le pilotage du Plan Climat, et je partage aussi votre exigence d'exemplarité de la Ville de Paris en matière de lutte contre le dérèglement climatique, notamment dans la perspective de l'accueil de la COP21. Cependant, je dois vous dire que ce souhait doit aussi prendre en compte la réalité de ce qu'est un bilan carbone et les conditions de sa réalisation.

Le bilan carbone est un exercice de diagnostic qui, par nature, est à la fois très transversal et qui demande de mobiliser une quantité d'informations considérables de l'ordre de plusieurs milliers de données d'entrées et d'hypothèses qui proviennent de centaines de sources différentes. Dans ce cadre, il faut savoir deux choses importantes : certaines des sources, des données et hypothèses dont nous avons besoin pour réaliser le bilan carbone ne sont mises à jour elles-mêmes que tous les cinq ou six ans. Je pense notamment au cas de l'enquête nationale Logement de l'INSEE ou les données sur le transport aérien. Du coup, réaliser un bilan carbone sans ces données pourrait le fausser.

Par ailleurs, il faut savoir que la réalisation de ce bilan nécessite des moyens humains et des délais très importants. Quand vous dites de le faire tous les ans, je pense que les services de la Ville sont en train de sauter derrière leurs écrans d'ordinateur et ce bilan demande aussi de mobiliser extrêmement de moyens financiers. Moyens que, pour ma part, je préfère mobiliser pour la mise en œuvre des actions plutôt que sur une difficile et peut-être même contreproductive mise à jour fréquente.

C'est pour cela effectivement que nous avons fait le choix de ne réaliser la mise à jour du bilan carbone que tous les cinq ans, à l'occasion de l'actualisation du Plan Climat. La prochaine mise à jour portera, comme l'a annoncé la Maire, sur l'année 2014, elle sera réalisée au cours de l'année 2015 et sera publiée en 2016 pour nous aider à préparer l'actualisation du Plan Climat en 2017.

Malgré tout, nous avons effectivement un certain nombre de données que nous mettons à jour annuellement et c'est ce que vous retrouvez dans le Bleu climat que nous allons sans doute doter un peu plus dans les années à venir.

Je tenais à vous préciser et profiter de l'occasion de ce vœu pour vous dire que l'expertise de la Ville en matière de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre, cette méthodologie que nous avons co-développée avec l'ADEME, est très reconnue à l'échelle internationale. Nous avons justement participé à un nouveau système de comptabilisation, qui est une méthode universelle d'évaluation des émissions des villes dites G.P.C. Le prochain

bilan de notre territoire sera aussi publié selon ce référentiel, ce qui permettra de favoriser le travail avec les autres grandes villes et vous pourrez le consulter à cette occasion.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Madame BLAUUEL, l'avis est défavorable si j'ai bien compris ?

**Mme Célia BLAUUEL**, adjointe. - Oui, pardon, et donc je vous demande de retirer votre vœu, auquel cas je rendrai un avis défavorable.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Donc vous ne retirez pas votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au logement des policiers.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n° 87 est relatif au logement des policiers.

La parole est à M. Philippe GOUJON pour deux minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous déposons ce vœu au groupe UMP depuis plusieurs années. Je souhaite que Mme BROSEL soit plus efficace que ses prédécesseurs, car il est très important de reloger le maximum de policiers de la Brigade de police à Paris pour plusieurs raisons.

Cela fidélise ces policiers pour appartenir à une police parisienne et pour mieux connaître les problèmes parisiens. Cela permettra de lutter contre le phénomène des mutations. Les 2/3 des policiers qui sont à Paris ont déposé des demandes de mutation en province puisqu'ils viennent de province. En plus, cela permettrait de sécuriser peu ou prou les immeubles dans lesquels ils seraient logés.

D'ailleurs, c'était une disposition du Contrat parisien de sécurité de 2000 qui, hélas, n'a jamais été appliquée, alors qu'il y a des possibilités. Par exemple, lorsque M. JOXE était Ministre de l'Intérieur, il a lancé le plan de modernisation de la police et, entre 1985 et 1990, par abandon des contingents de réservation de la Ville, ce sont entre 8.000 et 10.000 policiers qui ont été relogés par la Ville et l'Etat à Paris intra-muros.

D'ailleurs, si aujourd'hui la Préfecture de police dispose d'un parc social de 10.000 logements ou à peu près, c'est notamment sur ce plan que cela repose.

Donc je souhaiterais qu'un tel plan puisse être mis en œuvre. Il ne s'agit pas simplement de prioriser les demandes de logements des policiers, encore que c'est une demande importante. Cela devrait être un critère de priorité, comme il y en a d'autres, puisqu'il y a maintenant des priorisations qui sont d'ailleurs pointées par des notes. Mais il faudrait même aller plus loin et passer des conventions entre l'Etat et la Préfecture de police pour vraiment permettre à la police et aux policiers d'être le plus possible relogés à Paris.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur GOUJON.

Nous partageons l'intention, nous partageons les objectifs. J'ai l'occasion de vous le dire quand nous nous voyons en 3e Commission, quand je m'exprime en Conseil de Paris, nous avançons sur ce sujet. Mais vraiment, ne redéposez pas tous les mois des vœux identiques sur les mêmes sujets. Je sais bien que dans notre Assemblée, on aime bien être ensemble, mais essayons d'avancer sur les sujets.

C'est la même chose que le vœu de juin dernier. J'ai l'occasion de vous dire en 3e Commission. J'essaie de donner un certain nombre d'informations en 3e Commission pour justement tenir informés les élus qui siègent dans cette commission et qui sont intéressés.

Je veux bien répondre inlassablement sur des vœux qui reviennent. On aura celui sur la vidéo-protection qui va arriver, qui reprend exactement les mêmes choses.

Entre deux vœux, il nous faut travailler parce qu'il y a ceux qui écrivent les vœux et ceux qui, modestement, essaient de travailler.

Alors, un bilan sur ce qui a été fait et des avancées sur ce qui aura lieu :

- des conventions de réservation ont été signées entre la Préfecture de police et la R.I.V.P.,

- des logements en résidence sociale et également une résidence de 35 studios à destination de fonctionnaires de la Préfecture de police, ainsi qu'un travail de transformation en résidence sociale dans le 19e arrondissement en cours pour accueillir des agents de la P.P.,

- I3F de son côté est sur une convention de 57 logements familiaux,

- Enfin, la Ville relogé des agents de la P.P. sur son contingent. 10 signatures de bail ont été enregistrées depuis le début de l'année, soit les mêmes chiffres qu'en 2013.

Bref, nous travaillons sur du logement foyer pour les jeunes policiers arrivant sur Paris. Nous travaillons également ce qui était le plus compliqué et que nous sommes en train de redémarrer avec Ian BROSSAT, sur du logement familial. Car il est important que les policiers, lorsqu'ils ont une vie de famille, puissent aussi se loger à Paris, s'installer, scolariser leurs enfants, mettre les petits à la crèche, bref, s'intégrer pleinement dans la vie de leur quartier.

La Préfecture de police peut aussi mobiliser le parc privé. Je pense que M. le Représentant du Préfet de police pourra vous le détailler.

Bref, le travail avance. Je vous propose donc de retirer votre vœu parce que les choses avancent et, surtout, je vous ferai un bilan détaillé quand nous arriverons à signer la convention et nous y inviterons tous les élus de la 3e Commission.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le logement des fonctionnaires de police en Ile-de-France, et à Paris en particulier, est un enjeu majeur, notamment - vous l'avez évoqué - pour limiter les départs anticipés en province.

La Préfecture de police s'efforce de mettre à disposition des effectifs des logements accessibles financièrement. Les services du logement en Ile-de-France de toutes les préfectures, fonctionnent en réseaux depuis janvier 2006, avec un pilotage assuré par la Préfecture de police afin de renforcer l'efficacité de leur action.

La Préfecture de police consacre sur le budget de l'Etat des moyens importants pour l'acquisition auprès des bailleurs sociaux de droits de réservation. Une offre alternative de logements dans le secteur privé est également possible. Un parc important en faveur des policiers s'est constitué avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Vous l'avez aussi rappelé.

Par ailleurs, certains maires d'arrondissement font part de leur volonté d'accueillir des fonctionnaires de police dans les logements sociaux situés sur leur territoire. Toutefois, il semblerait que le respect de la réglementation sur le logement social, assuré par les commissions d'attribution de logements, ne confère aucune priorité au fonctionnaire de police en l'état actuel du droit.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Monsieur le Maire, vous maintenez votre vœu ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je le maintiens. Si nous posons toujours la même question, c'est que l'on nous fait toujours les mêmes réponses, ce qui est très insuffisant. Ce n'est pas en relogant quelques dizaines de policiers, alors qu'il faudrait en reloger des milliers, que l'on vient à bout du problème.

Je remarque que M. le Représentant du Préfet de police a dit, me semble-t-il en le regrettant, que les policiers n'étaient pas prioritaires dans l'attribution des logements à Paris. C'est ce que nous souhaitons changer. Donc je maintiens mon vœu.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous laisse interpréter comme vous le souhaitez les propos des uns et des autres.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au plan de vidéo-protection.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n° 88 est relatif au plan de vidéo-protection.

La parole est à M.GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Nous devons avoir un peu le même type de débat sur la forme. Je voudrais simplement relever que le Ministre de l'Intérieur considère que la vidéo-protection - je le cite - est un "extraordinaire outil d'élucidation des actes de délinquance constatés".

D'ailleurs, depuis sa mise en œuvre par Nicolas SARKOZY et François FILLON, qui était Premier Ministre en 2011, ce dispositif de vidéo-protection à Paris a permis l'arrestation de près de 10.000 délinquants. C'est un outil extrêmement précieux et efficace pour les policiers, aussi bien d'ailleurs pour lutter contre la délinquance de proximité que pour prévenir les attentats de terroristes. C'est ce qui s'est passé à Londres il y a quelques années, vous vous en souvenez. Je rappelle qu'à Londres, ce ne sont pas moins de 75.000 caméras qui sont reliées à Scotland Yard.

Il n'est pas question d'en faire autant à Paris. Simplement, nous sommes avec un premier plan, une première tranche qui a été considérée comme une première tranche du plan de vidéo-protection de 1.000 caméras. C'est moins qu'à Nice, c'est moins qu'à Marseille, c'est moins qu'à Lyon, etc. C'est donc très insuffisant.

C'est la raison pour laquelle, premièrement, nous demandons qu'une deuxième tranche puisse être mise en œuvre, que ce dispositif soit étendu à la police d'agglomération puisqu'il y a évidemment, ici, parité entre la délinquance Paris intra-muros, en banlieue et en grande banlieue, que la Ville de Paris implante la vidéo-protection dans les ensembles immobiliers sociaux qui le nécessitent, bien sûr, et également dans les équipements publics municipaux où il y a des problèmes de sécurité.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole pour vous répondre est à Colombe BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

D'abord, Monsieur GOUJON : je ne suis pas Ministre de l'Intérieur. Donc je ne pourrai évidemment pas me prononcer sur le premier considérant de votre vœu.

Sur le reste, c'est un sujet important. Je le redis : la Maire de Paris s'est engagée pendant la campagne et c'est ce que nous allons faire car, comme vous avez pu le constater à l'occasion du vote du budget ce matin, nous tenons l'ensemble des engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

En ce qui concerne la vidéo-protection, nous travaillons avec la Préfecture de police sur deux sujets. Le premier, c'est l'aménagement des nouveaux quartiers. Le deuxième, c'est la régulation fine d'implantations de caméras qui ont été implantées il y a quelques années de cela, sur lesquelles il peut y avoir besoin d'ajuster le dispositif. C'est bien le cadre de travail dans lequel nous travaillons avec la Préfecture de police.

Je redis que, pour nous, jamais une caméra ne remplacera un policier dans la rue en lien avec la population. Donc le sujet des caméras jamais, jamais, ne doit être disjoint de celui des effectifs.

Enfin, évidemment, dernier point : nous souhaitons également que cet aspect puisse être utilisé pour lutter contre l'insécurité routière.

Les bailleurs sociaux : nous les accompagnons. Il n'y a pas de semaine ou de mois sans qu'il y ait des implantations dans un certain nombre d'espaces fermés chez les bailleurs sociaux, de caméras de vidéo-protection. Ma foi, c'est très bien.

D'ailleurs, nous en visitons régulièrement, avec Ian BROSSAT ou avec la Maire elle-même.

Par contre, votre vœu demande un renforcement de la vidéo-protection dans les équipements publics et, évidemment, sur ce point, je ne pourrai absolument pas vous donner une réponse de principe favorable. Bien entendu, nous parlons, en ce qui nous concerne, de la voie publique.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous propose de retirer ce vœu.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, s'agissant du Plan de vidéo-protection pour Paris, le P.V.P.P., il est aujourd'hui réalisé dans sa quasi-totalité avec plus de 1.090 caméras installées et l'Etat a supporté une grande partie, voire la quasi-totalité de cet investissement de 280 millions d'euros, étalé sur 15 ans, dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Ce P.V.P.P. apparaît comme un outil d'efficacité, tant du point de vue de l'ordre public que de la lutte contre la délinquance. Il est même utilisé par les sapeurs-pompiers de Paris pour les interventions urgentes de secours.

Ainsi, le P.V.P.P. a permis, entre décembre 2011 et décembre 2013, de gérer plus de 15.000 événements de voie publique et de procéder à 6.827 interpellations.

Sur le plan judiciaire, ce sont plus de 1.000 affaires qui s'appuient annuellement sur les vidéos du P.V.P.P.

Enfin, depuis avril 2013, le système est utilisé pour fluidifier le trafic sur 14 axes importants dans la Capitale. Cette finalité nouvelle a déjà permis de verbaliser plus de 44.000 automobilistes stationnés en pleine voie ou circulant dans les voies réservées, avec un taux de recours négligeable.

La mise en œuvre du P.V.P.P., par ailleurs, est encadrée puisqu'il existe un comité d'éthique, institué par un protocole liant la Préfecture de police et la Ville de Paris, comité qui a été institué le 10 novembre 2009, avec l'objectif de concilier l'objectif de sécurité publique et de respect des libertés publiques. Ce comité est composé de 11 membres. Il est informé mensuellement des événements qui pourraient l'intéresser et il est chargé de veiller à la mise en œuvre d'une charte d'éthique.

S'agissant de l'extension du P.V.P.P., l'infrastructure est déjà mise en place. Elle permet de déployer des caméras nouvelles à moindre coût et le Préfet de police a engagé en 2014 des réflexions visant à compléter le dispositif actuel.

Le travail technique est en cours et il porte sur un complément d'environ 240 caméras, grâce à l'identification de nouveaux besoins sur le territoire parisien. Ces nouvelles caméras sont destinées à répondre aux thèmes suivants : les nouveaux quartiers, comme les Halles, le secteur Beaugrenelle, la Z.A.C. "Batignolles", la Z.A.C. "McDonald", mais aussi les zones de sécurité prioritaires, les secteurs touristiques, les zones de rassemblement en lien avec l'Euro 2016 ou encore l'amélioration de la circulation et de la qualité de l'air.

Concernant l'extension de la vidéo-protection sur l'ensemble de la zone de police en agglomération, le P.V.P.P. a la capacité d'être un système fédérateur de la vidéo-protection pour l'ensemble de la police d'agglomération. Il connaît des développements au-delà du territoire parisien, notamment par l'intégration de nouveaux systèmes partenaires renvoyés sur ce système. Il s'agit de reporter sur le P.V.P.P. les caméras des collectivités locales, des transporteurs publics, des centres de congrès ou encore de certains centres commerciaux. La majorité des caméras du réseau francilien de la S.N.C.F. est aujourd'hui renvoyée sur le P.V.P.P. et les caméras de la R.A.T.P. le seront avant la fin de l'année.

Par ailleurs, M. le Préfet de police va présenter début 2015 plusieurs dossiers visant à financer des caméras éligibles au financement du F.I.P.D. Ainsi, les renvois d'image sont subventionnés à 100 % par le F.I.P.D.

Concernant la vidéo-protection des bailleurs sociaux, son développement est un complément utile à la préservation de la tranquillité dans ces habitations. Toutefois, il convient de rappeler l'interdiction de reporter en continu les images enregistrées par ces caméras vers les services de police.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Un dernier point de précision de Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Dernier complément d'information : comme nous sommes en train de discuter, nous n'avons évidemment pas encore le nombre de caméras qui seront implantées à l'issue des discussions. C'est le principe des discussions, donc le chiffre qui vient d'être annoncé à l'instant est bien le chiffre d'un recensement des demandes et certainement pas le chiffre sur lequel nous travaillerons ensemble.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Voilà, c'est dit, Madame BROSSEL.

Monsieur GOUJON, est-ce que vous maintenez votre vœu ou est-ce que vous le retirez ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Je note l'avancée, pour la première fois, d'ailleurs, dans cette Assemblée, depuis que nous le demandons, l'avancée qu'a évoquée le Préfet de police en proposant 240 caméras, même s'il y a un léger retrait de Mme BROSSEL. Il faudra là que, peut-être, on ait davantage de précisions.

Mais, effectivement, en raison de cette avancée très importante, qui consistera en l'implantation de plusieurs centaines de caméras, nous retirons notre vœu.

Je voudrais simplement demander une précision, pour terminer, à Mme BROSSEL : c'est sous réserve qu'elle puisse nous fournir également la liste des ensembles immobiliers sociaux sensibles dans lesquels ces caméras sont aussi implantées.

Parce que vous nous dites qu'il y a des caméras qui sont implantées ou en cours d'implantation : pour ma part, j'en connais zéro, sauf dans les parkings mais, évidemment, là, ce dont il s'agissait, c'étaient les espaces communs, les cages d'escalier, etc. Je sais qu'il y a des projets, mais je voudrais des précisions.

Sous ces réserves, évidemment, je retirerai le vœu que nous avons déposé avec M. PÉCHENARD.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Bien, je vous remercie.

Le vœu n° 88 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un dispositif des voisins citoyens.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 89 qui est relatif à un dispositif des voisins citoyens.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Il ne s'agit pas là de la déclinaison de la fête des voisins que M. Atanase PÉRIFAN, qui était là tout à l'heure, a mise en place voilà quelques années, mais d'un dispositif qui est mis en place depuis plusieurs années par la police et surtout par la gendarmerie et qui relève d'une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 qui a été confirmée, je préfère le préciser ici, non pas par le Ministre de l'Intérieur mais par le Premier Ministre, en septembre 2013.

C'est un dispositif qui existe depuis 2006 et qui permet d'associer les élus, d'ailleurs, les citoyens à la sécurité de l'environnement immédiat, sous un encadrement gendarmerie en province ou police dans les zones de police d'Etat.

D'ailleurs, le Ministre de l'Intérieur, interrogé à ce sujet récemment dans le cadre de l'élaboration d'un rapport parlementaire sur la sécurité dans toute la France, a déclaré qu'il y avait, grâce à ce dispositif, une baisse significative de la délinquance, notamment pour les atteintes aux biens.

C'est donc pour encourager à Paris, peut-être à titre expérimental - et je propose, si personne n'en veut, que le 15<sup>e</sup> le soit, à titre expérimental -, la constitution de ces comités de voisins citoyens, en liaison avec les maires d'arrondissement, sous le contrôle et l'autorité, bien sûr, de la Préfecture de police, qui donnent d'excellents résultats en province sous l'autorité de la gendarmerie. Il n'y a pas de raison que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Trois points rapidement.

D'abord, et M. le Représentant du Préfet de police complétera mais je ne voudrais pas que l'on puisse imaginer qu'il n'y a aucun dispositif de prévention en la matière, et notamment de la part de la Préfecture de police ; je pense, évidemment, à l'opération "Tranquillité vacances". Nous avons d'ailleurs échangé à la dernière séance sur la possibilité d'améliorer encore ce dispositif qui, je crois, est loué par les élus de votre groupe, en tout cas, par les habitants et qui a permis, mais M. le Représentant du Préfet de police y reviendra là aussi certainement, parmi d'autres panels d'opérations, de faire en sorte que les cambriolages soient globalement en baisse à Paris, en particulier dans les Z.S.P. Et, évidemment, nous nous en félicitons.

Mais je laisserai M. le Préfet de police répondre sur ce point.

Deuxième point : je sais bien qu'on n'est pas à une injonction paradoxale de la part du groupe UMP depuis hier matin et la présentation du contre-budget de l'UMP, mais enfin "Voisins vigilants" est une entreprise dont la marque est enregistrée à l'I.N.P.I., qui déclare un chiffre d'affaires.

Donc, votre vœu incite à la promotion et à l'adhésion à un dispositif mis en place par une entreprise privée qui facture ses services, sous couvert d'inciter les habitants à veiller sur leur quartier.

Tout cela manque sérieusement d'économies, Monsieur GOUJON, vous me l'accorderez !

Evidemment, je ne pourrai pas accorder un avis favorable à votre vœu, dont j'entends bien, d'ailleurs, dans la circulaire de Claude GUÉANT qui l'avait mis en place - ou, en tout cas, qui en avait parlé pour la première fois - que c'était un outil adapté aux communes et quartiers des zones périurbaines et pavillonnaires, ce qui finalement revêt peu de réalité à Paris.

Enfin et surtout, ce qui nous tient à cœur, c'est que les habitants soient associés dans une co-construction d'une politique de sécurité et de prévention. Ce ne sont pas des prestataires des politiques publiques, ce sont bien des acteurs de la construction, de l'évaluation et de l'élaboration et c'est pour cela que nous les mettrons au centre et au cœur des contrats de sécurité, et notamment celui que vous déclinez, Monsieur le Maire, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, indépendamment du dispositif de participation citoyenne que vous évoquez, la Préfecture de police propose déjà différents dispositifs permettant d'associer les Parisiens en matière de sécurité, comme l'a évoqué Mme BROSSEL.

J'en citerai trois.

L'opération "tranquillité vacances", activée pendant chaque période de vacances, qui a permis notamment cet été plus de 31.000 passages auprès des personnes qui se sont inscrites, et nous travaillons actuellement à son amélioration par l'extension de l'utilisation des "pass Vigik".

Deuxièmement, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées afin d'encourager l'utilisation du 17. Ce numéro d'appel est essentiel car il permet à toute personne qui constaterait des faits inhabituels de les rapporter à la police avec une efficacité maximale. Un grand nombre d'interventions en flagrant délit s'opèrent grâce à l'utilisation du 17.

Enfin, je signalerai le site internet de prévention "CESPPLUSSUR", qui permet de donner un certain nombre de conseils pratiques aux commerçants et aux professionnels et de les informer des risques encourus dans leur secteur d'activité.

L'ensemble de ces actions contribuent aux résultats positifs, évoqués par ailleurs hier par le Préfet de police, obtenus en matière de cambriolage. En effet, ceux-ci sont en recul de 2 % sur les 11 premiers mois de l'année, et même de 9 % pour les habitations principales.

S'agissant plus spécifiquement du dispositif de participation citoyenne, celui-ci est encadré par la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 22 juin 2011. Inspiré des expériences américaines ou anglaises, ce dispositif vise à préciser les modalités de participation des habitants à la sécurité de leur propre environnement, et ce, avec l'appui et sous le contrôle de l'État.

Ainsi que le rappelle la circulaire du Ministre, ce dispositif est un outil particulièrement adapté aux communes des zones périurbaines ou pavillonnaires à forte concentration de résidences principales, où une partie seulement de la population est présente la journée.

Les caractéristiques urbaines de Paris ne correspondent donc pas tout à fait à la cible privilégiée par la circulaire. En outre, la circulaire demande que sa mise en place se fasse dans le cadre d'un protocole entre le Préfet, le Maire et l'autorité judiciaire.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai deux demandes d'explication de vote, dont une du groupe Ecologiste.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez la parole, pour une minute.

**M. Pascal JULIEN**. - Encourager les citoyens à assumer des tâches de police contrevient à l'un des droits de l'homme, celui d'accéder au service public de sécurité.

On ne se fait pas justice soi-même, eh bien, en démocratie, on ne se fait pas police soi-même.

En pratique, ces groupes de citoyens, même encadrés de loin, cela revient à faire surveiller les citoyens par d'autres citoyens et dessine une société dans laquelle la présomption de suspicion domine. Cette société, nous n'en voulons pas !

C'est bien la raison pour laquelle la Ligue des droits de l'homme est opposée, là où elles existent, à ces milices embryonnaires.

La circulaire du 22 juin 2011, signée Claude GUÉANT, donne effectivement un statut à ces voisins-là : "Collaborateurs occasionnels du service public", et une mission : "Exercer une vigilance à l'égard des comportements et événements suspects" ; tout est dit ! Et même, prévoit une rémunération possible.

Avec cette circulaire, Claude GUÉANT signait surtout l'échec de sa politique de sécurité publique. Il serait très décevant que le Gouvernement actuel ne revienne pas sur un tel dispositif.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN. J'imagine que vous votez contre.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULADJ**. - Je pense que ce vœu est une provocation parce qu'on ne peut pas, d'un côté, supprimer la police de proximité et d'un autre côté, demander aux citoyens de s'organiser pour assurer la sécurité.

Deuxième chose, Monsieur GOUJON, je suis frappé car votre parti, qui nous fait des leçons de liberté... alors j'entends bien que la sécurité est la première des libertés, mais quand vous nous faites des leçons de liberté, que vous évoquez les pays de l'Est et que vous nous proposez ici d'organiser ce que la Stasi a fait, cela nous laisse perplexes !

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 89 avec un avis défavorable...

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Vous ne m'avez pas demandé si je le retirais.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Vous avez la parole une minute pour une explication de vote, Monsieur GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Le représentant du Parti Communiste m'accuse de vouloir mettre en place la Stasi... c'est quand même assez drôle, c'est vrai, si le problème de la sécurité des Parisiens n'était pas aussi grave.

Ce que vous attaquez, mes chers collègues, c'est non seulement la circulaire GUÉANT à laquelle M. le Représentant du Préfet de police s'est référé parfaitement en la citant, mais c'est aussi à la circulaire qu'a pris le Premier Ministre en septembre 2013, confirmant la circulaire Guéant. Le Premier Ministre, en 2013, a bien confirmé le dispositif GUÉANT, qui est bien supérieur à tous les dispositifs qui ont été évoqués par M. le Représentant du

Préfet de police et qui de surcroît, vient d'être proposé pour un élargissement par le rapport parlementaire qu'a rédigé M. BLAZY à l'Assemblée nationale pour que cela soit étendu, non seulement aux zones périurbaines et rurales, mais aussi aux zones urbaines.

Je me situe donc tout à fait dans le droit fil de ce que propose le Gouvernement actuel. Cela devrait donc faire l'objet d'un consensus total, simplement dans le but d'améliorer la sécurité des Parisiens.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Vous maintenez donc votre vœu, que je mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2014 DEVE 1101 - Non reconduction et relance du lot 6 du marché de fourniture et pose de jeux extérieurs pour les parcs, squares et jardins de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 1101, sur une non-reconduction et relance du lot 6 du marché de fourniture et pose de jeux extérieurs pour les parcs, squares et jardins de Paris.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, changeons donc de sujet avec la relance de ce marché de jeux extérieurs pour enfants, qui est l'occasion pour nous, écologistes, de formuler quelques remarques.

Nous souhaitons mettre tout d'abord en avant l'importance d'engager une démarche participative sur les nouveaux aménagements de jeux extérieurs pour les parcs, squares et jardins partout où c'est possible.

La participation des usagers, des enfants et des parents en premier lieu, et aussi des acteurs du quartier - équipes des crèches, des écoles, des centres de loisirs et aussi des assistantes maternelles par exemple - est essentielle.

Les concertations doivent les inclure véritablement. En effet, les enfants ont une imagination bénéfique qui peut largement enrichir le paysage et le fonctionnement de notre ville, comme l'illustre leur contribution quand on leur donne la parole. Les ateliers organisés dans les écoles en témoignent.

Cette mandature se revendiquant d'être sous l'ère de la concertation et de la participation citoyenne, nous devons associer à ces démarches les enfants, usagers de demain des espaces pensés et construits aujourd'hui.

Les espaces de jeux gagneraient à être plus intégrés aux jardins. Les espaces ludiques doivent intégrer davantage de végétalisation. Les enfants pourraient, et du point de vue ludique, et du point de vue esthétique, et du point de vue sensoriel, en tirer bénéfice dans leur développement. Une réflexion fine sur la palette végétale pourrait mettre à profit de ce point de vue le rythme des saisons, les couleurs, les textures, le relief des jardins, à l'image du parc de Belleville, installation "loin des sentiers battus", peuvent être plus encore mis à profit. Je pense par exemple aux Buttes-Chaumont, que je connais bien, qui comporte de ce point de vue des atouts complètement inexploités.

Les aires de jeux doivent être plus originales, singulières. Il ne faut pas oublier que les petits Parisiens évoluent dans un environnement urbain et très dense tout au long de l'année. Beaucoup d'entre eux n'ont pas la chance de partir en week-end ou en vacances. Les espaces de respiration, de jeux, de nature doivent répondre à des besoins réels de diversité. Quel ennui de toujours aller jouer sur le même toboggan bleu, le même que celui du parc d'à côté qui lui, est jaune !

Le sol peut, à l'image des installations du Parc Floral, être, où cela est possible, sécurisé par du support végétal, type copeaux de bois. La présence de différents matériaux est à accentuer, tout d'abord le sable avec la disparition progressive des bacs à sable, jeu collectif par excellence ou les petits urbains peuvent toucher et jouer avec de la matière, ce qui est unanimement reconnu comme indispensable à l'apprentissage des petits. Ils

disparaissent de nos jardins en raison de problèmes sanitaires qu'ils peuvent engendrer. Des modèles qui peuvent se fermer existent par exemple.

Mais aussi l'eau, succès énorme des jeux d'eau du parc André-Citroën, par exemple.

Le bois. Quoi de plus drôle que d'escalader des rondins qui peuvent en plus servir de refuge à la faune la nuit.

Et même des cailloux, par exemple aux jardins d'Éole, avec le jardin de graviers, des cailloux qui inspirent l'imagination, qui suscitent des constructions.

Sur ce marché, donc, nous espérons que l'éventail des propositions ludiques au vert sera au rendez-vous. Il est nécessaire d'apporter une attention plus particulière aux jeux d'extérieur pour les parcs, squares et jardins.

Ces installations ludiques font partie de l'environnement quotidien des enfants dans les rues de leur tout petit quartier.

Pour finir, je souhaiterais ajouter une dernière remarque. Les grands oubliés de la ville sont souvent les pré-adolescents et les adolescents, qui ne sont pas vraiment concernés par les toboggans, quelle que soit leur couleur. Bien sûr, ils sont aussi souvent un peu plus turbulents. Qui souhaite avoir sous ses fenêtres un groupe d'ados ? Pourtant, ils doivent pouvoir trouver leur place dans l'espace public. Bien des villes ont fait preuve d'inventivité, avec un "skatepark" ou un mur d'escalade, par exemple.

Chez nous, à Paris, une expérimentation est en cours, et les adolescents auront bientôt, au parc André-Citroën, un lieu de rencontre dessiné par des étudiants d'une école de design. Nous en saluons la démarche. Gageons donc que notre Ville saura, dans les années à venir, poursuivre des expériences de ce type loin des installations standardisées.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous remercie. Eh oui, comme les voyelles, les toboggans ont des couleurs.

Alors, pour répondre, la parole est à Mme KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez indiqué, ce projet de délibération porte sur le renouvellement d'un des marchés parisiens pour l'installation des jeux en bois dans les espaces verts parisiens. Effectivement, au-delà du contenu technique, cela pose un certain nombre de questions que vous avez bien soulevées.

En matière d'environnement, les aires de jeux sont effectivement encadrées par des normes assez strictes, qui fixent notamment un périmètre de sécurité susceptible d'amortir les chutes. Cependant, je pense qu'il est important que dans la manière dont nous allons réfléchir nos prochains parcs et jardins, nous puissions prendre en compte vos réflexions sur les différentes possibilités qui peuvent s'ouvrir pour installer les jeux pour les enfants, avec des alternatives conciliant une présence végétale avec des contraintes sanitaires importantes.

Je partage votre opinion aussi sur la nécessité de développer une approche participative pour la mise en place de ces jeux, qui, d'ailleurs, reposent largement sur les arrondissements et sur les maires d'arrondissement. Certaines mairies réalisent déjà notamment des concertations approfondies auprès des familles, des enfants pour l'installation de ces nouveaux jeux, et je suis tout à fait favorable à ce que l'on accentue cet aspect. Et c'est un des sujets que j'ai souhaité intégrer à l'approche transversale qui est portée par Dominique VERSINI sur la place des enfants, comme j'ai souhaité que les maires d'arrondissement reçoivent prochainement la totalité des catalogues de jeux, ce qui leur permettra de pouvoir faire des choix de manière plus importante.

Vous avez raison : l'offre de jeux pour les adolescents est un enjeu fort, et afin de répondre à cet enjeu, je souhaite que de nouveaux modèles, peut-être un peu plus acrobatiques, soient déployés de manière plus fréquente. A l'occasion de la fête des jardins, je me suis rendue square Curial dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, qui propose notamment ce type de jeux pour les adolescents, qui fonctionnent très bien. Donc je pense que nous allons pouvoir, dans le cadre des nouveaux jardins qui vont voir le jour sous la mandature, pouvoir expérimenter ce dont vous venez de parler.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1101).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension des horaires d'ouverture de la Coulée verte.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu n° 90 est relatif à l'extension des horaires d'ouverture de la Coulée verte.

La parole est à Mme MONTANDON, pour deux minutes maximum.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, les accès à la Coulée verte ouvrent le matin au plus tôt à 8 heures en semaine, et à 9 heures le week-end, durant la période des horaires d'été. Il n'est pas rare de constater une cinquantaine de personnes qui attendent à l'accès de la Coulée verte, surtout le week-end, et ce ne sont pas des cas isolés, puisqu'en moyenne, plus de 20 % des appels au 39 75, qui concernent la Direction des Espaces et de l'Environnement, sont des demandes d'ouverture des équipements sportifs, et notamment des espaces verts, à des horaires élargis.

D'autres lieux, d'ailleurs, comme le parc Monceau ou encore, le parc des Buttes-Chaumont, ont des horaires d'ouverture de 7 heures à 22 heures. Il est important de préciser que de nouvelles technologies peuvent faciliter l'ouverture et l'accès à la Coulée verte, et ce sans intervention humaine. C'est pour cela qu'il nous paraît indispensable aujourd'hui de mieux prendre en compte le rythme de vie des Parisiens dans l'ouverture des équipements, et c'est pour cela que nous vous demandons que les horaires d'été pour l'ouverture de la Coulée verte soient avancés d'une heure, pour permettre aux habitants d'y accéder dès 7 heures en semaine, et dès 8 heures le week-end.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MONTANDON.

Ce vœu a déjà été proposé en Conseil d'arrondissement, où il a été rejeté. La Coulée verte est ouverte, comme la plupart des autres espaces verts municipaux, effectivement, à partir de 8 heures en semaine et de 9 heures le week-end, et afin de réaliser cette ouverture, il ne vous a pas échappé que les agents en poste prennent leur service bien en amont, à 7 heures 30 et à 8 heures 30, ce qui leur permet de mener des rondes de contrôles qui garantissent l'ouverture du site dans de bonnes conditions. Et cette présence humaine ne saurait être remplacée par des moyens technologiques, comme le suggère l'un des considérants de votre vœu. Le fait, à ce jour, d'ouvrir la Coulée verte nécessiterait de faire appel à des volontariats des agents ou de les rémunérer en heures supplémentaires, ce qui n'est pas tout à fait compatible, si j'en crois bien ce que vous souhaitez, à vos demandes de baisses en fonctionnement.

Toutefois, certains grands parcs et espaces verts sont effectivement ouverts au public. Pour l'instant, leur ouverture est possible, parce que les agents qui interviennent sont effectivement logés sur place. Ceci étant dit, je souhaite que nous puissions relancer et revoir le règlement des parcs et jardins, que ce soit au niveau du règlement municipal ou au niveau des règlements des différents arrondissements. Ce sera lancé début 2015.

Donc, en attendant, j'émetts un avis défavorable à votre vœu si vous ne le retirez pas.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

J' imagine que le vœu est maintenu ? Il est maintenu.

Donc, je mets aux voix le vœu n° 90 avec un avis...

Pardon, il y a une explication de vote de Mme MOREL pour le groupe des "Verts". Excusez-moi.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste portera aussi un avis défavorable au vœu de l'UMP, car en effet, la question des horaires d'ouverture des parcs et jardins parisiens est une question importante, et nous pensons qu'une réflexion sur l'ensemble des espaces verts doit être engagée dès le début de l'année 2015.

Nous savons combien les attentes des Parisiens et des Parisiennes sur cette question est vive. Nous savons que les villes telles que Rome et Bruxelles ouvrent leurs jardins 24 heures sur 24. Nous pensons donc que la réflexion sur les horaires doit se faire avec les usagers, avec le personnel de la Ville, avec les riverains et bien sûr, avec les élus, et cette concertation doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion globale sur les nouveaux usages et les nouveaux temps de la Ville.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote pour l'UDI de M. POZZO di BORGIO.

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Nous allons bien sûr voter ce vœu, mais cela me surprend, la réponse de l'adjointe, et l'argumentaire de ma collègue verte. Cela fait quand même 13 ans que vous êtes dans cette mairie, cela fait 13 ans que les problèmes d'ouverture des parcs et jardins et ce genre de choses sont abordés, et vous avez besoin de réfléchir encore. Enfin, vraiment, c'est un peu surréaliste. Excusez-moi. Alors, on peut encore attendre 10 ans, je sais bien. Peut-être que vous serez encore au pouvoir, mais franchement, c'est surréaliste.

Nous voterons ce vœu, mais vraiment, cette impuissance sur ces sujets-là, alors que c'est vraiment un besoin qui est nécessaire. Cela correspond peut-être aussi à l'action de la Mairie, qui s'affaiblit de plus en plus.

Merci.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2014 DVD 1112 - Syndicat mixte Autolib' Métropole. Versement d'une subvention (499.690 euros) compensatrice des mesures de gratuité liées aux épisodes de pollution de l'air ambiant.**

**M. Bernard JOMIER,** adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1112 : Syndicat mixte Autolib' Métropole, versement de la subvention compensatrice des mesures de gratuité liées aux épisodes de pollution de l'air ambiant.

La parole est à Mme MÉES, pour 5 minutes.

**Mme Sandrine MÉES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Notre terre brûle et lutter contre la pollution de l'air est urgent. L'objectif, c'est bien de retrouver un air de qualité à Paris, on doit agir vite et fort. La majorité a présenté en mai dernier son plan antipollution. L'engagement de mettre en place immédiatement des mesures d'urgence en cas d'atteinte du seuil alerte y a été fermement porté.

Ainsi, la gratuité du stationnement résidentiel dès que le seuil d'information est dépassé et non plus seulement quand le seuil d'alerte est atteint, la circulation alternée et la gratuité des transports en commun dès que le seuil d'alerte est susceptible d'être franchi, la négociation avec la R.A.T.P. afin de sortir du diesel au niveau des transports en commun. Tout cela, ce sont autant de mesures nécessaires.

La gratuité temporaire des Vélib' et Autolib' décidée le 7 mai dernier, à partir du premier jour de dépassement du seuil d'information qui est au centre de ce projet de délibération, participe de ces mesures d'urgence et nous nous félicitons que la majorité ait fait ce choix.

Lutter contre la pollution de l'air est un enjeu de santé publique et une vraie perspective d'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens passe par cette lutte pour la qualité de l'air.

Merci.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Pardon, Monsieur le Maire, je pensais qu'il y avait d'autres orateurs sur le projet de délibération.

Je voudrais simplement remercier Sandrine MÉES d'avoir rappelé que depuis le vote d'un vœu en mai dernier, nous avons désormais mis en place une mesure systématique de gratuité pour Autolib' ainsi que pour Vélib' lorsque nous sommes en pic de pollution.

Ce projet de délibération vient compenser ce qui s'était passé au moment du pic de pollution de mars 2014. Ceci étant dit, nous avons connu à nouveaux trois jours de pic de pollution en septembre dernier. Donc ces mesures de gratuité systématique ont été mises en place. C'est la déclinaison concrète du vœu voté.

Parisiens, je rappelle aussi que nous sommes très demandeurs d'un travail commun avec la Préfecture de police sur des mesures complémentaires qui viennent s'ajouter à celles prises par la Ville de Paris en cas de pic de pollution afin d'avoir une réponse à la fois proportionnée et adaptée et qui permette de faire retomber le thermomètre de manière rapide, si nous nous retrouvons à nouveau en situation de pic de pollution.

Je voudrais remercier notre collègue d'avoir rappelé aussi le travail qui a été engagé désormais sur cette question.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup et pardon à Mme MÉES d'avoir écorché son nom tout à l'heure.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1112).

Je vous remercie.

## **2014 DVD 1115 - Modalités du stationnement payant de surface : régimes applicables dans les voies de la Capitale.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités d'application.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'utilisation des parkings des bailleurs publics de la ville.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux modalités d'application.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la dématérialisation de la carte de stationnement.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de places de stationnement souterrain.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mutualisation des places de stationnement.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension de la carte de stationnement résidentiel.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 1115, les amendements n<sup>os</sup> 91 et 92 ainsi que les vœux n<sup>os</sup> 93 à 99 et 98 bis qui sont rattachés aux modalités du stationnement payant de surface.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour 5 minutes maximum.

**M. Thomas LAURET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Outre son aspect budgétaire dont on a déjà largement débattu ce matin et hier, la réforme des tarifs de stationnement s'inscrit en fait dans une logique globale qui vise trois objectifs principaux :

- le désencombrement de l'espace public en surface ;
- l'incitation à passer aux mobilités électriques ;
- la lutte contre la pollution.

Nul besoin de vous rappeler les conclusions qui ont été rendues publiques récemment, fin novembre, de l'étude menée depuis le ballon de Paris au-dessus du parc André-Citroën dans le 15<sup>e</sup> aux plus forts pics de pollution du 13 décembre 2013 à 18 heures : 6 millions de particules par litre d'air ont été mesurés, soit l'équivalent de la teneur en particules dans une pièce de 20 mètres carrés où se trouvent 8 fumeurs.

Cette pollution de l'air se traduit notamment par 1.400 décès prématurés par an à Paris et en petite couronne et est responsable d'une perte d'environ six mois d'espérance de vie pour les Parisiens selon une étude maintenant bien connue Aphekom publiée par l'O.M.S.

Nous devons donc, en tant que responsables politiques, agir et inciter progressivement les Parisiens notamment à utiliser leur voiture de manière plus ponctuelle et, en l'occurrence et pour ce faire, il existe des tarifs préférentiels pour les résidents abonnés de moins 30 % par rapport à un tarif de non-résident dans 31 parcs de stationnement souterrains concédés de la Ville et des tarifs inférieurs aussi au tarif normal dans 49 parcs supplémentaires pour les petits rouleurs.

Il s'agit aussi d'inciter les Parisiens à garer leur voiture dans les parkings, dont on sait que le niveau d'occupation moyen à Paris laisse de la marge, à l'exception de certains quartiers. On a, rappelons-le, environ 660.000 places de parking à Paris et 142.000 places de stationnement en surface, et environ 400.000 voitures. On a plus de places de parking que de voiture.

Il s'agit aussi d'inciter à la mobilisation et la mutualisation de ces places de parking, en accompagnant également le travail fait par certaines nouvelles entreprises start-up de mutualisation de places entre le jour et la nuit ou entre différents parkings, y compris des parkings de copropriété privés.

Il s'agit ensuite d'inciter les Parisiens à acquérir un véhicule propre pour ceux qui ne peuvent pas s'en passer au profit des transports collectifs. Pour les voitures électriques, rappelons-le, le stationnement reste gratuit jusqu'à deux heures. Si on ne souhaite pas payer le stationnement de courte durée, il suffit pour ceux qui le souhaitent et le peuvent de pouvoir le jour où ils changent leur voiture passer à un modèle électrique.

Il s'agit aussi d'inciter les Parisiens à demander à leur syndic ou leur bailleur l'installation de bornes de recharge pour ceux qui ont la chance de disposer d'un parking en copropriété privée.

Il s'agit ensuite d'utiliser d'autres modes de transports individuels plus respectueux de l'environnement, dans lesquels la Ville a beaucoup investi, Vélib', Autolib' et le tout nouveau Utilib' et, dans le futur, les scooters électriques chers à nos amis radicaux.

Il s'agit enfin d'utiliser les transports en commun à Paris et en Ile-de-France qui, comme le rappelle une enquête de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme parue mardi dernier, présentent un rapport prix et qualité de service parmi les meilleurs au monde. Le "pass" Navigo unique à 70 euros entrera en vigueur très prochainement, comme vous le savez.

Ainsi nous répondons en fait aux attentes des Parisiens, dont 86 % pensent que la lutte contre la pollution atmosphérique est un enjeu prioritaire, selon les résultats d'un sondage que le "JDD" a commandé à l'IFOP.

Enfin, il faut également relativiser cette hausse. Le prix de stationnement à Paris reste inférieur au montant pratiqué dans les autres capitales européennes. Le fleuron est Amsterdam, un modèle de développement économique, 5 euros de l'heure. Ou même d'autres villes de France dans les l'hyper centre de Lyon, la durée maximum de stationnement de 1 heure 30 est à 5 euros. Le stationnement résidentiel reste aussi à 1,50 euros par jour inférieur au tarif pratiqué avant 2001, puisqu'on était à 15 francs, soit 2,30 par jour sous la droite.

Enfin, les titulaires de la carte de stationnement qui sont artisans et qui possèdent cette carte Sésame artisan ou commerçant restent assujettis à la taxe de stationnement du régime résidentiel.

Parallèlement, Paris s'engage à améliorer les services, le paiement du stationnement par téléphone portable et à prendre en compte aussi la situation socio-économique des Parisiens puisque les résidents parisiens qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu seront exemptés du paiement de la carte de stationnement résidentiel.

Ainsi cette modification de la taxation s'inscrit dans une logique globale du développement durable pour Paris pour qu'enfin nous puissions vivre dans une ville décongestionnée, libre en surface et respirable.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. TAN, pour 5 minutes maximum.

**M. Buon Huong TAN**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous prenons acte du choix fait par l'Exécutif de modifier les régimes de tarification du stationnement en surface. Ces tarifs étaient en effet à un niveau assez peu élevé. Je pense particulièrement au tarif visiteur. Il ne me semble pas illogique de revoir l'ensemble de ces tarifs.

L'offre de stationnement en surface est clairement saturée et il nous faut trouver d'autres moyens pour répondre à cette difficulté. La libération de l'espace constitue bien un enjeu en termes de qualité de vie.

Notre premier vœu concernant la tarification des parkings souterrains chez les bailleurs sociaux, souhaite répondre à cet objectif. L'offre des bailleurs sociaux s'élève, en effet, à 130.000 places de parking environ, à comparer aux 150.000 places payantes en surface. Le taux de vacance dans les parkings des bailleurs est élevé. Leur occupation pourrait être largement améliorée, notamment par une politique de tarification réellement incitative.

Cette tarification doit davantage se rapprocher de celle du stationnement en surface.

Nous apportons des propositions précises dans ce vœu et espérons des réponses tout aussi précises de la part de l'Exécutif.

En outre, nous sommes convaincus qu'en parallèle de cette montée des tarifs, un meilleur service doit être rendu aux usagers.

C'est pourquoi nous avons souhaité, dans un second vœu, évoquer la dématérialisation de la carte de stationnement. Dans sa forme actuelle, la carte constitue un coût important pour la collectivité et pour les usagers. Nous avons la capacité technique de dématérialiser ce type d'outil et, alors que la Ville de Paris est entrée dans un processus de simplification et de modernisation des démarches administratives, cette démarche irait dans ce sens.

Enfin, le paiement nouveau de cette carte ne nous semble pas pleinement justifié. Tout au moins, il nous semble important que nous posions une réflexion afin qu'à terme, nous puissions envisager sa remise en gratuité.

Voilà, mes chers collègues, quelques mots sur ce projet de délibération et sur les demandes que nous portons.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, mes chers collègues, je partage les objectifs affichés de partager davantage l'espace public parisien et de réduire, de fait, la place occupée par la voiture, qu'elle circule ou qu'elle stationne. C'est un enjeu de santé publique, c'est un enjeu écologique. La ville de demain, garante d'un "Buen Vivir", pour reprendre l'expression des militants de l'écologie politique équatariens, une ville où l'on respire, où l'on peut se déplacer facilement, sans polluer et sans subir la pollution, sans subir le stress, une ville où l'espace public sera bien plus libéré, notamment des voitures et véhicules qui l'encombrent.

Cela nécessite de prendre en compte tous les aspects du problème dans leur globalité et de les planifier. La décision du Conseil régional Ile-de-France d'instaurer enfin le tarif unique "pass" Navigo pour l'ensemble des zones est un aspect déterminant, tout comme les projets de délibération de ce Conseil relatifs à l'extension des lignes de tramway. Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture exige, tout d'abord, un maillage en transports en commun et un usage renforcé et adapté aux modes doux (piétons et vélos).

Ces modes alternatifs à la voiture doivent non seulement devenir plus pratiques mais également économiquement bien plus avantageux.

La question de la gratuité des transports en commun doit enfin être débattue par notre Assemblée et le Conseil régional Ile-de-France. Bien sûr, la gratuité pour toutes et tous, du jour au lendemain, reste difficile à envisager, mais si seulement elle devenait un objectif, nous pourrions construire, étape par étape, des extensions progressives de gratuité, selon les publics, selon les périodes de l'année, selon les horaires.

Il est devenu évident pour tous, lors des pics de pollution, qu'elle constitue la solution. Alors, cessons d'attendre les pics pour l'étendre !

La question du stationnement en est un autre aspect qui lui est forcément lié. Il est prévu d'augmenter le stationnement rotatif, le stationnement résidentiel pour à la fois dissuader, par l'argument économique du coût, la possession d'une voiture et encourager, le cas échéant, l'usage des capacités de stationnement souterrain.

Mais qu'en est-il de la réalité du stationnement souterrain ?

Nous avons, d'une part, une proportion énorme de parkings gérés en délégation de service public, où les tarifs sont bien plus élevés que dans les autres villes de France et, d'autre part, une spéculation immobilière qui n'épargne pas les stationnements résidentiels privés. Mais, du côté des bailleurs sociaux, les tarifs sont encore également trop élevés. Dans les résidences les plus populaires où les effets de la crise ont fait exploser le chômage et la précarité, la baisse du pouvoir d'achat, nombre de parkings sont quasiment vides, soit parce que les gens n'ont plus les moyens d'avoir une voiture, soit parce qu'ils n'ont plus les moyens de louer un parking.

Je sais que chez certains bailleurs, une politique de réévaluation à la baisse des emplacements de parking est à l'œuvre, mais de façon encore bien trop mesurée.

Dans le projet de délibération, vous faites également référence aux tarifs préférentiels aux résidents abonnés dans les parcs souterrains concédés par la Ville de Paris. Néanmoins, on est loin du compte. L'urgence est bien de baisser plus fortement le stationnement résidentiel souterrain.

Pour cela, je regrette fortement que vous n'ayez pas d'abord commencé une plus forte mobilisation des bailleurs sociaux. Que je sache, la Ville est majoritaire dans un certain nombre d'entre eux ; elle a donc les leviers pour agir. Sans cela, votre projet de délibération va impacter d'abord celles et ceux qui sont touchés de plein fouet par la crise et ne peuvent se rendre à leur travail sans véhicule.

Mais, mes chers collègues, il y a un véritable scandale dont ce projet de délibération se garde bien de parler : il s'agit des parkings gérés via les délégations de service public. Comment se fait-il que des groupes comme Vinci, qui exploitent plus de 50 % des parkings souterrains en délégation de service public, arrivent à faire un bénéfice net par an... vous savez de combien ? Est-ce qu'il y a seulement quelques personnes, ici dans cette salle, qui savent le montant ? Qui sont allés à la bibliothèque administrative de l'Hôtel de Ville pour vérifier le montant ?

45 millions d'euros nets par an !

Cela laisse songeur quand même, non ! 45 !

Oui, vous avez bien entendu. Moi, je suis allée chercher ces chiffres et je vous les donne. Je veux les rendre publics : 45 millions d'euros qui pourraient revenir dans les poches des Parisiens, à la fois via des baisses de tarifs et des entrées de recettes pour la collectivité, si vous faisiez enfin le choix de la remunicipalisation.

Récupérer de nouvelles recettes est pourtant bien une obsession actuellement !

Et ne me dites pas que, si ce projet de délibération arrive lors de notre séance budgétaire, ce soit un hasard ! C'est quand même une sacrée opportunité pour compenser en partie les baisses des dotations de l'Etat.

D'ailleurs, la Préfecture de police fait de même sur les tarifs des fourrières.

Ayez au moins l'honnêteté de le reconnaître et regardez, et remarquez qu'à l'arrivée, ce sont toujours les mêmes qui paient.

Alors, non, moi, je ne voterai pas ce projet de délibération et je le voterai, par contre, le jour où vous aurez mobilisé à la fois les bailleurs pour garantir un stationnement résidentiel moins cher, où vous aurez remunicipalisé les parkings sur lesquels les intérêts privés s'engraissent...

Oui, s'engraissent ! Parce que 45 millions d'euros, c'est totalement scandaleux, inacceptable.

... et lorsque vous aurez fait avancer l'enjeu de la gratuité dans les transports en commun. Là, vous ne prenez pas le problème dans le bon sens et l'écologie ne doit pas être l'argument punitif pour renflouer les caisses.

Il serait grand temps d'instaurer une planification écologique, démontrant que la question écologique se doit d'être étroitement liée à la question sociale, une politique éco-socialiste.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme Edith GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur les hausses de tarifs de stationnement résidents.

La carte résident, qui était gratuite, devient payante et coûtera 45 euros. Le tarif journalier, lui, il est plus que triplé. Vous justifiez ces hausses considérables pour des revenus faibles ou moyens, en expliquant qu'il serait bien que les places de stationnement en surface soient libérées pour laisser la possibilité de davantage de rotation, en incitant les propriétaires de voiture à utiliser les parkings souterrains.

Pourquoi pas ? Cela pourrait, en effet, être une politique logique et cohérente d'inciter les voitures en stationnement résident, qui ne circulent pas ou qui bougent très peu, de stationner en souterrain. Cette politique nous conviendrait et c'est même celle-là que nous soutenons depuis plusieurs années.

Seulement, voilà, il s'agit d'un revirement total par rapport à ce que vous avez fait depuis 2001. Seulement, voilà, vous l'avez rendu impossible !

Alors, votre motivation n'est pas celle que vous invoquez. Qu'avez-vous fait depuis 2001 ? Vous avez paupérisé l'offre de stationnement en surface en la rendant excessivement difficile pour décourager la circulation automobile. Vous avez quasi stoppé les constructions de parkings publics souterrains : une seule création de parkings sous la précédente mandature et une seule en cours dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Vous avez aussi diminué de moitié les places de parking attenantes aux constructions de logements sociaux. Le résultat s'est très vite ressenti : les places de parking sont devenues un lieu rare, donc un lieu cher ; elles sont même devenues un nouveau commerce et même un lieu de spéculation foncière.

Et, aujourd'hui, vous nous expliquez qu'il faut s'y garer ?

Cette hypocrisie est stupéfiante, elle frôle le cynisme. Votre objectif est clair : il n'est pas de limiter la circulation automobile mais d'empêcher la possession d'une voiture particulière.

Alors, vous avez développé des systèmes B tels qu'Autolib', en reconnaissant par là, d'ailleurs, que la voiture pouvait tout de même avoir son utilité.

Que les choses soient bien claires : au groupe UDI-MODEM, nous sommes entièrement favorables à une politique incitative faite aux Parisiens de laisser au maximum leur voiture au garage, mais nous défendons aussi leur droit à en avoir une, s'ils le souhaitent. En raréfiant les places de stationnement, en les rendant inaccessibles financièrement, en empêchant le stationnement résident, de fait, vous interdisez progressivement aux Parisiens d'être propriétaires de leur voiture ; c'est idéologique !

Pourtant, avoir une voiture ne signifie pas l'utiliser tous les jours.

Avoir une voiture n'est pourtant pas forcément un signe de richesse ; bien au contraire, ce sont souvent les moins riches qui en ont le plus besoin.

Avoir une voiture relève de la liberté individuelle.

Avoir une voiture, cela ne signifie pas forcément être un pollueur ; en tout cas, souvent beaucoup moins que de rouler en scooter.

Avoir une voiture à soi, enfin, c'est souvent, pour les jeunes familles, le seul moyen de se déplacer, de partir en vacances, de sortir de Paris le week-end, de transporter des enfants. Il n'y a pas de siège auto dans les Autolib'. C'est difficile et coûteux de prendre un taxi avec de jeunes enfants. On ne peut pas monter sur un vélo avec des enfants. Ce n'est pas toujours pratique de prendre le métro avec des enfants.

Que faites-vous de ces jeunes familles parisiennes qui ont toujours beaucoup de mal à vivre à Paris, où tout est cher, les loyers, et surtout plus qu'ailleurs ?

Comment traitez-vous ces jeunes familles et ces familles aux revenus moyens auxquelles vous interdisez l'accès aux logements sociaux qui n'ont pas les moyens de se payer une place de parking ? Vous voulez vraiment qu'elles sortent de Paris ? Cette politique que vous poursuivez aveuglement contre le stationnement résident est antisociale parce qu'elle touche les plus pauvres et les classes moyennes.

Elle est anti-écologique parce que vous avez fait exploser la circulation des deux-roues motorisés, qui ont plus que doublés alors qu'ils sont beaucoup plus pollués en hydrocarbures que les véhicules à essence.

Enfin, votre politique est punitive pour les jeunes familles que vous incitez à quitter Paris en vous acharnant à leur rendre la vie toujours plus difficile et plus chère. Cela n'est pas notre conception de la démocratie, ni de la sérénité que nous devrions tendre à leur offrir dans une conjoncture déjà très difficile pour elles.

Nous ne pouvons pas soutenir cette politique qui favorise, en réalité, les plus riches, qui s'en sortent toujours en achetant cher leurs places de parking et en roulant en scooter. Nous ne pouvons pas soutenir cette politique qui, au total, se traduit par des pics historiques de pollution. Nous ne pouvons pas soutenir cette politique qui restreint la liberté individuelle, tout en ne faisant pas d'offres alternatives structurantes sérieuses.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à cette hausse de tarif, qui n'est pas un outil de régulation, mais une arme fiscale qui s'ajoute à une artillerie pourtant très lourde, beaucoup trop lourde, contre les jeunes familles qui doivent pouvoir rester parisiennes.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**. - Si l'Exécutif a des remarques à faire, il peut les faire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la question du stationnement méritait certainement mieux qu'une simple approche comptable, dont le seul objectif n'est aucunement de régler plus intelligemment l'usage partagé des rues, mais uniquement de contribuer au renflouement des caisses exsangues de la Ville. Or, oui, nous avons besoin d'ouvrir un débat sur cette question du stationnement.

Quand on compare Paris à beaucoup d'autres villes d'Europe, force est de constater que contrairement à l'image que vous cherchez à vous donner d'une équipe qui serait en maîtrise de la présence de l'automobile en ville, l'accès à Paris et le stationnement est sans doute un des plus denses et le moins sélectif d'Europe.

Constatons objectivement que n'importe qui peut accéder et se garer dans la presque totalité de la ville et de ses quartiers. Dans les villes suisses, allemandes et dans bien des pays du Nord, sans que cela n'ait provoqué de tollé de la part des habitants, bien au contraire, les zones piétonnes occupent des pourcentages élevés des centres urbains, le stationnement de surface a été largement reporté dans les parkings souterrains, parkings aisément repérables car fléchés dès l'entrée de la ville et dans les quartiers.

Mais malgré vos annonces, telle n'est pas aujourd'hui la situation à Paris, où vous vous plaisez à dire qu'on y respire. Pour peu que l'on puisse affirmer qu'une ville en congestion de circulation et de stationnement dans tous les quartiers de la ville, avec son cortège de pollution de fond, en fasse une ville où l'on respire.

Nous aurions aimé une approche moins comptable et plus préparée en amont également, via un large débat avec les habitants, les commerçants, les élus, les entreprises et les associations. La question de l'exploitation optimum des parkings souterrains existant, notamment dans le parc privé des copropriétés, des entreprises également, voire du parc social, comme cela a été soulevé par bien des intervenants à l'instant, n'a pas beaucoup

avancé, laissant ainsi de côté un important gisement et offrant de futures marges de manœuvre pour organiser plus intelligemment le stationnement à Paris.

Organiser plus intelligemment le stationnement en libérant davantage l'espace en surface et le rendre aux Parisiens, rendre plus esthétiques tant et tant de rues de Paris qui le mériteraient tant, organiser plus intelligemment également le stationnement en l'utilisant en total lien avec notre lutte contre la pollution de l'air.

Il s'agit notamment d'être plus sélectif sur les tarifications et accès aux places des véhicules en fonction de leur caractère plus ou moins polluant. Si la gratuité pour les véhicules électriques a été in extremis amendée par le groupe UMP en l'ouvrant aux véhicules G.N.V., rien n'est évoqué, ne serait-ce qu'à titre prospectif, sur une tarification réduite pour les véhicules les moins polluants, en nous appuyant par exemple sur les dispositifs que vous comptez mettre en place avec les zones à restriction d'accès.

De même, les offres privées de voitures partagées auraient besoin de plus de visibilité en recourant au stationnement de surface, à des emplacements visibles. Tout cela n'est pas évoqué aujourd'hui et c'est bien dommage.

En matière de voitures partagées, des expériences au Canada sont aujourd'hui des plus concluantes et encourageantes, et mériteraient d'être étudiées.

Je voudrais à nouveau insister un instant sur la question de la concertation, car je crois qu'une telle politique qui peut avoir un effet extrêmement négatif dans la population, aurait mérité la concertation. Je crois comme vous, sans doute, à la nécessité de la concertation, il y a des moyens de construire une véritable acceptation d'une nouvelle politique de stationnement libérant les rues, mutualisant les places aujourd'hui privatisées et contribuant efficacement à la politique de lutte contre la pollution.

C'est seulement après cette réflexion qu'une nouvelle politique tarifaire eût tout son sens et aurait été acceptée.

En résumé, nous voilà face à un projet de délibération quelque peu précipité, dans une recherche d'urgence de nouvelles recettes, mettant de côté un débat pourtant aussi utile qu'intéressant, que vous auriez pu mener dans la concertation, le constat partagé et les solutions innovantes et ingénieuses. C'est bien dommage.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de l'augmentation inconsidérée du tarif de stationnement à Paris pose en réalité une autre question que celle de cette énième taxe. C'est celle de la place des familles à Paris.

En chassant ouvertement la voiture et les automobilistes de Paris, vous menez une bataille contre les familles moyennes que vous forcez à quitter la ville. Depuis 10 ans, elles assistent désespérées au grignotage de leurs places de stationnement : 93.000 places supprimées, soit 40 % de places en moins depuis 2001. Aussi, je vous pose deux questions très simples et pratiques.

Avez-vous déjà pris le métro avec une poussette et plusieurs enfants en bas âge ? C'est une question simple.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute l'oratrice.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Je vous remercie.

J'avoue avoir tenté cette expérience. Je suis ravie de la partager avec vous, avec beaucoup de naïveté.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Jusqu'à présent, tout se déroulait dans le calme. On continue et on écoute Mme JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Comme beaucoup de mères de famille, j'y ai vite renoncé.

Vous êtes-vous déjà déplacés en Autolib' avec des enfants ? La réponse est non, forcément non, car vous ne pouvez l'ignorer, ce moyen de transport n'inclut pas de siège bébé. Or, ce dispositif est obligatoire jusqu'à l'âge de 10 ans.

Ces réponses peuvent vous faire sourire, mais cela concerne la vie quotidienne de centaines de milliers de Parisiens que vous allez pénaliser, tout simplement parce qu'ils n'ont pas d'autres choix que celui d'avoir une voiture.

Mme la Maire de Paris se réjouit que le nombre de Parisiens sans voiture augmente. Elle y voit là un succès. Mais si les Parisiens ont moins de voitures, ce n'est pas par choix, c'est parce qu'ils n'en ont plus les moyens.

Pardonnez-moi de vous dire qu'il faut y voir un échec, l'échec d'une ville incapable de comprendre les besoins de sa population, des familles et des classes moyennes.

Pire encore, cette politique punitive de chasse à la voiture - on ne peut pas parler ! - qui diminue sans cesse les possibilités de stationnement, renforce en fait la spéculation sur les places de parking et la mainmise des plus riches qui auront toujours les moyens de s'offrir des places de stationnement qui se louent jusqu'à 500 euros par mois dans la cour de certains immeubles. La majorité ne cesse d'invoquer la mixité sociale comme étant l'alpha et l'oméga de sa politique. Cette mixité est aussi présente dans les discours qu'absente de la réalité.

Paris perd ses familles au profit des célibataires ou des plus anciens. Voilà la triste réalité de votre acharnement à faire de celui qui ose encore avoir besoin d'une voiture, un ennemi. Votre politique semble guidée par quelques mesures obsessionnelles, comme la chasse aux automobilistes, mais en fait vous menez, consciemment ou non, une véritable chasse aux familles qui, bientôt, ne pourront plus vivre à Paris.

Vous faites de l'augmentation du nombre de places en crèche une fierté. Mais comment pouvez-vous oublier leurs parents qui ont eux aussi besoin de se déplacer ? Nous vous demandons d'agir moins par idéologie et de mesurer les conséquences de ces décisions et de cesser de compliquer sans cesse la vie des parents.

Paris ne peut pas ainsi se déséquilibrer au détriment des familles. Dans une période de crise comme celle que traverse notre pays, votre brutalité ne fera qu'accroître l'angoisse de ceux qui ont peur de l'avenir et du mal à boucler leur fin de mois. En complexifiant encore et encore la vie quotidienne des Parisiens qui ont besoin de leur voiture, vous prouvez, hélas, votre détachement par rapport à la réalité de ce que vivent de nombreux Parisiens.

De grâce, retirez ce projet de délibération, au moins jusqu'à ce que notre pays soit sorti de la crise économique qui frappe cruellement les Parisiens !

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas une surprise : nous nous opposons à l'augmentation... excusez-moi, devrais-je dire la modernisation des tarifs de stationnement. Mon collègue Philippe GOUJON développera dans quelques minutes les raisons de cette opposition.

Pour ma part, je vais m'attacher à présenter différents vœux et amendements.

Un amendement d'abord concernant le gaz naturel pour véhicule. Dans la version initiale du projet de délibération, l'Exécutif a oublié de mentionner le G.N.V. comme énergie disposant de la gratuité en complément de l'électrique. L'électrique est bien identifié par les Parisiens comme énergie propre, notamment grâce au déploiement de l'Autolib'.

Ce n'est pas le cas du G.N.V. qui, pour sa part, est une énergie encore très méconnue du grand public alors qu'elle est assez plébiscitée par les professionnels. Ainsi, tous les véhicules de collecte de déchets des prestataires privés roulent au G.N.V., et une partie de la flotte municipale dédiée également.

En 2015, les premières stations de ravitaillement seront expérimentées le long du périphérique. La charte de coopération sera d'ailleurs signée jeudi entre la Ville, G.R.D.F. et La Poste. Le G.N.V. a donc toute sa place pour bénéficier de la gratuité du stationnement, et l'Exécutif a d'ailleurs aussi déposé un amendement dans ce sens.

J'ai aussi déposé un vœu pour poser la question des véhicules de fonction. Nous le savons, la carte de stationnement résidentiel n'est délivrée que lorsque la carte grise est au nom d'une personne physique domiciliée à Paris. Elle n'est donc pas délivrée aux Parisiens qui disposent d'une voiture professionnelle. C'est assez injuste, nous semble-t-il, puisque ces Parisiens paient leur taxe locale, dont acte.

Jusqu'à présent, ces Parisiens utilisant leur voiture au quotidien pouvaient s'en accommoder dès lors qu'ils n'avaient pas le malheur d'avoir des horaires décalés et travaillaient du lundi au vendredi. Seulement, aujourd'hui, avec l'extension du paiement du stationnement le samedi, tout Parisien qui dispose d'une voiture de service devient un martyr du samedi.

Je m'explique. Si vous votez en l'état ce projet de délibération, concrètement, au 1er janvier 2015, ces malheureux Parisiens vont devoir, le samedi, entre 9 heures et 20 heures, descendre toutes les deux heures à l'horodateur s'acquitter du tarif de stationnement rotatif. Et l'argument que j'ai pu entendre en Commission de la part de collègues de la majorité de disposer d'une voiture professionnelle électrique ou au G.N.V. ne changera rien à

cette forme d'esclavage moderne puisque, je vous lis l'article 8 du futur arrêté municipal : "Les détenteurs de la carte véhicule électrique ou G.N.V. peuvent stationner gratuitement sur l'ensemble des places payantes ouvertes au stationnement de surface dans la limite de durée autorisée et définie par l'arrêté municipal".

Donc, concrètement, voiture propre ou non, si votre voiture est professionnelle, votre samedi devient un enfer. Eh oui, beaucoup de Parisiens gardent le week-end leur voiture professionnelle parce qu'ils sont d'astreinte ou rayonnent en semaine dans un périmètre éloigné du siège de leur entreprise.

Nous vous demandons donc d'être pragmatiques et d'accepter par ce vœu de revoir, ou devrais-je dire moderniser, les conditions d'attribution de la carte de stationnement résidentiel.

Enfin, je défendrai un dernier vœu, pieux certainement. À l'initiative de Jean-François LAMOUR, nous vous demandons de bien vouloir étudier la reprise de la construction des parkings concédés dans les territoires où le stationnement est saturé. Si vous avez besoin de quelques lieux, nous pourrions vous en indiquer certains dans le 15e ou le 16e.

Construire des parkings, ce n'est pas, comme vous le pensez, favoriser la voiture à Paris, c'est simplement accompagner en douceur le changement de pratique chez des Parisiens qui sont encore fidèles à un mode de transport individuel et qui souhaitent en garder un usage récréatif en dehors de Paris.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Lors du débat budgétaire, nous avons eu l'occasion de dénoncer que l'objectif principal de cette nouvelle taxe était de remplir le tiroir-caisse.

Vous avez décidé d'augmenter les tarifs de stationnement sans proposer d'autres alternatives. En effet, vous ne proposez pas d'alternatives en transports en commun supplémentaires ni de mesures qui soulagent le stationnement dans la Capitale.

Cependant, on dénombre 500.000 places de stationnement dans les immeubles privés, dont 150.000 seraient inoccupées en permanence, soit autant que le nombre de places en voirie. Par exemple, la R.I.V.P. estime à 26 % le nombre d'emplacements de stationnement inoccupés dans son parc.

Certains bailleurs sociaux de la Ville de Paris se refusent encore à ouvrir leurs places de stationnement à ce genre d'initiative malgré l'intérêt financier évident.

Je vous rappelle que l'augmentation des droits de stationnement va se traduire dès que nous aurons voté ce projet de délibération par une recette supplémentaire de 50 millions d'euros.

Vous avez eu pendant la campagne un engagement, celui de proposer la mutualisation des places de stationnement publiques et privées et la gestion de leur disponibilité. Par contre, nous voyons arriver l'augmentation des tarifs sans cette mise en place de mutualisation.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons dans un premier temps de bien présenter un bilan des emplacements de stationnement non utilisés sur les sites et les immeubles des bailleurs sociaux afin de les mutualiser et enfin, d'expérimenter une application de guidage des automobiles vers les places disponibles les plus proches en ouvrages concédés ou grâce à la pose de capteurs intelligents en voirie.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. COURTOIS.

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 2001, les Parisiens subissent une réduction drastique des places de stationnement renforcée par un aménagement de l'espace public essentiellement anti-voitures. Suppression de près de 100.000 places depuis 2001, soit 42 % en moins et systématisation des places payantes, je rappelle qu'il y avait 55.000 places gratuites ; aujourd'hui, elles sont ramenées à 1.500 et essentiellement dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

J'en profite pour vous alerter sur la jurisprudence du Conseil d'État du 20 octobre 1950, qui exige des emplacements gratuits à côté des emplacements payants. Or, cette politique anti-voitures n'a pour l'instant pas

réussi à fluidifier Paris, qui reste la sixième ville d'Europe pour ses embouteillages et où un quart des véhicules circule pour trouver une place.

Le stationnement payant sur la voie publique doit être motivé par l'amélioration des conditions de circulation. Il ne peut donc être institué que lorsque les arrêtés réglementant la circulation n'ont pas suffi à eux seuls à pallier les difficultés de circulation. L'intérêt financier ne saurait être le seul but de la mesure de police administrative, c'est une règle qu'il convient de rappeler.

Or, votre proposition relève d'une unique vue comptable et non d'un vrai débat sur la régulation de l'espace public et la qualité de l'air.

Vous vous prévaluez d'une amélioration de la qualité de l'air de 30 %, et ce, malgré une baisse de la circulation de 25 % et d'une réduction en particules fines de près de 60 % du parc automobile. Ces chiffres prouvent que cette amélioration ne résulte pas principalement de la politique menée à Paris, où le parc municipal continue à être diésélisé, comme le parc R.A.T.P.

240.000 foyers concernés par le stationnement résidentiel vont voir leur budget exploser du fait d'une carte gratuite devenant payante et d'une augmentation de 200 % du tarif annuel, alors même que vous déclariez en juillet 2013 dans "Le Parisien" et "Les Échos" ne pas vouloir toucher aux tarifs résidents.

L'objectif du stationnement payant est normalement de garantir une rotation rapide des véhicules sur les aires de stationnement dans l'intérêt de la circulation et accessoirement, il favorise aussi l'accès aux commerces des villes et le dynamisme économique.

Vous prenez donc une mesure contre l'attractivité par l'augmentation du tarif pour les visiteurs, qui sera suivant les zones de 11 à 33 %.

De plus, le projet de délibération reste elliptique sur les recettes attendues sur chacune des mesures. La réduction des zones, de trois à deux, l'augmentation des taxes visiteurs et résidents, l'extension à 20 heures et les accords avec la Préfecture de police sur l'éventuel surcoût financier vis-à-vis des A.S.P., l'extension du paiement au mois d'août qui d'ailleurs, va susciter quelques difficultés, puisque les personnes devront demander à leurs voisins de bien vouloir bouger leur voiture au bout de sept jours.

Nous ne savons pas comment les zones ont été appréhendées et quelles pressions elles subissent. À l'exemple du report du débat du tarif de stationnement pour les professionnels afin que se mette en place une véritable concertation avec tous les acteurs, pourquoi ne pas reporter aussi cette mesure et mener une véritable réflexion autour du stationnement dans le cadre des mesures de lutte contre la pollution ?

C'est ce qu'avait fait votre prédécesseur dès 2002 mais lui, contrairement à vous, en avait conclu à une nécessaire baisse de 80 % des tarifs de stationnement pour mieux lutter contre la pollution en encourageant les automobilistes à moins déplacer leur véhicule.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'évoquais le premier jour de notre Conseil que nous étions dans l'ensemble en accord avec les objectifs de la politique de transport présentés pour l'année 2015.

Cependant, le groupe Communiste - Front de Gauche tient à exprimer certaines réserves sur la réforme des tarifs de droit au stationnement de surface.

Cette réforme faite dans l'idée d'inciter les automobilistes parisiens à utiliser davantage le stationnement souterrain nous paraît en l'état trop abrupte pour les Parisiennes et les Parisiens.

Pour réaliser un objectif aussi indispensable que l'amélioration de la qualité de l'air, prenons garde aux mesures qui partent de bonnes intentions mais peuvent susciter le rejet des habitants à cause de leur caractère trop brutal.

La réforme présentée ne prend pas suffisamment en compte la progressivité en fonction des revenus et surtout, elle n'inclut pas une meilleure gestion des places de stationnement souterrain gérées par les bailleurs de la Ville, dont une grande partie est vacante.

C'est pourquoi le groupe Communiste propose deux vœux à ce sujet.

Le premier vise à mettre en place une réflexion sur une tarification progressive du droit au stationnement pour le budget 2016. Il s'agit là d'envisager la possibilité d'indexer le coût de la carte de stationnement résidentiel en fonction des revenus du propriétaire du véhicule. La gratuité de la carte résidentielle pour les ménages non soumis à l'impôt sur le revenu correspond d'ores-et-déjà à cet objectif de proportionnalité. Il s'agirait là de pousser plus en avant cette logique.

Le deuxième vœu que nous vous soumettons concerne une amélioration de l'utilisation des places de stationnement du parc social des bailleurs sociaux, et ce dans les meilleurs délais. En effet, et ça a été rappelé à plusieurs reprises avant moi, sur les 510.000 places de stationnement souterrain situées sous immeuble à Paris, les bailleurs sociaux gèrent une offre estimée entre 120.000 et 150.000 places. Cela représente une offre aussi importante que tout le stationnement de surface. Pour répondre à la fois à des objectifs de justice tarifaire, de meilleure utilisation de l'espace public et de meilleure qualité de l'air, il est donc essentiel de travailler à une utilisation rationalisée des places de parking dans le parc social.

En 2006-2007, à l'initiative des élus communistes, la Ville de Paris avait engagé un programme de modernisation et de baisse des prix des parkings de bailleurs sociaux, afin de mieux les utiliser. Cette opération avait permis de réduire de façon importante le taux de vacance dans ces parkings, tout en la couplant avec une réduction des prix dans nombre d'entre eux.

Depuis lors, le nombre de voitures diminuant, le taux de vacance a à nouveau augmenté dans les parkings du parc social. Il conviendrait donc de renouveler l'opération pour permettre de maximiser l'utilisation des places par la réduction de leur tarif. Cette opération consistant à trouver le juste prix serait bénéfique tant aux bailleurs qu'aux locataires et à l'ensemble des Parisiens, qui verraient les possibilités de trouver une place de parking augmentées.

Nous proposons, pour ce faire, un calendrier précis, à savoir, l'adoption d'un projet de délibération sur les tarifs des parcs de stationnement des bailleurs sociaux de Paris, donc Paris Habitat, la R.I.V.P., la S.I.E.M.P., Élogie, voire d'autres bailleurs, par le Conseil de Paris au plus tard au mois d'avril 2015, avec pour priorité des baisses de prix ciblées en fonction des taux de vacances.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les familles, les Parisiennes, les Parisiens ont besoin d'air. Ils ont besoin d'espace. Les familles ont avant tout besoin de respirer, car tout le monde n'a pas les moyens de fuir la ville le week-end. L'espace vital est cher à Paris. L'air est pollué. Les familles souffrent de la pollution, dont la brutalité est inexorable contre la santé, contre le bien-être, avec l'angoisse qu'elle génère. Avez-vous déjà stagné avec une poussette devant un passage piéton, avec un enfant dans la poussette, dont le visage est à la hauteur des pots d'échappement ?

Nous vous invitons donc à vous rapprocher des familles nombreuses qui ont fait le choix de vivre à Paris sans voiture, qui ont fait ce choix par conscience que cet effort était nécessaire pour le bien-être de tous, et pour leur bien-être à elles. Quant à l'usage récréatif de la voiture hors de Paris, le "pass" Navigo permet aux familles d'aller gratuitement se balader le week-end en Ile-de-France. Ainsi, hiérarchiser l'occupation de l'espace public est donc urgent. Les rues ne peuvent être occupées à demeure par des véhicules inactifs, et la politique de stationnement fait partie intégrante de la politique de déplacement de la majorité. Nous travaillons à la réformer, à l'améliorer, et ce projet de délibération est une de ces étapes.

Cette politique vise à réguler, à accompagner et à amplifier l'évolution des usages de l'espace public. Et de fait, pour réduire la pollution de l'air à Paris, la Municipalité propose de développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, de développer les transports en commun et de faire monter en charge et d'améliorer les services de Vélib' dans tous les quartiers. Il est aujourd'hui facile dans Paris de trouver des alternatives à la possession d'une voiture, qui ne sert d'ailleurs que quelques jours par mois. Et donc, c'est possible, c'est une bonne chose.

Cette politique que nous menons a non seulement un objectif de respect de l'environnement, mais aussi permet aux Parisiens de faire des économies, puisque la possession d'une voiture est très coûteuse. En 2001, le tarif du stationnement résidentiel a fortement baissé, afin d'inciter les Parisiens à ne plus prendre leur véhicule pour se rendre à leur travail. Cet objectif est atteint, mais désormais, il faut passer une autre étape, en réévaluant le tarif.

En effet, les prix du stationnement résidentiel sont tellement attractifs aujourd'hui que nous assistons à un phénomène de voitures qui ne bougent plus, qui, littéralement, sont des sangsues sur l'espace public. Plus de 50 % des places en voirie sont occupées par ces voitures, qui ne bougent pas. Or, il nous semble plus pertinent que ces voitures aillent stationner ailleurs que sur la voie publique, et notamment dans les parkings souterrains. L'augmentation du prix de stationnement a donc pour but de désencombrer l'espace public, pour créer plus de fluidité dans la rotation des véhicules.

Par ailleurs, et cela n'est pas anecdotique, les prix actuels ne reflètent pas la rareté et le prix du foncier à Paris. De fait, les tarifs pratiqués à Paris sont souvent bien inférieurs à ceux des autres villes françaises.

Je conclurai mon propos en rassurant nos collègues à droite de nos rangs, car nous n'oublierons pas le stationnement professionnel, le stationnement des autocars, notamment. Car oui, une réforme du stationnement doit concerner l'ensemble des usagers de la voirie parisienne, et cette majorité travaille sur ce sujet, loin des effets d'annonce dans la concertation, et nous la soutenons.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, en cinq minutes, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, Merci, Monsieur le Maire.

On le sait, la question du stationnement déchaîne souvent les passions : il y a ceux qui disent que nous avons, à travers ce projet de délibération, une approche purement comptable, pour faire entrer des recettes dans les caisses de la Ville de Paris - eh bien, ils se trompent -, et il y a ceux qui, au contraire, ont souligné qu'il fallait, sur ces questions de déplacements, avoir une approche globale en termes de déplacements, et que le stationnement est un des segments de la question des déplacements, un segment parmi d'autres, mais un segment extrêmement important, et un moyen de régulation aussi de ces déplacements dans l'espace public.

Et c'est bien cette approche globale aujourd'hui que je veux aborder, sachant que, bien entendu, ici, ce projet de délibération ne porte que sur un segment de cette approche globale, à savoir, donc, la question du stationnement de surface. Il est vrai que la question du stationnement, notamment chez les bailleurs sociaux, n'a peut-être pas été suffisamment évoquée à travers ce projet de délibération, et nous avons un certain nombre de vœux qui y font référence. Et par ailleurs, un vœu de l'Exécutif y répond également, et nous avons aussi la volonté de travailler à cette question. Pour autant, cela ne doit pas nous empêcher de travailler, dès le début de l'année 2015, à une refonte assez profonde du tarif du stationnement en surface, qui se poursuivra en février prochain par une refonte du tarif du stationnement des commerçants et artisans.

Notre espace public, aujourd'hui, ne fonctionne pas bien, et nous devons, nous voulons le rendre davantage disponible, en régulant la circulation et le stationnement. Et cette mesure et cette politique, ce n'est pas simplement une lubie de Paris qui voudrait augmenter les tarifs, c'est une politique qui est partagée par de nombreuses villes en France, que ce soient des villes de gauche ou des villes de droite.

Je pourrais citer la ville de Bordeaux, qui a décidé d'étendre ses zones de stationnement payant pour les résidents, avec l'objectif d'une couverture pour toute la ville d'ici 2020, mais je pourrais citer aussi Neuilly, Nice ou Levallois. Je sais que ce ne sont pas forcément des exemples qui feront plaisir sur la gauche de cet hémicycle, mais peut-être que, au moins, à droite, cela fera réfléchir. Et je regrette que les propositions de la droite parisienne, qui consistent à construire toujours plus de parkings, ou encore, à donner des avantages aux voitures de fonction, restent encore marquées par une inspiration pompidolienne, où c'est encore la ville qui doit s'adapter à la voiture individuelle.

Alors, je voudrais vous dire : non, nous n'avons pas la même vision de l'espace public ; non, nous n'avons pas la même vision de la question des déplacements. La vision des déplacements qui est celle que nous pouvons avoir aujourd'hui, c'est celle d'une éco-mobilité durable, dans laquelle la voiture individuelle est un élément des déplacements, mais n'est plus l'élément prédominant. C'est un élément qui, bien entendu, doit avoir sa place en ville, mais parmi une chaîne de mobilité durable dans laquelle nous aurons des déplacements en transports publics, mais aussi avec d'autres formes de mobilité en voiture que sont le co-voiturage ou l'auto-partage. C'est aussi, évidemment, la prise en compte des déplacements à vélo, la promotion aussi de la marche et, bien entendu, aussi des transports publics bus, métro et tramway.

Nous proposons donc un autre partage de l'espace public parisien, avec des voitures ventouses qui disparaissent de l'espace public. La mesure qui a été prise en 2001, en 2002, plus précisément, de réduire de manière très forte le tarif du stationnement résidentiel à Paris, a été une mesure efficace. Elle a été tellement efficace qu'elle a figé un certain nombre de voitures, environ 80.000, sur l'espace public parisien qui comporte 140.000 places de stationnement. Et ces voitures, aujourd'hui, ne bougent pas, grâce à cette tarification très attractive. Aujourd'hui,

ces voitures restent parfois même plusieurs semaines sur cet espace public, ce qui entraîne une sclérose de celui-ci, avec de nombreux dysfonctionnements qui empêchent notamment, par exemple, des artisans ou des commerçants, des professionnels mobiles qui interviennent dans Paris et qui ont des besoins de ce stationnement, de pouvoir accéder dans de bonnes conditions à celui-ci.

Donc, il était utile de revoir la tarification du stationnement à Paris.

Alors, on entend parler de matraquage, on entend parler d'explosion des tarifs. De quoi parle-t-on ?

Moi, je voudrais rafraîchir la mémoire de certains des conseillers qui se sont exprimés depuis ces derniers jours, et encore aujourd'hui dans l'hémicycle.

Jusqu'en 2001, le tarif du stationnement résidentiel à Paris était de 15 francs par jour. Lorsque la Droite était aux affaires à Paris, on avait donc un tarif qui était équivalent à 2,30 euros par jour.

Eh oui, quand vous étiez au pouvoir, quand vous étiez en responsabilité, on avait un tarif qui rapportait, à la semaine et en incluant la gratuité du mois d'août, 537 euros par an.

Avec la réforme que nous allons mettre en place au 1er janvier 2015, sur une base de six jours et en incluant le mois d'août payant, eh bien, nous aurons un tarif résidentiel qui sera à 513 euros par an, c'est-à-dire moins 24 euros par rapport à la situation que l'on avait jusqu'en 2001.

Donc, voilà, il faut remettre les choses en perspective, remettre les choses, là aussi, en rapport avec ce qui a été pratiqué par le passé. Il n'y a donc pas d'explosion ou pas de matraquage, mais simplement une remise à niveau et des tarifs qui sont tout à fait comparables avec ceux que l'on a dans un certain nombre de grandes villes en France.

Alors, je vais donner quelques avis très rapides sur la question des vœux qui ont été présentés par les différents groupes, pour dire que nous partageons avec les élus du groupe Communiste la volonté de mieux intégrer la question des parcs des bailleurs sociaux dans la réforme.

C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable à leur vœu qui concerne une meilleure utilisation des parcs des bailleurs sociaux, sachant que nous souhaitons l'amender en donnant un délai supplémentaire jusqu'au premier semestre et en incluant l'ensemble du premier semestre 2015, car la proposition d'avoir un projet de délibération au 1er avril 2015 est un petit peu rapide. Donc, nous souhaitons pouvoir nous donner un petit peu de temps.

Nous partageons, avec Mme BOILLOT, la volonté de vouloir élargir la question du G.N.V. et de la gratuité du stationnement, ainsi que de la carte de stationnement aux véhicules G.N.V.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif avait déposé, en même temps que vous, un amendement. Alors, compte tenu du fait que les deux amendements sont concurrents, je serai malheureusement au regret de vous demander de retirer votre amendement, vu que les rédactions sont concurrentes.

Enfin, nous répondons aux différents orateurs qui ont insisté sur la question de l'inclusion des parkings des bailleurs sociaux dans le dispositif avec un vœu de l'Exécutif qui permet d'élargir la question et de faire en sorte que, effectivement, parallèlement à cette évolution des tarifs en surface, nous devons travailler et accentuer notre effort sur le fait d'avoir une tarification incitative, qui existe déjà dans un certain nombre de parcs de stationnement publics, mais que nous devons continuer à faire progresser pour avoir des tarifs toujours plus incitatif dans les parcs des bailleurs sociaux, de manière à offrir une véritable alternative au stationnement en surface.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote de Rémi FÉRAUD sur les vœux.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons, évidemment, ce projet de délibération.

Je voudrais en souligner le principe d'équité qui le guide dans le partage de l'espace public. Au risque, là aussi, d'étonner certains élus de l'UMP, il y a des familles à Paris qui n'ont pas de voiture. Elles sont même majoritaires !

Et puis, c'est une mesure également de sortie du tout-bagnole à Paris, qu'il faut poursuivre. C'est une mesure écologique ; je trouve impressionnant le décalage entre le discours que nous avons entendu pendant la campagne électorale et celui de Mme KOSCIUSKO-MORIZET dans les interviews dans la presse, et puis, les discours que nous venons d'entendre ici.

Je veux aussi saluer le fait que Thomas LAURET, qui s'est exprimé pour le groupe Socialiste, montre que l'on peut être un très bon élu du 16e arrondissement sans être caricatural.

Qu'il en soit remercié !

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le débat est terminé. Il y a eu 11 inscrits. On a eu une heure de débat. Je pense que les choses ont été bien posées et je vous propose que nous passions au vote.

Je mets aux voix l'amendement technique n° 91 de l'Exécutif, donc avec un avis...

Vous l'avez porté dans votre présentation, puisque je vous ai laissé 7 minutes, alors que vous en aviez 5 mais, comme le débat a été très long, je pense qu'on a eu le temps de présenter l'ensemble des éléments.

Je vous propose que nous passions au vote des...

Allez-y, Monsieur NAJDOVSKI !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, il y a un amendement à l'amendement technique parce qu'il y a eu, malheureusement, un oubli.

C'est simplement à l'article 9, pour la date d'effet, la mention suivante que je suis désolé de présenter sous forme orale :

"Les tarifs des taxes définis à l'article 2 prennent effet au 1er janvier 2015 et les tarifs des cartes de stationnement résidentiel et des envois postaux prennent effet au 1er février 2015. La délivrance anticipée des cartes de stationnement payantes s'effectue par les services municipaux à compter du 12 janvier 2015, pour une date de début de validité à partir du 1er février 2015."

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - D'accord.

Ainsi amendé, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 92. Il est maintenu, j'imagine ? Donc, avec un avis défavorable.

**Mme Julie BOILLOT**. - Non, je le retire.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il est retiré ?

**Mme Julie BOILLOT**. - Oui, parce que celui de M. NAJDOVSKI est bien mieux rédigé, donc c'est la même chose.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Très bien. Merci à vous. Donc l'amendement n° 92 est donc retiré.

En réponse aux vœux n° 93, n° 95 et n° 98, l'Exécutif a déposé le vœu n° 98 bis.

Je vais demander si les vœux sont maintenus : le vœu n° 93 est-il maintenu ? Retiré. Merci.

Le vœu n° 95 est-il maintenu, Monsieur TAN ?

**M. Buon Huong TAN**. - Nous le retirons, au vu des amendements.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il est retiré.

Le vœu n° 98 du groupe UMP ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 98, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 354).

Explication de vote sur le vœu n° 94. Monsieur POZZO di BORGIO, allez-y !

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Simplement, je trouve que ce vœu est très positif de la part de nos collègues du groupe Communiste parce qu'il y a le problème des vacances. Vous supprimez, pour des gens qui partent en vacances et qui ont un véhicule, pour ceux qui peuvent encore en avoir un, Monsieur le Président du groupe Socialiste, c'est vrai qu'ils ne savent pas où garer leur voiture. Vous savez que, moi, cela m'a un peu choqué que l'on supprime le mois d'août, mais je rejoins le vœu des communistes parce que c'est déjà au moins un pis-aller.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94, avec les propositions de M. NAJDOVSKI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 353).

Le vœu n° 96 du groupe radical est-il maintenu ?

**M. Buon Huong TAN.** - Au vu des amendements, nous retirons également ce vœu.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Merci, le vœu n° 96 est donc retiré.

Le vœu n° 97 du groupe UMP, il est maintenu ? Oui.

Je mets alors aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 99 du groupe UMP.

Une explication de vote encore, Monsieur POZZO di BORGIO ?

Allez-y !

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Mes collègues de l'UMP, je voterai contre ce vœu.

Je ne sais pas, il faut aller voir certains arrondissements : le nombre de places de stationnement que prennent très souvent les ministères et autres. En plus de cela, on veut rajouter une carte de stationnement résidentiel pour les voitures de fonction et de service. Ce n'est pas raisonnable, donc nous voterons contre ce vœu-là.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - D'accord. Il est, de toute façon, avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe UDI, c'était compliqué, je n'insiste pas, mais c'est du moitié-moitié.

En tout cas, il est rejeté, donc cela ne change pas grand-chose.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1115 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DVD 1115).

Je vous remercie de ce débat.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à "Paris Respire".**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : le vœu n° 100 est relatif à "Paris respire".

La parole est à Mme SOUYRIS, pour 2 minutes maximum.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, nous avons appris que la Préfecture de police suspendait "Paris Respire" sur les berges de Seine en rive droite les 7, 14 et 21 décembre. Nous avons eu l'occasion de dénoncer par voie de presse cette décision prise sans concertation préalable avec la Ville.

L'opération "Paris Respire", mise en place en 2004 à l'initiative des élus écologistes de Paris, est aujourd'hui plébiscitée par les Parisiennes et les Parisiens. Elle vise à restreindre la circulation dans certains secteurs le dimanche, afin de lutter contre la pollution de l'air mais aussi pour permettre aux usagers de bénéficier de plus de tranquillité, de se réapproprier l'espace public, d'opter pour davantage de circulations douces, conformément à la politique de réduction de l'usage de la voiture individuelle et de développement des alternatives à celle-ci : transports collectifs, mobilité active, marché et vélo, autopartage.

Ce vœu que nous déposons aujourd'hui a un objectif clair : favoriser une collaboration plus importante entre la Préfecture de police et la Ville sur ce dossier. Nous demandons en effet que la Préfecture de police s'engage à ce que les motifs justifiant les suspensions de l'opération "Paris Respire" soient strictement limités à des manifestations d'intérêt général, notamment à caractère culturel ou sportif, et que ces suspensions soient concertées en amont avec la Mairie de Paris.

Enfin, nous demandons le maintien de l'opération "Paris Respire" sur les berges de Seine en rive droite le dimanche 21 décembre. En effet, rouvrir les berges de Seine un tel jour n'aura qu'un seul impact : inciter les Parisiens et Franciliens à prendre leur voiture pour faire leurs courses de Noël au prix d'embouteillages et de pollution accrue des rues parisiennes, au prix donc de notre santé à tous et à toutes.

Vous le savez, la lutte contre la pollution de l'air et pour un meilleur partage de l'espace public est une priorité pour les écologistes et la majorité municipale parisienne. Nous demandons à la Préfecture d'accompagner cette volonté politique.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Avis favorable de l'Exécutif.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, sur le fondement du troisième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet de police réglemente les conditions de circulation de certaines voies en cas de manifestations à caractère festif.

Sur ce fondement, il est compétent pour prendre les arrêtés "Paris Respire", notamment celui qui prévoit que la voie Georges Pompidou est fermée à la circulation les dimanches et jours fériés de 9 heures à 17 heures, à partir de l'entrée du souterrain des Tuileries. Sur ce même fondement, il peut être amené, pour des motifs d'ordre public, à suspendre cette opération.

Ainsi, comme tous les ans depuis 2005, l'opération "Paris Respire" est suspendue sur cet axe les trois premiers dimanches de décembre, afin de faire face à l'affluence automobile qui caractérise la capitale à cette période de l'année. De nombreuses personnes viennent en effet effectuer leurs achats pour les fêtes de fin d'année, visiter les marchés de Noël ou encore visiter les sites touristiques majeurs.

Le Préfet de police a demandé à ses services, pour répondre à vos préoccupations, de se rapprocher de la Ville pour renforcer les conditions d'information du Maire de Paris dans une telle hypothèse. Une réunion de travail est d'ailleurs programmée à ce sujet.

En ce qui concerne le dimanche 21 décembre, il ne paraît pas opportun de rapporter l'arrêté qui a été pris par le Préfet de police, ne serait-ce qu'en raison de la diffusion assez large dont cette information a déjà fait l'objet.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Explication de vote de M. TIBERI.

**M. Dominique TIBERI**. - Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, l'opération "Paris Respire", si j'ai bien compris, qui consiste à limiter la circulation dans un certain nombre de quartiers, notamment les voies sur berges, remonte à 1997. Cela a changé de nom mais cela existe depuis 1997. C'était juste une précision.

Merci beaucoup.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, avec un avis très favorable de l'Exécutif ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté, il me semble d'ailleurs à l'unanimité. (2014, V. 355).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation d'un revêtement intelligent sur le périphérique.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 101 est relatif à l'expérimentation d'un revêtement intelligent sur le périphérique.

La parole est à Mme BOILLOT, pour deux minutes.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai plus rapide. Hier, lors du budget, je me suis félicitée de l'effort consenti par l'Exécutif pour améliorer le quotidien des 100.000 riverains immédiats du périphérique.

Actuellement, 30 % du périphérique est en tunnel ou isolé par des murs antibruit, 12 % est revêtu par le microphone qui est un nouveau revêtement antibruit qui diminue de 7 décibels le bruit, ce qui est énorme en termes

de ressenti. En 2015, environ 20 millions d'euros seront investis dans l'entretien du périphérique, notamment pour lutter contre le bruit et améliorer l'éclairage.

Je vous propose par ce vœu de tenter l'expérimentation sur une petite partie du tronçon de la pose d'un nouveau revêtement dit intelligent, qui permet de récupérer l'énergie solaire en journée pour le redispacher le soir et éclairer la chaussée. Il permet également d'améliorer les nuisances sonores et puis il permet de mesurer le trafic.

Je vous remercie de bien vouloir étudier cette demande.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre priorité sur les revêtements du périphérique est de poser des revêtements d'enrobé phonique. 13 % du linéaire total du périphérique est d'ores et déjà traité et les services de la Ville sont en train d'identifier la suite du programme à réaliser, à savoir une quinzaine de sites à traiter sur le doublement de ce linéaire d'ici 2020. Par ailleurs, 14 % du linéaire du périphérique est sous tunnel, donc cela représente un total de 27 %.

Pour ce qui est du revêtement intelligent, c'est un concept très novateur qui sera mis en test par l'IFSTTAR en 2017 sur un tronçon de chaussée en Seine-et-Marne. Ce revêtement permet de restituer de la chaleur, d'éclairer la chaussée et de mesurer le trafic. Nous estimons qu'il est prudent d'avoir un retour d'expérience avant de lancer une expérimentation sur le périphérique, qui est une voie à très forte circulation.

Pour mémoire, la Ville teste de nombreuses innovations, notamment concernant les technologies d'enrobé phonique ou l'incorporation de granulats clairs pour obtenir des effets de régulation thermique, avec un impact sur l'éclairage public.

En conclusion, nous ne sommes pas contre une expérimentation de revêtement intelligent, mais nous demandons un retour d'expérience et nous pensons que le périphérique n'est pas nécessairement la meilleure voie pour faire un test. Une voie de plus faible gabarit serait sans doute, dans un premier temps, plus pertinente.

D'où la proposition d'amendement que nous faisons à votre vœu, Madame BOILLOT, et que j'espère vous accepterez. Nous vous proposons la formulation suivante : que la Mairie de Paris mette à l'étude l'opportunité d'expérimenter le revêtement intelligent, permettant ainsi de mesurer ses avantages et ses performances, notamment en matière de réduction des nuisances sonores.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Cet amendement est-il accepté ?

**Mme Julie BOILLOT**. - Oui, il est accepté. Cela va dans le bon sens et c'est avec plaisir.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2014, V. 356).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place du "pass" Navigo à tarif unique.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 102 est relatif à la mise en place du "pass" Navigo à tarif unique.

La parole est à Mme GALLOIS pour 2 minutes.

**Mme Edith GALLOIS**. - Monsieur le Maire, le "pass" Navigo à tarif unique qui a été adopté par le S.T.I.F. et la Région Ile-de-France va coûter entre 400 et 500 millions d'euros par an au S.T.I.F. Cette mesure n'est qu'en partie financée à hauteur de 210 millions. Il reste donc plus de 300 à 400 millions à financer. C'est une grosse somme.

Considérant que le financement actuel de cette mesure n'est pas du tout assuré, Jean-Paul HUCHON a lui-même rappelé que le point d'équilibre du "pass" Navigo se situait à 85 euros, des retards sans précédent sur les lignes du Transilien ainsi que sur les lignes du RER sont récurrents. La saturation des lignes actuelles de métro, en particulier sur la ligne 13, est catastrophique. Il y a également un engagement du plan d'urgence qui avait été signée entre la Région et l'Etat qui porte sur la modernisation du réseau de transports en commun. Cela nécessite une mobilisation de ressources pérennes et importantes.

Compte tenu de toutes ces incertitudes financières qui pèsent sur le financement du nouveau Grand Paris et aussi du retard annoncé du financement du prolongement de la ligne 14, notre question est la suivante : pensez-vous que c'est bien une priorité plutôt que de financer la modernisation et d'assurer un meilleur fonctionnement des tramways et de les développer sur les réseaux francilien et parisien ? Est-ce bien une priorité ? Comment allons-nous faire pour la financer ? 300 millions d'euros, c'est le montant de la contribution de la Ville de Paris au S.T.I.F. Comment la Ville de Paris compte faire pour payer ce "pass" Navigo ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je voudrais simplement rappeler que le "pass" Navigo à tarif unique était un engagement pris lors de la campagne des élections régionales par la majorité régionale actuelle. Et c'est un engagement qui est tenu dans le mandat. Je crois que c'est aussi une grande mesure de justice sociale et de solidarité régionale que la majorité régionale accomplit à travers cette mesure.

C'est une mesure qui a d'ailleurs été adoptée lors du dernier Conseil du S.T.I.F., donc vous arrivez en quelque sorte après la bataille, si j'ose dire, Madame GALLOIS. Cette mesure n'est pas financée en sacrifiant les investissements, comme vous le prétendez, puisque les investissements majeurs prévus dans le cadre du Grand Paris Express et du Plan de mobilisation pour les transports sont désormais confirmés par l'Etat et par la Région. Cette mesure concernant le "pass" Navigo à tarif unique a reçu le soutien de la Chambre de commerce et d'industrie régionale.

Elle sera financée par une contribution de la Région au S.T.I.F. et surtout, par une contribution supplémentaire d'une partie des entreprises, celles de plus de 10 employés et qui bénéficient d'une très bonne desserte dans Paris notamment, mais aussi dans d'autres départements comme les Hauts-de-Seine, tandis que toutes bénéficieront en contrepartie d'une économie substantielle sur le remboursement qu'elles versent à leurs salariés sur l'abonnement Navigo actuel.

Cette évolution prendra effet en septembre 2015 avec un forfait unique à 70 euros, ce qui représentera pour un usager de la grande couronne ayant un abonnement cinq zones une économie de près de 500 euros par an. Ce seront près de 200 euros pour un usager titulaire d'un abonnement trois zones. Et cela concerne aussi les Parisiens. Il y a des Parisiens qui travaillent à La Défense, qui est en zone 3. Pour eux aussi, ce sera une économie de l'ordre de 200 euros par an.

Les étudiants qui habitent en banlieue éloignée et qui étudient à Paris, verront aussi leur tarification baisser de manière spectaculaire, moins 400 euros. C'est donc une mesure de justice sociale dont nous pouvons être fiers.

Je me réjouis, enfin, que le futur tarif à 70 euros n'implique qu'une hausse très modérée de 3 euros pour les Parisiens et les habitants de la zone 2, qui bénéficieront donc, en contrepartie, d'une mobilité élargie à l'ensemble du territoire régional, et cela tous les jours.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place "de bornes de taxis intelligentes".**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 103 et 103 bis sont relatifs à la mise en place de bornes de taxis intelligentes.

La parole est à Mme GALLOIS.

Après le revêtement intelligent, les bornes intelligentes.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, les bornes de taxis actuellement, et c'est vrai, sont vieillissantes, voire obsolètes. Il y a de nombreux nouveaux systèmes grâce aux technologies actuelles de GPS et de Bluetooth qui permettent de garantir un service performant à travers un système de bornes intelligentes.

Je précise que 3/4 des bornes sont équipées d'arrivées électriques et téléphoniques, et que les supports technologiques pour ce type de service sont donc existants. Je précise aussi que ce projet de bornes intelligentes rejoint les préoccupations du point 15 du protocole d'accord national du 28 mai 2008, et que la Préfecture de police avait rappelé l'intérêt de cette solution en 2010.

C'est vrai qu'il y a aujourd'hui de nombreux systèmes pour appeler les taxis, à partir de son smartphone par exemple, mais ce sont des systèmes qui ne sont pas forcément applicables à tous. Par exemple, les personnes âgées n'ont pas forcément un smartphone ou les touristes, qui n'ont pas d'abonnement à l'étranger, n'ont pas forcément un accès à leur smartphone, d'où l'intérêt de maintenir ces bornes de taxis et d'en faire des bornes intelligentes.

Malheureusement, la Ville de Paris, contrairement à ce qu'elle avait annoncé, démonte plus ou moins ces bornes. Nous souhaiterions que vous renonciez à ce démontage de bornes de taxis et que vous réaffirmiez - mais je vois que cela va être fait dans quelques instants - votre engagement de la transformation des bornes de taxis en bornes intelligentes, en annonçant un plan de développement des bornes intelligentes de taxis.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Madame GALLOIS, l'Exécutif propose un vœu en substitution du vôtre pour des questions de formulation, notamment sur le fait que vous exprimiez sous forme d'injonctions un certain nombre d'éléments dans votre vœu.

Tout d'abord, nous avons réuni et reçu les représentants des taxis concernant la question des bornes d'appels. Celles-ci sont aujourd'hui obsolètes, dans la mesure où c'est une technique qui a été développée au début des années 1990. Elles remplissent néanmoins encore un rôle pour un certain nombre de personnes qui ne recourent pas forcément à l'usage d'un smartphone pour faire appel à un taxi en station.

Nous avons, d'un commun accord avec les représentants des taxis, décidé d'un moratoire sur le retrait des bornes et même, de la réaffectation de certaines de ces bornes de là où elles avaient été retirées, sur un certain nombre de stations qui connaissent encore un certain trafic, en termes d'usage. Donc tout cela a été fait en concertation avec les taxis, avec une liste précise du nombre de stations et de leur localisation sur laquelle les bornes ont été réinstallées.

Par ailleurs, nous avons effectivement ouvert un chantier, une réflexion sur la question de la mise en place de bornes intelligentes, sachant que, bien entendu, cette fonction ne pourra pas forcément être récupérée à partir des bornes qui existent à l'heure actuelle qui, comme je le rappelle, disposent d'une technologie obsolète et que nous ne pouvons pas forcément moderniser et mettre au niveau.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu, qui est celui que la Mairie de Paris s'engage à poursuivre le dialogue avec les représentants des taxis et à travailler avec eux à la modernisation des bornes des appels téléphoniques taxis. Bien entendu, je proposerai aussi que l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris puisse être associés à cette réflexion.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Est-ce que le vœu n° 103 est maintenu ?

**Mme Edith GALLOIS.** - Je voudrais simplement vous dire, Monsieur NAJDOVSKI, qu'il n'y avait aucune injonction de ma part. Je ne suis que dans mon rôle d'élue, que j'essaie de faire le mieux possible. D'ailleurs, j'ai bien fait de vous rappeler mon engagement puisque, finalement, vous reprenez mon vœu. Comme nous ne sommes ni dogmatiques, ni sectaires, ni dans l'injonction, je vais retirer ce vœu et je vais, bien entendu, accepter le vôtre puisqu'il va dans le bon sens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Donc le vœu est retiré. Merci, Madame GALLOIS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 357).

### **Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la publicité au sol.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la publicité au sol.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Les vœux n<sup>os</sup> 104 et 105 sont relatifs à la publicité au sol.

Normalement, c'était M. Jean-Bernard BROS.

Madame SIMONNET ? Deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Cela me gêne de lui voler la politesse ! Sur ce vœu relatif à la publicité au sol, on a déjà débattu. La Ville a déjà pris des engagements sur ce sujet-là. D'ailleurs, cela fait partie du Règlement local de publicité. La publicité au sol est interdite dans le Règlement local de publicité.

Pourtant, quelle provocation, parce qu'on en voit pulluler sur tous les trottoirs parisiens, jusqu'à devant l'Hôtel de Ville. Il n'y a pas un quartier, un arrondissement qui ne soit épargné par cette publicité au sol. Ce qui est le comble, c'est qu'il y a carrément une agence qui s'appelle "Biodegr'AD SAS", qui est en fait une entreprise qui fait du marquage publicitaire sur les sols et les surfaces. Elle le fait de manière propre, c'est-à-dire par jet d'eau et elle nettoie le trottoir. Du coup, cela ne laisse pas une trace polluante en termes de matière, mais il n'empêche que le matraquage publicitaire est là, donc la pollution visuelle est là, et donc la remise en cause de la liberté de réception ou non du message publicitaire, le problème est toujours entier.

Ce qui était quand même dingue, c'est que cette entreprise était sur le site de la Ville de Paris parmi les entreprises innovantes. Je suis très contente du vœu que je viens de déposer. Vous allez trouver cela très "autosatisfaction", mais, enfin, je l'avais à peine déposé que j'avais droit, non seulement à un "tweet" amusé de Mao PENINOU, car c'est vrai que dans ce vœu, je précise que les trottoirs sont considérés comme des immeubles de la Ville.

Mis à part cette petite blague, dans la journée même, la référence à cette entreprise était sortie du site de la Ville. Je suis déjà ravie, qu'en partie, mon vœu ait été exaucé, avant même qu'il soit débattu en Conseil. Mais je demande qu'en plus d'avoir retiré cette entreprise du site de la Ville, la Mairie de Paris intervienne pour que cette entreprise cesse ses activités illégales sur la Capitale, c'est-à-dire que l'on intervienne et qu'on écrive vraiment pour dire que cela n'est pas légal, qu'on veille à l'application du R.L.P. et qu'on poursuive les annonceurs concernés qui enfreignent la réglementation.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

M. Jean-Bernard BROS a la parole.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons été alertés par un certain nombre de nos collègues élus, notamment dans les 2e et 11e arrondissements du phénomène de plus en plus important de tags au sol ou tags sur trottoir. Ces tags - je parle de ceux qui sont permanents - pullulent dans certains quartiers parisiens. Beaucoup ne sont pas effectués à base de craie, mais à base de peinture permanente. Ils peuvent contenir des produits portant atteinte à l'environnement, comme des acides ou des solvants.

Leur nettoyage immobilise les services de propreté et constitue donc un coût pour la Ville.

Ce vœu a donc pour but que la Ville se saisisse du sujet et interdise ce type de publicité commerciale sur nos trottoirs.

C'est une démarche à la fois écologique, une démarche d'amélioration de notre cadre de vie, de respect de l'espace public et aussi de bonne gestion de nos deniers publics.

Voilà, mes chers collègues, les raisons de notre démarche. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Pour vous répondre, Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Quand Jacques BOUTAULT aura fini de donner son avis sur la question, je pourrai vous indiquer que, en effet, comme vous l'avez indiqué les uns et les autres, ceci est interdit par le Règlement de la publicité, et c'est la DU, la Direction de l'Urbanisme, et ses trois agents en charge de la verbalisation qui sont en charge de cette verbalisation.

Il y a deux processus possibles.

Le premier est un processus administratif qui amène à des amendes de 200 euros par inscription, sous réserve qu'elles ne soient pas retirées dans les 15 jours. Autant vous dire que cela laisse largement le temps de développer une campagne de publicité.

Le deuxième est un processus pénal qui amène à une amende plus importante de 7.500 euros. C'est ce vers quoi nous nous orientons de plus en plus aujourd'hui mais qui nécessite de sensibiliser le Parquet pour qu'il prononce ces sanctions et ces amendes jusqu'à 7.500 euros.

On va par ailleurs renforcer la répression pour passer, comme on l'a fait sur l'affichage, par le recouvrement des démarches que nous avons engagées pour enlever ces tags sur les trottoirs, ce qui est sans aucun doute la procédure la plus dissuasive en termes de coûts pour l'entreprise qui fait ces inscriptions sur les trottoirs.

Cela va nous permettre aussi de pouvoir faire des verbalisations par le C.A.P.P., ce qui multiplie évidemment le nombre d'agents verbalisateurs.

Je reviendrai donc vers vous avec un projet de délibération devant le Conseil de Paris pour que nous puissions fixer les conditions de ce recouvrement.

Enfin, pour la société dont vous nous avez parlé, Danielle SIMONNET, vous indiquez qu'elle s'est inscrite elle-même sur le site de la Ville "Les acteurs du Paris durable", comme d'ailleurs beaucoup d'autres associations. Elle n'a bénéficié d'aucun soutien ni promotion de la part de la Ville de Paris et effectivement, dès que nous avons été alerté, nous avons fait retirer autoritairement son nom du site.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 358).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Eh bien voilà, tout arrive, joyeux Noël !

Le vœu est adopté. (2014, V. 359).

## **2014 DPE 1072 - Candidature de la Ville de Paris pour l'appel à projets national "Territoires zéro gaspillage zéro déchet".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Après cette joyeuse fête, nous examinons le projet de délibération DPE 1072. Il s'agit de la candidature de la Ville de Paris pour l'appel à projets national "Territoires zéro gaspillage zéro déchet".

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - On est toujours dans les mêmes thématiques. Évidemment, vouloir un territoire zéro gaspillage zéro déchet implique déjà en amont une bataille culturelle et idéologique contre la société du tout jetable, contre la société de l'hyperconsumérisme et forcément, cette bataille a aussi un lien avec la bataille pour lutter contre l'emprise de la publicité dans l'espace public, de la même manière que c'est une bataille qui a aussi un lien contre le travail du dimanche parce que la volonté de faire de nos villes des grands centres commerciaux géants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, participe de ce faux rêve libéral et productiviste qui voudrait nous faire croire que c'est toujours en consommant plus que nous serions heureux, et c'est toujours cette recherche de créer de nouveaux faux désirs, sans cesse de nouveaux objets, qui a une grosse part de responsabilité dans l'augmentation de nos déchets.

Il y a donc bien sûr un enjeu de réduire les déchets à la source. J'ai le sentiment qu'à travers cet engagement de la Ville dans ce projet de délibération, on retrouve tous les engagements que nous avons pu aborder depuis l'adoption des vœux en faveur de s'engager dans la démarche zéro déchet. Je trouve donc que c'est une très bonne chose que Paris souhaite répondre à cet appel à projets dans le cadre de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Une vingtaine de collectivités et territoires volontaires vont s'engager dans une démarche ambitieuse et participative de transition vers l'économie circulaire.

Il fallait évidemment déposer la candidature avant le 5 décembre 2014, donc il ne s'agit que d'un projet de délibération pour entériner... c'est peut-être dommage, je pense qu'il aurait pu être possible de présenter ce projet de délibération en novembre. C'est toujours nécessaire que nous limitions ce type de projet de délibération qui, finalement, n'a quasiment pas lieu d'être puisque les choses sont déjà faites et actées. Là, c'est pour une bonne cause donc tout va bien.

Maintenant, je crois qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau de proposé apparemment, à part ce que l'on savait déjà. Je pense qu'il est vraiment urgent de continuer la bataille pour réduire les déchets à la source, la guerre aux sacs plastiques, qui va être un enjeu extrêmement important, et je pense que nous allons aussi devoir continuer à encourager toutes les formes de troc, de recyclerie, de ressourcerie, de carré des biffins, tout ce qui peut permettre de donner une seconde vie aux objets.

Je pense d'ailleurs qu'on a raté un coche à ne pas développer des marchés de Noël du jouet de la récup. Pour avoir, sur ma pause entre midi et deux, acheté un objet via "Le bon coin" en faisant un rendez-vous vite fait pendant la pause, je pense qu'il y a là une nécessité de développer aussi cela. Cela me semble être une piste, avec les associations dans chacun des quartiers, à développer.

Je pense qu'il est essentiel, évidemment, de continuer la lutte contre le gaspillage alimentaire, et on a pu voir sur les marchés alimentaires que nous continuons des projets dans ce sens-là.

Concernant la collecte des biodéchets ou le travail des biodéchets, évidemment que la Ville doit développer et amplifier tous les projets engagés relatifs au compost, qu'il s'agisse des projets associatifs, de la mobilisation des bailleurs, de la mobilisation des projets de compost de quartier, et il va falloir surtout, sur la collecte biodéchets, passer à l'étape d'après.

Là, on s'engage dans les expérimentations sur la restauration collective, sur l'expérimentation Synhorcat sur les restaurateurs, plus la collecte des huiles.

Il faudra très rapidement engager une planification en faveur de l'instauration de la collecte porte à porte des déchets. Je souhaitais réinsister sur le fait que je me réjouissais de l'engagement oral du mois dernier de Mao PENINOÛ en faveur de l'instauration d'une collecte plutôt en régie publique, qu'il avait déclaré de sa préférence, et la

Ville souhaitait prioritairement étudier une collecte des déchets organiques en régie publique, et je pense que c'est extrêmement important qu'il y ait bien une maîtrise publique.

Je voulais terminer cette intervention en réaffirmant mon désaccord sur le SYCTOM, sur ce qui se passe dans le SYCTOM. Je sais que ce n'est pas le Conseil de Paris seul qui décide, mais comme il y a des élus parisiens qui siègent au SYCTOM, cela me semble important d'avoir conscience que si nous devons réduire nos déchets, il est absurde de vouloir créer une nouvelle usine d'incinération au niveau du SYCTOM, qui plus est pour l'offrir à Suez. Il faut bien comprendre que c'est l'ensemble du processus, collecte et traitement des déchets, qui doit être pris en compte dans un cadre à la fois citoyen et public.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Mme Joëlle MOREL a la parole.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Madame la Maire.

C'est évidemment avec beaucoup d'attention que le groupe Ecologiste suivra le dépôt de la candidature de la Mairie de Paris en lien avec ses partenaires pour le premier appel à projets national "territoires zéro gaspillage zéro déchet".

Le groupe Ecologiste souhaite que notre candidature soit retenue parmi les 20 territoires qui se lanceront dans cette démarche ambitieuse et participative de réduction, réutilisation et recyclage des déchets, c'est-à-dire de transition vers l'économie circulaire.

Le groupe Ecologiste souhaite mettre l'accent dès à présent sur les modalités de mise en œuvre d'une telle opération et sur le rôle particulier de notre collectivité envers les Parisiens et les Parisiennes.

La collectivité devra informer les citoyens sur le coût financier et écologique de la gestion des déchets et des gains réalisés en évitant les gaspillages, en réduisant les déchets et en les valorisant.

Élue dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, je suis témoin par exemple que l'implantation du centre de valorisation des déchets sur le T.E.P. de Ménilmontant est source d'incompréhension par certains riverains.

Je mesure combien ces opérations nécessitent un travail d'accompagnement des citoyens, au plus près, dans les quartiers, et que les animations locales soient nombreuses, novatrices et relayées par les acteurs de la société civile.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame MOREL.

En plus, vous n'avez pas épuisé votre temps de parole, donc c'est très bien.

Jean-Noël AQUA, pour le Parti Communiste et Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris met en œuvre une politique publique globale de gestion des déchets dans le cadre de la politique 3R, réduction, réemploi et recyclage, piliers majeurs de l'économie circulaire. La réduction des déchets en amont et leur recyclage en sont les objectifs.

"Les résidus résultant des échanges physiologiques naturels de l'homme devraient, aussi bien que les déchets de la production industrielle et de la consommation, être réintroduits dans le cycle de production au sein d'un cycle métabolique complet."

J'imagine que M. POZZO di BORGIO, qui semble intéressé par l'histoire du communisme quand ça l'arrange, aura reconnu la citation du "Capital" tome 3.

L'objectif d'une économie circulaire ou d'une production cyclisée est un vrai objectif progressiste qui permet de concilier développement durable et protection de la nature. A un système capitaliste, où l'obsolescence est érigée en dogme, où les profits sont d'autant plus élevés que le renouvellement des objets par le consommateur est rapide, doit être substituée une économie mondiale circulaire dont le fondement réside dans la conception du cycle de vie des biens et la récupération des matières premières.

En juin 2014, un vœu a été adopté, positionnant la Ville de Paris sur une trajectoire "zéro déchet". Cela passe par la valorisation optimale des déchets, le tri de l'ensemble des déchets valorisables et la réduction de leur quantité.

Nous devons poursuivre les actions engagées avec, en priorité, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Celui-ci représente dans le monde plus de 40 tonnes de nourritures chaque seconde, soit plus de 1 milliard de tonnes par an, un tiers de la production globale de denrées alimentaires. C'est un véritable enjeu de société.

Le projet national "zéro gaspillage, zéro déchet" est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets et recycler tout ce qui est recyclable, limiter au maximum l'élimination.

Mais ne pas gaspiller, c'est aussi apprendre à mieux consommer, à ne pas jeter trop vite, à acheter uniquement ce dont on a besoin, à respecter notre planète mais aussi les autres. Il s'agit de sortir de la logique consumériste et productiviste.

C'est aussi adopter un autre mode de production et d'échange, puisque notre réponse doit être à la hauteur des enjeux, en agissant sur le système économique, en favorisant les circuits courts, en favorisant la vente directe du producteur au consommateur, en luttant contre l'obsolescence programmée.

Tout ceci doit être favorisé par notre action.

Mais nous avons aussi le devoir d'informer et de sensibiliser les citoyennes et citoyens, notamment en associant les mairies d'arrondissement. L'éducation en amont est décisive ; elle permet de sensibiliser les futurs citoyens mais aussi les parents par diffusion progressive. Il serait intéressant, dans ce cadre, de faire l'état des lieux de ce qui est déjà fait dans le cadre de nos partenariats des A.R.E. et d'étudier d'éventuelles interventions supplémentaires sur cette thématique de limitation des déchets et de recyclage.

Nous devons aussi mettre à la disposition de tous et de toutes les moyens nécessaires pour lutter contre le gaspillage. Avec ce projet, ce sont tous les acteurs (collectivités, citoyens, entreprises, associations) qui doivent être impliqués dans la réflexion et l'action.

Enfin, lutter contre le gaspillage, c'est aussi lutter contre les inégalités à travers le monde. Alors que l'obsession des pays riches est de maximiser les profits, quitte à piller les ressources naturelles des pays pauvres, limiter le gaspillage, c'est aussi limiter l'exploitation ; c'est un combat politique.

Comme je l'avais déjà dit ici, les considérations écologiques sont définitivement indissociables des considérations sociales.

Ce projet "zéro gaspillage, zéro déchet" montre qu'une autre politique progressiste est possible : une politique sociale et écologique ; elle s'inscrit dans notre projet de développement humain durable qui vise à satisfaire les besoins humains, tout en respectant l'environnement, en soi mais aussi pour la qualité du cadre de vie pour tous.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération, actant notre candidature à ce projet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour vous répondre, pour répondre aux trois orateurs et oratrices, la parole est donnée à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens au nom de Mao PENINOÛ et moi-même, qui portons ensemble la stratégie "zéro déchet" de la Ville de Paris.

Vous l'avez dit, tous les trois, Monsieur AQUA, Madame SIMONNET et Madame MOREL, ce projet de délibération porte sur notre candidature à l'appel à projets "zéro gaspillage, zéro déchet" qui s'inscrit dans la stratégie "zéro déchet" que nous avons votée à l'unanimité ici même en juin dernier.

Passer de la société du jetable à la société du durable, c'est bien l'objectif que nous devons nous fixer ; pour cela, entrer dans cette stratégie "zéro déchet" et la mettre en œuvre, eh bien, c'est un chantier qui est un chantier ambitieux.

Nous avons souhaité, pour le mener, répondre à cet appel à projets et y répondre dans une dimension un peu plus large que la dimension simplement parisienne puisque vous avez vu que cet appel à projets apporte une réponse qui n'est pas une réponse strictement de la Ville de Paris mais qui est une réponse du SYCTOM, qui est une réponse de l'ORDIF et de six collectivités dont Paris.

C'est-à-dire que, d'ores et déjà, nous avons voulu que l'économie circulaire puisse être portée par plusieurs collectivités et puisse être un projet politique partagé à l'échelle du Grand Paris.

Cet appel à projets nous impose réflexion et action, non seulement sur notre politique de réduction, de réemploi et de recyclage sur différentes filières, dans lesquelles, bien sûr, la filière des biodéchets est la principale, est la clef de voûte, mais également une réflexion sur la fiscalité incitative, sur la place de l'économie sociale et solidaire dans cette trajectoire.

Pour vous répondre, Madame SIMONNET, et particulièrement sur la question des biodéchets, nous prenons note de votre volonté de voir la collecte des biodéchets être réalisée en régie. Nous en prenons note aujourd'hui, tout comme nous en avons pris note le mois dernier et, me semble-t-il, encore le mois précédent.

Effectivement, vous l'avez dit et répété. Vous émettez ce souhait que cette collecte soit réalisée en régie sur de petites unités de traitement.

A l'heure actuelle, sur cette collecte de porte à porte, même si ni la décision ni même les modalités de mise en place ne sont arrêtées - Mao PENINOÛ l'a signalé le mois dernier et vous l'avez répété dans votre intervention -, effectivement, nous sommes plutôt favorables à ce que cette collecte puisse être effectuée en régie, si cela est possible. Mais nous étudions l'ensemble des alternatives et l'ensemble des modalités de mise en œuvre.

Toutefois, nous pouvons aujourd'hui à nouveau vous confirmer également notre volonté, en tout cas notre intérêt pour les petites unités de compostage industriel, puisque vous l'avez mentionné également.

Monsieur AQUA, vous avez évoqué la question du gaspillage alimentaire qui, elle aussi, est une question qui revient régulièrement. Nous avons présenté le mois dernier une première brique. Même si le gaspillage alimentaire est un sujet que nous traitons depuis de nombreuses années dans le cadre du Programme local de prévention des déchets, nous avons souhaité, le mois dernier, présenter une brique de ce plan de lutte contre le gaspillage alimentaire par notre partenariat avec l'A.N.S.A., l'Agence nationale des solidarités actives, qui va mener, tout au long de l'année 2015, à la fois l'identification et la mobilisation des acteurs.

Concernant les biodéchets toujours, j'ajouterai que la collecte des gros producteurs municipaux se prépare en lien avec le Secrétariat général et les services de la Ville, pour répondre à nos obligations réglementaires pour les structures qui dépendent directement de la Ville.

Enfin, Madame MOREL, vous avez raison. Vous avez raison de dire que ces politiques d'installation, que ce soit de recycleries ou de centres de valorisation, doivent être partagées avec les habitants. Au-delà d'une simple consultation, c'est bien l'engagement des habitants que nous devons aller rechercher sur cette trajectoire "zéro déchet".

Mais nous pouvons être relativement optimistes puisque nous avons vu que, dans le budget participatif, la question des déchets de proximité était positionnée en troisième thématique, après la végétalisation et l'espace public. Donc, nous savons que les Parisiennes et les Parisiens y sont sensibles.

Mais nous devons travailler avec les conseils de quartier, en particulier sur la question de l'implantation et du schéma territorial des lieux de proximité, que ce soit pour les recycleries ou pour les déchetteries, en tout cas sur les futurs territoires d'implantation.

Je tiens tout de même à ajouter, presque pour terminer, que la politique menée dans le cadre du P.L.P.D. est une politique qui est extrêmement participative puisqu'elle a fait intervenir, au cours de l'année dernière, plus de 400 acteurs : associations, citoyens. C'est aussi une manière d'être au plus près des habitants.

Enfin, Madame SIMONNET, je dirais que je retiens volontiers cette proposition du marché de Noël et cela ne m'a pas échappé non plus, cette année, que les marchés de Noël comportaient peu d'espaces pour la récupération.

Toutefois, je vous invite, dans ces périodes de courses de Noël, à user et abuser du réseau des recycleries pour lesquelles Paris aujourd'hui est enviable d'autres grandes capitales. Nous en avons une dizaine à Paris.

Donc, n'hésitez pas, pour faire plaisir, pour vous faire plaisir et à petit prix, et sans nuire à l'environnement, à utiliser ce réseau des recycleries.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Merci pour ces réponses.

J'ai une demande d'explications de vote, même s'il n'y a pas...

Oui, on peut applaudir !

... même s'il n'y a pas, a priori, dans le règlement intérieur, d'explications de vote sur des projets de délibération, mais je veux bien, dans les cadeaux de Noël que nous faisons, octroyer à M. WEHRLING le plaisir de nous apporter son explication de vote sur ce projet de délibération.

**M. Yann WEHRLING.** - Vous êtes ce soir une Maire Noël d'une certaine manière.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je prends avec bonheur cette appellation nouvelle !

**M. Yann WEHRLING.** - Simplement, c'est un concours d'une certaine manière d'excellence en matière de gestion des déchets auquel nous souhaitons participer.

Je veux signaler que l'excellence en matière de gestion des déchets nous invite à insister sur le fait que nous avons souhaité, à travers deux vœux successifs adoptés par l'ensemble de ce Conseil, réfléchir à la tarification incitative. Je dois dire que je n'ai pas vu cette mention dans le projet de délibération. J'ai vu Antoinette GUHL. Vous l'avez dit dans votre intervention, mais ce n'est pas écrit dans le projet de délibération.

Par ailleurs, je m'en inquiète d'autant plus que j'ai eu écho, mais vous me le confirmerez, que cette idée est abandonnée par la Ville de Paris. A l'occasion, vous me direz ce qu'il en est, mais c'est un peu dommage. En tout cas, je crains que cela ne contribue pas à ce que nous soyons parmi les lauréats de ce concours. Merci.

Évidemment nous votons ce vœu mais je voulais préciser ce détail.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour ce vote.

Antoinette GUHL, rétablissez.

**Mme Antoinette GUHL,** adjointe. - Effectivement, je l'ai mentionné dans mon intervention. C'est une question qui fait partie de l'appel à projets et pour lequel nous nous engageons, en répondant à cet appel à projets, à ouvrir la réflexion, la discussion sur cette tarification incitative.

C'était bien l'objet de mes propos.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1072.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1072).

**2014 DPP 1055 - Subvention (3.674.229,27 euros) avec Paris Habitat OPH dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.**

**2014 DPP 1056 - Subvention (631.771,72 euros) avec la R.I.V.P. dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.**

**2014 DPP 1057 - Subvention (85.048,37 euros) avec le Logement francilien dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.**

**2014 DPP 1058 - Subvention (187.336,62 euros) avec Immobilière 3F dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.**

**2014 DPP 1059 - Subvention (125.147,79 euros) avec EFIDIS dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.**

**2014 DPP 1060 - Subvention (103.781,68 euros) avec la S.I.E.M.P. dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.**

**2014 DPP 1061 - Subvention (92.684,55 euros) avec ICF La Sablière dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons conjointement les projets de délibération DPP 1055 à 1061 qui sont relatifs à des subventions dans le cadre de la surveillance des logements sociaux.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ce sera extrêmement court.

Je comprends bien l'enjeu et le bénéfice que ce dispositif interbailleur a pu avoir pendant les années précédentes. Néanmoins, je voudrais vous alerter sur d'autres témoignages que j'ai pu avoir sur un certain nombre de quartiers où parfois, par insuffisance de formation, des agents qui opèrent dans ce dispositif-là, il y a pu avoir des dérapages et des débordements.

Il faut vraiment qu'on ait conscience que la sécurité est un vrai métier qui nécessite un encadrement et une formation, si on ne veut pas que ce dispositif interbailleur bascule dans autre chose, dans une fausse police municipale ou bien des agents qui sont dans des situations trop délicates, trop tendues, trop difficiles avec trop peu de formation se retrouvent soit à être victimes de violence, soit à avoir des comportements qui débordent dans autre chose.

Il faut ménager cela avec beaucoup de précautions, à chaque fois avoir bien le souci d'où commence et où s'arrête la mission interbailleur. Et où commence véritablement la responsabilité de la police républicaine, qu'il y ait vraiment des liens et un suivi de la formation pour que l'on puisse au maximum limiter les situations potentielles, soit d'agents victimes d'un travail extrêmement dur et pénible, ou bien de bavures sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

*(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Mon intervention sera d'une nature différente, évidemment, puisque je suis très favorable à ce dispositif que j'ai instauré il y a quelques années, même si en 2003, il a été décidé, par votre majorité, de réformer la nature même du dispositif de surveillance.

Au passage, sa portée, contrairement à ce qui est dit, a été largement réduite. Avant 2003, la Ville de Paris participait à hauteur de 11 millions pour surveiller 60.000 logements sociaux 24 heures sur 24 et 365 jours par an pour tous les arrondissements qui le nécessitaient.

Depuis, l'enveloppe consacrée à cette mission a été réduite par la Ville de 11 à 4,8 millions d'euros, soit une diminution de plus de 56 %. En conséquence, la surveillance des logements sociaux et donc la sécurité de leurs habitants sont aujourd'hui moins bien assurées. Les patrouilles diurnes ont été supprimées au profit de la seule plage horaire de 19 heures - 4 heures 30 du matin. Et en journée, les locataires sont livrés à un sentiment d'insécurité qui peut être très vif.

Paradoxalement, le nombre de logements protégés augmente. Initialement le G.P.I.S. couvrait 52.000 logements en 2004. Aujourd'hui, nous approchons les 74.000 logements surveillés, soit 40 % d'augmentation, avec toujours moins d'heures dédiées. La subvention stagne, elle est de 4,8 millions d'euros alors qu'elle devrait être aujourd'hui d'au moins 8,5 millions d'euros pour garantir un niveau de surveillance convenable.

La Ville se désengage en demandant aux bailleurs sociaux de l'assumer. Je prends l'exemple de la R.I.V.P. qui a vu sa subvention baisser de 31 % entre 2012 et 2014. Au final, ce sont les locataires sociaux qui subissent une double peine : des charges plus élevées, car les bailleurs ont nécessairement répercuté le surcoût et une surveillance moindre de leur résidence.

Ce désengagement va plus loin car le budget municipal consacré à la sécurité - on l'a vu hier - va baisser de 10,8 % hors contribution de la Préfecture de police. Cela est principalement dû à la réduction de 1 million d'euros des

dépenses de gardiennage, notamment dans le domaine intercalaire. Je crains pour ces immeubles qui peuvent être ainsi livrés au "squat" car vous n'arriverez pas à y aménager partout des activités ou des collectifs d'artistes.

Encore une fois, les engagements de campagne sont mis à mal puisque la Maire de Paris avait annoncé vouloir élargir les missions du G.P.I.S. pendant la campagne. Comment le faire avec des moyens qui sont revus à la baisse chaque année ? Un million d'euros l'année dernière et 100.000 euros cette année.

On pourrait pourtant faire mieux pour un coût maîtrisé. Je proposais, lors du débat sur le budget spécial de créer un corps unique de sécurité sous l'autorité de la Maire de Paris, qui pourrait aussi assurer la sécurité de logements sociaux dans le cadre d'une présence globale plus forte sur l'espace public. La loi permet désormais, grâce à un amendement d'ailleurs que j'avais porté à l'époque, aux agents de la D.P.P. d'effectuer ces missions dans les immeubles sociaux.

L'ancien dispositif prévoyait d'ailleurs un pilotage étroit par la D.P.P. Certes le système était différent, il existait sous une forme juridique différente mais il y avait un pilotage étroit de la D.P.P. du dispositif. Alors qu'aujourd'hui le G.P.I.S. évolue en toute autonomie.

Je souhaite au moins qu'une cellule de contrôle soit mise en place au sein de la D.P.P. Cela permettrait de diminuer les effets de bords du dispositif. Bien souvent les phénomènes d'occupation se déplacent dans l'immeuble voisin qui n'entre pas forcément dans le dispositif car il relève notamment d'un autre bailleur social.

Certes, au cas par cas, des patrouilles peuvent être opérées mais cela manque de réactivité, et ce n'est pas aux correspondants de nuit d'accomplir ce genre de mission, comme cela peut être fréquent en soirée.

Nous avons déjà eu un échange en 3e Commission mais je souhaite revenir sur l'organisation des moyens humains du G.P.I.S. La création d'une base dans le sud parisien est une nécessité partagée. Les agents perdent inutilement du temps dans les longs et très longs trajets qu'ils accomplissent depuis leur unique base du 17e arrondissement. Le parc immobilier de la Ville est suffisamment dense pour trouver un local rive gauche. Il y a d'ailleurs des bases de la D.P.P. qui peuvent aussi devenir des points d'appui adéquats.

Le déploiement de la vidéoprotection chez les bailleurs sociaux était aussi une des promesses de campagne. On a évoqué le sujet tout à l'heure avec Mme BROSEL et je pense que vous pouvez vous engager de manière plus volontaire sur ce sujet, puisque ce serait une grande aide pour le dispositif en question.

Je renouvelle enfin mes demandes maintes fois acceptées, c'est vrai, je le reconnais, mais malheureusement jamais mises en œuvre jusqu'à présent - je pense qu'il n'y a pas de problèmes pour autant - d'entendre la direction du G.P.I.S. en Commission, d'une part, et de disposer d'un bilan annuel pour chaque arrondissement et pour l'ensemble. Je me souviens même il y a quelques années que nous avons visité, avec une délégation la 3e Commission, les locaux. Cela nous a permis d'entendre un exposé du G.P.I.S.

Je pense que quelques années plus tard, notamment aujourd'hui, ce serait peut-être bien de faire le point, notamment au début de cette nouvelle mandature. Je pense que cela intéresserait tous les membres de la 3e Commission d'avoir un retour précis sur ce dispositif très important pour des dizaines de milliers de locataires sociaux.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Monsieur Geoffroy BOULARD, vous avez la parole.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion pour notre groupe de déplorer la baisse des crédits de la Ville via les bailleurs sociaux dédiés au G.P.I.S. pour l'année 2015 : moins 100.000 euros.

Cela s'ajoute à la baisse chronique de la subvention de la Ville dédiée à la surveillance des ensembles immobiliers sociaux depuis 2008, dénoncée régulièrement par Philippe GOUJON, député-maire du 15e arrondissement dans cette enceinte, et que je tiens à saluer pour sa constance sur ce sujet.

Mais jusqu'où ira le désengagement de la Ville en matière de surveillance, Monsieur BROSSAT, des ensembles immobiliers sociaux qui sont localisés dans les quartiers "politique de la ville" ou de grands projets de renouvellement urbain ? Comme l'a rappelé Philippe GOUJON, c'est près de 75.000 logements et 170.000 Parisiens.

Depuis 2004, le G.P.I.S., malgré la baisse des subventions, des moyens financiers, s'est professionnalisé grâce, notamment au décret du 21 décembre 2011, autorisant les agents de surveillance d'immeubles collectifs d'habitation à se protéger en se munissant de tonfa et gaz lacrymogène, sous réserve de formation.

Depuis 2004, le G.P.I.S. a renforcé sa coordination avec la Préfecture dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance dans les arrondissements, avec des opérations conjointes, coordonnées, qui ont prouvé toute leur efficacité. Pour compléter son action, le G.P.I.S. s'est doté de son propre système de vidéosurveillance dans les parkings et halls d'immeuble. Paris Habitat doit s'appuyer davantage sur l'expertise en matière de sûreté du G.P.I.S. sur ses sites sensibles.

Les réunions techniques d'arrondissement trimestrielles répondent aux attentes des partenaires et des élus locaux. Il conviendrait, pour la Ville de Paris, de soutenir plus fortement l'action du G.P.I.S., en créant une seconde base opérationnelle dans le Sud de Paris pour gagner en réactivité et proximité avec certains sites sensibles. Un vœu que porte également mon collègue Philippe GOUJON depuis de nombreuses années.

Doter le G.P.I.S. de moyens financiers suffisants pour assurer et développer ses missions, serait devenu politiquement incorrect à la Ville de Paris ? C'est un enjeu de sécurité et de tranquillité publique dans l'intérêt des Parisiens, sur lequel faire des économies n'est pas acceptable.

Je tiens, avec mes collègues, à saluer le travail de la direction actuelle, avec laquelle nous travaillons chaque jour pour orienter les actions au plus près du terrain et des difficultés rencontrées. Nous souhaitons que la Ville se ressaisisse et revoie sa copie, en étudiant une meilleure coordination, toujours plus étroite avec les inspecteurs de sécurité qui dépendent de la Ville de Paris.

Quant à Paris Habitat, si nous saluons les travaux de sécurisation en cours ou en voie d'achèvement dans plusieurs sites sensibles, nous attendons davantage, notamment en matière de vidéo-protection sur des sites qui le demandent depuis plusieurs années.

Paris Habitat doit poursuivre sa politique à l'encontre des délinquants et sa politique en lien avec le Parquet, notamment liée aux troubles de jouissance. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que vous inviter à oser soutenir pour la sécurité et la tranquillité des Parisiens un dispositif qui apporte un vrai complément, utile à la police et rassurant pour les Parisiens.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous.

Je voudrais d'ailleurs saluer très chaleureusement le travail des agents du G.P.I.S. Avec Colombe BROSSEL, nous avons passé la nuit de vendredi dernier, du moins une partie de la nuit, avec ces agents dans le 18e arrondissement, dans le 19e et le 20e arrondissement. Ce sont des agents qui réalisent un travail extrêmement important dans des conditions parfois difficiles et je crois qu'il faut le saluer.

Quant au financement du G.P.I.S., Colombe BROSSEL le dira très bien, ce qui compte pour les habitants de nos quartiers, c'est que le G.P.I.S. soit financé. Ils s'intéressent assez peu à savoir s'il est financé sur fonds propres des bailleurs ou s'il est financé sur fonds de la Ville.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux trois intervenants, même si je suis un peu désarmée par la tonalité partielle ou totale des interventions des élus de l'UMP, très conservatrices. Honnêtement, vous ne pouvez pas en permanence, sur tous les sujets, essayer de nous donner des leçons de bonne gestion, reconnaître vous-mêmes dans vos interventions que c'est un service utile, utile aux habitants, qui fonctionne bien - et d'ailleurs, vous dites vous-mêmes : "on travaille bien avec eux" - mais par principe, il ne faudrait pas qu'il y ait la moindre baisse de subventions et, par principe, il ne faudrait pas que le G.P.I.S. se réorganise et réinterroge son modèle d'organisation et son modèle économique.

Le G.P.I.S. a fait ce travail, a réinterrogé son modèle d'organisation, réinterrogé son modèle économique et on est avec une subvention qui baissera de 100.000 euros pour le même nombre d'immeubles qui sont aujourd'hui surveillés et sécurisés par les agents du G.P.I.S., avec des modalités d'intervention qui sont plus adaptées aux besoins des habitants, en lien avec les bailleurs.

C'est quand même fou d'être à ce point-là les hérauts du conservatisme, où il ne faudrait surtout jamais rien bouger, mais éventuellement peut-être faire des économies en licenciant des agents de la Fonction publique parisienne. C'est plus facile !

Alors oui, cette subvention vient reconnaître un dispositif que beaucoup de villes nous envient. Nous sommes la seule collectivité à avoir monté un partenariat avec les bailleurs qui soit à ce point-là utile à tous, et je pense en premier lieu aux habitants. Reconnaissons que c'est un dispositif intelligent qui fonctionne bien et sur lequel nous pouvons avancer de concert avec la direction du G.P.I.S.

Il y a des choses que l'on peut faire un peu mieux. Je l'ai dit en 3e Commission. Ne vous saisissez pas de mes propos en 3e Commission pour en faire des arguments contre la Ville. J'ai pour habitude d'informer les élus du travail que nous faisons, notamment parce que ce travail a besoin de s'appuyer sur les maires d'arrondissement et que sur un certain nombre de sujets, nous ne pouvons pas faire en dehors des maires d'arrondissement. Je vous l'ai dit.

Et d'ailleurs, lors de cette tournée avec le directeur et les équipes opérationnelles du G.P.I.S., nous avons eu aussi l'occasion d'échanger avec eux sur ces sujets. Oui, il y a besoin de plus de lien avec les mairies d'arrondissement. Cela fera partie du contrat de sécurité parisien. La sécurisation des grands ensembles sociaux fera l'objet, en tant que telle, d'une fiche. Je vous l'ai dit : je pense utile de mieux formaliser, de rendre plus lisibles et plus fluides les relations entre les mairies d'arrondissement et le G.P.I.S. Le G.P.I.S. y est prêt, donc nous allons avancer sur ce point.

Comment vous laisser dire qu'il n'y a pas de contrôle à la DPP ? Enfin, cela est absurde, Monsieur GOUJON, vous le savez bien ! Je vous ai dit, par contre, que nous travaillons à une convention unique, entre la Ville de Paris et le G.P.I.S., et que, normalement, c'est la dernière année que vous voterez plusieurs projets de délibération, un par bailleur, dit historique et constitutif du G.P.I.S., et que nous allons vers une convention unique qui permettra de lier le G.P.I.S. d'une part, et la Ville de Paris d'autre part. Et qui permettra de poser, dans le cadre de cette convention, les sujets sur lesquels nous pensons utile d'avancer ensemble.

Voilà. Ne reprenez pas mes propos pour en faire de faux arguments.

Oui, pour un bilan annuel. Pardon, Monsieur GOUJON, c'est la première fois que je vous entends demander que le directeur du G.P.I.S. soit en Commission. Il n'y a évidemment aucun souci de ma part et je crois que lui-même en sera très heureux, parce que je vous le dis, nous avons eu l'occasion de vérifier, in situ avec Ian BROSSAT, le souhait de la part du G.P.I.S. de travailler mieux et encore plus avec la Ville.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - C'est Colombe BROSSEL qui parle. Je crois que vos remarques politiques n'ont rien à faire là.

Colombe BROSSEL poursuit, seule, en silence et même M. BOURNAZEL va se calmer. C'est dire !

Colombe BROSSEL toute seule.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Je suis adjointe à la Maire, Ian BROSSAT aussi, et nous faisons ensemble des sorties avec le G.P.I.S.

Deuxième point : la création de la seconde base. On a échangé à ce sujet. Monsieur GOUJON, j'entends vos arguments. Je vous l'ai dit, je ne suis pas sûre que ce soit un sujet sur lequel il soit simple d'avancer. J'entends ce que vous dites. En même temps, on a eu l'échange avec la direction du G.P.I.S. Ils sont très contents des locaux dans lesquels ils sont aujourd'hui et ils y voient, y compris dans le fait d'avoir une seule base, une seule unité, des avantages sur lesquels on pourra échanger, parce que je ne voudrais pas dépasser les cinq minutes qui me sont imparties.

J'entends votre demande. J'avoue avoir été sensible aux arguments de la direction du G.P.I.S.

Madame SIMONNET : formation, toujours, comme à chaque fois et dans tous les métiers. Merci de cette remontée, j'allais dire de terrain, et nous échangerons évidemment avec le G.P.I.S. aussi sur cette question.

Merci à tous.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1055.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1055).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1056.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1056).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1057.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1057).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1058.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1058).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1059.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1059).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1060.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1060).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1061.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1061).

**2014 DPA 1007 - Projet de performance énergétique dans les écoles - présentation du rapport annuel 2013 de suivi d'exécution du premier contrat relatif à 100 écoles.**

## 2014 DPA 1008 - Projet de performance énergétique dans les écoles - lancement de la consultation pour un deuxième contrat relatif à 140 écoles.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DPA 1007 et DPA 1008, relatifs au projet de performance énergétique dans les écoles.

La parole est à M. Thierry HODENT.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre, en effet, du projet de performance énergétique des écoles, nous avons eu deux écoles dans le 7e concernées, et si ces deux écoles ont eu de bons résultats au niveau énergétique, elles ont soulevé de nombreux problèmes budgétaires pour nous, pour la suite et l'évolution sur ces deux écoles-là, sans parler des nouvelles écoles qui viendront ensuite.

Pour vous donner un exemple, dans une des deux écoles, qui est l'école Las Cases, pour ne pas la citer, le Plan climat a fait les façades sur rue en double vitrage. Par contre, les façades sur cour n'ont pas été double-vitrées, ce qui veut dire qu'il va falloir qu'on le prenne sur les budgets types III, pour le faire dans les années qui viennent, parce que c'est un peu difficile de tenir une école avec des fenêtres double vitrage d'un côté et simple vitrage de l'autre, pour des raisons, bien évidemment, d'équilibre énergétique, là aussi, même si les performances sont tenues.

Bien sûr, nous voterons pour ce projet de délibération, mais ma question est plus : est-ce qu'on n'a pas intérêt à finir les écoles déjà commencées dans le plan des 100 premières, avant de se lancer dans de nouvelles écoles au titre de ce Plan climat ? Voilà, c'est ma question. Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Alors là, vous allez être surpris de la rapidité. Je tenais juste à signaler et à rappeler la bataille qui avait été conduite par un certain nombre d'entre nous sous l'ancienne mandature - M. Ian BROSSAT, vous vous en souvenez -, justement, contre le recours au partenariat public-privé pour la rénovation des écoles, parce que cela nous semble très important, bien évidemment, d'engager cette rénovation énergétique sur l'ensemble des écoles, et plus largement, sur l'ensemble non seulement des équipements publics, des bâtiments publics, mais aussi des logements, et pour autant, cela ne doit pas être une raison pour recourir à des partenariats public-privé pour que d'autres s'enrichissent sur le dos de la collectivité.

Et donc, je vois avec satisfaction que les engagements à l'époque, grâce à la bataille qu'on avait menée, un certain nombre d'entre nous... Eh bien, il y avait eu des engagements pour ne plus recourir à ces partenariats public-privé, et il me semble bien que le projet de délibération DPA 1008 ne relève pas du partenariat public-privé et qu'on est bien sur une maîtrise d'ouvrage public. Et cela me semble important qu'on soit attaché à cela, non seulement pour une maîtrise saine des dépenses, mais une maîtrise publique de ce qu'on engage.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci pour ce rappel.

Madame Aurélie SOLANS, vous avez la parole.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Oui, merci. Je parlerai sur les deux projets de délibération relatifs aux rénovations thermiques des écoles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec enthousiasme que je souhaite intervenir sur ce projet de délibération qui nous présente les premiers résultats encourageants de l'exécution du premier contrat de projet de performance énergétique dans 45 écoles, livrées dès la fin de l'année 2012.

La mise en œuvre du Plan climat, adopté en 2007, a été une priorité de la mandature précédente. Il doit le rester dans cette mandature. Pour atteindre les objectifs ambitieux que s'est fixés Paris, un grand nombre de chantiers ont été engagés. Un de ceux-ci est la réhabilitation thermique des bâtiments. Réduire le gaspillage d'énergie en rénovant les bâtiments est une priorité pour le climat.

C'est aussi, à l'heure des débats budgétaires, un moyen de faire des économies conséquentes pour le budget de la Ville. Les écoles maternelles et élémentaires constituent 20 % du parc des équipements publics parisiens, et agir sur leur consommation est donc un levier majeur pour atteindre les objectifs du Plan climat, qui visent

notamment à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur ces bâtiments publics de 30 %, à l'échéance 2020 par rapport à 2004.

Ce projet, porté par Denis BAUPIN et René DUTREY lors de la précédente mandature, fut innovant à plus d'un titre, et je souhaite y revenir ici. Le projet de réhabilitation thermique des écoles parisiennes a été lancé lors du Conseil de Paris de juillet 2010, avec l'objectif d'engager la réhabilitation thermique de 600 écoles parisiennes d'ici 2020. Le projet prévoit d'expérimenter le contrat de partenariat de performance énergétique, principe déjà testé avec succès ailleurs en Europe. Ce type de contrat impose aux entreprises chargées des travaux un objectif de 30 % d'économies d'énergie.

La Ville de Paris a fait le choix d'avoir recours, pour ce premier lot, à une forme contractuelle encore très peu utilisée : le contrat de partenariat de performance énergétique, qui impose au groupement une obligation de résultats sur 20 ans. Ce contrat permet d'obtenir une garantie réelle pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, et ce pendant toute la durée du contrat. Ce contrat inclut aussi des actions de sensibilisation des personnels municipaux des écoles et des sessions au profit des publics scolaires.

Les premiers résultats de cette expérimentation permettent de confirmer la pertinence du recours à ce type de contrat. Sur 100 écoles, nous avons les résultats précis pour 45 écoles. Ceux-ci sont conformes aux objectifs et font apparaître une baisse des consommations d'énergie de 33,1 %, et une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 34,6 % par rapport à la période de référence 2008-2009.

Il faut également mentionner que les travaux initiaux se sont achevés, non seulement dans les délais contractuels, mais aussi dans le respect du budget alloué. Ce contrat a permis d'améliorer les conditions de vie des élèves et de l'ensemble des personnels, grâce à une meilleure régulation thermique. En effet, ceux-ci supportent encore trop souvent des lieux surchauffés ou trop froids. 131 interventions de sensibilisation ont ainsi eu lieu sur l'année scolaire 2013-2014. C'est également une source de développement d'emplois non délocalisables, et donc, un pas de plus vers la conversion écologique de l'économie.

Concernant les 55 écoles, dont les travaux se sont achevés en août 2013, les résultats performantiels ne sont pas encore connus, et nous espérons qu'ils seront de même nature. Le Conseil de Paris a voté en février 2013 la poursuite du projet de rénovation pour 200 nouvelles écoles en deux lots : 140 en conception, réalisation, exploitation et maintenance, et 60 écoles en conception, réalisation ; l'exploitation et la maintenance étant réalisées en régie.

Le projet de délibération DPA 1008 a pour objet le lancement de la consultation pour le deuxième contrat sur 15 ans, relatif à ces 140 écoles, 30 % d'économies devant être réalisées, qui devront aboutir également à une diminution de CO2 de plus de 3.000 tonnes par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 2.200 automobiles. Nous saluons le lancement de cette consultation et nous pensons désormais que la Ville doit être plus ambitieuse pour les prochains programmes de rénovation et pourrait fixer un objectif de 50 % d'économies.

En effet, nous avons vu, sur les résultats des 45 premières écoles, que l'objectif de 30 % pouvait être atteint, et même dépassé.

Enfin, ces projets de délibération me permettent de rappeler que beaucoup reste encore à faire. En effet, les autres bâtiments et équipements publics doivent également être rénovés thermiquement, et ceci dans un calendrier contraint. Ceci sera la preuve de la démarche volontariste de la Ville pour réagir face à l'urgence climatique.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire;

Chers collègues, la poursuite des objectifs du Plan climat énergie à Paris, que nous avons adopté en 2007 et en 2012 à l'unanimité, prévoit d'ici 2020 la réhabilitation énergétique de plus de 600 écoles parisiennes. Cette disposition va dans le sens de cette transition écologique qui devient de plus en plus urgente, qui nous incite, qui nous oblige même à prendre des décisions d'investissement fortes. Nous souscrivons bien entendu entièrement à l'esprit de ce projet.

Si nous sommes tous d'accord sur le fait que les équipements publics doivent répondre à ces nouveaux critères de sobriété énergétique, et que nous trouvons d'ailleurs que l'école est symboliquement l'équipement parfait pour impulser ce mouvement, nous sommes en revanche beaucoup plus partagés sur les moyens choisis pour le réaliser. Nous nous sommes systématiquement opposés au choix du partenariat public-privé conclu avec la société

Nov'Ecoles, et ce depuis le mandat précédent. Nous le maintenons : ce choix pour la rénovation des 100 premiers établissements n'était pas le bon.

Nous l'avons dit, le groupe Communiste l'avait dit sous la précédente mandature. Nous avons exposé clairement notre position sur ce type de partenariats. Ils coûtent plus cher qu'une procédure de marché classique, car les entreprises ont recours à un emprunt au taux plus élevé que les personnes publiques, et peuvent se révéler très coûteux pour la collectivité en cas de défaillance de l'entreprise. Nous pensons toujours, malgré les résultats satisfaisants exposés dans ce rapport, que le partenariat public-privé n'est pas la bonne solution pour la conduite d'actions publiques. Nous l'avons dit à plusieurs reprises dans cette enceinte : si nous voulons que la transition énergétique profite à tous, alors, le service public est le seul acteur à même de le porter.

Nous pensons dans cette logique que la Mairie doit avoir un contrôle total sur la gestion de ses équipements, et de pilotage des travaux qui les concernent. Cette opération majeure va se développer sur de nombreuses années, car nous visons à terme l'intégralité des équipements scolaires de la Ville et la majeure partie du parc municipal. Ce chantier colossal nécessitera une vigilance poussée sur l'utilisation des moyens de la Ville.

Notre proposition de mission de pilotage public de ces réhabilitations à partir des compétences internes garde encore toute sa véracité. Au vu des sommes qui vont devoir être engagées pour ce projet, nous pensons d'ailleurs qu'elle aidera la Ville à mieux maîtriser l'argent public. Nous devons prendre garde à ne pas avoir recours à des montages qui peuvent paraître intéressants sur le court terme, et sont préjudiciables au bout de quelques années. C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir que le projet de délibération suivant proposera, pour la deuxième partie de ce mouvement de réhabilitation énergétique, que la rénovation prévue des 140 prochaines écoles se fera dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage public, et pas dans celui d'un partenariat public-privé.

Nous resterons cependant extrêmement vigilants sur le montage financier prévu pour ce nouveau marché. Des investissements très importants vont être nécessaires pour faire de notre Ville une collectivité écoresponsable. C'est pourquoi, dans un souci de cohérence avec notre position, nous nous abstenons sur l'approbation du rapport présenté sur le marché en partenariat public-privé. Nous voterons en revanche favorablement le projet de délibération actant le lancement de la consultation pour la rénovation des 140 prochaines écoles, qui marque le retour d'une volonté de contrôle de l'action publique sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Emmanuelle BECKER.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une très belle initiative. Une fois n'est pas coutume. Paris compte 663 écoles. Ces établissements sont très énergivores. Il est donc nécessaire de les rendre plus écologiques, de même, d'ailleurs, que l'ensemble des bâtiments municipaux, qui dépendent donc de nous.

Aujourd'hui, plus de la moitié des écoles consomment plus de 160 kilowattheures par mètre carré par an, alors que le Plan énergie climat prévoit des objectifs de 50 kilowattheures par mètre carré par an pour les constructions neuves. C'est donc trois fois moins. Les écoles représentent aujourd'hui 20 % des équipements de la Ville de Paris. Agir sur leurs émissions, c'est donc participer très directement à la réussite du Plan énergie climat.

Il est encourageant de lire dans les rapports que pour les 45 écoles où les travaux se sont achevés il y a deux ans, le bilan de la rénovation des installations de chauffage fait état d'une réduction de 34 % des émissions de gaz à effet de serre, d'une réduction de 33 % des consommations d'énergie et d'une économie de 300.000 euros, même si c'est trois fois moins que ce qu'avait promis M. DELANOË.

En tout cas, globalement, tout ça est très bien, et je le dis ! Comme quoi, vous voyez que parfois, les contrats de partenariat, que vous décriez assez souvent, cela peut avoir du bon.

Mais comme vous l'imaginez, je ne suis pas venue pour faire que des compliments. J'ai donc trois critiques à exprimer brièvement.

D'abord, la longueur et les retards de votre programme.

Deuxièmement, l'insuffisant recours aux énergies renouvelables et de récupération, ce qui n'est évidemment pas la même chose que la réduction des consommations.

Enfin, les mauvaises habitudes observées qui consistent à couper le chauffage la nuit.

D'abord, le programme est un peu lent. En 2012, Bertrand DELANOË avait annoncé la rénovation thermique de 300 écoles avant 2014, et 300 de plus d'ici 2020. Avoir de grands objectifs, c'est beau ; c'est bien aussi de penser à les atteindre.

Aujourd'hui, ce projet de délibération présente un premier bilan pour 140 établissements. C'est donc moins de deux fois moins que ce qu'avait promis M. DELANOË. D'après le même projet de délibération, il n'y a que 100 rénovations qui sont envisagées d'ici 2020 : cela fait carrément trois fois moins que ce qui avait été promis initialement.

Deuxièmement, s'agissant du recours aux énergies renouvelables, je vous rappelle que vous avez pour objectif de parvenir à une consommation de 30 % d'énergies renouvelables ou de récupération d'ici la fin de la mandature et que l'on en est assez loin.

Comme chacun le sait ici, la Ville de Paris opère une valorisation énergétique à travers le SYCTOM. La combustion des déchets est utilisée pour produire de la vapeur, ce qui permet notamment de fournir à hauteur d'environ 40 %, si je ne me trompe pas, la C.P.C.U., la Compagnie parisienne de chauffage urbain. Il est nécessaire que la Ville privilégie cette ressource pour augmenter son taux d'énergies renouvelables ou de récupération.

Or, on constate dans ce projet de délibération que le recours à la C.P.C.U. est loin d'être majoritaire. Il ne concerne que 12 écoles sur 45, ce qui fait donc environ un tiers. Le reste des installations, je le rappelle, fonctionne au gaz, ce qui est loin d'être neutre écologiquement.

Dernier point, vous savez sans doute que l'ADEME communique largement sur le fait qu'il ne faut pas couper le chauffage la nuit. C'est une règle élémentaire de maîtrise des consommations énergétiques. Quand on éteint le chauffage le soir dans les classes, non seulement il faut du temps pour réchauffer les salles le matin, au détriment du confort des élèves, des professeurs et des agents de nettoyage, mais cela engendre aussi de lourdes consommations énergétiques puisque l'effort est évidemment plus conséquent quand il faut réchauffer une pièce froide que fraîche.

Pour conclure, nous vous encourageons donc unanimement à poursuivre ce programme. Si vous le faisiez plus vite et plus efficacement en associant les énergies renouvelables et en respectant les préconisations de l'ADEME, ce serait encore plus appréciable.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Pour vous répondre, Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En propos liminaire, à un an de la COP 21, je suis ravie du nombre d'interventions sur un tel sujet en rapport avec notre lutte contre le dérèglement climatique. Je trouve intéressant de voir que nous avons un certain nombre de préoccupations partagées et je remercie l'ensemble de mes collègues pour ces interventions.

J'en profite pour rappeler l'existence d'un comité de pilotage du Plan Climat, qui rassemble tous les représentants des groupes politiques, que j'ai réuni il y a une dizaine de jours. C'est un lieu où l'on peut échanger plus de cinq minutes, et je vous invite à participer au prochain. Je suis preneuse, tant des louanges que des critiques, Madame HAREL, donc je vous invite à venir aux prochaines réunions.

Pour revenir sur les deux projets de délibération qui nous intéressent aujourd'hui, ils s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat qui, dois-je encore le rappeler, fixe comme objectif d'ici à 2020, de baisser nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % ou encore de réaliser des économies d'énergie à hauteur de 30 %.

C'est dans ce contexte, et partant du constat que le bâti était le poste le plus important en matière de gaz à effet de serre dans notre patrimoine parisien, qu'a été lancé ce programme de réhabilitation thermique des écoles parisiennes et qu'a été établi ce premier contrat de performance énergétique signé en 2011 qui concerne 100 écoles.

Par rapport à cette opération qui fait l'objet d'une communication aujourd'hui, je tenais à préciser que d'abord, c'est une opération d'envergure par son échelle assez inédite en France, qui a suscité beaucoup de commentaires mais aussi de demandes d'informations de nos partenaires des autres grandes capitales et villes européennes très intéressées par notre réalisation.

C'est une opération, vous êtes un certain nombre à l'avoir souligné, qui donne de très bons résultats puisque, comme le disait Mme HAREL, on est sur une baisse d'émission de gaz à effet de serre de 34 %, d'économies

d'énergie de 33 % sur les seules premières 45 écoles réalisées. Je tenais à dire par rapport à ce bilan que la facture d'énergie sera bien plus importante quand on aura le bilan global sur les 100 écoles ; on n'est donc pas sur 300.000 euros, mais sans doute plus, aux alentours de 700.000 euros résultant des économies d'énergie.

C'est surtout une opération qui nous a donné une véritable expérience et un recul technique pour pouvoir monter le nouveau marché qui vous est soumis dans ce projet de délibération. Ce marché va là encore permettre de monter un contrat de partenariat énergétique sur 140 écoles, avec toujours les mêmes objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'économies d'énergie. On parle d'un potentiel d'économie de 3.000 tonnes d'équivalent carbone, de 1 million d'euros annuels sur la facture énergétique de notre Ville.

Je souhaiterais aussi mentionner un certain nombre de co-bénéfices que l'on oublie souvent lors de l'examen de ces projets de délibération. Je pense notamment au confort de vie dans les écoles, mais aussi le développement et le soutien à une filière économique, comme le soulignait Mme SOLANS, et la création, évidemment, d'emplois.

Petite précision par rapport à ce nouveau marché. Effectivement, on est dans une forme de marché un peu différente puisque l'on a une maîtrise d'ouvrage entièrement prise en charge par la Ville cette fois-ci. Pas de préfinancement privé, comme le soulevait Danielle SIMONNET et Emmanuelle BECKER. On est là dans une nouvelle modalité, mais aussi parce qu'à l'époque du lancement du premier marché, nous n'avions pas de tels outils à notre disposition.

Enfin, c'est un marché qui est aussi assorti d'un volet végétalisation pour répondre aux demandes qui pourraient émerger, soit pour favoriser l'isolation, soit pour améliorer le cadre de vie.

Partant de là, j'entends aussi les remarques qui ont été faites par Mme SOLANS, de mettre des objectifs plus importants. On regardera cela à l'avenir dans les contrats qui concerneront les autres écoles.

On a aussi la question du calendrier. Il y a effectivement le fait que l'on doit respecter la vie des établissements scolaires, à la fois des écoles, mais aussi des centres de loisirs, qui nous demandent une certaine adaptation dans la mise en œuvre de ce projet de rénovation thermique dans les écoles.

Enfin, je le souligne une fois encore, c'est un projet assez inédit qui nous demande beaucoup d'innovations, de calage technique. Qui dit innovation demande aussi du temps pour mettre en œuvre.

En tous les cas, c'est une belle nouvelle étape dans la mise en œuvre du Plan Climat, mais aussi dans l'amélioration au quotidien de la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie toutes et tous pour vos interventions, contente d'avoir pu partager mon enthousiasme avec vous dans le lancement de ce nouveau projet.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 1008.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPA 1008).

## **2014 DVD 1117 - Modifications diverses du dispositif du "pass" Autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées.**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la pollution générale par les cars de tourisme.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 1117, ainsi que l'amendement n° 106 et le vœu n° 107. Il s'agit d'un projet de délibération qui concerne les modifications diverses du dispositif du "pass" autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et les dispositions tarifaires.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération prévoit l'actualisation de la politique tarifaire pour les autocars de tourisme dans la Capitale.

Certes, il s'agit une nouvelle fois d'une augmentation des tarifs. Je n'ai pas l'intention pour autant de relancer notre débat de ce jour, mais ce projet de délibération a le très grand mérite d'intégrer dans sa réforme une dimension environnementale significative.

En augmentant substantiellement le tarif de stationnement des autocars de tourisme relevant des normes Euro 4 et 5 et en maintenant inchangé le tarif des autocars répondant aux normes Euro 6, ce projet de délibération ouvre la voie à une tarification incitative pour les véhicules les moins polluants.

Dès lors, on peut regretter que cette philosophie n'ait pas prévalu justement dans les nouvelles règles proposées par l'Exécutif en matière de stationnement payant de surface.

Le dispositif proposé aurait pu encore aller plus loin, notamment en interdisant purement et simplement l'entrée dans la Capitale des autocars les plus polluants, c'est-à-dire ceux ne répondant pas aux normes Euro 5.

Certes, selon une étude de l'APUR de 2013 sur le sujet, c'est le cas de près des trois quarts des autocars en circulation à Paris mais sur ce sujet, il est essentiel de faire preuve de volontarisme et de se fixer des objectifs ambitieux.

C'est la raison pour laquelle nous nous associons aux deux vœux déposés par l'UMP visant à durcir les conditions d'accès dans la Capitale aux véhicules les plus polluants.

Je souhaite saisir l'opportunité de ce projet de délibération pour rappeler la nécessité de faire respecter la législation en vigueur pour les autocars de tourisme. La réglementation est claire et pourtant, certains autocars ne respectent pas toujours les règles en vigueur, notamment en ce qui concerne les lieux de descente des passagers.

En effet, il n'est pas rare que des autocars stationnent en double file ou dans les voies de bus pour faire descendre leurs passagers, alors même que des emplacements dédiés existent à quelques mètres de là. Il est également trop fréquent que des autocars stationnent en voirie, alors même que les places situées dans les parcs souterrains à proximité sont vides. Or, les contrevenants sont rarement verbalisés.

J'en appelle donc à la Préfecture de police de Paris pour veiller à faire respecter la réglementation ayant trait aux autocars de tourisme et à renforcer l'incitation des professionnels à utiliser les parkings en sous-sol.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Je donne à présent la parole à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération relatif au stationnement des autocars de tourisme dans Paris acte, à mon sens, deux décisions significatives : la prise en compte des performances environnementales des moteurs dans la fixation des prix et l'augmentation quasi généralisée du coût de stationnement, en accord avec la politique globale menée en la matière.

Je me concentrerai, pour ma part, et rapidement, sur l'augmentation des tarifs qui nous paraît aller dans le bon sens : celui d'une plus juste répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement que notre collectivité doit supporter.

Nous le savons tous, Paris est l'une des villes les plus touristiques du monde, avec près de 30 millions de visiteurs annuels. Par voie de conséquence, cela se traduit par une forte présence d'autocars de tourisme dans nos rues et plus particulièrement dans le Centre de Paris et aux abords des monuments emblématiques de notre ville.

A ce titre, des actions sont à mener en direction des autocars de tourisme qui se garent de façon illicite dans nos rues et contribuent d'ailleurs à la pollution en maintenant leur moteur allumé.

L'attractivité touristique est un atout important pour Paris et la Région Ile-de-France. Des milliers d'emplois en dépendent et de larges pans de notre économie locale reposent sur cet attrait touristique. Nous ne comptons plus les

hôtels, restaurants et aux autres agences de voyage dont la très bonne santé financière dépend directement de cette fréquentation touristique.

Mais qui dit fréquentation des lieux publics, des commerces ou des monuments, dit aussi coûts de fonctionnement. Les coûts de la pollution générée, l'usure, l'entretien et la rénovation des infrastructures reposent pour beaucoup sur notre collectivité. Ces coûts ne sont pas anecdotiques, loin de là, et il est certain que l'attractivité touristique de notre ville dépend grandement de la qualité de ses services urbains.

Il nous paraît donc tout naturel que la Ville de Paris mette à contribution le secteur du tourisme pour participer au financement de ces coûts. Cette donnée, nos voisins européens l'ont intégrée depuis bien longtemps. Nous avons déjà débattu en ces murs, notamment de la taxe locale de séjour, appliquée à des niveaux significativement plus élevés à Berlin ou à Rome qu'à Paris.

La situation est similaire en matière de stationnement des autocars. Londres applique un tarif de 200 euros par jour à ces véhicules, alors qu'ici, nous ne demandons jusqu'à présent que 32,50 euros par jour.

Nous accueillons donc avec satisfaction cette augmentation des tarifs de stationnement pour les cars de tourisme, devant être néanmoins accompagnée d'actions en direction, et je le répète, des stationnements illicites et pour mieux optimiser les aires de stationnement prévues à cet effet.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Madame Delphine BÜRKLI, vous avez la parole.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'occasion du débat budgétaire hier, j'ai une nouvelle fois déploré l'absence de politique touristique à Paris, à tous les niveaux : sécurité, travail le dimanche, attractivité, signalétique et transports.

Votre Exécutif, par cette absence de stratégie touristique, continue à considérer les touristes comme des contribuables à taxer à la moindre occasion, malgré un service qui n'est pas ou plus à la hauteur.

Ce projet de délibération en est parfaitement l'illustration. La question des cars de tourisme est un sujet passionnant, que vous réduisez, malheureusement, à un strict débat budgétaire puisque l'objectif, si l'on comprend bien l'exposé des motifs de ce projet de délibération, est de garder à Paris les cars de tourisme les plus polluants pour générer des recettes supplémentaires.

Alors, c'est sans nul doute très efficace en termes budgétaires, mais quel coup porté à la qualité de vie des Parisiens !

Car, malheureusement, à lire les interviews de la Maire de Paris, ce sont des espoirs déçus et ses engagements sonnent comme des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient.

Sur les cars de tourisme, je vous le dis simplement, depuis le temps que nous abordons cette question dans cette enceinte, depuis tant d'années, depuis 2001, pour vous, depuis 2008, pour moi c'est vrai que nous n'y croyons plus parce que nous n'avançons pas.

Évidemment, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut restreindre l'accès à Paris des véhicules les plus polluants mais, quelques jours plus tard, vous nous présentez un projet de délibération qui prévoit simplement de faire payer plus les véhicules les plus polluants. C'est d'ailleurs totalement contreproductif : les sociétés vont préférer payer ce droit à polluer plutôt que de faire évoluer leur flotte.

Tout cela n'est donc pas pensé parce que vous n'avez aucune vision du tourisme à Paris et encore moins des flux générés. Nous avons besoin des touristes et nous avons besoin de véhicules adaptés pour les emmener jusqu'à Paris, jusqu'au centre urbain. La question est : comment faire en sorte de limiter la pollution visuelle, sonore et atmosphérique ? Comment ne pas créer des embouteillages ? Comment gérer leur stationnement ?

Vous nous expliquez aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, qu'il faut augmenter les tarifs. Je vous réponds "pourquoi pas ?" mais à condition d'aller plus loin, à travers des aménagements à court et à moyen termes.

À court terme, il est urgent d'interdire la circulation sur les petits axes résidentiels.

Je prendrai, pour illustrer mon propos, un exemple que je connais bien dans le 9<sup>e</sup>, le quartier des grands magasins du boulevard Haussmann : les autocars s'engouffrent tous les jours dans les rues perpendiculaires au boulevard Haussmann, rue Mogador, rue de la Chaussée d'Antin, pour déposer les touristes au plus près des portes des grands magasins. Ces rues ne sont pas adaptées et ils génèrent des nuisances terribles pour les riverains.

J'ai, par ailleurs, écrit, dès ma prise de fonction, à la Maire de Paris pour lui demander que la circulation et le stationnement soient circonscrits au boulevard Haussmann, dont la largeur permet d'accueillir le trafic dans des conditions plus satisfaisantes.

A moyen terme, je considère que tout est à inventer, tout est à imaginer dans ce domaine : des navettes fluviales ou électriques, des aménagements aux frontières de Paris, peu importe, à partir du moment où il y a une volonté politique de gérer les flux et d'apaiser les nuisances subies par les Parisiens.

La Maire de Paris a expliqué qu'elle n'acceptait plus de voir Paris complètement encombrée d'autocars. Je veux qu'elle sache, même si elle n'est pas en séance ce soir, qu'il y a des Parisiens qui ne le supportent plus non plus.

Nous sommes tous d'accord sur le constat, mais vous pensez que les actes peuvent attendre. C'est un véritable clivage entre nous. Nous pensons qu'il est urgent de lutter contre les particules fines à Paris, avec des mesures comme l'interdiction, dans les plus brefs délais, des cars les plus polluants.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES.** - La Ville de Paris a mis en place depuis le 10 juin 2003 un dispositif informatique centralisé qui permet aux autocaristes d'acquiescer des titres de stationnement forfaitaire et d'être tenus informés de la disponibilité des places de stationnement des parcs fermés. Dans leur principe, ces "pass" autocar permettent de stationner une ou plusieurs fois dans un ou plusieurs parcs de stationnement ou emplacements réservés sur la voie publique pendant la période choisie par l'autocariste.

Ce dispositif, nous proposons, par une politique de pas à pas, de l'optimiser.

Cela dit, il convient de reconnaître que l'activité touristique doit tenir compte des besoins exprimés par les Parisiennes et les Parisiens d'une meilleure qualité de vie et Paris doit rester une ville où l'on vit au quotidien et on doit y respirer mieux.

Il convient donc, et c'est l'objet de ce projet de délibération, d'optimiser la gestion des déplacements et du stationnement des autocars dans la ville pour en limiter la pollution.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous.

Mme Julie BOILLLOT, qui présente le vœu et l'amendement que vous avez déposés et qui sont relatifs à ce projet de délibération.

**Mme Julie BOILLLOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, "je n'accepte plus de voir Paris complètement encombrée d'autocars." Ce n'est pas moi qui le dis mais la Maire de Paris qui l'a déclaré le 10 décembre dernier.

Mais, selon une habitude désormais établie, le projet de délibération que vous nous présentez est l'exact contrepied de vos propres déclarations.

Durant la haute saison touristique, près de 2.000 autocars circulent chaque jour à Paris. Ils n'utilisent pas les parcs souterrains de stationnement qui leur sont réservés. Ainsi, hier matin, 138 des 195 places de parking Louvre, Bercy, Saint-Emilion ou Pershing étaient disponibles. La raison est simple : les autocars préfèrent rouler à vide dans Paris plutôt que stationner dans les emplacements prévus ; l'hiver, c'est pour le fonctionnement du chauffage, l'été pour celui de la climatisation. Les autocars sont tous, sans exception, des véhicules diesel, fortement émetteurs de particules fines ; ils polluent énormément la ville, car leurs moteurs ne sont pas conçus pour rouler à basse vitesse.

C'est pourquoi nous défendons l'idée de commencer la lutte contre les véhicules polluants par les poids lourds et les autocars.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé sur ce projet de délibération. Nous souhaitons que les autocars qui ne respectent pas au moins la norme Euro 5 soient interdits de circuler à Paris, dans un premier temps. Je rappelle qu'un autocar Euro 4 émet 100 fois plus de particules qu'un autocar Euro 5.

Dans le second temps, nous souhaitons durcir l'exigence environnementale en n'autorisant que les autocars Euro 6 immatriculés depuis 2014.

Nous ne prenons pas les professionnels au piège car nous annonçons à l'avance le durcissement des normes. De plus, nous leur proposons une alternative : les sites touristiques sont, en effet, majoritairement situés le long de la Seine. Pourquoi ne pas proposer une alternative par voie fluviale ?

Pour les autres sites, nous pensons qu'un système de navettes électriques peut être mis en place, au départ d'escales longues le long de la Seine. Bien évidemment, ces modes alternatifs doivent être mis en œuvre par le concours financier des professionnels du tourisme.

Vous avez annoncé dans la presse vouloir, je cite : "restreindre la circulation des véhicules les plus polluants en commençant par les autocars, en travaillant avec l'Etat". Quelques semaines à peine après l'abandon de l'écotaxe par Ségolène ROYAL, vous semblez encore bien naïfs sur les convictions écologiques de votre Gouvernement. Qui peut croire qu'un gouvernement qui a capitulé devant le lobby des camions pour appliquer une redevance, sera capable d'interdire la circulation des poids lourds dans les agglomérations polluées ?

Attendre que le Gouvernement se réveille sur les questions écologiques semble vain. La loi vous donne pourtant les leviers d'action que vous tardez à mobiliser. Vos récentes prises de position dans la presse nous incitent donc à penser que vous soutiendrez ce vœu. Toutefois, les derniers Conseils de Paris nous ont échaudés et nous invitent à la prudence. Nous avons donc déposé en quelque sorte un amendement de repli.

Dans l'attente de l'interdiction des cars les plus polluants, nous souhaitons appliquer le principe du pollueur payeur. En effet, dans sa rédaction actuelle, le projet de délibération ne module pas suffisamment les tarifs de stationnement selon le niveau de pollution de l'autocar. Seul un abonnement dit "éco" permettra aux véhicules Euro 6 de payer le même prix qu'aujourd'hui.

Nous souhaitons donc aller plus loin en majorant les tarifs de stationnement selon les niveaux de pollution. Pour les autocars les plus anciens, ceux qui ne respectent pas la norme Euro 5, nous vous proposons de doubler les tarifs occasionnels et de les majorer de 50 % pour les autocars Euro 5.

Nous serions encore l'une des capitales les moins chères pour le stationnement des autocars. Logiquement, nous vous proposons de réserver le bénéfice de l'abonnement aux seuls véhicules Euro 6.

Vous le voyez, vous avez les moyens de dépasser les discours et les incantations pour conduire une politique environnementale ambitieuse et crédible. Le reste est une question de volonté.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous et à toutes, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI qui donnera également l'avis de l'Exécutif sur le vœu et l'amendement.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier nos collègues qui ont pris la parole sur ce sujet qui est extrêmement important, en particulier remercier Mme GATEL, M. LE RESTE ainsi que Mme MÉES, qui ont insisté sur le fait que dans ce projet de délibération, il y a le renforcement et l'intégration d'une dimension environnementale significative dans le tarif des stationnements pour autocars désormais.

Je ne dirai pas la même chose des élus UMP qui, à l'instar de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, de Mmes BÜRKLI et BOILLOT qui ont pris la parole, voudraient jouer les madame et monsieur plus sur la question des cars de tourisme. Il semblerait que les élus UMP, en particulier Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui, d'ailleurs, s'était inscrite sur le projet de délibération, mais n'est pas restée avec nous pour ce débat et qui semble avoir d'autres choses meilleures à faire que de rester en séance sur ce sujet. Il semblerait que vous ayez un certain nombre de turpitudes, peut-être, à faire oublier. Je pense par exemple au bonus-malus qui a été mis en place en 2008 et qui a dopé les ventes des véhicules diesel.

Parce que nous avons affaire, finalement, à un festival de démagogie aujourd'hui. Vous voulez ainsi multiplier par six le tarif de stationnement des autocars à Paris. Votre méthode, c'est le matraquage sans discernement. Notre

méthode à nous, c'est le dialogue exigeant avec les professionnels du tourisme, dialogue exigeant que nous menons avec notre collègue Jean-François MARTINS, avec qui nous avons réuni l'ensemble des acteurs du tourisme et du transport scolaire il y a maintenant de cela environ deux mois, et à qui nous avons proposé un travail en concertation, tout en annonçant notre intention, d'une part, de renforcer le caractère environnemental de la tarification du stationnement des autocars à Paris, avec un juste prix de l'usage de l'espace public et, d'autre part, de renforcer la réglementation concernant la circulation des cars à Paris.

Ainsi, le tarif appliqué aux cars qui respectent les dernières normes Euro, les plus récentes, est-il maintenu lorsque celui des cars plus anciens est multiplié par trois. C'est un puissant levier pour inciter très rapidement à l'utilisation de cars aux dernières normes antipollution, dans l'attente du développement d'une offre non diesel de la part des constructeurs, qui va débiter en 2015.

Cette mesure est progressive et concertée, et sera renforcée dans les années à venir. En février, nous annoncerons avec Anne HIDALGO, des mesures concernant la circulation des véhicules les plus polluants. Nous ne verserons pas dans la démagogie et la facilité, en ciblant seulement une faible partie du parc roulant, comme vous le faites.

Vous faites de la surenchère sur une catégorie des émetteurs de polluants, mais je ne vous entends jamais, jamais, évoquer la principale catégorie de véhicules responsables des émissions de particules, qui est celle des véhicules diesel des particuliers qui émettent à eux seuls 33 % des particules liées au trafic routier. Et, ce faisant, je ne vous ai jamais entendu sur ce sujet. Et, ce faisant, ni déposer de vœu ou d'amendement. Ce faisant, vous détournez l'attention sur la réalité des problèmes et vous passez à côté de l'essentiel du sujet. S'attaquer à la pollution à Paris, c'est avoir une vision globale, où tous les acteurs participent à l'effort collectif des émissions de polluants, Madame BÜRKLİ.

C'est pourquoi nous nous préoccupons de tous les types de véhicules : véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, poids lourds, bus et cars, et aussi deux-roues motorisés. Chacun doit contribuer à l'effort collectif, mais ne cibler que les bus et cars reviendrait à ne traiter qu'une partie du problème.

Nous travaillons également sur cette question des cars de tourisme à Paris, à un schéma directeur de circulation des autocars qui permettra d'intégrer les axes de circulation autorisés et ceux qui seront interdits à la circulation de ce type de véhicule.

Maintenant, vous voulez interdire, du jour au lendemain, la circulation des cars ne respectant pas la norme Euro 5, soit plus de la moitié du parc roulant. Cette proposition est non seulement dangereuse pour l'économie touristique, mais surtout inapplicable dans un délai court. Vous le savez pertinemment et votre surenchère est en fait un aveu d'impuissance. La surenchère est ce qui reste quand on ne sait plus rien dire pour exister médiatiquement.

La réalité qu'ils nous apportent n'est pas médiatique. Notre responsabilité, c'est de proposer une sortie du diesel soutenable pour l'ensemble de la population, en tenant compte de tous les impératifs, sans simplification abusive et dans le dialogue.

Par ailleurs, je voudrais également vous rappeler - et vous semblez l'oublier dans votre vœu - que le transport par autocar ne concerne pas que les touristes, mais aussi les Parisiens. C'est le cas du transport scolaire et des navettes pour les aéroports.

Enfin, vous nous ressortez l'antienne des Z.A.P.A. J'ai le regret de vous faire part de la disparition des Z.A.P.A., et ce, depuis 2012. Il semble que cela ait échappé à votre sagacité, période à laquelle aucune des villes candidates à l'époque, qu'elle soit de gauche ou de droite, n'a déposé de dossier pour une expérimentation, faute de faisabilité et de pertinence de la mesure. Donc la Z.A.P.A. est une mesure qui est morte née. La Z.A.P.A., cela n'existe pas.

A Paris, nous bâtissons un plan antipollution global qui pourra s'appuyer sur la loi de transition énergétique, actuellement en discussion au Parlement, pour mettre en place toute une série de mesures qui ne se limiteront pas à une zone d'exclusion de tel ou tel type de véhicule.

Puis, il y a tout de même un paradoxe. Les élus UMP qui voudraient que tous les commerces, en particulier que les grands magasins puissent être ouverts tous les dimanches de l'année, sont sur une position schizophrène. D'un côté, vous dites qu'il faut limiter les nuisances liées à la circulation des cars de tourisme et, de l'autre, vous voulez transformer Paris en centre commercial géant, permanent, notamment dans les quartiers touristiques. Comprenne qui pourra.

Enfin, nous voulons travailler avec la Préfecture de police - je terminerai sur ce point - qui, bien entendu, nous accompagnera dans l'effort de rationalisation de la place des cars de tourisme dans Paris. Aujourd'hui, un certain

nombre d'acteurs jouent le jeu en payant le stationnement du "pass" autocar, quand d'autres préfèrent tourner dans Paris et polluer, ou stationner en dehors des emplacements réservés.

Je le dis très clairement : les comportements des acteurs vertueux doivent être mieux récompensés, quand ceux des acteurs non respectueux des règles doivent être davantage sanctionnés. Aussi, je souhaite que le partenariat entre la Ville de Paris et la Préfecture de police permette d'intensifier la verbalisation du stationnement en dehors des emplacements réservés et que l'arrêté interdisant de laisser tourner les moteurs à l'arrêt soit dûment appliqué.

Nous avons la volonté de conjuguer attractivité touristique avec protection de l'environnement et qualité de l'air. C'est par une action résolue, concertée, globale et cohérente, que nous pourrons, demain, respirer un air de qualité au quotidien.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

M. MARTINS a la parole.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Rapidement, Monsieur le Maire, même si M. NAJDOVSKI a déjà dit l'essentiel, j'ai réussi à garder mon calme durant l'intervention de M. LELLOUCHE, hier, et de Mme BÜRKLI.

Voilà que Mme BÜRKLI ânonne une nouvelle fois cette leçon de moral sur le tourisme. C'est, je crois, Tartuffe au pays des touristes, parce que, Madame BÜRKLI, vous ne pouvez pas demander 200 bus de plus le dimanche aux Galeries Lafayette pour qu'elles soient ouvertes, vous ne pouvez pas dire que 50 centimes sur une chambre d'hôtel fera fuir les touristes, vous ne pouvez pas dire que sous prétexte que deux malheureux magasins du boulevard Haussmann sont fermés, les touristes chinois ne viendraient plus à Paris, et affirmer tout à la fois, qu'en envoyant les touristes déposer leur bus à 15 Km de Paris et ensuite se débrouiller pour y rentrer, cela ne les ferait pas fuir ! C'est faux !

Toutes les villes du monde, Madame BÜRKLI, qui ont adopté un modèle qui repousse les bus de tourisme aux abords de la métropole, cela, on est en train de revenir sur ce modèle, à commencer par Madrid. Je sais que c'est la vision métropolitaine de votre groupe : repoussons les problèmes loin de Paris et gardons-nous bien au chaud dans notre périphérie.

Ce n'est pas notre modèle. Nous assumerons des gares multimodales où les transports de tourisme propres - les engagements qu'ont pris la Maire de Paris et M. NAJDOVSKI sont suffisamment clairs - seront liés avec les bus électriques mais aussi avec les transports en commun.

J'ajoute, Madame BÜRKLI, vous qui donnez des leçons de tourisme depuis deux jours. Vous savez, un car de tourisme, cela ne balade pas seulement des touristes, cela balade aussi leurs bagages, leur guide et cela permet également de commenter l'environnement parisien, et tout cela, d'un claquement de doigt, d'un vœu incantatoire, vous ne le réinventerez pas.

Oui, nous menons une politique touristique, mais nous ne le faisons pas contre les opérateurs touristiques, c'est le sens de votre vœu, nous progressons avec eux. Dans le "JDD" et la Maire l'a précisé, c'est avec eux que nous avons déjà trouvé des solutions vers des modèles propres de transports des touristes à Paris.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Paris reçoit chaque année près de 30 millions de touristes et le tourisme est l'un des secteurs les plus importants pour la ville en termes d'emplois et de rayonnement international.

En période de pointe, près de 300 cars stationnent simultanément à proximité des principaux sites touristiques. L'impact sur l'environnement de cette affluence pose évidemment question. C'est pourquoi la gestion de la circulation et du stationnement des autocars constitue un véritable enjeu.

Afin de réguler cette situation, les arrêtés préfectoraux et municipaux du 10 juin 2003 règlementent la circulation, l'arrêt et le stationnement des autocars de tourisme dans l'ensemble de la Capitale.

La Préfecture de police contrôle de manière active l'application de cette réglementation. Ainsi, depuis le début de l'année, ses services ont relevé 2.400 infractions, dont 178 délits. Ni la motorisation des véhicules ni les niveaux d'émission de polluants ne sont pris en compte dans cette réglementation.

La Ville de Paris et la Préfecture de police travaillent sur la question des restrictions de circulation des véhicules polluants dans le prolongement des annonces qui ont été faites par Mme la Maire de Paris.

Le Premier Ministre a salué le travail engagé par la Ville de Paris pour lutter contre la pollution dans son discours de clôture de la Conférence environnementale du 28 novembre dernier. Il a précisé que, pour accompagner ces démarches, le Gouvernement mettra en place en 2015 un système d'identification des véhicules en fonction de leur émission polluante et que ce système aidera les collectivités à développer des politiques favorisant les véhicules les plus propres. Il a rappelé que le projet de loi sur la transition énergétique définit un cadre qui permettra aux collectivités locales de restreindre l'accès aux véhicules polluants.

L'efficacité de toute mesure en la matière dépendra de la capacité des services de police à en contrôler le respect et ceci suppose de disposer d'un système fiable, simple et rapide d'identification des véhicules polluants.

Enfin, la Préfecture est également disponible pour travailler avec la Ville de Paris sur un renforcement de la régulation des cars de tourisme dans le cadre actuel.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous.

Je crois qu'il y a une demande de rappel au règlement.

Est-ce cela ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Oui, comme représentant du groupe. C'est simplement pour dire que la qualité de nos débats n'oblige pas à dire "ânonner"...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Vous vous basez sur quel article du règlement pour votre rappel au règlement ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Monsieur BROSSAT, vous me laissez parler ? D'accord.

Quand on dit "ânonner", vous savez ce que cela veut dire ? C'est discourtois vis-à-vis d'un maire d'arrondissement et d'un élu. Je vous demande de présenter vos excuses.

On a eu pendant cinq minutes M. NAJDOVSKI, en fait 7 minutes puisqu'il a eu deux minutes de rabais, une leçon de morale puis la vôtre, cela fait beaucoup de leçons de morale et on va passer de bonnes vacances de Noël grâce à vous, mais on aimerait bien surtout que vous respectiez par les mots que vous choisissez l'ensemble des élus de l'opposition, parce qu'une opposition, encore une fois dans une démocratie, cela se respecte.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Bien. Je vous propose de mettre aux voix l'amendement n° 106 avec un avis défavorable. Je crois que cela ne nécessite pas...

Monsieur HONORÉ, vous évitez de m'appeler par mon nom de famille ou alors vous commencez par Monsieur. Voilà, puisqu'on en est à des leçons de politesse, cela vaut pour tout le monde.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 106 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 106 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1117.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1117).

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Est-ce que M. MARTINS retire ses propos ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Monsieur MARTINS ?

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - M. LEGARET est un homme lettré, il sait donc que "ânonner" n'a rien de péjoratif.

Attendez, laissez-moi finir...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Une minute de suspension de séance.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix-huit minutes, est reprise à dix-neuf heures dix-neuf minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Tout le monde est calmé, nous reprenons nos travaux.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconnaissance de la mémoire L.G.B.T.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu n° 108 est relatif à la reconnaissance de la mémoire L.G.B.T.

La parole est à M. David BELLIARD, pour deux minutes.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui va sans doute apaiser les esprits.

La culture L.G.B.T. s'inscrit dans une longue histoire qui constitue un patrimoine important malheureusement éclaté et très mal connu du grand public et très souvent des lesbiennes, gay, bi et trans eux-mêmes.

Cette mémoire du mouvement L.G.B.T., qui contribuait et qui contribue encore à transformer notre société, ne bénéficie pas aujourd'hui d'une véritable reconnaissance institutionnelle. Si la Ville de Paris a mené des actions ciblées, avec la pose récente d'une plaque en mémoire de Bruno Lenoir et de Jean Diot dans le 2e arrondissement, cela reste encore trop parcellaire et insuffisant.

Si nous nous réjouissons que la Mairie de Paris se soit engagée à soutenir le collectif d'associations qui réfléchit actuellement à la construction d'un monument en mémoire des injustices commises à l'encontre des personnes L.G.B.T., comme cela se fait dans de nombreuses grandes villes, la question de la création d'un centre d'archives et de documentation L.G.B.T. est, elle, en suspens depuis plus d'une dizaine d'années.

Un tel lieu aurait pourtant un réel intérêt national au regard de la richesse de l'histoire du mouvement L.G.B.T. et des combats pour l'égalité et contre les discriminations qu'il a portés. De nombreux documents précieux se perdent et sont éparpillés partout en France. Leur collecte ne dépend aujourd'hui que des efforts importants menés par des associations et des bénévoles, parfois en stockant les documents à leur propre domicile.

L'objet de ce vœu a donc deux objectifs :

- D'abord de proposer un local d'accueil pour stocker et rassembler toutes les archives L.G.B.T. collectées par les personnes ou les associations qui souhaiteraient bénéficier de cette solution ;

- Ensuite pour proposer à moyen terme la création d'un lieu parisien où pourra s'établir un véritable centre d'archives et de documentation L.G.B.T. de dimension nationale, évidemment co-élaborés par toutes les associations qui le souhaitent.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur le Président, je vous remercie de permettre au Conseil avec ce vœu d'aborder la question des discriminations jusqu'aux violences les plus graves, mais également la question historique des exactions commises à l'encontre des populations L.G.B.T. durant la Seconde Guerre mondiale.

Ce travail fait actuellement l'objet, vous l'avez dit, d'une réflexion au sein du monde associatif et je veux saluer les associations et notamment "Les oublié-es" de la mémoire entre autres, qui travaillent sur ce sujet.

Vous soulevez la question d'un centre d'archives et de documentation, c'est en effet un moyen d'apporter une reconnaissance et une visibilité au mouvement L.G.B.T. Ce projet existe depuis plusieurs années, car aujourd'hui trop d'archives sont souvent dans des cartons de particuliers, certes dévoués et attachés à préserver la mémoire de ce mouvement social, mais il est temps que les politiques publiques et associatives puissent se coordonner.

Le projet que vous évoquez est pertinent, puisqu'il donnera ainsi une visibilité évidente à la culture et à l'histoire L.G.B.T., dont l'héritage de lutte doit faire aujourd'hui partie intégrante de l'Histoire. Cela ouvre une opportunité d'ouverture de cette connaissance vers le grand public.

Nous avons d'ores et déjà rencontré, à la demande de Mme la Maire, Gérard KOSKOVITCH, historien de l'art et membre fondateur du centre L.G.B.T. Historical Society de San-Francisco, qui est un acteur incontournable et fondateur historique de ce projet pionnier et modèle de développement culturel, puisque doté depuis 2011 d'un musée.

En France, il existe des initiatives importantes sur les questions d'archives comme à la bibliothèque municipale de Lyon. A Paris, la question se pose d'une manière double. Il faut donc distinguer l'urgence de rassembler les archives et de sanctuariser le fond, et l'autre question sera l'exploitation de ce fond et sa mise en valeur.

Je veux donc vous proposer deux amendements à votre vœu.

Le premier vise, dans votre premier alinéa, à proposer dès 2015, en concertation avec les associations, un local d'accueil pour stocker et rassembler toutes les archives L.G.B.T. collectées.

Le second, comme vous l'indiquiez, ce projet a une dimension nationale et aussi pour revenir sur le centre d'archive et de documentation qui existe à Vitry, il faut une réflexion collégiale où l'on inclut l'État. Donc je propose un second amendement à ce vœu qui serait d'associer l'État, les Ministères et les grandes institutions qui lui sont rattachées pour construire un projet à moyen terme de véritables centres d'archive et de documentation L.G.B.T. de dimension nationale co-élaboré avec toutes les associations intéressées.

Concernant les objectifs fixés par ce vœu, je veux juste ajouter qu'il s'agit d'un travail à poursuivre conjointement avec Bruno JULLIARD, puisqu'il s'agit d'un projet culturel, et Catherine VIEU-CHARIER en ce qui concerne la mémoire.

Je m'arrête là.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD. Je suis sûr que David BELLIARD est favorable aux amendements que vous proposez ; il l'est !

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu, avec un avis favorable, sachant qu'il a été amendé comme l'a proposé Hélène BIDARD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avec une abstention du groupe UMP.

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 360).

## **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la 105e Journée Internationale de la Femme.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 109, relatif à la 105e Journée internationale de la femme, et je donne la parole à M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter ce vœu au nom du groupe UDI-MODEM en remplacement de Fadila MÉHAL.

Mme Michaëlle JEAN a été récemment nommée à la direction de l'Organisation internationale de la francophonie, le 30 novembre 2014. Mme la Maire de Paris a d'ailleurs adressé ses félicitations à Mme Michaëlle JEAN pour cette nomination.

Le vœu propose tout simplement que la Maire de Paris entreprenne d'associer l'O.I.F., l'Organisation internationale de la francophonie, et sa nouvelle présidente au nom du fait que c'est une femme, pour la première fois, qui est à ce poste, ainsi que le réseau francophone pour l'égalité hommes-femmes, à l'élaboration des célébrations qui auront lieu dans la Ville de Paris à l'occasion de la 105e Journée internationale de la femme, le 8 mars 2015.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Je commencerai en précisant un point qui ne relève pas uniquement de vocabulaire, mais le 8 mars c'est pour nous la Journée internationale des droits des femmes, et pas la Journée "de la femme".

Il s'agit bien ici pour nous de promouvoir les droits des femmes en France comme dans le monde. Ce n'est pas un détail anodin car il s'agit de conquête pour mettre fin aux inégalités très réelles et très actuelles entre les femmes et les hommes, et parler des droits permet de rappeler qu'il s'agit bien de rattraper un retard, et c'est à ce niveau qu'il faut agir collectivement.

Cela nous rappelle également que c'est grâce aux luttes féministes que nous avons pu acquérir des droits pour les femmes. Pourtant, ces droits ne sont pas pérennes. Encore aujourd'hui, en France comme dans le monde, il faut encore et toujours se battre pour le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Je rappelle qu'en France, le salaire des femmes est inférieur à 27 % à celui des hommes en moyenne.

Les risques sur les questions de l'I.V.G., en Espagne par exemple, nous montrent aussi que les risques de recul existent.

Il est donc bien important de saisir qu'il ne s'agit pas de se limiter à une seule journée de la femme mais bien d'agir au quotidien pour les droits des femmes.

C'est dans ce cadre que nous avons d'ores et déjà préparé l'organisation du 8 mars 2015 avec les mairies d'arrondissement - presque toutes d'ailleurs -, les directions de la Ville, les associations, les centres sociaux. Une première réunion de préparation s'est tenue avec plus de 80 personnes.

Le fil rouge de cette année sera l'égalité professionnelle. Nous en reparlerons en début d'année prochaine.

Pour revenir au vœu, la Ville conçoit la solidarité internationale au cœur de ses actions en faveur des droits des femmes, et cela commence le 6 février. Nous aurons une journée de lutte contre l'excision, avec différentes associations internationales.

Nous sommes également en lien, d'ores et déjà, avec le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes pour organiser fin mars une grande initiative autour du film du Dr Mukwege, "Au cœur de la violence des hommes". Ce docteur a reçu récemment le prix Sakharov et est récompensé pour son travail contre les violences sexuelles dans les conflits armés, notamment en République démocratique du Congo.

Enfin, toujours dans la même démarche, pour répondre à votre vœu, j'ai d'ores et déjà pris contact avec l'O.I.F., comme avec O.N.U. Femmes, et ce vœu vient souligner notre démarche très engagée pour un 8 mars internationaliste des droits des femmes.

Je vous remercie, on va voter ce vœu, je l'espère, unanimement.

Je vous remercie, chers collègues.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 361).

### **2014 DASES 1214 G - Convention dans le cadre de l'aide financière, versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, relative aux projets de Lieux d'Accueils Innovants pour la jeunesse.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous poursuivons en examinant le projet de délibération DASES 1214 G. Il s'agit de la convention, dans le cadre de l'aide financière versée par la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux projets de Lieux d'Accueils Innovants pour la jeunesse, et je donne la parole à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne m'éterniserai pas sur ce projet de délibération qui fait, je le pense, du moins je le souhaite, consensus, mais je tenais à profiter de ce vote pour m'arrêter un instant sur le travail réalisé dans les lieux d'accueil innovants, et plus particulièrement sur celui que je connais le mieux, à savoir celui du 10<sup>e</sup> arrondissement, appelé "10e United".

La présence du L.A.I. dans le quartier de la Grange-aux-Belles a participé à une amélioration du cadre de vie pour l'ensemble des riverains. En ce sens, cette structure, si elle s'adresse directement au public des jeunes de 14 à 20 ans, a un impact indirect sur l'ensemble du quartier. C'est là le sens même du vivre ensemble.

Le travail réalisé dans des conditions qui n'ont pas toujours été simples est à mettre au crédit d'une équipe dynamique et créative qui expérimente de nombreux projets très divers. Pour n'en citer que quelques-uns : la boxe éducative, la customisation des vêtements, l'aide aux devoirs.

Les familles ont pu être associées à la vie du lieu avec succès, le L.A.I. ayant accueilli récemment plusieurs grands repas préparés en commun le samedi matin avec les familles du quartier. L'équipe organise également des actions hors les murs.

Je souligne cet effort qui me semble très pertinent, à associer à un accueil libre comme celui de L.A.I.

Une équipe de jeunes adolescents a ainsi, l'été dernier, découvert des lieux emblématiques parisiens, inconnus de ces jeunes malgré leur proximité géographique.

Je me félicite donc de cette subvention de la C.A.F. qui vient soutenir un travail de qualité engagé.

Je voterai donc, bien sûr, pour ce projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, cher Didier LE RESTE.

Je n'ai pas grand-chose de plus à ajouter sur le L.A.I. du 10<sup>e</sup> qui, en effet, fonctionne bien et a connu, comme les trois L.A.I., celui du 18<sup>e</sup>, celui du 10<sup>e</sup> et celui du 13<sup>e</sup>, une montée en puissance, une montée en charge qui est liée à la particularité de ces projets. En effet, un projet adapté à la réalité d'un territoire et les territoires ne sont pas les mêmes à la Halle Pajol ou dans le quartier de la Grange-aux-Belles. Et des projets qui, peu à peu, ont pris leur espace, ont su trouver leur utilité, ont su nouer les partenariats, ont su travailler intelligemment et utilement avec l'ensemble des familles et les jeunes du quartier.

Je sais, et je parle aussi sous le contrôle d'Alexandra CORDEBARD, élue du 10<sup>e</sup> comme vous : je sais que l'appréciation des élus du 10<sup>e</sup>, et de son maire en particulier, est tout à fait positive sur l'action du L.A.I. dans le 10<sup>e</sup>

et sur la façon dont il a permis l'apaisement du climat dans le quartier de la Grange-aux-Belles qui nécessitait, en effet, une intervention publique.

Merci, bien sûr, à l'AJAM qui anime le L.A.I., en dehors du reste de ses interventions.

Je profite en deux mots : en effet, ce projet de délibération est un projet qui fera plaisir à Julien BARGETON puisque c'est un projet de délibération de recettes, pour saluer le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales avec qui nous travaillons, évidemment, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et ces L.A.I. en sont la preuve, mais aussi dans le cadre du Contrat de Ville puisque la C.A.F. est partante pour être signataire du Contrat de Ville, donc nous avons entamé des travaux tout à fait intéressants avec eux, au service des Parisiens, au service des quartiers populaires.

Qu'ils en soient ici remerciés !

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1214 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1214 G).

### **2014 DASES 1415 G - Subvention (107.000 euros) et convention avec l'association "Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies".**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 1415 G : il s'agit de la subvention de 107.000 euros et de la convention avec l'association "Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies".

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, 6.400 personnes se découvrent séropositives chaque année en France. Le virus touche 150.000 personnes dans l'Hexagone. 40.000 personnes ignorent leur séropositivité, faute d'avoir fait le test.

L'étude Harris Interactive pour la Mutuelle étudiante SMEREP, diffusée pour la Journée mondiale contre le Sida, révèle qu'un tiers des étudiants (33 %) déclarent ne jamais porter de préservatif. C'est en hausse de 3 points par rapport à l'année dernière.

Seulement un autre tiers en utilise systématiquement un, contre 41 % l'an dernier, et 33 % encore n'effectuent jamais de test de dépistage V.I.H., en cas de changement de partenaire.

La génération Sida, qui a débuté sa vie sexuelle dans les années noires de la maladie entre 1981 et 1995, a bénéficié plus longtemps que les jeunes d'aujourd'hui de campagnes de prévention et d'une visibilité de l'épidémie plus importante.

Un autre fait : les femmes de plus de 50 ans ont deux fois plus de risques d'être contaminées que les hommes. Selon le docteur Karine LACOMBE, infectiologue au C.H.U. de Saint-Antoine, ces dernières n'ont pas "le réflexe du préservatif lorsqu'elles font de nouvelles rencontres après un divorce ou une séparation".

L'association "Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies" souhaite poursuivre ses actions de prévention de conduites à risque addictives face à la recrudescence des comportements à risque. L'attribution d'une subvention de 107.000 euros a justement pour vocation essentielle d'offrir un espace de documentation, d'écoute et de conseil sur le VIH-Sida, les infections sexuellement transmissibles et les conduites de dépendance.

Les problématiques liées au VIH-Sida disparaissent des préoccupations des jeunes non issus de la génération Sida. Il est donc important de continuer ces campagnes de prévention. Certes, la médecine a évolué, les malades peuvent vivre de plus en plus normalement avec cette maladie, mais celle-ci ne s'éteint jamais et touche aussi l'entourage et l'espoir d'une vie à construire.

Les pouvoirs publics ont le devoir d'agir et la prévention reste le moyen le plus efficace face à cette maladie.

Le travail effectué par l'association est considérable. Elle développe des actions en milieu scolaire. Elle déploie ses actions de prévention au sein des milieux festifs communautaires plus touchés par la maladie. Elle met à la disposition du matériel, écoute, informe et soutient, tout en respectant l'anonymat de chacun, et surtout avec le plus grand respect, toujours sans jugement.

Il nous est tous arrivé, à un moment de notre vie, d'avoir eu un comportement à risque, d'avoir oublié, l'espace d'un instant, cette maladie. Comment aurions-nous pu appréhender cette conduite sans une écoute attentive et bienveillante ?

Et n'oublions pas ces chiffres : chaque année, près de 6.400 personnes découvrent leur séropositivité, dont 12 % de moins de 25 ans.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, répondre, en tout cas abonder dans le sens de l'intervention de Mme PRIMET qui rappelle des données qui sont tout à fait justes.

Je voudrais, à mon tour, lui dire qu'au-delà de ce projet de délibération, l'engagement de la Ville est déterminé et constant sur la question du VIH. Il ne vous a pas échappé que, le 1er décembre, nous avons accueilli un événement inégalé, puisque c'était la conférence d'ONUSIDA sur l'engagement des villes du monde entier et des maires du monde entier sont venus à Paris pour partager un engagement qui est extrêmement important parce qu'il y a un virage dans la lutte contre le VIH, puisque, pour la première fois, au-delà des difficultés que vous avez rappelées de la lutte contre ce virus, pointe la possibilité de mettre fin réellement à l'épidémie de VIH dans les 10-15 prochaines années.

Pour y mettre fin, une stratégie a été élaborée et Paris s'y engage pleinement : c'est la stratégie d'ONUSIDA, parce que les infections VIH se concentrent dans les grandes villes. Les grandes villes sont des acteurs majeurs.

Mais, pour gagner, il y a trois objectifs que l'on doit atteindre et un grand principe à respecter.

Les trois objectifs, c'est qu'il faut que :

- 90 % des porteurs du virus sachent qu'ils sont porteurs du virus. Actuellement, il y a environ un porteur du virus sur cinq qui ne sait pas qu'il est contaminé par le virus ;

- que 90 % de ceux qui sont séropositifs et qui le savent soient traités et aient accès à un traitement ;

- que 90 % de ceux qui sont traités aient une charge virale indétectable.

On sait que, si l'on remplit ces trois critères, l'épidémie va s'éteindre.

Mais pour cela, il y a un principe qu'il faut respecter : c'est qu'il faut porter nos politiques de prévention et de dépistage vers les publics cibles. C'est ce que fait Paris depuis longtemps puisque les hommes qui ont des rapports sexuels avec les hommes, les migrants et essentiellement d'Afrique subsaharienne, les usagers de drogues et les prostituées qui sont les principaux publics touchés à Paris, sont l'objet de politiques sectorielles très actives.

Mais dans d'autres pays du monde, il ne vous a pas échappé que mener des politiques sectorielles envers ces publics, c'est déjà les reconnaître, c'est déjà ne pas les stigmatiser, c'est déjà ne pas les discriminer et c'est un pas politique qui est un pas politique qui va être difficile dans certains pays ; il ne faut pas se le cacher. Paris n'a aucune leçon à donner à personne mais Paris a le devoir de montrer que notre Ville reconnaît l'existence de ces publics, ne les discrimine pas, au contraire les inclut dans les politiques de prévention de dépistage, met en place de façon active ces politiques.

Alors, on a tous l'espoir qu'en remplissant de façon déterminée, comme vous le proposez, cette politique, nous arriverons à vaincre l'épidémie de VIH d'ici 15 années. C'est à cela que nous nous engageons et c'est à cela que des associations comme "Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies" et d'autres s'engagent avec nous à Paris. On en est particulièrement satisfaits.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1415 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1415 G).

## **2014 DASES 1489 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Gaia Paris" (11e).**

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation d'une salle de consommation de drogue.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 1489 G. Il s'agit de la subvention de 30.000 euros et de la convention avec l'association "Gaia Paris", située dans le 11e arrondissement.

Et c'est Mme Anne SOUYRIS qui a la parole pour cinq minutes.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans le quartier de la gare du Nord, l'association "Gaia" mène un travail de prévention et d'accompagnement efficace et participatif auprès des usagères et des usagers de drogue, grâce à des maraudes étendues aux soirées et aux week-ends, et une connaissance de terrain, sans jugement, qui permet un lien avec les usagers, essentiel à leur prise en charge. La Ville a ainsi raison de soutenir financièrement cette association, qui gère également deux établissements médicosociaux dans le Nord-Est de Paris. Ce qu'elle fait est en effet dans la droite ligne de la politique de réduction des risques, politique qui a pu endiguer l'épidémie de Sida dans les années 90 auprès des usagers de drogue, et qui leur a permis de prendre leur santé, donc leur survie et leur avenir, en main.

En toute cohérence, et parce qu'ils sont reconnus comme des partenaires de santé sérieux et capables de le faire efficacement, "Gaia" a été mandatée pour participer à la mission de préfiguration de la future salle de consommation à moindre risque, notamment pour sensibiliser et informer les riverains. Après moult péripéties, et surtout parce que la loi de 1970 faisait obstacle à une telle expérience, cette salle devrait maintenant voir le jour après son vote au Parlement, dans le cadre du nouveau projet de loi santé dès 2015.

Nous profitons de ce projet de délibération pour rappeler notre soutien à ce dispositif audacieux, porté avec courage et humilité, depuis une dizaine d'années, d'abord par les écologistes, puis par notre majorité toute entière, aujourd'hui pleinement convaincue de son efficacité sanitaire. J'en profite pour saluer le courage de Rémi FÉRAUD, depuis plusieurs années, pour porter ce projet dans le 10e, et notre Maire de Paris, qui n'a pas hésité à le défendre pendant sa campagne électorale.

Un tel lieu ne réglera certes pas tous les problèmes sociaux et sanitaires auxquels sont confrontés les usagers, mais il contribuera à leur permettre de mieux évaluer et diminuer les risques pris, et aussi - ce n'est pas négligeable - de remettre les plus marginalisés d'entre eux en lien avec l'institution de soins et d'accès aux droits.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme SOUYRIS a rappelé des données sur la situation des usagers de drogue dans ce quartier. Comme le rappelle d'ailleurs le projet de délibération, la fréquentation est extrêmement importante. Il s'agit du quartier qui est autour de la gare du Nord. Le 11e, c'est le siège de l'association. Et ce quartier, comme le projet de délibération le rappelle, totalise à lui seul les automates qui sont situés rue de Maubeuge et boulevard de la Chapelle, et délivre 60 % des kits de prévention de tout le territoire parisien. C'est dire l'importance du phénomène sur ce quartier.

Vous avez rappelé le projet d'ouverture d'une salle dite de consommation à moindre risque. Ce dispositif, le dispositif actuel de "Gaia", n'est pas lié strictement à ce projet, dont vous avez rappelé la pertinence, mais au fait que dans le travail préparatoire qui a été effectué, sont apparus des manques sur ce secteur, et notamment en raison de la fermeture les week-ends du C.A.A.R.U.D. et du C.S.A.P.A., le fait que les usagers de drogues se trouvaient en

déshérence et éloignés des dispositifs médicosociaux. Donc, un dispositif spécial a été mis en place, avec "Gaia", pour répondre à ces situations d'errances non résolues.

Moi, je veux souligner le fait que ce travail se fait aussi en partenariat avec la Préfecture de police, avec les forces de l'ordre, pour que le dispositif sanitaire, le dispositif médicosocial puisse se déployer dans les meilleures conditions possibles. Et donc, un travail est fait avec la Préfecture de police, avec la S.N.C.F. aussi, avec l'hôpital Lariboisière et Fernand Widal, qui sont tout proches, et avec les associations de riverains, et vous avez souligné à juste titre l'engagement de la mairie du 19e dans ce dispositif.

Alors, ce dispositif n'est pas entièrement lié à mon intervention précédente sur le V.I.H., mais clairement, si l'on veut réduire les risques, les réduire pour tous, pour les usagers de drogues et sur les contaminations par le V.I.H. et par les hépatites, et réduire les risques pour les riverains, parce qu'il n'est pas satisfaisant de laisser des usagers de drogues en déshérence et se multiplier les seringues dans l'espace public, eh bien, il faut absolument développer ce type de dispositifs, comme il faudra demain et dès que nous le pourrons développer une salle de consommation à moindre risque.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, concernant l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement, le Préfet de police réaffirme sa détermination à œuvrer pour assurer les conditions optimales au maintien de la tranquillité publique des riverains, et également des personnes travaillant à proximité du futur site d'implantation.

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 8 octobre 2013, qui considérait nécessaire l'adoption d'une disposition législative pour sécuriser une telle expérimentation, le Gouvernement a inclus ces dispositions dans le projet de loi santé qui est passé en Conseil des Ministres le 15 octobre et qui devrait entamer son parcours parlementaire au début de l'année prochaine. Le moment venu, la Préfecture de police est disponible pour participer aux travaux aux côtés de la Ville et en présence de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la M.I.D.E.L.C.A.

Par ailleurs, les différents services de la Préfecture de police sont mobilisés dans la poursuite de la lutte contre les trafics, mais aussi contre la consommation de stupéfiants. Cette lutte a été accentuée grâce à la création de la Brigade spécialisée de terrain le 3 février 2014, dans le quartier de la gare du Nord. Celle-ci couvre un territoire qui concerne le 10e, le 18e et le 19e arrondissement autour de la gare. Il s'agit d'une brigade d'une vingtaine de fonctionnaires. Elle a pour mission d'apporter une réponse adaptée aux modes d'occupation sur la voie publique, et aussi de lutter contre le trafic de stupéfiants. C'est ainsi que depuis sa création, 628 interpellations ont eu lieu dans ce secteur.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 110 G n'ayant pas été présenté est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1489 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1489 G).

## **2014 DASES 1491 G - Participation (5.000 euros) et avenant à convention avec le C.N.R.S. (94) pour le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (17e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 1491 G. Il s'agit de la participation de 5.000 euros et de l'avenant à convention avec le C.N.R.S. pour le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris dans le 17e arrondissement.

Et je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai beaucoup plus court. J'interviens sur ce projet de délibération pour souligner l'importance du montage financier présenté ici. Dans une période de désengagement de l'Etat vis-à-vis de la recherche publique et des universités, il est important que la Ville fasse des partenariats avec des laboratoires de recherche : ici, le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris C.R.E.S.P.P.A., de l'université Paris 8.

Ces montages sont certes plus complexes que ceux que peut faire M. MISSIKA pour financer une innovation privée. La lourdeur administrative ne doit pourtant pas faire peur aux autres maires adjoints pour financer des projets de recherche. C'est dommage qu'ils ne soient pas plus nombreux pour avoir connaissance de ce projet de délibération.

C'est aussi une garantie de l'évaluation scientifique des projets, mais c'est surtout pour la Ville de Paris la possibilité de bénéficier d'expertises de chercheurs. Ici, c'est une étude et une analyse des conduites à risques des usagers de cocaïne et d'héroïne, qui permettra d'avoir une politique de prévention plus efficace à Paris.

Je vous remercie. Je vous appelle à voter ce projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, Monsieur Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Je crois que je serai encore plus bref que mon collègue, juste pour ajouter qu'en plus, il n'y a pas que la Ville de Paris, il y a la Ville de Marseille. Donc ce sont deux grandes villes confrontées à des problématiques similaires, qui ont décidé de s'unir et de soutenir une recherche du C.N.R.S. Et je pense effectivement que c'est tout à fait symbolique et important.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1491 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1491 G).

### **2014 DASES 1540 G - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Assistance publique Hôpitaux de Paris pour la modernisation de deux services hospitaliers (10e - 20e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1540 G. Il s'agit de la subvention de 400.000 euros et de la convention avec l'A.P.-H.P. pour la modernisation de deux services hospitaliers situés dans le 10e et le 20e arrondissement.

Et je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en effet m'arrêter quelques instants sur ce projet de délibération, qui permettra à la Mairie de Paris d'attribuer à l'A.P.-H.P. une subvention d'investissement importante, 400.000 euros, afin de permettre d'abord d'agrandir l'unité d'hospitalisation de courte durée du groupe Saint-Louis Lariboisière ; ensuite, de poursuivre la restructuration de la maternité de l'hôpital Tenon dans le 20e.

Les désengagements successifs de l'Etat en matière d'hospitalisation publique ont abouti à des fermetures de services, pudiquement baptisées "restructurations", et à Paris comme dans l'ensemble de la France d'ailleurs, cela a en particulier touché les urgences et les maternités. On sait que de nombreux collectifs citoyens se sont montés, surtout en province, pour, aux côtés des personnels et souvent des élus, empêcher les suppressions d'hôpitaux et de services prévus sous la précédente législature. Ils ont obtenu de nombreux succès.

Mais à Paris, la situation se complique par la faible densité du réseau des médecins libéraux en secteur 1. Ainsi, des malades peu argentés ont tendance à se faire prendre en charge par les urgences des hôpitaux alors que leur pathologie pourrait relever simplement d'un traitement en libéral.

Je veux donc saluer avec insistance la volonté de la Maire et de notre Municipalité de permettre l'installation de maisons de santé, l'une dans le quartier Saint-Blaise, dans le 20e. Le contrat passé entre la Ville et les centres ou maisons de santé permettra d'offrir à nos concitoyens, pas tous privilégiés, un accès correct aux soins.

Dans l'attente de leur mise en place, il n'en reste pas moins que les services d'urgence hospitalière sont saturés. Aussi, je souscris totalement à l'engagement de la Maire de Paris de tout mettre en œuvre pour réduire le temps d'attente aux urgences. Cela passe par l'aide apportée par notre Ville à la prise en charge de soins dit non programmés. Le financement, à hauteur de 300.000 euros, soit le tiers du coût total de l'extension de l'unité d'hospitalisation de courte durée de Lariboisière, se fait dans ce cadre.

Sa capacité d'accueil passera de 13 à 24 patients en chambre individuelle et ce projet améliorera la fluidité des urgences.

Le deuxième axe de notre subvention concerne la maternité de Tenon, dans le 20e arrondissement. La réorganisation des hôpitaux de l'Est parisien, la fermeture imposée de la maternité de Saint-Antoine, ont concentré sur l'hôpital Tenon de forts besoins en matière d'obstétrique, d'accouchement et de néonatalité.

Je profite de l'occasion pour rappeler que la mobilisation active de la mairie du 20e arrondissement, de la Maire, d'élus aux côtés du personnel et de nombreuses femmes a permis la sauvegarde du centre d'I.V.G. de Tenon, qui a même été amélioré, comme quoi il n'y a pas de combats perdus d'avance, que ceux qui ne sont pas menés.

Aujourd'hui, la Ville attribue une subvention de 100.000 euros à l'A.P.-H.P. pour la maternité de Tenon qui, à la fin des travaux, fin 2016, devrait comporter 42 lits d'obstétrique, 14 pour les grossesses à haut risque et 12 pour la néonatalité, permettant ainsi d'atteindre en 2017 les 3.500 accouchements au lieu de 2.700 actuellement.

Si je m'inquiète du transfert constant vers les collectivités locales de ce genre de charge, je ne peux que me réjouir de la volonté de la Maire de Paris de voir l'ensemble des Parisiens pouvoir être traités également sur les questions de santé.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Mme Anne SOUYRIS a la parole.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Monsieur le Maire, chers collègues, cette subvention de 400.000 euros et la convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour la modernisation de deux services hospitaliers dans le 10e et le 20e sont pour le moins nécessaires pour permettre au secteur hospitalier parisien de continuer à être à la hauteur des enjeux de santé des Parisiens et des Parisiennes.

En effet, les urgences de Lariboisière, qui ont la file active la plus importante d'Europe, se devaient d'être améliorées pour qu'en particulier, le temps d'attente soit notablement diminué et arrive à moins de 2 heures, et que le circuit des urgences soit plus efficace et permette une plus grande intimité aux patients.

Ce sera un renouveau positif pour les personnels, pour les Parisiens et les Parisiennes, et pour tout le Nord de Paris.

Le service d'urgence de l'A.P.-H.P. s'améliorera ainsi grâce au quasi-doublement des réelles capacités d'accueil de Lariboisière - actuellement, la réalité de l'accueil dépasse largement sa capacité -, avec un confort amélioré pour les patients, et ce, dès la fin de l'année.

Plus généralement, les travaux envisagés visent en effet à répondre à une préoccupation et un axe fort de la mandature et des objectifs poursuivis par la délégation santé.

En plus de la réduction du temps d'attente aux urgences, particulièrement élevé à Paris, ces travaux permettront un meilleur accueil mais aussi d'améliorer l'efficacité du service, notamment en termes d'organisation et de flux.

Nous saluons aussi le renforcement de la capacité d'accueil de la maternité Le Lorier de l'hôpital Tenon. Avec vigilance mais optimisme, notre ville montre qu'il est possible de renforcer notre offre de soins, de se réformer avec pragmatisme et efficacité.

Je nous invite tous et toutes à conserver ce cap en ayant aussi à l'esprit que les nouveaux enjeux liés à l'émergence de la Métropole ne doivent pas obérer le renforcement des capacités d'accueil à Paris intramuros.

Que par ailleurs, les urgences, si elles doivent nécessairement être modernisées, doivent également voir leur file active allégée par un travail de facto de plus en plus important avec la médecine de ville, les coordinations santé, les associations de prévention de terrain et bien sûr, le développement des centres et maisons de santé.

En plus de cette réorganisation et de ces travaux nécessaires, ce sera donc tout ce travail de maillage et de coopération avec le secteur hospitalier, en particulier ses urgences, qui donnera à tous les Parisiens et les Parisiennes une offre de soins meilleure, plus efficace et plus égalitaire.

Ces premiers projets de délibération venant commencer à mettre en œuvre le plan santé de notre mandature en sont un signal volontariste fort. C'est une opportunité pour notre politique de santé d'être à la fois plus efficace et plus solidaire.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, arrivée in extremis, aura donc la possibilité d'intervenir.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Quel enthousiasme dans l'Assemblée !

Chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé porte sur l'attribution d'une subvention d'investissement de 400.000 euros à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, A.P.-H.P., pour l'extension de l'unité d'hospitalisation de courte durée (U.H.C.D.) du groupe hospitalier Saint-Louis-Lariboisière-Fernand-Widal sur le site Lariboisière, dans le 10e, et la restructuration de la maternité de l'hôpital Tenon, dans le 20e arrondissement.

A priori, on devrait être favorable au fait que des investissements soient engagés au service d'une amélioration des soins. Mais, mes chers collègues, si les subventions de la Ville de Paris amélioraient les choses, cela se saurait.

Depuis des années, la Mairie de Paris verse de l'argent qui n'apporte hélas bien souvent rien de plus, car cela permet à l'A.P.-H.P. et à l'État de se désengager et de poursuivre des restructurations.

Le projet de délibération ne peut être analysé en dehors du contexte actuel de l'A.P.-H.P. et des projets très conséquents de restructuration interne. Et là, mes chers collègues, j'ai franchement le sentiment qu'on nous prend pour des imbéciles en ne présentant pas volontairement l'ensemble du projet qui, derrière ce projet de délibération, est en cours.

Je sais que ce n'est pas forcément que la Ville, c'est aussi l'A.P.-H.P. mais surtout, l'A.P.-H.P., le problème actuel et récurrent à l'A.P.-H.P., c'est justement le manque de cohérence globale des projets et le manque de débats et de dialogue réel avec l'ensemble des intervenants et des responsables. Il faudrait donc pouvoir enfin, un jour, avoir un débat sur l'ensemble du projet de l'A.P.-H.P., et non hôpital par hôpital, avec à la fois l'ensemble des acteurs et les citoyens et citoyennes sur le sujet.

Alors, pour celles et ceux qui s'en souviennent, en 2010, il y avait un projet de vente de l'hôpital Fernand-Widal pour une restructuration et un déplacement de tous les services à Lariboisière. Finalement, le projet n'a pas été réalisé et globalement, rien ne s'est passé.

Dernièrement, on a appris que certains services comme la gériatrie auraient vocation à être transférés vers le futur projet de grand hôpital nord Bichat-Beaujon, ainsi que le service de soins de réadaptation.

Je m'inquiète que nos anciens vont subir des temps de transport bien plus longs et sans doute un problème d'isolement de leurs proches lors de leur hospitalisation. Je trouve qu'il y a un certain non-sens à ce projet.

Parallèlement, on sait que le transfert des autres services à Lariboisière se traduirait par une perte de lits de 20 %, selon les propres dires, les propos de M. HIRSCH.

L'hôpital ne pourra accueillir tant de services sans en supprimer, mais par ailleurs, lesquels ? Pourquoi ? Et pour aller où ? L'opacité, franchement, est la plus totale, alors que le manque de lits d'hospitalisation sur la Capitale est de plus en plus problématique.

Par ces tragiques logiques comptables, la situation va donc s'aggraver plus encore si la mobilisation syndicale et citoyenne ne l'empêche pas.

Nous savons également qu'était en projet initialement, soit à Tenon, soit à Lariboisière, l'établissement d'une maternité de troisième type, la plus grosse de France après celle de Cochin.

Faut-il comprendre avec ce projet de délibération que c'est donc Tenon qui héritera de cette usine à bébés ? Aider financièrement la maternité de Tenon, je dis oui, mais pas pour en faire une usine à bébés, car ces gros établissements où l'on considère comme bien plus rentable les césariennes à la chaîne du fait de l'absurde tarification à l'activité, la fameuse T2A du duo BACHELOT-SARKOZY et l'actuel Gouvernement s'est bien gardé d'abroger, on doit dire non !

Alors quand je lis dès le début de ce projet de délibération que : "La collectivité parisienne s'est engagée auprès de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris à soutenir la modernisation des services d'urgence et l'amélioration de l'accueil des Parisiens dans ses services, et plus particulièrement des populations les moins favorisées", je m'étrangle !

Quel aplomb ! Quelle hypocrisie ! Parce que dans les faits, vous ne faites qu'accompagner les projets de l'A.P.-H.P. de casse de l'hôpital public, et quand je lis : "Avec l'A.P.-H.P., la Ville de Paris s'est engagée à tout mettre en œuvre pour réduire le temps d'attente aux urgences", mais je m'étouffe !

Suivez donc les fils Tweeter de David FREMIOT, qui fut tête de liste dans le 4e, des listes que j'ai conduites sur Paris, ou du Dr Gérard KIERZEK, vous découvrirez les taux de sursaturation, car toutes les urgences sont dans le rouge... toutes ? Non ! Il reste l'irréductible Hôtel-Dieu, avec ses urgences quasi fermées, qui est en totale sous-activité.

Quel gâchis ! À croire que vous attendez de nouveaux drames pour réagir.

Ajoutez 13 à 24 lits ne changera rien. En même temps, Lariboisière perd ses lits d'aval au profit de l'ambulatorio.

Lariboisière héritera des 300 patients par jour, suite à la fermeture de Bichat, sans parler de la situation globale dégradée avec la fermeture du Val de Grâce qui constitue un aval d'urgence important.

Réalisez que les patients peuvent attendre jusqu'à 19 jours en U.H.C.D. à Lariboisière, alors que toutes les recommandations et réglementations disent qu'aucune attente ne doit dépasser les 24 heures maximum.

Mes chers collègues, il est grand temps que la Ville rompe avec les logiques d'austérité et de restructuration imposées par l'A.P.-H.P. et les gouvernements successifs, qui visent la casse de l'hôpital public. Il est grand temps d'avoir un débat sur l'ensemble du projet de l'A.P.-H.P., impliquant tous les acteurs concernés.

En attendant, et bien qu'il y ait enfin ce débat sur le projet global de l'A.P.-H.P., je préfère m'abstenir sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci. Vous tenez tous pile votre temps de parole !

M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, la Ville prévoit d'abonder le budget de l'A.P.-H.P. de 400.000 euros, somme non négligeable, pour la modernisation et la rénovation des services de deux hôpitaux.

En tant qu'élu du 10e arrondissement et compte tenu du débat en cours sur le nouvel hôpital Lariboisière-Fernand Widal, vous comprendrez que je me concentre sur ce point du projet de délibération.

Tout d'abord, je tiens à remettre ce projet de délibération dans son contexte.

Cette nécessité pour le Département, puisque c'est à ce titre que nous votons ce projet de délibération, d'intervenir financièrement pour permettre le bon fonctionnement de services, aussi essentiels qu'une maternité et des urgences, au sein d'hôpitaux publics, est la concrétisation de l'échec de l'Etat et de la Région via l'Agence régionale de santé à assumer leurs responsabilités sanitaires.

Dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, le P.L.F.S.S. l'augmentation de l'O.N.D.A.M., objectif national des dépenses d'assurance maladie, a été limitée à 1,6 % afin de réaliser 1,2 milliard d'euros d'économies supplémentaires, qui s'ajoutent aux 3,2 milliards d'euros projetés pour 2015. Le Gouvernement a fait le choix d'un plan d'économies de 21 milliards d'euros pour les seuls domaines de la santé et de la protection sociale.

Une fois de plus, nous pallions donc le manque de l'Etat en matière de santé publique.

Le cadre général étant posé, je voudrais maintenant en venir à la situation qui nous occupe ici : la question du nouvel hôpital Lariboisière-Fernand Widal fait actuellement l'objet de nombreux débats. Nous en avons parlé ici même au mois d'octobre, suite à un vœu que nous avons présenté.

Vous le savez, la direction de l'A.P.-H.P. met en œuvre depuis plusieurs années une politique de regroupement de ses hôpitaux, entraînant la disparition de certains d'entre eux. Dans ce cadre, la fermeture de l'hôpital Fernand Widal a été annoncée à la fin des années 2000. Après de vifs débats, un consensus s'était créé entre la communauté hospitalière du groupe hospitalier Saint-Louis/Lariboisière/Fernand Widal, la direction générale de l'A.P.-H.P., la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et la Mairie de Paris. Le projet de santé inclut le transfert de l'ensemble des activités de Fernand Widal, et notamment les lits de prise en charge des personnes âgées, sur le site de l'actuel hôpital de Lariboisière.

La liste de rassemblement à gauche, conduite par Rémi FÉRAUD et sur laquelle j'ai été élu, avait comme engagement de campagne n° 3 le transfert de l'ensemble des services de Fernand Widal dans le nouvel hôpital Lariboisière.

Aujourd'hui, l'incertitude règne autour du transfert des services de Fernand Widal, en particulier sur le devenir des lits de gériatrie. Martin HIRSCH, directeur de l'A.P.-H.P., affirme dans le journal "Le Parisien" que ces lits de gériatrie pourraient être transférés vers l'hôpital Bichat.

Dans le même temps, Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a affirmé au Sénat - je la cite - : "La majeure partie des activités des hôpitaux Bichat et Beaujon seront regroupées au sein d'un nouvel ensemble : l'hôpital universitaire du Grand Paris Nord."

Une communication récente de la Ville de Paris évoque - et je cite toujours - : "La Ville de Paris et l'A.P.-H.P. partagent le constat d'inadaptation des structures actuelles des hôpitaux Bichat et Beaujon à une prise en charge efficace garantissant pleinement et dans la durée qualité et sécurité des soins."

Les services de gériatrie de Fernand Widal seraient donc envoyés à Bichat, site inadapté, pour mieux repartir à Saint-Ouen ou Clichy, lieux envisagés du futur Hôpital Nord.

La cacophonie est totale !

Concernant les services hospitaliers qui sont aujourd'hui à Lariboisière, rien de rassurant non plus. D'après des documents de l'A.P.-H.P., 18 % des lits de l'hôpital Lariboisière seraient amenés à être supprimés, soit 108 lits. L'A.P.-H.P. prévoirait, pour le site de Lariboisière, et j'attire votre vigilance sur ce point car c'est en lien direct avec ce que nous allons voter maintenant, une cession foncière de l'ensemble de la partie Ouest du site, libre de toute activité hospitalière, une cession de la frange Ouest, ouverture et reconversion des peignes Ouest du site de l'hôpital Lariboisière.

En l'état actuel des choses, nous n'avons donc aucune garantie sur le devenir de l'hôpital Lariboisière, situé justement dans les peignes Ouest et qui sera rénové grâce à ces 400.000 euros abondés par Paris.

Dans ce cadre d'incertitude ambiante, vous comprendrez notre réticence à faire un chèque en blanc à l'A.P.-H.P. Les élus parisiens ne peuvent pas abonder au pot, tout en étant mis devant le fait accompli, d'autant plus que des projets en cours semblent contraires aux engagements pris.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre et répondre à l'ensemble des orateurs précédents, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous me permettez, avant tout, de répondre à l'objet précis du projet de délibération, c'est-à-dire l'apport d'une subvention de 400.000 euros au bénéfice de deux services d'urgence que sont Lariboisière et Tenon.

Je rappelle que l'engagement de la Maire de Paris a été très clair : il s'agit de diviser par deux le temps moyen d'attente aux urgences dans les hôpitaux parisiens, car l'allongement de ce délai d'attente est le symptôme d'un engorgement qui a plusieurs raisons qui se situent en amont des services d'urgence, qui se situent au niveau des services d'urgence et qui se situent en aval de ces services d'urgence.

Ce projet de délibération est une première réponse et, comme plusieurs orateurs l'ont signalé, il s'insère dans la cohérence du plan d'ensemble de notre Municipalité sur la santé.

Une réponse à l'hôpital Lariboisière est une réponse qui n'a pas de lien direct avec les projets de restructuration de cet hôpital, puisqu'il s'agit là essentiellement de financer des lits d'U.H.C.D., c'est-à-dire d'hospitalisations de courte durée, donc on est dans l'aval direct du service d'urgence. La création de ces lits supplémentaires est une nécessité car leur nombre trop restreint à l'heure actuelle thrombose le service d'urgence de Lariboisière.

Sur Tenon, je rappellerai que Tenon, il s'agit là de la maternité, de l'obstétrique, fonctionne en bi-site en partenariat avec Trousseau.

Pour faire écho aux propos de notre collègue Marinette BACHE, je me souviens d'ailleurs qu'il fût une époque où on nous expliquait que Trousseau n'avait pas d'avenir et Trousseau a bien un avenir et fonctionne très bien, inséré dans la filière pédiatrique et obstétricale parisienne.

Cette subvention vise à améliorer l'accueil pas à Trousseau mais à Tenon, qui est l'autre site, parce que, effectivement, l'activité est forte à la maternité de Tenon et il faut en améliorer les qualités d'accueil au bénéfice des femmes qui s'y rendent.

Je crois que ces deux investissements profitent pleinement à la fois à l'A.P., à la fois à la santé publique, au service public de santé et aux Parisiens et aux Parisiennes.

Moi, je vous invite, sans réserve, à approuver, évidemment, ces investissements.

Mais, au-delà, beaucoup de choses ont été dites.

Sur la nécessité d'un travail en amont, et l'expression juste de "maillage" a été employé par Anne SOUYRIS et Marinette BACHE car, effectivement, le travail sur ce qu'on appelle la permanence des soins en ambulatoire, sur des structures de premier recours, avant les urgences hospitalières, du type de maison médicale de garde, par exemple, du type de permanence de centre de santé, est essentiel pour donner de la cohérence à ce qu'on appelle la demande de soins non programmés des Parisiens, donc pour éviter un recours trop important aux urgences.

Dans ce travail sur l'amont, il y a aussi le travail commun de la Brigade des sapeurs-pompiers avec le Samu, qui paraissait évident mais qui n'est pas si acquis que cela, sur un plan de coopération sanitaire. Il a fallu du temps pour mettre en commun le travail de la B.S.P.P. et du Samu pour arriver à des arbres de décision communs, pour qu'il y ait une cohérence entre le 15 et le 18 et pour que cette cohérence débouche dans quelques semaines sur le fait que les véhicules des pompiers retourneront à l'Hôtel-Dieu amener des patients en demande de situation de soins d'urgence.

Il y a le travail sur les urgences elles-mêmes, qui est important. J'ai visité deux services d'urgence ces dernières semaines. La mise en place des circuits courts pour les patients simples est un facteur de progrès. La mise en place qui aura lieu fin décembre, début janvier, de volontaires du service civique dans les S.A.U., les services d'accueil et d'urgences, pour aider à l'accueil et à l'attente est importante, comme sont importants les aménagements spécifiques des secteurs d'accueil et d'urgences qui sont actuellement mis en place dans trois des services d'accueil et d'urgences parisiens.

Quelques réponses sur des préoccupations qui ont été exprimées sur l'hôpital Lariboisière et l'Hôpital Nord. Les lits de soins de suite et de rééducation, qui sont actuellement à Fernand Widal, ne quitteront pas Paris ; il n'y a aucune contradiction entre les propos tenus par la Secrétaire d'Etat et dans le communiqué commun qui a été publié par la Ville, l'A.R.S. et l'A.P.-H.P. A ce sujet, il n'y a aucune ambiguïté.

En ce qui concerne le projet d'Hôpital Nord, nous aurons l'occasion d'y revenir. Cela n'est pas l'objet de l'actuel projet de délibération, mais il sera l'objet, évidemment, d'une concertation, car nous l'avons redit dans ce communiqué commun, il doit y avoir sur le site de Bichat - Claude Bernard, une offre hospitalière adaptée aux besoins de santé des Parisiens et en cohérence, évidemment, avec le projet de construction d'un nouvel hôpital nord au-delà du périphérique.

Mais nous nous adressons à un bassin de population qui mêle la population du Nord de Paris et des communes de Seine-Saint-Denis et nous avons une responsabilité collective qui dépasse les frontières du périphérique, à laquelle nous devons répondre tous ensemble.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1540 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1540 G).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aide à l'installation des médecins dans le 9e.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés et, en particulier, le vœu n° 111 G relatif à l'aide à l'installation de médecins dans le 9e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, pour deux minutes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le président, mes chers collègues, je vais présenter ce vœu à la place de Delphine BÜRKLI, Jean-Baptiste de FROMENT et Gypsie BLOCH. Le problème est bien connu. Je sais que Bernard JOMIER est attentif à cette question du départ grandissant des médecins généralistes dans les arrondissements de Paris. Il était venu m'en parler en ce qui concerne le 1er arrondissement, donc je sais qu'il est vigilant sur ces questions.

Les auteurs du vœu souhaitent que la Maire de Paris intervienne auprès de l'A.R.S. d'Ile-de-France pour que cette tendance, qui se dessine dans le 9e arrondissement et plus particulièrement dans les quartiers Blanche-Trinité et Pigalle-Martyrs, soit prise en compte dans le cadre de la cartographie des besoins parisiens que l'agence est en ce moment amenée à établir.

Les auteurs du vœu souhaitent également que la Présidente du Conseil de Paris tienne compte de cette spécificité du 9e arrondissement dans l'octroi des dispositifs d'aide à l'installation décidée par le Conseil de Paris du 20 octobre 2014.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Monsieur le Maire, comme vous l'avez bien compris, je suis effectivement attentif à la situation de l'offre de soins de proximité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Paris et des arrondissements et dans le dispositif d'aide à l'installation que nous préparons et que la Maire a présenté au Conseil au mois d'octobre, ce dispositif se fonde légalement sur une autorisation de l'Agence régionale de santé à intervenir avec ses mesures spécifiques.

Pour cela, l'Agence régionale de santé établit une cartographie qui est fondée, non pas sur les 20 arrondissements, mais sur les 80 quartiers de Paris. Donc, pour chacun de ces quartiers, sur des critères objectifs de démographie médicale et d'évolution de la démographie médicale, elle va nous dire si notre collectivité est fondée à agir ou non. Et donc, il n'y a pas de critères politiques, j'allais dire, mais des critères qui sont objectifs.

J'ai indiqué à Mme la Maire du 9e arrondissement que je comprenais totalement sa préoccupation et que je lui suggérais, si elle avait des données qui pouvaient avoir échappé à l'Agence régionale de santé, de les transmettre directement au directeur de l'Agence régionale de santé, Claude EVIN, pour faire valoir son point de vue. Mais je pense qu'il n'est pas de bonne politique que notre Assemblée adopte des points de vue politiques pour dire que tel ou tel arrondissement devrait avoir une attention particulière.

Non, il y a 20 arrondissements à Paris. Ce sont sur les critères de l'A.R.S. que sera établie la cartographie. Elle s'imposera à nous tous et je pense même qu'il serait maladroit de vouloir ajouter des critères politiques. Soyez sûrs que la volonté est là. Moi, je vous recommande de retirer ce vœu. Le point de vue de la maire du 9e arrondissement a bien été entendu. Elle saura le faire valoir auprès du directeur de l'A.R.S. Sinon, je serai au regret d'émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LEGARET, ce vœu est maintenu ou retiré ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Je crois que la réponse de Bernard JOMIER est assez satisfaisante sur le fond, donc avec l'accord de Delphine BÜRKLI, le vœu est retiré.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'offre de soins palliatifs.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 112 G relatif à l'offre de soins palliatifs.

Je donne la parole à Mme Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER**. - Monsieur le Maire, chers collègues, ajoutez de la vie aux jours, plus que des jours à la vie. Voilà l'esprit des soins palliatifs instaurés voici une vingtaine d'années en France afin de soulager la douleur tout au long de la maladie, et ce, jusqu'à l'approche de la mort.

Face aux mystères insondables de la fin de vie, les soins palliatifs s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès, permettant de sauvegarder la dignité de la personne malade, de soulager sa douleur psychique et d'accompagner son entourage.

Le développement des soins palliatifs relève donc d'un véritable enjeu éthique. Il mesure la capacité d'une société à se confronter à sa finitude et à relever le défi de la solidarité envers les plus fragiles. Le législateur nous y encourage vivement. "Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder aux soins palliatifs et à un accompagnement", votaient en 1999 les députés.

Cependant, la loi KOUCHNER demeure très largement inappliquée. En effet, faute de moyens, des soins palliatifs sont mis en place avec une très grande parcimonie, 80 % des demandes d'admission étant refusées. Ainsi, une majorité de malades meurent dans des équipements inadaptés, entourés de personnels sans formation adéquate, d'autant que les équipes médicales et sociales sont confrontées à un manque d'effectifs et de formation.

De même, les 2/3 des Français s'estiment ignorants de la réalité des soins palliatifs. Le déficit d'image dont souffre la fin de vie empêche un traitement médiatique approprié et à la hauteur des enjeux. Largement sous informés, les proches des malades se trouvent d'autant plus désespérés, mal orientés, mal pris en charge et mal soulagés.

Pourtant, les soins palliatifs s'imposent aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. Le rapport SICARD invite à ce que les soins palliatifs soient prodigués avec le même degré d'exigence que les soins curatifs. Le dernier rapport du comité consultatif national d'éthique recommande de favoriser le développement des soins palliatifs et l'accompagnement des personnes en fin de vie.

Monsieur le Maire, votre objectif, que nous partageons, est de garantir l'égal accès à la santé à Paris par une politique de santé publique ambitieuse et volontariste. Nous devons y inclure le développement du précieux mouvement des soins palliatifs dans notre ville. Pour cela, nous devons mener une réflexion d'ampleur sur nos besoins en termes de structures, à l'hôpital comme à domicile, d'équipements et d'accompagnants, qu'ils soient médecins ou bénévoles. L'accessibilité aux soins palliatifs doit devenir une priorité pour que les plus faibles puissent finir leur vie entourés et accompagnés.

La Ville de Paris pourrait, en outre, s'associer à la journée mondiale des soins palliatifs par différentes actions qui permettraient d'informer les Parisiens et de les sensibiliser aux enjeux de la fin de vie qui reste encore largement méconnue.

Enfin, la culture palliative doit être diffusée. Elle renforcera en effet les valeurs d'entraide et de solidarité dans notre ville. Les professionnels du secteur sont notamment en recherche de bénévoles, d'accompagnants dont le rôle est vital.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. -Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER qui a deux minutes pour vous répondre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un peu terrible de parler en deux minutes d'une problématique comme les soins palliatifs, mais puisque nous y sommes contraints, allons-y.

Juste pour vous dire que je partage la tonalité de votre exposé. On pourrait discuter toutefois du fait que la loi essentielle sur l'organisation des soins palliatifs est la loi LEONETTI. Elle avait été votée d'ailleurs quasi à l'unanimité par le Parlement et qui, malheureusement, n'a pas produit le développement des soins palliatifs qu'elle aurait dû produire, à l'exception de quelques départements puisque l'essentiel de l'offre en soins palliatifs se concentre sur cinq départements en France, dont Paris d'ailleurs.

Si la loi est revenue au Parlement avec une adaptation législative, c'est à la fois en raison de ce défaut d'application et par le débat, par ailleurs, sur la fin de vie, qui est un débat plus large et qui a amené les uns ou les autres à prendre des positions différentes. Mais on reste bien là dans le cadre des soins palliatifs.

Oui, les soins palliatifs doivent être proposés et doivent pouvoir être accessibles à toute personne qui en a besoin et ce n'est pas le cas actuellement en France.

Sur le territoire parisien, la situation est quand même plus nuancée que ce que vous semblez indiquer dans votre vœu. Notamment quand vous indiquez que 80 % des demandes d'admission en soins palliatifs sont refusées. C'est le cas, je le redis, sur le territoire national, ce n'est pas le cas à Paris. Paris bénéficie d'un nombre d'unités de soins palliatifs, d'équipes mobiles de soins palliatifs, de réseaux de soins palliatifs et de lits identifiés de soins palliatifs dans les établissements hospitaliers qui est inégalé et qui fait que nous sommes probablement plus dans un pourcentage inverse.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas mener les actions d'information que vous proposez, qu'il ne faut pas mener des actions notamment importantes à l'occasion de la journée mondiale des soins palliatifs qui aura lieu au mois d'octobre prochain, j'en suis d'accord, mais vos constats sont quand même un peu excessifs.

Ce que je vous proposerais, c'est de retirer deux de vos considérants, le cinquième et le septième, qui portent plus un diagnostic national que parisien. Si vous l'acceptez, à ce moment-là, j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Vous êtes d'accord, Madame LECUYER ?

**Mme Catherine LECUYER**. - Oui, cela va dans le bon sens.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2014, V. 34 G).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet de vente de l'hôtel Scipion par l'A.P.-H.P.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 113 G relatif au projet de vente de l'hôtel Scipion par l'A.P.-H.P.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Mme Florence BERTHOUT vous prie de bien vouloir l'excuser. Elle m'a demandé de présenter ce vœu qui, je crois, se suffit à lui-même, il est très détaillé.

Il s'agit du devenir de l'hôtel Scipion qui est effectivement un joyau historique de l'A.P.-H.P. dans le 5e arrondissement. Vous savez que de nombreuses parties de ce monument sont classées Monument historique et c'est vrai que le destin de l'hôtel Scipion est associé aux hôpitaux parisiens depuis 1612.

Le fait qu'aujourd'hui l'A.P.-H.P. veuille vendre cet élément très prestigieux et très historique de son patrimoine ne satisfait pas les élus du 5e arrondissement qui considèrent que, d'abord cet hôtel Scipion participe de l'action

culturelle de l'A.P.-H.P. en abritant notamment des espaces de formation, de réception, qu'il abrite également plusieurs associations en lien avec l'A.P.-H.P., dont notamment la Fondation des hôpitaux de Paris.

Enfin, il est relevé que le projet de vente annoncé de l'hôtel Scipion a été élaboré sans aucune concertation avec les habitants.

C'est la raison pour laquelle Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les élus du groupe UMP émettent le vœu que la Maire de Paris empêche, en sa qualité de Présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., la vente de l'hôtel Scipion et élabore, avec les acteurs hospitaliers ainsi que la mairie et les habitants du 5e arrondissement, un projet d'activité innovant pour l'hôtel Scipion, de manière à en favoriser le maintien dans le paysage culturel parisien.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Monsieur Bernard JOMIER, vous avez la parole.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre préoccupation relative à l'hôtel Scipion, comme vous l'avez rappelé, l'hôtel Scipion appartient à l'A.P.-H.P. Je rappellerai juste que l'A.P.-H.P. est un C.H.U. et qu'il entre dans ses missions un certain nombre de thèmes : la prévention, la recherche, les soins, l'enseignement universitaire, postuniversitaire et que l'hôtel Scipion ne paraît pas être une pièce essentielle de ses objectifs.

Certes, c'est un hôtel particulier, un monument que la Maire du 5e arrondissement décrit très bien dans ses qualités architecturales et patrimoniales, mais je vous rassure personne ne veut détruire l'hôtel Scipion. Ceci dit, c'est heureux mais, toutefois, je ne vois pas au regard des objectifs, qui sont ceux de l'A.P.-H.P., en quoi la cession de l'hôtel Scipion, qui vient au milieu d'une politique de cession immobilière qu'on pourrait discuter de l'A.P.-H.P. mais qui lui appartient, pose de problèmes particuliers.

Ce bâtiment ne comporte pas d'activités qui ne puissent être très facilement relogées ailleurs et vous avez cité notamment une fondation très importante, qui a ses bureaux dans l'hôtel Scipion. Il n'est pas actuellement ouvert - le vœu est rédigé à l'imparfait et c'est un peu ambigu - aux habitants du 5e arrondissement. Il y a un garde devant l'hôtel Scipion qui en barre l'entrée. Il est réservé à ceux qui y vont pour leur activité et on ne peut pas dire que c'est un lieu qui est partagé par les habitants du 5e arrondissement.

Enfin, dernièrement, je rappelle que la Maire de Paris n'a pas le pouvoir d'empêcher une cession. Les cessions passent devant la Commission des affaires immobilières qui prononce un avis et après passe devant le Conseil de surveillance. Tout au plus, l'attention du Conseil de surveillance pourrait être attirée, mais au vu des éléments que je vous ai apportés, je doute que la cession de l'hôtel Scipion soit arrêtée.

Je n'en vois pas en tout cas ce qui motiverait cette intervention de la Maire de Paris. Moi, j'émettrai un avis défavorable au vœu que vous présentez.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la journée mondiale de lutte contre le VIH.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 114 G qui est relatif à la journée mondiale de lutte contre le VIH.

Je donne la parole à M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHLING.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu en remplacement de Mme GATEL qui s'excuse.

Chaque année, on dénombre en France entre 7.000 et 8.000 nouvelles contaminations par le VIH. La propagation de l'épidémie se poursuit concomitamment à la baisse de la sensibilisation liée à l'arrivée des traitements antirétroviraux.

Nous assistons également à une croissance du nombre de nouvelles contaminations chez les plus de 50 ans, public n'ayant pas fait l'objet d'une sensibilisation particulière car comme considéré comme non à risque. Moins sensibilisé, ce public se sent moins concerné par le nécessaire dépistage. Or, la phase asymptomatique qui peut atteindre dix ans, constitue une période au cours de laquelle la transmission du virus est possible.

On estime ainsi à 30.000 le nombre de personnes porteuses du VIH l'ignorant faute de dépistage. Il existe encore des freins au dépistage. A Paris, 11 centres seulement proposent des dépistages anonymes et gratuits.

Dans ce cadre, et par ce vœu, nous souhaitons mettre l'accent sur l'initiative portée par la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement. Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, une action d'autant plus remarquable qu'elle est inédite dans une mairie parisienne. A l'initiative de Laurent RACAPE, adjoint au maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, un dépistage en partenariat avec l'association "CRIPS" a été proposé toute la journée du 1<sup>er</sup> décembre au sein de la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement.

Le dispositif était parfaitement encadré avec un bénévole formé à l'administration des tests et à l'accompagnement personnalisé. Une cinquantaine de personnes ont ainsi pu être prises en charge. Cela a permis de sensibiliser un public qui n'irait sans doute pas spontanément dans un centre de dépistage anonyme et gratuit.

Dans le souci de permettre au plus grand nombre d'avoir accès au dépistage, notamment en augmentant le nombre de lieux proposant des dépistages, l'ensemble des conseillers de Paris de la majorité du 15<sup>e</sup> souhaitent par ce vœu proposer d'étendre l'initiative menée par le 15<sup>e</sup> arrondissement à l'ensemble des mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Yann WEHLING, d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je dois dire que je ne suis pas convaincu par votre argumentation, et pour plusieurs raisons.

D'abord, j'ai rappelé quels étaient les axes, en cohérence avec ONUSIDA, qu'une ville doit appliquer pour mener une politique de dépistage qui va permettre d'éteindre l'épidémie.

Vous nous dites d'abord que c'est une première d'avoir fait le dépistage à la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement. Je vous dirais très modestement que non car, quand j'étais moi-même adjoint chargé de la santé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, on l'a fait deux années de suite et on a arrêté parce que les résultats n'étaient pas probants. Je sais que d'autres mairies d'arrondissement l'ont fait aussi une, deux ou trois années de suite. A ce moment-là, nous étions plusieurs à l'avoir fait.

Voilà. On a eu des résultats qui n'étaient pas probants. On en a discuté avec les responsables de santé publique de la lutte contre le VIH.

Les résultats que vous affichez d'ailleurs dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, c'est d'avoir procédé à 22 tests de dépistage, ce qui n'est pas du tout négatif et on peut dire aussi qu'une information a été diffusée à cette occasion-là et qu'elle est utile.

Faut-il en tirer la conclusion que toutes les mairies d'arrondissement doivent le 1<sup>er</sup> décembre mettre en place un dispositif qui est tout de même assez lourd ? Je n'en suis vraiment pas convaincu. Nous mettons plutôt l'accent sur l'approche que j'ai soulevée tout à l'heure. Pour répondre à votre préoccupation sur les plus de 50 ans, la montée des infections chez les plus de 50 ans concerne exclusivement les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, qui peuvent être touchés par d'autres biais. Par ailleurs, la politique de dépistage nous incite plus à aller au contact direct de ces populations par des actions dans la rue. Ce qui est juste dans votre vœu, c'est qu'il faut effectivement aller au contact direct des populations concernées. Là, il y a des associations qui ont acquis une vraie expertise.

Je me suis rendu le mois dernier porte de Clignancourt avec l'association "Aides", là où beaucoup de migrants circulent, et j'ai pu constater la qualité remarquable de leurs actions et le résultat en termes de dépistage.

Moi, je ne souhaite pas donner un avis favorable à votre vœu parce qu'il a un caractère de systématisation d'une méthode de dépistage qui n'a pas fait ses preuves du tout.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 114 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux projets de logements sociaux à l'Hôtel-Dieu.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 115 G, relatif aux projets de logements sociaux à l'Hôtel-Dieu.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JOMIER, vous avez affirmé par voie de presse, le 25 novembre 2014, que la Ville comptait "transformer 50 % de la surface de l'hôpital Hôtel-Dieu en logement social et procéder pour ce faire à des modifications du Plan local de l'urbanisme".

Cela tombe bien que ce soit M. Ian BROSSAT qui préside la séance ou plutôt, cela tombe mal, car vous ne pouvez pas intervenir sur le dossier.

À Paris, s'il manque du logement social, il manque aussi cruellement de lits d'hospitalisation, et notamment de lits de gériatrie et de lits d'aval compte tenu de la sursaturation des urgences.

Cette déclaration a été vécue comme une provocation par toutes celles et ceux qui sont attachés à ce que l'Hôtel-Dieu redevienne un véritable hôpital de proximité avec un service d'urgence qui fonctionne, et qui fonctionne réellement.

Il serait plus que déraisonnable d'envisager de mettre des logements sociaux en cohabitation avec des urgences, des urgences médico-judiciaires, dont par exemple la salle ultrasécurisée Cusco, et des laboratoires fabricant des chimiothérapies, sans compter le coût des travaux de transformation en logements alors que les chambres sont prêtes à accueillir des malades, des patients.

Mes chers collègues, dans le cadre des fortes mobilisations pour que l'Hôtel-Dieu reste un hôpital avec un service d'urgences et un projet médical d'établissement cohérent, des élus, et nombre d'entre eux, se sont engagés et ont signé le projet hospitalier pour l'Hôtel-Dieu, projet incompatible avec l'implantation de logements sociaux, qui plus est sur la moitié de sa surface.

Je voudrais vous signaler que, Monsieur Ian BROSSAT, vous aviez signé ce projet hospitalier, que M. NAJDOVSKI avait fait de même, engageant ainsi l'ensemble des élus de sa formation politique, Europe Écologie les Verts.

Je ne comprends donc pas que l'Exécutif puisse ainsi, aujourd'hui, vouloir participer au dépeçage de l'Hôtel-Dieu pour faire du logement social. Même si nous avons besoin de logement social au Centre de Paris, je pense qu'il y a d'autres lieux où c'est possible et dans mon vœu, je ne détaillerai pas, je vous parle notamment de l'hôpital Tarnier.

Le P.L.U. délimite la zone occupée par les hôpitaux en zone urbaine de grand service public, mais cela n'empêche pas les hôpitaux de comporter à l'intérieur de leur emprise une grande variété de logements ou d'hébergement : logements de fonction, logements pour le personnel infirmier, internat pour les internes en

médecine, internat pour les élèves infirmiers, sages-femmes, maisons de parents, EHPAD. Donc à du logement, oui, mais du logement qui ait un lien avec la santé.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'Hôtel-Dieu, c'est environ 55.000 mètres carrés.

Je vous rappelle qu'il y a un an, avant le changement de directeur général, l'Hôtel-Dieu devait perdre intégralement sa fonction sanitaire. Il ne devait plus y avoir d'hospitalisation et de patients, de lits à l'Hôtel-Dieu.

Aujourd'hui, toutes les parties prenantes sont d'accord pour le maintien d'une fonction hospitalière, et avec un volet social, dans le respect de la tradition asilaire d'accueil de l'hôpital, qui est si importante à l'Hôtel-Dieu.

Nous ne ferons pas à Paris ce qui a été fait dans d'autres grandes villes de France : transformer notre Hôtel-Dieu - les hospices civils dans d'autres grandes villes - en centre de conférences international, hôtel de luxe ou centre commercial et cela, c'est un sens politique qui est majeur pour nous.

Mais il faut redéfinir le projet médical, l'accueil de nouvelles fonctions et de nouveaux services. Nous devons donc inventer et innover, Madame SIMONNET, sur ce que doit être une telle offre de soins au cœur de Paris.

Donc le projet Hôtel-Dieu et la mobilisation des surfaces, je vous le dis, permettra aussi d'accueillir des dispositifs complémentaires qui ne sont pas sans lien avec les missions sanitaires. Je pense à la chaire d'économie de la santé, Hospinnomics, aux partenaires associatifs et à des services et une offre de santé de la Ville.

Le contenu du projet est actuellement porté par un groupe de travail dont les conclusions seront rendues au printemps. Elles seront ensuite présentées à la direction générale de l'A.P.-H.P. qui les présentera à son tour au conseil de surveillance.

Mais il ne sera pas nécessaire de mobiliser l'intégralité des surfaces du site pour ces missions. La réflexion est donc ouverte sur la destination des surfaces complémentaires.

J'entends bien, Madame SIMONNET, que vous nous dites que vous voulez bien une offre de logements, mais liée à la santé, donc à des personnels des services de santé. Et s'il y a une offre de logements, pourquoi ne serait-elle pas ouverte à tous les Parisiens ?

Il faut simplement poser la question sur la table, et je m'étonne que l'on puisse rejeter a priori la présence de logements sociaux sur le site de l'Hôtel-Dieu.

La réflexion est ouverte et elle doit être menée sereinement.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2014 DASES 1299 G - Participation (5.036.407 euros) et avenant n° 16 à convention avec le G.I.P. Samu social de Paris (12e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1299 G. Il s'agit de la participation et de l'avenant n° 16 à la convention avec le G.I.P. Samu social de Paris, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour cinq minutes.

**Mme Fanny GAILLANNE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai souhaité intervenir au 16e avenant passé avec le groupe d'intérêt public du Samu social, qui acte le soutien apporté par la Ville au G.I.P. pour l'année à venir.

Je voulais dans un premier temps réagir à l'actualité nationale qui, ces derniers jours, a dévoilé les faiblesses structurelles de notre système d'hébergement.

Dans certaines villes de France, comme à Toulouse, la situation est particulièrement inquiétante depuis le début de l'hiver, avec plusieurs centaines de familles et de personnes isolées qui se retrouvent chaque soir à dormir dehors, faute de places disponibles.

Je tenais d'ailleurs à saluer les travailleurs sociaux du 115 toulousain qui, lundi dernier, ont pris la décision de se mettre symboliquement en grève afin d'alerter l'opinion publique sur le manque criant de places d'hébergement pour les personnes sans-abri en détresse.

En comparaison, la situation parisienne est relativement plus tenable. L'action de la Ville sur ce secteur y est indéniablement pour quelque chose. Pour ne m'en tenir qu'au plan hivernal, la mobilisation de trois bâtiments, à laquelle pourrait s'ajouter l'ouverture de 12 gymnases et 6 salles en mairies d'arrondissement est une initiative que nous ne pouvons que soutenir.

Je souhaitais au passage saluer le travail encore une fois formidable réalisé par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et surtout, la mobilisation exemplaire des centaines d'agents de la Ville qui se portent chaque année volontaires pour venir prêter main-forte aux maraudes dans ces périodes de grands froids.

Cependant, les efforts déployés par notre administration et les agents ne doivent pas occulter les difficultés bien réelles rencontrées par les personnes sans domicile, à commencer par l'accès à l'hébergement, qui est loin d'être acquis pour l'ensemble des personnes qui en feront la demande.

Je vous rappellerai à ce titre les chiffres du baromètre du 115 publié par le réseau de lutte contre les exclusions, qui nous apprenait qu'à Paris, durant l'hiver 2013-2014, 45 % des demandes formulées n'avaient pas donné lieu à hébergement, dont 40 % faute de places disponibles.

Le problème de l'accès à l'hébergement, et donc le manque de places, est un vrai sujet, mais ce n'est malheureusement pas l'unique faiblesse du dispositif géré par le Samu social 75.

Je citerai quelques enseignements titrés de l'enquête "Enfants et familles sans logement" pour étayer mon propos. Cette étude nous apprend que sur les 28.500 personnes vivant en famille dans les hôtels conventionnés par le Samu social de Paris, plus de 80 % des familles vivent sous le seuil de pauvreté, près de 8 familles sur 10, et 2 enfants sur 3 sont en situation d'insécurité alimentaire, 29 % des mères souffrent de dépression.

Le Samu social 75 en tire lui-même la conclusion, je cite : "L'hébergement à l'hôtel ne constitue pas une solution pour les familles".

Nous devons nous aussi prendre acte de cette situation et proposer des solutions qui, à notre échelle, constituent une alternative à l'hébergement hôtelier. L'ensemble des mesures portées par Ian BROSSAT en matière de création de logements sociaux et de places en structure d'hébergement me semble aller dans le bon sens, mais encore faudra-t-il que des solutions soient trouvées avec l'État, qu'un travail de confiance puisse être réalisé pour s'assurer que les familles hébergées en hôtel puissent réunir les conditions d'accès au logement social.

Je souhaitais enfin profiter du passage de ce projet de délibération pour souligner et dénoncer les dérives qui peuvent être entraînées par le recours quasi systématique aux hôteliers.

Je veux bien sûr parler du rôle des intermédiaires, ces sociétés privées spécialisées dans les réservations hôtelières à des fins touristiques, et qui ont compris depuis bien longtemps l'intérêt qu'elles pouvaient trouver à jouer les intermédiaires entre le Samu social et les hôteliers.

Un rapport de la Cour régionale des comptes pointait déjà cet élément en 2006 et soulignait que l'activité de ces intermédiaires était très lucrative, avec la possibilité de réaliser des marges commerciales intéressantes. Je suppose que cela est toujours le cas aujourd'hui, vu l'ampleur prise par le secteur de l'hébergement depuis 2006 et le fait que la moitié des réservations hôtelières du Samu social passent encore par ces intermédiaires.

J'exprime ici la position du groupe Communiste en demandant aux représentants de la Ville au sein du Samu social de dénoncer cette situation et de travailler à la diminution drastique du recours à ces intermédiaires.

Je le conçois, le poids de la Ville de Paris est, somme toute, relativement limité au sein du G.I.P. Samu social ; nous ne contribuons qu'à hauteur de 3 % environ du budget annuel et nous intervenons là sur une compétence qui n'est pas la nôtre.

Toutefois, nos relations avec cet opérateur public ne sont pas négligeables. Plusieurs conventions nous lient avec le Samu social. Je pense notamment à l'ensemble des familles prises en charge par le Département, au titre de la protection de l'enfance en danger, qui dépendent dorénavant du Samu social et nous réunissons à nous seuls 40 % des voix au Conseil d'administration.

Nous ne pouvons tout simplement plus tolérer que certains profitent des situations de pauvreté, comme c'est actuellement le cas.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame GAILLANNE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère de Paris Fanny GAILLANNE.

Effectivement, vous mettez en valeur l'action du Samu social de Paris, qui est un acteur incontournable dans la lutte contre l'exclusion à Paris et dont la Ville de Paris, d'ailleurs, est fondateur depuis 1993.

Effectivement, le Samu social se trouve en première ligne, puisque toutes les personnes cherchant un hébergement s'adressent à lui via le 115 et ce n'est pas une situation propre à Paris, vous l'avez bien dit ; c'est aussi une situation qui concerne l'ensemble de la France mais plus particulièrement les grands centres urbains dont Paris.

Effectivement, le Samu social met à l'abri beaucoup de personnes mais, devant les arrivées ces dernières années de nombreuses familles demandeuses d'asile ou de femmes se retrouvant à la rue suite à des violences conjugales, le Samu social s'est retrouvé dans une situation où, à la demande des pouvoirs publics, il a hébergé des personnes en chambres d'hôtel.

Mon interprétation est que, face à l'énorme demande, puisque vous portez l'accent très fort sur les nuitées et la façon dont elles sont réservées, aujourd'hui, c'est plus de 30.000 nuitées qui sont réservées chaque jour dans lesquelles sont hébergées environ 30.000 personnes en famille, avec à peu près la moitié d'enfants. Vous avez fait référence à l'étude "ENFAMS" qui montre la situation des enfants, pour qui ce n'est pas du tout un mode de vie.

Effectivement, donc, le Samu social, d'après ce que j'ai compris, puisqu'ayant moi-même dirigé cet organisme - j'ai décroché après, pendant une dizaine d'années -, est passé par des intermédiaires pour trouver des chambres d'hôtel sur toute l'Ile-de-France.

Mais je partage parfaitement le principe que vous posez : qu'il est nécessaire de réduire ce recours aux intermédiaires parce que cela relève aussi d'une logique de moralisation de ce secteur hôtelier qui vit finalement de la misère. D'ailleurs, cette position est celle de la nouvelle direction et du nouveau président du Samu social de Paris qui œuvrent en ce sens et qui sont en train d'engager des actions avec l'objectif de gérer à terme, dans un temps, nous l'espérons, relativement proche, en direct, les réservations ou les capacités hôtelières.

En tant que représentant, moi-même, de Paris au Conseil d'administration du Samu social de Paris, j'appuierai, pour ma part, cette orientation, d'autant plus facilement que c'est l'axe que privilégie la direction et son président.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1299 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1299 G).

## **2014 DASES 1318 G - Communication de la Maire de Paris. Rapport d'activité du Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) de Paris pour l'année 2013.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1318 G : il s'agit de la communication de la Maire de Paris relative au Fonds de solidarité pour le logement de Paris pour l'année 2013.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez de nous prononcer sur le rapport d'activité du Fonds de solidarité pour le logement de Paris pour l'année 2013.

C'est, pour nous, l'occasion de revenir sur la problématique du logement à Paris et pour soutenir ce dispositif d'aide financière indispensable pour aider les ménages parisiens dans leurs difficultés à faire face aux dépenses du logement.

Comment ne pas soutenir un tel outil dans un contexte où les loyers du parc privé continuent à augmenter ? Plus 2,7 % en 2013 ; où les ménages consacrent plus de 10 % de leurs revenus à des dépenses d'énergie ? Ils sont aujourd'hui plus de 54.000 ménages souffrant de précarité énergétique à Paris.

Les chiffres de ce rapport d'activité du F.S.L. témoignent bien de son utilité et de son adaptation aux besoins des Parisiens qui en ont le plus besoin.

Le chiffre global des aides est en soi un indicateur clair sur l'ampleur des difficultés des Parisiens pour faire face à la cherté du coût des loyers et des énergies : 31.543 aides accordées en 2013, contre 29.694 en 2012, plus 6 % d'augmentation dont 24.751 aides directes en direction des ménages.

Son utilité comme outil de lutte contre la pauvreté des ménages est encore plus claire lorsque l'on apprend que 50 % des demandes proviennent des 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Ce constat correspond bien et parfaitement bien à la géographie de la pauvreté à Paris.

Je pourrais multiplier les exemples sur les chiffres de ce rapport qui témoignent de l'utilité de ce dispositif social face aux contraintes du contexte relatif au logement à Paris, mais je souhaite également saluer les mesures volontaristes de notre Majorité en développant les outils et les mesures relatives aux aides indirectes de ce dispositif pour soutenir les ménages à accéder à un logement à Paris ; je pense ici notamment au dispositif "Louez solidaire" et les deux agences immobilières sociales, ainsi que les différentes mesures d'accompagnement social liées au logement.

Avec plus de 26 millions d'euros pour ce dispositif essentiel qui vise la mise en œuvre du droit au logement à Paris, l'engagement de notre collectivité est clair en faveur des ménages ayant besoin de soutien financier pour accéder à un logement décent, pour prévenir les expulsions locatives et pour lutter contre la précarité énergétique.

Pour finir, nous souhaitons exprimer une suggestion par rapport à la précarité énergétique, en souhaitant une meilleure connaissance des ménages qui manque dans ce rapport, des ménages bénéficiaires des aides aux énergies, car une bonne connaissance de ces ménages et de l'état de l'isolement de leur logement permettraient à nos services d'envisager des interventions pour mieux agir sur des économies d'énergie effectuées par les ménages. Pour cela, un rapprochement avec les équipes de l'agence Plan Climat serait utile pour une collaboration efficace dans ce domaine.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

M. Nicolas BONNET, inscrit sur la même communication.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon cher Ian, Madame la Maire, ma chère Dominique, mes chers collègues, lire le bilan du Fonds de solidarité logement est toujours intéressant, même si nous l'avons avec une année de décalage.

Il est un des éléments qui nous permet de mesurer, malheureusement je dirais, à la fois l'augmentation du nombre de personnes qui le sollicitent et les raisons de cette sollicitation.

C'est ainsi que nous pouvons concrètement juger de l'étendue des conséquences de la crise sur bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens, mais c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous avons mis le logement comme une priorité dans le budget que nous venons d'adopter.

Nous sommes dans une ville où le logement est plus qu'ailleurs une charge importante pour les ménages. Le moindre accident de la vie, le chômage sont des facteurs de causalité connus de l'augmentation des dettes de loyer.

Je sais le travail préventif que font les bailleurs liés à la Ville. Je sais aussi le remarquable accompagnement des familles par les services sociaux mais aussi le C.A.S.-V.P. et les associations. Le F.S.L. est le dernier recours avant le contentieux et il permet à de nombreuses familles de pouvoir maintenir la tête hors de l'eau.

Les moyens que nous lui consacrons sont très importants : 26,8 millions d'euros en 2013 qui ont permis d'aider 31.543 familles.

Mais, parfois, vu la conjoncture, et oserais-je le dire, la rapacité de certains propriétaires privés, abusant de la pénurie de logements, ceux-ci mettent en difficulté des familles qui ont cru pouvoir faire un effort pour se loger mais s'aperçoivent qu'elles ont du mal à maintenir l'effort sur la distance.

Le chiffre est dans le bilan complet, mais il eût été intéressant que la répartition entre locataires du parc social et locataires du parc privé apparaisse dans la notice accompagnant le projet de délibération.

Je dis cela en toute amitié pour le prochain bilan. Nous sommes tout de même dans le cas de cette politique sur de la réparation et nous savons que si nous ne changeons pas la donne sur le prix des loyers, nous serons toujours, comme la digue de sable, face au tsunami. Elle tient, jusqu'au moment où elle cède.

Aussi pertinent que soit ce dispositif, il ne remplacera pas une politique de maîtrise des loyers, voire de baisse des loyers, que nous permet en partie désormais la loi DUFLLOT. Mais au-delà du prix du loyer dans le secteur privé et l'augmentation des charges, pas encore toujours très transparentes dans leur présentation et leur motivation, il faut l'avouer, c'est l'augmentation en 10 ans de 32 % des dépenses des ménages en matière énergétique qui est inquiétante. Et nous le savons : la précarité sociale et la précarité énergétique sont souvent intimement liées, du fait de la vétusté de certains immeubles parisiens et de la sociologie des personnes qui y habitent.

Ne pensez-vous pas, même si ces entreprises ne sont présentes qu'à la marge sur le marché de la distribution du gaz et de l'électricité à Paris, qu'il serait souhaitable qu'elles contribuent pour la part qui est la leur dans le budget du F.S.L. ?

Le législateur n'a maintenu cette obligation que pour EDF et GDF. Il aurait dû penser à l'élargir. Sans attendre une modification législative, serait-il possible de s'adresser à ces opérateurs privés du secteur de l'énergie afin qu'ils prennent leur part dans la nécessaire solidarité à l'égard de nos concitoyennes et concitoyens les plus fragiles, surtout que certaines et certains d'entre eux peuvent être leurs clients ?

Pour conclure, l'augmentation de 3 % des dossiers pour apurement de dette et de 5 % des sommes qui leur ont été allouées, est inquiétante, tout comme l'augmentation de 8 % des aides décidées dans le cadre du F.S.L. énergie. Au vu de la situation sociale de notre pays, il y a fort à parier que ces chiffres vont continuer à augmenter l'année prochaine. Alors, une autre politique salariale et une réelle maîtrise du coût de l'énergie sont les vraies solutions. Malheureusement, elles ne dépendent pas de nous, mais de l'Etat.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ, cher Nicolas.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, cher Nicolas, Madame la Conseillère de Paris, chère Marie, tout d'abord, merci pour vos questions qui sont vraiment des questions essentielles et des questions de fond qui, à la fois, font une analyse sans concession de la réalité et de la situation que vivent nos concitoyens les plus défavorisés. La Maire de Paris a choisi de faire une grande cause de la lutte contre la grande exclusion avec, justement, toute la partie prévention, toutes les mesures pour éviter que les personnes se retrouvent à la rue, parmi toutes les difficultés liées au logement la précarité énergétique est un des éléments extrêmement importants qui peuvent amener des personnes logées à se retrouver à la rue.

Vos réflexions sont parfaitement au cœur de ce sur quoi nous sommes ensemble en train de lutter, avec tous les moyens de Paris, avec tous les objectifs de construction de logements sociaux qui sont très importants et aussi, toutes les mesures de prévention sur lesquelles nous sommes en train de travailler avec Ian BROSSAT et avec vous tous, pour pouvoir empêcher les personnes de se retrouver sans rien. Dans ces moyens, il y a cet élément important

de notre politique sociale qui est le Fonds de solidarité logement qui vise vraiment à aider les ménages parisiens à faire face du fait de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, en leur allouant des aides financières directes pour permettre le maintien dans le logement et pour permettre le paiement des dépenses d'énergie.

C'est extrêmement important. Vous avez dit l'un et les autres les chiffres importants du nombre de personnes qui ont été aidées grâce au F.S.L. Je précise que le budget du F.S.L., dans le budget 2015, est sanctuarisé. C'est extrêmement important. Effectivement, j'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure à l'occasion d'un vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris. A l'occasion de la grande cause, on va pouvoir dynamiser encore notre politique de prévention des expulsions locatives et le F.S.L. en constituera un pilier fondamental.

J'ai bien noté vos suggestions pour améliorer les rapports. Nous veillerons dans le prochain bilan du F.S.L. à aller dans le sens des propositions que vous avez faites, Monsieur le Président.

Sur la précarité énergétique, nos services de la Ville travaillent et, notamment, le contrat local d'engagement contre la précarité énergétique permet de mobiliser les aides de l'A.N.A.H. en lien avec l'Agence parisienne du climat. L'ensemble de ces éléments, qui seront des outils dans la lutte contre la grande exclusion et qui nous accompagneront tout au long de cette mandature, montrent aussi la richesse de notre politique parisienne.

Je suis d'accord avec vous que ce ne sera jamais suffisant, mais beaucoup de filets permettent d'empêcher nos concitoyens parisiens de se retrouver dans les pires difficultés de la rue, notamment.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote, mais en tout cas il y a manifestement une belle unanimité dans cette séance sur cette question.

## **2014 DASES 1470 G - Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Allô maltraitance des personnes âgées à Paris - Alma-Paris" au titre de 2014.**

### **Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une campagne de sensibilisation.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet DASES 1470 G et le vœu n° 116 G. Il s'agit de la subvention et de l'avenant à convention avec l'association "Allô maltraitance des personnes âgées à Paris".

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - Mes chers collègues, je me félicite de cette subvention de 100.000 euros à l'association "Allô maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées".

"ALMA Paris", c'est aussi un numéro de téléphone, le 39 77, le numéro national unique qui permet un traitement local des situations. Des permanences téléphoniques assurées par des bénévoles experts, psychiatres, psychologues, avocats, notaires. L'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles des différentes associations qui œuvrent avec tant d'abnégation et de dévouement, et d'humilité pour le bien des autres.

Ce numéro de téléphone est destiné aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, aux témoins de telles situations ou aux aidants qui rencontrent des difficultés dans le soutien à apporter. Physique, psychique ou morale, la première des maltraitements des personnes âgées est l'indifférence, pire la condamnation à la solitude. Rompre avec l'isolement est rendu possible par les services d'ALMA. C'est l'histoire de cet homme âgé de 82 ans et qui, depuis neuf ans, appelle chaque mardi "ALMA Paris" pour retrouver une oreille bienveillante, qui saura par ailleurs mesurer les conséquences possibles d'un tel isolement : perte d'autonomie, mauvaise alimentation, stress, dépression, troubles du sommeil. Autant de problèmes qui peuvent entraîner à leur tour des problèmes de santé.

Mais la maltraitance des personnes âgées, c'est aussi la brutalité, les sévices, l'infantilisation, l'humiliation, le défaut de soins, la privation de droits ou encore des abus de confiance. Les chiffres donnés par ALMA parlent d'eux-mêmes, même si l'on n'a pas les chiffres parisiens. En 2010, sur 1.500 signalements, 30 % étaient de nature psychologique, 15 % de nature financière et 15 % de nature physique.

La majorité des cas seraient victimes de leurs proches à domicile. C'est l'histoire de cette grand-mère escroquée par son propre petit-fils. Mais de nombreux cas de maltraitance ont également lieu en institutions, notamment en maisons de retraite. Différents cas ont été rapportés par les médias. Cela va du repas retiré avant que la personne n'ait pris le temps de manger, entraînant des problèmes de dénutrition, à la cuillère enfoncée loin dans la cavité buccale pour aller plus vite, ou encore du peu d'hygiène prodigué et le non-respect de la pudeur.

L'un des slogans d'ALMA est : "La maltraitance est une réalité, il faut en parler". Sur près de 2.300 appels en 2010, 980 provenaient de la famille, 618 de la personne elle-même. Mais là où réside sans doute la difficulté, c'est d'oser témoigner et il est donc important de mieux informer.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole en cette heure tardive.

M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'association "ALMA Paris" assure de nombreuses permanences téléphoniques pour évaluer la situation de maltraitance et apporter un soutien et un réel suivi. Elle travaille également en collaboration avec les C.L.I.C. sur l'ensemble du territoire parisien.

Nous connaissons l'engagement de l'Exécutif pour venir en aide aux personnes âgées en difficulté. L'augmentation des sommes allouées dans le budget primitif sur cette question en est une preuve.

Le phénomène de la maltraitance est un sujet complexe, encore mal appréhendé, dont nous connaissons peu l'étendue. Ainsi, si l'OMS estime que 4 % à 6 % des personnes âgées dans les pays à revenus élevés ont été victimes d'une forme ou d'une autre de maltraitance à domicile, elle souligne également le peu d'études et de recherches sur la question.

Sans une connaissance précise du phénomène, sans étude sérieuse sur la question, il nous semble difficile de déployer une action efficace.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons le lancement d'une étude pour mesurer et appréhender le phénomène sur le territoire parisien. Au-delà de l'action de l'association "ALMA Paris", il nous semble aussi important de communiquer plus largement sur le phénomène. De nombreux citoyens sont ou seront amenés à prendre le rôle d'aidants. Ils ont besoin d'être informés et épaulés dans cette démarche. Le vieillissement de la population en France est une réalité que nous devons anticiper. La question de la maltraitance fait partie de ces phénomènes que nous devons anticiper pour mieux les atténuer.

Ainsi, pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter le projet de délibération ainsi que le vœu que nous proposons.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président Jean-Bernard BROS, Madame la Conseillère de Paris Karen TAÏEB, tout d'abord, merci d'avoir porté haut et fort cette question extrêmement importante et insupportable de la maltraitance faite aux personnes âgées. Effectivement, la maltraitance est une question sensible, qui concerne les personnes les plus vulnérables, que ce soient les très jeunes enfants et les personnes âgées. Donc on voit que les deux extrêmes des âges sont concernés par cette question. Et vous demandez une campagne de sensibilisation en direction du public et des professionnels. C'est bien évidemment ce que nous nous emploierons à mettre en œuvre.

Mais vous demandez aussi des formations, des formations qui soient dispensées aux agents de la Ville, et là, je souhaite vous apporter quelques éléments d'information. En effet, Paris dispense à ses agents de nombreuses formations sur les questions liées à la lutte contre la maltraitance, sur tous les publics concernés, de la petite enfance au grand âge, mais bien sûr, il y a des formations importantes sur la maltraitance des personnes âgées, qui sont dispensées plus particulièrement aux agents du Service social départemental polyvalent, aux agents de l'équipe médicosociale chargée de l'Allocation personnalisée d'autonomie, et bien sûr, aux agents des C.L.I.C., qui sont en lien avec les personnes les plus dépendantes, ainsi que leurs aidants.

Il faut savoir qu'au sein des établissements qui accueillent des personnes âgées, le respect des droits de la personne accueillie et la lutte contre la maltraitance constituent des objectifs forts. Egalement, dans les plans de formation annuels du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, dans les E.H.P.A.D. et le service de soins infirmiers à domicile - je rappelle que nous avons le plus grand service de soins infirmiers à domicile de France -, tous les agents sont incités à suivre des formations dans ce domaine, des formations intitulées plutôt dans le sens de la

bienveillance des personnes âgées. Et également, dans tout le secteur de la vie à domicile, a été mis en place un groupe de travail axé sur l'approche managériale de la bienveillance.

Votre vœu demande également la mise en place d'actions en faveur du repérage des victimes et le déploiement d'une étude par la Ville sur le phénomène de la maltraitance à Paris, et c'est l'objet, en fait, du financement qui fait l'objet du projet de délibération qui est présenté, qui est attribué à l'association "ALMA", donc un financement de 100.000 euros pour cette association dont le rôle est de recueillir les signalements de maltraitance, en lien avec le numéro vert 39 77.

En effet, il serait par contre très utile de prévoir un diagnostic précis actualisé sur le territoire parisien.

C'est pourquoi je vous propose de remplacer vos trois dernières propositions, dont certaines évoquent des actions qui sont déjà mises en œuvre et que donc, nous prenons comme un encouragement à poursuivre dans ce sens le travail qui est mené en matière de formation, et nous vous proposons de les remplacer par la proposition de l'élaboration par la Ville de Paris d'un état des lieux des cas de maltraitance et des mesures à mettre en œuvre pour les traiter.

Si vous acceptiez ces amendements, je serais heureuse de pouvoir donner un avis favorable au vœu que vous avez déposé.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 116 G ainsi modifié par Dominique VERSINI, avec l'accord de Jean-Bernard BROS. Avis favorable, donc.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 35 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1470 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1470 G).

## **Vœu déposé le GEP relatif à la prévention des expulsions locatives.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux n<sup>os</sup> 117 et 117 bis ont trait à la prévention des expulsions locatives.

M. Jérôme GLEIZES a la parole.

**M. Jérôme GLEIZES.** - A travers ce vœu, le groupe Ecologiste interpelle une nouvelle fois la Préfecture de police pour que l'esprit du D.A.L.O. soit respecté sur la prévention des expulsions locatives. Nous demandons que M. le Préfet de police place Paris en zone hors expulsion locative pour tout ménage reconnu prioritaire D.A.L.O.

Nous demandons également, par conséquent, que M. le Préfet de police n'accorde pas le concours de la force publique pour l'exécution de ces expulsions, et également que le Préfet de police n'accorde pas le concours de la force de police pour les personnes qui ont fait appel auprès de la commission de médiation pour faire valoir leur droit au logement opposable.

Nous demandons également que les termes des courriers adressés aux personnes menacées d'expulsion soient modifiés, et que soit exprimé clairement le droit de recours et de la protection contre une expulsion sans

relogement, comme le droit l'indique. Nous demandons également que la charte de prévention des expulsions à Paris tienne compte de ces modifications.

Par ailleurs, que la mise en place de commissions locales de prévention des expulsions soit facilitée par le Maire de Paris, en mobilisant en ce sens tous les services de l'administration.

Par ailleurs, nous demandons également que la Ville de Paris prenne l'initiative, avec la Préfecture de police et la Préfecture de Paris, de réunir dans les prochaines semaines les Etats généraux de la prévention des expulsions locatives à Paris, en vue de l'élaboration d'une nouvelle charte des préventions des expulsions locatives, articulée avec les nouvelles procédures instituées par la loi A.L.U.R., qui n'ont pas encore été prises en compte dans la charte.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris Jérôme GLEIZES, tout d'abord, merci de votre vœu, qui met l'accent sur la question de la prévention des expulsions locatives, sujet sur lequel le Conseil de Paris s'est régulièrement penché ces dernières semaines, avec par exemple l'adoption d'un vœu au mois d'octobre dernier. Ce sujet de la prévention des expulsions locatives est, au sein de l'Exécutif, suivi conjointement par Ian BROSSAT et moi-même.

Et c'est à ce titre, d'ailleurs, que Ian BROSSAT a réuni, dans le cadre des travaux de la grande cause de lutte contre la grande exclusion, un atelier spécifique consacré aux expulsions locatives. Cet atelier s'est réuni à deux reprises et a été d'une grande qualité, et de nombreuses propositions ont été émises, qui auront vocation à figurer dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Le vœu de l'Exécutif que je vous propose s'inscrit dans la lignée des vœux adoptés par le Conseil de Paris au cours des derniers mois. Il met notamment l'accent sur les travaux conduits dans le cadre de la grande cause, et sans préjuger de leur aboutissement, renouvelle le vœu que les premiers mois de l'année 2015 puissent permettre d'actualiser la charte de prévention des expulsions à Paris, qui date effectivement de plusieurs années, et demande à être mise en cohérence avec les nouvelles dispositions de la loi A.L.U.R.

De la même manière, ce vœu se situe en cohérence avec la circulaire dite DUFLOT du 26 octobre 2012, notamment en ce qui concerne le cadre applicable aux ménages bénéficiaires relevant du D.A.L.O. Cette circulaire pose ainsi le principe de non-expulsion des ménages relevant du D.A.L.O., sans proposition de relogement, donc le principe de la non-expulsion, et le vœu proposé par l'Exécutif est en cela cohérent avec le vœu que le Conseil avait adopté au mois d'octobre, et qui rappelait déjà ce cadre général.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu en faveur du vœu de l'Exécutif, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, la parole est à vous.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le partenariat actif entre la Préfecture de police, la P.R.I.F. et la DASES, a permis de renforcer la prévention des expulsions locatives à Paris, conformément aux instructions gouvernementales.

Ainsi, alors que la Préfecture de police est saisie tous les ans par les huissiers de justice d'environ 4.000 réquisitions, le nombre d'autorisations du concours de la force publique délivrées par le Préfet de police a baissé de 20 %.

La diminution du nombre de concours accordés découle d'un approfondissement du travail de prévention effectué afin d'éviter le concours. La Préfecture de police participe ainsi activement à la Commission de prévention des expulsions. Elle est également signataire de la Charte de prévention des expulsions et elle est prête à participer aux travaux d'actualisation en cours.

Plus récemment, elle a été un membre actif du groupe de travail "Prévention des expulsions" mis en place dans le cadre de la réflexion engagée par la Ville sur la grande cause relative à la lutte contre l'exclusion.

S'agissant plus spécifiquement des ménages éligibles dont le droit au logement a été reconnu urgent et prioritaire, les D.A.L.O., la Préfecture de police applique naturellement la circulaire interministérielle du 26 octobre 2012. Le travail partenarial est d'ailleurs renforcé sur ces ménages puisque la Préfecture de police et la P.R.I.F. ont mis en place des procédures spécifiques d'échanges d'informations les concernant. En outre, la Préfecture de police est présente chaque semaine en Commission d'attribution D.A.L.O.

Cependant, l'application de cette circulaire se fait au cas par cas. Elle comprend des dérogations qui ont été admises en 2013 par la Ministre du Logement, notamment en cas de troubles de la jouissance, de situation sociale précaire du propriétaire, de sous-location, de refus de proposition de logement, d'occupation du logement par effraction ou voie de fait. Le Préfet de police a expliqué et précisé ces dérogations dans le rapport qu'il a remis au Haut comité pour le logement des personnes défavorisées.

Après plusieurs mois de recul, il apparaît que le relogement de certaines familles pourrait être gêné, surtout si elles ont accumulé une dette locative importante.

Enfin, le juge administratif a annulé à plusieurs reprises la décision du Préfet de police de refuser l'octroi du concours de la force publique en application de la circulaire du 26 août 2012.

En conclusion, le Préfet de police continuera à assurer un suivi social très exigeant sur les situations les plus délicates en lien avec la P.R.I.F. et la DASES et l'expulsion avec le concours de la force publique doit rester l'ultime solution.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Les explications, qui vous ont été données, ont-elles achevé de vous convaincre, Monsieur Jérôme GLEIZES ou maintenez-vous votre vœu initial ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Nous prenons acte de la proposition de Mme VERSINI.

Du fait que la Préfecture de police s'engage à modifier la charte, nous retirons notre vœu par rapport au vœu de l'Exécutif. Par contre, nous aimerions bien que les dérogations soient vraiment exceptionnelles, parce que c'est souvent sujet à interprétation.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 117 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 bis avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif puisqu'il est présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 362).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux subventions aux crèches confessionnelles.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 118 relatif aux subventions aux crèches confessionnelles.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être rapide parce que vous connaissez notre point de vue et nos arguments sur la laïcité, sur le service public, mais cela se passe dans un contexte où mes collègues du 16e réclament des moyens pour les crèches publiques. Donc nous proposons avec ce vœu d'aller chercher l'argent que l'on donne aux crèches privées confessionnelles pour aider les crèches publiques.

Cela va dans le sens des besoins de mes collègues du 16e.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je suis persuadé que vous avez convaincu nos collègues du 16e arrondissement.

Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET, comme vous le savez, notre objectif premier, et le budget 2015 le prouve, est de développer l'offre d'accueil de la Ville de Paris pour répondre à la fois aux besoins des familles et assurer la meilleure qualité d'accueil possible pour les enfants parisiens, pour leur donner les meilleures chances de réussite.

Pour cela, nous nous appuyons, et ce n'est pas nouveau, sur une pluralité d'acteurs dont les acteurs privés, qu'il s'agisse des associations ou des entreprises de crèche, puisque ce vœu concerne ces dernières également.

J'entends que vous souhaitez que nous soyons vigilants dans l'octroi des subventions municipales aux crèches à caractère propre, et dans les marchés passés avec les entreprises de crèche. Toutefois nous ne pouvons souscrire au plan de désengagement financier que vous proposez, même s'il s'agit d'aider vos collègues du 16e arrondissement.

Tout d'abord, ce que je voudrais préciser, c'est qu'il est nécessaire de dissocier les deux sujets que vous soulevez sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, et pour lesquels je vous propose de rappeler les engagements que nous avons pris et le travail que nous souhaitons conduire au premier semestre 2015.

Tout d'abord, sur les crèches à caractère propre, nous avons largement détaillé la position de la Ville sur ce sujet lors du Conseil de Paris de juillet dernier. Je me tiendrai au rappel des trois points fondamentaux sur lesquels repose notre démarche, le cadre juridique, l'histoire de ce partenariat, son évolution et la méthode collaborative qui est la nôtre.

Tout d'abord, je rappelle le principe constitutionnel de liberté associative. D'ailleurs, du fait que la Ville ne peut pas contraindre les associations qui ne gèrent pas un service public a été mis en place, conformément aux recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité, une incitation à respecter le principe de neutralité. Démarche d'ailleurs dans laquelle se sont inscrites les associations signataires.

C'est le travail qui a été engagé lors de la précédente mandature et qui a été conduit par Christophe NAJDOVSKI avec l'ensemble des groupes politiques dans le cadre de cet Observatoire de la laïcité. Cela a abouti à une convention adoptée par le Conseil de Paris et entrée en application en juillet 2014.

C'est ce travail que nous souhaitons poursuivre aujourd'hui de façon transparente et dans le dialogue avec l'ensemble des acteurs mentionnés pour nous assurer que les termes de cette nouvelle convention sont bien respectés.

Sur la méthode de travail que nous vous avons proposé, je veux redire que nous souhaitons avancer avec ces associations dans un esprit partenarial et non pas dans la défiance. Dans cet esprit, Nawel OUMER et moi-même avons rencontré à ce sujet le président, le directeur général et l'équipe du Fond social juif unifié, qui est une très grande association qui rassemble la plupart des associations en question, mais qui aussi œuvre dans de nombreux domaines comme la protection de l'enfance avec l'association "OSE", une association historique, avec l'"A.D.A.M." historique aussi dans le domaine de l'aide à domicile des personnes âgées dont nous parlions il y a un instant.

Les dirigeants du Fonds social juif unifié qui coordonnent l'ensemble des associations sont tout à fait demandeurs de cet accompagnement et souhaitent s'engager dans ce travail de respect de la convention qui a été signée. Nous allons faire de même avec l'ensemble des associations de tradition catholique que nous rencontrerons prochainement.

Nous vous proposons en juillet de réaliser un bilan de l'application de cette nouvelle convention au printemps 2015, après un an de mise en œuvre.

Je prends une minute de plus parce que c'est vraiment un sujet important.

Pour conclure, nous souhaitons travailler dans la confiance et dans l'accompagnement et les responsables du Fonds social juif unifié sont totalement dans cette démarche. Nous faisons d'abord des contrôles réglementaires réguliers par les services de la D.F.P.E. et nous allons avec la D.F.P.E. faire un bilan du respect de la nouvelle

convention. Puis nous travaillons - c'est ma proposition - avec les membres de la 4e Commission et les associations concernées pour organiser ensemble des temps de rencontres, voire des visites d'établissements.

Dans le cadre de la 4e Commission, je présenterai tout ce programme. Je vous propose de façon très concrète de travailler ensemble dans ce sens dans les mois à venir. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu.

Dans le cas contraire, j'émettrais un avis défavorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que le vœu n'est pas retiré ? Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. JULIEN. J'ai juste besoin d'être certain que le vœu est maintenu car s'il est retiré, il n'y a plus d'explication de vote sur un vœu retiré.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Tout d'abord, je tiens à reconnaître et à souligner les avancées qui ont été portées par Christophe NAJDOVSKI dans l'ancienne mandature et Dominique VERSINI.

Je reconnais aussi le travail du Fonds social juif unifié et ce n'est pas du tout une volonté de notre part de pointer le Fonds social juif unifié mais quand on nous demande de faire des économies dans un budget, eh bien nous préférons d'abord cibler tout ce qui est l'ordre du privé pour renforcer le service public.

Voilà la démarche que l'on a portée avec ce vœu et je pense que c'est dans ce sens qu'il faut l'entendre, donc nous le maintenons.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Et donc explication de vote de M. Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN.** - Ce vœu souhaite la fin des crèches associatives au profit d'une régie directe.

Nous pensons au contraire que les crèches associatives, dès lors que leurs pratiques sont pédagogiques et laïques, méritent un soutien car elles contribuent à diversifier l'offre d'accueil, les parents ne souhaitant pas tous un modèle unique.

D'autre part, ce vœu propose de ne plus subventionner les crèches confessionnelles, nous aussi, mais qu'il est difficile de prouver dans la plupart des cas le caractère confessionnel d'une crèche. Quand on constate, sans pouvoir le démontrer juridiquement, que la totalité des enfants sont tous issus de familles de la même obédience, et alors que la convention est pourtant respectée à la lettre, l'action pour être efficace ne peut se faire que dans la dentelle et le cas par cas.

C'était la politique de M. NAJDOVSKI dans la mandature précédente, c'est celle que nous adoptons, nous aussi, et ils nous arrivent de voter contre certaines subventions quand on peut prouver les choses.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce vœu, même si bien sûr nous partageons avec vous l'esprit de la laïcité.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux personnels des crèches municipales du 16e.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 119, relatif au personnel des crèches municipales du 16e.

La transition avait été bien annoncée par Nicolas BONNET tout à l'heure.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le répétons régulièrement dans cette enceinte : il y a un vrai problème avec la continuité du service public de la petite enfance dans le 16e et il ne sert à rien d'opposer public et privé, Monsieur BONNET, car nous n'avons pas les moyens de faire la fine bouche.

Pour rappel, rien que dans le 16e, nous avons 4.000 places qui ne sont pas pourvues, 4.000 demandes qui ne sont pas pourvues.

Maintenant, mes chers collègues, nous ne pouvons pas accueillir les enfants : 20 enfants qui ont obtenu une place en crèche lors de la commission de septembre sont, en effet, toujours chez eux, faute d'affectation de personnels dans les structures collectives. Il manque près de 10 emplois équivalents temps plein dans le 16e pour que les structures fonctionnent normalement.

Vos services nous répondent qu'ils ont des difficultés à recruter des personnels - et je cite - "dans ce secteur géographique de Paris éloigné des principales gares d'arrivée et insuffisamment desservi par les transports en commun".

Excusez-moi, mais le 16e, ce n'est pas la France profonde. On a des métros, on a des bus et il me semble que, bientôt, on va même avoir un tram, si vous suivez vos ambitions.

Par ailleurs, nous avons déposé en juillet dernier un vœu pour donner priorité aux personnes travaillant dans l'arrondissement dans l'attribution des logements sociaux. C'était justement pour pallier ce type de situation. Je ne vous rappellerai pas les cris d'indignation de certains de nos collègues de la Majorité lors de cette présentation et M. le Maire BROSSAT l'avait rejeté.

Bref, mes chers collègues, il faut trouver une solution d'urgence, car les enfants du 16e ne sont pas des sous-citoyens parisiens.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci et je vous confirme qu'il n'est pas question pour nous de réserver les logements sociaux situés dans le 16e arrondissement à des habitants qui habitent déjà le 16e parce que, étant élu du 18e, je constate que beaucoup d'habitants du 18e seront ravis d'habiter dans des logements sociaux du 16e !

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris Julie BOILLOT, comme vous le savez, le maire du 16e arrondissement a saisi le directeur des familles et de la petite enfance qui lui a répondu dans un courrier extrêmement précis. Le maire l'a saisi sur la situation des effectifs dans votre arrondissement.

Effectivement, à ce jour, 95,5 % des postes sont pourvus et, effectivement, une dizaine de postes sont en attente d'être pourvus et le seront dans les meilleurs délais possibles. D'ailleurs, le directeur des familles et de la petite enfance a, dans son courrier, dit très précisément, poste par poste, où en était l'état des recrutements en cours.

Néanmoins, ce dernier vous a fait part des difficultés rencontrées par sa direction pour recruter et affecter du personnel dans ce secteur géographique de Paris, effectivement, du fait de l'éloignement des gares. C'est une réalité.

Sur ce point, nous vous invitons à travailler avec nous pour permettre la construction de logements sociaux dans le 16e arrondissement et faire en sorte qu'ils puissent être affectés prioritairement aux agents de la petite enfance qui sont majoritairement des femmes, avec des enfants en bas âge, qui travaillent en horaires décalés et qui vivent très souvent en banlieue parisienne, avec des temps de trajet domicile-travail qui sont très longs.

Evidemment, si vous acceptez de travailler en ce sens, nous nous engagerons à faciliter les changements d'affectation sur demande des agents.

J'en profite pour rappeler que l'Exécutif a pris une décision importante de renforcement du volant de remplacement, qui permettra justement de pallier les absences en renforçant, par la création de 40 postes

supplémentaires agrémentés d'une prime d'intéressement pour les agents de ce volant, pour en développer l'attractivité et permettre de remplacer les agents en arrêt maladie ou en congé de maternité.

J'espère que nous trouverons rapidement des solutions et soyez sûr qu'à Paris, tous les enfants sont égaux en droit, comme le veut la Convention internationale des droits de l'enfant et qu'il n'y a aucun sous-enfant, nulle part dans Paris !

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2014 DDCT 187 - DGRI - Subvention (10.000 euros) à l'association "Imad pour la Jeunesse et la Paix" au titre de l'intégration et des relations internationales.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 187 - DGRI. Il s'agit de la subvention de 10.000 euros à l'association "Imad pour la Jeunesse et la Paix" au titre de l'intégration et des relations internationales.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, pour cinq minutes.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le maréchal des logis chef Imad Ibn-Ziaten fut la première victime du terroriste Merah le 11 mars 2012, à Toulouse. Une véritable série noire qui a endeuillé la France, avec deux autres soldats tués la même semaine, l'un à Toulouse et l'autre à Montauban, et trois enfants de 4,5 et 7 ans et leur professeur, tués à bout portant dans l'enceinte de leur école de Toulouse, parce que juifs, par le même tueur au scooter animé par la haine de la France et de ses symboles et par la haine des juifs.

Tout le monde se souvient de ce terrible mois de mars ensanglanté des mains d'un fanatique.

Face à l'horreur, c'est avec une immense dignité que les parents des soldats et les parents des enfants ont réagi. Nombre d'entre nous avons pu croiser, embrasser, soutenir la maman d'Imad qui, malgré la douleur immense, a choisi de combattre la haine sanguinaire par la transmission d'une parole de tolérance et l'amour du prochain.

En mémoire de son fils, elle sillonne le pays pour promouvoir les valeurs républicaines de fraternité auprès des jeunes.

Le projet que nous allons soutenir aujourd'hui a pour ambition de faire en sorte que des jeunes de trois pays qui me sont chers - la France, Israël et le Maroc - s'ouvrent les uns aux autres : un projet pour la jeunesse et la paix.

Dans un monde où la haine de l'autre est paroxystique - attentat du musée juif de Bruxelles, décapitation d'Hervé Gourdel, actes antisémites en augmentation, notamment l'agression de ce jeune couple à Créteil parce que juifs, ou encore l'assassinat d'enfants dans leur école au Pakistan -, certains, comme Mme IBN-ZIATEN, ouvrent une fenêtre sur l'autre au sens de Levinas, que je citerai en conclusion : "L'absence de l'autre est précisément sa présence comme autre".

Nous devons combattre de toutes nos forces toute cette violence qui prend sa source dans la méconnaissance et le rejet de l'autre, et soutenir toutes ces actions, et je pense notamment aux bâtisseuses de paix, ces actions qui sont autant de pierres apportées à l'édifice du vivre ensemble, si ébranlé en ce moment.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame TAÏEB, pour cette belle intervention.

Je peux vous dire que Patrick KLUGMAN et moi-même sommes très fiers de rapporter ce projet de délibération et très heureux du partenariat que la Ville de Paris a pu nouer avec cette association, au-delà de cette association, avec cette belle personne que vous avez décrite qui, elle-même, a su s'entourer d'un certain nombre d'acteurs associatifs engagés depuis longtemps sur ces questions.

Belles actions, beau projet, beau message, et nous en sommes très heureux.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 187 - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 187 - DGRI).

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Reprise de nos travaux demain, 9 heures, avec les projets de délibération qui relèvent de la 5e Commission.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 16 décembre 2014 à vingt-et-une heures trente minutes, est reprise le mercredi 17 décembre 2014 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOÛ, adjoint).*

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint, président. - Chers amis et collègues, bonjour.

### **Compte rendu de la 5e Commission.**

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint, président. - Nous commençons cette troisième journée de Conseil de Paris par la 5e Commission et je donne tout de suite la parole à sa présidente, Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous et à toutes, mes chers collègues.

J'allais vous dire que la 5e Commission n'attirait pas beaucoup les foules ni de Droite comme de Gauche mais je vois que notre Conseil ce matin non plus. Cela va arriver, j'en suis sûre.

Nous étions donc quelques-uns à écouter la présentation du P.I.M. et du budget 2015 des deux adjoints au logement et à l'urbanisme, le budget du logement pesant quand même presque d'un tiers des investissements sur la mandature. C'est vrai que cela en a étonné certains.

Nous allons débattre ce matin de 15 vœux, de quelques projets de délibération d'urbanisme et surtout de 18 projets de délibération logement. Quelques-uns sont très saillants et marquent une politique résolument volontariste.

Je citerai, par exemple, le projet de délibération relatif au droit de préemption urbain renforcé qui fait l'objet de beaucoup d'inscriptions ou encore les projets de délibération relatifs au conventionnement d'un nombre de logements important des patrimoines des bailleurs de la Ville.

Je terminerai mon court propos en vous informant que la 5e Commission s'est également réunie de manière ad hoc afin d'échanger sur les résultats des ateliers "priorité logement" qui se sont tenus depuis la conférence de juin dernier et jusqu'à cet automne. Cela a permis d'entrevoir les différentes mesures qui pourraient être retenues pour faciliter la construction de logements à Paris.

Mme la Maire fera également une autre restitution demain, jeudi 18 décembre à 15 heures 30, dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie et vous propose de passer au débat.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

---

**2014 DLH 1145 - Réalisation 44/46, rue Véron et 28, rue Lepic (18e) d'un programme de 11 logements sociaux (6 PLA-I et 5 PLUS) par Elogie.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous allons suivre votre recommandation et examiner tout de suite le projet de délibération DLH 1145 et l'amendement technique n° 120 qui y est rattaché : il s'agit d'une réalisation au 40-46, rue Véron et au 28, rue Lepic dans le 18e, d'un programme de 11 logements sociaux.

M. Ian BROSSAT a la parole.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Rapidement, amendement technique rattaché à ce projet de délibération : une erreur matérielle a été commise dans ce projet de délibération. Il concerne la prise en compte, dans le calcul de l'assiette des subventions accordées par l'Etat, d'une majoration locale qui n'est plus utilisée aujourd'hui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1145 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DLH 1145).

**2014 DLH 1160 - Réalisation 17, rue de la Chapelle (18e) d'un programme de 114 logements sociaux (57 PLUS et 57 PLS) par la RIVP.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au programme de création de logements pour les jeunes chercheurs.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1160 concerne la réalisation au 17, rue de la Chapelle dans le 18e arrondissement, d'un programme de 114 logements sociaux par la R.I.V.P.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je pense que nous sommes toutes et tous convaincus que le rayonnement et la qualité de la recherche à Paris dépendent, bien sûr, d'abord et avant tout de la politique nationale menée, mais il est vrai également que la Ville de Paris peut aussi, au niveau des compétences qui sont les siennes, contribuer à créer des conditions de vie à même de permettre aux jeunes chercheurs d'effectuer leur mission.

Petite parenthèse, néanmoins : les conséquences pratiques, concrètes des politiques nationales adoptées sont désastreuses en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Les unités de recherche passent leur temps à essayer de trouver des financements, les doctorants sont de plus en plus soumis à des conditions de précarité aigües.

Je vous signale, jeudi dernier, les manifestations qui ont eu lieu dans les principales villes universitaires, notamment à Paris, pour dénoncer les réductions de budget et du nombre d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Le coup de rabot de 136 millions d'euros sur les crédits de la mission de recherche et enseignement supérieur, dont 70 millions vont aux universités, a contredit l'engagement de sanctuariser ces dépenses d'avenir prioritaires.

Certes, la mobilisation a permis un retour sur ces 70 millions, mais la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales va également réduire, de fait, la capacité des collectivités, comme Paris aussi, à contribuer à l'enseignement supérieur.

Le budget de la Ville, qu'on a adopté, que vous avez adopté lundi, a témoigné aussi de ces mêmes logiques.

Par ailleurs, je vous rappelle aussi le mouvement "Sciences en marche" qui a mis en relief que le nombre de personnes précaires, administratifs, techniciens ou chercheurs, s'élevait à plus de 50.000 dont 30.000 dans les universités.

Pour en revenir au cœur du projet de délibération, ayons conscience que les post-doctorants aussi se voient offrir de meilleures conditions d'emploi et de vie dans certains pays étrangers. Le nombre de post-doctorants explose mais ce sont, en réalité, souvent des chercheurs low cost, en C.D.D., sans progression de carrière.

Ayons conscience que le revenu des doctorants est très inférieur au plafond des PLUS. Les post-doctorants ont aussi des revenus inférieurs au plafond des PLUS. La production des logements sociaux pour les jeunes chercheurs, qui fait l'objet de ce projet de délibération, est une bonne chose, tant la cherté des loyers et leurs revenus modestes rendent pour eux difficile la poursuite de leur mission sur la Capitale.

Néanmoins, la catégorie de logements qui leur est accordée doit donc correspondre à leurs revenus.

Et ce n'est pas le cas !

On devrait leur proposer des logements sociaux de catégorie PLUS.

La durée exceptionnelle, 70 ans, du bail emphytéotique, qui fait l'objet du projet de délibération DLH 1129 pour le 17, rue de la Chapelle, permet, qui plus est, aux bailleurs d'amortir des logements PLUS.

Mon argumentaire est également valable pour un autre projet de délibération, sur lequel je n'ai pas souhaité m'inscrire, qui est présenté à ce même Conseil, qui est le DLH 1173 qui porte sur un programme de 21 logements P.L.S. au 15, rue de l'Ecole de Médecine. Les logements pour jeunes chercheurs qui sont prévus sont aussi de la catégorie P.L.S.

Le problème du logement des jeunes chercheurs se pose dans les mêmes termes que pour le 17, rue de la Chapelle, avec des montants de redevance loyer de 600 euros pour les T1 et de 1.038 euros pour les T2.

Pour toutes ces raisons, moi, je vous invite à approuver le vœu rattaché que je présente et qui propose que le programme de création de logements pour les jeunes chercheurs soit poursuivi mais que, dorénavant, ces logements fassent l'objet d'un conventionnement PLUS qui corresponde à leurs revenus.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET.

Je reviendrai sur le fond du projet de délibération mais permettez-moi quand même de vous dire, puisque vous avez parlé du budget de la Ville de Paris, que s'il s'était trouvé une majorité au sein de ce Conseil de Paris pour voter contre le budget, comme vous l'avez fait vous-même, il n'y aurait pas, pour l'année qui vient, 7.000 voire 7.500 logements sociaux qui seraient produits.

Donc, moi, je suis très heureux que le budget, et en particulier le budget logement, ait été adopté par ce Conseil de Paris, car cette année nous aurons des investissements records en matière de logement, et chacun sait à quel point nous en avons besoin dans cette ville.

Le logement des étudiants chercheurs, dont ce projet de délibération parle, est particulièrement important pour Paris depuis 2001. Notre majorité a multiplié par deux le nombre de logements étudiants avec un bilan de 7.000 logements construits, 500 places en résidences hôtelières créées pour les doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs, et depuis 2008, 500 logements étudiants et chercheurs par an.

En 2014, 699 logements étudiants et chercheurs ont été financés, et dans leur très grande majorité - cela répond à votre préoccupation - ces logements ont été financés en PLUS, c'est-à-dire la catégorie de financements dont vous parliez à l'instant.

Pour cette nouvelle mandature, avec Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, nous nous sommes fixés un objectif de production de 1.000 logements étudiants et chercheurs par an sur la mandature, dont une grande part de logements sociaux.

C'est pourquoi je me réjouis de ce projet de délibération en tant qu'adjoint au logement et en tant qu' élu du 18e arrondissement également, qui acte la production de 114 logements sociaux pour jeunes chercheurs, dont la moitié en PLUS. Il nous faut, en effet, tenir compte le plus possible des revenus des étudiants chercheurs, des post-doctorants, car la cherté des prix parisiens risqueraient d'entamer l'excellence universitaire de notre ville.

Votre vœu souhaite que, dorénavant, ces logements fassent systématiquement l'objet d'un conventionnement en PLUS. Je partage l'objectif, car nous souhaitons globalement rééquilibrer dans le sens d'une meilleure répartition de ces catégories, notamment pour les logements familiaux et en zone de déficit en logement social, mais il ne paraît pas de bonne politique de prédéterminer la répartition des catégories de financement en amont des différents projets et de leur implantation.

Là, nous sommes à La Chapelle, c'est-à-dire dans un quartier qu'on ne peut pas considérer comme déficitaire en logement social. C'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas accéder à votre demande.

En revanche, pour ce qui concerne l'équilibre global des catégories de financement à l'échelle de notre production annuelle, permettez-moi, quand même, de vous rappeler que plus de 70 % de notre production de logements sociaux se fait en P.L.A.-I ou en PLUS, ce qui correspond exactement à ce que vous souhaitez.

Avis défavorable, donc, au vœu qui nous est présenté.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 121 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1160.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DLH 1160).

### **2014 DLH 1161 - Bail emphytéotique du 29 février 2008 avec la R.I.V.P. Avenant à bail et acquisition-conventionnement de 793 logements en PLUS, 117 logements en P.L.A.-I et 151 logements en P.L.S.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1161 concerne un bail emphytéotique du 29 février 2008 avec la R.I.V.P. sur l'acquisition-conventionnement de 793 logements en PLUS et 117 en P.L.A.-I et 151 en P.L.S.

La parole est à Florence BERTHOUT pour cinq minutes. Ensuite, Fanny GAILLANNE.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais faire une intervention qui sera globalement sur le DLH 1161, sur le DLH 1207 et sur le DLH 1219.

Vous êtes décidément atteint d'un mal endémique. Moi, je l'appelle la "conventionite aiguë". Cela existait déjà sous la précédente mandature et on continue. Le mal sévissait déjà. Moi, je rappelle, car il faut toujours le redire, qu'entre 2001 et 2014 vous avez réussi la prouesse de construire deux fois moins que dans la période précédente qui avait, soi-disant, tous les maux, et que sur les 62.000 logements sociaux qui ont été créés, 1/3 l'a été par conventionnement. Ce qui fait que quand on rajoute aux acquisitions-réhabilitations, en fait, il y a seulement la moitié des logements sociaux qui ont été construits.

La Fée Carabosse est passée dans le 5e arrondissement, comme dans d'autres, donc nous avons trois magnifiques programmes.

Un de Paris Habitat où l'on va transformer - excusez du peu - les baux de 1, 2, 3 intégralement de 3 adresses : le 1, rue des Carmes, le 1, rue Pascal, le 1, rue Saint-Médard, 141 logements. Les locataires sont enchantés, je dois vous le dire. On transforme intégralement les baux du 18, rue Pascal, du 19 bis, rue Barbusse, 22 logements, et quand on aime, on ne compte pas, donc on achète carrément au 225, rue Saint-Jacques un bel immeuble de 33 logements. Là, comme cela coûte un petit peu cher, vous comprendrez que l'on ne fasse pas de travaux.

Monsieur Ian BROSSAT, je n'ai rien contre le logement social mais il faut les créer, mais créez-les, Monsieur ! Ne jouez pas aux jésuites ! N'allez pas virer les classes moyennes que vous ne supportez pas, n'allez pas les virer du logement ! Vous n'aimez pas les classes moyennes et vous ne créez pas de logement social, car si vous vouliez en créer, Monsieur Ian BROSSAT, construisez, mais ne transformez pas - avec des menaces à peine voilées qui ne sont pas dignes d'un adjoint, moi, je vous le dis.

Car je vous ai lu dans "Le Parisien". Vous osez dire que 30 % des locataires des immeubles ainsi rachetés seront susceptibles - c'est vous qui le dites - de voir leur bail non renouvelé parce qu'ils ne correspondent pas aux critères sociaux. Mais ces gens-là n'ont pas volé !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Monsieur l'Adjoint et Monsieur le Président de groupe, s'il vous plaît, ce n'est pas le concours de la plus grande voix.

Florence BERTHOUT s'exprime et tout le monde l'entend très bien.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Ces gens-là n'ont pas volé, ils n'ont pas tué. Pourquoi, tout d'un coup, vous transformez leur bail et vous les accusez dans la presse en les menaçant ? Je trouve que tout cela est extrêmement malsain. C'est pourquoi, évidemment, nous ne voterons pas ce qui est une tartufferie, car vous ne créez pas encore une fois des logements sociaux. Vous mettez des rustines et, au passage, vous virez les classes moyennes et intermédiaires que vous ne supportez pas.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'interviendrai aussi pour ma part sur les projets de délibération DLH 1161 et DLH 1207 qui se rapportent au conventionnement en logement social.

L'effort réalisé n'est pas négligeable pour ces deux projets de délibération. C'est au total 3.658 logements qui vont être concernés par cette procédure, dont je souhaite saluer l'intérêt qu'elle représente pour les occupants de ces logements, car il s'agit d'abord de venir sécuriser les occupants de ces logements. Ces locataires seront notamment protégés contre les ventes à la découpe. C'est très important, car en l'absence de conventionnement, les bailleurs ont la possibilité de vendre ces logements, ce qui se solde par le départ quasi systématique des ménages aux moyens les plus modestes.

Ces conventionnements sont également un levier pour la mobilisation de crédits qui permettront de lancer des réhabilitations liées au Plan Climat, ce qui est avantageux à la fois de notre point de vue et surtout de celui des locataires qui voient leur consommation et leur facture d'énergie baisser de manière spectaculaire après la réalisation de ces travaux.

Pour poursuivre dans le même sens, je remarque qu'une forte proportion des logements concernés est située dans les arrondissements considérés comme déficitaires en logements sociaux. Alors, bien sûr, avec le conventionnement, on ne peut pas parler de création sèche de logements sociaux. Cependant, le conventionnement est conditionné par la réalisation d'enquêtes sociales pour chaque occupant, ce qui nous permettra de veiller à ce que les revenus des occupants correspondent bien au conventionnement du logement occupé.

Concrètement, cela n'aura aucun effet sur la très grande majorité des occupants dont le loyer sera maintenu à un niveau équivalent, mais la démarche permettra néanmoins de rajuster l'offre à la demande.

Nous nous félicitons en ce sens que la part belle soit faite au P.L.A.-I et au PLUS dans ces conventionnements, car ce sont les logements qui correspondent aux revenus de plus de 70 % des demandeurs parisiens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci aux deux oratrices qui, dans un registre très différent, sont intervenues sur ce projet de délibération. Ce projet de délibération, comme vous l'avez relevé, l'une comme l'autre, permet le conventionnement de 1.061 logements de la R.I.V.P. Je vous le dis très clairement : nous n'avons pas le conventionnement honteux et c'est une politique que nous assumons pleinement, et pour plusieurs raisons que je m'empresse de vous exposer.

D'abord, parce que le conventionnement permet des baisses de loyer pour les ménages ayant des revenus inférieurs au plafond de ressources. Par exemple, depuis 2001, 1.850 ménages ont bénéficié d'une diminution de loyer sur le parc de Paris Habitat grâce au conventionnement, soit 39 % des logements de Paris Habitat qui ont été conventionnés. Vous vouliez des chiffres, Madame BERTHOUT, vous les avez.

Ensuite, parce que le conventionnement permet de pérenniser la vocation sociale du parc et de maintenir dans leur logement des familles modestes et des classes moyennes. Nous accroissons le volume du parc social parisien, notamment dans les arrondissements déficitaires, particulièrement dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest. C'est une excellente chose, d'autant que pour une bonne part, comme Fanny GAILLANNE l'a très justement relevé, nous conventionnons en P.L.A.-I. Ce n'était pas le cas au cours des deux mandatures précédentes. C'est un choix que nous faisons et c'est aussi un choix d'équilibre territorial, particulièrement quand nous le faisons dans le 5e arrondissement, par exemple.

Enfin, le conventionnement nous permet d'obtenir des subventions pour réaliser des travaux et alors même que la Maire de Paris, dans le cadre de la présentation du Plan d'investissement de la mandature, a annoncé que les travaux pour répondre aux objectifs du Plan Climat dans le parc social sont une priorité, le conventionnement est un moyen d'accélérer la réalisation de ces travaux.

Alors, quand on a exposé l'ensemble de ces arguments, évidemment, il y a une question qu'on se pose, qui est de savoir pourquoi les élus de l'opposition sont à ce point vent debout contre le conventionnement. Eh bien, je vous le dis très tranquillement, très sereinement : la vérité, c'est que vous avez compris que nous souhaitons en finir avec un certain nombre de H.L.M. de complaisance, parce que sous les mandatures CHIRAC et TIBERI, vous vous êtes servis.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Ça commence à bien faire !

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Vous vous êtes servis. Monsieur LEGARET, vous permettez qu'on parle ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Président LEGARET, pour la deuxième fois, ce n'est pas un concours de la plus grosse voix, ce Conseil de Paris. M. BROSSAT a seul la parole, et il la garde. Merci.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Alors, ça suffit comme ça ! Ça suffit ! C'est intolérable !

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Je poursuis. Et vous savez quoi, Monsieur LEGARET, je vais même vous citer... Monsieur LEGARET.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - M. BROSSAT a la parole et lui seul. Monsieur HONORÉ, si vous n'êtes pas content, vous sortez. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Je vais me contenter de citer M. LEGARET qui, dans "Le Parisien" - c'est une citation -, évoquait "des méthodes discrétionnaires d'attribution, probablement faites en dehors de toutes les procédures". C'est M. LEGARET qui disait cela, ou alors, la journaliste a manifestement très mal compris ce que vous avez dit. Mais comme il n'y a pas eu de droit de réponse, j'imagine que ce sont des propos que vous assumez.

Et donc... Et donc...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, cela suffit maintenant !

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Et donc, ce que je dis, c'est que le conventionnement nous permet de réaliser des enquêtes sociales, nous permet de connaître les revenus des ménages qui sont dans ce parc-là, de procéder effectivement à un certain nombre de surloyers, et lorsque les ménages sont 200 % au-dessus des plafonds de ressources, effectivement, ils ne peuvent pas rester dans leur logement social.

Et je vous le dis très clairement : quand on gagne 12.000, 13.000, 14.000, 15.000 euros par mois, on a le droit de vivre, mais pas dans le parc social, et je l'assume parfaitement ! Et je l'assume parfaitement ! Parce qu'alors que nous avons 170.000 demandeurs de logement social, personne ne peut comprendre que des ménages qui gagnent 15.000 euros par mois puissent rester dans le parc social, et croyez-moi, les Parisiens nous comprennent très bien quand nous disons cela, et ils soutiennent parfaitement la politique que nous menons, et en l'occurrence, le projet de délibération que nous allons adopter.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1161.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1161).

### **2014 DLH 1197 - Création, par regroupement de chambres, de 17 logements sociaux (2 logements P.L.A.-I et 15 PLUS) dans les 5e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements par Élogie.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1197 concerne la création par regroupement de chambres de 17 logements sociaux dans les 5e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

La parole est à Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération n'est pas anodin, même s'il n'est ni le premier, ni le dernier du genre. Le travail patient et opiniâtre des bailleurs liés à la Ville, aujourd'hui Élogie, permet de transformer des chambres de bonnes, conçues à l'époque avec des normes d'hygiène sommaires, en véritables appartements sociaux, dotés du confort, conformes aux standards du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est bien que ces opérations continuent. Il serait même souhaitable qu'elles soient amplifiées dans les prochaines années, car lorsque l'on voit le coût de ces restructurations pour le nombre de logements livrés et le montant de la subvention de la Ville de Paris, c'est une mesure utile et peu chère.

J'aurais une seule question au sujet de ce projet de délibération : profitons-nous de ces transformations pour proposer une mutation en priorité aux locataires des chambres de bonnes qui habitent à proximité de celles qui sont transformées ? Car il est souhaitable que celles et ceux qui n'ont souvent pas eu d'autre choix que d'accepter de vivre dans ces chambres puissent poursuivre leur parcours locatif dans des lieux proches de leurs anciennes habitations, tout du moins, pour celles et ceux qui le souhaitent, même si j'ai conscience qu'il faille travailler au cas par cas, car la nature de ce regroupement peut changer le prix et le loyer aussi. Mais j'aimerais tout de même avoir votre avis sur cette proposition.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Fanny GAILLANNE. Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre excellente intervention sur ce projet de délibération, qui porte sur la création de 17 logements sociaux dans le diffus. C'est un projet de délibération particulièrement emblématique de notre politique et de notre ambition en matière de logement.

Tout d'abord, la méthode que je tiens à souligner, c'est la transformation de chambres de service, de chambres de bonnes en logements, qui permet la production de 17 nouveaux logements sociaux à partir de chambres sans confort et ne répondant pas aux critères de décence, tel que le définit le décret de 2002. Notre bailleur social Élogie va réaliser ici 13 studios et 4 deux-pièces parfaitement équipés, pour permettre à des Parisiens d'être logés correctement et à des prix abordables.

Je tiens à souligner l'innovation méthodologie qui sous-tend ce projet de délibération. Depuis maintenant plusieurs années, les bailleurs sociaux de la Ville ont souhaité s'engager dans des copropriétés. C'est une bonne

chose. Cela nous permet d'avoir dans un même immeuble du logement social et du logement privé. Et d'ailleurs, nous allons débattre tout à l'heure du droit de préemption urbain renforcé, qui nous permettra d'avancer encore dans cette voie. C'est une manière pour nous de développer le logement social et d'atteindre nos objectifs de mandature, et même au-delà de la mandature, puisque nous prévoyons 30 % de logements sociaux à horizon 2030.

Ce projet est par ailleurs exemplaire en matière de répartition géographique des logements produits, puisque sur les huit arrondissements concernés par ce projet de délibération, six sont en zone déficitaire, notamment le 5e et le 16e arrondissement, qui sont encore très au-dessous des 20 % de logements sociaux. Cette opération contribue de cette manière à résorber l'écart entre les arrondissements dans lesquels le logement social est très présent, et ceux qui restent encore déficitaires en matière de logement social.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, M. BROSSAT a parlé du 5e et du 16e. Je ne crois pas que cela vous concernait. Si vous le faites exprès, c'est sûr que vous allez finir par y arriver.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1197).

### **2014 DLH 1207 - Location par bail emphytéotique à Paris Habitat-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.865 logements sociaux par Paris Habitat-OPH.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1207 concerne la location par bail emphytéotique de divers groupes immobiliers et la réalisation d'un programme de conventionnement de 1.865 logements par Paris Habitat.

La parole est à Danielle SIMONNET. Ensuite, Carine PETIT et Galla BRIDIER.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je me félicite de ces conventionnements qui renforcent le caractère social du parc de la Ville de Paris, comme je me félicite du projet de délibération DLH 1161 concernant les conventionnements de logement R.I.V.P. Franchement, quand Mme BERTHOUT nous dit : "moi, je n'ai rien contre le logement social, mais...", on voit bien la caractéristique classique d'une forme de racisme social. Je n'ai rien contre les classes populaires, mais... Mais qu'elles aillent vivre ailleurs. Vraiment, je trouve que la droite de cet hémicycle témoigne d'une "logement-social-phobie" tenace.

Oui, moi, j'approuve aussi la forme de ce projet de délibération. Il fait apparaître successivement l'aspect foncier et l'aspect conventionnement, les travaux. En effet, les conditions de jouissance du foncier, durée et loyer d'un bail emphytéotique interfèrent totalement avec le financement de l'opération de conventionnement et de travaux. Et je souhaiterais vraiment que cette présentation devienne dorénavant la règle. Donc je voterai ce projet de délibération.

Les enquêtes sociales vont nous permettre de faire un certain ménage en transparence, nécessaire. Que les riches planqués, s'il en reste, rendent des comptes si leurs revenus dépassent de loin les dépassements tolérés, et c'est bien pour cette raison certainement que la droite s'y oppose. Et par contre, pour beaucoup d'autres locataires, le conventionnement va même permettre de baisser leurs loyers. En effet, un logement à loyer libre qui devient un logement conventionné, qu'il soit en P.L.A.-I, en PLUS, même en P.L.S., va permettre à nombre de locataires de voir leur loyer baisser.

Pour avoir eu ma photo dans le Parisien, sans plus de détails, comme si je relevais de la même situation que le fils CHIRAC ou que CHEVÈNEMENT, qui payent l'impôt sur les grandes fortunes, je tiens à le dire ici : si mon logement fait l'objet d'un conventionnement et s'il est transformé en P.L.S., eh bien, j'ai fait les petits calculs. Eh bien, moi, je vais payer 300 euros de moins par mois. Donc voilà : je trouve aussi ça extrêmement intéressant, parce qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans votre raisonnement. Vous n'arrêtez pas de dire : "les classes moyennes, les classes moyennes". D'abord, regardez un petit peu les études de l'APUR : vous avez quatre catégories de classes moyennes, et les deux premières catégories de classes moyennes, qui est une notion sociale qui ne veut rien dire, mais les quatre catégories des classes moyennes selon l'APUR, les deux premières qui sont considérées comme fragiles et moyennes, eh bien, elles sont éligibles au P.L.A.-I et PLUS. Donc visiblement, nous ne parlons pas des mêmes gens, nous ne parlons pas des mêmes revenus. Bien.

Alors, ceci étant dit, je souhaiterais par ailleurs que le Conseil de Paris puisse transmettre une information plus précise concernant les loyers et les catégories de logement. Je trouve qu'il serait intéressant de connaître les loyers pratiqués avant et après conventionnement, parce que j'ai un peu l'impression que l'information des Conseillers de Paris sur les loyers pratiqués après conventionnement est malheureusement biaisée, puisqu'on m'a indiqué qu'il est indiqué que les loyers seraient calculés sur la base d'un tarif de référence, ce qui ne traduit pas la réalité, puisqu'à ce tarif de référence sont appliqués des coefficients qui augmentent le loyer demandé au locataire.

Ainsi, en fait, dans les désignations des commissions de la Ville de Paris, le loyer réel demandé à un nouveau locataire de P.L.A.-I peut être sur la base de 5,94 euros le mètre carré par exemple, mais il peut finalement atteindre un niveau situé entre 9 et 10 euros le mètre carré. Et celui demandé à un nouveau locataire de PLUS peut être sur la base de 6,66 euros le mètre carré et atteindre un niveau compris entre 10 et 11 euros le mètre carré. J'aimerais donc bien qu'il y ait un peu plus de clarification sur ce sujet, et j'aimerais savoir aussi pourquoi l'État interdirait de faire plus de 20 % de P.L.A.-I sur les conventionnements.

Pour finir, Monsieur Ian BROSSAT, je me souviens de l'ancienne mandature, d'une bataille sur laquelle vous aviez formé le groupe auquel je participais, une bataille vis-à-vis de M. Bertrand DELANOË, une bataille acharnée et légitime, qui était de dire, oui, oui, Ian BROSSAT... une belle bataille que vous meniez ! Pour dire que les conventionnements en logement social ne doivent pas être comptabilisés dans la livraison des logements sociaux de la mandature.

Bien sûr, ensuite ils basculent dans les logements sociaux, mais par rapport aux engagements de 6.000, puis de 7.000, puis de 7.500, vous disiez toujours : "Nous n'atteignons pas les objectifs parce que vous trichez sur les chiffres puisque vous mettez les conventionnements de logement social dans ces chiffres-là".

Je me souviens de cette bataille-là, et j'aime la cohérence et j'aime la continuité de ces batailles-là. En fidélité avec votre combat d'hier, j'ai bien l'intention de le continuer.

Je souhaiterais que vous preniez l'engagement de ne pas finalement, vous, hériter de ces petites magouilles de chiffres que vous dénonciez sous la mandature précédente et de bien faire la distinction entre le logement social par conventionnement, que j'approuve, et la production et la livraison par la préemption des nouveaux logements sociaux.

Je pense que j'ai été claire, et je tiens pile les cinq minutes.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, on a même senti une légère nostalgie de votre appartenance à la majorité dans vos propos.

M. COURTOIS a la parole.

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Mes chers collègues, pour permettre la mise en œuvre de votre politique de logement, vous n'avez de cesse de nous rappeler - le débat budgétaire de lundi en atteste - vouloir utiliser tous les leviers possibles, je cite : "Afin de produire principalement du logement social et atteindre l'objectif de 25 % en 2025".

Revenons rapidement sur ces leviers, et quels sont-ils ? Après les préemptions massives et coûteuses d'immeubles depuis 2001 - plus de 1,3 milliard d'euros -, vous déclenchez le droit de préemption urbain renforcé en vue d'acquérir plus de 8.000 appartements dans le diffus.

Une vaste et coûteuse opération que vous ne chiffrez pas, coûteuse dans l'achat comme dans la gestion, déstabilisante pour le marché immobilier et ses investisseurs, et surtout pénalisante pour les propriétaires concernés et les locataires en place.

Second levier, le conventionnement ou plutôt le reconventionnement. C'est l'objet de ce projet de délibération et du DLH 1161, qui totalise 2.926 logements ainsi concernés.

En effet, il subsiste encore à Paris, il faut le préciser, un parc de logements libres et intermédiaires géré notamment par Paris Habitat et la R.I.V.P. Dois-je vous rappeler les 15.543 logements intermédiaires retirés à la SAGI en mai 2005, transférés à l'O.P.A.C. en changeant le statut de ces logements, ou les 832 logements de la R.I.V.P. reconventionnés à la hussarde en décembre 2011, pour ne citer que ces exemples.

Or vous renouvez le procédé aujourd'hui grâce à une opération d'acquisition-conventionnement de 1.865 logements répartis dans 16 ensembles immobiliers situés dans les 1er, 3e, 4e, 5e, 11e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements.

Le dispositif est explicité clairement à la page 2 de l'exposé des motifs : "Il a été convenu avec Paris Habitat OPH de résilier partiellement et sans indemnités le bail général du 2 novembre 2005 pour en extraire 16 groupes immobiliers et conclure pour chacun d'eux un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 55 ans".

Il s'agit ainsi d'extraire 16 immeubles pour répondre à votre politique du chiffre, à une politique déséquilibrée et en réalité anti classes moyennes. La description du programme que vous indiquez est révélatrice : "1.865 logements extraits seront répartis comme suit : 839 PLUS, 468 P.L.A.-I et 558 P.L.S." ou en pourcentage, 70 % de logements sociaux et très sociaux, 30 % restant au P.L.S., qui n'est pas du P.L.I., puisqu'il s'apparente de loin au logement intermédiaire.

Je note d'ailleurs que vous n'évoquez à aucun moment dans le projet de délibération la situation des locataires en place, à qui vous imposez de rentrer dans l'une de ces catégories alors même qu'un certain nombre de ces familles n'entrent pas dans ces plafonds. Ce sont simplement les revenus de salariés qui ne pourront jamais accéder à la propriété dans Paris et qui auront bien du mal, quand on connaît les prix pratiqués, à trouver une location équivalente dans le parc privé.

Les faits sont là, quand cesserez-vous d'organiser la fuite des classes moyennes de la Capitale ?

Votre programmation de financement de logements pour le B.P. 2015 n'est guère rassurante à cet égard. Il n'apparaît pas d'inflexion notable pour le logement intermédiaire.

Je vous demande de renoncer à ce conventionnement unilatéral et autoritaire, de reconsidérer une telle démarche en proposant aux locataires de ces logements une individualisation de leur situation permettant à ces foyers de choisir d'être conventionnés ou non selon leur situation et leur évolution.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Mme BERTHOUT et Mme GAILLANNE étant déjà intervenues sur le même sujet, la parole est à Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**. - Merci.

Comme pour le projet de délibération qui concernait le conventionnement sur les logements de la R.I.V.P., pour ce projet de délibération, qui concerne des conventionnements pour Paris Habitat, ces deux conventionnements permettent, même si cela peut faire gesticuler l'opposition, et je sais que dans le 14e, il a à cœur de faire peur aux locataires concernés par ces conventionnements. Pour autant, ils assurent une double protection, et par rapport aux locataires en place actuellement puisque ces deux conventionnements permettent aux locataires de ne plus être soumis aux ventes à la découpe puisque ce sont des logements qui, théoriquement, encore, c'est possible par la loi, peuvent être soumis à une vente à la découpe.

Il permet aussi aux locataires en place de rentrer dans les critères, dans les grilles du logement social qui permet d'avoir un logement encadré par son loyer, par ses revenus et d'assurer des protections supplémentaires.

Et puis en effet, tout simplement, cela permet aussi d'accroître le parc social présent sur la Ville de Paris puisqu'aujourd'hui, ces logements, de fait, n'y rentrent pas, et c'est quelque chose d'important pour garantir dans le temps et durablement à la Ville d'avoir un parc ouvert, oui, aux classes moyennes puisqu'aujourd'hui, ces logements, qu'ils soient conventionnés P.L.A.-I ou PLUS, permettent à des familles de la classe moyenne, des catégories populaires, de continuer à accéder à ces logements puisque très souvent, ils sont attribués à des familles, à des foyers qui sont composés de parents ou d'un seul parent, mais qui tous les deux peuvent travailler et concernent des salaires qui se situent autour de 2.000, 3.000 ou même 4.000 euros par mois avec un ou plusieurs enfants.

D'autre part, ces conventionnements permettent aussi aux bailleurs, et nous y sommes toutes et tous attachés, d'obtenir des financements, des subventions complémentaires pour permettre d'assurer des programmations de travaux qui permettent là aussi, quand ce sont des opérations de réhabilitation énergétique ou Plan Climat, de pouvoir voir les charges baisser dans ces parcs, et puis d'assurer une meilleure gestion locative, en tout cas d'aider le bailleur à le faire dans la durée.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Ian BROSSAT, bravo pour ces deux projets de délibération, qui permettent d'augmenter durablement le parc social de la Ville de Paris et d'assurer plusieurs protections supplémentaires pour ces locataires.

Les accompagnements nécessaires vont avoir lieu puisqu'ils sont là aussi encadrés par la loi et profitent très souvent largement aux locataires puisque, comme l'a rappelé Danielle SIMONNET, des enquêtes sociales, des diagnostics sociaux vont être dès à présent menés une fois que nous aurons voté ces deux projets de délibération.

Cela nous permet aussi, y compris pour ceux qui dépasseraient les plafonds des logements, maintenant, conventionnés, le surloyer qui, là aussi, s'applique à des personnes, à des familles, à des foyers qui dépassent les plafonds des loyers de ces logements conventionnés de 100 à 200 %.

Je pense donc que nous avons encore un petit peu de marge et là aussi, les bailleurs concernés que sont la R.I.V.P. et Paris Habitat prennent une attache particulière à travailler avec ces locataires-là pour ne pas les mettre dans des situations difficiles du jour au lendemain.

Notre groupe se félicite de ces deux gros programmes de conventionnement et nous voterons avec enthousiasme et nous accompagnerons là aussi dans nos mairies d'arrondissement les locataires concernés.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, je vais m'inscrire dans beaucoup des propos qui ont été dits sur les bancs de gauche de cette assemblée.

Quoi qu'en disent nos contradicteurs, moi, je pense qu'avec ces deux projets de délibération de conventionnement, nous pouvons parler de création de logements sociaux. Certes, ce n'est pas de la création sèche, comme a dit ma collègue Fanny GAILLANNE, mais je pense qu'en matière de logement nous nous devons d'avoir une vision à long terme. Forcément, sur le long terme, c'est bien de création de logements sociaux dont nous pouvons parler, puisque ce sont bien des ménages relevant des plafonds de ressources réglementaires, qui seront enfin puisés dans le fichier de la demande sociale de logement, qui se verront proposer ces logements.

Evidemment, le groupe Ecologiste de Paris se félicite du conventionnement de ces 2.926 logements des patrimoines de Paris Habitat et de la R.I.V.P. Ce qui nous permettra, puisque je suppose que chaque année nous verrons ce genre de projets de délibération repasser, d'atteindre les objectifs fixés pour la mandature.

A propos de ces deux projets de délibération, mais surtout de celui-ci concernant Paris Habitat, j'aimerais partager deux éléments avec vous, un positif et un plus critique.

Premièrement, cela a déjà été dit et c'est une très bonne chose, en ce qui concerne le conventionnement de Paris Habitat, c'est près de 70 % des logements concernés qui se trouvent dans le 16e arrondissement. Là encore, cela nous permet de répondre à l'une de nos exigences, à savoir le rééquilibrage Est-Ouest en faveur évidemment des arrondissements de l'Ouest.

Deuxièmement, par contre, le conventionnement en logements très sociaux ne concerne que 25 % de ces logements et, pour la R.I.V.P., il est de 11 %. Ce qui ne correspond pas, comme vous le savez, à la position écologiste puisque nous demandons que 50 % des logements sociaux soient des logements très sociaux, P.L.A.-I, afin de coller, si je puis dire, réellement au profil des ménages demandeurs de logement.

Mais ce conventionnement ne correspond pas non plus aux engagements pris, à savoir une répartition de 30 % de P.L.A.-I, 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. J'imagine que cela s'explique par les niveaux de ressources des ménages déjà en place. Cela montre à quel point il est indispensable de réglementer ce parc de logements libres qui ne s'adresse pas à ceux qui en ont le plus besoin.

Si je résume, oui évidemment au conventionnement et surtout dans les arrondissements de l'Ouest, mais attention à la proportion de logements très sociaux. Le groupe Ecologiste de Paris y sera attentif comme vous le savez.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre à tous.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à vous tous, merci à l'ensemble des orateurs et oratrices. Merci aux oratrices de la majorité d'ailleurs pour le soutien qu'elles ont apporté à ce projet de délibération. Je constate d'ailleurs que ce projet de délibération rassemble au-delà de la majorité, puisque Danielle SIMONNET l'a également soutenu.

Ce projet de délibération permet le conventionnement de 1.850 logements de Paris Habitat. C'est une politique que nous assumons là encore totalement. Je ne reviens pas sur l'ensemble des arguments déjà développés en faveur de cet outil du conventionnement :

- la baisse de loyer pour les ménages qui sont en dessous des plafonds de ressources ;
- l'extension du parc social ;
- la garantie contre une vente à la découpe du patrimoine H.L.M. ;
- la possibilité pour nous d'obtenir des subventions afin de réaliser des travaux de rénovation conforme au Plan Climat.

Tous ces éléments plaident en faveur du conventionnement du parc social.

Je tiens à souligner deux choses. D'abord que ce projet de délibération nous permet de conventionner à 70 % en P.L.A.-I. et en PLUS, ce qui est une bonne chose et ce qui correspond parfaitement à nos engagements et en particulier aux engagements qui figurent dans le P.L.H.

J'ajoute également, et c'est un élément extrêmement important auquel je suis particulièrement sensible et je sais que les orateurs de la majorité le sont aussi, sur les 1.865 logements concernés, 1.300 se trouvent dans le 16e arrondissement. Alors même que le 16e arrondissement est l'un des arrondissements de Paris les plus déficitaires en logement social, il n'est pas neutre de faire le choix de conventionner prioritairement les logements à loyer libre situés dans cet arrondissement qu'est le 16e ; c'est un élément auquel je crois nous devons tous être extrêmement attentifs.

Par ailleurs, le fait que le conventionnement permette la moralisation de l'occupation du parc social est pour nous un élément qui entre en ligne de compte, un élément absolument fondamental.

Je vais vous dire les choses telles que je les perçois. Depuis 2001, nous avons fait des efforts considérables pour mettre de la transparence dans les attributions nouvelles de logements sociaux. Nous avons créé des commissions d'attribution, mais une question reste absolument entière, de mon point de vue, c'est la question de la moralisation de l'occupation du parc, en particulier quand il y a eu des attributions avant 2001.

C'est une vraie question et j'insiste sur le fait qu'il reste encore 39.000 logements qui sont non conventionnés dans le parc de nos quatre bailleurs et sur ces 39.000 logements à ce jour, nous n'avons aucune possibilité de faire des enquêtes sociales. La loi ne nous le permet pas. Nous ne savons donc pas quels sont les revenus de ces 39.000 ménages qui vivent dans ces logements qui sont non conventionnés.

Eh bien le conventionnement nous permettra de faire la clarté sur cette question et s'il est nécessaire, pour un certain nombre de cas évidemment extrêmement minoritaires, de faire le ménage, parce que chacun se souvient des pratiques qui avaient cours avant 2001, nous ferons le ménage. C'est une politique là encore que nous assumons totalement et que les Parisiens comprennent parfaitement.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je crois que les choses sont claires. Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1207.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1207).

## **2014 DLH 1208 - Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération parisienne (15e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1208 et l'amendement technique n° 122 concerne l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Amendement technique rattaché au projet de délibération relatif à la subvention à l'O.L.A.P. Il s'agit de corriger une erreur matérielle dans la rédaction de l'article 14 de la convention pluriannuelle de subvention avec l'O.L.A.P. sur les modalités de versement de la subvention.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 122 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1208 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DLH 1208).

### **2014 DLH 1218 - Subvention (1.107.774 euros) et convention pluriannuelle avec l'association PACT Paris - Hauts-de-Seine - Val-d'Oise (8e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1218 a lui aussi son amendement technique. Cela concerne l'association "PACT Paris".

M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Comme pour le précédent amendement, il s'agit de la correction d'une erreur matérielle.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 123 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1218 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DLH 1218).

### **2014 DLH 1228 - Réalisation 123, rue de Charenton (12e) d'un programme 23 logements sociaux (10 P.L.A.-I, 10 PLUS et 3 P.L.S.) par la R.I.V.P.**

#### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1228 et le vœu n° 124 qui est rattaché concernent la réalisation au 123, rue de Charenton dans le 12e arrondissement d'un programme de 23 logements sociaux.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour 5 minutes maximum.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Monsieur le Maire, écoutez, nous avons eu hier droit à toute une note sur le diffus et c'est là où on voit toute l'incohérence de votre politique du logement.

Vouloir faire du diffus, c'est-à-dire en fait de la mixité sur le palier alors que, lorsque vous avez la main sur un ensemble, une préemption globale d'un bâtiment, vous vous refusez d'appliquer ne serait-ce que le P.L.H. Certes, la mixité sociale se mesure au niveau d'un arrondissement et d'une ville, mais la meilleure des pratiques serait déjà de l'appliquer dans un quartier ou dans une rue ou un immeuble.

Lorsqu'il y a des programmes de logements sociaux neufs, comme c'est le cas dans ce projet de délibération, nous vous demandons d'appliquer la mixité sociale conformément au P.L.H., c'est-à-dire qu'il y ait au moins 30 % de P.L.S. Or, dans les deux projets de délibération auxquels j'ai rattaché des vœux, nous vous demandons en effet un équilibre des logements sociaux, et pas simplement du très social P.L.A.-I. et PLUS, mais aussi du P.L.S.

Jusqu'à présent, les élus de mon groupe dans le 12e arrondissement, nous avons toujours voté les programmes de logements sociaux. Le seul auquel nous nous sommes opposés, une seule fois, il y a trois ans, c'était sur une densification du square Contenot mais jusqu'à présent nous avons toujours voté les projets de délibération sur les logements sociaux.

Mais là, sur ces deux projets de délibération auxquels j'ai rattaché des vœux, je vous demande de bien vouloir rééquilibrer la part de logement P.L.S. afin qu'il y ait une véritable mixité sociale au sein des immeubles.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci.

Chers collègues, chère Valérie MONTANDON, je crois qu'il faut perdre l'habitude de demander que la programmation d'un immeuble, de chaque immeuble, en l'occurrence le 123, rue de Charenton, réponde à une répartition de 30 % de P.L.A.-I., de 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. Cette clé de répartition qui figure dans le P.L.H. est valable à l'échelle de la production annuelle de logements sociaux à Paris.

C'est une donnée globale, pas un corset réglementaire censé s'imposer sur chaque opération. Il n'y a pas de sens à appliquer cette clé de répartition sur chaque site. Nous travaillons en fonction des équilibres locaux, de ceux du bailleur social et du montage financier.

D'ailleurs, lorsqu'un projet de délibération propose de faire un montage comportant majoritairement du P.L.S. dans tel ou tel quartier, on ne voit pas de vœu de l'UMP. Nous proposons de faire à la place des 100 % de P.L.S., 30 % de P.L.A.-I. et 40 % de PLUS, en lieu et place des P.L.S.

De plus, il est important de favoriser les catégories P.L.A.-I. et PLUS sur les logements sociaux familiaux. C'est d'ailleurs l'un des objectifs qui figureront dans le prochain P.L.H.

C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 124, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1228).

### **2014 DLH 1248 - Réalisation 5-7, rue Edgar Poe (19e) d'un programme de 32 logements PLS par Paris Habitat OPH.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1248 et l'amendement technique n° 125 ont trait à la réalisation, au 5-7, rue Edgar Poe dans le 19e, d'un programme de 32 logements P.L.S.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Il s'agit d'un amendement technique. Il s'agit, en réalité, de modifier les catégories de financement au sein de cet immeuble qui a été récemment préempté et il nous permet d'avoir 30 % de logements en P.L.A.-I. et en PLUS.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Dans un quartier très particulier du 19e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 125.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1248 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DLH 1248).

### **2014 DLH 1263 - Réalisation 88 bis-90, rue Saint-Dominique et 28-30, rue Malar (7e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la R.I.V.P.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1263 concerne la réalisation, au 88 bis-90, rue Saint-Dominique et 28-30, rue Malar dans le 7e arrondissement, d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la R.I.V.P.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour 5 minutes.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne prendrai pas les 5 minutes, cela ira plus vite, rassurez-vous !

Dans le cadre d'un bail conclu avec la Ville de Paris, la R.I.V.P. est locataire d'un ensemble immobilier 88 bis et 90, rue Saint-Dominique et 28-30, rue Malar dans le 7e.

Elle envisage, comme vous l'avez dit, d'y réaliser un programme de réhabilitation Plan Climat Energie.

Nous sommes, bien évidemment, favorables à cette réhabilitation mais, par contre, la remarque dont nous avons débattu au cours du Conseil du 7e arrondissement, est que les travaux vont être faits avec les personnes à l'intérieur des appartements. Donc on voulait attirer l'attention de l'Exécutif sur ce sujet : ce n'est pas évident, surtout que beaucoup de personnes dans le 7e, comme vous le savez, ont une moyenne d'âge plutôt élevée. Donc, il faut bien faire attention, sur ce programme, de tenir compte du fait que les personnes seront à l'intérieur. Je ne sais pas comment cela va être prévu au niveau technique, mais on tenait à attirer votre attention sur ce point.

Bien évidemment, on votera pour, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ian BROSSAT ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - D'abord, je voudrais remercier M. HODENT pour son intervention constructive.

Il convient de rappeler les trois champs d'action de la Ville concernant les bâtiments et le Plan Climat Energie adopté par notre collectivité. Cette action s'exerce au niveau du patrimoine propre de la Municipalité ; elle s'exerce dans sa politique de logement social et elle s'exerce, de manière plus large, en imprimant une impulsion à l'ensemble du secteur du bâtiment de Paris, qu'il concerne le résidentiel ou le tertiaire, le neuf ou l'ancien.

En l'occurrence, ce projet de délibération illustre notre action sur le logement social. Notre but est d'identifier le patrimoine le plus énergivore et de lancer des travaux de rénovation lourde sur des bâtiments dont l'isolation par l'extérieur est possible.

C'est bien ce qu'il s'agit de faire ici, dans cet ensemble de la R.I.V.P. situé au 88 bis-90, rue Saint-Dominique dans le 7e arrondissement. Il s'agit d'un bâtiment construit entre 1945 et la fin des années 1970, période au cours de laquelle se sont développés les immeubles les plus énergivores.

42 logements P.L.A.-I. et un logement de gardien au sein d'un foyer pour des personnes âgées, soit 1.500 mètres carrés habitables, sont ainsi concernés.

Bien qu'une rénovation de la chaufferie ait déjà eu lieu en 2013, une réhabilitation Plan Climat nous paraît nécessaire. Le bâtiment est, en effet, classé D en termes de consommation énergétique primaire et E en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Toutes ces raisons font que nous considérons que cette rénovation est absolument indispensable.

Je veux vous dire, Monsieur HODENT, que nous serons effectivement extrêmement attentifs à l'impact des travaux sur les locataires en place et que nous serons, aux côtés de la mairie d'arrondissement, très vigilants sur cette question, comme nous le sommes sur l'ensemble des rénovations Plan Climat qui se font en site occupé.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1263.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1263).

### **2014 DLH 1289 - Réalisation 23, boulevard du Temple (3e) d'un programme comportant 24 logements sociaux (12 PLUS et 12 P.L.A.-I) par Paris Habitat OPH.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1289 concerne la réalisation au 23, boulevard du Temple dans le 3e arrondissement, d'un programme comportant 21 logements sociaux.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Nous sommes sur le projet de délibération DLH 1289.

D'abord, ce projet de délibération est l'un des nombreux projets de délibération présentés à ce Conseil de Paris que je voterai avec plaisir, d'autant plus que l'opération ne comporte que de véritables logements sociaux de type P.L.A.-I., PLUS.

Mon raisonnement sera l'inverse de celui de Mme MONTANDON précédemment.

Il n'appelle pas une réponse de M. Ian BROSSAT à chaque fois, qui est de dire : "Ne regardons pas logement par logement, voyons l'ensemble."

Forcément, si je me félicite du nombre de projets de délibération présentés à ce Conseil, néanmoins je désapprouve la règle globale des 30 % de P.L.S., puisque j'estime qu'elle constitue une discrimination sociale à l'encontre des 90 % de demandeurs de logements sociaux qui sont éligibles au P.L.A.-I. et PLUS.

Par ailleurs, il me semble nécessaire, et je voudrais attirer votre attention sur le fait que le Conseil de Paris s'intéresse aux capacités de maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux concernés, non pas pour les remettre en cause mais pour les conforter. En effet, la qualité architecturale et d'usage des logements sociaux récents est souvent citée en exemple, quand il s'agit de réalisations conçues à la demande de maîtres d'ouvrage publics. Les opérations programmées à ce Conseil, qui comportent des travaux, qu'il s'agisse des projets de délibération relatifs à des constructions, des réhabilitations, des rénovations dans le cadre du Plan Climat, nécessitent une force de travail non négligeable de la part des bailleurs.

Dès aujourd'hui, certains délais avant réalisation vont être fort longs.

Pour tenir des délais raisonnables tout en gardant une maîtrise d'ouvrage publique de qualité, la Ville de Paris devrait, en fait, évaluer les capacités de maîtrise d'ouvrage interne des bailleurs, en nombre comme en formation, en faire part au Conseil de Paris et, si nécessaire, agir pour les renforcer. Il me semble que c'est la condition pour que les logements créés soient de qualité de réalisation.

Il est important que les bailleurs n'opèrent pas des délégations de la maîtrise d'ouvrage, que ce soit par des achats en V.E.F.A., vente en l'état de futur achèvement, ou autres.

Je souhaite aussi qu'on fasse attention à la mode du cube, par ailleurs, parce qu'on risque d'uniformiser des quartiers entiers par des réalisations architecturales trop similaires. Il me semble important que les bailleurs ne travaillent pas toujours avec les mêmes architectes, les mêmes entreprises et les mêmes maîtres d'ouvrage délégués.

Je sais bien qu'il y a des commissions d'appel d'offres mais, dans le résultat, c'est souvent le cas. On connaît cette réalité : pour casser les prix et remporter les marchés d'appels d'offres, combien d'architectes n'hésitent pas, dans les faits, à présenter des projets qu'ils ont par ailleurs déjà réalisés ?

Mes chers collègues, nous devons être ambitieux.

Ambitieux sur le nombre de logements sociaux à construire et ne pas se cantonner à appliquer la loi qui nous impose de faire 25 % de logements sociaux en 2025.

Nous devons être ambitieux sur la qualité fonctionnelle et la qualité environnementale, et respecter les critères de sobriété énergétique, et aller même au-delà, mais nous devons également être exigeants sur la qualité architecturale et sa diversité. Ce n'est pas parce que c'est du logement social que cela doit être du sous-logement. Au contraire, cela doit être du logement exemplaire.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT ?

Avant de vous donner la parole, je voudrais vous inviter à un peu moins de conversations parce que cela monte de ce côté-là.

Ian ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danielle SIMONNET.

Ce projet de délibération nous permet la réalisation au 23, boulevard du Temple, d'un programme de 24 logements sociaux, réalisés par Paris Habitat. Il s'agit d'ailleurs d'une préemption, en tout cas cette production de logements sociaux résulte d'une préemption, et nous voyons bien, à travers ce projet de délibération, que, dans un certain nombre d'arrondissements très déficitaires du Centre de Paris notamment, la seule possibilité pour nous de produire de nouveaux logements sociaux, c'est la préemption.

Donc, je crois que nous devons nous réjouir du fait que, hier, nous avons adopté un budget qui nous permet une augmentation extrêmement sensible de notre compte foncier, qui passe de 85 millions d'euros à 140 millions d'euros. Ce sera un atout supplémentaire pour produire du logement social dans des arrondissements déficitaires.

Pour être élu d'un arrondissement qui compte un nombre relativement important de logements sociaux, le 18<sup>e</sup> arrondissement, je sais à quel point les habitants de Paris, notamment les habitants des quartiers populaires, sont

sensibles au fait que la Ville de Paris fait un effort pour rééquilibrer le parc social, pour produire du logement social dans les arrondissements qui, aujourd'hui, en comptent trop peu.

C'est un enjeu de mixité sociale auquel nous sommes tous extrêmement attachés.

Puis, je voudrais répondre à la question posée par Danielle SIMONNET sur la question de la qualité architecturale de notre parc social. Je voudrais dire ici à quel point tous les bailleurs de la Ville de Paris, les bailleurs sociaux qui interviennent dans notre ville, sont attentifs à cette question. Je suis frappé, à chaque fois que nous participons à une inauguration, par la qualité des bâtiments que nos bailleurs sociaux livrent.

Nous étions d'ailleurs dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, votre arrondissement, Madame SIMONNET, rue de l'Ermitage, avec Sandrine CHARNOZ la semaine dernière, pour inaugurer un très beau bâtiment de logements sociaux à énergie positive. Je crois que, d'une certaine manière, le parc social est, dans bien des cas, la vitrine de ce que nous sommes capables de faire, la vitrine de l'excellence parisienne, la vitrine de l'excellence environnementale.

Croyez-moi, nous avons bien l'intention de continuer dans cette voie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1289.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1289).

### **2014 DLH 1312 - Réalisation 9-11, rue de Toul (12e) d'un programme de construction de 28 logements sociaux (8 P.L.A.-I et 20 PLUS) par Immobilière 3F.**

#### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 1312 et au vœu n° 126 qui est rattaché : réalisation au 9-11, rue de Toul, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, d'un programme de construction de 28 logements sociaux par l'I3F.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour cinq minutes maximum.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que j'ai rattaché comme le précédent vous demande le rééquilibrage du programme de logements sociaux pour les 28 logements situés aux 9 et 11, rue de Toul.

L'équilibre social et la mixité sociale, Monsieur BROSSAT, commencent au niveau d'un immeuble aussi, car lorsque vous concentrez trop de logements dits "très sociaux", dans ces cas-là, vous avez tendance à le ghettoïser. Oui, l'équilibre, ce n'est pas simplement au niveau de Paris, ce n'est pas simplement au niveau d'un arrondissement, mais c'est surtout au niveau d'un quartier et d'une rue, je le précise.

La réponse que vous m'avez faite tout à l'heure sur le vœu identique, lorsque vous avez indiqué qu'il fallait du P.L.A.-I. et du PLUS pour les familles, montre bien l'idéologie que vous avez de l'éviction des classes moyennes. Nous avons eu l'occasion de vous le signifier lors du débat du P.I.M., mais, en effet, on le voit, la classe moyenne, pour vous, ne peut être associée ni au P.L.S. et encore moins au P.L.I. puisque cela, on n'en entend jamais parler.

Je voulais rebondir sur votre remarque, Monsieur BROSSAT et aussi celle de Mme SIMONNET, sur le fait que lorsqu'il y avait beaucoup de logements destinés au P.L.S., nous n'intervenions pas pour demander un rééquilibrage.

Mais sachez que moi, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, dans le nombre de programmations de logements sociaux, je ne vois pas passer de projets de délibération où il y aurait une proportion de P.L.S. supérieure à 30 %. Il y a de nombreux projets de délibération dans ce Conseil d'arrondissement sur les logements sociaux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Aucun ne fait apparaître du P.L.S. Pour le P.L.I., c'est vrai que c'est tabou : on n'en parle pas.

Une fois de plus, sur ce programme rue de Toul, je vous demande un rééquilibrage pour au moins 30 % de P.L.S.

Merci.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - L'interpellation est la même que sur le 123, rue de Charenton. Comme je suis cohérent, je ferai la même réponse. Il n'est pas question pour nous de plaquer l'équilibre 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. sur chaque opération.

Je rappelle que le 12e arrondissement reste un arrondissement déficitaire en matière de logements sociaux. Effectivement, Madame MONTANDON, je vous réponds de manière extrêmement précise. Dans le 19e arrondissement, rue d'Aubervilliers par exemple, nous avons fait un programme à 100 % de P.L.S., parce que rue d'Aubervilliers il y a nécessité de rééquilibrer dans ce sens-là.

Nous produisons du P.L.S. dans le 12e arrondissement très régulièrement, mais sur ce programme il nous paraît indispensable de produire du P.L.A.-I. et du PLUS, donc je ne peux pas répondre de manière positive à la demande que vous formulez.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1312.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1312).

## **2014 DLH 1316 - Réalisation 63 à 75, boulevard Diderot (12e) d'un programme comportant 140 logements étudiants PLUS par Paris Habitat OPH.**

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1316 concerne la réalisation entre le 63 et le 75, boulevard Diderot d'un programme comportant 140 logements étudiants.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est une adresse importante que nous reverrons, j'espère souvent, puisqu'il s'agit de la caserne de Reuilly. Je tenais effectivement à marquer la présentation de ce premier projet de délibération sur ce beau projet en ce Conseil de Paris. C'est une opération effectivement emblématique pour notre arrondissement et pour Paris, qui a été rendue possible par la décision du Gouvernement en 2012 de céder cette parcelle à la Ville de Paris pour y construire des logements et ouvrir, enfin, ce patrimoine exceptionnel aux Parisiens.

Cet espace est situé au cœur de notre ville et est resté trop longtemps vide suite aux multiples projets avortés du précédent Gouvernement et, en particulier, rappelez-vous, la tentative infructueuse de Mme PÉCRESSÉ d'y faire des logements étudiants, qui n'avait pas été suivie dans cette intention par le Président de la République de l'époque. Aujourd'hui, c'est bien des logements étudiants, entre autres, que nous envisageons de faire à la caserne de Reuilly.

C'est un premier projet de délibération qui témoigne de notre volonté de tenir nos engagements très vite. Au total, ce seront 600 logements qui seront livrés dans ce nouveau quartier, dont 50 % de logements sociaux, avec une véritable mixité des réalisations permettant d'accueillir aussi bien les familles que les étudiants.

Le programme de 140 logements d'étudiants qui nous est présenté aujourd'hui, répond à une volonté politique forte portée par la Maire de Paris, de favoriser l'accueil des étudiants et la poursuite de leurs études dans des conditions optimales, alors que Paris vient d'être sacrée meilleure ville étudiante au monde.

Cela rejoint par ailleurs notre volonté d'accompagner l'arrivée à la rentrée 2018 de l'université Sorbonne Nouvelle dans le quartier de Nation, non loin de la caserne de Reuilly. Cette opération mixte de la caserne de Reuilly participera également au développement commercial des rues de Reuilly et du boulevard Diderot, puisque nous y planterons aussi plusieurs commerces. Une crèche, des locaux associatifs et d'artistes sont également prévus.

C'est le jardin qui sera le ciment et le marqueur de cette opération, un jardin public ouvert sur le quartier, dont pourront bénéficier l'ensemble des riverains.

Les premières réflexions des architectes seront présentées prochainement aux habitants qui seront invités à participer à la concertation, que nous lancerons en janvier et qui se déroulera au premier semestre 2015.

Ce nouveau quartier sera progressivement livré jusqu'en 2020. Il répond à notre priorité en matière de logement pour tous les Parisiens, sans les opposer les uns aux autres, tout en créant la mixité dans les usages dans un espace jusqu'alors exclu du reste de la Ville, que nous ouvrons désormais en créant des logements sociaux.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Catherine BARATTI-ELBAZ.

On parlait tout à l'heure de production de nouveaux logements et, en l'occurrence, de logements étudiants. Nous avons ici une belle démonstration de ce que nous sommes capables de faire avec 140 nouveaux logements étudiants qui vont être livrés, qui vont être produits par Paris Habitat. C'est évidemment pour nous un programme qui s'inscrit pleinement dans l'objectif que nous nous sommes fixés, qui vise à produire 1.000 nouveaux logements étudiants et chercheurs chaque année à Paris.

C'est un programme sur lequel nous travaillons très activement avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY et nous allons évidemment avancer de manière énergique dans cette voie, notamment avec ce programme, mais également avec beaucoup d'autres programmes qui sont en préparation pour les années qui viennent.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1316.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1316).

## **2014 DLH 1320 - Réalisation 143, quai de Valmy (10e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 31 logements sociaux par la S.I.E.M.P.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1320 : réalisation au 143, quai de Valmy, dans le 10e arrondissement, d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 31 logements sociaux.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

On peut déjà se féliciter de ce programme de rénovation de logements sociaux dans le 10e arrondissement. Par l'intermédiaire de ce projet de délibération, je vais évoquer l'un des aspects qui la sous-tend, à savoir la transformation envisagée de la loge du gardien du 143, quai de Valmy, en local de tri sélectif et local poussettes. Mon camarade Dante BASSINO, maire adjoint au logement dans le 10e arrondissement, s'en est déjà entretenu

avec la S.I.E.M.P. Nous pensons qu'il y a mieux à faire au regard des besoins que nous avons en matière de logements sociaux.

Cette loge, d'une superficie de 43 mètres carrés, si des rénovations sont engagées, il y a la possibilité d'ouvrir ce logement sur une petite cour privative de 20 mètres carrés. Cette loge étant bien sûr située au rez-de-chaussée, c'est, de plus, une possibilité d'avoir un logement accessible à des personnes à mobilité réduite, type de logement dont nous manquons aussi cruellement.

Donc, je demande que le réaménagement envisagé soit suspendu dans l'attente de la consultation des locataires qui aura lieu vendredi.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Un grand merci à Didier LE RESTE d'attirer notre attention sur la réalisation au 143, quai de Valmy, d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 31 logements sociaux par la S.I.E.M.P.

Ce projet de délibération nous permettra d'avancer dans cette voie. Celle-ci nous semble nécessaire pour plusieurs raisons.

D'abord parce que cet ensemble est classé en étiquette E sur le repère de consommation d'énergie. Il s'agit d'un ensemble énérgivore et il est donc nécessaire de traiter ces bâtiments. Ce bâtiment date par ailleurs des années 1880. Il est en pierre de taille, et le dernier étage n'était protégé que par une façade en ardoise, celle du toit. C'est dire s'il y a du travail et nous allons le mener à bien.

Quant à la concertation avec les habitants, j'ai bien entendu les remarques de Didier LE RESTE. La question de l'avenir de la loge que vous avez évoquée reste entièrement ouverte et sera soumise à l'avis des habitants qui, je crois, seront consultés vendredi.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1320.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1320).

### **2014 DLH 1329 - Réalisation 9, rue Robert-Fleury (15e) d'un programme de 14 logements sociaux (4 P.L.A.-I, 6 PLUS et 4 P.L.S.) par la R.I.V.P.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 1329 concerne la réalisation au 9, rue Robert-Fleury, dans le 15e arrondissement d'un programme de 14 logements sociaux.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Une fois de plus, je regrette que le Maire du 15e ait appris fortuitement, en décembre 2013, votre décision de préempter cet immeuble.

J'en profite pour vous rappeler notre opposition à cette politique de préemption que vous avez mise en œuvre depuis 2001 et que vous poursuivez avec acharnement puisque pour le seul 15e, où l'on compte pourtant 22.000 logements S.R.U. déjà financés, vous avez préempté plus de 30 immeubles entiers depuis 2008 sans pour autant résorber le nombre de demandeurs.

S'agissant du 9, rue Robert-Fleury, qui fait l'objet de ce projet de délibération, nous ne sommes pas favorables à ce projet, non seulement car le Maire du 15e n'a pas été saisi pour avis sur l'opportunité de cette préemption alors que les recommandations de la M.I.E. sur la politique immobilière de la Ville précisent que les maires et Conseils d'arrondissement doivent être mieux associés aux décisions prises dans leur arrondissement, notamment dans le domaine immobilier, mais d'autres raisons motivent notre position.

D'abord, cet immeuble est situé sur une parcelle hors zone de déficit en logements sociaux.

Ensuite, cette opération de réhabilitation lourde assimilable, ainsi que vous le précisez, à de la construction neuve, ne respecte pas le Plan Climat puisque la consommation d'énergie sera de l'ordre de 104 kWh par mètre carré et par an.

J'ajoute que les travaux que vous annoncez ne permettront pas de rendre l'immeuble accessible.

Enfin, nous regrettons que vous ayez rejeté en mai dernier un vœu par lequel nous vous demandions que ce programme de réhabilitation lourde prévoie des ateliers-logements dans les appartements libres et que le local vacant situé en rez-de-chaussée soit loué à un artiste du 15e. Cet immeuble étant situé dans une petite rue qui jouit d'une certaine renommée grâce au dynamisme des artistes qui y travaillent et contribuent à l'animation du quartier, cette demande nous semblait particulièrement fondée, d'autant que pendant les deux mandatures écoulées, aucun nouvel atelier n'a vu le jour dans le 15e.

Monsieur le Maire, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous voterons contre ce projet qui s'inscrit dans la politique du chiffre que vous conduisez, une politique sèche qui ne prend en compte ni les propositions de la mairie d'arrondissement ni la vie du quartier auquel la créativité des artistes apporte un supplément d'âme et contribue au développement du lien social.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Il s'agit dans ce projet de délibération d'une préemption d'un immeuble du 9, rue Robert-Fleury, dans le 15e arrondissement, qui permet la réalisation de 14 logements sociaux. Je rappelle que le 15e arrondissement reste un arrondissement déficitaire en logement social puisqu'il n'atteint pas encore - mais cela sera évidemment le cas - les objectifs fixés par la loi S.R.U. À l'heure actuelle, il compte 15,9 % de logements sociaux. C'est dire s'il y a encore du chemin à parcourir pour atteindre les 25 % fixés par la loi.

Vous vous plaignez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, de ne pas avoir été consultée sur cette préemption. Or, d'une part, le droit de préemption est une compétence de la mairie centrale même si maintenant, vous le savez, nous vous informons systématiquement. Cela a été votre demande et j'insiste sur le fait que nous le faisons systématiquement. Nous vous informons régulièrement de l'ensemble des éléments que nous avons en notre possession avant de prendre la décision de préempter.

Ce que je constate une fois de plus, c'est que l'UMP parisienne s'oppose à la fois à notre politique de préemption mais de manière plus globale, à notre politique de développement du logement social, ce qui est d'autant plus étonnant venant d'une élue du 15e arrondissement, quand on sait que le 15e arrondissement compte aujourd'hui plus de 9.000 demandeurs de logements sociaux. Il s'agit du 5e arrondissement en nombre de demandeurs de logement social. C'est dire s'il est nécessaire de continuer à produire du logement social dans cet arrondissement, comme dans l'ensemble des arrondissements de Paris, et tout particulièrement dans ceux qui restent encore déficitaires.

Vous nous demandez de produire des ateliers d'artistes dans cet immeuble. Croyez bien que c'est une demande que nous avons étudiée. Il se trouve que cet immeuble, au vu de ce qu'il est, ne se prête absolument pas à une transformation en atelier d'artiste, ce qui ne veut pas dire qu'à l'avenir, dans le 15e arrondissement, nous n'en ferons pas. Mais en l'occurrence, à cette adresse-là, cette possibilité n'a absolument pas été retenue à la suite des études que nous avons effectuées avec le bailleur.

Voilà donc pour ce beau projet de délibération qui nous permet de poursuivre et d'amplifier notre politique de développement du logement social dans le 15e.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Oui, Monsieur GOASGUEN, mais nous sommes sur un projet de délibération donc normalement, il n'y a pas d'explications de vote.

**M. Claude GOASGUEN,** maire du 16e arrondissement. - Ce n'est pas une explication de vote, mais je rappellerai à l'adjoint que la loi S.R.U. prévoit les communes, et pas les arrondissements, et que le classement en arrondissements est donc complètement illégal.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, je veux bien, Monsieur GOASGUEN, mais voilà ! Prise de parole hors règlement intérieur, mais voilà : je l'accepte.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1329.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1329).

### **2014 DLH 1005 G - Avenant n° 8 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DLH 1005 G, avec un avenant n° 8 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'État relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aide au logement.

Madame Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Galla BRIDIER.** - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2004 et la loi relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités, et notamment les départements, peuvent demander à être délégataires des aides à la pierre de l'État, c'est-à-dire d'accorder eux-mêmes les aides à la construction de logements sociaux.

C'est le cas du Département de Paris, qui a signé une convention de délégation avec l'État en 2011 pour une durée de six ans.

Ces aides de l'État permettent de produire du logement par la construction et l'acquisition et de réhabiliter des logements, tant dans le parc social que dans le parc privé.

Paris mène une politique volontariste en matière d'habitat dans l'ensemble de ces domaines, comme nous l'avons vu au cours de nos débats budgétaires.

Les engagements financiers de notre collectivité doivent être accompagnés de ceux de l'État car il s'agit de donner à nos territoires les moyens de mener une politique de justice sociale en matière de logement.

L'avenant sur lequel nous sommes appelés à délibérer porte sur le montant définitif accordé par l'État au titre de la délégation des aides à la pierre pour l'année 2014, montant qui s'élève à près de 78,5 millions d'euros. Il devrait permettre de financer 7.000 logements sociaux, toutes catégories confondues. Ce montant est en baisse par rapport à 2013, où il s'élevait à 82 millions, montant déjà en baisse de 9 % par rapport à 2012.

À chaque fois, ces montants sont compensés en partie par la mobilisation de financements complémentaires auprès d'Action Logement, cette année pour un montant de près de 50 millions d'euros.

Cependant, la réduction année après année de l'apport de l'État a de quoi nous inquiéter alors que nous souhaitons produire 10.000 logements par an et que la loi, depuis janvier 2013, nous fixe un objectif que nous partageons évidemment, d'atteindre 25 % de logements sociaux en 2025. Comment comprendre ce désengagement financier ?

Nous espérons que vous resterez vigilante, Madame la Maire, et que vous poursuivrez un dialogue exigeant avec l'État afin qu'il n'abandonne pas son rôle de garant de l'égalité des territoires.

Les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de logements sociaux, et l'État doit prendre toute sa part pour permettre à la Ville, et bientôt à la Métropole, de répondre à cette demande.

D'ailleurs, dans le cadre de la Métropole, la question de la délégation parisienne des aides à la pierre fera l'objet de débats ici, j'en suis sûre, tant les besoins sont aussi criants au-delà du périurbain.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame BRIDIER.

Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Galla BRIDIER.

Comme vous le savez, depuis la loi du 13 août 2004, le Département de Paris se voit déléguer les compétences de l'État pour l'attribution des aides publiques, pour la construction, l'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux ainsi que pour la rénovation de l'habitat privé.

À ce titre, une convention est signée pour une période de six ans, complétée chaque année par un avenant qui fixe le montant prévisionnel de ces aides, et c'est l'objet de ce présent projet de délibération.

Permettez-moi de rappeler quelques points de contexte importants au sujet du montant de ces aides au logement déléguées par l'État à la Ville.

Pour l'année 2014, la Ville de Paris avait formulé la demande suivante : nous demandions 110 millions d'euros au regard des besoins propres de l'année, mais aussi des retards dans le versement des sommes escomptées les années précédentes. L'État a finalement tranché. L'enveloppe allouée pour 2014 exclut la prise en compte des exercices antérieurs pour ne répondre qu'aux besoins de l'année en cours : 89 millions d'euros. Or, à ce jour, l'intégralité de la somme n'a pas été versée à la Ville et l'avenant, sur lequel le Conseil de Paris est amené à se prononcer aujourd'hui, prévoit une enveloppe d'un peu plus de 78 millions d'euros.

Je veux vous dire, chère Galla BRIDIER, que nous serons évidemment extrêmement attentifs à ce que l'État soit à nos côtés. Pour financer nos efforts en matière de production de logements, et de logements sociaux en l'occurrence, nous avons décidé d'objectifs extrêmement ambitieux à Paris, en matière de production de logements sociaux, avec l'objectif d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2025, les 30 % de logements sociaux à horizon 2030, ce qui suppose plus de 7.000 nouveaux logements sociaux par an.

Nous y avons mis les moyens, nous l'avons décidé hier, notre majorité municipale, en adoptant notre budget qui prévoit 2,95 milliards d'euros pour le logement. Eh bien, dans le même temps, il faut évidemment que l'ensemble des acteurs se mobilisent à nos côtés, et notamment l'État. Croyez bien que, dans nos discussions avec l'État, nous serons extrêmement vigilants pour que l'ensemble des acteurs contribuent à l'effort de production de logement social à Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

J'écirai d'ailleurs prochainement au Premier Ministre sur ce point pour que l'on puisse, nous qui soutenons l'effort de logement à Paris, bénéficier effectivement de ce qu'il était prévu dans notre convention pour le soutien au logement social.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1005 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1005 G).

### **Vœu déposé par le GEP relatif aux objectifs en matière de rénovation thermique des immeubles du parc social.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 127 relatif aux objectifs en matière de rénovation thermique des immeubles du parc social.

M. Yves CONTASSOT pour 2 minutes.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

Cela va être très court effectivement. Il s'agit simplement que lorsqu'on a des projets de délibération, on améliore encore les informations qui nous sont fournies. Il y a déjà eu beaucoup d'évolutions positives et je tiens à les saluer.

On souhaite aller un peu plus loin encore pour qu'il y ait, sur tous les projets de délibération et pas simplement sur la majorité d'entre eux, tous les éléments qui figurent dans notre vœu, c'est-à-dire les objectifs attendus aussi précisément que possible, les gains envisagés par nature des travaux, les éléments qui justifient qu'on aille quelquefois pas très loin, il faut bien le dire, et aussi l'impact éventuel sur l'évolution des loyers, parce que c'est quand même un élément très important pour les locataires.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Yves CONTASSOT.

Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Yves CONTASSOT.

Avis favorable sur ce vœu. Nous souhaitons développer, dans les années qui viennent et dans cette mandature, la rénovation thermique des habitations du parc social. La Maire de Paris a d'ailleurs annoncé que les bailleurs sociaux investiraient un milliard d'euros pour réaliser cet objectif-là, et nous sommes comme vous attentifs à ce que cela ne se traduise pas par des augmentations de loyers pour les locataires et nous relayerons évidemment cette demande auprès de nos bailleurs.

Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127 du groupe Ecologiste de Paris avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 363).

### **Vœu déposé par le GEP relatif aux locataires menacés de vente à la découpe.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le vœu n° 128 relatif aux locataires menacés de vente à la découpe.

La parole est Mme Galla BRIDIER pour le groupe Ecologiste de Paris pour 2 minutes.

**Mme Galla BRIDIER.** - Merci, Madame la Maire.

Je ferai, moi également, très court.

Ce vœu vise à vous demander d'interpeller à nouveau le Gouvernement, et en particulier son Ministre de l'Economie, M. Emmanuel MACRON, car M. MACRON avec sa loi pour la croissance et l'activité ne s'attaque pas qu'au travail le dimanche mais aussi aux ventes à la découpe.

Cette loi, si elle était adoptée, ferait en effet la part belle aux promoteurs découpeurs en détricotant encore plus la loi Alur. Il est ainsi prévu de statuer par ordonnance pour supprimer un article de la loi Alur qui prorogeait de trois ans les baux des personnes en place dans les zones tendues.

Sous un Gouvernement soi-disant de gauche, je trouve cela assez incroyable, au détour d'une loi sur la croissance et l'activité, qu'il soit envisagé et même permis de précariser et déstabiliser encore plus des familles.

C'est pourquoi j'espère vivement que notre Assemblée accueillera favorablement notre vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame BRIDIER.

Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Galla BRIDIER.

Comme vous le savez, la lutte contre les ventes à la découpe est pour nous une priorité absolue. La Ville de Paris avec la Maire de Paris sont extrêmement engagées sur cette question. Il y a d'ailleurs eu des paroles très fortes d'Anne HIDALGO le 23 juin, lors de la Conférence Priorité Logement, au cours de laquelle nous avons fait passer le message aux acteurs privés du logement, aux grandes foncières en particulier, en leur disant que nous souhaitons la fin des ventes à la découpe à Paris.

Ce que nous constatons d'ailleurs, c'est que ces paroles fortes ont eu un certain nombre de conséquences. Par exemple, quai de Jemmapes, nous avons obtenu la fin de la vente à la découpe et la reprise de 47 logements par un bailleur social, en l'occurrence Paris Habitat.

Il serait donc particulièrement malvenu que, dans le même temps, par le biais d'ordonnances, le Gouvernement envoie un signal inverse qui reviendrait sur un certain nombre d'avancées protégeant les locataires qui étaient intervenus grâce à la loi Alur.

Donc nous émettons évidemment un avis favorable à ce vœu. Croyez bien que nous relayerons ce que vous dites dans ce vœu auprès du Gouvernement. Et surtout, pour ce qui concerne nos propres responsabilités, nous continuons à travailler de manière très active et très énergique pour mettre fin aux ventes à la découpe à Paris et pour protéger les locataires concernés.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 128 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 364).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au siège de l'UMP.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je donne à présent la parole à M. BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche sur le vœu n° 129 relatif au siège de l'UMP.

Hervé BÉGUÉ, vous avez la parole.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, notre Municipalité est pleinement mobilisée autour de l'objectif de création de 10.000 logements par an.

Voilà pourquoi les services de la Ville et notre adjoint en charge du logement, mon ami Ian BROSSAT, sont en recherche permanente de bureaux inutilisés et obsolètes.

C'est donc avec beaucoup d'attention que nous avons écouté la présidente du groupe UMP lorsqu'elle déclarait en juin dernier vouloir vendre le siège de son parti. Ce siège qui est, je cite Mme KOSCIUSKO-MORIZET, froid et glacial et qui rappelle de mauvais souvenirs.

C'est donc bien légitimement que nous nous inquiétons de l'avenir de ces locaux qui, si l'on s'en tient à la tendance actuelle sur le marché de l'immobilier d'entreprise, sont voués au désamour des entreprises et à l'obsolescence inévitable.

L'opportunité est double lorsqu'on sait que ces locaux sont situés dans le 15e arrondissement, arrondissement qui n'a pas encore atteint, n'en déplaise à nos "amis" de droite, l'objectif fixé par la loi S.R.U. en matière de logement social, et que cette parcelle se situe dans une zone particulièrement déficitaire relative au reste du 15e arrondissement de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Attendez, Monsieur BÉGUÉ, une seconde.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Je termine, j'en ai pour 30 secondes.

Les élus du groupe Communiste - Front de Gauche souhaitent donc, dans le cadre de la modification du Plan local d'urbanisme, que cette parcelle soit considérée comme une réserve pour la création exclusive de logement social, et particulièrement de P.L.A.-I. ou PLUS qui correspondent le plus aux besoins exprimés par les demandeurs de logements sociaux.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

M. Ian BROSSAT dans le calme et la sérénité. L'écoute qui est la base d'une démocratie apaisée.

Ian BROSSAT, vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je veux bien effectivement pouvoir m'exprimer dans le calme, sans me faire insulter par mon collègue de droite, voire d'extrême-droite.

Je voudrais émettre un avis favorable à ce vœu de mes collègues Hervé BÉGUÉ et Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche. Le 15<sup>e</sup> arrondissement reste effectivement, comme je le disais tout à l'heure un arrondissement déficitaire en logement social, et particulièrement le quartier de la rue de Vaugirard qui, après vérification, compte aujourd'hui 3 % de logements sociaux.

Par ailleurs, le groupe UMP développe, lors de ce Conseil de Paris, un vœu qui vise à augmenter par deux la transformation de bureaux en logements. C'est un vœu, je crois, qui est présenté par un certain nombre de vos collègues, et il s'agit d'une certaine manière d'accéder à votre demande, en permettant qu'une parcelle de logement social puisse être placée sur l'immeuble de la rue de Vaugirard, qui est actuellement occupé par le siège de l'UMP, et dont la numéro deux de l'UMP nous a dit elle-même qu'elle estimait qu'il était particulièrement inadapté.

Avis favorable, donc.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Ian BROSSAT.

J'ai une demande d'explication de vote de M. GIANNESINI pour l'UMP. Vous avez la parole.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI.** - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est ni plus ni moins qu'un petit coup de "com", dont l'auteur est surtout en recherche de "buzz". Je vous le dis : ce vœu est ridicule et ne grandit pas notre Assemblée. Mais surtout, ce qui est risible, si ce n'est affligeant, c'est qu'il provient du parti Communiste, qui n'a pas de leçon, vraiment, à donner en la matière. En effet, je vous suggère très fortement de vous renseigner sur l'historique de la construction du siège national de votre parti, place du Colonel Fabien. Vous demandez que l'UMP se sépare de son siège pour le transformer en logements sociaux, mais balayez devant votre porte. Avec la gauche, grande donneuse de leçons, c'est toujours : "faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais".

En effet, qui, dans les années 70, a fait exproprier des personnes modestes, pour la plupart âgées, pour y construire son siège ? C'est vous, enfin, vos dirigeants de l'époque ! Je me souviens notamment d'avoir vu de mes propres yeux - j'avais alors une quinzaine d'années - un vieux monsieur, qui ne voulait pas partir de sa petite maison, se faire expulser "manu militari", pour y construire à la place un abri antiatomique représenté par la coupole située devant le grand immeuble, comme on peut le voir en passant devant.

Et puis, sans ajouter une polémique à une autre polémique, je ne parlerai pas du financement de votre siège national, soi-disant payé grâce à la vente du muguet faite par les militants. Laissez-moi rire ! D'ailleurs, à l'époque, cela avait fait rire tout le monde. Heureusement, le ridicule ne tue pas, et on savait que le grand frère soviétique veillait.

Pour conclure, je dirai, dans cette période de Noël : "charité bien ordonnée commence par soi-même". En effet, en termes de surface, on pourrait faire beaucoup plus de logements sociaux avec le siège du parti Communiste, qui fait plus de 20.000 mètres carrés, alors que celui de l'UMP en fait cinq fois moins. D'ailleurs, je pense qu'après les élections cantonales et régionales, il ne vous restera plus beaucoup d'élus. Vous n'aurez donc plus besoin d'autant de surface. Ce sera le moment pour vous de prendre un logement social beaucoup plus petit !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. Tout est dans la nuance et la subtilité.

Ian BROSSAT, un mot, peut-être?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Un mot très rapide : je ne suis pas persuadé que dans la période actuelle, nous ayons - enfin, que vous ayez, en tout cas - tellement intérêt à ce que nous parlions du financement des partis politiques des uns et des autres. On peut évidemment entamer ce débat, mais je ne suis pas persuadé que ce soit dans votre intérêt.

Pour ce qui concerne la place du Colonel Fabien, deux remarques : la première, je suis désolé de vous le dire, mais il se trouve que ce bâtiment est classé. Je suis désolé. Et la deuxième... Et la deuxième, si vous permettez qu'on termine une phrase...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mais calmez-vous !

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Et la deuxième, c'est qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment en zone de déficit en logement social, puisqu'il est entouré de logements sociaux, comme le sait bien M. GIANNESINI.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris. Monsieur BELLARD, vous avez la parole. Non, pardon, Anne SOUYRIS, pour l'explication de vote.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Oui, le groupe Ecologiste de Paris ne souhaite pas participer au vote, considérant que ce n'est ni le sujet, ni le lieu. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 365).

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Qu'a voté la Maire de Paris ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Eh bien, elle a voté pour. Je suis chef de l'Exécutif. J'ai voté pour, très convaincue par les arguments. Voilà. Mais calmez-vous ! Vous vous faites mal ! Allez, allez !

Les vœux... Mais calmez-vous ! Calmez-vous ! Ah, Mme la présidente du groupe UMP demande la parole. Je lui donne la parole. Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci. Devant le comportement, pour tout dire, assez minable et indécent de la présidence, nous demandons une suspension de séance.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Vous avez une minute.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures trente-cinq minutes, est reprise à dix heures trente-six minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - La minute est passée. Nous reprenons la séance. Chers collègues, que les collaborateurs retournent à leur place et ne soient pas dans les travées, s'il vous plaît.

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un baromètre des logements sociaux.**

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la clé de répartition des logements sociaux.**

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre la vacance des logements sociaux et des locaux commerciaux.**

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Les vœux n<sup>os</sup> 130, 131, 132 et 132 bis ont trait à un baromètre de logements sociaux.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT pour deux minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Alors, pendant votre absence, Madame la Maire, M. BROSSAT nous a beaucoup, beaucoup parlé de moralisation de l'occupation du parc social. Je suis d'accord avec lui, donc c'est pour ça que j'ai déposé trois vœux. Et je suis sûre que M. BROSSAT est tellement démocratique qu'il va les accepter, puisqu'il s'agit d'associer à cette volonté de moraliser l'occupation du parc social, eh bien, une transparence.

Je rappelle qu'on avait déjà, dans une Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris en 2012, préconisé, dans une recommandation, qui était la n° 26, d'améliorer l'information des maires d'arrondissement pour qu'ils puissent disposer d'une vision d'ensemble sur les relogements effectués dans le parc social dans leur arrondissement.

Je voudrais vous dire, Monsieur BROSSAT, que j'ai écrit à tous les bailleurs sociaux pour avoir l'état du parc social dans l'arrondissement : l'état des vacances, par type de financement, par type d'adresse, etc. Peut-être que vous pourrez me pistonner pour que j'aie des réponses. Je n'arrive pas à les avoir. Ce que je souhaiterais... Je dis bien adresse par adresse, avec l'état des vacances, et pas une fois par an, puisqu'une fois par an, évidemment, nous avons des bleus budgétaires, mais des bleus budgétaires annuels, ça ne vous permet pas d'avoir l'état mois par mois de ce qui se passe dans votre arrondissement. C'est "ex post".

Donc j'ai déposé un vœu pour qu'on puisse établir chaque année la liste exhaustive, arrondissement par arrondissement, des logements sociaux et intermédiaires du parc, classés par type de financement et par type d'adresse, qu'on transmette ces données au Maire et qu'on les publie sur un site Internet. Et j'y ai ajouté d'autres vœux. Vous voulez que je les défende, peut-être ? Monsieur le Maire ? Non.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - On vient me parler à la tribune. J'écoute ce qu'on me dit en même temps. Excusez-moi.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je demandais si vous souhaitiez que je poursuive ou pas.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Oui, présentez les trois vœux.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je présente les trois vœux. Bon. Donc ça, c'est le premier vœu.

Le deuxième vœu concerne la clé de réservation des logements, puisque nous avons des contingents de réservation de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement, qui fluctuent significativement selon les arrondissements et les années. Tout le monde le sait. Et si la répartition du nombre de logements par réservataire est déterminée - ça, c'est vrai -, la clé de réservation de chaque logement, au moment d'une procédure de désignation de candidat, demeure totalement inconnue. Et les logements sociaux manifestent une grande disparité en termes de types de financement et de nombre de pièces, ainsi que de surfaces.

Donc, je souhaiterais qu'il y ait un baromètre qui permette aussi d'obtenir une clef de répartition des logements sociaux, selon les différents réservataires, aux fins de désignation des candidats et qu'on s'assure du maintien de l'égalité entre les différents réservataires en termes non seulement de nombre de logements réservés mais également, ce qui est très important, de types de financement, de nombre de pièces et de surfaces de chaque logement.

J'ajouterai que, comme sans doute beaucoup de mes collègues maires, moi, dans les quelques logements que j'attribue, je n'ai, comme par hasard, que des F1, voilà !

Que des F1 !

Donc, il y a un vrai problème aussi d'équité dans les attributions.

Alors, pourquoi pas ? Mais, à ce moment-là, que ce soit transparent et qu'on le dise !

Troisième vœu : il concerne un sujet qui est récurrent et qui est extrêmement prégnant aujourd'hui, Monsieur Ian BROSSAT ; c'est celui des rotations du parc.

Je suis allée physiquement dans des immeubles sociaux, faire...

Attendez la suite !

Eh bien, certains y vivent ! Certains d'entre eux y vivent !

Vous y allez de temps en temps, Monsieur Ian BROSSAT ? Vous allez faire les cages d'escalier ?

Eh bien, moi, j'y vais !

Vous, vous êtes un gros propriétaire. Alors, évidemment, vous n'avez peut-être pas ce loyer-là.

Moi, cher ami...

Est-ce que vous allez régulièrement faire des cages d'escalier pour voir les logements vides ?

Les logements vides ?

Extrêmement instructif !

Quand des locataires m'appellent, j'y vais très régulièrement parce que, pour leur rendre visite, rassurez-vous, je n'aurais pas gagné si je ne connaissais pas aussi toutes les cages d'escalier, privées ou pas privées d'ailleurs, mais je vais voir les logements qui sont vides dans le parc social, Monsieur Ian BROSSAT. Il y en a de plus en plus !

Il y en a de plus en plus.

Alors, comme vous êtes pour la transparence, faites un baromètre qui indique, adresse par adresse, le nombre de logements vides. Il n'y a rien à cacher. On expliquera qu'on est en train de faire des travaux.

Parce que, Monsieur BROSSAT, vous n'êtes pas maire, hélas ou tant mieux, je n'en sais rien, mais sachez que, dans les arrondissements, les premiers à devoir conseiller et orienter les demandeurs de logements sociaux...

J'avais trois vœux, si vous permettez, donc juste un peu de temps ! J'ai passé 30 secondes sur le premier.

C'est nous qui devons leur donner des réponses, même si nous n'attribuons que 10 logements par an, comme c'est mon cas.

Monsieur BROSSAT, dans votre baromètre...

S'il vous plaît !

Dans votre baromètre... et là on devrait tous se retrouver, à Droite et à Gauche. Ce n'est pas de Droite, ça, faire un baromètre de la transparence ! Vous qui aimez beaucoup ce mot !

Alors, faites un baromètre qui va publier chaque mois l'état des vacances de logements...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous êtes arrivée au bout de votre temps de parole, Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - ... et de locaux commerciaux.

Nous n'arrivons pas à avoir ces chiffres.

Merci.

J'avais 6 minutes, je n'ai pas dépassé mes 6 minutes.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Oui, on avait coupé le compteur après votre premier vœu, si vous voulez bien.

Merci.

La parole est à M. BROSSAT, pour vous répondre et présenter le vœu de l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire.

Chère Florence BERTHOUT, vous avez présenté, en réalité, trois vœux, les vœux n<sup>os</sup> 130, 131 et 132, qui sont relatifs à un baromètre des logements sociaux, à la clef de réservation et à la lutte contre la vacance des logements sociaux et des locaux commerciaux du parc de la Ville de Paris.

Je veux vous dire que la transparence est effectivement pour nous une préoccupation majeure.

Il est d'ailleurs un peu paradoxal que vous présentiez un vœu sur cette question de la transparence, alors même que vous avez voté contre les projets de délibération relatifs au conventionnement qui nous permettent de réaliser des enquêtes sociales. Car, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, en l'absence de conventionnement, il n'y a pas d'enquête sociale et il n'y a pas de connaissance par nos bailleurs sociaux de la nature des revenus des ménages qui vivent dans le parc.

Donc, la seule possibilité pour nous de faire la transparence sur l'occupation du parc, c'est le conventionnement.

Concernant la demande que vous formulez, je veux vous dire plusieurs éléments qui, d'ailleurs, sont repris dans le vœu de l'Exécutif, et j'imagine, par conséquent, que vous serez d'accord avec le vœu de l'Exécutif.

Nous allons aller plus loin que ce que nous avons d'ores et déjà fait, en mettant en place un système que nous avons d'ores et déjà annoncé : c'est la mise en ligne d'un certain nombre d'offres de logements qui sont aujourd'hui vacants et dont nous souhaitons que les demandeurs de logements sociaux puissent se positionner. C'est le système "Loc'annonces" : une proposition que nous avons faite il y a d'ores et déjà des mois.

C'est notamment - Madame BERTHOUT, vous voyez à quel point je suis attentif à ce que vous dites ! - une méthode qui nous permettra de répondre à cet enjeu de la vacance de logements.

L'enjeu, Madame, ce n'est pas de faire un baromètre ; l'enjeu, c'est de lutter contre la vacance et de faire en sorte que ces logements, qui sont aujourd'hui vacants, trouvent preneur.

C'est la raison pour laquelle "Loc'annonces" sera mis en ligne dès le premier trimestre 2015 et permettra à des demandeurs de logements sociaux de se positionner sur un certain nombre de logements qui sont aujourd'hui vacants et, pourquoi pas, dans le 5e arrondissement.

Voilà donc le sens du vœu de l'Exécutif que nous présentons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame BERTHOUT, maintenez-vous les trois vœux ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - C'est quand même extraordinaire ! Vous voulez lutter contre ceux qui ont des revenus... qui auraient des revenus élevés...

Mais, moi, je suis d'accord !

Sauf que, quand vous achetez, cher ami, vous ne luttez pas là-dessus.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Du coup, maintenez-vous les trois vœux ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Vous voulez lutter contre cela en faisant du fichage, vous l'avez dit tout à l'heure, mais, par contre, vous ne voulez pas ficher les vacances !

On va lutter contre les vacances sans faire de baromètre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT !

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - C'est une blague !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Maintenez-vous les trois vœux ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - J'admire l'honnêteté intellectuelle de M. Ian BROSSAT.

Si M. BROSSAT est d'accord avec moi, que ne dit-il "oui" à mes vœux ?

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Maintenez-vous vos trois vœux ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Oui.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Oui, d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 130, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2014, V. 366).

### **2014 DU 1148 - Saint-Ouen (93) - Régularisation de la situation foncière du terrain d'assiette de l'usine du SYCTOM.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 1148 et à l'amendement technique n° 132A : cela concerne la régularisation de la situation foncière d'un terrain d'assiette de l'usine du SYCTOM à Saint-Ouen.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous avez la parole.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - C'est un amendement technique.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 132A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 132A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1148 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DU 1148).

## **2014 DU 1011 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1011 G : subvention de 250.000 euros et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour 5 minutes.

Mes chers collègues et néanmoins amis, je vais vous demander de bien vouloir revenir au calme et à la sérénité pour que nous puissions tous écouter Yves CONTASSOT.

Merci.

**M. Yves CONTASSOT**. - Toujours calme et serein avec moi, ne vous inquiétez pas !

Simplement, les C.A.U.E., vous le savez, ont changé de mode de financement depuis le 1er mars 2012. Avant, il y avait une taxe départementale sur les C.A.U.E. qui était calculée sur la même assiette que la taxe locale d'équipement, votée par le Conseil général. Depuis le 1er mars 2012, les Départements peuvent établir une taxe destinée au financement des C.A.U.E., sur la base de la taxe d'aménagement. Elle s'appelle taxe départementale d'aménagement.

Elle est applicable dans toutes les communes du département, établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments de toute nature, y compris sur les réalisations faites à l'intérieur des Z.A.C. et des programmes d'aménagement d'ensemble. Elle s'applique aussi, comme la taxe départementale des espaces naturels sensibles, aux aménagements divers.

Or, Paris n'a jamais créé cette taxe. Donc, ce sont les contribuables parisiens qui, dans leur ensemble, financent le C.A.U.E., alors qu'il est prévu explicitement par la loi que ce soient uniquement les aménageurs qui financent les C.A.U.E.

C'est donc une forme d'anomalie, si j'ose dire, que nous dénonçons depuis 2001. Malheureusement, année après année, on voit que rien ne bouge en la matière, donc c'est une nouvelle occasion pour nous de demander qu'on regarde d'un peu plus près le financement des C.A.U.E., car, à ma connaissance, nous avons le seul C.A.U.E. qui est financé de cette manière en France.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Cher, Yves CONTASSOT, merci pour cette intervention qui n'est pas nouvelle, parce que je crois que vous la faites tous les ans depuis 2001. Effectivement, c'est un sujet récurrent, comme on dit, presque un marronnier. Je vais utiliser, malheureusement, les mêmes arguments pour vous répondre afin de rappeler que le Conseil général de Paris verse une subvention au C.A.U.E. en toute légalité.

Quelques éléments techniques. L'article L. 331-1 du Code de l'urbanisme a institué une taxe d'aménagement. Elle comprend plusieurs parts : une part communale, une part départementale et une part régionale. Il se trouve qu'à Paris, seulement deux de ces parts sont appliquées : la part communale et la part régionale. La part départementale peut financer les C.A.U.E., mais je vous rappelle qu'elle est facultative.

A Paris, les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme sont donc actuellement soumises à une part communale et une part régionale, ce qui représente une fiscalité de 6 % par mètre carré taxé. Nous avons fait le choix de ne pas rajouter à cela une nouvelle taxe que représenterait la part départementale, conformément aux engagements pris par la Maire de Paris devant les Parisiens, engagements qui concernent l'ensemble de la majorité.

Ce qui veut dire que le financement départemental du C.A.U.E. de Paris se réalise via une subvention annuelle de 250.000 euros. Le travail du C.A.U.E. est soutenu par la Municipalité. Nous travaillons d'ailleurs au rapprochement des deux entités, Pavillon de l'Arsenal et C.A.U.E. de Paris, afin qu'ils travaillent mieux ensemble et qu'ils puissent mutualiser certaines actions complémentaires en faveur de la création et de la qualité architecturale.

La seule chose que je peux répondre, Monsieur CONTASSOT, c'est que nous resterons sur notre position et j'émetts un avis défavorable à votre proposition.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - On va juste voter le projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1011 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1011 G).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'acquisition de parcelles en vue de la réalisation d'une cour d'école.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 133 est relatif à l'acquisition de parcelles en vue de la réalisation d'une cour d'école.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes maximum.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, l'école polyvalente des Tourelles qui se trouve aux abords de la porte des Lilas dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, est une école, pour bien situer le contexte, qui avait atteint ses capacités maximales d'accueil et qui était au bord de l'implosion. La Ville, alors, avait lancé la réalisation d'une annexe sur une parcelle située juste en face de l'école existante, de l'autre côté de la rue. L'annexe vient d'être livrée depuis peu et les conditions d'accueil se sont améliorées.

Il reste une difficulté. Cette annexe étant située de l'autre côté de la rue, les équipes d'enseignants doivent organiser à chaque récréation des traversées sécurisées. Ces traversées réduisent d'autant les temps de pause des enfants et compliquent le travail des enseignants. Lors de la construction de l'annexe, la Ville avait prévu de construire également une nouvelle cour de récréation qui aurait permis d'éviter tous ces désagréments. Mais à ce jour, le projet n'a pas abouti. Pourtant, l'opportunité foncière est bien là.

Deux parcelles qui jouxtent l'annexe de l'école sont actuellement disponibles.

Il y a la parcelle du 22, passage des Tourelles, qui appartient au bailleur Batigère. Cette parcelle n'accueille qu'un seul immeuble inutilisé et muré depuis des années. La parcelle a même été longtemps squattée par des sans-abri. Cela s'est soldé malheureusement par un drame en avril dernier puisqu'un incendie s'est déclaré et a entraîné le décès d'un occupant de l'abri de fortune.

Quant à la deuxième parcelle, elle n'abrite qu'un local-poubelle qui ne présente aucun intérêt architectural.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui demande à la Ville de se porter acquéreur de ces deux parcelles afin d'y construire une nouvelle cour de récréation.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - C'est moi qui vous remercie.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame PRIMET, pour ce vœu. L'école polyvalente des Tourelles a fait l'objet d'une extension, comme vous l'avez dit, mise en fonctionnement en 2013. Cette annexe, qui est construite

en modulaire, a été créée passage des Tourelles, de l'autre côté de la rue. Elle dispose de trois classes, d'un préau, de locaux techniques, mais elle est dépourvue de cour de récréation.

La demande que vous formulez, qui est particulièrement portée par Frédérique CALANDRA, la maire de l'arrondissement, est bien prise en compte par les services de la Ville. Je vous confirme que les services de la direction de l'urbanisme ont été mandatés et ont repris l'attache des bailleurs sociaux concernés, Batigère et A.I.U.E.S., afin d'engager rapidement l'acquisition des deux parcelles que vous évoquez pour permettre la réalisation de cette cour d'école.

Cette négociation est en cours afin d'aboutir rapidement. La discussion porte notamment sur le volet démolition préalable et sur le prix, mais les enjeux budgétaires sont relativement limités et devraient pouvoir se résoudre rapidement.

Sur la base de ces éléments d'information qui, j'espère, vous auront rassuré, je vous propose donc de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je serai obligé d'émettre un avis défavorable, notamment eu égard à votre avant-dernier considérant : envisager une D.U.P. sur des bailleurs sociaux qui sont des opérateurs intervenant eux-mêmes sur des motifs d'intérêt général, semble disproportionné, voire juridiquement difficile.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame PRIMET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Non, on le retire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu n° 133 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet d'aménagement d'une parcelle rue Championnet.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 134 est relatif au projet d'aménagement d'une parcelle rue Championnet.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour deux minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la parcelle du 2, de la rue Championnet est située dans un lieu stratégique pour le quartier Simplon-Poissonniers, du fait qu'elle forme un pincement de la partie large et arborée de la rue des Poissonniers, contribuant à enclaver la partie nord de ce quartier et créant un recoin insalubre et insécurisant.

Les habitants de ce quartier se sont largement exprimés pour demander que cette parcelle soit transformée en placette, afin de mettre fin aux inconvénients mentionnés, d'établir une continuité urbaine dans la rue des Poissonniers et d'ouvrir l'espace devant le nouveau jardin public. Les habitants ont en plus découvert avec stupeur et indignation que, sans tenir compte de leur avis, un projet de reconstruction d'un bâtiment avait fait l'objet d'un permis de construire.

La demande s'est exprimée avec vigueur lors du conseil de quartier du 3 décembre 2014 pour que ce projet de construction fasse l'objet d'un moratoire et qu'un projet urbain répondant aux besoins du quartier soit conçu sur cette parcelle marquante. Il est possible de reporter le projet de construction de logements sur une parcelle du quartier qui poserait moins de problèmes, notamment sur les terrains appelés à être libérés par l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe UMP, nous proposons le vœu suivant : qu'un moratoire sur le projet de construction de la parcelle du 2, rue Championnet soit conclu avec le propriétaire, que la concertation avec les habitants soit relancée afin de concevoir un projet établissant une continuité urbaine de la partie nord de la rue des Poissonniers, améliorant la sécurité et la salubrité grâce à la suppression du recoin que forme le 2, rue Championnet avec la rue des Poissonniers, que le projet de construction de logements puisse être reporté sur un terrain où ne seraient pas créées ces difficultés.

Je rajouterai qu'en effet à cet endroit, il y a des problèmes de sécurité et de vitesse de la circulation et qu'en effet, c'est une très bonne idée.

Donc, je soumets ce vœu à votre sagacité et vous serez reconnaissants de bien vouloir l'adopter.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie Christian HONORÉ et Pierre-Yves BOURNAZEL pour ce vœu.

Je voudrais quand même leur signaler à tous les deux qu'ils font preuve d'une inconstance étrange dans leurs choix concrets et que cela dénote, quand même, une certaine désinvolture.

Le 4 novembre 2013, vous avez tous les deux voté en Conseil d'arrondissement - et vous étiez tous les deux présents, comme le prouvent les registres - une délibération favorable au projet d'aménagement du 2, rue Championnet. Cette délibération précisait explicitement que la Ville avait préempté la parcelle pour conclure un bail emphytéotique avec Paris Habitat afin d'y réaliser des logements sociaux.

Donc je me suis posé la question : pourquoi avez-vous changé d'avis ? Pas facile de trouver une raison, mais je crois que j'en ai trouvé une pour finir. En regardant la carte, il semble que la parcelle soit de forme triangulaire : sans doute une raison suffisante pour expliquer cette volte-face.

Permettez-moi de vous rappeler que la priorité des Parisiens et des Parisiennes est le logement. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ils ont élu Anne HIDALGO Maire de Paris. Or, ce projet est un projet de qualité. Il permet d'élargir le trottoir de 1,60 mètre à 2,20 mètres en améliorant la circulation piétonne. Il permet la construction de 33 logements sociaux, d'un bureau et d'un commerce en rez-de-chaussée. Ce commerce, vitré et traversant tout le long de l'immeuble, permettra de traiter les difficultés actuelles de délaissé de l'espace public côté nord.

Vous réclamez une placette, alors qu'un jardin public très apprécié a été ouvert de l'autre côté de la rue des Poissonniers. Pour toutes ces raisons, je vous proposerai de donner un avis défavorable à ce vœu.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 134 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

### **2014 DLH 1217 - Extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses situées dans les 2e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 1217 : extension du droit de préemption urbain renforcé à 257 adresses situées dans les 2e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements.

Je vais donner la parole successivement à Jean-Bernard BROS, Danielle SIMONNET, Galla BRIDIER, Danielle PREMEL, Éric AZIÈRE, Yves POZZO di BORGIO, Agnès EVREN, Pierre-Yves BOURNAZEL, Nicolas BONNET-OULADJ, Catherine BARATTI-ELBAZ, Sandrine CHARNOZ et Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes chacun maximum.

M. Jean-Bernard BROS a la parole.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le droit de préemption urbain est un outil qui offre des possibilités à notre collectivité, notamment en lui permettant de devenir propriétaire de biens immobiliers lors de leur mise en vente.

Vous nous proposez par ce projet de délibération d'étendre ce droit. Si sur le principe nous n'y sommes pas opposés, nous souhaitons alerter la Ville sur certains aspects de cette extension.

L'objectif d'intervenir afin de protéger les locataires en place des conséquences d'une vente de leur logement est totalement justifié et nous le partageons.

C'est une pratique que nous utilisons déjà lors de ventes à la découpe par exemple. L'étendre pour l'achat dans le diffus nous paraît donc une démarche parfaitement recevable.

Nous pensons que d'une manière globale, les préemptions dans le diffus doivent répondre à des situations particulières d'urgence ou de danger pour les locataires.

Nous avons pourtant une réserve sur la préemption via un autre scénario : celui pour la Ville d'acquérir des appartements à prix élevé ou très élevé alors qu'il n'y a pas d'urgence ou de familles risquant de se retrouver sans solution.

Contrairement à la préemption par immeuble ou par lot, la préemption dans le diffus est-elle une démarche judicieuse financièrement ? La question est clairement posée.

L'acquisition, la gestion du bien, le lien avec les copropriétés... notre crainte est que le coût soit au final très important pour la Ville.

Évidemment, il faut faire du logement social dans les zones dans lesquelles il en manque, et nous entendons la logique qui habite cette démarche. Mais il faut également que la Ville soit bonne gestionnaire dans les achats dans le diffus que nous choisirons de faire, car ils peuvent constituer un coût colossal et en la matière, nos crédits sont certes importants mais pas illimités.

Les prix de l'immobilier sont ce qu'ils sont. Nous arrivons à des retours sur investissement, notamment quand nous préemptons des immeubles entiers ou par bloc. Les 850 millions d'euros prévus pour la préemption dans le diffus ne vont-ils pas se retrouver absorbés par l'achat d'un nombre restreint d'appartements préemptés ?

Je répète : si l'objectif est d'intervenir pour empêcher des locataires ne pouvant acheter de se retrouver sans solution, nous vous suivons pleinement dans cette démarche.

Monsieur le Maire, il y a également un vrai travail de pédagogie à faire sur cette mesure car nous avons été interpellés de nombreuses fois sur la question. Elle est mal comprise par nos concitoyens.

Voilà, mes chers collègues, les quelques points que je souhaitais porter publiquement dans les alertes, certes, mais mon groupe votera avec prudence ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je tiens à saluer ce projet de délibération. Il est en effet essentiel d'instaurer cette extension du droit de préemption renforcé compte tenu qu'avec le droit de préemption simple, la Mairie ne peut pas préempter un lot d'une copropriété qui a plus de dix ans.

Le projet de délibération ne concerne que les 2e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements. J'attends donc avec impatience la suite pour les autres arrondissements : 1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 13e, 14e et 16e.

Evidemment, je voterai pour ce projet de délibération.

Il s'agit là de mobiliser des appartements dans le diffus des copropriétés.

J'imagine que ce projet de délibération va avoir droit à de fortes et vives contestations dans les rangs de la droite, avec ce droit de préemption renforcé, la Ville va en effet pouvoir plus facilement introduire des logements sociaux dans des quartiers ghettos de riches, qu'il s'agisse du 16e, du 8e, du 7e et j'en passe. Eh oui, l'entre-soi des riches, cela suffit !

Mais quel dommage que l'Exécutif ait refusé d'assumer d'avoir un réel recours à l'emprunt. Si vous aviez adopté l'amendement, lors du débat budgétaire, que j'avais formulé sur un recours à l'emprunt renforcé qui nous mettait pourtant à un taux d'endettement bien inférieur à celui de la Ville de Lille ou de Marseille, nous aurions pu atteindre l'objectif des 25 % de logements sociaux, non pas en 2025, dans dix-sept ans, mais là, maintenant, d'ici la fin de la mandature. Et c'est bien dommage, car si on veut véritablement opérer un rééquilibrage Est/Ouest dans le logement social, il faut y mettre les moyens.

Alors, oui, le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé permettent à la Ville d'acquérir des logements moins chers que les prix du marché. Il est urgent que l'on considère enfin le droit de se loger comme supérieur au droit de spéculer sur le logement.

Par ailleurs, compte tenu de la modification du P.L.U. en 2015, je profite de l'occasion de ce projet de délibération pour élargir les perspectives et demander une inflexion de la politique de réservation du logement social des monopropriétés.

Aujourd'hui, beaucoup de parcelles réservées au logement social sont des parcelles promises à un changement d'usage ou à un aménagement. Devant la diminution du stock de réservation logement social, il faudrait aussi réserver des parcelles déjà occupées par du logement locatif et ne présentant pas aujourd'hui de problèmes particuliers, si ce n'est le risque de passage en copropriété, de vente à la découpe et de disparition du caractère locatif de la résidence.

Mes chers collègues, il faut absolument que nous usions de tous les leviers possibles, mais il faut user de tous les leviers possibles pas simplement pour appliquer la loi : il faut user de tous les leviers possibles pour avoir des ambitions bien plus fortes.

Sur Paris, l'ambition plus forte que nous devons avoir - et je regrette que l'Exécutif n'ait pas témoigné dans le débat budgétaire -, c'est de modifier en profondeur la politique de peuplement de Paris. L'exode social des couches populaires et moyennes n'a pas été enrayeré malgré les deux dernières précédentes mandatures.

Il se poursuit, cet exode social. La gentrification de la Capitale continue à suivre son cours même si, avec la crise, nous avons des poches de précarité très forte qui s'aggravent.

Si on veut permettre à nouveau aux classes populaires et aux catégories moyennes du salariat ou, autrement dit, aux catégories des classes moyennes, fragilisées selon les études de l'APUR, de pouvoir, soit revenir vivre à Paris, soit continuer à vivre à Paris, alors il faut développer une politique en faveur du logement social bien plus ambitieuses que celle qui se cantonne simplement à l'obligation légale d'appliquer la loi.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez d'approuver un projet de délibération relatif à l'extension du droit de préemption urbain renforcé.

Dans les 257 immeubles qui ont été ciblés, la Ville pourra, en cas de changement de propriétaire d'un logement, le préempter afin de le transformer en logement social.

Nous nous en félicitons évidemment.

D'abord, parce que les écologistes proposent d'utiliser la préemption dans le secteur diffus depuis plus de dix ans. Pendant longtemps, nous avons prêché dans le désert. Nous sommes donc heureux qu'aujourd'hui la majorité se retrouve autour de cet objectif commun.

En effet, le conventionnement de logements existants est un des moyens à la disposition de notre collectivité pour produire du logement social dont nous manquons cruellement à Paris puisque, rappelons-le encore une fois, près de 150.000 ménages sont en attente d'un logement social dans notre Capitale.

La préemption de logements et non d'immeubles est un outil essentiel pour favoriser le rééquilibrage dans les arrondissements déficitaires où le foncier est rare et cher. Mieux encore, elle permet aux locataires en place de se maintenir dans le logement, notamment les ménages fragiles habitant dans ce que l'on appelle communément le logement social de fait.

C'est donc un outil de justice sociale et nous nous félicitons que la Ville ait décidé d'étendre la liste des adresses où elle pourra l'utiliser.

Néanmoins, je l'ai rappelé lundi, lors de mon intervention sur le programme d'investissement de la mandature, il ne suffit pas de produire pour produire. Avant l'arrivée de la gauche en 2001, la Ville de Paris était propriétaire de nombreux logements, lui permettant de loger un certain nombre de ses amis.

Sans rentrer dans la polémique sur ce sujet, force est de constater que la Ville s'est rendue responsable de l'insalubrité d'un certain nombre d'immeubles en ne jouant pas son rôle de propriétaire. Nous devons nous assurer qu'une telle inconséquence ne se reproduira pas, et que la Ville sera bien représentée, notamment lors des conseils syndicaux et des assemblées générales de copropriétés. Bref, qu'elle se comporte en copropriétaire irréprochable.

Nous ne doutons pas que c'est bien l'objectif de notre majorité.

Par ailleurs, si nous avons bien compris les critères qui ont présidé au choix des 257 adresses que vous nous présentez, nous nous interrogeons sur certains points.

Tout d'abord, le critère retenu d'appartenance à la zone de déficit en logement social ne permet pas réellement de faciliter un rééquilibrage dans les arrondissements déficitaires, puisque l'immense majorité des adresses se situent dans des arrondissements déjà largement pourvus en logements sociaux.

Ce sont bien les quartiers déficitaires qui ont été ciblés et nous l'entendons. Mais nous souhaiterions que le D.P.U.R. ne se limite pas aux logements appartenant au parc social de fait et qu'ainsi la préemption dans le diffus concerne également les arrondissements de l'Ouest parisien.

Pour ce faire, nous sommes favorables à ce que le D.P.U.R. puisse être encore élargi au cours de la mandature pour l'étendre à de nouveaux immeubles. Cette révision pourrait être annuelle, d'autant que la modification du P.L.U. sera l'occasion d'étendre la zone de déficit en logement social.

Elle concernera en effet l'ensemble des quartiers comportant moins de 25 % de logements sociaux contre 20 % actuellement, suite à la loi de janvier 2013 qui avait porté à 25 % la part de logements sociaux par commune.

Cette réévaluation devrait également être l'occasion d'offrir à notre Assemblée une visibilité sur les logements qui auraient effectivement été préemptés.

Bref, nous nous félicitons de ce projet de délibération et nous resterons attentifs à sa mise en œuvre effective.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Monsieur le Maire, chers collègues, respecter nos engagements et se donner les moyens d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés concernant les logements sociaux, c'est la finalité de ce projet de délibération et nous l'assumons.

L'outil du droit de préemption urbain renforcé est au bénéfice des Parisiens et de tous les Parisiens. L'outil du D.P.U.R. est rattaché à la loi Alur qui a pour objectif de réguler les dysfonctionnements du marché, de protéger les propriétaires et les locataires et de permettre l'accroissement de l'offre de logements, dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires.

Ce n'est pas un outil de spoliation comme on voudrait nous le faire croire.

Aussi, nous pouvons examiner sereinement ce qui est proposé.

Tout d'abord, les 257 immeubles représentant 8.081 logements visés l'ont été après une étude de l'APUR répondant aux trois critères suivants :

- être placé sous le régime de la copropriété ;
- être situé en zone de déficit en logement social ;
- remplir les critères d'appartenance au parc social.

Ce troisième critère relativise l'argument d'un coût budgétaire très élevé, que certains mettent en avant sans aucun chiffre.

Reconnaissons que les bailleurs sociaux ne seront qu'un propriétaire minoritaire dans le cadre d'une copropriété, mais ils peuvent être, par leurs compétences et leurs exigences, un copropriétaire très présent qui impulse une dynamique au sein de la copropriété.

Nous sommes loin du fantasme du grand remplacement ni dans la soi-disante éviction des classes moyennes, puisqu'il s'agit en fait de logements sociaux de fait, avec des loyers peu élevés et des locataires aux revenus modestes qui sont souvent menacés d'un congé pour vente par leur propriétaire et qui seraient obligés de quitter leur quartier, chassés par la spéculation.

Oui, nous protégeons par là les Parisiens et permettons que cette mixité fine, qui a été une des caractéristiques de Paris, ne le soit pas systématiquement et uniquement entre bouts de villes mais par immeuble, au plus près des habitants, en partageant le même lieu d'habitation.

La politique de l'habitat ne se résume pas au droit de la préemption simple et renforcé ; elle est plus large, plus complexe, mais une seule logique porte tous les différents outils et programmes mobilisés, celle d'un Paris pour tous les Parisiens, y compris pour les classes moyennes, n'en déplaise à l'opposition.

Nous voterons bien entendu ce projet de délibération, qui est une nouvelle avancée vers un Paris riche de sa diversité.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Éric AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais essayer de dédramatiser un peu cette polémique annoncée sur cette disposition du Code de l'urbanisme, pourquoi ?

Parce que d'abord, et ce débat sur le logement depuis ce matin en est un bon exemple, il y a là une évidente provocation politique dans la présentation et la médiatisation de ce projet de délibération, et nous ne voulons pas tomber dans ce piège.

Je dois d'ailleurs dire, pour relier ce sentiment de provocation permanente sur l'incident de tout à l'heure, je pense, Monsieur PENINOU, Messieurs les Adjointes, Madame la Maire de Paris, que vous prenez une lourde responsabilité dont j'exonère d'ailleurs le groupe Ecologiste - Les Verts dans la dégradation du débat politique au sein de ce Conseil en encourageant les provocations gratuites comme ce vœu déposé par le groupe Communiste, que Mme la Maire de Paris a voté.

À la provocation répond toujours la réaction et provocation-réaction, ce n'est pas notre conception du débat politique, et je ne crois même pas que ce soit la conception du débat politique national.

Sur cette opération, en l'occurrence, il s'agit d'une opération qui concerne le logement social de fait, et j'ai une relative confiance en l'APUR pour identifier et valider cette qualification locale.

Maintenant, sans préjuger le bilan que nous pourrions tirer et qu'il faudra faire de cette extension du droit de préemption renforcé quant au prix d'acquisition, au risque de spoliation, car il existe, du juste prix vis-à-vis du propriétaire, même si le Code de l'urbanisme prévoit une évaluation sur le prix médian des transactions dans le même quartier ou dans le même îlot, et non pas le prix du domaine, la véritable question posée est donc le coût total de production d'un logement selon cette méthode et surtout, les frais de gestion à moyen et long termes qui résulteront de l'introduction de la Ville dans autant de copropriétés qu'il y aura d'acquisitions.

J'ai bien peur que les charges générées par les améliorations évidentes, indispensables et nécessaires de ces appartements, les frais de gestion et le coût d'acquisition au prix médian du marché fassent de ce programme dit de social dans le diffus l'exemple même d'une fausse plus ou moins bonne idée.

Mon sentiment, je dirai que pour conclure devant ce projet de délibération, on a un peu le sentiment d'être entre un épouvantail à moineaux et une usine à gaz.

Épouvantail à moineaux pour le côté provocation et usine à gaz pour le côté réalité du coût de revient. Mais au fond, le coût de revient, qu'importe, puisque tout ceci se fait à crédit, dans le confort du recours à l'emprunt, au prix de la dette, qui renforce le compte foncier abondamment.

Je comprends que ce ne soit pas la rigueur de gestion, la pertinence financière qui guident vos choix politiques dans ce domaine, mais tout ceci me semble plutôt, compte tenu de la complexité juridique de la méthode et compte tenu de la réalité du prix de revient, une mauvaise idée.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Groupe Ecologiste pour Paris, c'est le nom exact du groupe.

Agnès EVREN.

**Mme Agnès EVREN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération met en lumière le décalage entre une vision enchantée de la mixité sociale de la gauche parisienne et la réalité du terrain telle que les riverains du secteur Castagnary, ciblés par ces préemptions, la vivent au quotidien.

Merci, Monsieur BROSSAT, d'avoir rappelé tout à l'heure que le 15<sup>e</sup> arrondissement compte aujourd'hui 9.000 demandeurs de logements sociaux ; c'est dire à quel point en effet personne ne conteste ici la nécessité absolue de produire des logements sociaux, et encore moins, nous, dans le 15<sup>e</sup>, je le précise.

Mais si nous partageons le constat, nous divergeons nettement sur les moyens d'y parvenir. Ce projet de délibération est très révélateur des paradoxes de votre politique de logement.

En effet, le comble du paradoxe est de prétendre faire de la mixité sociale fine à l'échelle de l'immeuble alors que les adresses ciblées sont situées dans le secteur Castagnary-Brancion-Vouillé, qui atteint déjà 45 % de logements sociaux et qui accueillera bientôt plus de 500 nouveaux logements !

Pourquoi niez-vous, Monsieur BROSSAT, ce constat d'évidence qui s'est imposé à tous, et tout particulièrement aux riverains. Jean-François LAMOUR en sait quelque chose puisque tous les jours, les riverains lui en parlent.

Pourquoi n'écoutez-vous pas les habitants, qui ont le sentiment que l'on déséquilibre leur quartier au hasard des terrains libres avec une seule obsession, une seule : atteindre le taux de 25 % de logements sociaux en 2025.

Je vous épargnerai ici l'énumération exhaustive de tous les immeubles préemptés par la Ville dans cette zone du 15<sup>e</sup> arrondissement depuis 2008 : le n° 3, le 67, le 68, le 88, le 132, le 137, le 139, le 106 rue Castagnary, et je passe sur la rue Brancion ou la rue de Vouillé. Et c'est bien là, Monsieur BROSSAT, que le bât blesse.

Mais je ne doute pas que vous ayez entendu les inquiétudes des riverains lors de la réunion publique organisée par Philippe GOUJON sur le P.L.H. Les habitants ont beaucoup apprécié votre présence mais malgré ce dialogue, ils redoutent l'avenir.

Sur le plan qualitatif, nous sommes également très loin du compte.

Pour que le logement social soit de qualité, il faut qu'il soit accompagné d'équipements publics indispensables à la vie du quartier.

Or, parmi les emplacements existants soumis au droit de préemption urbain renforcé dans le 15<sup>e</sup>, aucun, je dis bien aucun, n'est réservé pour des équipements d'intérêt général ou encore des espaces verts, sujet sur lequel la modification du P.L.U., je le rappelle, a pourtant longuement insisté. Ce quartier en manque terriblement. Il serait donc pertinent de réfléchir à des réserves pour équipements collectifs et également pour espaces verts.

La Ville refuse même, mes chers collègues, des propositions soutenues par les habitants et les membres de conseils de quartier telles que l'installation de la ferme maraîchère à Castagnary - on en avait déjà parlé -, et j'ajoute que le seul square du quartier a été transformé en T.E.P.

De plus, la création d'un jardin de 1.350 mètres carrés au sein du projet immobilier du 102-108, rue Castagnary n'est déjà plus adaptée compte tenu de l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux habitants.

Pour conclure, nous vous le redisons solennellement, Monsieur BROSSAT, nous devons être plus ambitieux pour améliorer le cadre de vie de cette rue. Le quartier Castagnary doit retrouver une nouvelle dynamique. Nous devons réfléchir ensemble à un projet global pour requalifier ce quartier en engageant une réflexion sérieuse sur les modes de vie de ses habitants, sur les activités sociales et économiques à favoriser et sur les conditions de desserte et besoins qui en résultent.

Un dernier point de méthode, qui me paraît important, la Ville doit associer ses interlocuteurs, élus et habitants, bien en amont de telles décisions pouvant bousculer le quotidien d'un quartier.

Il n'est pas admissible que des locataires apprennent souvent par simple courrier que leur immeuble a été préempté. Vous avez déjà fait un pas à la faveur d'un vœu émanant de ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui demandait effectivement l'association des maires d'arrondissement en vue d'un travail plus collaboratif, et je vous en remercie.

Mes chers collègues, l'ignorance crée l'inquiétude ; le fait accompli crée la méfiance ; si vous additionnez l'inquiétude et la méfiance, il est rare que vous obteniez un climat apaisé et qui favorise, comme le projet de délibération l'indique, la mixité sociale fine.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur ce qui s'est passé tout à l'heure, sur le vœu du Parti Communiste français demandant simplement l'expropriation de notre parti, l'UMP.

Les partis politiques sont protégés par la Constitution parce qu'ils concourent à la vie démocratique, et qu'une instance comme la Ville de Paris puisse se permettre de vouloir empêcher un parti de vivre, de travailler, eh bien c'est sortir de la démocratie.

C'est extrêmement grave et Mme HIDALGO, en votant ce vœu, ne s'honore pas : elle abaisse la fonction de Maire de Paris ; je crois d'ailleurs qu'elle n'y est jamais vraiment rentrée !

Ni M. CHIRAC ni M. DELANOË ne se seraient laissés entraîner dans de telles diversions, dans de tels jeux, dans de telles manœuvres. Je pense que la Maire de Paris s'honorerait de présenter ses excuses à l'ensemble de l'UMP, et des partis politiques en général, qui ne peuvent accepter que l'on mette en cause leur existence.

Alors, on va parler maintenant de préemption.

On a eu un artifice de communication extrêmement impressionnant ces dernières semaines. C'était le concours "ma binette partout" ! C'est le communisme "new age" ou le communisme "newlook bobo" que M. BROSSAT veut incarner, mais la réalité c'est qu'il reste communiste, communiste encore, communiste toujours.

Communiste toujours et encore !

Par le dogmatisme de ses choix, qui dépense sans compter, sans vision, sans ambition pour la Ville et qui a le culte de la politique du chiffre mais du chiffre, pour quoi faire ? Pour quelle qualité de vie ? Ça, on n'en parle jamais.

Partout, pourtant, votre modèle a échoué dans le monde. Vous créez de fortes disparités. L'I.N.S.E.E. a d'ailleurs prouvé que votre politique ne marchait pas. L'I.N.S.E.E. a publié un rapport, il y a quelques semaines, démontrant que jamais les disparités entre les plus pauvres de cette ville et les plus riches, que l'écart n'avait été aussi important. Depuis que vous êtes en responsabilité à Paris, vous avez creusé la fracture sociale.

Et puis, il y a la forme : suffisant, vous êtes, sur la forme et chacun s'en rend compte chaque jour, mais insuffisant, vous êtes, sur le fond, Monsieur BROSSAT.

170.000 demandeurs de logement social à Paris : le double d'il y a 13 ans. Si votre politique fonctionnait, vous auriez réduit le nombre de demandeurs de logements sociaux. Vous l'avez doublé : ce record est malheureusement historique et ce sont 170.000 familles qui attendent toujours un logement social depuis des années et des années, et vous ne résolvez pas leur problème. Pire, vous l'aggravez !

Jamais, avec votre politique, Monsieur BROSSAT, les prix à l'achat et à la location n'ont été aussi élevés à Paris. Vous êtes le Roi Ubu de la spéculation immobilière et vous vous vantez dans tout Paris de déjeuner avec les grands patrons.

Alors, face à cela, il faut une autre politique. Comme l'a décidé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET lundi dans notre perspective de budget, une autre politique de logement est possible à Paris. Oui, nous garderions l'enveloppe que vous consacrez au logement social parce que nous ne sommes pas contre le logement social, mais nous pensons qu'il y a une autre politique plus intelligente à mener.

Les 850 millions d'euros que vous proposez sur la préemption, nous allons les reprendre et nous allons les mettre sur une autre politique, et notamment sur du neuf.

Mais, nous, nous voulons faire, sur du neuf, de l'équilibre.

De l'équilibre entre le logement social, pour les plus précaires, et c'est bien normal, c'est le devoir de solidarité de la République, et le logement intermédiaire pour les classes moyennes qui sont les grandes oubliées et les grandes sacrifiées de votre politique. Elles le disent. Écoutez-les sur le terrain, cette souffrance de ces familles qui sont obligées de quitter Paris parce que, depuis des années, vous ne leur avez jamais rien proposé !

Ecoutez ces familles un peu au lieu d'être dans le dogmatisme !

L'équilibre social, bien sûr, entre social, intermédiaire et privé aussi, car comment voulez-vous un jour que les prix baissent si on n'augmente pas l'offre du privé ?

Et puis, l'accession sociale à la propriété ! Mais c'est vrai que le mot "propriété" est un gros mot pour vous et vous êtes adepte de Proudhon : "La propriété, c'est le vol."

Puisque vous n'arrêtez pas de cibler les propriétaires : la propriété, ce n'est pas bon, sauf pour vous qui êtes un multiple propriétaire.

La relance : nous voulons, par ailleurs, relancer la construction parce que la construction, comme l'a montré le dernier rapport du Conseil d'analyse économique, c'est la meilleure façon de relancer l'activité économique, la croissance et le développement et c'est la garantie de l'emploi.

Et vous ne le faites pas, et vous ne le voulez pas parce que vous n'avez même pas la vision métropolitaine. Votre politique est étriquée, vous ne croyez qu'à la politique du chiffre, vous agissez tel un boutiquier sans vision et ambition pour Paris, qui cherche à faire du chiffre.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, veuillez conclure, s'il vous plaît !

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Le dernier mot, ce sera pour les Parisiens.

Quid de la qualité de vie des Parisiens ? Quid des espaces verts ? Quid de l'accessibilité des familles qui vivent dans le logement social, de leurs ascenseurs ? Quid de leur sécurité ? Tout cela vous vous en foutez.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, vous êtes le seul à dépasser votre temps de parole sur ce débat.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Le seul but, c'est d'obtenir des chiffres et de finir, à la fin de la mandature, avec les promesses de Mme HIDALGO qui nous enferment.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mon cher collègue BOURNAZEL, je voudrais, tout d'abord, vous dire qu'on n'a pas à s'excuser.

On n'a pas à s'excuser : s'il y a quelqu'un qui a à faire des excuses dans l'hémicycle, c'est plutôt la vice-présidente de l'UMP auprès des militants de l'UMP parce qu'il n'est pas question d'expropriation ; il est seulement question de demander à votre présidente de respecter ce qu'elle dit, puisque vous avez toujours dans vos bouches de faire ce que l'on dit et de dire ce que l'on fait.

Alors, je vous relis ce que Mme KOSCIUSKO-MORIZET disait dans "Le Parisien" le 10 juin.

Monsieur BOURNAZEL, je vous en prie, je vous ai écouté ; écoutez-moi !

"Je souhaite aussi que l'on vende notre siège rue Vaugirard. Il est froid, glacial et, à présent, il rappelle des mauvais souvenirs. Et nous avons, de toute façon, besoin d'argent." C'est vous qui le dites, c'est vous qui voulez vendre !

Donc, nous vous rendons un service dans votre guerre de bureaux, Monsieur BOURNAZEL.

Vous êtes même obligés aujourd'hui de mesurer vos bureaux pour savoir qui a le plus grand. Alors, on vous rend service en le rendant aux Parisiens.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Ecoutez, cela suffit ! Tout le monde a écouté M. BOURNAZEL qui était pourtant sur un ton extrêmement polémique, donc s'il vous plaît, restez dans le même état d'esprit !

Merci.

Nicolas BONNET-OULALDJ a la parole et lui seul.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - C'est vrai, Monsieur BOURNAZEL, qu'à travers ce Conseil de Paris, vous redécouvrez une Gauche à Paris, vous redécouvrez qu'il y a des communistes, vous redécouvrez que le marxisme, cela existe et que cela peut marcher.

Je voudrais vous dire, Monsieur BOURNAZEL : notre état d'esprit, pour nous, c'est d'abord l'égalité. C'est l'égalité de traitement et c'est la mixité.

Dans tous vos arrondissements, tous vos élus s'opposent systématiquement à la construction de logements sociaux.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nicolas, une seconde !

Monsieur SAINT-ETIENNE, on ne vous a pas particulièrement vu dans cette séance. Ce n'est pas obligé d'interpeller tout le monde en permanence. D'accord ?

Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ...

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur BOURNAZEL, pour arriver à l'égalité, nous avons une volonté : c'est face aux murs de ghettos de riches que vous construisez, nous proposons la mixité.

Donc, la préemption dans le diffus est l'arme de dissuasion, est l'arme forte, justement pour aller sur la mixité dans des arrondissements où vous refusez la construction de logements sociaux.

C'est en ce sens que nous soutenons la proposition que fait Ian BROSSAT et je pense qu'il vous répondra à beaucoup de choses que vous avez dites, notamment des mensonges.

En tout cas, sachez que, pendant six ans, Monsieur BOURNAZEL, nous allons construire la mixité à Paris dans les quartiers où vous ne voulez pas de cette mixité, et notamment en faisant de la préemption dans le diffus.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur SAINT-ETIENNE, cela suffit, s'il vous plaît ! Vous n'avez pas la parole, vous ne vous êtes pas inscrit, vous arrêtez d'interpeller tout le monde en permanence.

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Vous arrêtez d'agresser l'UMP !

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Oh, c'est bon ! Manifestement, ils s'entendent bien les uns les autres !

C'était le Centre, c'est ça ? Bravo !

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ?

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai souhaité essayer de prendre la parole sur ce projet de délibération pour, effectivement, apporter quelques éléments de réponse à l'Opposition qui, déjà en Conseil d'arrondissement, avait tenté de caricaturer notre politique du logement à partir d'un raisonnement plus que simpliste, consistant à opposer la construction de logements à l'amélioration et à la protection du parc locatif existant dans notre ville.

Nous poursuivons la politique de construction de logements qui a été menée depuis 2001 en l'amplifiant et nous ne tolérerons pas que l'on affirme le contraire. Par exemple, lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, ce ne sont pas moins de sept projets de délibération qui ont concrétisé la construction future de 300 logements dans notre arrondissement.

Et ce n'est que le début de cette mandature parce que, oui, nous avons bien l'intention de tenir nos engagements et le budget volontariste adopté lundi matin nous le permettra.

Mais nous nous mobilisons aussi pour permettre aux Parisiens, et à tous les Parisiens qui le souhaitent, de rester dans leur logement locatif par la préemption. L'extension du droit de préemption urbain renforcé a ainsi pour objectif de préserver le parc locatif dans une ville fortement touchée par la pénurie de logements.

Le logement, c'est la première des priorités de notre mandature. L'enjeu majeur est le développement d'une offre correspondant aux besoins de tous les Parisiens, de toutes les familles et nous avons le devoir d'utiliser tous les moyens à notre portée pour y répondre.

Faut-il rappeler que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social ? Faut-il rappeler que, lorsque nous produisons du logement social, nous le faisons aussi pour les classes moyennes ? Faut-il rappeler les conséquences désastreuses des excès du marché immobilier sur la vie des Parisiens ? Faut-il rappeler que la grande majorité des Parisiens ne peuvent pas, voire ne veulent pas, devenir propriétaires à Paris, quand dans mon arrondissement, le moindre appartement n'est pas accessible à moins de 7.000 euros du mètre carré ? Faut-il rappeler que c'est dans le logement social que nous pouvons loger tous ceux qui travaillent au quotidien au service des Parisiens : agents de la Ville, fonctionnaires de l'A.P.-H.P., de l'Education nationale, voire même de la police nationale ?

Le droit de préemption urbain renforcé n'est pas une arme utilisée contre les classes moyennes, ou une menace utilisée contre le marché de l'immobilier parisien, mais c'est au contraire l'une des solutions qui s'offrent à nous pour préserver l'équilibre social et le développement d'une offre accessible à tous les Parisiens dans le diffus.

Les conditions "sine qua non" de l'application de cette procédure sont notamment : la présence de ces immeubles en zone de déficit en logement social, ainsi que le respect de critères d'appartenance au parc social de fait. C'est le cas dans les adresses du 12<sup>e</sup> arrondissement présentes dans ce projet de délibération. Ce sont pour la plupart des immeubles accueillant des logements de petite surface, en majorité occupés par des locataires, et en conséquence, le plus souvent destinés aux jeunes actifs parisiens.

Le constat de la présence de demandeurs de logements sociaux dans ces immeubles illustre explicitement le besoin exprimé par les Parisiens habitant les secteurs concernés par cette extension. Grâce à ce projet de délibération, nous permettons la perpétuation du caractère social de ces immeubles, situés, de surcroît, dans les zones déficitaires en logement social.

Cette extension respecte l'essence du droit de préemption urbain, tel qu'il est exprimé dans le Code de l'urbanisme. Elle n'est réalisée que dans l'intérêt général des Parisiens, et non pour satisfaire des intérêts particuliers, encore moins pour nuire à qui que ce soit, comme cela a pu être dit de manière inacceptable lundi matin dans ces débats.

Construire du logement social, ce n'est pas la double peine, mais bien une chance pour les classes populaires, mais aussi pour les classes moyennes, et nous nous réjouissons de ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, et merci d'avoir ramené la sérénité dans cette Assemblée.

Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Anne HIDALGO a fixé comme première priorité l'accès au logement pour tous les Parisiens. Et pour cela, nous avons engagé une politique ambitieuse, qui permettra la production de 10.000 logements accessibles chaque année, afin d'atteindre le taux de 25 % de logements sociaux d'ici 2025. Et ce n'est pas un dogme, c'est respecter la loi, tout simplement.

Dans un contexte de rareté du foncier, cet objectif de production de 10.000 nouveaux logements par an, dont un minimum de 7.000 logements sociaux, justifie la mobilisation de tous les leviers disponibles. L'acquisition de logements situés en copropriétés constitue à ce titre une opportunité que je souhaitais souligner, qui permet à la fois de développer l'offre de logements accessibles et de promouvoir également la mixité sociale.

Aujourd'hui, la politique de préemption de la Ville en faveur du logement social repose sur deux outils, et quand j'entends M. BOURNAZEL, je pense qu'il est important de rappeler ce qu'est la préemption. Cela évite de jouer sur les mots. Peut-être est-ce utile pour la presse, mais pas forcément sur le fond et pour la compréhension des Parisiens.

Le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sont les deux outils dont la Ville peut se servir, et la préemption permet à la Ville d'acquérir un bien de manière prioritaire, mais non coercitive. On est loin de l'expropriation qui faisait crier la droite de cette Assemblée. Et cette méthode permet, le cas échéant, d'acheter le bien à un prix inférieur au prix déclaré. C'est cela, la préemption, et rien que cela.

La préemption d'immeubles participe au rééquilibrage géographique du parc social, et il est à ce titre déterminant pour la politique du logement. Le D.P.U. a été instauré sur l'ensemble du territoire parisien en 2006, et contraint l'ensemble des propriétaires à informer la Ville de leur intention de vendre si leur bien faisait partie d'une copropriété de moins de 10 ans. Il est important de rappeler les chiffres : sur la période 2008-2013, ce sont 188 immeubles entiers, correspondant à 3.173 logements, qui ont été acquis au titre du D.P.U.

Le D.P.U.R., quant à lui, oblige l'ensemble des propriétaires, quelle que soit la nature du bien mis en vente, à informer la Ville de son intention de vendre. Cet outil permet notamment à la Ville d'intervenir sur les immeubles dégradés ou insalubres, et c'est important pour notre politique de lutte contre l'habitat indigne.

Le D.P.U.R. concerne aujourd'hui 293 adresses réparties sur le territoire parisien, mais afin de franchir une nouvelle étape dans la politique du logement de la Ville, vous proposez, conformément à vos engagements, Madame la Maire et Monsieur l'Adjoint en charge du logement, d'étendre le périmètre d'application du D.P.U.R., pour permettre la production de logements sociaux au sein de copropriétés. 257 immeubles, qui représentent 8.021 logements, ont été identifiés. Ils ont été retenus par des critères précis. Mme PREMEL les a rappelés, et je tiens à les souligner, parce que ceci n'est pas un fait sorti de nulle part.

Pour être éligible, il faut être sous le régime de la copropriété, être situé dans une zone déficitaire en logement social et être un logement social de fait, et c'est un point important. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'en cas de vente, la Ville pourra racheter ces appartements, afin de les transformer en logements sociaux.

Et par ailleurs, Monsieur Ian BROSSAT, si vous le permettez, je souhaiterais rapporter vos propos, qui me semblent extrêmement judicieux, parce que cela nous permettra de protéger le caractère populaire de quartiers soumis à une forte pression foncière. Nous éviterons que des familles aux revenus modestes soient chassées de leur appartement quand celui-ci est mis en vente. Une telle politique va favoriser les rééquilibrages géographiques de l'offre par une politique de mixité fine, à l'échelle de l'immeuble, lorsqu'un locataire libérera son logement. Et ainsi, des ménages aux revenus très différents pourront cohabiter de manière pérenne dans la résidence, ce qui favorisera le vivre ensemble et la cohésion sociale, que nous souhaitons donner à Paris.

Nous avons deux projets de délibération qui sont passés précédemment, qui illustrent cette première mise en œuvre du D.P.U.R. : il s'agissait du DLH 1140 et du DLH 1197, avec Paris Habitat et Élogie, qui pouvaient transformer ainsi plusieurs chambres pour créer des logements sociaux.

Contrairement à certains élus, je ne pense pas que la présence de la Ville au sein des syndicats de copropriétés soit un problème pour les locataires. Au contraire, la Ville constitue un copropriétaire fiable. Par ailleurs, en permettant aux ménages en place de devenir locataires du parc social, cette procédure peut être l'occasion de dégager des subventions pour réaliser la réalisation de travaux pour les immeubles qui le nécessiteront.

Par ailleurs, la bonne gestion des bailleurs parisiens leur permettra d'assumer des dépenses qu'une telle mesure va engendrer pour eux, et je témoigne à nouveau dans cet hémicycle que la S.I.E.M.P., qui est propriétaire dans le diffus, n'a pas de frais de gestion qui dérapent, et arrive bien entendu à jouer son rôle aux côtés des syndicats, et a même démontré par le passé que nous arrivions justement à soutenir les copropriétés.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame CHARNOZ. Vous avez dépassé votre temps de parole.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Je conclus, Monsieur Mao. Avec cette avancée, Paris prend à nouveau une mesure pour protéger les locataires et renforcer la mixité sociale.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, dernier intervenant de ce débat, avant les réponses.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur AZIÈRE, ce projet de délibération n'est pas une provocation... S'il m'écoute.

Monsieur BOURNAZEL, ce projet de délibération n'est pas du tout Communiste, et d'ailleurs, pour votre culture générale, Proudhon et Marx s'étaient quand même plutôt opposés. Et il y a une controverse entre "Misère de la philosophie" et "Philosophie de la misère", qui montre en quoi leur notion sur la propriété sont totalement différentes. Voilà, c'était pour l'introduction.

Merci de ne pas me couper. M. TIBERI, qui connaît la différence entre les deux. C'est bien.

J'interviens pour compléter l'intervention de ma collègue Galla BRIDIER sur la dimension économique de ce projet de délibération, et j'espère que le groupe Centriste va m'écouter, pour lui montrer l'importance de ce projet de délibération, qui n'a rien à voir avec la provocation précédente.

Comme je l'évoquais dans mon intervention de lundi sur le budget, la mandature de Mme HIDALGO marque aussi une rupture avec celle de M. DELANOË. Faire du logement dans le secteur diffus est une rupture très importante, et d'ailleurs, il y a 15 ans, tout le monde s'y opposait. Refusé pendant très longtemps par M. DELANOË et, à l'époque, par M. MANO, qui était l'adjoint au logement, on voit la différence avec l'écu communiste.

Lundi, la droite nous parlait beaucoup de compétitivité, notamment de Paris. Le Gouvernement nous parle beaucoup de compétitivité, même, un rapport a été fait sur ce sujet par M. GALLOIS, et curieusement, une des mesures importantes de ce rapport n'a jamais été mise en œuvre : celle de baisser le coût du logement en France. Au contraire, les dispositions positives de la loi ALUR de Mme DUFLOT sont remises en cause.

Je rappellerai à la droite et à une partie des socialistes qui croient encore à l'efficacité de la loi MACRON que l'Allemagne a un atout de compétitivité sur la France : le coût plus faible de son logement. N'oublions pas cela.

N'est-ce pas, Monsieur Christian SAINT-ETIENNE ?

La préemption dans le diffus, tout comme par ailleurs le projet de délibération DLH 1207 qu'on a voté tout à l'heure sur la location par bail emphytéotique à divers groupes immobiliers par Paris Habitat, sont des outils qui vont permettre à la Ville de Paris de peser sur le prix du mètre carré en location, mais aussi en achat. En devenant un acteur actif et important du marché immobilier parisien, Paris pourra jouer à la baisse le prix du mètre carré.

Domage que cela n'a pas été fait dès 2001. Cela aurait sans doute pu limiter l'inflation immobilière de ce début du XXIe siècle à Paris.

Domage que la Ville se soit débarrassée d'une partie de son parc privé, comme nous l'a montré le rapport du Conseil immobilier présenté au précédent Conseil de Paris, se privant ainsi d'un parc qui aurait pu permettre à la Ville de peser davantage sur l'offre immobilière, puisque l'on parle d'offre et de demande.

Heureusement, aujourd'hui, Paris se donne les moyens pour s'attaquer à la rente foncière qui permet à une minorité de Parisiens - ne l'oublions pas - grands propriétaires sur la Ville, de pressurer une grande partie de Parisiennes et de Parisiens en imposant, soit des loyers disproportionnés - pour ceux qui ne peuvent pas accéder à la copropriété - soit un accès à la propriété à des niveaux tellement importants que cela impose de lourds endettements pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, et donc beaucoup de paiements d'intérêts.

Mais il ne faut pas s'arrêter là. Il faut avoir également une politique foncière offensive. Il faut arrêter de faire des cessions foncières, comme les 200 millions prévus dans le budget 2015, sur lequel on n'est pas d'accord au niveau du groupe Ecologiste.

Si, en Allemagne, puisqu'on cite souvent en référence ce pays, le prix de la location est bas, c'est du fait d'une meilleure maîtrise de son foncier. Il faut mettre en œuvre rapidement notre vœu adopté lundi dernier. Il faut notamment étudier la possibilité de mettre en œuvre un organisme foncier solidaire prévu par la loi ALUR, comme cela existe aux Etats-Unis ou en Belgique.

Nous sommes sur la bonne voie. Continuons, et notamment en limitant les P.L.S. qui s'adressent à des classes moyennes très riches. Il faut quand même dire la vérité : c'est quoi les classes moyennes ? Professeurs des écoles ? Policiers ? Postiers ? Petits commerçants ? Il y a beaucoup de gens qui ne peuvent pas avoir des loyers en P.L.S. et encore moins dans le privé.

Vos classes moyennes, à vous la droite, sont des classes moyennes qui sont très, très riches. Ne l'oublions pas.

Et on sortira les chiffres. Il n'y a pas de problème !

Soit vous voulez préserver la rente foncière, soit vous voulez préserver les revenus de gens qui sont propriétaires de Paris. C'est votre politique !

Avec ces moyens-là, on a la possibilité aujourd'hui de s'attaquer à la rente foncière et de baisser le prix du mètre carré, tant en location qu'en propriété.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci et merci à l'ensemble des intervenants.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA.

Cinq minutes chacun. Moins même ? Parfait.

Ian BROSSAT uniquement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Je voudrais remercier chaleureusement l'ensemble des orateurs qui, pour la grande majorité d'entre eux, y compris dans l'opposition, ont su rester dans les limites du débat démocratique.

Par ailleurs, je voudrais dire à quel point je suis heureux de présenter ce projet de délibération sur le droit de préemption urbain renforcé. Je le dis de manière très calme et très sereine, d'autant qu'il s'agit d'un engagement de campagne que la Maire de Paris avait pris devant les Parisiens. Nous appliquons le programme qui est prévu par la Maire de Paris et qui a été validé par les électeurs en mars dernier. Cela me semble être une bonne chose, au moment où la crise de la représentation fait rage et où on attend des élus et des responsables politiques qu'ils fassent ce pour quoi ils ont été élus. C'est ce que nous faisons avec ce projet de délibération.

Il y a eu beaucoup d'intervenants. Ce n'est pas surprenant parce qu'il s'agit d'un projet de délibération structurant pour notre politique du logement à Paris et qui est un des éléments qui nous permettront de rendre le logement plus accessible pour les Parisiennes et les Parisiens, ce qui passe par le développement de l'offre de logements sociaux, sachant que nous avons l'objectif d'atteindre les 30 % de logements sociaux à horizon 2030. Et donc, cela suppose que nous nous donnions tous les moyens permettant de le faire.

Il y a ce projet de délibération. Il y a aussi le budget qui a été adopté hier et qui prévoit 850 millions d'euros au compte foncier, ce qui signifie que nous aurons les moyens financiers de la politique que nous souhaitons mener.

Ce droit de préemption urbain renforcé vise en réalité à atteindre deux objectifs.

Le premier objectif est un objectif de mixité sociale. Oui, nous voulons la mixité sociale à l'échelle de la cage d'escalier et nous ne souhaitons pas que la politique de préemption de la Ville se limite à la préemption d'immeubles. Nous souhaitons - et c'est une inflexion effectivement de cette mandature - nous donner la possibilité d'acquérir des appartements dans des copropriétés privées, ce qui nous permettra d'avoir de la mixité sociale à l'échelle d'une même résidence.

Le deuxième objectif de ce droit de préemption urbain renforcé, c'est la protection des locataires parce que, et chacun devrait le savoir dans cette Assemblée - nous qui tenons des permanences nous le voyons - la première cause à Paris d'expulsion, ce ne sont pas les impayés, ce sont les congés pour ventes. Le fait d'acheter, que la Ville achète des appartements lorsqu'il y a vente, c'est un moyen de maintenir des locataires de la classe moyenne, des familles modestes, dans leur appartement. C'est la garantie du maintien dans les lieux, c'est une arme anti-expulsion, c'est un bouclier qui vise à protéger les locataires et c'est tout le sens de ce projet de délibération.

La méthode que nous avons choisie pour retenir les 257 immeubles concernés, les un peu plus de 8.000 logements concernés, elle part précisément de cet objectif de protection des locataires, puisque nous avons ciblé des immeubles qui relèvent du logement social de fait, c'est-à-dire des immeubles dans lesquels vivent des ménages qui ont des petits revenus, qui ont des revenus moyens et qui, en cas de vente de leur logement, risqueraient d'être amenés à devoir partir.

Et donc, quand on entend l'ensemble de ces éléments, il y a de quoi être surpris par un certain nombre d'arguments que l'on a entendus de manière plutôt modérée au cours de cette séance, de manière totalement débridée au cours des derniers jours et des dernières semaines. J'ai même entendu parler de la Russie, de l'Union soviétique et que sais-je encore.

C'est bien mal connaître les politiques du logement à l'échelle de la planète parce que la réalité, c'est que les villes qui, aujourd'hui, mettent en œuvre des politiques qui visent à limiter l'impact de la spéculation, ce n'est pas en Russie qu'il faut les chercher, c'est aux Etats-Unis. C'est à New York qu'ont été mises en place des mesures très fortes d'encadrement des loyers. C'est en Europe, par exemple à Berlin ou aux Pays-Bas. Ce n'est pas très loin. Il suffit de prendre le train pour aller à Amsterdam, et à Amsterdam il y a 50 % de logements sociaux.

C'est dire à quel point les exemples, les comparaisons qui ont été évoquées par un certain nombre d'élus de droite, sont totalement à côté de la plaque et ne correspondent pas à la réalité de ce que sont les politiques du logement menées dans les grandes métropoles de ce monde.

Quant au reste, permettez-moi de revenir sur cinq mensonges qui ont été assénés et que je ne laisserai pas passer.

Au fond, à l'UMP, vous avez menti une première fois, en nous expliquant que cette politique se fait au détriment de la construction neuve. La réalité, c'est que cette année, l'année 2014, est une année record en matière de constructions neuves et notamment, de constructions privées.

Vous avez menti une deuxième fois en expliquant qu'il s'agissait de spolier les copropriétaires. Dans la grande majorité des cas, lorsque nous préemptons, nous préemptons au prix de l'acquéreur. Si ce n'est pas le cas, ce sont les domaines qui finissent par trancher.

Vous avez menti une troisième fois en expliquant que cette politique serait ruineuse, alors même que, certes, évidemment, on achète, et ce sont des dépenses d'investissement. Mais - je le dis devant Julien BARGETON - à la clef nous revendons aux bailleurs ce qui correspond à des recettes d'investissement, ou alors nous procédons à des baux emphytéotiques, ce qui correspond à des recettes de fonctionnement.

Vous avez menti une quatrième fois.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Ian, une seconde.

Excusez-moi, mais il y a eu 12 interventions de cinq minutes. Je sais bien que vous avez manifestement un problème avec Ian BROSSAT, mais vous le laissez parler. Le règlement est très clair : la présidence de séance est maître de l'ordre du jour de ce point de vue-là.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Et je poursuis donc tranquillement.

Vous avez menti une quatrième fois en expliquant que les bailleurs sociaux de la Ville de Paris ne seraient pas en capacité de gérer ces logements. La réalité - vous devriez le savoir là encore - c'est que les bailleurs sociaux gèrent déjà beaucoup de logements dans le cadre de copropriétés privées, notamment depuis que le P.L.U. prévoit 25 % de logements sociaux dans toute construction privée neuve.

Et puis - et c'est peut-être l'argument qui me heurte le plus - vous avez menti une cinquième fois en expliquant que notre politique de développement du logement social se fait au détriment des classes moyennes. C'est un argument que je ne laisserai plus jamais passer, pour la simple et bonne raison que c'est un argument totalement mensonger qui ne correspond pas à la réalité.

Du coup, j'ai demandé au service de la Direction du Logement et de l'Habitat, de nous fournir l'ensemble des professions des gens que nous avons relogés dans le cadre de la commission de désignation. Si je prends la commission de désignation pour les logements sociaux du 23 novembre dernier, la réalité, c'est que nous avons logé une fleuriste, une aide-soignante, un assistant administratif, un ingénieur, un fonctionnaire territorial, un cadre, un chef de rang, un demandeur d'emploi, un libraire, une caissière, un agent de service, un magasinier.

Donc, la réalité, c'est que le logement social, et d'ailleurs vous le constaterez, nous avons fait une magnifique infographie, parce qu'à défaut de comprendre les chiffres, vous êtes susceptibles de comprendre les images et, donc, vous aurez une très belle infographie qui vous démontrera que, dans le logement social, que les hommes et les femmes qui vivent dans le logement social sont des hommes et des femmes qui travaillent, ce sont des salariés, ce sont les fameuses caissières des Galeries Lafayette dont vous voudriez qu'elles travaillent aussi le dimanche !

Et cette politique du logement social, c'est une politique dont nous sommes très fiers. Rien que pour cela, je suis très heureux de ce projet de délibération qui nous permettra de développer notre politique du logement social, d'atteindre les 30 % de logements sociaux et de protéger les familles modestes autant que les classes moyennes.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

### **Observations sur le déroulement de la séance.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - A quel titre demandez-vous la parole, Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler à l'attention des uns et des autres, et en particulier à celle de Ian BROSSAT, c'est un rappel au règlement...

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - A quel titre reprenez-vous la parole, Madame ?

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Au titre du fait que les insultes sont interdites dans cet hémicycle.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Il n'y a pas eu d'insultes ici.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Ah ! Elles ne sont pas interdites ?!

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Il n'y a pas eu d'insulte ici. Il n'y a eu aucune insulte dans cette séance. Peut-être à part celle relevant des pays de l'Union soviétique tout à l'heure. Donc, franchement !

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Monsieur PENINOU, depuis le début de cette séance, nous avons entendu successivement la Maire de Paris expliquer à Philippe GOUJON qu'il pouvait aller se faire soigner, je cite, et autrement dit l'a traité de malade mental.

Deuxième chose, nous avons entendu hier un de vos membres...

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Depuis ce matin, 9 heures, votre groupe cherche l'incident...

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Cela vous dérange que je le dise, je comprends...

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - ...vous ne l'obtiendrez pas ainsi.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - ... mais vous allez m'écouter...

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Une minute de suspension de séance pour calmer tout le monde.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Expliquez à...

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à onze heures cinquante-trois minutes, est reprise à onze heures cinquante-quatre minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).*

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

### **Observations sur le déroulement de la séance (suite).**

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Madame la Présidente ?

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci.

Dans la suite de ce que je disais tout à l'heure, je voudrais signaler quatre faits.

Notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL s'est fait traiter pour la deuxième fois de "connard". Cette fois-là, c'était par Mme BOUYGUES.

Mme le Maire de Paris a invité M. Philippe GOUJON à aller se faire soigner.

Hier, un adjoint a indiqué à Delphine BÜRKLI qu'elle ânonnait.

Et à l'instant, M. BROSSAT vient de dire à M. BOURNAZEL, à défaut de comprendre les chiffres, vous pouvez comprendre les images.

Cela fait quatre fois en trois jours, cela nous semble beaucoup.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Vous n'imaginez pas depuis ce matin, 9 heures, Madame la Présidente, le nombre de choses sur lesquelles je suis passé, parce que franchement j'en ai entendu de toutes les couleurs.

**2014 DLH 1217 - Extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses situées dans les 2e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements (suite).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - On va en rester là, si vous le voulez bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1217.

Qui est pour ?

Il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération. On s'y inscrit, Monsieur, et votre groupe s'y est largement inscrit.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1217).

**2014 DU 1138 - Protocole d'accord avec la R.A.T.P. relatif aux engagements sur le logement.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif au centre de bus Croix-Nivert.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1138 et le vœu n° 135 qui est rattaché : il s'agit du protocole d'accord avec la R.A.T.P. relatif aux engagements sur le logement.

Je vais donner la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fanny GAILLANNE, Yves CONTASSOT et Galla BRIDIER.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour 5 minutes.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, après une augmentation du pourcentage de logements sociaux dans les Z.A.C., après les salves de préemption d'immeubles entiers, après la création de logements sociaux dans les opérations privées, après le conventionnement des groupes d'immeubles du parc libre géré par les bailleurs, vous êtes allé frapper à la porte de l'Etat pour investir les fameux terrains mutables dont la liste alimente la chronique depuis des mois.

Dans le secret de votre cabinet, vous avez ainsi négocié avec la R.A.T.P. un premier protocole dont le contenu a été largement médiatisé, avant même d'être approuvé par le Conseil de Paris.

Si, sur le principe, nous sommes favorables à une évolution des parcelles de la R.A.T.P. surdimensionnées et à leur restructuration, nous entendons que ces opérations soient conduites en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Vous ne l'avez pas fait pour la convention R.A.T.P. D'autres conventions étant en cours de discussion, nous entendons être associés à leur élaboration, notamment pour celles que vous préparez avec la S.N.C.F., que M. BROSSAT a évoquée lors d'une réunion publique en mairie du 15e arrondissement.

Le protocole que vous nous soumettez aujourd'hui concerne deux emprises localisées dans le 15e. Les ateliers de Vaugirard, sur lesquels je reviendrai dans le cadre du projet de délibération DU 1164, et le centre de bus Croix-Nivert Charles-Lecocq.

Si nous avons bien été informés par la R.A.T.P. de la restructuration des ateliers de Vaugirard, nous avons en revanche découvert l'opération Charles-Lecocq à la lecture du protocole Ville R.A.T.P.

S'il est vrai qu'il y a quelques années, la Ville souhaitait déplacer ce dépôt de bus à Balard pour l'enterrer sous les terrains du Ministère de la Défense, il fallait oser, la R.A.T.P. a ensuite renoncé au transfert de son dépôt qui accueille actuellement six lignes de bus.

Or, voici que ce projet ressurgi au détour d'un projet de délibération avec à la clef la construction de 400 logements sociaux et privés au-dessus d'un gigantesque garage enterré où seront stationnés et entretenus 140 bus.

Outre la question posée par la densification de la parcelle, et alors que nous n'avons aucune visibilité sur les conventionnements des logements sociaux créés, nous vous interpellons, Monsieur le Maire, sur l'absence d'équipements publics prévus sur cette emprise pour laquelle nous avons fait, dès 2008, plusieurs propositions au P.L.U. que vous avez rejetées dans leur totalité.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que le 15e arrondissement a gagné plus de 15.000 habitants en quinze ans, auxquels viendront s'ajouter les résidents des 2.000 logements sur le point d'être livrés, ou en cours de construction, les habitants arrivent, certes, mais pas les équipements publics.

Ils ne sont pas au rendez-vous : toujours pas de collège à l'horizon, toujours pas de nouveau conservatoire en vue, toujours pas de nouvel équipement sportif en projet. Et ce n'est pas l'esquisse du P.I.M. pour le 15e qui va nous rassurer. À ce jour, le P.I.M. 15e est squelettique et porte uniquement sur des opérations de réhabilitation lourde, sans la moindre création d'équipements neufs.

Monsieur le Maire, vous semblez ignorer les besoins d'un arrondissement de 240.000 habitants. S'il est vrai que les besoins de logements sont bien réels, en particulier pour les classes moyennes, nous n'acceptons pas que vous transformiez notre arrondissement en dortoir pour tenir vos engagements comptables de 10.000 logements au mépris de la qualité de vie des habitants de nos quartiers.

Ceci vaut pour les sites mentionnés dans le protocole R.A.T.P. que vous allez signer jeudi après-midi, mais pas seulement car le manque d'équipements touche l'ensemble de notre arrondissement où, à titre d'exemple, nous ne pouvons attribuer qu'une place en crèche pour quatre à cinq demandes.

J'ajoute que les bâtiments du centre bus Charles Lecocq représentant l'un des rares témoignages du passé industriel du 15e, nous souhaitons qu'une partie des halls de remisage soit conservée et trouve une nouvelle destination au service des habitants du quartier.

Nous avons sur ce site une belle opportunité de préservation d'un patrimoine industriel de qualité, tout en construisant les logements, notamment pour les agents de la R.A.T.P., mais aussi des équipements publics pour le quartier et pour les habitants du 15e.

C'est, Monsieur le Maire, le sens du vœu n° 135 que nous avons déposé et, si vous l'adoptez, nous voterons favorablement le protocole Ville R.A.T.P.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE.** - Monsieur le Maire, chers collègues, le 23 juin dernier, la Ville de Paris signait avec les principaux acteurs publics et privés du secteur du logement le pacte "Logement pour tous", avec pour objectif de produire 10.000 nouveaux logements par an, dont au moins 7.000 logements sociaux.

Vous le savez, le foncier disponible est un bien en voie d'extinction à l'intérieur de Paris et les seules surfaces importantes, qui sont encore disponibles pour la construction de logements, appartiennent très majoritairement aux opérateurs publics liés à l'Etat.

Sous l'impulsion de Ian BROSSAT, la Ville a donc noué un partenariat avec ces grands opérateurs publics dans le but de produire des logements.

Avec ce projet de délibération, nous entrons dans la phase de mise en œuvre avec la signature d'un premier accord avec la R.A.T.P. Ce protocole permettra la construction d'environ 2.000 logements, dont au moins la moitié de logements sociaux.

La restructuration des sites industriels de la R.A.T.P., comme les dépôts et ateliers de bus, permettra à la fois d'améliorer ses infrastructures et de produire des logements.

Cela répond à un triple objectif de la Ville :

- Mobiliser du foncier pour la construction de logements ;
- Promouvoir une véritable mixité fonctionnelle emploi logement ;
- Pérenniser l'emploi industriel dans Paris.

Ces logements seront produits principalement par les filiales de la R.A.T.P. en échange du concours technique de la Ville et bien entendu d'une participation au financement des programmes de logements sociaux.

Un des projets de ce protocole concerne le centre de contrôle technique de la porte de la Villette dans le 19e. J'espère que ces constructions seront un premier pas vers le réaménagement de la porte de la Villette pour lequel nous aurons besoin de mobiliser le foncier de l'Etat.

Cette remarque locale étant faite, nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche et nous souhaitons que les autres grands opérateurs publics, tels que la S.N.C.F. emboîtent rapidement le pas à la R.A.T.P. pour concourir à l'effort de la Ville de Paris et répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

**M. Yves CONTASSOT**. - Décidément, c'est difficile, Monsieur le Maire, si vous écoutiez. Ce n'est pas Galla qui est inscrite mais c'est moi ! On vient de vous signaler que Galla n'était pas inscrite mais ce n'est pas grave.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Pardon. D'accord, il n'y a pas de problème.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci.

Si celui qui doit me répondre n'écoute pas non plus.

Bien, merci.

Simplement, sur ce protocole, nous sommes évidemment tout à fait favorables à l'utilisation des emprises, notamment quand elles appartiennent à de grands opérateurs comme la R.A.T.P., dès lors qu'il s'agit de construire du logement, et notamment du logement social.

Simplement, nous nous interrogeons sur certains points de ce protocole, et notamment quelques éléments sur l'insertion urbaine de certains projets.

Monsieur BROSSAT, s'il vous plaît, merci.

En effet, si je prends quelques exemples, notamment la grande emprise dans le 13e, près de la place d'Italie, sujet qui est en débat depuis très longtemps, du devenir de ce site, on ne peut pas ignorer qu'il y a des demandes très fortes qu'il n'y ait pas simplement une couverture du site et des constructions de logements, mais un aménagement qui, par exemple, permettrait de créer une continuité entre l'avenue de la Sœur-Rosalie et le square Le Gall, qui se trouve en contrebas.

De la même manière, nous nous posons des questions sur le fait que dans le protocole tel qu'il est annexé au projet de délibération, on a le sentiment - mais peut-être est-ce un simple sentiment - qu'en réalité la Ville ne disposera d'aucun droit de réservation sur ces logements sociaux puisqu'il n'est mentionné que la filiale de la R.A.T.P., Logis Transport, en disant qu'à titre un peu exceptionnel, il pourrait y avoir d'autres bailleurs sociaux. On aimerait avoir là encore des éléments complémentaires d'information.

Dernier point, quel est le dispositif de concertation, puisqu'il s'agit d'opérations menées par la R.A.T.P. sur ses propres emprises, qui sera conduit avec les résidents, avec les conseils de quartier, avec les associations, de manière à ce qu'il y ait véritablement appropriation la plus collective possible de ces projets.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Que l'on se mette d'accord, Yves CONTASSOT, vous interveniez sur le DU 1138.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais remercier chaleureusement les différents intervenants sur ce projet de délibération et sur le vœu qui s'y rattache concernant le protocole d'accord avec la R.A.T.P. sur les engagements sur le logement à Paris.

Vous savez que le 23 juin dernier, j'en parlais tout à l'heure avec la Maire de Paris, nous avons lancé notre conférence "Priorité logement" et nous avons dit très clairement aux grands propriétaires fonciers parisiens - je pense à la R.A.T.P., à la S.N.C.F., à R.F.F. à l'A.P.-H.P. - que pour faire du logement, le nerf de la guerre, c'est le foncier, et qu'il est donc absolument nécessaire que nous ayons les moyens de mettre en œuvre notre politique et donc, que des terrains soient mobilisés pour nous permettre d'atteindre nos objectifs de mandature, d'atteindre les 10.000 nouveaux logements produits chaque année.

Certains regrettaient tout à l'heure qu'on ne construise pas suffisamment à Paris alors même que l'année 2014 est une année record en matière de constructions neuves. Eh bien nous avons là avec ce protocole d'accord avec la R.A.T.P. l'occasion de donner le coup d'envoi à plus de 2.000 logements qui, d'ici 2024, puisque ce sont des opérations qui courront sur les deux mandatures, nous permettront donc d'avancer dans la direction que nous nous sommes fixée.

Cette collaboration avec la R.A.T.P. est un enjeu majeur pour la Ville. Ce protocole nous permettra de produire du logement, dont une moitié de logements sociaux. Dans le contexte de pénurie que nous connaissons, le moins que l'on puisse dire est que c'est une excellente nouvelle.

D'autant que ce protocole concerne évidemment en priorité le logement, mais il n'a pas été conçu au détriment des autres activités, bien au contraire. Je le dis et je le répète, le protocole ne propose pas des logements à la place des activités traditionnelles de la R.A.T.P. mais en complément de celles-ci. Ce sont même ces opérations qui permettront à la R.A.T.P. de financer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de ses ateliers et de ses centres de bus.

Ce protocole répond à un triple objectif dont nous devrions tous nous féliciter : la mobilisation du foncier pour la construction de logements, la promotion d'une véritable mixité fonctionnelle entre emplois et logements et enfin, la pérennisation de l'emploi industriel à Paris, qui est un objectif évidemment très important.

Concernant plus spécifiquement le centre de bus de la Croix-Nivert abordé par le vœu de l'UMP, il n'y a pas lieu de s'inquiéter puisque nous sommes au tout début du projet, au commencement du projet.

Bien entendu, la question des équipements, et notamment des équipements scolaires, abordée par Mme de CLERMONT-TONNERRE, sera prise en compte. Nous veillerons à ce que la concertation se fasse du mieux possible avec les habitants de l'arrondissement à Croix-Nivert comme dans l'ensemble des sites identifiés dans ce protocole.

Je voudrais néanmoins revenir sur l'importance qu'il y a à construire des logements, notamment des logements sociaux dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Avec 15,9 % de logements sociaux dans cet arrondissement, il est essentiel de poursuivre le rattrapage, comme le prévoit le P.L.H.

C'est notamment l'objectif du projet de délibération DU 1164, également mis au vote lors de ce Conseil, et qui prévoit la construction d'au moins 250 logements sur le site des ateliers dits Vaugirard, qui se situent précisément dans la zone de déficit en logement social.

Vous voyez que notre politique est cohérente et que nous privilégions la production de logements sociaux dans les quartiers déficitaires.

J'é mets donc un avis défavorable au vœu de l'UMP, qui ne me paraît pas basé sur des craintes légitimes.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 135, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1138).

**2014 DU 1164 - Principe du déclassement et autorisation de dépôt des demandes d'urbanisme au 216 bis/220 ter, rue de la Croix-Nivert (15e) - Ateliers R.A.T.P. Vaugirard.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 1164 concerne le principe du déclassement et les autorisations de dépôt des demandes d'urbanisme au 216 bis-220 ter, rue de la Croix-Nivert, dans le 15e arrondissement, ateliers R.A.T.P. Vaugirard.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour cinq minutes.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de l'adaptation du site de Vaugirard à l'arrivée du nouveau matériel de la ligne 12, dont nous attendons toujours d'ailleurs l'augmentation de la fréquence des rames, la R.A.T.P. a décidé de réaliser sur ce site de 2,3 hectares une opération de restructuration en deux phases qui permettra la construction d'environ 400 logements.

La première phase, prévue à l'horizon 2019, prévoit la construction de trois immeubles, 104 logements sociaux au-dessus des nouveaux ateliers de maintenance des équipements de la R.A.T.P., 100 logements privés en face et, côté rue Lecourbe, un programme de 50 logements pour lequel, assez curieusement, le projet de délibération ne nous dit pas s'il s'agira d'un programme à destination sociale ou privée.

Le jury d'architecture portant sur la construction des ateliers et du programme de logement social s'est tenu le 5 novembre, et il faut croire que les architectes suisses sont inspirés par le 15e, n'est-ce pas, Monsieur MISSIKA, puisqu'après HERZOG et de MEURON et leur hypothétique Tour Triangle, c'est le projet de l'agence suisse CHRIST qui vient d'être retenu par le jury pour la construction du bâtiment de logements sociaux.

Bien qu'il comporte des atouts intéressants, ce choix ne correspond pas à celui du Maire du 15e. Néanmoins, soucieux d'arriver à un projet plus satisfaisant pour tous, nous demandons que soient prises en compte plusieurs améliorations portant sur l'isolation des logements construits au-dessus des ateliers et sur le traitement des façades.

Il faut bien évidemment laisser toute leur place aux réalisations contemporaines et à la diversité architecturale. Cependant, la créativité ne doit pas pour autant s'affranchir du contexte local. Vous comprendrez donc qu'après les ratés de l'O.V.N.I. vert fluo construit par la R.A.T.P. au 43 bis, rue Desnouettes, et au vu du mécontentement des habitants, nous soyons attentifs à l'écriture architecturale des programmes R.A.T.P. à venir.

La deuxième phase de restructuration du site de Vaugirard, programmée pour 2022, prévoit, elle, plusieurs hypothèses de construction plus ou moins denses.

Dans la mesure où la R.A.T.P. n'en est qu'au stade des réflexions sur l'implantation des immeubles, nous souhaitons que soit actée la réhabilitation des bâtiments situés à l'angle Desnouettes - Croix-Nivert, qui représentent un signal et un point de repère pour les riverains comme pour les habitants qui empruntent ce carrefour important.

J'ajoute que la préservation de cet accès ouvrirait une perspective intéressante pour désenclaver l'ilot et connecter la rue Desnouettes aux rues Lecourbe et Théodore-Deck. Cette importante opération de restructuration générera des années de travaux lourds. Or, le site de Vaugirard est quasiment mitoyen avec la crèche Théodore-Deck, qui accueille 72 enfants, ce chantier devra donc être tenu avec la plus grande vigilance afin que nous ne nous trouvions pas confronté à des problèmes aussi lourds que ceux que nous avons supportés sur les sites de Saint-Michel et de Boucicaut, où nous avons vu atterrir, dans les cours des écoles maternelles voisines, dans le premier cas, un extincteur et dans le second, un disque de meuleuse, deux événements qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques.

Mes chers collègues, avec le souhait que ces différentes remarques soient sérieusement prises en compte et que ce projet soit conduit en concertation avec la mairie du 15e, nous voterons pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame de CLERMONT-TONNERRE, d'abord pour l'annonce de ce vote favorable de la part de votre groupe.

Ian BROSSAT a eu l'occasion de présenter tout à l'heure le protocole global entre la Ville et la R.A.T.P. On peut considérer que ce projet de délibération correspond aux travaux pratiques de ce protocole global.

Le site des ateliers de Vaugirard fait partie prenante de la démarche de ce protocole.

C'est une opération qui est intéressante parce qu'elle relève d'une double démarche : on produit de la mixité fonctionnelle, puisqu'on reconstitue un outil industriel, la maintenance de la ligne 12 du métro, et on construit des logements.

L'expression "faire la ville sur la ville" prend ici tout son sens.

La première phase de cette opération, qui est à l'ouest du site, peut s'engager. Elle devrait aboutir à l'horizon 2019-2020. Elle prévoit, autour de la prolongation de la rue Théodore Deck, la reconstruction d'un atelier de maintenance des équipements et environ 260 logements, dont 50 % sociaux, ce qui veut dire que les autres ne le sont pas, implantés en superstructure du futur atelier.

J'ai participé, avec vous, Madame de CLERMONT-TONNERRE, au jury d'architecture qui s'est tenu en novembre, pour désigner le maître d'ouvrage des logements sociaux.

Vous en conviendrez, c'est un très beau projet qui nous a été présenté, oui, effectivement, par un cabinet d'architectes suisse.

Avec la deuxième phase, qui restructurera l'atelier des rames, c'est environ 350 logements qui seront possibles à l'horizon 2022-2024.

Le projet de délibération que nous examinons ici est un projet de délibération technique mais il constitue un élément très concret du lancement par la R.A.T.P. de la première phase de cette opération qui va se réaliser sous forme de lotissements, avec un permis d'aménager qui va être délivré à la R.A.T.P.

Pour réaliser la voirie de desserte prolongeant la rue Théodore Deck, la R.A.T.P. doit pouvoir prendre possession de volumes aujourd'hui propriété de la Ville et en partie baillés à la R.I.V.P. qui y a érigé, lors de la précédente mandature, un programme de logements et une crèche.

Il est à noter que la Ville avait heureusement prévu, dans la conception du programme confié à la R.I.V.P., l'évolution possible du site de la R.A.T.P. et le prolongement de la rue. A terme, la R.A.T.P. restituera cette voirie de desserte à la Ville, conformément au Code de l'urbanisme.

Et préalablement à cette étape, pour permettre à la R.A.T.P. de déposer le permis d'aménager, il est nécessaire d'autoriser le principe du déclassement du domaine public de deux des trois volumes concernés.

Il faut, par ailleurs, autoriser, dès à présent, la R.A.T.P. à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur ces volumes, afin qu'elle puisse adjoindre ces parties de volumes à sa propre unité foncière.

Ce qui veut dire que nous en sommes au premier projet de délibération. D'autres projets de délibération techniques interviendront ultérieurement dans cette opération et permettront au Conseil de prendre connaissance de l'évolution de cette opération au fur et à mesure de son avancée.

Mais, dès à présent, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de cette première étape indispensable, soit :

- le principe du déclassement des volumes du domaine public,
- l'autorisation donnée à la R.A.T.P. de déposer un permis d'aménager, des permis de construire ou de démolir,
- l'autorisation de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de la future voie Théodore Deck prolongée.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1164).

### **Compte rendu de la 6e Commission.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 6e Commission et, pour commencer ses travaux, je donne la parole à sa présidente : Annick OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER**. - Outre les échanges, comme dans toutes les commissions, sur le débat budgétaire avec les deux adjointes, avec Alexandra CORDEBARD, les échanges ont porté principalement sur l'éducation prioritaire, bien sûr, mais également sur les projets de délibération concernant les caisses des écoles, les modalités d'attribution de la subvention pour la période 2015-2017, la fixation des tarifs pour la rentrée prochaine et la subvention pour l'application du dispositif d'accès à l'emploi titulaire, par exemple.

Avec Marie-Christine LEMARDELEY, les échanges ont concerné principalement les projets de délibération portant sur l'Institut d'études avancées et sur l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

### **2014 DASCO 1169 - Organisation de classes de découvertes pour les enfants des écoles élémentaires - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 1169 : organisation de classes de découvertes pour les enfants des écoles élémentaires, marché de services.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes ; ensuite, Emmanuelle BECKER.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, bien sûr, je voterai pour ce projet de délibération relatif aux classes de découvertes et qui permet d'engager les marchés nécessaires à leur organisation.

Je souhaiterais, d'ailleurs, que nous ayons connaissance des structures qui ont jusqu'ici répondu au marché, pour savoir s'il s'agit bien de structures relevant de l'éducation populaire. Une information aux élus, pas forcément là, directe, en séance, mais par la suite de nos travaux, serait fort utile car il me semble important que l'on puisse être sûr que ce soient plutôt des structures de l'éducation populaire et pas des structures de logique lucrative.

Je voudrais également profiter de ce projet de délibération pour revenir sur la bataille sur le budget.

Je ne regrette pas d'avoir dénoncé depuis 15 jours les coupes sur les classes découvertes. Je tiens d'ailleurs à féliciter également les syndicalistes enseignants - je pense notamment au SNUipp - qui ont également mené cette bataille.

Vous prévoyez quand même au départ de diminuer les moyens alloués aux classes de découvertes de 600.000 euros.

600.000 euros en moins !

On m'avait dit, tout d'abord, en arrondissement, en amont du Conseil d'arrondissement que c'était parce que le nombre de demandes et de dossiers déposés par les enseignants diminuaient, donc, forcément, on diminuait les moyens alloués. Et puis, finalement, en arrondissement, on nous avait donné une autre explication : ah, mais non, cette baisse, elle était uniquement liée au fait qu'il y avait jusqu'ici un marché sur la bagagerie qui était exorbitant, donc il fallait absolument arrêter de dépenser dans la bagagerie cette gabegie.

Alors, je m'étonnais qu'on découvrait une gabegie sur la bagagerie.

Et puis, finalement, qu'en est-il réellement ?

Alors, qu'en est-il réellement ? Grâce à la mobilisation des parents et enseignants pour l'éducation prioritaire, un autre climat a dû s'instaurer grâce aux vœux et amendements déposés et relayés par plusieurs groupes et élus, notamment le groupe communiste, la majorité municipale a sans doute pris conscience qu'elle ne pouvait pas ajouter une énième provocation.

Néanmoins, les coupes sont bien là : le budget des classes de découvertes ne diminuera, certes, pas de 600.000 euros mais de 225.000 euros.

Je remarque que, donc, la gabegie sur la bagagerie ne coûte pas 600.000 euros mais sans doute moins.

Je remarque, hélas, que, pour le transport scolaire, eh bien, les coupes seront quand même de 450.000 euros ; pour les colonies de vacances, de 800.000 euros.

Des moyens sont dégagés pour les écoles n'ayant pu être reconnues en R.E.P., mais le montant à l'échelle parisienne est plus que dérisoire : 50.000 euros en tout.

J'espère qu'une attention toute particulière sera accordée aux écoles qui ont tous les critères pour être en R.E.P. mais qui n'ont toujours pas été retenues, ni par le Rectorat.

On vient de m'informer, à l'instant, que la nouvelle carte actée sur l'éducation prioritaire par le Ministère, finalement, ne faisait rien bouger, rien modifier pour Paris. Donc, il y a un certain nombre de collèges, au moins trois sur Paris, un certain nombre d'écoles, plus d'une vingtaine, qui auraient dû relever de l'éducation prioritaire et qui ne relèveront pas de l'éducation prioritaire, selon les décisions du Rectorat et du Ministère. On en reparlera puisqu'il y a un certain nombre de vœux sur ce sujet.

Mais j'aimerais bien, vraiment, qu'une attention particulière sur les classes de découvertes soit accordée aux demandes qui émanent de ces établissements-là, car partir en classe de découvertes est un moment pédagogique unique pour un groupe classe, composé d'enfants qui, pour une partie d'entre eux, n'ont jamais vu ni la mer ni la montagne, vont vivre une expérience unique, un autre rapport aux apprentissages. Il me semble vraiment important, par ailleurs, qu'il y ait une réflexion qui soit menée - je sais que Mme l'adjointe y est attachée - pour voir comment aussi on peut faire évoluer le système, pour que tous les élèves parisiens puissent profiter dans leur scolarité d'au moins une classe de découvertes.

Je vous donne l'exemple : mes deux filles sont dans une école qui devrait relever de R.E.P. La première, l'aînée, est maintenant en 6e.

Je vous raconte ma vie !

L'aînée a pu faire deux classes de découvertes dans sa scolarité et la petite n'a pas eu une seule classe de découvertes.

C'est absurde, cette injustice !

Alors, je ne me plains pas pour mes propres enfants, mais quand je vois les enfants de cette école-là qui devrait être en éducation prioritaire, je me dis qu'il y a quand même une réflexion à avoir, tout en respectant le projet pédagogique des écoles. Le refus que notre Municipalité s'imisce dans une territorialisation : il y a une réflexion à avoir pour permettre, si possible, que chaque élève parisien puisse bénéficier dans sa scolarité du primaire d'au moins une classe de découvertes.

Voilà ! Donc, dommage que les budgets aient été diminués mais, heureusement, la bataille a payé.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Vous savez, quand je vous dis " Madame SIMONNET, pour 5 minutes", ce n'est pas obligé !

Si vous avez fini avant, vous pouvez arrêter.

Emmanuelle BECKER ?

**Mme Emmanuelle BECKER**. - C'est cela, exactement, et je serai d'ailleurs plus courte que 5 minutes.

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération organisant la procédure de marché de services pour l'organisation des classes de découvertes est, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, l'occasion de revenir sur l'amendement que nous avons déposé lors du budget.

Les classes de découvertes, ces formations éducatives sous la responsabilité des enseignants et hors du cadre de l'école, proposent aux enfants un réel dépaysement, un accès à des activités culturelles auxquelles ils n'auraient peut-être jamais eu accès et un apprentissage de la vie collective qui contribue à leur épanouissement. Ces séjours représentent un vrai complément au parcours pédagogique des enfants parisiens et ces bénéfiques valent pour l'ensemble des élèves, indépendamment de leur milieu social. Ils permettent de créer une réelle dynamique de groupe dans la classe et doivent absolument être préservés.

Si le cadre budgétaire contraint et l'austérité imposée par le Gouvernement actuel, nous oblige à faire des choix difficiles dans la gestion de nos politiques publiques, nous ne pouvons pas sacrifier les dispositifs d'éducation. Dans cette période de crise où les inégalités économiques et sociales s'aggravent, la réussite de tous les enfants parisiens doit être une priorité de notre action.

Le groupe Communiste - Front de Gauche sera toujours mobilisé pour que les dispositifs d'éducation gardent leurs moyens, car l'enjeu qui se joue ici est l'avenir de notre ville. C'est pourquoi nous voterons favorablement à ce projet de délibération et que nous sommes heureux que notre amendement visant à rétablir les budgets des classes découvertes, ait été pris en compte.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je ne vais pas non plus mettre cinq minutes. Rassurez-vous d'ailleurs, je crois que je n'y ai pas droit.

Simplement, pour vous dire deux choses.

D'abord, merci pour votre engagement collectif et celui de l'ensemble des groupes de la majorité, en faveur des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et des dispositifs périscolaires qui sont financés par la Ville de Paris.

Sur la question particulière des classes de découvertes, je vais rassurer l'ensemble de cet hémicycle en disant que les moyens nous permettront de maintenir au même niveau l'offre aux séjours. En effet, nous serons attentifs à rompre avec une tradition de transport des bagages tout en maintenant le transport du matériel des enseignants pour qu'ils puissent continuer à travailler. En somme, des petites économies équilibrées, mais en rien sur l'offre qui est faite aux élèves.

Un mot sur le budget. Nous avons pu, en effet, grâce à un certain nombre d'amendements, réabonder certaines lignes du budget de la DASCO et, naturellement, je suis la première à m'en réjouir, vous vous en doutez. Cela nous permettra de continuer à offrir aux petits Parisiens, et sur temps scolaire, et sur temps périscolaire, l'ensemble des dispositifs dont ils ont besoin pour leur réussite. Nous partageons avec vous, Mesdames, cet objectif.

Un mot sur les R.E.P., très rapidement. Il est évident qu'une attention toute particulière dès la rentrée prochaine sera mise à une répartition encore plus ciblée sur les écoles en éducation prioritaire, en C.A.P.E., puisque c'est le nouvel acronyme de l'Académie pour les écoles qui bénéficieront de moyens académiques supplémentaires, et les écoles jugées tangentes par l'ensemble des équipes et qui ont besoin d'un soutien particulier.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1169.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1169).

**2014 DASCO 1059 G - Collèges publics-Dotations (39.645 euros) pour le financement de voyages scolaires et d'un projet éducatif complémentaire.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DASCO 1059 G concerne les collèges publics et la dotation pour le financement de voyages scolaires et d'un projet éducatif complémentaire.

La parole est à Aurélie SOLANS pour cinq minutes maximum.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous sommes émus lundi des restrictions opérées dans certains budgets liés aux affaires scolaires.

J'aimerais aujourd'hui, à l'inverse et à l'occasion de ce projet de délibération, saluer la poursuite de projets de voyages scolaires dans de nombreux collèges parisiens.

Tout en respectant les programmes scolaires et en favorisant la transdisciplinarité, ces projets permettent à nos enfants de mieux connaître leurs voisins européens, et même leur propre pays, de Brest à Marseille. Ils participent à un éveil au monde, à la construction d'une citoyenneté européenne, à la découverte d'innovations de toutes sortes dans d'autres territoires. L'année dernière, près de 1.000 jeunes, Parisiennes et Parisiens, en ont bénéficié.

Ces voyages sont aussi la preuve, donnée très tôt aux enfants, que les plus riches découvertes sont souvent à portée de main et qu'il n'est pas nécessaire de prendre l'avion chaque week-end pour s'émerveiller du monde. Ces voyages sont aussi les meilleurs garants d'une ouverture à l'autre dans ses différences et ses richesses. Ils participent enfin de la cohésion de la vie de la classe.

Avant de conclure, je souhaite ajouter deux dernières remarques sur l'attribution du financement de ces projets.

Première remarque : les refus sur les projets déposés ne sont pas compris par les équipes. Souvent, il s'agit de projets reconduits d'une année sur l'autre et le motif de la non-reconduction ne fait pas sens. La remise à plat que vous nous avez annoncée, Madame la Maire, sera l'occasion, nous l'espérons, de revoir ce dispositif.

Deuxième remarque : ces soutiens financiers devraient bien plus prendre en compte la participation des familles à ces voyages. Cela est une vraie préoccupation pour nous, élus, surtout dans les quartiers populaires. Je parle de la participation financière. Les participations des familles doivent être modérées pour que ces voyages soient vraiment accessibles à tous.

A l'heure des choix budgétaires et pour toute la suite de cette mandature, j'espère ainsi que nous aurons à cœur de sanctuariser ces projets en les concentrant prioritairement sur les établissements situés dans des quartiers fragiles, mais aussi dans les classes spécifiques de type S.E.G.P.A. ou U.L.I.S., où les besoins sont importants.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Merci, Madame SOLANS, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur les commentaires que vous faites vous-même sur les bienfaits des voyages scolaires. Je partage tout à fait votre avis.

Dire simplement qu'en effet, un certain nombre de lignes budgétaires étaient disponibles pour les collèges, pour un montant très élevé global de plus de 1,5 million d'euros, pour mener à bien des projets pédagogiques dans les collèges et, notamment, organiser des voyages.

Je vais proposer, à la rentrée scolaire prochaine, aux établissements de s'emparer de ce budget d'une manière un peu différente, puisque je vais leur proposer une enveloppe qu'ils auront eux-mêmes à gérer en faisant des choix d'équipes et des choix pédagogiques pour les rendre plus cohérents. Nous avons des dispositifs qui, dans le temps, se sont rajoutés les uns aux autres et il était temps de les simplifier et de les rendre plus lisibles. C'est bien le sens de ce que je vous ai proposé. C'est ce que souhaitent les principaux de collège. Je vais donc démarrer dès la rentrée.

Je partage par ailleurs votre souci, notamment sur la participation des familles, sur les objectifs des projets qui seront développés dans les collèges. Pour cela, il nous faudra contractualiser avec les établissements et avec l'Education nationale, ce que nous commencerons à faire dès 2016.

Voilà pourquoi je vous remercie de vos commentaires et vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Alexandra CORDEBARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1059 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1059 G).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (13e).**

**Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (20e).**

**Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la finalisation de la carte prioritaire à Paris.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au réseau d'éducation prioritaire dans le 13e.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au réseau d'éducation prioritaire sur Paris.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire dans le 17e.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.**

**Vœu de l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés, et notamment les vœux n<sup>os</sup> 136 à 143, le vœu n° 143 ter qui se substitue au n° 143 bis. Ils sont tous relatifs à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.

On commence par la présentation du vœu du 13e arrondissement.

Mme Annick OLIVIER a la parole.

**Mme Annick OLIVIER.** - Merci.

Il nous a paru important et salubre que la carte de l'éducation prioritaire puisse être revue pour être plus proche de la réalité de nos quartiers qui ont évolué, et également plus équitable.

Je ne reprendrai pas tous les considérants qui sont dans le vœu. Je me contenterai de dire que pour le 13e arrondissement, nous considérons que la concertation et les nombreux échanges que nous avons pu avoir pour le Rectorat, ont permis d'aboutir à une proposition sur les écoles directement en éducation prioritaire, qui nous paraît beaucoup plus juste et équitable que ce que nous avons par le passé.

Les écoles qui bénéficieront des C.A.P.E., les conventions académiques de priorité éducative, pourront ainsi mieux prendre en compte les situations d'un certain nombre d'écoles qui étaient un peu entre l'éducation prioritaire et les écoles plus ordinaires. Donc le Rectorat a, par rapport à la date du vœu, précisé la liste des collèges et écoles en C.A.P.E.

Nous notons ce point qui nous convient.

Par ailleurs, ce vœu demande également au Rectorat de préciser le plus rapidement possible, compte tenu des C.A.P.E. qui devront se faire, la liste des écoles et collèges concernés. Cela permettrait de faire baisser l'inquiétude sur certains points et de rassurer sur le traitement qu'auront ces écoles.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, la carte de l'éducation prioritaire avait besoin d'être revue, nous en sommes d'accord, pour la mettre en adéquation avec la réalité d'aujourd'hui.

Néanmoins, il reste que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, trois établissements ont été malheureusement écartés de l'éducation prioritaire : le collège Lucie Faure, les écoles 236, rue de Belleville et 126, rue de Pelleport.

La mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement, mon groupe, mais au-delà, toute la majorité du 20<sup>e</sup> arrondissement, considèrent que ces établissements ont été victimes plus d'un périmètre que de critères objectifs.

C'est pourquoi d'ailleurs nous avons soutenu toutes les manifestations, accompagné les délégations, et même accueilli en mairie la conférence de presse de la communauté éducative, parents et enseignants.

Ces établissements remplissent en effet tous les critères et objectifs. L'école 236 Belleville est essentiellement alimentée par la maternelle Télégraphe qui, à juste titre, vient de réintégrer le dispositif, et dont la cour est mitoyenne avec celle de l'école 126 Pelleport. Donc les critères et objectifs sont bien là.

Quant à Lucie Faure, dont les premières propositions du Rectorat prévoyaient qu'il soit bien en éducation prioritaire, sa situation est extrêmement fragile, puisqu'il est sur deux sites, avec un taux de réussite au brevet de 20 % inférieur à la moyenne nationale. Et malgré un important travail de sectorisation de la mairie du 20<sup>e</sup>, 33 % des élèves sectorisés à Lucie Faure poursuivent leur scolarité dans d'autres établissements.

Enfin, nos directeurs d'école et nos équipes éducatives n'ont jamais été associés au travail de réflexion sur cette nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

Pour toutes ces raisons, et parce que les réseaux d'éducation prioritaire, nous le savons tous, sont de vrais leviers pour l'égalité des chances, bien évidemment, nous souhaitons que la Ville de Paris vote le vœu qui permettra au collège Lucie Faure, et aux écoles 236, rue de Belleville et 126, rue de Pelleport de rejoindre le réseau éducation prioritaire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole pour présenter effectivement ce vœu présenté par François VAUGLIN et les élus du groupe Socialiste et Apparentés, et relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire, et concernant plus particulièrement le 11<sup>e</sup> arrondissement. Donc on est à la fin de ce processus de refonte, puisque nous sommes aujourd'hui mercredi 17 décembre et la Ministre a annoncé ou va annoncer ses arbitrages définitifs sur la carte de l'éducation prioritaire.

Nous avons beaucoup travaillé et je voudrais saluer l'investissement personnel d'Alexandra CORDEBARD, avec les maires d'arrondissement, avec les parlementaires. Les échanges ont été fructueux, avec une grande disponibilité de M. le Recteur, que je tiens à saluer, si bien que nous avons trouvé à l'arrivée un bon point d'équilibre, puisque je crois qu'il y a, à l'arrivée, le chiffre magique de 215 écoles - pas 214, mais 215, puisque l'école maternelle Popincourt, sur laquelle je portais un regard tout particulier, reste en éducation prioritaire. Donc nous aurons toujours le même nombre d'écoles en éducation prioritaire à Paris. Mais c'est vrai que ce ne seront pas les mêmes, puisqu'il a fallu, pour des raisons sociologiques, prendre en compte un certain nombre de situations, si bien que c'est dans une démarche de solidarité, de meilleure répartition de l'effort, de lutte contre les inégalités, puisque c'est l'objectif même de la refonte de l'éducation prioritaire, que cette carte a été ainsi conçue.

Alors, évidemment, le vœu, comme dans d'autres arrondissements, vise tout simplement - et j'en termine - à ce que, pour les écoles qui vont sortir de ce dispositif, des mesures d'accompagnement soient prévues. Et évidemment, l'idée est que ça puisse se poursuivre, une période transitoire de trois ans est d'ailleurs prévue, qui intègre également les avantages qui sont ceux des enseignants qui travaillent actuellement dans les collèges et les écoles en éducation prioritaire. Et réjouissons-nous également, parce que 28 écoles et 4 collèges seront en réseau éducation prioritaire renforcé.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour présenter le vœu n° 139.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Difficile d'intervenir, alors que Mme la Ministre de l'Education vient de faire un arbitrage défavorable pour Paris, et contrairement à ce que peut dire M. BLOCHE, tous les arguments, toutes les règles qui avaient été mis en amont pour désigner les classes qui étaient en REP, en REP+, n'ont pas tous été respectés. Plusieurs mobilisations ont eu lieu dans plusieurs arrondissements de Paris, et les élus écologistes ont été présents dans le 13e, dans le 18e, dans le 20e notamment. Je ne reviendrai pas sur le cas du 20e, qui a déjà été explicité par Mme Marinette BACHE, mais les critères n'ont pas été respectés, selon le fait que certains collèges devraient être en "R.E.P." ou en "R.E.P. Plus", et ils ne le sont pas aujourd'hui.

Donc c'est pour ça que... Heureusement que l'Exécutif a avancé dans son vœu par rapport à la première version, et que maintenant, on est à la deuxième phase. Ça veut dire que maintenant qu'on connaît les arbitrages, on va voir si le dispositif C.A.P.E. va être à la hauteur de ce qui était prévu. Et surtout, on va voir si les collèges qui étaient avant en "R.E.P." et qui le perdent, ce statut-là, vont avoir une évolution favorable ou défavorable, et que là, il y a d'énormes inquiétudes par rapport à ça.

C'est pour ça que le comité de suivi qui va se mettre en place va être un élément très important, et on espère que ce qui a été fait pourra être refait par un amendement à la loi de finances. Et là, j'espère que les députés qui sont présents dans la salle pourront se battre au niveau de l'Assemblée nationale, si on a des évolutions négatives par rapport à certains collèges, et que certains collèges qui ont été sortis de ces zones pourront redevenir en "R.E.P.".

Voilà, pour cela, donc, nous voterons le vœu de l'Exécutif qui sera présenté tout à l'heure.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour la présentation des vœux n<sup>os</sup> 140 et 141.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Monsieur le Maire, effectivement, je vais présenter ces deux vœux, en fait, l'un sur le 13e et l'autre sur Paris, en une seule intervention.

La dernière carte de l'éducation prioritaire annoncée par le Gouvernement pose toujours problème. Alors, cette carte, évidemment, est plus juste que la première proposition de novembre, puisque grâce à l'action conjuguée de la Mairie, des élus et maires d'arrondissement, des syndicats et parents d'élèves, les aberrations - puisque ce sont vraiment des aberrations - initiales ont pu être gommées. Mais le résultat n'est toujours pas satisfaisant, car de nombreux collèges et écoles, qui ont besoin des moyens de l'éducation prioritaire, ne sont toujours pas définis comme prioritaires.

Pour ceux qui en douteraient, je signale tout d'abord que la toute dernière carte a fait l'unanimité contre elle de la part des syndicats, et je ne prendrai qu'un seul exemple, qui n'est pas dans mon arrondissement : le groupe scolaire Bercy dans le 12e, où le Rectorat, dans ses chiffres mêmes, annonce 25 % de catégories sociales défavorisées, 30 % de parents sans diplôme et un revenu médian par foyer de jeunes de 14.000 euros à l'année. Et il n'a pas été classé.

Sur le 13e arrondissement, c'est le collège Elsa Triolet, les écoles Jenner, 173 rue du Château des Rentiers et Perret, qui ont besoin de l'éducation prioritaire. Sur Paris, il reste une quinzaine d'établissements qui devraient être prioritaires. Nous pensons donc essentiel l'élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire, et non le remplacement de telle école par telle autre.

Vu l'importance des enjeux de l'éducation, il s'agit de mettre les moyens en face des besoins, et non l'inverse. Le Gouvernement cherche à appliquer sa politique d'austérité sans répondre aux besoins de la population, sauf peut-être à ceux du M.E.D.E.F.

Alors, certains diront que plusieurs millions supplémentaires ont été mis sur la table, et je l'ai entendu dans le 13e. C'est visiblement insuffisant pour répondre aux besoins. C'est visiblement insuffisant au vu de la crise qui sévit depuis la dernière définition du réseau prioritaire, crise qui a multiplié les difficultés socioéconomiques de la population et que nul ne peut ignorer.

Alors, le Rectorat pense pouvoir compenser cette carte insuffisante par des mesures académiques. Il est difficile de parler de l'Arlésienne, puisque le Rectorat s'est bien gardé de préciser les mesures en question, mais ces

mesures ne pourront jamais compenser ni être équivalentes à l'éducation prioritaire, ne serait-ce que par les primes aux enseignants qui ne pourront pas être versées.

Quand on est de gauche - et je n'imagine pas que -, on a une certaine idée de la valeur du travail. Il est inacceptable de vouloir ainsi économiser sur les salaires, mais au-delà des salaires, ces primes contribuent à la stabilité des personnels et à la pérennité des équipes pédagogiques. Cette pérennité est précisément un facteur important de la réussite du dispositif et donc, de la réussite des enfants. La copie du Rectorat et du Ministère est donc à revoir.

Je finirai sur l'articulation entre besoins et moyens. Pour la droite, il est habituel de partir des moyens existants, une fois les puissances économiques rémunérées, et de définir en fonction les besoins que l'on peut satisfaire. La gauche, en général, procède en sens inverse : elle part des besoins des populations et cherche à trouver les moyens pour les satisfaire. Nous avons ici un tel exemple : soit nous partons d'un périmètre défini par avance et essayons de définir les écoles en fonction, soit nous partons de la réalité des difficultés des écoles et collèges et définissons le financement adéquat.

Les moyens donnés à l'école publique sont les moyens donnés à tous ceux qui n'ont pas de capital pour pouvoir s'épanouir, s'émanciper et se construire en toute liberté. C'est aussi la mixité de notre école qui s'y construit. C'est un projet progressif de société dont il est question ici. Il mérite les moyens d'exister.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je précise à Danielle SIMONNET, qui avait l'air... Je précise que M. AQUA présentait deux vœux. Et donc, il avait le temps de parole pour deux vœux.

Madame BOUGERET, vous avez la parole.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme d'autres arrondissements, le 17e s'est particulièrement investi dans la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.

Je ne reviendrai pas sur les multiples étapes qui ont abouti à la carte, qui est en ce moment-même officialisée par la Ministre de l'Education nationale. Un mot peut-être pour redire notre satisfaction que le collègue Boris Vian y soit désormais intégré.

Certaines des demandes contenues dans ce vœu ont reçu très récemment une suite favorable. Je pense aux écoles Pouchet, Cité des Fleurs, et je veux profiter de ce temps de parole pour saluer la mobilisation sans faille de la communauté scolaire aux côtés des élus, et de tous les élus, tous bords confondus, du 17e, qui a permis sans nul doute d'aboutir à ce résultat.

Bien sûr, nous aurions voulu, nous aussi, que le Rectorat aille plus loin et que soient maintenues dans le R.E.P. les écoles maternelles et élémentaires Lagache. Nous resterons donc extrêmement vigilants quant à la mise en œuvre des mesures académiques dont, tout de même, vont pouvoir bénéficier ces établissements, mesures dont nous aimerions d'ailleurs connaître le détail.

Un regret, toutefois : une école reste à la marge de tout dispositif, l'école Saint-Ange qui, pourtant, répond en tous points aux critères de l'éducation prioritaire. Nous pouvons imaginer que le Rectorat soit davantage sensible aux demandes des écoles qui ont pu ou qui ont su mobiliser la communauté scolaire et les médias. Nous aimerions connaître les motifs objectifs qui ont conduit le Rectorat à exclure cette école.

Le vœu présenté par l'Exécutif reprend, de manière générale, bien sûr, les demandes et questions qui restent encore en suspens dans le 17e, formulées dans le vœu présenté par Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, Geoffroy BOULARD et moi-même, et ne ferme pas la porte à de nouvelles mesures et intégrations dans le réseau.

Soyez donc assurés de notre vigilance sur la mise en œuvre de ces mesures, sur l'accompagnement attendu de la Mairie de Paris, auquel la mairie du 17e prendra toute sa part, dans l'intérêt des enfants scolarisés dans ses écoles.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Enfin, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je ne vais pas faire un énième discours équivalent, tout le monde maîtrise le dossier, donc regardons ce qui s'est passé.

Un, premièrement, nous avons un Gouvernement qui a préféré adapter les besoins aux moyens plutôt qu'adapter les moyens aux besoins, dans une logique d'austérité, alors qu'il aurait dû faire l'inverse.

Deux, il a mis en place, par le biais du Rectorat, une démarche autoritaire, c'est-à-dire qu'il a essayé d'imposer une nouvelle carte de l'éducation prioritaire, sans partir d'abord d'une grande concertation de terrain.

Trois, attention à votre vœu, mes chers collègues : c'est d'abord la mobilisation de la communauté éducative, d'abord la mobilisation des enseignants et des parents qui, ensuite, a été soutenue et relayée par les élus et non l'inverse. J'aimerais donc que l'on salue cette mobilisation sans faille sur de nombreux groupes scolaires, qui n'ont pas sombré là où on voulait les emmener, c'est-à-dire la mise en concurrence entre écoles, la mise en concurrence entre collèges. Au contraire, ils ont été solidaires pour exiger une autre carte de l'éducation prioritaire.

Ensuite, quatre, finalement, le Rectorat a bien voulu commencer à négocier avec la communauté éducative, d'une part, et avec les élus, d'autre part. Mais non, cela ne s'est pas bien passé !

J'ai des parents d'élèves qui ont eu le sentiment d'avoir été méprisés par le Rectorat, avec des phrases et des allusions qui n'avaient pas lieu d'être. Donc, cela ne s'est pas du tout bien passé.

Ensuite, non, quand M. Patrick BLOCHE dit : "Nous sommes arrivés à un bon point d'équilibre", non, pas du tout !

Quand Mme HIDALGO - c'est dit, d'ailleurs, par un communiqué de presse - dit : "Je suis totalement satisfaite", eh bien, il y a une colère dans la vingtaine d'écoles qui n'est pas retenue. Il y a une colère dans les trois collèges.

J'aimerais bien qu'on les cite, ces trois collèges :

- un, c'est Seligmann dans le 10e ;
- c'est Elsa Triolet dans le 13e ;
- et c'est Lucie Faure dans le 20e.

Ils auraient dû être en R.E.P.

Ensuite, cinquième point, et je terminerai par là : vous avez vite acté, vous, socialistes parisiens, un compromis avec le Rectorat, alors que la mobilisation se poursuivait.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - En effet, il faut terminer.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Et cet accord que vous avez passé avec le Rectorat, eh bien, oui, c'est ce qui a empêché, alors que la mobilisation se poursuivait, d'arracher les trois autres collèges.

Je veux bien voter votre vœu, mais je le troupe hypocrite et je maintiendrai le mien. Au moins, il cite les collèges et il exige le C.D.E.N. spécial sur l'éducation prioritaire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Vous prendrez 3-4 minutes.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je vais essayer de ne pas déborder, c'est promis.

Monsieur le Maire, je vais rappeler les principes qui ont guidé l'action de l'ensemble des élus qui sont engagés dans la conduite des discussions qui s'achèvent en ce moment même sur la révision de la carte de l'éducation prioritaire à Paris.

Saluer, en effet, la mobilisation et des parents d'élèves et des enseignants mais également de l'ensemble des élus d'arrondissement et des maires qui se sont - je vous le garantis, Madame SIMONNET - énormément investis et ont défendu leurs écoles avec énergie.

Le constat partagé par tous, vous l'avez tous dit, je crois : la révision de la carte d'éducation prioritaire était une nécessité. Paris n'est évidemment pas la ville uniformément aisée...

Cela va être difficile pour moi de parler encore plus fort, là !

Paris n'est pas uniformément aisée, comme certaines caricatures nous la présentent. C'est bien dans certains quartiers et dans certaines écoles que doivent se concentrer les moyens supplémentaires de l'Etat et de la collectivité.

Ces moyens doivent aller aux territoires et aux habitants, par conséquent aux élèves, qui en ont le plus besoin et doivent permettre de corriger les inégalités insupportables qui sont encore constatées.

Comme vous le savez, les discussions de ces dernières semaines avec le Rectorat ont permis d'améliorer considérablement le projet qui avait été initialement présenté aux élus parisiens et dont je vous avais fait part lors de notre dernier Conseil.

Le résultat, vous le connaissez, d'aucuns l'ont cité : 215 écoles bénéficieront du nouveau dispositif R.E.P., c'est-à-dire exactement le même nombre et, pour 28 d'entre elles, du "R.E.P. Plus", ce qui est une nouveauté. Pour les collèges, 29 d'entre eux seront classés en R.E.P. dont 4 en "R.E.P. Plus" et, cela aussi, c'est une nouveauté.

S'y ajouteront 25 écoles et 5 collèges, dont certains sont d'ailleurs pointés dans les différents vœux présentés aujourd'hui, qui bénéficieront des nouvelles conventions académiques de priorité éducative.

Cette carte est incontestablement plus juste, je vous l'ai dit. C'est tout à fait mon avis. Cependant, je partage les déceptions de certaines communautés éducatives dans les écoles et collèges qui sortiront du dispositif ou qui auraient dû y entrer.

Je veux vous dire que l'Exécutif parisien sera particulièrement vigilant sur les dispositifs prévus par l'Académie de Paris et qui prendront la forme des conventions académique.

Nous souhaitons que le Rectorat porte d'ailleurs très rapidement à notre connaissance le contenu concret de ces mesures et que le Ministère, dans ses prérogatives, examine les cas des établissements dont les données sociologiques auraient justifié le classement en éducation prioritaire.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif, que je propose aujourd'hui à l'ensemble des groupes et des maires d'arrondissement, d'adopter, en lieu et place des vœux présentés. Il s'agit, permettez-moi de le dire, de vous le dire, à vous particulièrement, Madame SIMONNET, de montrer autant que possible que, lorsqu'il s'agit de choses essentielles, notre Assemblée sait presque unanimement - presque unanimement ! - se mobiliser.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 136 du groupe socialiste est-il maintenu ?

Madame Annick OLIVIER ?

**Mme Annick OLIVIER**. - Retiré.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 137 du groupe socialiste est-il maintenu ?

**Mme Marinette BACHE**. - Retiré, ainsi que celui du 11e.

M. BLOCHE a dû partir mais m'a demandé de vous en informer.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci à lui. Le vœu n° 138 est donc aussi retiré.

Le vœu n° 139 du groupe Ecologiste est-il maintenu ? Retiré, merci.

Le vœu n° 140 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Non.

Le n° 141 aussi.

Le n° 142 du groupe UMP est-il maintenu ?

Madame BOUGERET ?

**Mme Alix BOUGERET.** - Compte tenu du fait que la plupart des mesures contenues dans le vœu ont été acceptées par le Rectorat, nous allons retirer notre vœu, en restant tout à fait vigilants sur l'école Saint-Ange.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Le n° 143 : Danielle SIMONNET nous a déjà dit qu'elle le maintenait.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Avant de mettre aux voix le n° 143 ter de l'Exécutif, j'ai une demande d'explication de vote du groupe socialiste : Annick LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais, à mon tour, souligner ce qui a été remarqué, d'ailleurs, par tous les orateurs : ce sont les progrès, les derniers progrès effectués par le Rectorat.

Nous revenons de loin, c'est vrai. Je reconnais et j'approuve une phrase de Danielle SIMONNET quand elle a salué la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants, des directeurs et directrices d'école. Certains ont été extrêmement mobilisés.

J'en profite, d'ailleurs, pour dire ce qui n'a pas été dit chez les uns et les autres : il manque, me semble-t-il, des outils cohérents et transparents, sur lesquels il faut sans doute un travail un peu fin de la part du Rectorat, avec l'appui, bien sûr, du Ministère de l'Education nationale.

C'est important, puisque ce n'est pas fini : comme le souligne très bien le vœu de l'Exécutif, nous devons affiner les nouveaux moyens qui vont être affectés à certaines écoles, notamment celles qui sortent de l'éducation prioritaire. Un certain nombre d'écoles, c'est le cas pour la maternelle Saint-Ange dans le 17e, ont été un peu oubliées. Or, il ne faut oublier aucune école à Paris.

Je pense que nous avons encore beaucoup de travail à faire, mais c'est déjà un bon point que de voter ce vœu ensemble.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Nous voterons le vœu de l'Exécutif en appréciant bien évidemment qu'il demande l'élargissement, même si maintenant cela a été acté, mais c'était donc bien la preuve que la carte était insuffisante contrairement à un certain nombre de propos.

En revanche, pour l'avenir, nous resterons très vigilants et nous souhaitons que la Mairie reste très vigilante sur les mesures académiques, sur leur uniformité. Il ne s'agit pas de rentrer à nouveau dans la politique qu'a menée le Rectorat jusqu'à présent à opposer les écoles aux unes aux autres et en mettant des mesures académiques de niveaux différents en fonction des écoles. J'espère que la Mairie et, nous, en tout cas, c'est sûr, seront vigilants sur ce point, sur l'uniformité des mesures et que cela ne soit pas au cas par cas.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 143 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 367).

Je vous en remercie.

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'organisation des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 144 est relatif à l'organisation des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

J'ai déposé un vœu, Madame CORDEBARD, pour vous alerter très solennellement sur le projet de réorganisation des C.A.S.P.E., dont un des effets, en regroupant deux des cinq entités, celles qui gèrent les équipements et celles qui gèrent la logistique et l'approvisionnement, pourrait - j'espère que l'on est toujours dans le conditionnel - se traduire par la suppression d'un poste d'encadrement de catégorie A pour le confier à un agent de catégorie B.

Je pense vous avoir apporté, Madame CORDEBARD, la démonstration que j'étais capable de co-construire et de ne pas jeter de l'huile sur le feu. On a réorganisé les S.L.A., supprimé un poste d'ingénieur des travaux dans le 5e arrondissement, avec le transfert de la gestion de 45 équipements de proximité de l'arrondissement à deux subdivisions nord de la section locale 5e et 13e.

Je n'ai pas jeté de l'huile sur le feu. Je rappelle que quand même la première subdivision nord gère 57 équipements, la deuxième subdivision nord gère 56 équipements, tout cela avec à chaque fois un ingénieur des travaux, deux techniciens supérieurs et deux agents de maîtrise. Ce qui est, accordez-le moi, n'est pas énorme.

Il semblerait qu'il y ait une réforme. Je n'en ai pas été d'ailleurs informée. Ce sont les syndicats qui m'en ont informée. Les C.T.P. de la DASCO n'ont, semble-t-il pas, été impliqués.

Mais au-delà de cela, je voudrais rappeler les missions du responsable de l'entité équipements. Il est totalement moteur. C'est l'élaboration de l'établissement de la programmation, vous le savez bien. Ce sont les visites fonctionnelles d'architecture, c'est le suivi des travaux. L'importance de ces missions me semble totalement justifier le fait que ce soit confié à un agent de catégorie A. Il encadre et il gère au quotidien la maintenance et l'entretien des écoles du point de vue de la sécurité, ce n'est pas un petit sujet, du suivi des marchés et Z.A.C. qui sont délégués aux C.A.S.P.E.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, je souhaiterais que vous puissiez annoncer que l'on met un terme à cette réorganisation forcée et qu'on lance une phase de concertation.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chère Florence BERTHOUT, les dix circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance effectuent en effet toute l'année un travail remarquable au service des écoles et des petits Parisiens. Je profite de l'occasion pour les saluer. C'est grâce à leur travail que nous avons pu mettre en place l'année dernière nos ateliers périscolaires, qui connaissent aujourd'hui un réel succès auprès des enfants et de leur famille.

Mais sur la question soulevée par le groupe UMP, sachez que la DASCO s'inscrit en lien avec la DPA et la DRH dans une réflexion globale, que vous n'ignorez pas, de réforme des fonctions bâtimentaires de la Ville et de valorisation des compétences des agents, notamment ceux qui sont chargés de l'entretien des écoles.

Force est de constater qu'aujourd'hui l'éparpillement de ces missions entre les circonscriptions, les services centraux de la DASCO, la DPA et les sections locales d'architecture rend en partie illisibles pour les usagers, et y compris, je crois, pour les mairies d'arrondissement - en tout cas un certain nombre d'entre elles - le fonctionnement et les responsabilités de chacun.

L'objectif collectif, qui n'est pas concentré à la DASCO, et que nous poursuivons donc, est d'améliorer le service rendu aux écoles, en redéfinissant certaines des missions et certains des aspects du fonctionnement des circonscriptions qui existent, je le rappelle, depuis 1991.

Ainsi, une des pistes d'évolution consisterait à la faveur de la mise en cohérence des périmètres des C.A.S.P.E. et des S.L.A. à regrouper l'ensemble de ces fonctions travaux au sein des S.L.A., c'est une des pistes. Les écoles n'auraient dès lors plus qu'un seul interlocuteur en charge des travaux, et les carrières des agents

exerçant actuellement dans les C.A.S.P.E. seraient mises en valeur par un regroupement avec d'autres agents exerçant des métiers analogues à forte valeur ajoutée.

Le calendrier que j'ai fixé à la DASCO...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame CORDEBARD ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - C'est trop long ? Pardon. Je parle trop lentement.

Cette réforme n'aboutira pas avant au moins six mois, donc nous aurons le temps d'en reparler.

Merci à vous.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Et c'est donc ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - D'accord.

Maintenez-vous votre vœu ? C'est défavorable, si vous le maintenez.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Donc, on est contre la concertation et je maintiens mon vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 144 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux travaux d'aménagement du collège Lamartine.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 145 est relatif aux travaux d'aménagement du collège Lamartine.

Madame BERTHOUT, vous avez à nouveau la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je ne suis pas maire du 9e, cela ne vous a pas échappé. Je voudrais excuser ma collègue Delphine BÜRKLI qui est retenue dans le 9e parce qu'il y a un gros incendie.

C'est relatif aux travaux d'aménagement du collège Lamartine.

Elle constate, comme nous tous d'ailleurs, une poussée des effectifs dans le secondaire, dans un certain nombre d'arrondissement dont le sien, le 9e.

Afin d'anticiper les besoins d'ouvrir de nouvelles classes, en particulier de collège dans le 9e arrondissement, elle souhaiterait que l'on puisse mettre à l'étude les possibilités d'extension d'accueil des locaux du collège Lamartine, 121, rue du Faubourg Poissonnière, afin de lancer avec le Conseil régional des études d'aménagement du collège de la cité scolaire Lamartine.

Il y a des études déjà réalisées sur la base de deux hypothèses, l'une sur la cour et l'autre sur le toit terrasse, qui permettraient la création de nouvelles salles et donc d'accueillir de nouveaux élèves du 9e arrondissement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mes chers collègues, il nous reste pour cette matinée, après ce vœu, un projet de délibération. Donc, si on pouvait rester calme jusque-là, merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**. - Quant à moi, je vais me dépêcher pour la réponse à ce vœu.

Monsieur le Maire, chère Madame BERTHOUT, nous avons récemment eu l'occasion d'échanger sur les prévisions d'effectifs des collèges du 9e arrondissement, la semaine dernière, puisque nous avons eu une réunion consacrée à la révision des secteurs scolaires, avec notamment la présence de Mme Gypsie BLOCH. J'ai alors rappelé l'engagement pris par le Rectorat de rouvrir la classe qui avait été fermée l'année dernière au collège Paul Gauguin. Toute la communauté présente trouvait cela important et j'ai eu l'occasion d'échanger avec la mairie et les élus du 9e depuis le début de l'année sur cette question.

Pour être brève et selon nos prévisions, les capacités d'accueil des quatre collèges du 9e seront suffisantes pour accueillir l'ensemble des élèves dans les années à venir. Donc je ne comprends pas la logique qui consiste à engager en urgence des travaux coûteux, alors même que rien n'indique que le 9e arrondissement devra faire face à une montée des effectifs.

Par ailleurs, nous n'aurions pas la maîtrise d'œuvre puisqu'il s'agit d'une cité scolaire gérée par la Région.

Sinon, soyez rassurés, notre majorité garantit toujours lorsque cela est nécessaire les investissements permettant d'accueillir tous les élèves. Je vous rappelle ainsi l'ouverture du collège Paris Nord-Est dans le 19e cette année et celles à venir pour les collèges Françoise Seligmann dans le 10e et Batignolles-Saussure dans le 17e.

Il est donc de notre rôle de veiller au bon accueil des élèves. Nous devons également avoir une utilisation efficace des deniers publics. C'est pourquoi je vous demande de retirer ce vœu et, dans le cas contraire, j'émettrais un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **2014 DDEEES 1197 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Union nationale des étudiants de France.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 1197 : subvention et conventionnement avec l'Union nationale des étudiants de France, organisation chère au cœur de beaucoup ici.

Alexandre VESPERINI. Je sens que ce n'est pas le cas...

**M. Alexandre VESPERINI**. - Mais si, cela m'est très cher aussi, l'U.N.E.F. Vous savez bien que le syndicalisme étudiant est très cher à beaucoup de gens sur ces bancs, en particulier sur un certain nombre de bancs, mais je dois dire que ce projet de délibération est un peu "fort de café".

Parce que vous avez réussi quand même le tour de force de ne jamais citer le mot syndicat dans le texte du projet de délibération alors qu'on sait tous très bien que l'U.N.E.F. est un syndicat. Là, vous nous dites en gros que l'U.N.E.F. est une association qui aide les étudiants à avoir des conseils pour réussir leurs études et que c'est une association qui fait des épiceries solidaires et locales.

C'est très drôle, mais je crois quand même... ne soyons pas hypocrites, l'U.N.E.F. est un syndicat qui plaide pour l'assouplissement des redoublements à l'Université, qui plaide pour le maintien, voire le développement à tout crin des allocations, et c'est un syndicat qui s'oppose depuis toujours à toute tentative de réforme de l'insertion professionnelle des jeunes, qu'elle soit menée par la droite ou par la gauche !

Si, si, c'est vrai et d'ailleurs tellement opposée que parfois même, elle participe dans un certain nombre d'universités à des blocages.

Mais là n'est pas mon propos. Je ne veux absolument pas parler du bien-fondé ou du mal-fondé de l'action syndicale de l'U.N.E.F. Je veux simplement rappeler que l'U.N.E.F. est un syndicat, ce que visiblement le projet de délibération oublie.

Et dans ce projet de délibération, on nous dit que c'est une association - c'est limite bucolique -, et qu'elle fait en gros le travail du C.R.O.U.S.

D'ailleurs, l'U.N.E.F., on nous dit, "a publié un guide pratique de l'étudiant en Région parisienne". C'est très étonnant, je pensais que le C.R.O.U.S., que les services du Ministère et de l'Université faisaient bien leur travail. Visiblement, ils ne le font pas et on demande donc à l'U.N.E.F. de le faire.

Je vais faire très court. Ou bien l'U.N.E.F. est un syndicat et à ce moment-là, il est financé et aidé en tant que tel, et on demande à M. Pascal CHERKI, par exemple, qui est parlementaire parisien, d'augmenter la subvention qu'il fait par le biais de sa réserve parlementaire, à l'U.N.E.F.

Mme SIMONNET va peut-être le faire...

Ou bien l'U.N.E.F. n'est pas un syndicat, et c'est une association qui aide les étudiants qui sont totalement déboussolés, c'est bien connu, et qui sont totalement infantilisés et auquel cas, il faut s'adresser au C.R.O.U.S. et dire qu'il ne fait pas son travail ou que le Ministère ne fait pas son travail, et dans ces cas-là, il faut en tout état de cause retirer cette subvention de 30.000 euros.

30.000 euros, ce n'est pas énorme, mais cela fait 30.000 euros chaque année : à un moment donné, cela va faire beaucoup !

À titre personnel, je ne peux pas suivre cette subvention même si naturellement, je ne conteste pas le bien-fondé de l'action syndicale, évidemment.

Mais cela dépend lesquelles, évidemment !

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Monsieur VESPERINI, merci d'attirer notre attention sur cet excellent projet de délibération.

Je vous rappelle simplement que l'Union nationale des étudiants de France est effectivement une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Ce n'est pas un syndicat loi de 1884 ni une organisation politique.

Contrairement à la caricature que vous venez de présenter...

J'ai été présidente d'université : il se trouve que j'ai beaucoup dialogué avec l'U.N.E.F., donc je sais très bien de quoi je parle.

C'est une organisation représentative et reconnue par l'État. C'est d'ailleurs l'organisation représentative majoritaire au niveau national comme à Paris.

Le 19 novembre dernier, ont eu lieu des élections étudiantes au C.R.O.U.S. de Paris, où l'U.N.E.F. est sortie majoritaire, rassemblant plus de 40 % des suffrages et trois élus sur sept.

Je signale par ailleurs que l'U.N.E.F. n'est pas la seule organisation représentative que nous finançons, puisque nous subventionnons également la seconde organisation représentative d'étudiants : la F.A.G.E.

Venons-en au fond.

La subvention à l'U.N.E.F. va, comme toutes les subventions de la Ville de Paris, à des projets concrets et à des actions concrètes :

- Accueil des étudiants au moment des inscriptions et notamment des bacheliers qui entrent pour la première fois dans l'enseignement supérieur.

- Elle distribue largement le guide pratique des étudiants en Région parisienne, dont je tiens un exemplaire en noir et blanc pour faire des économies, mais il est à votre disposition. Je vous l'offrirai et je peux vous le dédicacer, si vous voulez. C'est un des outils pour comprendre le fonctionnement de l'Université. C'est vrai que c'est compliqué pour les bacheliers, même si tout le monde s'y met, les universités comme le C.R.O.U.S.

Deuxièmement, elle organise la solidarité entre étudiants. Elle organise des bourses aux livres dans toutes les universités de Paris à la rentrée et certaines écoles comme Sciences Po', ce qui permet aux étudiants de faire des économies dès la rentrée universitaire.

Troisièmement, elle met en place des permanences juridiques qui traitent particulièrement des problématiques des étudiants étrangers en relation notamment avec la Ligue des droits de l'homme.

Elle met en place un numéro accessible à tous les étudiants et une permanence physique lors des périodes d'examen pour informer les étudiants de leurs droits et les accompagner en cas de difficulté.

Ensuite, elle participe à différents événements, notamment pour animer les campus parisiens, et nous avons besoin des associations comme l'U.N.E.F. et la F.A.G.E. pour organiser par exemple la Journée mondiale de lutte contre le Sida, la Journée mondiale des droits des femmes, la Semaine de la solidarité internationale.

Elle organise aussi des actions de convivialité, notamment des points d'accueil en cité universitaire pour rompre l'isolement des jeunes et des étudiants et favoriser la solidarité. Je rappelle que le suicide des étudiants et le mal-être est un sujet tout à fait prégnant.

Enfin, elle a un nouveau projet, un projet d'ouverture d'épicerie sociale coopérative avec l'association "Solidarité étudiante".

J'espère que cette brève énumération suffit à répondre à votre interrogation et montre clairement que bien évidemment, l'U.N.E.F. n'est pas subventionnée pour des activités politiques qui ont par ailleurs toute leur légitimité s'agissant d'une association libre de son expression, mais bien pour des projets au service de tous les étudiants parisiens.

Je vous remercie, et je vous incite à voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1197).

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous suspendons la séance.

Nous nous retrouverons à 14 heures 30 pour aborder les travaux de la 7e et dernière Commission.

Merci.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Chers collègues, maintenant que M. MARTINS nous a rejoints, nous pouvons débiter les travaux de la 7e Commission, notre dernière ligne droite avant la fin de ce Conseil.

## **Compte rendu de la 7e Commission.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 7e Commission, pour 3 minutes : Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci.

Lors de la dernière réunion de la 7e Commission, en respectant le Règlement intérieur de notre Conseil, les adjoints concernés ont présenté leur budget relatif à leur délégation, des présentations claires qui ont laissé la place à des interventions et des questions, toujours dans un climat propice à l'échange constructif.

Après les présentations des budgets respectifs, chaque adjoint a présenté les projets de délibération les plus importants.

Pour Patrick KLUGMAN, des projets de délibération qui traduisent le soutien de la Ville à des associations qui s'engagent sur des programmes culturels dans le domaine de l'accès aux droits et à la citoyenneté mais également contre toute forme de racisme.

Avec Hermano SANCHES RUIVO, la Maison de l'Europe a été aussi à l'ordre du jour.

Pour la délégation Sport et Tourisme, Jean-François MARTINS, après présentation de la nouvelle répartition de la billetterie sportive, a présenté les projets de délibération concernant notamment les fédérations sportives, telles que les Fédérations françaises de karaté, de judo, d'escrime et de taekwondo ; mais aussi des projets de délibération concernant des clubs professionnels parisiens, comme le P.S.G. Handball ou le Paris Football Club.

Pour Pauline VÉRON, après la présentation d'un rapport de synthèse très apprécié sur les subventions aux associations versées en 2013 et les prévisions 2015, ce sont plutôt des subventions Fonds du Maire qui ont été présentées.

Deux seuls vœux rattachés ont été proposés lors de cette séance.

Une toute dernière chose, pour terminer : nous sommes en train de préparer, dans notre mission, deux visites pour les collègues, bien évidemment, intéressés. La première est à la Cité Internationale des Arts et la deuxième est une visite du chantier de rénovation du Palais Omnisports de Paris Bercy et la patinoire.

Dès que nous aurons des dates, normalement au mois de février, nous nous chargerons de les passer aux différentes commissions.

Merci beaucoup.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **2014 DJS 202 - Subvention (500.000 euros) et convention avec le Paris Football Club 2014-2015.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vais d'ailleurs vous laisser la parole puisque nous examinons le projet de délibération DJS 202 : subvention et convention avec le Paris Football Club.

Vous vous êtes inscrit sur ce projet de délibération.

**M. Sergio TINTI**. - Merci.

Ce projet de délibération concerne une convention et une subvention importante, même si on baisse par rapport aux années précédentes, au club professionnel le Paris Football Club.

Fondé en 1969 et actuel leader du Championnat national, troisième division professionnelle de football, ce club du 20<sup>e</sup> arrondissement est donc aujourd'hui aux portes de la Ligue 2.

En votant ce projet de délibération, nous soutenons ce club professionnel, pas seulement au regard de ses résultats mais aussi, et peut-être principalement, par le sérieux de son projet sportif. C'est ainsi qu'en 2013, le Paris Football Club a été élu "meilleur club formateur de France". A ce titre, il est, avec le Paris Saint-Germain, le seul club francilien à faire évoluer ses quatre formations principales, des seniors aux jeunes U17 et U19, dans une compétition de niveau national.

L'originalité du projet de ce club est que la réussite sportive va de pair avec la réussite scolaire. La création de la Paris FC Academy a permis d'atteindre pas seulement la demi-finale de la Coupe Gambardella, coupe de France des U19, mais aussi l'obtention du Bac pour 7 élèves sur 13 présentés dans l'année 2013.

Avec un budget de 4 millions d'euros pour la saison 2014-2015, le Paris Football Club vise, à travers ce Paris FC Academy, la création du plus important centre de formation d'Ile-de-France, vivier mondialement reconnu.

Professionnaliser la formation des jeunes footballeurs en leur permettant un parcours scolaire de qualité est tout à l'honneur de ce club qui se verrait bien comme deuxième équipe professionnelle de la Capitale dans un futur proche.

En soutenant ce club, la Ville de Paris renoue avec cette volonté d'accompagner de beaux projets sportifs, au même titre que les grands événements sportifs.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président TINTI, de s'inscrire sur un projet de délibération important : un club que la Ville de Paris a toujours soutenu. Mes prédécesseurs, M. VUILLERMOZ et M. CHERKI, ont, tout comme moi, un attachement sincère à ce club qui, au-delà de son projet sportif, a un projet éducatif et social sur la porte de Montreuil, sur l'Est de Paris, qui est incomparable et auquel nous sommes donc tous très attachés.

M. TINTI l'a dit, le Paris Football Club a été distingué comme l'un des meilleurs clubs de formateurs de France et, sans aucun doute, comme l'un des clubs les meilleurs en Ile-de-France.

Malheureusement, une activité de formation dont aujourd'hui il ne peut pas tirer les fruits en matière de revenus puisqu'il n'est pas encore club professionnel, mais l'excellent classement du Paris FC, comme vous savez, qui est leader aujourd'hui du championnat de National, le met dans de bonnes dispositions pour accéder - pourquoi pas ? - à la ligue 2 l'an prochain et, donc, au statut de club professionnel.

Au-delà de cette équipe première de haut niveau, je veux saluer ici, au nom de cette subvention, l'ensemble du travail fait par le Paris FC. Sur toutes les équipes de jeunes, le Paris FC est le seul club de France dont toutes les équipes évoluent au plus haut niveau possible, notamment chez les jeunes. Le Paris FC est un club qui est même allé, sur son projet sportif, au-delà des objectifs conventionnels qui nous lient avec eux.

Nous avons une convention sur un objectif à 500 adhérents. Ils l'ont très largement dépassé puisqu'ils sont désormais 793 licenciés au club, qui à la fois pratiquent le football sur la porte de Montreuil, en particulier à Charléty - comme vous le savez - pour l'équipe première, mais en même temps qui ont ce projet, que je trouve remarquable et que nous continuerons à aider, de la PFC Academy, c'est-à-dire une institution qui, après l'école, permet aux enfants d'être pris en charge dans l'aide aux devoirs. L'aide aux devoirs est intégrée aux projets sportifs et accompagne donc des enfants vers la réussite scolaire et sportive, ce qui est un très beau projet.

Donc je suis très heureux et je remercie M. TINTI de m'avoir donné l'opportunité de dire tout le bien que tous les élus de Paris pensent du Paris FC et vous invite tous à venir participer à l'autre classico, l'autre Paris/Marseille. C'est vendredi à Charléty : le Paris FC contre Marseille Consolat en championnat de France national.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 202.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DJS 202).

### **2014 DJS 203 - Subvention (230.000 euros) et convention avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de la saison 2014-2015.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 203 : subvention et convention avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de la saison 2014-2015.

La parole est à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une nouvelle fois notre Ville octroie, hélas, une subvention à la Fondation PSG. Elle est cette année de 230.000 euros, complétée par un subventionnement de 120.000 euros déjà apportés précédemment au projet Ecole Rouge et Bleu. Au final, ce sont ainsi 350.000 euros qui sont versés cette année par notre collectivité.

Nous le rappelons une nouvelle fois : une telle subvention n'est pas acceptable dans un contexte général de diminution des soutiens aux associations dans les domaines de la culture, du sport de proximité, de la démocratie, de la solidarité et du social. Avec cette même somme, la Ville aurait pu accompagner près de 50 associations citoyennes en leur accordant une subvention de 5.000 euros.

Par ailleurs, cette subvention à la Fondation PSG est d'autant plus incompréhensible que le budget du PSG est en hausse continue, passé cette année à 480 millions d'euros, un chiffre astronomique qui classe le budget du PSG comme le troisième du football européen.

Le don de la Ville est donc une goutte d'eau noyée dans un océan de richesses offertes par Qatar Sports Investments, l'actionnaire du PSG, avec les 230.000 euros versés par la Ville qui représentent moins du millième du budget du PSG.

Comme chaque année nous le rappelons, les actions sportives, éducatives et caritatives menées par cette fondation, ne sont pas en cause, bien au contraire. Simplement, ce n'est pas à la collectivité de les financer, comme pour toutes les fondations de grandes entreprises.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération concerne une convention et une subvention en faveur de la Fondation Paris Saint-Germain, entité distincte du club PSG. Le contenu de cette convention et le niveau de cette subvention, nous semblent un bon moyen pour entretenir le lien nécessaire entre la Ville et le club parisien.

Loin du sport business et des salaires mirobolants, la fondation nous réconcilie avec les pratiques de proximité. Les projets éducatifs visant les quartiers les plus défavorisés de notre ville restent en effet la priorité de cette institution. Avec les après-midis PSG et les vacances PSG organisées pendant les petites et grandes vacances scolaires, ce sont plusieurs centaines de jeunes garçons et jeunes filles qui bénéficient d'un encadrement de qualité, notamment dans les écoles de football qui sont proposées dans les quartiers sensibles de notre ville, mais aussi dans des centres sportifs, comme celui de Clairefontaine.

Des parcours de formation, comme par exemple le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, sont aussi accompagnés par la fondation, permettant ainsi à de jeunes Parisiens de faire de leur passion leur métier.

Avec cette convention, des clubs amateurs parisiens renouerons les liens avec le Paris Saint-Germain, notamment avec le dispositif des clubs filleuls de Paris Saint-Germain.

Avec le dispositif "Allez les filles", c'est l'ambition de la fondation d'amener les jeunes filles vers un épanouissement sportif et scolaire qui est mis en avant. L'expérience du collège François Villon dans le 14e arrondissement de Paris, est un exemple.

Encore dans un cadre éducatif, la future Ecole Rouge et Bleu dans le 19e arrondissement, que j'accompagne avec François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, fera ses premiers pas à la prochaine rentrée scolaire.

Nous pensons que c'est aussi grâce à ce projet que le Paris Saint-Germain pourra rentrer dans les foyers parisiens autrement que par les exploits de quelques grands joueurs, dont la réussite exceptionnelle reste loin de la réalité à laquelle une grande partie de notre jeunesse est confrontée.

Ce sont pour ces raisons que notre groupe votera pour ce projet de délibération.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour répondre aux deux interventions, je donne la parole à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci Monsieur TINTI, merci Monsieur BELLIARD, d'évoquer la question de la Fondation du Paris Saint-Germain parce qu'elle me permet de redire l'importance et la nature de la relation qui lie la Ville au Paris Saint-Germain.

Non, Monsieur BELLIARD, la Ville ne participe pas à financer le football professionnel et un club qui a son propre équilibre économique pour la dimension sportive.

Mais comme l'ont très bien indiqué M. TINTI et M. BELLIARD, le Paris Saint-Germain, c'est une marque, c'est un symbole pour des centaines de milliers d'enfants à Paris, en particulier dans les quartiers populaires pour qui le PSG, c'est une locomotive, une raison d'aller faire du sport, d'aller - pourquoi pas ? - faire du soutien scolaire.

C'est une équipe qui fait rêver les enfants. Sur ce rêve, si nous pouvons bâtir des projets éducatifs et sportifs et, au-delà de cela même, rendre un peu de bonheur, par exemple, aux enfants malades, comme à la Fondation Necker, je pense justement que le PSG doit être un objet avec lequel travailler sur ces objectifs éducatifs et sociaux, parce qu'il rassemble très largement les petites Parisiennes et les petits Parisiens.

M. TINTI a assez bien rappelé les actions de la Fondation Paris Saint-Germain, les après-midis sportifs de lutte contre l'échec scolaire, l'opération à Necker - j'en ai parlé - la journée des R.E.V. à Jean Bouin, la formation de cinq jeunes défavorisés vers une formation et, en particulier, vers le diplôme du B.P.J.E.P.S. ou une licence en communication.

Voilà ce que le Paris Saint-Germain représente à Paris et est capable de produire comme vertus éducatives et sociales. Je suis fier que la Ville de Paris puisse y contribuer, comme - je ne l'ai pas cité - le dispositif "Allez les filles" qui permet de proposer à des jeunes filles une activité sportive couplée à diverses animations.

Monsieur BELLIARD, pour autant, nous ne sommes pas insensibles à un certain nombre de vos remarques qui avaient déjà été émises par vos prédécesseurs et vous constaterez que, dans la grande mansuétude et l'exigence de la Ville à l'égard de ses finances publiques, cette subvention a été ramenée de 450.000 euros l'an dernier à 230.000, qui nous permet d'avoir un élément de subvention significatif, mais, cependant, réel et conforme à nos priorités budgétaires.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 203.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DJS 203).

### **2014 DJS 346 - Subvention (200.000 euros) et convention avec le Paris Saint-Germain Handball au titre de la saison sportive 2014-2015.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 346 : subvention et convention avec le PSG Handball au titre de la saison 2014-2015.

La parole est à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, là encore, notre Ville octroie, hélas, une subvention au PSG, en l'occurrence au club de handball. Si chacun peut saluer le succès sportif de ce club, il n'a aucun lien avec un quelconque soutien financier de la Ville puisque, là encore, les propriétaires qataris ont une puissance budgétaire sans commune mesure avec le saupoudrage de la Ville.

Certes, la subvention est divisée par trois, passant de 600.000 à 200.000 euros, et si nous saluons cette baisse, ce sont encore 200.000 euros de trop.

Au passage, j'en profite pour rappeler notre souhait que la Ville évolue à l'heure de la Métropole vers un meilleur partage des grands équipements sportifs. Si une nouvelle grande salle de sport pour le handball, le basket et le volley est nécessaire dans la région, nous plaidons pour qu'elle soit accueillie au-delà du périphérique, où plusieurs villes aiment le handball et auraient davantage besoin d'un tel équipement de prestige.

Le PSG a vocation à fédérer des supporters dans l'ensemble de la Métropole. Il est normal qu'il joue ses plus grands matchs hors du périphérique.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez l'importance que les communistes attribuent au sport, de surcroît, dans cet hémicycle, au sport à Paris.

Nos nombreuses interventions, nos vœux et nos demandes répétées en faveur du sport pour tous, ainsi que notre soutien aux pratiques sportives de proximité et notre soutien au monde associatif, vous permettent de mesurer la teneur de notre engagement.

En votant ce projet de délibération en faveur du Paris Saint-Germain Handball, nous voulons également souligner l'importance que nous accordons au club professionnel parisien et au rôle qu'il joue dans la vie de notre ville. Ce sont des clubs qui, de par leurs résultats, et/ou le charisme de leurs champions, animent l'imaginaire de nos concitoyens, notamment les plus jeunes pour qui ces sportifs représentent des exemples à suivre ou à rêver.

Par ailleurs, grâce à leurs exploits, ces clubs contribuent à la renommée de notre Ville, car les exploits sportifs préfigurent bien souvent la participation à de grands événements internationaux.

L'objet de notre projet de délibération est l'attribution d'une subvention de 200.000 euros, bien inférieure à celle accordée l'année dernière, et la validation d'une convention qui confirme des liens solides entre ce club et notre Ville.

Ainsi une école de handball a vu le jour dans plusieurs arrondissements parisiens. Elle rassemble 29 équipes, dont 10 féminines. Nous soulignons l'importante participation du club en question aux animations sportives organisées par la Ville, notamment dans le cadre des écoles municipales des sports.

Dans ces initiatives, les animateurs, mais aussi les joueurs les plus connus, se mettent à la disposition des jeunes Parisiennes et les Parisiens. C'est dans cet esprit que le Paris-Saint-Germain Handball a élaboré un réseau de clubs partenaires parisiens, mettant à leur disposition ses cadres techniques dans le but de mutualiser leurs compétences et leur savoir-faire.

Le club est aussi à l'initiative d'événements à caractère spécifiquement éducatifs, tels que des actions sportives de prévention et de lutte contre les discriminations.

Dans son projet sportif, le Paris-Saint-Germain Handball réserve une place importante à la formation. Grâce à son centre de formation de qualité, ce club accompagne ses joueurs dans des parcours professionnels liés aux métiers du sport. Les conventions signées avec le lycée Abbé-Grégoire et l'université Paris VII donnent une structure au suivi de nombreux joueurs.

Pour toutes ces raisons et pour ce beau projet sportif ancré dans notre ville, nous voterons favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Messieurs BELLARD et TINTI, fans de sports aujourd'hui.

La vocation de la Ville, c'est évidemment d'avoir des clubs de haut niveau, j'en ai parlé.

Sur le PSG Foot, j'en ai parlé également, la Ville n'a pas à donner aux clubs qui n'en ont pas besoin. Si je prends une métaphore sportive, je peux vous dire que la vocation du financement de la Ville au haut niveau n'est pas d'arroser là où c'est mouillé, comme dirait le jardinier du stade Charletty.

Par conséquent, l'économie de chaque discipline doit être regardée indépendamment. L'économie du football n'est pas l'économie du handball. Si des clubs arrivent à maturité dans une discipline qui est extrêmement mûre, où les financements sont nombreux, où les investisseurs aussi, où les sponsors aussi, et qu'il y a une maturité économique d'une discipline, alors la Ville effectivement n'a pas besoin d'y participer.

Sur les disciplines qui sont moins matures, qui n'ont pas encore le niveau de revenu tiré des droits télé du sponsoring que peut avoir le football, alors je crois que le rôle de la Ville est de maintenir une équipe de haut niveau dans chacune de ces disciplines.

J'ajoute par ailleurs que le projet économique du PSG Handball, ambitieux s'il en est, porté par les mêmes actionnaires que le football, se doit pour être équilibré d'avoir une salle capable d'accueillir le niveau d'hospitalité de tribunes et de spectateurs capables d'équilibrer ce modèle économique.

Aujourd'hui, la salle Coubertin, puisque vous avez parlé de la question de l'Arena, n'est pas à même, ni par ses fonctionnalités ni par son nombre de places, de répondre pleinement aux besoins qu'un club de handball d'ambition internationale aurait, pour équilibrer notamment grâce aux recettes de billetterie, son modèle économique. Donc je trouve légitime que la Ville participe avec cette subvention, vous l'avez mentionné, de 200.000 euros divisés par trois par rapport à la subvention précédente, de contribuer à finalement réduire l'impact de notre incapacité, nous, à fournir une salle aussi ambitieuse que ne l'est le projet sportif.

Mais ce projet sportif ne se limite pas au haut niveau, M. TINTI l'a rappelé, il a encore un rôle de locomotive sur l'ensemble du handball à Paris avec les écoles de handball, avec les écoles municipales des sports, avec les actions en faveur du développement du handball féminin.

Pour tout cela, Monsieur BELLIARD, je comprends votre point : les actionnaires du PSG Handball n'auraient pas besoin de l'argent de la Ville. Eh bien, moi, Monsieur BELLIARD, je vous dis que la Ville a besoin d'un grand club de handball, comme d'un grand club de volley, de foot, de rugby, de basket et de tant d'autres, pour tirer l'ensemble de la discipline et s'assurer que de plus en plus de petits Parisiennes et les Parisiens se mettent au sport.

Cette subvention raisonnable de 200.000 euros me paraît une contribution tout à fait honnête pour participer à la promotion de cette discipline.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 346.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 346).

Je vous remercie.

### **2014 DJS 349 - Organisation, animation et encadrement des centres Sport Découverte. Marché de services, (article 30) Modalités de passation.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 349 : organisation, animation et encadrement des centres Sport Découverte. Marché de services, article 30.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les centres Sport Découverte proposent aux jeunes des activités sportives gratuites, le soir après les cours, le week-end et durant les vacances scolaires, encadrées par des associations et des éducateurs sportifs de la Ville de Paris.

Nous avons voté le mois dernier, au Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement ainsi qu'au Conseil de Paris, un vœu pour que le soutien aux associations œuvrant dans les centres sportifs des quartiers prioritaires du 19<sup>e</sup> arrondissement, tels que Danube Solidarité, Flandre et Paris Nord-Est restent à la hauteur des besoins spécifiques de ces quartiers.

En effet, la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement avait alors été interpellée par des associations agissant dans des quartiers en difficulté, très inquiète des baisses budgétaires auprès des centres Sport Découverte.

Nous avons en effet pu constater que la Direction de la Jeunesse et des Sports envisageait de diminuer le budget attribué aux centres Sport Découverte de Paris. De sérieuses coupes budgétaires ont d'ailleurs déjà été effectuées : moins 150.000 euros au cours de l'exercice 2014 et de nouvelles coupes sont également prévues pour 2015.

Il faut savoir que certains centres sont fréquentés par plus de 500 jeunes des quartiers et cette annonce a placé les quartiers concernés sous tension, des jeunes ayant un sentiment d'injustice.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite exprimer son inquiétude par rapport aux risques de fermeture de certains centres parisiens et demande donc à la Ville d'étudier, au cas par cas, la situation particulière de chacun d'entre eux, afin de répondre à un besoin important d'équipements sportifs, en particulier dans les quartiers prioritaires.

Mon intervention a donc pour but d'attirer votre attention sur la nécessité de rester vigilant sur les activités gratuites proposées à nos habitants, en particulier à ceux des quartiers en difficulté.

Nous constatons de trop nombreuses suppressions de ce type d'activités de proximité, ne prenant en compte que la logique financière visant à faire des économies.

Je tiens par ailleurs à dire mon étonnement quand je compare ces économies avec les centaines de milliers d'euros versés cette année encore à la Fondation PSG et au PSG Handball, comme mon collègue David BELLIARD l'a précédemment expliqué. C'est une bonne illustration des arbitrages contestables pris par notre Ville à ce sujet.

Sachant les conséquences que ces restrictions budgétaires risquent de produire dans nos quartiers, je finirai par un mot : respect. Respectons les besoins des jeunes de nos quartiers en tenant compte des lieux de lien social qui leur tiennent à cœur.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Je donne la parole à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans nous arrêter sur les modalités de nouvelles attributions des marchés qui font partie de ce projet de délibération, nous voulons mettre en avant le rôle que les centres Sport Découverte jouent dans notre ville, et cela en cohérence avec le vœu que nous présentés et fait voter lors du Conseil de Paris du mois de novembre.

Ces centres, qui sont à présent parfaitement intégrés dans les réalités d'une grande partie des arrondissements parisiens, répondent en effet à plusieurs demandes et besoins, notamment dans nos quartiers sensibles.

De par leur gratuité, la diversité de leurs propositions sportives, mais aussi grâce au niveau de formation des animateurs concernés, ces dispositifs permettent à notre Ville de concrétiser la volonté, qui est celle de notre groupe depuis toujours, de démocratiser les pratiques sportives dans un cadre de développement du sport pour tous.

En effet, ceux qui bénéficient le plus de ce dispositif sont les jeunes filles et les jeunes garçons qui ne se retrouvent pas dans les propositions sportives des clubs dits classiques et qui ont souvent des parcours scolaires peu linéaires.

C'est ainsi que, grâce à ces lieux de pratique, les maires d'arrondissement arrivent à conserver des relations et des liens indispensables avec cette jeunesse et qu'ils arrivent à mettre en pratique le concept du vivre ensemble si nécessaire dans nos quartiers.

Finalement, nous considérons ces dispositifs comme une nouvelle sorte de start-up dans lesquelles les compétences des uns créent un enrichissement humain redistribué aux autres.

C'est dans cet esprit que nous voterons ce projet de délibération et c'est pour ces raisons que nous continuerons à soutenir l'effort budgétaire de la Ville en faveur du sport de proximité.

Merci beaucoup.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Mme KONÉ.

Monsieur TINTI, nous avons voté au Conseil de Paris de novembre un vœu du groupe Communiste - Front de Gauche incitant la Ville à maintenir son engagement en faveur des centres sport découverte de proximité, et le vote que nous avons eu sur le budget 2015...

Si le groupe UMP pouvait s'intéresser au sport pour les quartiers populaires, ce serait une bonne nouvelle !

Nous avons rappelé dans le budget 2015 notre attachement à ce dispositif d'animation pendant les vacances pour les enfants qui ne partent pas en vacances et pour qui une activité sportive comme une école municipale des sports ou un centre sport découverte peut être, doit être une activité de loisirs pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

C'est 35 marchés qui couvrent 10 arrondissements : 4e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e, et je sais, Madame KONÉ, je comprends votre inquiétude, à l'occasion des dernières vacances de la Toussaint, il y a eu une inquiétude autour de l'avenir de ces C.S.D. Je veux vous dire qu'en 2015, le montant de ces C.S.D. sera maintenu au montant du budget initial 2014, complété par ce que nous avons voté au budget spécial de 2014 en juin, c'est-à-dire à près de 620.000 euros, ce qui va nous permettre de maintenir ces animations avec comme priorité les quartiers populaires pour permettre, comme je l'ai dit, de proposer des activités sportives aux jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances.

J'ajoute, Madame KONÉ, qu'au-delà de ces dispositifs, l'animation sportive pendant les vacances et au-delà, pendant les week-ends, se fait aussi sur les terrains libres, sur tous les terrains libres auxquels les jeunes peuvent accéder avec ou sans animation sportive, mais qui leur permet là encore de pratiquer, sous l'égide de la Ville, les activités sportives.

Un mot peut-être juste plus technique pour comprendre l'anticipation de ce renouvellement de marché. Deux associations, INSERSPORT et C.R.L. 10, se sont vues dans l'incapacité de proposer à nouveau ces dispositifs de C.S.D., nous obligeant à reprendre de manière anticipée l'ensemble de marché, mais je vous le dis : notre engagement sur le sujet reste plein et entier.

Je vous remercie de l'avoir souligné.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 349.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 349).

Je vous remercie.

## **2014 DJS 363 Paris sur glace - Modification de la tarification.**

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la tarification pour les locations événementielles.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet DJS 363 et le vœu n° 146, Paris sur glace - modification de la tarification.

La parole est à M. Buon TAN.

**M. Buon Huong TAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'opération "Paris sur glace", qui démarre tout juste sur le parvis de l'Hôtel de Ville est menée par la Ville de Paris depuis de nombreuses années et remporte chaque année un vif succès.

Plus de 100.000 utilisateurs, public individuel ou groupes d'écoliers et jeunes de centres de loisirs, nombreux sont les Parisiens et les visiteurs à profiter de la patinoire éphémère.

Malgré ce succès, l'opération "Paris sur glace" demeure fragile économiquement et pour ne pas mettre en danger cette belle opération, il fallait revaloriser les tarifs, ce qui est aujourd'hui proposé par l'Exécutif.

Nous considérons que la Ville pourrait être plus exigeante concernant les tarifs de location événementielle. La patinoire profite en effet d'un cadre tout à fait exceptionnel, et l'opportunité que constitue une telle utilisation de ce lieu doit être mieux valorisée.

Ainsi, le groupe RGCI propose que le tarif pour les locations événementielles soit augmenté. En outre, si la location constitue une opportunité financière pour la Ville, cela ne doit pas être la destination première de cet équipement provisoire. Ainsi, nous souhaitons également encadrer la possibilité de location événementielle à un jour maximum par semaine.

En espérant, mes chers collègues, rencontrer votre approbation sur cette proposition.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur Buon TAN.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur Buon TAN, de nous interpeller sur la question de la patinoire et de l'opération "Paris sur glace" sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

C'est un succès qui ne se dément pas depuis 2001, avec près de 100.000 utilisateurs par hiver. Au cours de l'hiver dernier, ce sont même 102.000 Parisiennes et Parisiens qui ont pu profiter gratuitement des joies du patinage sur le parvis de l'Hôtel de Ville car je le rappelle, l'accès à cette patinoire est gratuit. Seule la location des patins, qui coûtait 5 euros les années précédentes et qui n'avait pas été revue depuis 2001, passe désormais à 6 euros.

Dans le même temps, vous en avez parlé, nous avons créé une tarification pour la location événementielle à 7.000 euros la demi-journée et 14.000 euros la journée pour tirer d'éventuelles recettes d'occupation événementielle de cette patinoire tout en garantissant évidemment que la majeure partie de l'occupation de cette patinoire sera destinée au grand public, aux Parisiennes et aux Parisiens et que tous les garde-fous, notamment que mentionne votre vœu seront bien respectés.

Et dans le même temps, puisque le succès de cette patinoire est réel, nous avons souhaité pouvoir étendre les créneaux aux individuels, tout en respectant évidemment la quiétude des riverains du 4<sup>e</sup> arrondissement, en soirée et en matinée, avec une fermeture à 22 heures pour les vendredis et les samedis.

Au-delà de nous permettre de continuer à proposer ce niveau de patinage sur glace gratuit au moment des fêtes de Noël et de l'hiver, c'est aussi cette année une opération budgétairement plus équilibrée.

Le coût pour la Ville de cette patinoire est de 1,1 million d'euros. Il sera cette année couvert par près de 50 % par des recettes, avec notamment 200.000 euros de recettes nouvelles liées à l'augmentation légère de la location des patins et ces locations événementielles qui nous permettent de ne supporter que la moitié du coût réel de l'exploitation de ce très beau moment de glace.

J'ajoute qu'elle reste, location de patins comprise, la patinoire la moins chère de Paris, derrière les 9 euros de Sonja-Henie à Bercy, les 10 euros sur les Champs-Élysées ou des presque 20 euros dans le Grand-Palais.

Merci, Monsieur le Maire.

J'émet un avis favorable sur le vœu du groupe RGCI.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je suis saisi d'une explication de vote de M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Nous allons voter pour ce vœu mais nous aimerions que soit entamée une réflexion sur la patinoire, et notamment sur les questions énergétiques car on le sait : les patinoires sont des gouffres énergétiques et donc, il nous paraît nécessaire qu'on y réfléchisse, notamment sur les questions d'alimentation, puisqu'il y a un marché sur l'alimentation en énergie renouvelable mais qui ne produira ses effets qu'en 2016.

Donc on aimerait bien qu'il puisse y avoir un petit groupe de travail sur toutes ces questions, à la fois l'intérêt pour une patinoire qui est plébiscitée - c'est incontestable -, mais qui en même temps a un impact environnemental tout à fait certain.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Jean-François MARTINS ?

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Pour répondre en un mot à M. CONTASSOT, on est sur la fin d'un marché de trois ans donc on va rentrer dans une nouvelle procédure de marché avec notre prestataire sur la patinoire et évidemment, j'entends votre remarque, la question énergétique sera intégrée au futur cahier des charges, et je m'engage à vous en tenir informés.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 146, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 368).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 363).

### **2014 DDCT 181 - Subvention (3.000 euros) à l'association Les Amis de la Commune de Paris 1871 (13e).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 181 : subvention à l'association "Les Amis de la Commune de Paris".

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une subvention qui me pose un petit problème... eh oui !

Ah ! La Commune de Paris, on n'allait quand même pas laisser passer cela comme cela !

Écoutez, le travail de mémoire sur la Commune de Paris est fait depuis déjà une petite dizaine d'années. Il a commencé sous Jean TIBERI d'ailleurs, avec l'inauguration d'une place de la Commune de Paris. Naturellement, la Municipalité actuelle a mis l'accent et a accentué très fortement ce travail de mémoire, sur lequel naturellement, on ne peut pas revenir et notamment, on peut parler aussi des nombreuses artères, des huit artères, de mémoire, qui ont été rebaptisées au nom d'un certain nombre de héros et d'héroïnes de la Commune de Paris.

Mais là, il ne s'agit pas de travail de mémoire mais d'apologie sans réserve et d'une fête populaire à Paris.

Je suis pour les expositions, pour qu'on se mette autour d'une table pour parler, pourquoi pas, d'un vrai travail de mémoire objectif, qu'on fasse la part des choses sur l'œuvre de la Commune de Paris parce qu'il y a naturellement des choses très positives qui ont été très bénéfiques à l'histoire de France et de la République dans la Commune de Paris, mais il y a aussi des choses qui ne sont pas partagées par l'ensemble des Français et qui...

Ah oui ! Je suis désolé ! L'exécution d'un certain nombre d'otages pose problème, et vous le savez très bien. C'est un fait historique, c'est tout, il ne s'agit pas de dire...

Tout le monde...

Voilà, je l'attendais !

Vous avez tenu 1 minute 23, c'est bien ! La prochaine fois, peut-être le double !

Écoutez, très franchement, je suis désolé, je ne peux pas suivre ce projet de délibération-là car encore une fois, cet événement-là, il y a déjà eu le même type d'événement l'année dernière, et il a essentiellement constitué à accueillir sur la tribune des leaders de la gauche tenir des propos du style : "La Commune n'est pas morte, et vive la Constitution de 1793 !".

Écoutez, chers collègues, je vais vous dire une chose : je ne me réfère pas à la Constitution de 1793. Ce n'est pas le cas de tous les Parisiens, et les Parisiens n'ont pas vocation à assumer le soutien à la Constitution de 1793 à tous les étages.

Je sais que c'est 3.000 euros - ce n'est pas énorme -, mais je pense qu'il faut marquer le coup, et la Ville de Paris ne peut pas s'associer à ce type d'événements, qui sont éminemment politiques et qui ne sont pas des événements d'ordre historique ni pédagogique.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Vous vous douterez, Monsieur le Maire, que, contrairement à mon collègue, je me félicite du soutien apporté par la Ville à cette association qui fait vivre le souvenir de la Commune et ses valeurs dans le Paris d'aujourd'hui, à travers une fête qui est évidemment fraternelle.

Nous le voyons, la Commune continue de faire réagir la Droite en 2014, de manière si caricaturale que cela valide d'autant plus ce soutien.

En même temps, c'est normal : il suffit de se rappeler la modernité des mesures mises en place grâce au soulèvement du peuple de Paris : réquisition des logements vacants, création de coopératives ouvrières, réduction du temps de travail, interdiction du travail de nuit, égalité des salaires entre hommes et femmes, reconnaissance de l'union libre et bien d'autres encore. Toutes ces thématiques sont toujours au cœur de nos débats.

Plus de 150 ans après, elles sont toujours au cœur du débat, elles sont d'une brûlante actualité et on s'en aperçoit, elles continuent de déranger les forces réactionnaires. La Droite parisienne est l'héritière des Versaillais de 1871.

L'intervention de M. VESPERINI nous le prouve une fois de plus !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux interventions, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et chers collègues.

Chaque année, le 27 septembre, l'association "Les Amis de la Commune" organise place de la Commune, dans le 13e arrondissement de Paris, une fête annuelle. Nous soutenons cette manifestation populaire d'animation locale et de dynamisation du quartier depuis plusieurs années. S'y tiennent concerts, poèmes et débats. C'est une manifestation historique et culturelle.

Créée en 1882 par les Communards de retour d'exil, l'association des Ami(e)s de la Commune de Paris est la plus ancienne des organisations du mouvement ouvrier français. L'association actuelle, créée en 1962 et agréée d'éducation populaire et de jeunesse par le Ministère de la Jeunesse, a vu le nombre de ses adhérents augmenter l'année dernière et nous nous en félicitons.

L'association fait connaître l'histoire de la Commune, la mémoire de ses héros, la défense de leur idéal et fait connaître son œuvre. Effectivement, écoles laïques, séparation de l'église et de l'Etat, interdiction du travail de nuit, émancipation des femmes : des sujets plus que jamais d'actualité.

Alors, nous continuons à soutenir et le travail de mémoire qui est fait dans tous les arrondissements de Paris, quelles que soient, d'ailleurs, les étiquettes politiques des maires d'arrondissement, où un travail de mémoire est fait en collaboration avec cette association, et à soutenir cette fête annuelle, festive, culturelle et qui met en avant tous les sujets d'émancipation qui nous sont chers.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 181).

**2014 DDCT 193 Subvention (8.000 euros) à l'association "Centre d'information et d'animation du 7e Inter 7".**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 193, dans le silence, s'il vous plaît : subvention à l'association "Centre d'information et d'animation du 7e Inter 7".

La parole est à M. Thierry HODENT.

**M. Thierry HODENT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour la subvention.

Cela dit, je souhaitais revenir un peu sur Inter 7 et sur les diverses subventions ces dernières années concernant cette association.

Juste pour faire un petit rappel sur l'histoire de cette association : c'est une association qui a été créée au début des années 1970 et qui était l'une des premières associations d'habitants, d'ailleurs qui a précédé la création des Maisons des associations, avec pour vocation de s'occuper des associations et des habitants.

C'est une association qui a un rôle assez fondamental dans le 7e arrondissement, depuis 40 ans qu'elle travaille sur l'arrondissement sur les différents sujets de l'arrondissement, que ce soit... bon, un peu moins sur les sports, bien évidemment, parce qu'on a peu d'équipements sportifs dans le 7e, mais beaucoup sur la vie sociale, sur le chômage, l'emploi, sur les gardes d'enfants, etc.

Donc, cette association a eu pour rôle, et elle a d'ailleurs monté un siège qui reçoit d'autres associations aussi, donc un peu une M.D.A. avant les M.D.A.

Depuis cinq ans, on constate une baisse globale des subventions à cette association, ce qui est dommageable pour l'arrondissement et, bien évidemment, pour ses habitants. A ce titre, bien évidemment, on votera pour les 8.000 euros de subvention, mais je souhaitais quand même attirer votre attention sur le fait qu'il serait souhaitable qu'on arrête de baisser les subventions globales à Inter 7, qu'on essaie de soutenir cette association qui a vraiment un but local et social.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Inter 7" propose, effectivement, des activités sportives, culturelles aux habitants du 7e arrondissement de Paris. Elle favorise le dialogue et la communication intergénérationnelle et multiculturelle par des actions solidaires. C'est une maison de quartier, d'accueil et d'information accessible à tous, vous l'avez rappelé. Son modèle économique lui permet de proposer un accompagnement gratuit à ses bénéficiaires les plus démunis et les financer via des animations culturelles et sportives payantes.

La subvention qui est demandée est faite au titre de l'accompagnement vers l'emploi d'un certain nombre de demandeurs d'emploi par l'association mais, comme vous l'avez rappelé, la Ville de Paris finance cette association à différents titres et continue de soutenir fortement cette association puisque à la fois la DASES et la DASCO versent régulièrement des subventions à cette association.

Là, au titre du financement de l'activité pour le retour à l'emploi, la subvention qui est attribuée de 8.000 euros est en hausse par rapport à la dernière subvention qui avait été versée de 7.500 euros au titre du retour à l'emploi.

Donc, loin de nous désengager dans le soutien de cette association importante du 7e arrondissement, au contraire, nous continuons à la soutenir au titre de ses diverses activités.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 193.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DDCT 193).

### **2014 DJS 335 - Paris Jeunes Vacances - poursuite de la mise en œuvre du dispositif.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 335 et l'amendement n° 147 : Paris Jeunes Vacances, poursuite de la mise en œuvre du dispositif.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être assez bref.

Nous nous étonnons que le règlement de "Paris Jeunes Vacances" diffère dans sa version transcrite dans le formulaire d'inscription disponible en ligne sur "jeunes.paris.fr" de celui voté par le Conseil de Paris. En effet, la version inscrite dans le dossier de candidature exige la présentation - je cite - "en cas d'attribution antérieure de tout document prouvant la réalité du précédent séjour pour lequel le candidat a bénéficié de Paris Jeunes Vacances", alors que cette disposition n'a pas fait l'objet d'un vote au Conseil de Paris.

Nous demandons donc, avec mes collègues Brigitte KUSTER et Alix BOUGERET, que l'énumération des pièces justificatives de l'article 3 du règlement de "Paris Jeunes Vacances" soit complétée par la mention suivante : "en cas d'attribution antérieure, tout document prouvant la réalité du précédent séjour pour lequel le candidat a bénéficié de Paris Jeunes Vacances".

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Monsieur BOULARD, effectivement, le dispositif "Paris Jeunes Vacances" est un dispositif qui montre son succès, qui permet véritablement à de nombreux jeunes Parisiens de 16 à 30 ans de bénéficier d'une aide financière de 100 euros pour partir en vacances de façon autonome ou jusqu'à 200 euros pour ceux qui ont de plus grandes difficultés sociales.

La poursuite de ce dispositif dans tous les arrondissements a été quasiment adoptée à l'unanimité, je m'en réjouis, ce qui prouve qu'il correspond vraiment à un besoin et apporte un vrai plus pour les jeunes Parisiens.

Alors, effectivement, vous mentionnez une différence entre le règlement intérieur qui est sur le site Internet et le règlement intérieur qui est joint au projet de délibération qui nous propose de reconduire ce dispositif.

Ecoutez, pour finir notre séance du Conseil dans la bonne humeur et dans le consensus, je vais émettre un avis favorable sur votre amendement et vous remercier de votre attention. Effectivement, le règlement qui est sur le site Internet n'est pas exactement le même que celui qui est joint au projet de délibération, donc nous allons amender ce projet de délibération grâce à votre vigilance.

Je vous remercie de votre soutien à ce dispositif.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VÉRON et Monsieur BOULARD.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 147, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté. Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 335 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DJS 335).

On me fait savoir que Mme la Présidente du groupe UMP souhaite la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste, j'en suis sûre, en notre nom à tous, remercier tout le personnel de la séance et souhaiter un très bon Noël à chacun.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous n'avons pas terminé la séance.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Mais si !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Non ! Mais j'allais effectivement le faire.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Alors, ça nous avait échappé. Nous pensions anticiper et avoir terminé.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Cela dit, je suis convaincu que ces remerciements seront partagés par tout le monde.

Je vous propose tout de même que nous terminions cette séance.

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

**Université Paris-III "Sorbonne nouvelle" (R. 245) :**

*(Conseil d'administration)*

**Titulaire :**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Suppléante :**

Mme Pénélope KOMITÈS.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 245).

**Centre hospitalier interdépartemental de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent "Fondation Vallée" (Gentilly) (R. 134 G) :**

*(Conseil de surveillance)*

**Titulaire :**

M. Bernard JOMIER.

La candidature proposée est adoptée. (2014, R. 134 G).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

### **Clôture de la séance.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Au nom de l'ensemble des Conseillers de Paris, je vous propose en effet que nous remercions et félicitions très chaleureusement l'ensemble des agents du Conseil de Paris, pour leur investissement et professionnalisme. Merci également à l'ensemble des collaborateurs des groupes politiques, des collaborateurs des cabinets des adjoints à la Maire de Paris, du cabinet de la Maire de Paris et puis, évidemment, merci à l'ensemble des Conseillers de Paris.

Joyeuses fêtes. Rendez-vous les 9, 10 et 11 février prochains.

*(La séance est levée le mercredi 17 décembre 2014 à quinze heures vingt minutes).*

### **Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.**

#### **Question du groupe U.M.P.**

#### **QE 2014-32 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative aux attributions de logements sociaux étudiants.**

##### **Libellé de la question :**

"Contrairement aux logements sociaux familiaux, les logements sociaux étudiants ne font pas l'objet de réservations au profit des mairies d'arrondissement. Toutefois, certains maires d'arrondissement reçoivent des demandes de logements sociaux de la part d'étudiants, notamment de ceux qui relèvent d'établissements privés tels que l'"Ecole 42", ou des écoles hôtelières comme "Médéric" et "Vatel" dans le 17e.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P. demandent à Mme la Maire de Paris comment sont effectuées les réservations de logements sociaux pour étudiants ayant bénéficié d'un apport financier ou d'une garantie de la Ville de Paris, et comment il est prévu de répondre aux demandes émanant des étudiants des établissements privés."

##### **Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :**

"Tout comme celui de l'Etat, le contingent de logements sociaux pour étudiants ayant bénéficié d'un apport financier ou d'une garantie de la Ville de Paris a été délégué au CROUS de Paris.

Les demandes de logements universitaires se font par l'intermédiaire du D.S.E. (Dossier Social Etudiant). Les logements sont prioritairement attribués aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources. Les attributions sont prononcées sur la base d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que ceux retenus pour le calcul de la bourse. Les critères retenus prennent en compte les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires.

Les chambres et studios sont attribués fin juin et les décisions conditionnelles sont communiquées aux candidats fin juin également. Toutefois, des disponibilités peuvent être offertes à toute période de l'année en fonction de la vacance des chambres/logements qui peut intervenir dès octobre après les résultats aux examens de septembre. Le taux de nouvelles entrées est d'environ 30 % chaque année. Tout étudiant boursier étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé, peut bénéficier d'un logement étudiant à la condition que l'établissement dont il dépend soit habilité par l'Etat à recevoir les boursiers.

A partir du moment où l'établissement privé formule la demande auprès de l'Etat, il peut être habilité (sous conditions) à recevoir des boursiers. Les maires d'arrondissement peuvent signaler des situations au CROUS, par l'intermédiaire de l'adjoint(e) en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Dans ce cas, le dossier fera l'objet d'une évaluation sociale par les services du CROUS ; c'est le critère social qui sera déterminant dans l'attribution ou non d'un logement social.

Consciente que le nombre de logements en résidences étudiantes demeure insuffisant, et que l'accès à un logement autonome est une condition de la réussite universitaire, la Mairie de Paris s'est fixée l'objectif de construire 6.000 logements étudiants sur la mandature afin d'atteindre 20 % d'étudiants boursiers logés en résidences universitaires.

Pour soutenir les étudiants boursiers qui ne parviennent pas à accéder à une résidence sociale étudiante et, doivent trouver un appartement dans le parc privé, la Ville de Paris propose une aide d'un montant forfaitaire de 900 euros. Cette prestation (l'AILE - Aide à l'installation étudiante) permet aux étudiants de faire face aux frais inhérents à leur installation. De plus, le Gouvernement a mis en place la Clé (caution locative étudiante), il s'agit d'une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement."

## Réponses à des questions écrites.

### Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014.

**QE 2014-25 Question des membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au devenir de l'observatoire parisien de la laïcité.**

**Réponse** (Mme Pauline VÉRON, adjointe) :

"L'Observatoire parisien de la laïcité, mis en place par le Maire de Paris en 2012 a conduit, de novembre 2012 et tout au long de l'année 2013, ses premiers travaux.

Composé paritairement d'élus du Conseil de Paris représentant les différents groupes politiques qui y siègent et d'autre part de chercheurs, universitaires et juristes, l'Observatoire a été un lieu de débats et d'échanges qui a permis, d'élaborer, après auditions des directrices et directrices de la Ville de Paris, des recommandations opérationnelles dans trois grands domaines : l'accueil de la petite enfance, les affaires culturelles, et la jeunesse et le sport. Dans son rapport d'activité 2013 transmis, sous l'ancienne mandature, aux élus du Conseil de Paris, l'Observatoire identifiait d'autres domaines pouvant faire l'objet d'études et de recommandations, notamment dans le domaine des ressources humaines.

La laïcité, fondement de notre République, nous éclaire pour répondre aux évolutions de la société française. C'est cette actualité de la laïcité qui justifie la pérennité de cette instance dont la composition est aujourd'hui en cours de renouvellement. La Maire de Paris souhaite que l'Observatoire puisse se réunir dès le début de l'année 2015 et reprenne ainsi son travail de groupes thématiques et la production d'avis et de préconisations. Son secrétariat restera assuré par la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires."

### Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014.

**QE 2014-28 Question de Mme Delphine BÜRKLİ à Mme la Maire de Paris relative aux effectifs d'agents de la propreté et d'inspecteurs du CAPP en 2014.**

**Réponse** (M. Mao PENINOÛ, adjoint) :

"Le maintien de la propreté de l'espace public parisien est une préoccupation constante de la Municipalité, qui mobilise chaque année des moyens significatifs. La propreté à Paris, ce sont ainsi plus de 2.900 km de trottoirs balayés quotidiennement et un nettoyage de deux à sept fois par semaine des 1.500 km de rues, par plus de 375 engins. De plus, les ordures ménagères sont collectées quotidiennement, les objets encombrants enlevés sur rendez-vous gratuit, et 30.000 corbeilles de rue, vidées de 1 à 4 fois par jour, sont mises à la disposition des usagers.

En 2014, les effectifs de la Direction de la Propreté et de l'Eau sont de 4.905 éboueurs, 692 conducteurs, 144 adjoints techniques (mécaniciens, carrossiers), 905 encadrants (personnels de maîtrise, chefs d'équipe), et 96 inspecteurs du Centre d'Action pour la Propreté de Paris (CAPP).

Ces effectifs sont principalement répartis entre les 14 divisions territoriales de propreté, et non par arrondissement, en fonction des besoins et des particularités, tels que le mode de collecte (régie ou délégation de service public), la présence d'un Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants, le nombre d'habitants, la taille du territoire, la surface de trottoirs à entretenir, le nombre d'arbres d'alignement, le nombre de marchés alimentaires, la pression sur l'espace public (secteurs touristiques et sites festifs), le niveau de renouvellement des souillures du fait de circonstances ou d'événements particuliers (marchés aux puces, ventes à la sauvette, personnes à la rue, etc.).

Chaque jour, les moyens humains et matériels sont répartis par le chef de division, en fonction des contraintes du terrain et des priorités fixées par les Mairies d'arrondissement, en vue d'assurer un service optimum. Le nombre d'agents affectés au sein de la division à l'un ou l'autre des arrondissements fluctue en fonction des nécessités.

Un grand nombre de prestations de propreté sont réalisées sur l'ensemble du territoire parisien sans qu'on puisse les comptabiliser en termes d'effectifs alloués. Il en va ainsi des prestations de collecte des corbeilles de rue, de dégraissage, de lavage à l'eau chaude haute pression, de curage des grilles d'arbre, de nettoyage de chaussée, d'entretien des emplacements libérés par les personnes à la rue. À cela s'ajoute des marchés de prestations dédiées qui ne sont pas pris en compte dans les effectifs, comme celui du nettoyage des abords des puces de Montreuil (20e), ou ceux d'appui pour les Berges de Seine (7e) et les Champs-Élysées (8e). Enfin, il convient de ne pas oublier l'action de la Circonscription Fonctionnelle et de la brigade d'intervention du CAPP, qui complètent l'action des services locaux sans en intégrer les effectifs.

Par ailleurs, comme indiqué en Conseil de Paris, les recrutements d'éboueurs, notamment en ce qui concerne la division des 9e et 10e arrondissements, ont déjà débuté et une deuxième vague sera programmée, sous peu, par la Direction des Ressources Humaines.

Enfin, conformément aux engagements de la Maire de Paris, l'amélioration de la propreté de la Capitale est un enjeu prioritaire de la mandature et le renforcement des moyens dédiés à la propreté a déjà commencé. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'une augmentation quantitative mais de répondre efficacement à de réels besoins. C'est pourquoi, conformément à la mission confiée à Mao PENINOÛ, Adjoint en charge de la propreté et du traitement des déchets, un travail d'identification et de recensement des potentiels d'amélioration a d'ores et déjà été entrepris, en partenariat avec les mairies d'arrondissement, les divisions locales de propreté et les habitants (identification des points noirs, mise à jour des plans de propreté). Il convient de souligner que des efforts sur les moyens matériels sont déjà engagés et la division des 9e et 10e arrondissements a été, à ce titre, la première à bénéficier d'une troisième aspiratrice électrique dès l'été 2014.

La réflexion en faveur d'une réorganisation globale de la Propreté évoquée dans cette question écrite est déjà en cours, puisqu'inscrite dans la feuille de route de Mao PENINOÛ, qui en pilote la mise en œuvre."

**QE 2014-30 Question de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Frédéric PECHENARD, Philippe GOUJON et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux Agents de Surveillance de Paris.**

**Réponse** (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"Le corps des Agents de Surveillance de Paris contribue par une action de proximité avec les Parisiens, et en étroite collaboration avec les fonctionnaires de la police nationale, à la protection des citoyens de par leur action préventive mais également répressive, notamment en matière de sécurité routière. De fait, les missions qui leurs sont dévolues portent aujourd'hui principalement sur la sécurité routière qui constitue une priorité importante de la mandature actuelle avec :

- des missions visant à fluidifier la circulation,
- la répression des infractions au stationnement payant et du stationnement gênant,
- la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires, notamment ceux jugés les plus dangereux par les services de la Préfecture de police.

Dans ce cadre, la mise en œuvre prochaine de la dépénalisation du stationnement à Paris aura des incidences à la fois juridiques, organisationnelles, financières et techniques. En confiant en juin 2013 à une Mission d'évaluation l'analyse des conséquences de la dépénalisation du stationnement, le Premier Ministre a indiqué à quel point la mise en œuvre de ce dispositif de dépénalisation du stationnement suppose des délais substantiels pour s'inscrire dans une chronologie réaliste. La question des A.S.P. s'inscrit de fait dans un ensemble d'hypothèses non tranchées à ce jour, et pour lesquelles une réflexion est en cours.

Celle-ci s'inscrit en parallèle dans le cadre d'un groupe de travail constitué avec la Préfecture de police pour établir une convention d'objectifs et de partenariat permettant de dépasser le cadre annuel de la discussion budgétaire.

Plusieurs ateliers thématiques mis en place par la Préfecture avec les organisations syndicales représentatives des A.S.P. permettent de mener une réflexion de fond sur l'organisation de leur travail, qu'il s'agisse des questions d'encadrement, de régime indemnitaire ou de reconversion des agents déclarés inaptes à la voie publique.

Enfin, la facilitation du paiement par l'utilisateur grâce à l'emploi de la carte bancaire, le développement des appareils numériques portables (PDA) dans le cadre de l'extension du projet "e-stationnement" (concrétisé par le vote en octobre dernier d'une délibération DM2 - Décision modificative n° 2 au budget spécial de la Préfecture de police -), la généralisation du PV électronique ou l'expérimentation de la vidéo verbalisation sont également à inclure dans la réflexion globale sur les missions des A.S.P., de leur évolution et de leur efficacité.

En conclusion, au regard de l'échéance majeure que constitue la prochaine dépénalisation du stationnement payant, les discussions en cours au sujet des A.S.P. se poursuivent afin que leur situation soit examinée au regard de l'exécution de cette nouvelle compétence et des missions qui vont avec.

En tout état de cause, le calendrier imposé par la mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement sera celui dans lequel s'inscrira la clarification de la doctrine d'emploi des A.S.P."

**QE 2014-31 Question de Mme Maud GATEL et des élus du groupe UDI-Modem à Mme la Maire de Paris relative au montant des indemnisations pour des accidents liés à l'état de la voirie.**

**Réponse** (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Des délibérations relatives aux indemnisations amiables de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris, sont régulièrement soumises au Conseil de Paris. Ces délibérations présentent le montant des indemnisations, le motif, l'adresse et la date de l'accident ainsi que le nom et l'adresse de la personne ayant subi le dommage. La Ville de Paris est donc totalement transparente quant à ses responsabilités dans les accidents subis par des tiers et quant aux montants des sommes accordées. Le volume et le montant des indemnisations sont tout à fait accessibles aux Conseillers de Paris.

Concernant la synthèse de ces données, le volume et le total de ces indemnisations pour les cinq dernières années sont les suivants :

<b>Règlements amiables suite à défaut d'entretien normal du domaine public</b>	2010	2011	2012	2013	2014
Indemnisations	<b>238</b>	<b>218</b>	<b>229</b>	<b>216</b>	<b>212</b>
Montant indemnisations (en euros)	<b>807.564</b>	<b>719.386</b>	<b>996.757</b>	<b>688.528</b>	<b>606.884</b>

Les statistiques actualisées prennent en compte la totalité des indemnisations 2014. Un même dossier peut donner lieu à plusieurs indemnisations (outre la victime, il peut y avoir la CPAM ou un assureur). En moyenne, depuis 5 ans, sont attribués 760.000 euros par an d'indemnisations amiables.

Le tableau ci-dessous affiche, pour l'année 2014, une répartition par arrondissements des quatre grands types de dommages traités :

<b>Indemnisations 2014 suite à un défaut d'entretien du domaine public viaire</b>					
Arrondissements	Dommege matériel véhicule	Dommege corporel	Dommege matériel immobilier	Préjudice commercial	TOTAL
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	-	-	<b>3</b>
<b>2</b>	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>3</b>	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>4</b>	-	<b>2</b>	-	-	<b>2</b>
<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	-	-	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>7</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	<b>10</b>
<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	-	-	<b>4</b>
<b>9</b>	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>10</b>	<b>3</b>	-	-	-	<b>3</b>
<b>11</b>	<b>2</b>	-	<b>2</b>	-	<b>4</b>
<b>12 dont, bois de Vincennes</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	-	<b>17</b>
<b>13</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	-	<b>12</b>
<b>14</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	-	-	<b>8</b>

Indemnisations 2014 suite à un défaut d'entretien du domaine public viaire					
Arrondissements	Dommmage matériel véhicule	Dommmage corporel	Dommmage matériel immobilier	Préjudice commercial	TOTAL
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	-	-	<b>15</b>
<b>16</b> <i>dont bois de Boulogne</i>	<b>44</b>	<b>1</b>	-	-	<b>45</b>
<b>17</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	-	-	<b>6</b>
<b>18</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	-	<b>12</b>
<b>19</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	-	<b>9</b>
<b>20</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	-	<b>11</b>
<b>BP</b>	<b>16</b>	-	-	-	<b>16</b>
TOTAL	130	37	16	1	184
Total en %	70,5%	20%	8%	0,5%	100%

Il apparaît que l'essentiel des dossiers traités (70,5 %) sont constitués par les dommages matériels sur des véhicules et à moindre titre par les dommages corporels avec 20 % des indemnisations. Les chiffres élevés en accidents/véhicules des 12e et 16e arrondissements s'expliquent par la présence des bois de Vincennes et de Boulogne sur leur territoire. Les bois représentent en effet un linéaire important de voirie et y est constatée la formation de nombreux nids de poule sur les voies des bois qui se reforment malgré les réparations.

Une comparaison entre les années 2013 et 2014 montre une stabilité des indemnisations accidents/véhicules, une baisse importante du nombre des indemnisations corporelles et une augmentation sensible en 2014 du nombre de dommages immobiliers, en raison notamment des dommages créés par le chantier du tramway."

Indemnisations 2013 suite à un défaut d'entretien du domaine public viaire					
Arrondissements	Dommmage matériel véhicule	Dommmage corporel	Dommmage matériel immobilier	Préjudice commercial	TOTAL
<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	-	-	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	-	-	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	-	-	<b>3</b>
<b>5</b>	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>6</b>	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>
<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	-	-	<b>7</b>
<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	-	-	<b>7</b>
<b>9</b>	<b>4</b>	-	<b>2</b>	-	<b>6</b>
<b>10</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	-	-	<b>6</b>
<b>11</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	-	-	<b>5</b>
<b>12</b> <i>dont, bois de Vincennes</i>	<b>25</b>	<b>7</b>	-	-	<b>32</b>
<b>13</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	-	-	<b>7</b>
<b>14</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	-	-	<b>7</b>
<b>15</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	-	-	<b>12</b>
<b>16</b> <i>dont bois de Boulogne</i>	<b>31</b>	-	-	-	<b>31</b>
<b>17</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	<b>13</b>
<b>18</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>19</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	-	-	<b>12</b>
<b>20</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	-	-	<b>9</b>
<b>BP</b>	<b>10</b>	-	-	-	<b>10</b>
TOTAL	125	52	6	1	184
Total en %	68%	28,5%	3%	0,5%	100%

## Votes spécifiques.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPP 1058, DLH 1245, DLH 1312.

**M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 1004 G, DAC 1644.

**MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL, MM. François VAUGLIN et Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 1216.

**Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 1016 G, DRH 1058.

**Mme Annick OLIVIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1177, DLH 1222.

**M. Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 1437 G, DASES 1540 G, DASES 1509 G, DDEES 1141 G.

**MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 1012 G, DILT 1026, DU 1126, DU 1154.

**M. Didier GUILLOT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEES 1128 G, DJS 365.

**MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAIEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1450.

**Mme Florence BERTHOUT, MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAIEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1630.

**Mme Marie ATALLAH, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Bernard DEBRÉ, Philippe DUCLOUX, Mme Léa FILOCHE, MM. Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Thomas LAURET, Mmes Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAIEB ATTIAS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1270 G.

**M. Julien BARGETON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1595.

**M. Eric LEJOINDRE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1243, DLH 1255.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAIEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération CAS 1001, CAS 1002, DDCT 202.

**Mme Marie ATALLAH, MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Pénélope KOMITÈS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 73, DU 1011 G.

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Rémi FÉRAUD, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 1104, DVD 1085.

**Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Laurence GOLDGRAB, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Pierre AIDENBAUM, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1155.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPP 1059.

**Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques**

**GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1092, DLH 1145, DLH 1157, DLH 1170, DLH 1185, DLH 1197, DLH 1209, DLH 1225, DLH 1254, DLH 1294, DLH 1295, DLH 1297, DLH 1298, DLH 1322, DLH 1325, DLH 1328.

**Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Didier GUILLOT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1229.

**M. Philippe DUCLOUX** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1499.

**M. Jean-Noël AQUA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1236.

**Mme Pénélope KOMITÈS** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1186, DLH 1236.

**Mme Mercedes ZUNIGA** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1110, DLH 1183, DLH 1234, DLH 1237, DLH 1238, DLH 1239, DLH 1240, DLH 1241, DLH 1283, DLH 1310, DLH 1334.

**M. Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1237.

**M. Patrick KLUGMAN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1228.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1538 G.

**Mme Emmanuelle BECKER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPP 1061, DLH 1252.

**Mme Fatoumata KONÉ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 1220.

**Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, Mme Joëlle MOREL et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1004 G.

**Mme Michèle ASSOULINE, M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1143 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 1146 G, DPP 1055, DLH 1094, DLH 1140, DLH 1143, DLH 1154, DLH 1187, DLH 1199, DLH 1207, DLH 1224, DLH 1226, DLH 1227, DLH 1242, DLH 1244, DLH 1248, DLH 1256, DLH 1289, DLH 1292, DLH 1293, DLH 1296, DLH 1305, DLH 1307, DLH 1308, DLH 1316, DLH 1323, DLH 1330, DLH 1332.

**MM. Afaf GABELOTAUD et Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 1127.

**Mme Florence BERTHOUT, MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1230.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPP 1056, DLH 1020, DLH 1040, DLH 1042, DLH 1128, DLH 1129, DLH 1160, DLH 1161, DLH 1167, DLH 1169, DLH 1173, DLH 1176, DLH 1182, DLH 1194, DLH 1198, DLH 1211, DLH 1228, DLH 1229, DLH 1246, DLH 1249, DLH 1250, DLH 1251, DLH 1259, DLH 1260, DLH 1261, DLH 1262, DLH 1263, DLH 1264, DLH 1265, DLH 1266, DLH 1267, DLH 1268, DLH 1269, DLH 1270, DLH 1271, DLH 1274, DLH 1275, DLH 1276, DLH 1277, DLH 1278, DLH 1279, DLH 1282, DLH 1284, DLH 1285, DLH 1287, DLH 1288, DLH 1299, DLH 1304, DLH 1324, DLH 1329, DLH 1331, DLH 1333, DDEEES 1234.

**M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 1510 G, DASES 1299 G.

**Mme Sandrine CHARNOZ** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 1138, DU 1164.

**M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Afaf GABELOTAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 1461.

**Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 1101.

**MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 1158, DU 1155.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPP 1060, DLH 1148, DLH 1191, DLH 1213, DLH 1223, DLH 1317, DLH 1318, DLH 1319, DLH 1320, DLH 1321.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 61, DLH 1214.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Héléne BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jacques BOUTAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Nathalie FANFANT, Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAIEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 1148.

**Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 1112.

**M. Jean-Bernard BROS, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Buon Huang TAN et Jérôme COUMET** ne prennent pas part au vote sur les vœux n<sup>os</sup> 76, 77, 78, 79.

**MM. Grégoire CHERTOK, Daniel-Georges COURTOIS, Bernard DEBRÉ et Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 244.

### **Votes spécifiés.**

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL** vote pour le vœu n° 108.

**Mme Sandrine CHARNOZ** ne participe pas au vote sur les projets de délibération DU 1138 et DU 1164.

**Mme Laurence GOLGRAB, MM. Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET et Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur les vœux n<sup>os</sup> 76, 77, 78 et 79.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DJS 365 et DDEEES 1128 G.

**MM. Grégoire CHERTOK, Daniel-Georges COURTOIS, Bernard DEBRÉ et Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le DJS 244.

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1630.

## **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble de l'Assemblée, sont les suivants :

2014 DAJ 1027 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 25 novembre et 2 décembre 2014.

2014 DFA 13 Groupement de commandes pour des services de déménagement et de manutention - modalités de passation.

2014 DFA 15-G Groupement de commandes pour des services de déménagement et de manutention - Modalités de passation.

2014 DFA 48 Marchés à bons de commande relatifs à la fourniture de pneumatiques, outillage et accessoires associés pour la flotte municipale, en 4 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

2014 DFA 52 Résiliation de 3 accords-cadres avec la société MERI - Autorisation de résilier - Autorisation de signer l'arrêté de résiliation.

2014 DFA 20-G Résiliation d'un accord-cadre avec la société MERI - Autorisation de résilier - Autorisation de signer l'arrêté de résiliation.

2014 DFA 54 Fourniture et pose d'abris de jardin.

2014 DFA 22-G Fourniture et pose d'abris de jardin.

2014 DFA 58 Convention de délégation de service public avec la société GL Events portant sur l'animation du Parc Floral (12e).

2014 DFA 59 Tour Eiffel (7e) - avenant n° 3 à la convention de DSP du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel.

2014 DFA 60 Renouvellement d'une avance en compte courant d'associé à la SEMAEST.

2014 DFA 61 Garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le prêt de 10 M€ à souscrire par la Société de requalification des quartiers anciens (SOREQA), destiné au portage financier de ses opérations.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2014 DPA 1066 Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement en bureaux des plateaux du bâtiment T8 au 121 avenue de France (13e).

2014 DPA 1067 Avenant n° 2 au marché d'études pour l'aménagement de bureaux au 121 avenue de France (13e).

2014 DU 1131 ZAC Claude Bernard (19e). Régularisations foncières.

2014 DU 1158 ZAC Porte Pouchet (17e). Constat de désaffectation, déclassement du domaine public et vente à la SEMAVIP d'une emprise.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2014 DPA 1068 Indemnisation de la SAS CEGELEC Tertiaire Ile de France suite aux pertes financières subies en raison d'un décalage de planning dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Halle Pajol (18e).

**M. Jacques BAUDRIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2014 DDCT 188 Subvention (13.600 euros) à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris au titre de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme.

2014 DDCT 190 Subvention (10.000 euros) à l'association SOS Racisme – Touche pas à mon pote au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2014 DDCT 216 Subvention (1.000 euros) à l'association Egalité (15e).

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2014 DEVE 1100 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Rejoué pour son action de recyclage des jouets (14e).

2014 DEVE 1103 Adhésions (117.174 euros) à 12 organismes œuvrant dans le domaine du développement durable.

2014 DEVE 1104 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) sur le site de Bercy, 177, rue de Bercy (12e).

**Mme Célia BLAUEL**, rapporteure.

2014 DLH 1020 Location de l'immeuble 105-105 bis, boulevard Poniatowski (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1040 Location d'une emprise communale dépendant de l'îlot Sahel-Montempoivre (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1042 Location à la RIVP de diverses emprises communales sur le secteur Candie/Saint-Bernard (11e) - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1047 Subvention (15.000 euros) à l'Association Consommation Logement et Cadre de Vie, Union Départementale 75 (15e).

2014 DLH 1092 Réalisation ZAC Beaujon Lot 6 (8e) d'un programme comportant 23 logements sociaux (5 PLA-I, 13 PLUS et 5 PLS) et une résidence sociale pour jeunes actifs de 53 logements PLA-I par ELOGIE.

2014 DLH 1094 Réalisation groupe Fécamp (12e) d'un programme de résidentialisation par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1099 Dispositions en vue de la sortie de l'ensemble immobilier Ilot Francoeur (18e) du régime de la copropriété.

2014 DLH 1110 Réalisation 1-2, cité Bergère (9e) d'un logement PLUS par la SA d'HLM "Habitat Social Français" (HSF).

2014 DLH 1128 Location de l'immeuble communal 42, rue Cauchy (15e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1129 Location d'une emprise dépendant de l'immeuble en copropriété 17, rue de la Chapelle (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1140 Réalisation dans différents arrondissements (12e, 15e, 17e et 20e) d'un programme de transformation de chambres en 27 logements PLA-I par Paris Habitat-OPH.

2014 DLH 1143 Réalisation sur le groupe Italie Domine (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 95 logements par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1144 Réalisation dans divers arrondissements (3e, 17e, 18e, 19e et 20e) de 9 logements sociaux PLA-I par FREHA.

2014 DLH 1148 Location à la SIEMP de l'ensemble immobilier 18 bis, rue Dénoyez et 20-26, rue Dénoyez/10, rue de Belleville (20e) – Résiliation et nouveau bail emphytéotique.

2014 DLH 1153 Subvention (15 000 euros) à l'association Fédération du Logement de Paris (11e).

2014 DLH 1154 Réalisation sur le groupe Marcadet (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie et de résidentialisation par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1157 Réalisation 108-108 bis avenue d'Italie (13e) d'un programme de 10 logements sociaux PLS par ELOGIE.

2014 DLH 1167 Avenant au bail emphytéotique et réalisation 23, rue du Couédic (14e) d'un programme de 9 logements sociaux (3 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP.

2014 DLH 1169 Réalisation 106, rue de Patay (13e) d'un programme de 21 logements sociaux (10 logements PLUS et 11 PLS) par la RIVP.

2014 DLH 1170 Réalisation 64 avenue du Docteur Arnold Netter (12e) d'un programme de 9 logements sociaux (4 logements PLA-I et 5 logements PLUS) par ELOGIE.

2014 DLH 1173 Réalisation 15, rue de l'Ecole de Médecine (6e) d'un programme de 21 logements PLS par la RIVP.

2014 DLH 1176 Réalisation 98, rue de l'Ourcq et 68, rue Curial (19e) d'un logement PLS par la RIVP.

2014 DLH 1177 Réalisation 23, rue du Retrait (20e) d'un programme de 2 logements sociaux PLA-I par Antin Résidences.

2014 DLH 1182 Réalisation 59, rue Olivier Métra (20e) d'un programme de 85 logements PLS par la RIVP.

2014 DLH 1183 Transformation 2-4, rue Caillié et 8, boulevard de la Chapelle (18e) d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale de 39 logements PLA-I par l'Habitat Social Français (HSF).

2014 DLH 1185 Réalisation 90 rue de la Croix Nivert, 28 rue Lakanal et 27 rue Mademoiselle (15e) d'un programme de 10 logements sociaux (3 PLA-I, 5 PLUS et 2 PLS) par ELOGIE.

2014 DLH 1186 Réalisation 5-5 bis, place Leon Blum (11e) d'un programme de 16 logements sociaux (5 logements PLA-I, 8 PLUS et 3 PLS) par France Habitation.

2014 DLH 1187 Réalisation 8, impasse de la Grosse Bouteille (18e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1189 Réalisation Tours Ferrare et Rimini 100 boulevard Masséna -8 avenue de Choisy (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 262 logements par Coopération et Famille.

2014 DLH 1191 Réalisation 20, rue Labat (18e) d'un programme de 12 logements sociaux PLS par la SIEMP.

2014 DLH 1194 Réalisation 6, rue de la Folie Méricourt (11e) d'un programme de 2 logements PLA-I par la RIVP.

2014 DLH 1198 Réalisation 69, rue des Haies (20e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 22 logements PLA-I par la RIVP.

2014 DLH 1199 Réalisation sur le groupe "Square de la Salamandre" (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1209 Réalisation 75-77 rue Réaumur (2e) d'un programme de 14 logements sociaux (7 PLA-I et 7 PLUS) par ELOGIE.

2014 DLH 1211 Réalisation 7, rue Caplat (18e) d'un programme de 8 logements PLUS et 8 logements PLS par la RIVP.

2014 DLH 1213 Réalisation 18 bis-26, rue Dénoyez (20e) d'un programme de 20 logements sociaux (3 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS) et d'une résidence sociale de 29 logements PLA-I par la SIEMP.

2014 DLH 1214 Conclusion d'un avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

2014 DLH 1219 Réalisation 225 rue Saint Jacques (5e) d'un programme de 33 logements sociaux (17 PLA-I et 16 PLUS) par Le Logement Urbain.

2014 DLH 1220 Réalisation 107 boulevard de Sébastopol (2e) d'un programme de 17 logements sociaux (5 PLA-I, 7 PLUS et 5 PLS) par Logis-Transports.

2014 DLH 1221 Réalisation 6 cité Wauxhall (10e) et 175 rue des Pyrénées (20e) d'un programme de 2 logements PLA-I par SNL-Prologues.

2014 DLH 1222 Réalisation 23-25 rue Crozatier et 66-68-70 boulevard Diderot (12e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 116 logements sociaux par Antin résidences.

2014 DLH 1223 Location de l'immeuble 79, rue Léon Frot - 14, rue Mercoeur (11e) à la SIEMP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1224 Réalisation, 35-41 rue Victor Massé, 54 rue Jean-Baptiste Pigalle (9e), d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat-OPH.

2014 DLH 1225 Réalisation 151 rue du Faubourg Poissonnière (9e) d'un programme de 34 logements sociaux (10 PLA-I, 19 PLUS, 5 PLS) par ELOGIE.

2014 DLH 1226 Réalisation groupe Lemaître-Rigoles (20e) d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat.

2014 DLH 1227 Réalisation 49-53 boulevard de Ménilmontant (11e) d'un programme de 85 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1229 Réalisation 7, passage Brulon et 10, passage Driancourt (12e) d'un programme de 13 logements sociaux (3 PLA-I, 6 PLUS et 4 PLS) par la RIVP.

2014 DLH 1233 Réalisation 186 boulevard de Charonne (20e) de 20 logements sociaux PLA-I par ADOMA.

2014 DLH 1234 Réalisation 10-20, cité Chaumont (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif par la société d'HLM Habitat Social Français (HSF).

2014 DLH 1235 Subvention (15.000 euros) à l'association Habicoop (69).

2014 DLH 1236 Réalisation 36-38 rue des Orteaux (20e) d'un programme comportant 61 logements PLUS pour personnes âgées par France Habitation.

2014 DLH 1237 Réalisation 158, avenue de la Porte d'Italie (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (HSF).

2014 DLH 1238 Réalisation 1-5, rue de la Croix Saint Simon (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM Habitat Social Français (HSF).

2014 DLH 1239 Réalisation 5-5 bis, rue Vaucouleurs et 8, rue Morand (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM Habitat Social Français (HSF).

2014 DLH 1240 Réalisation 12, passage Gambetta (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM Habitat Social Français (HSF).

2014 DLH 1241 Réalisation 24, rue Pixérécourt (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM Habitat Social Français (HSF).

2014 DLH 1242 Réalisation 85 rue Saint-Lazare (9e) d'un programme comportant 17 logements sociaux (9 PLUS - 6 PLA-I - 2 PLS) par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1243 Réalisation 88 quai de Jemmapes et 59 rue Bichat (10e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 41 logements par Batigère Ile-de-France.

2014 DLH 1244 Réalisation, 11-17 rue Curial (19e), d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1245 Réalisation 37 rue Saint-Lambert 179 rue Blomet (15e) d'un programme de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 5 PLS) par Immobilière 3F.

2014 DLH 1246 Location de l'immeuble 59, rue Olivier Métra (20e) par l'EPFIF à la RIVP - Convention spécifique.

2014 DLH 1247 Réalisation 32 rue Laghouat, 35 rue Myrha et 75 rue Doudeauville (18e) d'un programme de création de 7 logements PLA-I par SNL-Prologues.

2014 DLH 1249 Location de l'immeuble 123, rue de Charenton (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1250 Réalisation 46, rue Laffitte (9e) d'un programme de 19 logements sociaux (7 PLA-I, 8 PLUS et 4 PLS) par la RIVP.

2014 DLH 1251 Location des propriétés communales 7 passage Brûlon et 10-10S passage Driancourt (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1252 Réalisation 14 rue du Loiret (13e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 51 logements PLA-I et 49 logements PLUS par ICF Habitat La Sablière.

2014 DLH 1253 Réalisation 14 boulevard du Fort de Vaux (17e) d'une résidence sociale jeunes actifs de 69 logements PLA-I par ADOMA.

2014 DLH 1254 Réalisation 105 rue de Rome (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie d'un immeuble de 8 logements sociaux par ELOGIE.

2014 DLH 1255 Réalisation lot O8 ZAC Clichy Batignolles (17e) d'un programme de 74 logements sociaux (13 PLA-I, 37 PLUS et 24 PLS) par Batigère Ile-de-France.

2014 DLH 1256 Réalisation 32-32 bis rue des Trois frères (18e) d'un programme de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1257 Réalisation 11 rue Viala (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie d'un foyer pour personnes âgées comportant 30 logements par Logement Français.

2014 DLH 1259 Réalisation 27, rue de Picardie (3e) d'un programme de réhabilitation Plan climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1260 Réalisation 35-37, rue Réaumur (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la RIVP.

2014 DLH 1261 Réalisation 89-93, 95-105 et 107-111, rue de l'Hôtel de Ville (4e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1262 Réalisation 41-55, rue Mouffetard, 17-23, rue St Médard et 16-20, rue Ortolan (5e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1264 Réalisation 15, rue Richer (9e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1265 Réalisation 81, boulevard Soult (12e) d'un programme de réhabilitation Plan climat par la RIVP.

2014 DLH 1266 Réalisation 3-7 et 4-6, rue Georges Gershwin (12e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie progressive par la RIVP.

2014 DLH 1267 Réalisation 35, rue Louis Weiss et 110-116, rue du Chevaleret (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1268 Réalisation 18, rue Emilio Castelar (12e) d'un programme de réhabilitation plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1269 Réalisation 1-7, allée Marc Chagall et 42-46, rue Gandon (13e) d'un programme de réhabilitation Plan climat par la RIVP.

2014 DLH 1270 Réalisation 8, rue Guyton de Morveau (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1271 Réalisation 54, rue Pierre Larousse (14e) d'un programme de réhabilitation Plan climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1274 Réalisation 4-4bis, rue de l'Orme et 27, rue de Romainville (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1275 Réalisation 81, boulevard Serurier (19e) d'un programme de réhabilitation Plan climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1276 Réalisation 60-78, rue Saint-Fargeau et 109-121, boulevard Mortier (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1277 Réalisation 17-25, rue Le Vau 60-66, boulevard Mortier 1-8, rue Meunier 4, rue Vidal de la Blache 5, rue Bertaux (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1278 Réalisation 14-18, passage Pékin et 58, rue Julien Lacroix (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1279 Réalisation 18-18 bis, rue Saint Fargeau (20e) d'un programme de réhabilitation Plan climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1282 Réalisation 21 bis-23, rue Lamarck et 11-15, rue de la Bonne (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1283 Réalisation 1-2, cité Bergère (9e) d'un programme de 2 logements PLUS par l'Habitat Social Français.

2014 DLH 1284 Réalisation ZAC Clichy Batignolles – lot n° 1 (17e) d'un programme de logements sociaux par la RIVP.

2014 DLH 1285 Avenant au bail emphytéotique et réalisation 53, rue Boursault (17e) d'un programme de 10 logements sociaux (5 PLA-I, 2 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

2014 DLH 1287 Réalisation 24, rue Saint-Augustin (2e) d'un programme de réhabilitation Plan climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1288 Réalisation 129, boulevard Ney et 2, rue Jules Cloquet (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la RIVP.

2014 DLH 1292 Réalisation 107, rue de Reuilly (12e), d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1293 Réalisation, 2, rue Crillon (4e), d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1294 Réalisation, ZAC Clichy Batignolles lot O8 (17e), d'un programme comportant 79 logements sociaux (16 PLA-I, 40 PLUS et 23 PLS) par ELOGIE.

2014 DLH 1295 Réalisation 15 rue de Richelieu (1er) d'un programme de 11 logements sociaux (6 PLUS, 5 PLA-I) par ELOGIE.

2014 DLH 1296 Réalisation 19 rue Bourgon (13e) d'un programme de 2 logements PLUS par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1297 Réalisation 17-19 rue Visconti (6e) d'un programme de 7 logements PLUS par ELOGIE.

2014 DLH 1298 Réalisation 22/24 rue de Nevers (6e) d'un programme de 16 logements sociaux PLUS par ELOGIE.

2014 DLH 1299 Réalisation 3, rue du Baigneur et 2, impasse Pers (18e) d'un programme de 30 logements sociaux (15 PLA-I et 15 PLUS) par la RIVP.

2014 DLH 1302 82 – 84 boulevard de l'Hôpital (13e) – Changement de fenêtres d'une façade – Document d'urbanisme.

2014 DLH 1303 Convention de PIG pour la rénovation énergétique des immeubles du 13e arrondissement, modification des règlements des aides municipales et avenant à la convention de gestion des aides municipales.

2014 DLH 1304 Réalisation 11, rue Bouchardon (10e) d'un programme de 13 logements sociaux (5 PLA-I et 8 PLUS) par la RIVP.

2014 DLH 1305 Réalisation sur le lot B1A4 du secteur Bruneseau de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de 64 logements sociaux familiaux et d'une résidence sociale de 60 logements PLA-I par Paris Habitat.

2014 DLH 1306 53 avenue du Maréchal Lyautey (16e) – Terrasse Schumann – Autorisations d'urbanisme.

2014 DLH 1307 Réalisation 52, rue Custine (18e) d'un programme de 40 logements sociaux (12 logements PLA-I, 16 PLUS et 12 PLS) par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1308 Réalisation sur les lots M9B3 et B4 de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de 94 logements sociaux (47 PLUS et 47 PLS) par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1310 Réalisation 177, rue de Bagnolet et 78, rue Belgrand (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM Habitat Social Français (HSF).

2014 DLH 1313 Réalisation 39 bis rue Greneta (2e) d'un programme de création d'un logement social PLA-I par FREHA.

2014 DLH 1314 Réalisation 51 rue de Montreuil (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 44 logements par Logement Francilien.

2014 DLH 1315 Réalisation 20 rue Godefroy de Cavaignac (11e) d'un programme de 15 logements sociaux (4 PLA-I et 11 PLUS) par Logement Francilien.

2014 DLH 1317 Réalisation 2, passage Louis Philippe (11e) d'un programme de 6 logements sociaux (2 PLUS neufs et 4 PLUS réhabilités) par la SIEMP.

2014 DLH 1318 Réalisation 20, rue Paulin Méry et 25-27, rue du Père Guérin (13e) d'un programme de 5 logements sociaux PLUS par la SIEMP.

2014 DLH 1319 Réalisation 11, rue de Sofia (18e) d'un programme de 5 logements PLUS par la SIEMP.

2014 DLH 1321 Réalisation 183 à 185 bis, rue du Chevaleret - 14, Square Dunois (13e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 432 logements sociaux par la SIEMP.

2014 DLH 1322 Garantie de la Ville à un emprunt bancaire à contracter par ELOGIE en vue du financement de locaux d'activités situés dans les 5e, 10e, 14e, 15e et 19e arrondissements.

2014 DLH 1323 Réalisation 72, rue Marx Dormoy (18e) d'un programme de construction neuve de 14 logements PLUS par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1324 Réalisation 105, boulevard Poniatowski (12e) d'un programme de 12 logements sociaux (6 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP.

2014 DLH 1325 Réalisation 46 et 54 rue des Panoyaux et 95-97 rue des Amandiers (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 228 logements sociaux par ELOGIE.

2014 DLH 1328 Réalisation 10 rue Duvergier (19e) d'un programme de 3 logements PLUS par ELOGIE.

2014 DLH 1330 Réalisation 5-11, rue Francis de Croisset (18e) d'un programme de 103 logements sociaux (57 PLUS CD et 46 PLS) par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1331 Réalisation 18-11 à 30, avenue Lamoricière (12e) 3-19, rue Christino Garcia 4-26, rue Louis Delaporte et 6-8, rue Maryse Hilz (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2014 DLH 1332 Location de l'immeuble 155, rue du Château (14e) à Paris Habitat-OPH - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1333 Réalisation Secteur Chapelle International Lot F (18e) d'un programme de logements sociaux par la RIVP.

2014 DLH 1334 Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie 5, impasse des Chevaliers (20e) - Prêts garantis par la Ville (377.407 euros) demandés par HSF.

2014 DLH 1335 15 rue Lassus (19e) – Modernisation de couverture – Document d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2014 DLH 1309 Protocole transactionnel relatif à l'éviction commerciale de la SARL Neuf-Neuf de l'immeuble communal 82/84 boulevard Voltaire (11e).

2014 DLH 1311 Protocole transactionnel relatif à l'éviction commerciale de la SARL Groupe SF Fashion de l'immeuble communal 82/84 boulevard Voltaire (11e).

2014 DU 1014-G Protocole d'accord avec la RATP relatif aux engagements sur le logement à Paris.

**M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DDCT 196 Subventions (249.044 euros) à 36 associations et conventions avec 16 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Dernière enveloppe multi-sites.

2014 DPP 1016 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié.

2014 DPP 1053 Subvention (25.000 euros) et avenant avec la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs – SOS Catastrophes et terrorisme (FENVAC) au titre de l'aide aux victimes.

2014 DPP 1062 Subvention (2.500 euros) et convention avec une société coopérative d'intérêt collectif et deux associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2014 PP 1050 Assurance de la flotte automobile.

2014 PP 1051 Entretien règlementaire des extincteurs et autres moyens d'extinction des locaux administratifs de la Préfecture de Police.

2014 PP 1052 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police pour les contrôles de la qualité et de la potabilité des eaux dans les bâtiments.

2014 PP 1054 Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de police pouvant être pourvus.

2014 PP 1056 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2014 DDCT 189 Subvention (10.400 euros) à trois associations au titre de l'Intégration.

2014 DASES 1398-G Subventions (91.504 euros) et conventions avec les associations Relais 59 (12e), Léo Lagrange-centre social Maurice Noguès (14e) et l'Ecole Normale Sociale-centre social Espace Torcy (18e).

2014 DASES 1512-G Subvention (445.666 euros maximum) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la construction de deux centres sociaux à Paris (13e et 18e).

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2014 DASES 1323 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Entraide et Espoir (19e).

2014 DASES 1458 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Une Chorba pour Tous (19e).

**Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DASES 1212-G Participation (70.000 euros) et convention avec l'association Hors La Rue 93100 Montreuil pour des actions mises en oeuvre au titre de l'exercice 2014.

**Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI**, rapporteures.

2014 DASCO 1160 Remboursement de frais de stage d'élèves du lycée Gaston Bachelard (13e).

2014 DASCO 1162 Bungalows sanitaires et cuisine installés durant l'été sur les espaces nature de la Ville de Paris – marchés de services – modalités de passation.

2014 DASCO 1167 Transfert de propriété des biens meubles des lycées municipaux transformés en établissements publics locaux d'enseignement.

2014 DASCO 1074-G Caisses des Ecoles - Modalités d'attribution des subventions allouées par le Département pour la restauration scolaire pour la période 2015-2017.

2014 DASCO 1193 Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (7.200 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1195 Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (33.600 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1197 Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (4.800 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1200 Caisse des Ecoles (9e) - Subvention (31.200 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1201 Caisse des Ecoles (10e) - Subvention (93.600 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1202 Caisse des Ecoles (11e) - Subvention (57.600 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaire.

2014 DASCO 1203 Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (115.200 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1204 Caisse des Ecoles (13e) - Subvention (108.000 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1205 Caisse des Ecoles (14e) - Subvention (72.000 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1208 Caisse des Ecoles (17e) - Subvention (33.600 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1210 Caisse des Ecoles (19e) - Subvention (98.400 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1211 Caisse des Ecoles (20e) - Subvention (52.800 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

2014 DASCO 1063-G Ensembles immobiliers scolaires parisiens du second degré – Versement du solde de la participation régionale au titre du programme de travaux 2006.

2014 DASCO 1071-G Collèges publics - Dotations complémentaires (4e tranche : 44.054 euros).

2014 DASCO 1072-G Collèges publics - Subventions d'équipement (7e tranche : 74.621 euros).

2014 DASCO 1073-G Participation (15.594 euros) et conventions avec le Conseil Général de la Marne au titre des charges de fonctionnement de collégiens parisiens scolarisés dans un établissement de ce département.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteure.

2014 DASCO 1170 Subvention (3.500 euros) et convention annuelle avec l'association Art-Exprim 18 pour une action politique de la Ville dans le 18e arrondissement.

**Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Colombe BROSEL**, rapporteures.

2014 DDCT 182 Demande de modification de statuts formulée par la congrégation Province de France de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu (15e).

2014 DDCT 225 Fixation du montant de l'indemnité forfaitaire représentative de frais versée aux représentants du Médiateur de la Ville de Paris.

2014 DICOM 1031 Marché relatif aux prestations de campagnes téléphoniques de gestion de crises.

2014 DILT 1026 Convention d'occupation et de gestion de locaux avec l'APUR pour les locaux sis 17, bd Morland et 7/9 rue Agrippa d'Aubigné (4e) – Avenant à la convention - Autorisation - Signature.

2014 DPA 1062 Indemnisation de la SA MAAF Assurances en raison des frais engagés pour la réparation d'un véhicule endommagé sur le parking de l'atelier de la SALPA, subdivision de la DPA (13e).

2014 DRH 1047 Lancement d'un marché à bon de commandes de financement et de gestion des prêts sociaux accordés à des agents de la collectivité parisienne. Marchés de services. Modalités de passation.

2014 DRH 1052 Prolongation du mandat des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires.

2014 DRH 1054 Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2015.

2014 DRH 1015-G Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2015.

2014 DRH 1055 Modification du statut particulier des puéricultrices d'administrations parisiennes.

2014 DRH 1056 Dispositions statutaires relatives à l'emploi de référent prévention et communication des établissements de la petite enfance.

2014 DRH 1057 Échelonnement indiciaire relatif à l'emploi de référent prévention et communication des établissements de la Petite enfance.

2014 DRH 1058 Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP.

2014 DRH 1060 Modification de la délibération portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris.

2014 DRH 1062 Modification relative à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

2014 DSTI 1015 Maintenance du progiciel ACTIVE3D Gestion du référentiel patrimoine - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1019 Maintenance de l'application SIGEP2 - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DRH 1013-G Modification de la délibération portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du Département de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2014 DDEEES 1136-G Subvention (140.000 euros) et convention de partenariat 2014 avec l'association 27e Région.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1119-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Voisin Malin (91).

2014 DDEEES 1144-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Fairplaylist (11e).

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2014 DASES 1146-G Subvention (101.200 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour la création du pôle de santé YERSIN (13e).

2014 DASES 1149-G Subvention (15.000 euros) à l'association Advocacy Paris Ile-de-France (19e).

2014 DASES 1270-G Subvention (883.158 euros) et convention avec ADECA 75, Association pour le Dépistage des Cancers (3e).

2014 DASES 1274-G Subvention (67.100 euros) et convention avec l'association Turbulences! (15e) pour le matériel et équipement d'un foyer d'hébergement.

2014 DASES 1405-G Subvention (10.000 euros) à l'association Tourist-Services (1er).

2014 DASES 1410-G Association Habitat et Soins. Convention d'habilitation à l'aide sociale pour le foyer d'accueil médicalisé (20e).

2014 DASES 1414-G Subvention (29.550 euros) et convention avec Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert Steindecker.

2014 DASES 1437-G Subvention (382.660 euros) et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) pour le fonctionnement du SAMU de Paris.

2014 DASES 1438-G Subvention (194.387 euros) et convention avec l'association Les Jours Heureux pour La Maison de Pénélope (15e).

2014 DASES 1447-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association pour la promotion et le développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle - BABEL (14e).

2014 DASES 1450-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Droits d'Urgence (10e).

2014 DASES 1463-G Subvention (70.000 euros) et convention avec le CRIPS (15e).

2014 DASES 1483-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maghreb-Afrique Comité des Familles pour survivre au Sida (20e).

2014 DASES 1490-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Fédération Addiction (11e).

2014 DASES 1492-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association SAFE (15e).

2014 DASES 1493-G Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Pôle de Santé des Envierges (20e).

2014 DASES 1495-G Subvention (70.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e) pour la Délégation Départementale de Paris.

2014 DASES 1496-G Subvention (4.000 euros) à l'association Compagnie à force de rêver (14e).

2014 DASES 1498-G Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2014 DASES 1504-G Subvention d'investissement (180.000 euros) et convention avec le Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB) (20e).

2014 DASES 1510-G Subvention (72.243 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris - EMLT (12e).

2014 DASES 1511-G Subvention (2.000 euros ) et convention avec l'association Personimages (14e).

2014 DASES 1514-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Arcréation - Mot de Passe (5e).

2014 DASES 1515-G Participation (20.000 euros) et convention avec l'Association des Paralysés de France (APF).

2014 DASES 1516-G Participation (20.000 euros) à l'association Vaincre l'Autisme (11e).

2014 DASES 1517-G Subvention (10.000 euros) à l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e).

2014 DASES 1518-G Subvention (10.000 euros) à la Fédération des malades et Handicapés (FMH UD de Paris).

2014 DASES 1519-G Subvention (4.000 euros) à l'Association pour l'informatique comme ressources des déficients visuels (AIR).

2014 DASES 1521-G Subvention (6.000 euros) à l'Association régionale pour l'intégration des sourds (ARIS).

2014 DASES 1522-G Subvention (3.000 euros) à la "Compagnie des Toupies".

2014 DASES 1524-G Subvention (5.000 euros) à l'association Dingdingdong - Institut de co-production de savoir sur la maladie de Huntington (19e).

2014 DASES 1525-G Subvention (77.000 euros) et convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e).

2014 DASES 1526-G Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

2014 DASES 1527-G Subvention (10.000 euros) à l'association Le Rire Médecin (19e).

2014 DASES 1528-G Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e).

2014 DASES 1529-G Subvention (4.000 euros) à la Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer (94 Villejuif).

2014 DASES 1530-G Subvention (5.000 euros) à l'Association France-Dépression (15e).

2014 DASES 1531-G Subvention d'investissement (5.000 euros) et convention avec l'association La Parole aux Sourds (19e).

2014 DASES 1532-G Subvention (14.000 euros) à l'association Coactis Santé (13e).

2014 DASES 1533-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Dispens'aire Psy, les Psys du Cœur (19e).

2014 DASES 1534-G Convention tripartite avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

2014 DASES 1537-G Subvention (5.000 euros) à l'association Institut Renaudot (11e).

2014 DASES 1538-G Subvention (8.000 euros) à l'Institut Pasteur (15e).

**M. Bernard JOMIER**, rapporteur.

2014 DASES 1487-G Subvention (38.000 euros), participation (30.000 euros) et convention avec la Croix Rouge Française (14e) pour le Centre du Moulin Joly (11e).

2014 DASES 1488-G Participation (15.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'Interloque (18e).

**M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2014 CAB\_MA 1020 Subvention (1.500 euros) à l'Association Aux mets des Iles (18e).

2014 DAC 1007 Subvention (5.000 euros) à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France (6e).

2014 DAC 1076 Subvention (18.000 euros) à l'Association Française pour le Cirque de Demain (17e).

2014 DAC 1256 subvention (2.000 euros) à l'association Musique Jeune Public (18e).

2014 DAC 1271 Subvention (5.000 euros) à l'association Rempart (4e).

2014 DAC 1273 subvention (5.000 euros) à l'association Chantiers histoire et architectures médiévales (14e).

2014 DAC 1279 Subvention (20.000 euros) à l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique (12e).

2014 DAC 1374 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e).

2014 DAC 1376 Subvention (10.000 euros) à l'association Génériques (12e).

2014 DAC 1379 Subvention (2.500 euros) à l'Association Française pour l'archéologie du verre (1er).

2014 DAC 1397 Subvention (27.500 euros) et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).

2014 DAC 1400 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Laboratoire de la création (1er).

2014 DAC 1450 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Orchestre de Paris (8e).

2014 DAC 1453 Subvention (30.000 euros) et avenant avec l'association Arcal (20e).

2014 DAC 1457 Subvention (36.500 euros) et avenant à convention avec l'Association Artistique des Concerts Colonne (1er).

2014 DAC 1499 Subvention (15.000 euros) à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

- 2014 DAC 1547 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e).
- 2014 DAC 1563 Subvention (24.000 euros) à l'association Jeune Création (18e).
- 2014 DAC 1572 Subventions (27.000 euros) à 8 organismes au titre des aides aux projets musicaux.
- 2014 DAC 1578 Subvention (1.000 euros) à la Fondation du Patrimoine (16e).
- 2014 DAC 1589 Subventions (2.800 euros) à trois associations du 17e arrondissement.
- 2014 DAC 1590 Subvention (8.500 euros) et convention avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).
- 2014 DAC 1595 Subvention (3.000 euros) et avenant avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).
- 2014 DAC 1596 Subvention (1.500 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20e).
- 2014 DAC 1598 Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).
- 2014 DAC 1599 Subvention (60.000 euros) et avenant avec l'association A Suivre.
- 2014 DAC 1605 Subvention (1.500 euros) à l'association Petits chanteurs de Passy (16e).
- 2014 DAC 1606 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (1er).
- 2014 DAC 1607 Subvention (3.000 euros) à l'association Commune libre d'Aligre (12e).
- 2014 DAC 1609 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Paris Macadam - Les Arcavals (18e).
- 2014 DAC 1617 Subvention (8.000 euros) aux associations Opéra du jour, Le Palais Royal et l'association des Amis du Théâtre Le Ranelagh (16e).
- 2014 DAC 1624 Subvention (3.000 euros) à l'association La Tribu de Paris (18e).
- 2014 DAC 1625 Subvention (270.000 euros) et convention à l'association Paris Ateliers (4e).
- 2014 DAC 1626 Subvention (5.000 euros) à l'association Bleu comme une orange (17e).
- 2014 DAC 1628 Subvention (2.000 euros) à l'Association pour la Sauvegarde de Notre-Dame de Lorette (9e).
- 2014 DAC 1636 Subvention (2.000 euros) à l'association Franco-Brésilienne Viva Madeleine (18e).
- 2014 DAC 1637 Subvention (4.000 euros) à l'association Andes Diffusion (10e).
- 2014 DAC 1639 Subvention (10.000 euros) et avenant avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).
- 2014 DAC 1642 Subvention (1.800 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France (3e).
- 2014 DAC 1643 Subvention (6.000 euros) à l'association Lyre et Muses (5e).
- 2014 DAC 1644 Subvention (300.000 euros), avenant et convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).
- 2014 DAC 1646 Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour 6 théâtres municipaux.
- 2014 DDEEES 1104 Subvention (5.000 euros) à l'association Musée de l'Eventail Hervé Hoguet.
- 2014 DDEEES 1110 Subvention (12.500 euros) et convention avec l'Institut National des Métiers d'Arts.
- 2014 DDEEES 1112 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Viaduc des Arts Paris.
- 2014 DDEEES 1114 Subvention (3.000 euros) à l'association En Route Mauvaise Troupe.

2014 DDEEES 1226 Fête à Neuneu sur la pelouse de la Muette (16e) - Contrat de transaction relatif à l'annulation de la redevance de l'édition 2013 (100.000 euros).

2014 DDEEES 1231 Subvention (5.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre.

2014 DDEEES 1233 Subvention (2.000 euros) à l'association Eléments Terre et Feu - Festival Céramique au Village Mouffetard.

2014 DDEEES 1238 Subvention (4.000 euros) à l'association Designer 'Days .

2014 DICOM 1030 Conventions de partenariat médias (Polka Magazine, BFMTV et Le Parisien) pour l'exposition "Paris Magnum".

2014 DPA 1058 Lieu de Pratiques artistiques amateurs Broussais, 100 rue Didot (14e) - Avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2014 DAC 1546 Subvention (3.000 euros) à l'association Théâtre Orage (18e).

2014 DDCT 159 Subvention (8.000 euros) à l'association FIDEL au titre de l'intégration et du cinéma.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL**, rapporteurs.

2014 DAC 1412 - DGRI Subvention (16.800 euros) à l'association Coup de Soleil (1er).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2014 DAC 1543 - DASCO Subvention (9.000 euros) et avenant à l'association Tamerantong (20e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Colombe BROSEL**, rapporteurs.

2014 DAC 1631 Subvention (3.000 euros) à l'association Vive Voix (17e).

2014 DAC 1654 Subvention (2.000 euros) à l'association Les chemins de la danse (3e).

**M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DAC 1634 - DGRI Subvention (6.000 euros) à l'association Fédération Internationale Musique Espérance (14e).

**M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2014 CAB\_MA 1022 Subvention (3.000 euros) à l'association Football Club Antillais Paris (19e) (FBCAP).

**M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1222 Subvention (220.000 euros) et convention pluriannuelle 2014-2017 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2014 DAC 1591 Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2015.

**M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2014 DGRI 1056 Subvention (5.000 euros) à l'association EGAM (10e) pour les Rencontres européennes contre l'extrême-droite, le racisme et l'antisémitisme.

2014 DGRI 1064 Accords de coopération avec les villes de Séoul et Kinshasa.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2014 DGRI 1063 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Sol En Si - Solidarité Enfants Sida (93000 Bobigny) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Togo).

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DGRI 1065 - DPE Coopération décentralisée Paris-Tunis - Convention - École de la propreté.

**M. Patrick KLUGMAN, M. Mao PENINOU**, rapporteurs.

2014 DEVE 1063 Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Udé (Urbanisme et Démocratie) pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain supplémentaire à usage de jardin partagé.

2014 DEVE 1086 Jardin, Flandre Tanger Maroc (19e) - Marché de maîtrise d'œuvre - Indemnisation de la SARL Atelier acanthe paysagistes.

2014 DEVE 1008-G Non reconduction et relance du lot 6 du marché de fourniture et pose de jeux extérieurs pour les parcs, squares et jardins de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DEVE 1106 - DFA Modification du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.

2014 DEVE 1107 Occupation précaire du pavillon à la clef (11e) par le planning familial. Convention de mise à disposition.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2014 DEVE 1044 - DJS Aménagement des pelouses centrales de l'Hippodrome d'Auteuil (16e) - Avenant n° 2 au Marché de travaux lot 2.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1198 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Union des Étudiants Juifs de France.

2014 DDEEES 1199 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Une radio étudiante à Paris.

2014 DDEEES 1200 Subvention (54.000 euros) et convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

2014 DDEEES 1206 Association Nationale de la Recherche et de la Technologie - Convention Industrielle de Formation par la Recherche et contrat de collaboration avec un laboratoire.

2014 DDEEES 1228 Subvention (900.000 euros) et convention avec l'association Institut des Études Avancées.

2014 DDEEES 1229 Subvention de fonctionnement (13.350.400 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2015.

2014 DDEEES 1230 Subvention de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (320.000 euros) à la régie gérant l'EIVP au titre de l'exercice 2015.

2014 DDEEES 1236 Subvention (60.000 euros) et convention avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris.

2014 DDEEES 1237 Institut Curie (5e) - Convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation d'une plateforme de stockage d'azote.

2014 DDEEES 1239 Subvention (2.500 euros) à l'association Prévention étudiante.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2014 DDEEES 1234 Réfectoire du couvent des Cordeliers (6e) - Autorisation à la RIVP de céder la commercialité.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1186 Subvention (1.000.000 euros) et convention avec l'association FAC Habitat (Lognes - 77) pour l'aménagement de la Maison internationale de séjour de la ZAC Joseph Bédier (13e).

2014 DJS 74 Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Sporting Club du 9e (9e).

2014 DJS 97 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Neptune Club de France (15e).

2014 DJS 132 Subventions (31.100 euros) à huit organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2014 DJS 140 Subventions (24.600 euros) à 16 associations sportives parisiennes.

2014 DJS 248 Gestion de l'Espace sportif Pailleron (19e) - Avenant à convention.

2014 DJS 312 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Racing Multi Athlon au titre de la saison 2014-2015.

2014 DJS 345 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées pour l'Open International de Paris de Karaté 2015.

2014 DJS 347 Subvention (6.000 euros) et convention avec la Ligue Ile de France de Basket (13e).

2014 DJS 348 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation des éditions 2015 du Challenge International de Paris (C.I.P.) et du Challenge Réseau Ferré de France - Trophée Monal.

2014 DJS 360 Installations sportives Descartes (5e) - Avenant à convention de mise à disposition des locaux.

2014 DJS 361 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées pour les championnats du Monde de Jujitsu.

2014 DPA 1063 Centre sportif 1, cité Traëger (18e) - Indemnisation de la société SRC.

2014 DDEEES 1109-G Subvention (5.000 euros) à l'association l'H.E.D - l'Hébergement Différent.

2014 DDEEES 1125-G Subvention (10.000 euros) à l'association Touristes Service.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2014 DJS 141 Subventions (60.800 euros) à 15 associations sportives parisiennes.

**M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DJS 365 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Laboratoire Paris Région Innovation (20e).

2014 DDEEES 1128-G Subvention (20.000 euros) et convention avec le Laboratoire Paris Région Innovation pour la préfiguration d'un incubateur consacré au sport.

**M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DDCCT 192 Subvention (10.000 euros) à l'association Ateliers Villes pour la mise en place d'actions pédagogiques à destination du jeune public pour le sensibiliser à la Métropole du Grand Paris.

2014 DU 1107 Avenant au protocole relatif à l'achat à la SNCF et à RFF de terrains 17/21 quai de la Seine à Saint Ouen (93).

2014 DU 1115 Vente à la commune d'Achères (78) de 78 ha de terrain en application du protocole foncier du 16 mai 2006.

2014 DU 1127 Subvention (2.337.000 euros) avec avenant à convention passée avec l'association Pavillon de l'Arsenal (4e).

2014 DU 1137 ZAC des Docks de Saint-Ouen (93) - Avenant au protocole foncier avec la commune de Saint-Ouen.

2014 DU 1154 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR.

2014 DU 1155 Clôture de la ZAC Réunion (20e) : Achat d'une parcelle de terrain auprès de la SEMAVIP.

2014 DU 1156 Déclassement du domaine public d'un volume à l'angle des rues Julia Bartet et Claude Garamond et, classement dans le domaine public routier de deux emprises rue Julia Bartet (14e).

2014 DU 1157 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 6 à 12 place de la Porte de Vanves (14e).

2014 DU 1162 Clôture Tâge Kellermann (13e) – Régularisations foncières.

2014 DU 1163 Vente d'un terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AS n° 163, au 37-41 rue Robert Witchiz à Ivry-sur-Seine (94).

2014 DDEEES 1139-G Subvention d'investissement (230.000 euros) et convention avec l'association La Paillasse.

2014 DDEEES 1141-G Pépinière Paris Santé Cochin (14e) - Avenant n° 2 à la convention de transfert de gestion conclue avec l'AP-HP.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2014 DU 1149 Vente à la SCA Foncière Habitat et Humanisme d'un lot de copropriété 104 ter A boulevard Voltaire / 3 à 5 et 4 à 8 impasse Popincourt (11e).

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2014 DVD 1085 Extension Tramway T3 Porte d'Asnières. Convention avec la CPCU pour des travaux de dévoiement.

2014 DVD 1098 Aménagement des espaces publics dans le secteur MacDonald EOLE Evangile (18e et 19e). Contrat de transaction avec le groupement de maîtrise d'oeuvre RICHEZ/CLC/ARTELIA Ville et Transport.

2014 DVD 1100 Fourniture de matériels de signalisation temporaire.

2014 DVD 1124 Fourniture de pavés en granit et porphyre.

2014 DVD 1125 Fourniture, installation et maintenance d'un spectromètre.

2014 DVD 1129 Levés et contrôle des plans de voirie. Marchés de prestations.

2014 DVD 1134 Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (17e). Pont et passerelle. Marchés.

2014 DVD 1135 Déploiement d'un réseau public de bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques à Paris. Demande de subvention auprès de la Région d'Île de France.

2014 DVD 1136 Indemnités amiables.

2014 DVD 1144 Parc de stationnement Saint Placide (6e). Avenant au contrat de concession.

2014 DVD 1146 Parc autocars Louvre Carrousel (1er). Avenant de transfert de la société gérant la convention de mise à disposition de places de stationnement autocars.

2014 DVD 1004-G Traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre. Avenant n° 1 à la convention d'exploitation avec la RATP.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2014 DVD 1133 - DEVE Fondation Louis Vuitton au Bois de Boulogne (16e). Convention pour l'entretien du parvis minéral.

**M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2014 DFPE 1417 Subvention (86.443 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2014 DFPE 1420 Avenants de transfert du délégataire de l'exploitation des établissements d'accueil collectif de petite enfance situés 13/15, rue Charrière (11e), 3 voie J15 (15e) et 32 rue Godefroy Cavaignac (11e).

2014 DPA 1061 Crèche collective 130 rue de l'Ouest (14e) - Marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris.

2014 DASES 1535-G Subvention (75.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants (10e).

2014 DPA 1007-G Construction Crèche collective 66 places avec logement de fonction et locaux ASE, 4 rue David d'Angers (19e) - Avenant au marché de travaux.

2014 DPA 1012-G Dépose et remplacement de la couverture du gymnase et rénovation de la toiture terrasse du vestiaire du CEFP d'Alembert à Montévrain (77) - Autorisation d'urbanisme.

**Mme Nawel OUMER**, rapporteure.

2014 DDEEES 1030 Exploitation d'une activité commerciale alimentaire à l'angle du quai Branly et de la rue Jean Rey (15e).

2014 DDEEES 1232 Subvention (5.000 euros) à l'association Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

2014 DDEEES 1235 Subvention (10.000 euros) à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, C.P.A.B.P., au titre de la Fête du pain.

2014 DDEEES 1131 Subvention (9.000 euros) au Comité Saint-Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (6e).

2014 DDEEES 1140 Subvention (3.000 euros) à l'association La Rue du Temple pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (4e).

2014 DDEEES 1142 Subvention (16.200 euros) à l'association Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (5e).

2014 DDEEES 1144 Subvention (7.300 euros) à Village Mouffetard Association des commerçants du Bas Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (5e).

2014 DDEEES 1153 Subvention (6.000 euros) à l'association des Commerçants des rues Joubert et de Mogador pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (9e).

2014 DDEEES 1154 Subvention (16.000 euros) à l'association pour la Défense des Intérêts des Commerçants et Artisans du 2e arrondissement et des Grands Boulevards pour les illuminations de fin d'année 2013 (9e).

2014 DDEEES 1155 Subvention (9.100 euros) à l'association des Commerçants rue des Martyrs pour les illuminations des fêtes fin d'année 2013 (9e).

2014 DDEEES 1156 Subvention (8.600 euros) à l'association Artisanale et Commerciale de Paris Bercy pour les illuminations des fêtes fin d'année 2013 (12e).

2014 DDEEES 1158 Subvention (7.200 euros) à l'association Village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année (14e).

2014 DDEEES 1161 Subvention (10.000 euros) au Groupement des Commerçants de l'Avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année (16e).

2014 DDEEES 1163 Subvention (7.200 euros) à l'association des Commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année (16e).

2014 DDEEES 1164 Subvention (4.100 euros) à l'association des Commerçants du Poteau Duhesme pour les illuminations de fêtes de fin d'année (18e).

2014 DDEEES 1165 Subvention (20.000 euros) à l'association des Commerçants Lamarck Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année (18e).

2014 DDEEES 1166 Subvention (15.500 euros) à l'association des commerçants Lepic Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année (18e).

2014 DDEEES 1172 Subvention (2.400 euros) à Champs-Élysées du 20e pour les illuminations de fêtes de fin d'année (20e).

2014 DDEEES 1175 Subvention (4.800 euros) à l'association des commerçants de la rue Cadet pour les illuminations de fêtes de fin d'année (9e).

2014 DDEEES 1217 Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Mozart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (16e).

2014 DDEEES 1220 Subvention (6.000 euros) à l'association commerciale du quartier Pasteur pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (15e).

2014 DDEEES 1221 Subvention (9.400 euros) à l'association des commerçants du Haut-Montmartre pour les illuminations de fin d'année 2013 (18e).

2014 DDEEES 1227 Subvention (6.400 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2014 (11e).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2014 DDEEES 1188 Unions départementales syndicales-acomptes (1.218.250 euros) sur les subventions 2015 et avenant n° 5 à la convention.

2014 DDEEES 1189 Commission Administrative de la Bourse du travail (10e) - Acompte (151.750 euros) sur la subvention 2015.

2014 DDEEES 1070-G Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (20e).

2014 DDCT 29 Subvention (5.000 euros) à l'association Les amis d'Artisans du monde (9e).

2014 DDCT 73 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) pour l'organisation d'un cycle de conférences.

2014 DDCT 75 Subvention (2.000 euros) à l'association Culture XXI pour l'organisation du projet Paroles en Actes.

2014 DDCT 79 Subvention (14.000 euros) à l'association Metropop' ! pour son projet consacré aux relations avec le Grand Paris.

2014 DDCT 121 Subvention (3.500 euros) à l'association Macao écriture(s) (13e).

2014 DDCT 157 Subvention (8.000 euros) à l'association Paris CADECS pour son projet d'observatoire de la vie locale.

2014 DDCT 172 Subventions fonds du Maire (28.850 euros) à 1 collège et à 15 associations domiciliées ou œuvrant dans le 9e arrondissement. Conventions avec l'association La Croix Rouge Française.

2014 DDCT 173 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e - AIRES 10e.

2014 DDCT 176 Subventions fonds du Maire (4.993 euros) aux associations Association de la rue des Barres, Break dance crew et à la Caisse des écoles du 4e.

2014 DDCT 178 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Pépinière Mathis (19e).

2014 DDCT 191 Subventions fonds du Maire (11.000 euros) à 3 associations du 20e arrondissement.

2014 DDCT 194 Subvention (6.500 euros) à l'association "La cravate solidaire".

2014 DDCT 195 Subvention (4.000 euros) à l'Association de Préfiguration de la Maison des Volontaires (17e).

2014 DDCT 198 Subventions fonds du Maire (38.500 euros) et 2 conventions avec 1 école maternelle et 4 associations domiciliées ou œuvrant dans le 3e arrondissement.

2014 DDCT 199 Subventions fonds du Maire (8.100 euros) à une Caisse des Ecoles, à un établissement scolaire et à 2 associations du 11e arrondissement.

2014 DDCT 201 Subventions fonds du Maire (14.670 euros) à 2 associations et convention avec 1 association du 18e arrondissement.

2014 DDCT 202 Subventions fonds du Maire (27.500 euros) à 7 associations et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et convention avec 3 associations (19e).

2014 DDCT 203 Subvention fonds du Maire (13.726 euros) au Comité des fêtes et œuvres de solidarité du 5e arrondissement.

2014 DDCT 204 Subventions fonds du Maire (13.500 euros) à 6 associations et conventions avec 2 associations du 14e arrondissement.

2014 DDCT 206 Subventions fonds du Maire (9.564 euros) à 2 associations du 1er arrondissement.

2014 DDCT 207 Subventions fonds du Maire (16.519 euros) à 15 associations du 15e arrondissement.

2014 DDCT 208 Subventions fonds du Maire (3.850 euros) à 5 associations et convention avec 1 association du 12e arrondissement.

2014 DDCT 209 Subventions fonds du Maire (4.205 euros) à des associations domiciliées ou œuvrant dans le 6e arrondissement.

2014 DDCT 210 Subvention fonds du Maire (4.800 euros) à 5 associations et convention avec 1 association domiciliées ou œuvrant dans le 7e arrondissement.

2014 DDCT 211 Subvention (2.000 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20e).

2014 DDCT 212 Subventions au titre de l'animation locale (3.500 euros) aux associations Angélique et Jules et La sierra prod (18e).

2014 DDCT 213 Subventions fonds du Maire (26.500 euros) à 9 associations et conventions avec 2 associations du 16e arrondissement.

2014 DDCT 214 Subventions fonds du Maire (20.466 euros) et convention avec une association du 13e arrondissement.

2014 DDCT 215 Subvention (4.500 euros) à l'association "Métropop' !" au titre de l'animation locale.

2014 DDCT 217 Subvention fonds du Maire (17e) (5.000 euros) à l'association Scouts Unitaires de France (Vanves – 92).

2014 DDCT 218 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Permis de vivre la ville.

2014 DDCT 219 Subvention fonds du Maire (24.000 euros) et convention avec l'association Comité des Fêtes et des œuvres sociales du 10e arrondissement.

2014 DDCT 220 Subvention (2.500 euros) à l'association "Suicide Ecoute".

2014 DDCT 221 Subvention (3.500 euros) à l'association La Guinguette Pirate pour son projet de web radio de quartier (13e).

2014 DDCT 223 Convention de prêt à usage avec l'association Le Patronage laïque du 15e – Maison Pour Tous relative aux locaux sis 61, rue Violet (15e).

2014 DDCT 224 Convention de prêt à usage avec l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie relative à des locaux sis 61, rue Violet (15e).

2014 DJS 313 Subvention (10.000 euros) à l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion (8e).

2014 DJS 316 Subvention (4.500 euros) à l'association Kiosquorama (20e).

2014 DJS 344 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Unis-Cité (18e).

2014 DJS 352 Subvention (8.000 euros) à l'association Les Petits Débrouillards d'Ile de France (19e).

2014 DJS 354 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2014 DJS 355 Subvention (2.000 euros) à l'association Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Ile de France (FR MJC IDF) Saint-Denis (93).

2014 DJS 359 Subvention (3.000 euros) à l'association La Boutique des Frissons (10e).

2014 DJS 362 Subvention (2.100 euros) et convention à l'association La Compagnie à l'Affût (13e).

2014 DJS 367 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Korhom (10e).

2014 DJS 369 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Foyer de Chaillot Galliera (8e).

2014 DJS 373 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Panorama Etudes Formations Conseils.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2014 DJS 290 - DDCT Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Espoir 18.

2014 DJS 294 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association One Two Three... Rap (18e).

2014 DJS 357 - DDCT Subvention (3.300 euros) à l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active - CEMEA (Aubervilliers - 93).

2014 DJS 358 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association Tatoosports (20e).

**Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2014 DDCT 185 - DGRI Subvention (10.000 euros) à l'association Salon des Solidarités (12e).

**Mme Pauline VÉRON et M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1138-G Subvention (12.300 euros) et convention avec l'association VoisinMalin.

**Mme Pauline VÉRON, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DASES 1050 Subvention (23.418 euros) et convention avec l'association Secours Catholique, pour le fonctionnement du Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (CEDRE) (19e).

2014 DFPE 1388 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Avocats et Juristes Franco Berbères (1er) pour le fonctionnement de son réseau d'échanges avec les parents.

2014 DFPE 1416 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e) pour son activité Poussiney : un espace adultes - enfants.

2014 DFPE 1426 Subvention (5.000 euros) à l'association UNICEF France (6e) pour l'organisation d'un parcours photographique à l'occasion du 25e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

2014 DASES 1170-G Participation (43.000 euros) et convention avec l'association le Refuge pour son accueil de jour pour personnes sans domicile fixe (93500 Pantin).

2014 DASES 1171-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Secours Catholique pour les actions d'accompagnement social menées en faveur de personnes et de familles en difficulté dans son accueil (4e).

2014 DASES 1307-G Participation (237.300 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association La Chorba (19e).

2014 DASES 1343-G Marché à prix mixtes pour la fourniture de denrées alimentaires, de prestations de conseil et d'assistance technique pour le service de restauration du Centre maternel Michelet (13e).

2014 DASES 1369-G Participation (160.000 euros) et convention annuelle avec l'association les Restaurants du Cœur de Paris - Les Relais du Cœur de Paris (10e).

2014 DASES 1373-G Subvention (3.600 euros) pour le loyer et les charges des locaux de l'association Jean Merlin (18e) qui accueille des personnes démunies et des demandeurs d'asile.

2014 DASES 1471-G Subvention (15.200 euros) à l'association Relais Logement pour son accueil de jour de personnes sans domicile (15e).

2014 DASES 1500-G Subvention (60.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association du Parc Georges Brassens (15e).

2014 DASES 1508-G Subvention (4.000 euros) à l'association La Visite des clowns (19e) au titre de 2014.

2014 DASES 1536-G Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi - Convention avec la CAF de Paris pour la gestion de l'Allocation Logement Complémentaire Ville de Paris et règlement intérieur de l'aide.

2014 DASES 1539-G Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi - Convention avec la CAF de Paris pour la gestion du Fonds d'Initiative et règlement intérieur du Fonds d'Initiative.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2014 DASES 1509-G Participation (55.000 euros), subvention et convention avec l'AP-HP au titre du dispositif EMGE auprès des EHPAD.

**Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DAC 1284 Plaque commémorative en hommage aux victimes du massacre de la Saint-Barthélemy (1er).

2014 DAC 1604 Subvention (44.525 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10e).

2014 DAC 1633 Convention tripartite de partenariat pour la réalisation d'un monument aux morts virtuel de la 1ère guerre mondiale.

2014 DAC 1638 Subvention (10.000 euros) à l'association l'Épopée des taxis parisiens Commémoration du centenaire 1914-2014 (13e).

2014 DAC 1640 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Bourgeois 12 rue Saint-Louis en l'Île (4e).

2014 DAC 1641 Subvention (2.000 euros) à la Société d'Histoire des Juifs de Tunisie et d'Afrique du Nord (9e).

2014 DAC 1647 Subvention (1.200 euros) à l'Association départementale des Combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie de Paris (9e).

2014 DAC 1648 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au chanoine Albert Marcadé église Sainte-Elisabeth-de-Hongrie 195 rue du Temple (3e).

2014 DU 1053 Dénomination "Paris-Ivry" d'une allée (13e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2014 DAC 1627 Subvention (3.000 euros) à la Fédération du Conseil des Mariannes de la République (20e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2014 DEVE 1007 Dénomination "Olave et Robert Baden-Powell" au square 59, rue Bayen (17e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITES, Mme Pauline VERON**, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2014 CAS 1001 Communication - Budget primitif 2015 du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

**Mme Dominique VERSINI, M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2014 DAJ 1033 Communication de la liste des marchés conclus du 17 octobre 2014 au 5 novembre 2014 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

2014 DAJ 1011-G Communication de la liste des marchés conclus du 17 octobre 2014 au 5 novembre 2014 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

2014 SG 1101 Rapport définitif de la Chambre Régionale des comptes relatif à la gestion de la SEMAPA.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2014 SG 1090 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Communication au conseil de Paris du rapport d'activité de la commission de règlement amiable des Halles.

**Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 SG 1102 Rapport de la Chambre Régionale des comptes relatif à la gestion des dons et legs.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2014 IG 1002 Communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2013 - 2014.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2014 DEVE 1075 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2014 DVD 1137 Communication du bilan annuel Extension du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières à Paris (17e et 18e).

2014 DVD 1142 Communication du bilan annuel global de l'extension du Tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle à Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 9 décembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VERON.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FERAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Daniel VAILLANT.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI et Marie-Pierre de la GONTRIE.

MM. Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Christian SAINT-ETIENNE et François VAUGLIN.

\*\*\*\*\*

A 9 heures<sup>15</sup>, les membres de la Commission ont auditionné Mme Catherine CARELY, Présidente de la Chambre des Notaires de Paris. Mme CARELY a donné à la Commission une analyse de l'évolution du marché immobilier parisien, analyse permettant d'actualiser les chiffres de ce secteur important pour les recettes de la Ville et de mieux en cerner les prévisions.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures.

- Présentation par MM BARGETON, GRÉGOIRE et Mmes GUHL, POLSKI et VÉRON du budget de leur délégation (article 19 du Règlement intérieur) :

Pas d'interventions de la part des membres de la Commission.

- Présentation : M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers. Interventions de Mme SIMONNET, M. POZZO di BORGO et M. LEGARET.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 99 à son ordre du jour (dont 20 au Conseil Général) :

- Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats

- Budgets 2015 : Présentation faite par M. BARGETON. Interventions de MM. GABORIAU, LEGARET, FERAUD, POZZO di BORGO, BONNET et de Mme SIMONNET.

A la demande de M. FÉRAUD et Mme BARATTI-ELBAZ, il est convenu de faire, lors de la prochaine 1ère Commission, une évaluation du nouveau dispositif de débat mis en place pour l'examen en Conseil de Paris des BP 2015.

Vœux et amendements :

2 lettres rectificatives, 45 vœux et 32 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 45.

Prochaine commission le 3 février 2015 à 10 heures.

\*\*\*\*\*

## **2e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 décembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Fadila MEHAL, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Caroline MECARY, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER MM. Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLERE Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ.

Excusé-e-s :

Mme Nathalie MAQUOI.

Absent-e-s :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Marielle de SARNEZ, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Bernard JOMIER.

\*\*\*\*\*

Mme Fadila MEHAL ouvre la séance à 12 heures 02.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de leur délégation (article 19 du Règlement intérieur).

- Culture.

Présentation par M. JULLIARD.

Interventions de Mmes MEHAL, DUMAS, PRIMET, MM. GIRARD et DUCLOUX.

- Mémoire, anciens combattants.

Présentation par Mme VIEU-CHARIER.

Intervention de M. DUCLOUX.

- Distribution d'une fiche relative à une sélection de spectacles et évènements culturels pour décembre 2014 et janvier 2015.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 82 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil général):

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles.

2014 DAC 1368 Avenant à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'équipement culturel la Gaîté Lyrique (3e) : Intervention de M. HODENT.

2014 DAC 1523 Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre de l'ARE : Intervention de M. HODENT.

2014 DAC 1607 Subvention (3.000 euros) à l'association Commune libre d'Aligre (12e) : Intervention de Mme FANFANT.

2014 DAC 1630 Subventions (15.658.233 euros) et convention avec l'association La Philharmonie de Paris : Intervention de M. HODENT.

2014 DAC 1412/DGRI Subvention (16.800 euros) à l'association Coup de Soleil (1e) : Intervention de Mme MÉHAL.

2014 DAC 1644 Subvention (300.000 euros), avenant et convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) : Intervention de Mme MÉHAL et M. GIRARD.

2014 DAC 1629 Subvention (7.500 euros) à l'association La Comédie Italienne (14e) : Intervention de Mme MÉHAL.

2014 DDCT 159 Subvention (8 000 euros) à l'association FIDEL au titre de l'intégration et du cinéma : Intervention de Mme MÉHAL.

- Mémoire, anciens combattants, correspondant défense.

Intervention de Mme MÉHAL sur le travail de mémoire.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MÉHAL a présenté l'amendement du groupe UDI-Modem rattaché à la délibération 2014 DAC 1629 Subvention (7.500 euros) à l'association La Comédie Italienne (14e) - Réponse de M. JULLIARD.

M. HODENT a présenté le vœu du groupe UMP rattaché à la délibération 2014 DAC 1649 : Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique (Conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, conservatoire à rayonnement régional de Paris et ateliers beaux-arts) - Réponse de M. JULLIARD.

Mme MÉHAL a présenté le vœu du groupe UDI/Modem relatif aux Pierrots de la nuit - Réponse de M. HOCQUARD.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe UMP relatif au cursus diplômant de la "Schola Cantorum" 5e - Réponse de M. JULLIARD.

M. Jean-Pierre LECOQ a présenté le vœu du groupe UMP relatif au Grenier des Grands Augustins 6e - Réponse de M. JULLIARD.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la valorisation des Monuments aux Morts situés dans les établissements scolaires- Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme DUMAS a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris. Réponse de M. JULLIARD.

Vœux déposés et non présentés.

Vœux déposés par Mme SIMONNET relatifs :

- à la gratuité de tous les prêts dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris.

- au Lavoir Moderne Parisien.

Projets de la Commission :

Mme MÉHAL rappelle la visite de la philharmonie en janvier 2015.

Mme VIEU-CHARIER a évoqué l'audition prochaine du directeur du Mémorial de la Shoah.

Séance levée à 13 heures 45.

Prochaine commission le lundi 2 février 2015 à 12 heures.

\*\*\*\*\*

### 3e COMMISSION

Réunion du lundi 8 décembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Fanny GAILLANNE, Édith GALLOIS, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PÉNINOU, Dominique TIBERI, Yann WEHLING.

Excusé-e-s :

Mme Célia BLAUEL, MM. Didier LE RESTE, Frédéric PÉCHENARD.

Absent-e-s :

Mmes Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, Patrick TRÉMÈGE.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 10 heures 35.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

- Environnement, développement durable, eau, Plan climat.

Présentation par M. Didier GEOFFRAY, Directeur de la Propreté et de l'Eau.

Intervention de Mme BOILLOT.

- Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité :

Présentation par Mme KOMITÈS.

Intervention de M. JULIEN.

- Sécurité, politique de la ville :

Présentation par Mme BROSSEL.

Intervention de M. GOUJON.

- Budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police :

Présentation par Mme BROSSEL.

Compléments par Mme Fabienne DECOTTIGNIES, Chef du bureau du budget spécial - Préfecture de police, et par le colonel Frédéric MONARD, Chef d'état-major de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Interventions de MM. JULIEN, GOUJON et TIBERI.

- Transports, voirie, déplacements, espace public :

Présentation par M. NAJDOVSKI.

- Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris :

Présentation par M. PÉNINOU.

Intervention de M. LAURET.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil général) :

- Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

2014 DPP 1055 à 1062 Subventions aux bailleurs sociaux dans le cadre de la surveillance des logements :

Intervention de M. GOUJON.

- Vœux et amendements :

4 amendements (dont 2 techniques), 8 vœux rattachés et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Amendements et vœux rattachés à la délibération 2014 DVD 1115 :

M. NAJDOVSKI a présenté l'amendement technique de l'Exécutif.

Mme BOILLOT a présenté l'amendement du groupe UMP relatif à l'extension de la gratuité du stationnement de surface aux véhicules GNV.

Mme GAILLANNE a présenté les vœux du groupe Parti Communiste-Front de Gauche relatifs à la réforme des tarifs de stationnement, et à une meilleure utilisation des parkings des bailleurs publics de la Ville - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. LEFÈVRE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la création de places de stationnement en ouvrages concédés - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'extension de la carte de stationnement résidentiel aux Parisiens disposant d'un véhicule de service ou de fonction - Réponse de M. NAJDOVSKI et intervention de M. LAURET.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la mutualisation des places de stationnement - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Mme BOILLOT a présenté l'amendement du groupe UMP au projet de délibération 2014 DVD 1117 et le vœu rattaché du groupe UMP relatif à la circulation des cars de tourisme - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Mme GALLOIS a présenté les vœux du groupe UDI-Modem relatifs à la mise en place du Pass Navigo à tarif unique, et à la mise en place "de bornes de taxis intelligentes" - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M DARGENT a cité pour mémoire l'amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2014 DPE 1061.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo ou d'un cyclomoteur électrique - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Séance levée à 12 heures 39.

Prochaine commission le lundi 2 février 2015 à 10 heures 30.

\*\*\*\*\*

#### **4e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 décembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAIEB et Dominique VERSINI.

MM. Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusé-e-s :

Mme Nawel OUMER.

M. Bernard DEBRÉ.

Absent-e-s :

Mmes Claudine BOUYGUES, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BEGUE et François HAAB.

\*\*\*\*\*

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures.

Présentation :

Intervention de M. Gérard LOPEZ, Président de l'Institut de victimologie de Paris. Il présente le projet de transfert du Centre du Psychotrauma de l'Institut de Victimologie à l'Hôtel-Dieu et les actions de l'Institut en faveur des personnes victimes de violences. L'objectif principal du Centre est de traiter précocement et spécifiquement les conséquences psychologiques des événements traumatiques. Le Centre du Psychotrauma réalise près de 13.000 consultations par an (dont 10 % concernant des enfants), pour un budget de 500.000 euros/an.

L'Institut travaille par ailleurs en lien avec Mme BIDARD dans le cadre de la création de l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Intervention de Mmes FILOCHE, BERTHOUT et ATALLAH.

- Présentation par Mmes BIDARD, BROSEL, VERSINI et M. JOMIER du budget de leur délégation (article 19 du Règlement intérieur)

- Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées :

Interventions de Mmes CEYRAC et ATALLAH.

- Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris : intervention de Mme TAÏEB.

- Egalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations et droits de l'homme : intervention de Mme KONÉ.

\*\*\*\*\*

- Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 97 à son ordre du jour (dont 76 au Conseil Général) et autres sujets :

- Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris : Intervention de Mme CEYRAC, relative au projet Hôpital Nord.

Vœux et amendements :

7 vœux et 0 amendement ont été déposés.

Mme ATALLAH présente le vœu du groupe GEP concernant la création d'un centre d'archives national de la mémoire LGBT. Intervention de M. HONORE.

Séance levée à 10 heures 40.

Mme FILOCHE indique que le point qui devait être fait par Mme VERSINI concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est reporté, compte tenu de l'ordre du jour chargé de décembre et des impératifs de chacun. La présentation sera transmise aux membres de la commission en amont.

Prochaine commission le 2 février 2015 à 9 heures.

\*\*\*\*\*

## **5e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 décembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN, Alexandre VESPERINI.

Excusées :

Mmes Michèle ASSOULINE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON.

Absent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLİ, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Christophe NAJDOVSKI.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 14 heures 07.

Mme BRIDIER rappelle la tenue d'une réunion de restitution à destination des membres de la 5e Commission des travaux des ateliers "Priorité Logement", le jeudi 11 décembre 2014 de 18 heures à 19 heures à l'Hôtel de Ville.

M. CONTASSOT rappelle les demandes exprimées pour rencontrer l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et l'Atelier Parisien d'Urbanisme ; Mme BRIDIER propose la tenue de réunions ad hoc en janvier 2015.

- Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité

Présentation par M. MISSIKA.

Interventions de M. COURTOIS, Mme de CLERMONT-TONNERRE, M. CONTASSOT.

- Logement, hébergement d'urgence

Présentation par M. BROSSAT.

Interventions de M. CONTASSOT, Mme de CLERMONT-TONNERRE.

- Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 188 à l'ordre du jour (dont 10 au Conseil général) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2014 DU 1011 G Subvention (250 000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris :

Intervention de M. CONTASSOT.

- Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2014 DLH 1217 Extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses situées dans les 2e, 10e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements :

Interventions de M. CONTASSOT, M. AZIÈRE, Mme de CLERMONT-TONNERRE.

2014 DU 1138 et 2014 DU 1014 G Protocole d'accord avec la RATP relatif aux engagements sur le logement à Paris :

Intervention de Mme CALANDRA.

Vœux et amendements :

5 amendements (dont 4 techniques), 3 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

M. CONTASSOT a présenté les vœux du GEP relatifs :

- à la prévention des expulsions locatives,

- aux objectifs en matière de rénovation thermique des immeubles du parc social,
- à la défense des locataires menacés de vente à la découpe.

Séance levée à 15h13.

Prochaine commission le lundi 2 février 2015 à 14 heures.

\*\*\*\*\*

## **6e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 décembre 2014

Présent(e)s :

Mmes Annick OLIVIER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MEES, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Pierre LECOQ.

Absents :

Mmes Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG, MM. Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Nicolas NORDMAN.

\*\*\*\*\*

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15h30 et souhaite la bienvenue à Mme Virginie DARPHEUILLE nouvelle directrice des Affaires Scolaires.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de leur délégation (article 19 du Règlement intérieur).

- Affaires scolaires :

Présentation par Mme CORDEBARD.

Interventions de Mmes BOUGERET, LECUYER, MEES, LECOUTURIER, MM. AQUA, LECOQ.

- Université, vie étudiante, recherche :

Présentation par Mme LEMARDELEY.

Intervention de M. AQUA.

- Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil général) :

- Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs

Intervention de Mme BOUGERET sur les projets Caisse des Ecoles pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires DASCO 1193 a 1211.

2014 DASCO 1074G - Caisses des écoles-Modalités d'attribution des subventions allouées par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2015-2017 : Intervention de Mme SOLANS et M. LECOQ.

2014 DPA 1008 : Projet de performance énergétique dans les écoles- lancement de la consultation pour un deuxième contrat relatif à 140 écoles : Intervention de M. LECOQ.

- Université, vie étudiante, recherche :

2014 DDEEES 1228 Subvention (900.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris : Intervention de Mme LECUYER.

Vœux et amendements :

9 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme OLIVIER a présenté les 3 vœux déposés par le groupe Socialiste et Apparentés relatifs à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire à Paris, dans le 13e et le 20e - Réponse de Mme CORDEBARD.

M. AQUA a présenté les 2 vœux déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche relatifs au réseau d'éducation prioritaire-Réponse de Mme CORDEBARD.

Mme BOUGERET a présenté le vœu déposé par le groupe UMP relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire dans le 17e - Réponse de Mme CORDEBARD.

Mme BLOCH a présenté les 2 vœux déposés par le groupe UMP relatifs :

- à l'organisation des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance.
- aux travaux d'aménagement du collège Lamartine - Réponse de Mme CORDEBARD.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.

- Projets de la Commission

Audition du Directeur du CROUS le 2 février 2015 à 14 heures 30.

Séance levée à 17 heures 15.

Prochaine séance le lundi 2 février 2015 à 15 heures 30.

\*\*\*\*\*

## **7e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 décembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Ann-Katrin JEGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusée :

Mme Célia BLAUUEL.

Absent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Pierre LELLOUCHE.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 17 heures 10.

M. TINTI informe la commission qu'une visite de la Cité Internationale des Arts est en cours de préparation et qu'une visite du chantier de rénovation du Palais Omnisport de Paris-Bercy / Bercy Arena est également envisagée.

- Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Relations internationales, francophonie, Europe

Présentation par MM. KLUGMAN et SANCHES RUIVO.

Interventions de M. BERTHAULT, Mme LEVIEUX.

Sports et tourisme

Présentation par M. MARTINS.

Interventions de Mme JÉGO, M. BERTHAULT.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse

Présentation par Mme VÉRON.

Présentations :

Nouvelle répartition de la billetterie sportive - saison 2014-2015 - M. MARTINS.

Rapport de synthèse sur les subventions aux associations versées en 2013 et prévues au BP 2015 - Mme VÉRON.

- Délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 92 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil général) :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

2014 DJS 335 Paris Jeunes Vacances - poursuite de la mise en œuvre du dispositif :

Intervention de Mme LEVIEUX.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés ont été déposés.

M. BERTHAULT a présenté le vœu du groupe UMP rattaché au projet de délibération 2014 DJS 360 relatif aux installations sportives Descartes.

Séance levée à 18 heures 19.

Prochaine commission le lundi 2 février 2015 à 17 heures.

**Tableau récapitulatif des absences de l'année 2014.**

<b>Séance du 10 février</b>
<b>Excusée au sens du Règlement intérieur :</b> Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. <b>Excusé :</b> M. Pierre LELLOUCHE. <b>Absente :</b> Mme Valérie HOFFENBERG.
<b>Séance du 5 avril</b>
<b>Excusés :</b> Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Grégoire CHERTOK et Jean-Baptiste MENGUY.
<b>Séance des 19 et 20 mai</b>
<b>Excusée au sens du Règlement intérieur :</b> Mme Sandrine MÈES. <b>Excusés :</b> MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN, Jean-Marie LE GUEN, Mme Marielle de SARNEZ. <b>Absentes :</b> Mmes Yamina BENGUIGUI, Rachida DATI.
<b>Séance des 16 et 17 juin</b>
<b>Excusés au sens du Règlement intérieur :</b> M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Sergio TINTI. <b>Excusés :</b> M. Claude GOASGUEN, Mme Ann-Katrin JÉGO.
<b>Séance des 7, 8 et 9 juillet</b>
<b>Excusés au sens du Règlement intérieur :</b> M. Jean-Noël AQUA, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Nathalie FANFANT, Dominique STOPPA-LYONNET. <b>Excusée :</b> Mme Leïla DIRI.
<b>Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre</b>
<b>Lundi 29 septembre 2014 - Matin</b>
<b>Excusée au sens du Règlement intérieur :</b> Mme Emmanuelle DAUVERGNE. <b>Excusés :</b> M. Grégoire CHERTOK, Mme Nathalie FANFANT, Mme Déborah PAWLIK, M. Buon Huonh TAN, Mme Dominique VERSINI.
<b>Lundi 29 septembre 2014 - Après-Midi</b>
<b>Excusée au sens du Règlement intérieur :</b> Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Déborah PAWLIK, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huonh TAN.

**Mardi 30 septembre 2014 - Matin**

**Excusées au sens du Règlement intérieur :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Valérie MONTANDON.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Nathalie FANFANT, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huonh TAN.

**Mardi 30 septembre 2014 - Après-Midi**

**Excusée au sens du Règlement intérieur :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Mme Nathalie FANFANT, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huonh TAN.

**Mercredi 1er octobre 2014 - Matin**

**Excusés au sens du Règlement intérieur :**

M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Déborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huonh TAN.

**Mercredi 1er octobre 2014 - Après-Midi**

**Excusés au sens du Règlement intérieur :**

M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jérôme DUBUS, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Raphaëlle PRIMET.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Déborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme TACHÈNE, M. Buon Huonh TAN.

**Séance des 20 et 21 octobre**

**Lundi 20 octobre 2014 - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Hervé BEGUE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Valérie MONTANDON, Mme Deborah PAWLIK.

**Lundi 20 octobre 2014 - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BEGUE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Valérie MONTANDON.

**Mardi 21 octobre 2014 - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Halima JEMNI, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Annick LEPETIT, Mme Valérie MONTANDON, Mme Deborah PAWLIK.

**Mardi 21 octobre 2014 - Après-Midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Halima JEMNI, M. Didier LE RESTE, Mme Nawel OUMER.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Valérie MONTANDON.

**Séance des 17, 18 et 19 novembre**

**Lundi 17 novembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Lundi 17 novembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE.

**Mardi 18 novembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusé :**

M. Pierre LELLOUCHE.

**Mardi 18 novembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE.

**Mercredi 19 novembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Léa FILOCHE, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE.

**Mercredi 19 novembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Léa FILOCHE, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Séance des 15, 16 et 17 décembre**

**Lundi 15 décembre 2014 - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusées :**

Mme Rachida DATI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK.

**Lundi 15 décembre 2014 - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK.

**Mardi 16 décembre 2014 - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusées :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absent :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Mardi 16 décembre 2014 - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusées :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absent :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Mercredi 17 décembre 2014 - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusées :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Gypsie BLOCH, Mme Rachida DATI, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

## Listes des membres présents.

### Lundi 15 décembre 2014 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

#### Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

#### Excusées :

Mme Rachida DATI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK.

### Lundi 15 décembre 2014 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE,

M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK.

**Mardi 16 décembre 2014 - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme

Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusées :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absent :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Mardi 16 décembre 2014 - Après-midi**

Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusées :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absent :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Mercredi 17 décembre 2014 - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER.

**Excusées :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Gypsie BLOCH, Mme Rachida DATI, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015.**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2015)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	39 767,99	0,00
02000	Secrétariat général	13 351 686,39	3 928 100,19
03000	Inspection générale	22 500,22	8 582,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 996 945,58	120 000,00
06000	Information et communication	197 227,34	0,00
08000	Prévention et protection	1 077 697,30	0,00
09000	Affaires juridiques	274 822,53	40 970,00
10000	Ressources humaines	1 161 245,88	0,00
12000	Finances et achats	118 522 450,18	114 000 000,00
13000	Immobilier, logistique et transports	74 432 475,87	252 041,93
14000	Democratie, citoyens et territoires	15 770 775,72	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 363 229 042,48	766 354 586,00
23000	Espaces verts et environnement	203 590 897,73	8 182 529,78
30000	Familles et petite enfance	303 617 207,17	2 715 197,20
34000	Action sociale, enfance et santé	932 788,99	0,00
40000	Affaires culturelles	305 551 882,43	23 505 481,62
50000	Finances (services financiers communs)	45 800 000,00	172 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	91 165 340,41	0,00
60000	Urbanisme	285 209 780,10	127 755 465,98
61000	Voirie et déplacements	859 899 375,24	170 660 087,42
64000	Propreté et eau	212 500 479,70	4 871 590,25
65000	Logement et habitat	18 873 246,24	128 337,04
80000	Affaires scolaires	390 339 427,08	401 320,61
88000	Jeunesse et sports	351 093 447,33	35 959 119,98
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>4 659 650 509,90</b>	<b>1 430 883 410,00</b>
90000	Dons et legs	8 777 748,27	8 986 343,68
90001	Etudes	20 661 587,52	3 766 862,28
90002	Grands projets de rénovation urbaine	144 210 753,61	48 247 140,35
90003	Action en faveur des personnes handicapées	14 046 107,45	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	28 410 267,00	24 328 466,23
90005	Schéma directeur informatique	60 826 739,40	200 000,00
90006	Compte foncier	1 229 356 538,56	1 170 530 618,20
90007	Avances de trésorerie	27 120 000,00	48 850 000,00
90010	Subventions d'équipement	2 243 310 011,89	159 339 178,00
90011	Avances sur marchés	29 476 328,08	26 834 538,64
90012	Budget participatif parisien	17 700 000,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 483 546 591,68</b>	<b>2 925 060 757,38</b>

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	14 421 906,00		23 423 100,00	23 423 100,00	23 423 100,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	353 950 357,00		322 165 000,00	322 165 000,00	322 165 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	302 929 626,00		263 328 340,00	273 408 340,00	273 408 340,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	615 211 049,00		606 696 335,00	606 736 335,00	606 736 335,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 286 512 938,00</b>		<b>1 215 612 775,00</b>	<b>1 225 732 775,00</b>	<b>1 225 732 775,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	298 894 176,00		309 636 257,00	309 636 257,00	309 636 257,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	750 000,00		22 000 000,00	22 000 000,00	22 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 490 000,00		31 085 000,00	31 085 000,00	31 085 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>324 664 176,00</b>		<b>364 711 257,00</b>	<b>364 711 257,00</b>	<b>364 711 257,00</b>
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	13 973 821,00		7 507 300,00	7 507 300,00	7 507 300,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 625 150 935,00</b>		<b>1 587 831 332,00</b>	<b>1 597 951 332,00</b>	<b>1 597 951 332,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	3 460 000,00		3 460 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	325 297 808,00		304 498 008,00	304 498 008,00	304 498 008,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>328 757 808,00</b>		<b>307 958 008,00</b>	<b>307 958 008,00</b>	<b>307 958 008,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 953 908 743,00</b>		<b>1 895 789 340,00</b>	<b>1 905 909 340,00</b>	<b>1 905 909 340,00</b>
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)					=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 905 909 340,00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	190 008 902,00		62 738 600,00	62 738 600,00	62 738 600,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	582 996 920,00		757 773 969,00	772 684 099,00	772 684 099,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 519 125,00				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>780 524 947,00</b>		<b>828 612 569,00</b>	<b>843 522 699,00</b>	<b>843 522 699,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	162 497 249,00		145 810 000,00	145 810 000,00	145 810 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	114 830 463,00		68 615 753,00	68 615 753,00	68 615 753,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	141 500 000,00		188 325 000,00	188 325 000,00	188 325 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>418 877 712,00</b>		<b>402 800 753,00</b>	<b>402 800 753,00</b>	<b>402 800 753,00</b>
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	2 193 127,00		3 370 000,00	3 370 000,00	3 370 000,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 201 595 786,00</b>		<b>1 234 783 322,00</b>	<b>1 249 693 452,00</b>	<b>1 249 693 452,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	96 841 546,00		26 334 407,00	21 544 277,00	21 544 277,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	330 173 603,00		330 173 603,00	330 173 603,00	330 173 603,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	325 297 808,00		304 498 008,00	304 498 008,00	304 498 008,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>752 312 957,00</b>		<b>661 006 018,00</b>	<b>656 215 888,00</b>	<b>656 215 888,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 953 908 743,00</b>		<b>1 895 789 340,00</b>	<b>1 905 909 340,00</b>	<b>1 905 909 340,00</b>
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 905 909 340,00</b>

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libelle	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>444 878 575,00</b>	<b>393 188 381,00</b>	<b>2 170 000,00</b>	<b>91 533 028,00</b>	<b>62 969 348,00</b>	<b>54 525 000,00</b>
	Dépenses réelles	364 318 575,00	211 188 381,00	2 170 000,00	88 533 028,00	59 969 348,00	52 523 000,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	210 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 398 575,00	54 000,00		1 544 028,00	7 599 654,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 000 000,00	3 474 600,00	25 000,00	890 000,00	1 600 000,00	763 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		21 600 000,00		4 020 000,00	8 100 000,00	65 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 500 000,00	7 433 340,00	335 000,00	6 703 000,00	7 765 000,00	4 984 000,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 000 000,00	178 350 441,00	1 010 000,00	71 499 400,00	32 604 694,00	46 712 500,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	22 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 500 000,00	100 000,00				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		176 000,00	800 000,00	3 876 600,00	2 300 000,00	
	Dépenses d'ordre	80 560 000,00	182 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 460 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	77 100 000,00	182 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses						
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 341 504 679,00</b>	<b>182 120 000,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>8 100 000,00</b>	<b>9 300 000,00</b>	<b>7 338 000,00</b>
	Recettes réelles	912 686 799,00	120 000,00	950 000,00	5 100 000,00	6 300 000,00	5 338 000,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	140 000 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		120 000,00			4 000 000,00	5 338 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	772 684 099,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				5 100 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 700,00					
45	Opérations pour compte de tiers			950 000,00		2 300 000,00	
	Recettes d'ordre	428 817 880,00	182 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 544 277,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	330 173 603,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	77 100 000,00	182 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	<b>SOLDE</b>	<b>896 626 104,00</b>	<b>-211 068 381,00</b>	<b>-1 220 000,00</b>	<b>-83 433 028,00</b>	<b>-53 669 348,00</b>	<b>-47 187 000,00</b>

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
2 671 000,00	59 633 008,00	242 670 000,00	544 326 000,00	7 345 000,00	1 905 909 340,00	
2 671 000,00	54 235 000,00	242 670 000,00	512 326 000,00	7 345 000,00	1 597 951 332,00	
					0,00	010
					1 500 000,00	020
			10 000,00		230 000,00	10
			60 000,00		270 000,00	13
		40 000,00			309 636 257,00	16
					0,00	18
130 000,00	335 000,00		3 180 000,00	25 000,00	23 423 100,00	20
	7 650 000,00	240 220 000,00	38 140 000,00	2 370 000,00	322 165 000,00	204
85 000,00	2 000 000,00	10 000,00	235 500 000,00	1 085 000,00	273 408 340,00	21
					0,00	22
2 360 000,00	44 131 300,00	2 400 000,00	207 803 000,00	2 865 000,00	606 736 335,00	23
					22 000 000,00	26
			27 485 000,00	1 000 000,00	31 085 000,00	27
					0,00	
					0,00	
96 000,00	118 700,00		140 000,00		7 507 300,00	45
0,00	5 398 008,00	0,00	32 000 000,00	0,00	307 958 008,00	040
					3 460 000,00	040
	5 398 008,00		32 000 000,00		304 498 008,00	041
<b>RECETTES</b>						
0,00	8 898 008,00	50 000,00	330 148 653,00	17 500 000,00	1 905 909 340,00	
0,00	3 500 000,00	50 000,00	298 148 653,00	17 500 000,00	1 249 693 452,00	
					0,00	010
			188 325 000,00		188 325 000,00	024
			5 810 000,00		145 810 000,00	10
	3 500 000,00		49 780 600,00		62 738 600,00	13
		50 000,00			772 734 099,00	16
					0,00	18
					0,00	20
					5 100 000,00	204
			3 000 000,00		3 000 000,00	21
					0,00	22
					0,00	23
					0,00	26
			51 113 053,00	17 500 000,00	68 615 753,00	27
			120 000,00		3 370 000,00	45
0,00	5 398 008,00	0,00	32 000 000,00	0,00	656 215 888,00	
					21 544 277,00	021
					330 173 603,00	040
	5 398 008,00		32 000 000,00		304 498 008,00	041
-2 671 000,00	-50 735 000,00	-242 620 000,00	-214 177 347,00	10 155 000,00	0,00	

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	712 084 910,00		701 114 454,00	701 899 454,00	701 899 454,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 934 878 000,00		2 042 195 248,00	2 042 195 248,00	2 042 195 248,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 293 129 433,00		451 071 478,00	451 071 478,00	451 071 478,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 831 148 937,00		1 630 560 118,00	1 635 950 348,00	1 635 950 348,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00		3 397 410,00	3 397 410,00	3 397 410,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 921 943 280,00</b>		<b>4 828 138 748,00</b>	<b>4 834 513 878,00</b>	<b>4 834 513 878,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	136 618 373,00		148 198 154,00	148 198 154,00	148 198 154,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 853 200,00		34 810 250,00	34 810 250,00	34 810 250,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00		3 408 000,00	3 408 000,00	3 408 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 233 622 823,00</b>		<b>5 014 753 152,00</b>	<b>5 020 930 281,00</b>	<b>5 020 930 281,00</b>
023	VOUEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	96 841 546,00		26 334 407,00	21 544 277,00	21 544 277,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	330 173 603,00		330 173 603,00	330 173 603,00	330 173 603,00
048	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>427 015 149,00</b>		<b>356 508 010,00</b>	<b>351 717 880,00</b>	<b>351 717 880,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 660 637 972,00</b>		<b>5 371 263 162,00</b>	<b>5 372 648 162,00</b>	<b>5 372 648 162,00</b>
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>5 372 648 162,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	17 710 000,00		11 730 000,00	11 730 000,00	11 730 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES OU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	302 715 493,00		303 521 729,00	303 521 729,00	303 521 729,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 138 238 557,00		3 314 934 834,00	3 314 934 834,00	3 314 934 834,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 373 722 369,00		1 190 971 511,00	1 190 971 511,00	1 190 971 511,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	648 681 323,00		516 106 978,00	517 591 958,00	517 591 958,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 481 127 641,00</b>		<b>5 337 168 072,00</b>	<b>5 338 750 072,00</b>	<b>5 338 750 072,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	16 483 150,00		19 925 090,00	19 925 090,00	19 925 090,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	129 567 181,00		10 513 000,00	10 513 000,00	10 513 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 627 177 972,00</b>		<b>5 367 303 162,00</b>	<b>5 369 188 162,00</b>	<b>5 369 188 162,00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	3 460 000,00		3 460 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00
048	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 460 000,00</b>		<b>3 460 000,00</b>	<b>3 460 000,00</b>	<b>3 460 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 660 637 972,00</b>		<b>5 371 263 162,00</b>	<b>5 372 648 162,00</b>	<b>5 372 648 162,00</b>
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>5 372 648 162,00</b>

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	348 257 880,00
--	----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (5) DF 021 = RI 021 ; DE 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (6) Solde de l'opération DF 023 = DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libelle	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>822 686 420,00</b>	<b>1 122 420 943,00</b>	<b>60 052 765,00</b>	<b>570 035 118,00</b>	<b>304 153 834,00</b>	<b>241 109 654,00</b>
	Depenses réelles	470 948 540,00	1 122 420 943,00	60 052 765,00	570 035 118,00	304 153 834,00	241 109 654,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 300 000,00	212 685 199,00	8 285 079,00	39 140 009,00	23 901 297,00	63 793 599,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		401 660 408,00	46 937 686,00	393 231 009,00	121 194 437,00	162 742 151,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	312 102 220,00	128 969 278,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00					
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000 910,00	340 906 508,00	4 830 000,00	124 430 346,00	158 974 600,00	14 302 454,00
054	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	2 397 410,00					
06	CHARGES FINANCIERES	128 000 000,00	18 840 000,00		1 328 154,00		
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 268 000,00	9 259 250,00		1 875 600,00	83 500,00	471 600,00
08	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Depenses d'ordre	351 717 889,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 544 277,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	330 173 603,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses						
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 629 909 886,00</b>	<b>176 814 749,00</b>	<b>884 000,00</b>	<b>17 374 565,00</b>	<b>12 599 113,00</b>	<b>96 444 612,00</b>
	Recettes réelles	3 626 449 846,00	176 814 749,00	884 000,00	17 374 565,00	12 599 113,00	96 444 612,00
015	ATTENUATIONS DE CHARGES		11 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		14 254 045,00	700 000,00	14 394 464,00	12 342 782,00	32 094 327,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 624 889 845,00	270 000,00		75 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	972 040 021,00	3 159 206,00	184 000,00	2 217 791,00	503 862,00	40 781 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000 000,00	143 246 348,00		639 210,00	1 466 168,00	23 519 263,00
76	PRODUITS FINANCIERS	15 520 000,00	693 250,00			18 830,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 000,00	3 161 500,00		48 000,00	267 500,00	20 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	3 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 460 000,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes						
	<b>SOLDE</b>	<b>2 807 223 446,00</b>	<b>-945 606 194,00</b>	<b>-59 168 765,00</b>	<b>-552 660 553,00</b>	<b>-291 554 721,00</b>	<b>-144 664 992,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialise).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5	6	7	8	9	TOTAL	Chap (1)
Interventions sociales et tanté	Famille	Logement	Aménagements et services urbains, environnement	Action économique		
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
807 826 359,00	409 598 575,00	28 097 999,00	984 004 662,00	22 661 883,00	5 372 648 162,00	
807 826 359,00	409 598 575,00	28 097 999,00	984 004 662,00	22 661 883,00	5 020 920 282,00	
1 124 640,00	32 226 222,00	7 160 264,00	204 193 162,00	4 327 583,00	701 899 454,00	011
46 560 278,00	221 051 594,00	15 437 115,00	520 197 670,00	10 122 300,00	2 042 195 268,00	012
					451 071 498,00	014
					3 408 000,00	022
760 990 241,00	56 140 759,00	2 500 000,00	151 213 630,00	7 760 000,00	1 635 920 248,00	65
					3 297 419,00	656
					148 198 154,00	66
50 000,00	120 000,00		6 400 000,00	190 000,00	34 810 250,00	67
					0,00	68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 717 830,00	
					27 544 227,00	023
					220 173 602,00	042
					0,00	043
<b>RECETTES</b>						
4 400 000,00	236 910 768,00	146 266 000,00	1 630 550 849,00	20 293 640,00	5 372 648 162,00	
4 400 000,00	236 910 768,00	146 266 000,00	1 630 550 849,00	20 293 640,00	5 369 188 162,00	
					11 730 000,00	013
	74 020 238,00	1 500 000,00	147 182 973,00	8 278 100,00	303 521 239,00	70
			657 486 569,00	213 420,00	3 214 934 834,00	73
4 500 000,00	162 890 520,00	930 000,00	3 549 700,00	193 600,00	1 190 921 311,00	74
100 000,00		142 979 000,00	127 593 667,00	10 032 120,00	517 591 998,00	75
		740 000,00	2 452 940,00	500 000,00	19 923 090,00	76
		101 000,00	202 000,00	625 000,00	10 513 000,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460 000,00	042
					0,00	043
803 226 359,00	-172 687 807,00	119 168 001,00	46 546 167,00	-2 368 243,00	0,00	

## Annexe n° 3 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2015.

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2015)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	516 813,44	0,00
10000	Ressources humaines	97 528,09	0,00
12000	Finances et Achats	105 110,32	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	839 010,67	0,00
21000	Patrimoine et architecture	4 634 389,51	878 575,04
30000	Familles et petite enfance	9 573 158,83	217 729,00
34000	Action sociale, enfance et santé	50 134 170,74	14 869 775,36
40000	Affaires culturelles	1 234 304,50	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	9 000 000,00	10 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	2 363 007,40	0,00
60000	Urbanisme	0,00	0,00
65000	Logement et habitat	910 648,88	0,00
80000	Affaires scolaires	155 261 429,08	21 161 991,00
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	0,00
<b>Missions organiques</b>		<b>234 708 374,61</b>	<b>47 128 070,40</b>
90000	Dons et legs	35 894,00	5 607 186,00
90001	Etudes	1 474 959,89	100 000,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	78 805 425,40	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 258 078,31	0,00
90004	Opérations sous mandat	4 666 287,00	1 523 734,00
90005	Schéma directeur informatique	5 881 392,92	5 000 000,00
90006	Compte foncier	4 549 359,61	1 000 000,00
90007	Avances de trésorerie	6 823 438,00	4 180 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 194 859 111,36	802 052 993,21
90011	Avances sur marchés	8 565 000,00	7 065 000,00
<b>Missions transversales</b>		<b>1 306 918 946,49</b>	<b>826 528 913,21</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 541 627 321,10</b>	<b>873 656 983,61</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>A2.1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	295 000,00		920 000,00	920 000,00	920 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	978 203,00		2 537 000,00	2 537 000,00	2 537 000,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	160 271 311,00		144 610 622,00	144 610 622,00	144 610 622,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	2 779 752,00		5 001 020,00	5 001 020,00	5 001 020,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	34 348 574,00		35 052 043,00	35 052 043,00	35 052 043,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>198 672 840,00</b>		<b>188 120 685,00</b>	<b>188 120 685,00</b>	<b>188 120 685,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	3 844 388,00		3 979 050,00	3 979 050,00	3 979 050,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 344 388,00</b>		<b>5 479 050,00</b>	<b>5 479 050,00</b>	<b>5 479 050,00</b>
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	5 332 380,00		2 943 957,00	2 943 957,00	2 943 957,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>209 349 608,00</b>		<b>196 543 692,00</b>	<b>196 543 692,00</b>	<b>196 543 692,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	76 700 000,00		86 500 000,00	86 500 000,00	86 500 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	3 500 000,00		10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>80 200 000,00</b>		<b>97 000 000,00</b>	<b>97 000 000,00</b>	<b>97 000 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>289 549 608,00</b>		<b>293 543 692,00</b>	<b>293 543 692,00</b>	<b>293 543 692,00</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>293 543 692,00</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>A2.2</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'Assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	109 000 000,00		107 283 771,00	107 283 771,00	107 283 771,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	31 229 608,00		71 238 809,00	71 238 809,00	71 238 809,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)	1 000 000,00				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>141 229 608,00</b>		<b>178 522 580,00</b>	<b>178 522 580,00</b>	<b>178 522 580,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)			4 388 612,00	4 388 612,00	4 388 612,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>10 000 000,00</b>		<b>14 388 612,00</b>	<b>14 388 612,00</b>	<b>14 388 612,00</b>
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	14 720 000,00		5 032 500,00	5 032 500,00	5 032 500,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>165 949 608,00</b>		<b>197 943 692,00</b>	<b>197 943 692,00</b>	<b>197 943 692,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	35 000 000,00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	85 100 000,00		85 100 000,00	85 100 000,00	85 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	3 500 000,00		10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>123 600 000,00</b>		<b>95 600 000,00</b>	<b>95 600 000,00</b>	<b>95 600 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>289 549 608,00</b>		<b>293 543 692,00</b>	<b>293 543 692,00</b>	<b>293 543 692,00</b>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						+
=						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>293 543 692,00</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignemen t	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médi-co- sociale
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	108 100 000,00	3 293 520,00	150 000,00	31 860 000,00	1 675 000,00	4 767 500,00
	<b>DEPENSES REELLES</b>	15 100 000,00	2 793 520,00	150 000,00	31 360 000,00	1 675 000,00	4 767 500,00
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				803 600,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				2 107 857,00		32 500,00
276	Autres créances immobilisées						
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	500 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
	<b>Equipements départementaux</b>	11 000 000,00	2 793 520,00	150 000,00	21 238 543,00	455 000,00	3 135 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2 000 000,00	105 000,00		100 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		162 000,00		20 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000,00	948 520,00		690 000,00	37 500,00	225 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	7 000 000,00	1 098 000,00	150 000,00	20 428 543,00	417 500,00	2 910 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		480 000,00				
211	Terrains						
	<b>Equipements non départementaux (compte 204)</b>	2 100 000,00			7 210 000,00	1 220 000,00	1 600 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 100 000,00			7 210 000,00	1 220 000,00	1 600 000,00
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	93 000 000,00	500 000,00		500 000,00		
	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	86 500 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	86 400 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	100 000,00					
	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	6 500 000,00	500 000,00		500 000,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	6 000 000,00	500 000,00		500 000,00		
216	Collections et œuvres d'art	500 000,00					
	<b>TOTAL RECETTES</b>	172 838 809,00	500 000,00		11 272 506,00		32 500,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	81 238 809,00			10 772 506,00		32 500,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 772 506,00		
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				5 000 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						32 500,00
132	Subventions d'équipement non transférables						
274	Prêts						
276	Autres créances immobilisées						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	71 238 809,00					
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	91 600 000,00	500 000,00		500 000,00		
	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	85 100 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 845 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	16 255 000,00					
	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	6 500 000,00	500 000,00		500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 000 000,00	500 000,00		500 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 000 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		<b>A1</b>

**VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT**

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique		
16 340 672,00			920 000,00		102 480 000,00	10 400 000,00	13 597 000,00	293 543 692,00	
13 340 672,00			920 000,00		102 480 000,00	10 400 000,00	13 557 000,00	196 543 692,00	
								803 600,00	455
								2 140 357,00	458
3 479 050,00								3 479 050,00	276
								1 000 000,00	020
								500 000,00	266
								500 000,00	272
2 671 000,00			920 000,00		1 100 000,00		47 000,00	43 510 063,00	
150 000,00								2 355 000,00	203
								182 000,00	205
100 000,00			25 000,00					4 026 020,00	218
2 421 000,00			895 000,00		100 000,00		47 000,00	35 467 043,00	231
								480 000,00	232
					1 000 000,00			1 000 000,00	211
7 190 622,00					101 380 000,00	10 400 000,00	13 510 000,00	144 610 622,00	
7 190 622,00					101 380 000,00	10 400 000,00	13 510 000,00	144 610 622,00	204
3 000 000,00								97 000 000,00	
								86 500 000,00	
								86 400 000,00	139
								100 000,00	280
3 000 000,00								10 500 000,00	
3 000 000,00								10 000 000,00	231
								500 000,00	216
6 430 377,00					100 380 000,00	89 500,00		293 543 692,00	
5 430 377,00					100 380 000,00	89 500,00		197 943 692,00	
								5 772 506,00	133
								5 000 000,00	455
								32 500,00	458
1 041 765,00						89 500,00		1 131 265,00	132
208 612,00								208 612,00	274
4 180 000,00								4 180 000,00	276
					100 380 000,00			100 380 000,00	131
								10 000 000,00	102
								71 238 809,00	164
3 000 000,00								95 600 000,00	
								85 100 000,00	
								68 845 000,00	280
								16 255 000,00	281
3 000 000,00								10 500 000,00	
3 000 000,00								7 000 000,00	238
								500 000,00	102
								3 000 000,00	203

## Annexe n° 4 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	103 991 336,00		101 727 940,00	101 727 940,00	101 727 940,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	233 400 000,00		220 407 232,00	220 407 232,00	220 407 232,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 023 515 229,00		1 035 443 470,00	1 035 443 470,00	1 035 443 470,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	800 000,00		300 000,00	000 000,00	800 000,00
016	ALLOCATION PERSONNELLE D'AUTONOMIE	134 242 000,00		145 900 000,00	145 900 000,00	145 900 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	386 609 000,30		419 143 811,00	419 143 811,00	419 143 811,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6534) (5)	1 101 023 826,00		1 197 114 733,00	1 201 924 663,00	1 201 924 663,00
6534	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 533 000,00		1 390 500,00	1 390 500,00	1 390 500,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 065 685 451,30</b>		<b>3 121 927 686,00</b>	<b>3 128 737 816,00</b>	<b>3 128 737 816,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	2 774 600,00		3 247 600,00	3 247 600,00	3 247 600,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	Dépenses imprévues	2 219 999,70		2 320 000,00	2 320 000,00	2 320 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 070 780 051,00</b>		<b>3 427 495 286,00</b>	<b>3 132 405 416,00</b>	<b>3 132 405 416,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	35 000 000,00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	85 100 000,00		85 100 000,00	85 100 000,00	85 100 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>120 100 000,00</b>		<b>85 100 000,00</b>	<b>85 100 000,00</b>	<b>85 100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 190 880 051,00</b>		<b>3 212 595 286,00</b>	<b>3 217 505 416,00</b>	<b>3 217 505 416,00</b>
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						+
=						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						<b>3 217 505 416,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne PAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors PAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = PF 042 ; RI 040 = OF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = II+III
		I	II		III	
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	495 000,00		495 000,00	495 000,00	495 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	2 500 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	15 000 000,00		14 300 000,00	14 300 000,00	14 300 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	267 547 554,00		261 230 585,00	261 230 585,00	261 230 585,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	579 999,70		565 695,00	565 695,00	565 695,00
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	837 214 184,00		946 913 000,00	946 913 000,00	946 913 000,00
731	Impositions directes	1 153 543 037,00		1 293 920 185,00	1 293 920 185,00	1 293 920 185,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	604 608 632,30		503 007 821,00	507 917 751,00	507 917 751,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	100 629 943,00		101 489 500,00	101 489 500,00	101 489 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 113 028 350,00</b>		<b>3 124 781 586,00</b>	<b>3 129 491 716,00</b>	<b>3 129 491 716,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	1 161 700,00		1 161 700,00	1 161 700,00	1 161 700,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	10 000,00		152 000,00	152 000,00	152 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 114 180 051,00</b>		<b>3 126 095 286,00</b>	<b>3 131 005 416,00</b>	<b>3 131 005 416,00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	78 700 000,00		86 500 000,00	86 500 000,00	86 500 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>78 700 000,00</b>		<b>86 500 000,00</b>	<b>86 500 000,00</b>	<b>86 500 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 190 880 051,00</b>		<b>3 212 595 286,00</b>	<b>3 217 505 416,00</b>	<b>3 217 505 416,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>3 217 505 416,00</b>

**Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	- 1 400 000,00
--	----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

- (1) voir état n°8 pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne PAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors PAR.
- (4) DF 023 = RI 021 + DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 124 366 470,00	80 944 434,00	1 488 301,00	92 217 400,00	11 628 389,00	59 318 386,00
	<b>DEPENSES REELLES</b>	1 041 266 470,00	80 944 434,00	1 488 301,00	92 217 400,00	11 628 389,00	59 318 386,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 297 224,00		175 175,00	33 000,00	3 409 144,00
611	Contrats de prestations de services		863 230,00			45 000,00	645 930,00
613	Locations		7 262 600,00		110 606,00	105 000,00	1 233 215,00
614	Charges locatives et de copropriété		1 071 400,00		10 941,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 745 000,00		2 113 281,00	128 000,00	474 651,00
616	Primes d'assurances		535 600,00				
617	Etudes et recherches	590 000,00	5 000,00		65 850,00		25 142,00
618	Divers		1 050 000,00		5 830,00	6 000,00	29 930,00
621	Personnel extérieur au service		7 429 600,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		185 000,00		34 069,00		2 793 282,00
623	Publicité, publications, relations publiques		39 745,00		55 425,00	64 216,00	32 496,00
625	Déplacements et missions		8 550,00		82 000,00	500,00	91 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		350 000,00		16 000,00		
628	Divers		594 423,00	307 000,00	64 524,00	4 000,00	404 831,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		700 000,00	16 000,00	839 100,00	18 000,00	614 000,00
6411	Personnel titulaire		4 299 400,00		27 370 100,00	28 300,00	19 777 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		29 200,00		705 500,00		1 591 500,00
6416	Emplois aidés		25 142 500,00	477 800,00	284 400,00	510 700,00	1 100,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 560 000,00	26 000,00	13 224 900,00	38 700,00	8 895 900,00
647	Autres charges sociales		7 101 582,00	157 101,00	497 364,00	168 273,00	231 463,00
648	Autres charges de personnel		398 700,00	4 400,00	408 400,00	3 900,00	242 400,00
651	Aides à la personne		50 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 430 000,00				
655	Contributions obligatoires		742 000,00		39 442 581,00		
657	Subventions		4 373 200,00		4 790 000,00	4 500 000,00	6 590 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 390 500,00				170 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		90 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles		1 620 000,00				
624	Transports de biens et transports collectifs				39 160,00		
615	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				5 962,00	7 400,00	21 402,00
6413	Personnel non titulaire				1 172 200,00		1 871 200,00
602	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				100 000,00	217 400,00	30 000,00
626	Participations					3 730 000,00	9 552 000,00
6412	Assistantes maternelles						
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
012	Dépenses imprévues	2 320 000,00					
024	Pertes sur créances irrécouvrables	1 500 000,00					
073	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500 000,00					
729	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 015 443 470,00					
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>85 100 000,00</b>					
	<b>VERSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 100 000,00					
651	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	25 100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dependantes (APA)	56 Revenu de solidarite active (RSA)	6 Reseaux et infrastructures	7 Amenage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Developpement economique	TOTAL	Art.
851 188 327,00	800 000,00	147 732 800,00	419 143 811,00	6 582 676,00	1 903 416,00	399 357 391,00	19 913 625,00	3 217 503 416,00	
851 188 327,00	800 000,00	147 732 800,00	419 143 811,00	6 582 676,00	1 903 416,00	399 357 391,00	19 913 625,00	3 132 405 416,00	
316 484,00			268 700,00		33 300,00			6 035 037,00	606
19 570 949,00			13 856 652,00			17 684 700,00	637 500,00	33 303 931,00	611
431 117,00			904 910,00					10 647 448,00	613
26 045,00			263 515,00		10 000,00			1 431 901,00	614
762 774,00			84 510,00		23 600,00			5 331 516,00	615
2 105,00								537 705,00	616
399 674,00			50 000,00		225 000,00			1 330 716,00	617
305 867,00			2 864 764,00				2 700 000,00	6 966 391,00	618
								7 429 600,00	621
1 383 837,00		1 050 000,00	20 000,00					5 466 188,00	622
249 410,00			132 811,00				22 160,00	956 263,00	623
1 680 282,00		11 000,00	20 000,00					1 893 812,00	625
428 080,00			155 000,00					1 147 030,00	626
23 354 453,00		50 000,00	775 000,00				90 000,00	25 244 231,00	628
1 077 500,00		31 500,00	88 000,00	9 700,00	13 400,00	5 300,00	7 800,00	3 900 300,00	633
28 702 934,00		1 263 400,00	3 582 000,00					35 023 334,00	6411
280 300,00			20 000,00					2 926 500,00	6414
939 700,00				287 000,00	402 100,00	160 200,00	234 200,00	28 739 700,00	6416
20 194 700,00		485 200,00	1 220 000,00	15 900,00	21 900,00	8 700,00	14 900,00	48 006 800,00	645
1 323 147,00		25 500,00	8 000,00	94 776,00	132 216,00	52 809,00	1 485 565,00	11 507 798,00	647
350 000,00		16 200,00	50 000,00	5 300,00	4 800,00	1 400,00	53 900,00	1 539 460,00	648
124 291 056,00	700 000,00	144 800 000,00	365 651 622,00				1 600 000,00	620 192 708,00	651
								7 458 000,00	653
20 675 852,00						377 727 282,00		438 617 715,00	655
3 533 711,00			3 767 306,00		1 009 000,00	3 306 000,00	11 912 000,00	43 615 817,00	657
								1 560 500,00	658
								100 000,00	668
25 000,00								115 000,00	671
7 600,00						3 000,00		1 632 600,00	678
2 677 158,00								2 716 318,00	624
83 511,00			34 354,00		26 100,00			178 539,00	629
475 700,00			12 000,00				100,00	3 931 200,00	6413
547 199 209,00								547 646 609,00	652
37 725 542,00			22 374 037,00	6 170 000,00		364 000,00	1 150 000,00	83 085 579,00	656
33 182 600,00								33 182 600,00	6412
						20 000,00		23 000,00	627
							5 500,00	5 500,00	637
								2 350 000,00	622
								1 900 000,00	654
								1 500 000,00	673
								1 035 443 470,00	739
								85 100 000,00	
								85 100 000,00	
								85 100 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>TOTAL RECETTES</b>	121 305 285,00	2 923 448 461,00	2 130 000,00	5 091 970,00	36 000,00	13 682 000,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	34 805 285,00	2 923 448 461,00	2 130 000,00	5 091 970,00	36 000,00	13 682 000,00
649	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		445 000,00				
708	Autres produits		525 695,00			36 000,00	
731	Impôts directs		1 293 980 185,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		851 200 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		57 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	23 713 000,00	262 000 000,00				
747	Participations	10 230 585,00	453 884 235,00		2 170 000,00		8 042 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 963 346,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	2 130 000,00			
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						5 180 000,00
758	Produits divers de gestion courante						460 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
778	Autres produits exceptionnels						
761	Produits de participations	861 700,00					
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	86 500 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 500 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	86 400 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF			
IV - ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1
5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.	
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique			
104 784 500,00	2 800 000,00	14 300 000,00	4 000 000,00		200 000,00	10 817 200,00	14 910 000,00	3 217 505 416,00		
104 784 500,00	2 800 000,00	14 300 000,00	4 000 000,00		200 000,00	10 817 200,00	14 910 000,00	3 131 005 416,00		
								50 000,00		6419
								445 000,00		645
4 000,00								565 695,00		703
								1 293 980 185,00		731
								851 200 000,00		732
								57 000 000,00		734
								285 713 000,00		735
13 185 000,00		10 700 000,00	2 400 000,00		200 000,00	8 720 200,00	14 910 000,00	524 363 020,00		747
179 500,00								6 885 316,00		748
87 250 000,00								2 709 500,00		752
3 925 000,00								92 440 000,00		751
300 000,00						1 955 000,00		6 340 000,00		753
10 000,00								300 000,00		764
						142 000,00		152 000,00		771
	2 800 000,00	600 000,00	1 600 000,00					5 000 000,00		753
		3 000 000,00						3 000 000,00		778
								861 700,00		761
								86 500 000,00		
								86 500 000,00		
								86 400 000,00		777
								100 000,00		781

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
	1	1	324	GEP	CONTASSOT, SOUYRIS, BELLIARD	V	2014 SG 1103	relatif à l'éco-conditionnalité des investissements.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
5	1	2		UMP	DUBUS, EVREN, BOURNAZEL, COURTOIS, MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE, VESPERINI	V	2014 SG 1103	relatif à la mise en place d'un Plan PLI.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
	1	2-bis	325	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14
5	1	3		UMP	DUBUS, EVREN, BOURNAZEL, COURTOIS, MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE, VESPERINI	V	2014 SG 1103	relatif à un plan pluriannuel de transformation de bureaux en logements.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
	1	3-BIS	326	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14
1	1	4		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	V	2014 SG 1103	relatif au plan "1000 immeubles énérgivores" de la ville.	BARGETON	Retiré	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
	1	4-bis	327	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14
2	1	5		UMP	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	V	2014 SG 1103	relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	6	328	GEP	BELLIARD, SOUYRIS	V	2014 SG 1103	relatif au plan de sortie du diesel pour les véhicules de la ville.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
2	2	7		UMP	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	V	2014 DAC 1649	relatif à la réforme.	JULLIARD	Rejeté	16-déc-14
1	3, 5	8		GEP	SOUYRIS, BELLIARD, MOREL	A	2014 DLH 1216	relatif à la subvention de l'Agence Parisienne du Climat.	BLAUDEL, BROSSAT	Retiré	16-déc-14
1	4	9		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	A	2014 CAS 1002	relatif aux conditions d'attribution du Pass Navigo Emeraude Améthyste.	VERSINI	Retiré	16-déc-14
	4	9-a		Exécutif		A	2014 CAS 1002			Adopté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
5	5	10		UMP	DUBUS, EVREN, BOURNAZEL, COURTOIS, MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE, VESPERINI	A	2014 DU 1126	relatif à une réduction de la dotation de fonctionnement.	MISSIKA	Rejeté	16-déc-14
1	5	11-G		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2014 DDEEES 1143-G	relatif à une baisse de la subvention.	MISSIKA	Retiré	16-déc-14
1	6	12		UMP	BERTHOUT	A	2014 DASCO 1154	relatif au tarif 10 de la nouvelle grille tarifaire.	CORDEBARD	Rejeté	16-déc-14
1	6	13		GEP	SOLANS, BOUTAULT, ATALLAH, SOUYRIS, BRIDIER, MEES	A	2014 DASCO 1171	relatif à l'enveloppe "qualité" des subventions aux caisses des écoles.	CORDEBARD	Retiré	16-déc-14
	6	13-bis	329	Exécutif		V			CORDEBARD	Adopté	16-déc-14
1	1	14		Exécutif		LR	2014 DFA 26, 2014 DFA 25	Lettre rectificative n°1.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	15		SOCA		A	2014 DFA 25	relatif aux moyens des écoles sortant de l'éducation prioritaire. (et DFA 11-G)	BARGETON	Retiré	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
1	1	16		SOCA		A	2014 DFA 26, 2014 DFA 25	relatif à l'acquisition de 10 véhicules non diesel pour la B.A.C.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	17		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2014 DFA 25	relatif à une étude sur le stationnement des 2 roues motorisés.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
	1	17-bis	330	Exécutif		V			BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	18		GEP	SOUYRIS	A	2014 DFA 25	relatif à la subvention à la Maison d'Europe et d'Orient (12e).	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	19		GEP	BRIDIER, SOUYRIS, BELLIARD	A	2014 DFA 25	relatif au lancement d'un appel à projets COP 21.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	20		GEP	JULIEN, MOREL	A	2014 DFA 25	relatif aux études sur l'agriculture urbaine.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
	1	20-bis	331	Exécutif		V			BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	21		GEP	SOUYRIS	A	2014 DFA 25	relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
	1	21-bis	332	Exécutif		V			BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	22		GEP	GLEIZES	A	2014 DFA 25	relatif à une étude pour la stratégie énergétique de la Ville.	BARGETON	Retiré	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
	1	22-bis	333	Exécutif		V	2014 DFA 25		BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	23		PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDJ	A	2014 DFA 25	relatif à l'association "Feraïlle".	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	24		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	A	2014 DFA 25	relatif au compte foncier logement.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	25		PCF-FG	BECKER, BONNET-OULALDJ	A	2014 DFA 25	relatif au dispositif "Vacances Arc en Ciel"	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	26		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	A	2014 DFA 25	relatif au sport de proximité.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	27		PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDJ	A	2014 DFA 25	relatif au transport pour les sorties scolaires.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	28		PCF-FG	BECKER, TINTI, BONNET-OULALDJ	A	2014 DFA 25	relatif aux ateliers bleus.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	29		PCF-FG	BECKER, BONNET-OULALDJ	A	2014 DFA 25	relatif aux classes découvertes.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	30		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2014 DFA 25	relatif aux subventions aux pôles de compétitivité.	BARGETON	Retiré	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
1	1	31		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DFA 25	relatif à une plateforme internet pour les associations.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	32		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DFA 25	relatif à l'Observatoire Parisien de la Laïcité.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
	1	32-bis	334	Exécutif		V	2014 DFA 25		BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	33		RG-CI	BROS, TAN	A	2014 DFA 25	relatif aux supports de libre expression.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	34		NI	SIMONNET	A	2014 DFA 25	relatif aux classes de découverte et au transport scolaire.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	35		NI	SIMONNET	A	2014 DFA 25	relatif aux financements alloués aux associations. (et DFA 11-G)	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	36		NI	SIMONNET	A	2014 DFA 25	relatif au recours à l'emprunt.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
	1	36-a		UMP		A			BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	37	335	GEP	GLEIZES	V	2014 DFA 25	relatif à l'adhésion à l'association April.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	38	336	GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BRIDIER, BELLIARD	V	2014 DFA 25	relatif aux modalités de cessions des terrains de la ville.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
1	1	39	337	GEP	CONTASSOT, JULIEN, BOUTAULT, BRIDIER, BELLIARD, MOREL	V	2014 DFA 25	relatif à la publicité.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14
1	1	40	338	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES	V	2014 DFA 25	relatif au montant des redevances pour les concessions de la ville.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14
1	1	41		GEP	BOUTAULT, MEES, MOREL, SOLANS	V	2014 DFA 25	relatif à la valorisation des déchets organiques par les caisses des écoles.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	42	339	GEP	ATALLAH	V	2014 DFA 25	relatif à la titularisation des personnels des caisses des écoles.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14
1	1	43	340	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDJ	V	2014 DFA 25	relatif aux moyens financiers de la ville dans les quartiers populaires.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	44	341	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	V	2014 DFA 25	relatif au gel du point d'indice.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	45		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	V	2014 DFA 25	relatif au personnel de la DPE.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	46		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2014 DFA 25	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
	1	46-bis	342	Exécutif		V			BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	47		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2014 DFA 25	relatif aux parcs interdépartementaux.	BARGETON	Retiré	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
1	1	48	343	PCF-FG	PRIMET	V	2014 DFA 25	relatif au transport pour les sorties scolaires.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	49	344	PCF-FG, GEP	PRIMET, BONNET-OULALDJ, SOLANS, CONTASSOT	V	2014 DFA 25	relatif à l'étude de la gratuité des prêts CD.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
3	1	50		UMP	GOUJON, PECHENARD	V	2014 DFA 25	relatif à l'étude de la création d'un corps unique d'agents chargés d'une mission de sécurité.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
3	1	51		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BOILLOT	V	2014 DFA 25	relatif au dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	52		UDI - MODEM	AZIERE, POZZO DI BORGIO, SAINT-ETIENNE	V	2014 DFA 25	relatif aux Prêt Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	53		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. (et DFA 11-G)	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	54		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif à la péréquation. (et DFA 11-G)	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	55		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif au remboursement de la dette de l'Etat. (et DFA 11-G)	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	56		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif aux droits de mutation à titre onéreux. (et DFA 11-G)	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
2	1	57		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif à la gratuité de tous les prêts dans les bibliothèques et médiathèques.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
		57 a				LR	2014 DFA 25- DFA 26		BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	58-G		Exécutif		LR	2014 DFA 11-G	Lettre rectificative n°1.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	59-G		SOCA		A	2014 DFA 11-G	relatif à une subvention à l'association Emmaüs Solidarité.	BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	60-G		GEP	SOLANS, SOUYRIS, BELLARD	A	2014 DFA 11-G	relatif au développement des maisons de naissances à Paris.	BARGETON	Retiré	16-déc-14
		60-a				LR				Adopté	16-déc-14
1	1	61		GEP	SOLANS, KONE	A	2014 DFA 27	relatif à la création de postes de coordinateurs-trices de quartier.	GREGOIRE, BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	62		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 27	relatif à la création de 4000 postes de fonctionnaires supplémentaires.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	16-déc-14
3	3,1	63		Exécutif		A	2014 DPE 1061	Amendement technique.	PENINO, BARGETON	Adopté	16-déc-14
3	3,1	64		UMP	KUSTER, PECHENARD	V	2014 PP 1055	relatif à un bilan mensuel des enlèvements de véhicules.	BROSSEL, BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	3,1	65		GEP	JULIEN	A	2014 PP 1057	relatif au niveau de mobilisation des réserves de la BSPP.	BROSSEL, BARGETON	Retiré	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
1	3,1	66		GEP	JULIEN, CONTASSOT	A	2014 PP 1057	relatif à la dé-dieselisation du parc automobile de la Préfecture de Police.	BROSSEL, BARGETON	Retiré	16-déc-14
	3,1	66-bis	345	Exécutif		V			BROSSEL, BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	3,1	67		GEP	JULIEN	V	2014 PP 1057	relatif au personnel de la BSPP.	BROSSEL, BARGETON	Retiré	16-déc-14
	3,1	67-bis	346	Exécutif		V	2014 PP 1057		BROSSEL, BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	68		GEP	CONTASSOT, SOUYRIS, BELLARD	V	2014 DJS 244	relatif à la mise en place d'une commission d'élus.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
1	1	69		GEP	NAJDOVSKI, JULIEN	VNR		relatif au projet d'installation d'une antenne 4G au 7 rue Rambouillet (12e).	BARGETON	Retiré	16-déc-14
1	1	70		UDI - MODEM	GATEL, LECOUTURIER, HAAB, WEHLING	VNR		Relatif à la suppression des jetons de présences au sein des SEM parisiennes.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14
	1	70-bis	347	Exécutif		VNR			BARGETON	Adopté	16-déc-14
1	1	71	348	GEP	NAJDOVSKI, JULIEN	VNR		relatif à la liste des jouets proposée au catalogue de l'AGOSPAP.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-déc-14
1	1	72	349	PCF-FG	BONNET-OLALDI, PRIMET	VNR		relatif aux primes dominicales des agents de la ville.	GREGOIRE	Adopté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
1	1	73		UDI - MODEM	DIRI, GATEL	VNR		relatif aux services de restauration assurés par l'ASPP.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-14
1	1	74		UMP	BOULARD	V	2014 DDEES 1240	relatif aux tarifs.	POLSKI	Rejeté	16-déc-14
1	1	75		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à un bilan de l'opération Vital-Quartier.	POLSKI	Rejeté	16-déc-14
1	1	76		UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur de Bercy Village.	POLSKI	Rejeté	16-déc-14
1	1	77		UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Hausmann-Grands magasins.	POLSKI	Rejeté	16-déc-14
1	1	78		UDI - MODEM	GALLOIS, TACHÈNE	VNR		relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Olympiades-avenue de Choisy-avenue d'Ivry.	POLSKI	Rejeté	16-déc-14
5	1	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture des magasins le dimanche.	POLSKI	Rejeté	16-déc-14
2	2	80		UDI - MODEM	SAINT-ETIENNE, HAAB, POZZO DI BORGIO, MEHAL	VNR		relatif aux Pierrots de la nuit.	HOCQUARD	Rejeté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
2	2	81		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE, MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	A	2014 DAC 1629	relatif à la modification du montant de la subvention (la Comédie italienne).	JULLIARD	Rejeté	16-déc-14
	2	82	350	UMP	LECOQ	VNR		relatif au Grenier des Grands Augustins (6e).	JULLIARD	Adopté (amendé)	16-déc-14
2	2	83	351	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au cursus diplômant de la Schola Cantorum (5e).	JULLIARD	Adopté	16-déc-14
2	2	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Lavoir Moderne Parisien.	JULLIARD	Rejeté	16-déc-14
2	2	85	352	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux Monuments aux Morts des lycées parisiens.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-déc-14
1	3	86		UMP	HAREL	VNR		relatif à l'actualisation du bilan carbone.	BLAUUEL	Rejeté	16-déc-14
3	3	87		UMP	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif au logement des policiers.	BROSSEL	Rejeté	16-déc-14
3	3	88		UMP	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif au plan de vidéoprotection.	BROSSEL	Retiré	16-déc-14
3	3	89		UMP	GOUJON	VNR		relatif à un dispositif des voisins citoyens.	BROSSEL	Rejeté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
3	3	90		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à l'extension des horaires d'ouverture de la Coulée verte.	KOMITES	Rejeté	16-déc-14
3	3	91		Exécutif		A	2014 DVD 1115	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	16-déc-14
3	3	92		UMP	BOILLOT	A	2014 DVD 1115	relatif à la gratuité du stationnement de surface pour les véhicules GNV.	NAJDOVSKI	Retiré	16-déc-14
3	3	93		PCF-FG	AQUA, BONNET-OULALUJ	V	2014 DVD 1115	relatif aux modalités d'application.	NAJDOVSKI	Retiré	16-déc-14
3	3	94	353	PCF-FG	LE RESTE, BIDARD	V	2014 DVD 1115	relatif à l'utilisation des parkings des balleurs publics de la ville.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	16-déc-14
3	3	95		RG-CI	BROS	V	2014 DVD 1115	relatif aux modalités d'application.	NAJDOVSKI	Retiré	16-déc-14
3	3	96		RG-CI	BROS	V	2014 DVD 1115	relatif à la dématérialisation de la carte de stationnement.	NAJDOVSKI	Retiré	16-déc-14
3	3	97		UMP	LAMOUR, BOILLOT, LEFEVRE	V	2014 DVD 1115	relatif à la création de places de stationnement souterrain.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-déc-14
3	3	98		UMP	MONTANDON, BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2014 DVD 1115	relatif à la mutualisation des places de stationnement.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-déc-14
	3	98-bis	354	Exécutif		V	2014 DVD 1155			Adopté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
3	3	99		UMP	BOILLOT, LEFEVRE	V	2014 DVD 1115	relatif à l'extension de la carte de stationnement résidentiel.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-déc-14
1	3	100	355	GEP	SOUYRIS, BRIDIER, BELLARD	VNR		relatif à "Paris Respire".	NAJDOVSKI	Adopté	16-déc-14
3	3	101	356	UMP	BOILLOT	VNR		relatif à l'expérimentation d'un revêtement intelligent sur le périphérique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	16-déc-14
3	3	102		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la mise en place du Pass Navigo à tarif unique.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-déc-14
3	3	103		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la mise en place "de bornes de taxis intelligentes".	NAJDOVSKI	Retiré	16-déc-14
	3	103-bis	357	Exécutif		VNR				Adopté	16-déc-14
1	3	104	358	RG-CI	BROS	VNR		relatif à la publicité au sol.	PENINO	Adopté	16-déc-14
3	3	105	359	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la publicité au sol.	PENINO	Adopté	16-déc-14
3	3,7	106		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	A	2014 DVD 1117	relatif à la modification d'articles.	NAJDOVSKI, MARTINS	Rejeté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
3	3, 7	107		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, MONTANDON, GOUJON, BLADIER-CHASSAIGNE, LEFEVRE, GOASGUEN, BOILLOT, KUSTER, BOURNAZEL	V	2014 DVD 1117	relatif à la pollution générale par les cars de tourisme.	NAJDOVSKI, MARTINS	Rejeté	16-déc-14
4	4	108	360	GEP	BELLIARD	VNR		relatif à la reconnaissance de la mémoire LGBT.	BIDARD	Adopté (amendé)	16-déc-14
1	4	109	361	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la 105ème Journée Internationale de la Femme.	BIDARD	Adopté (amendé)	16-déc-14
4	4	110-G		UDI - MODEM	HAAB, AZIERE, de SARNEZ, POZZO DI BORGIO, GATEL, GALLOIS, DIRI, HÉLARD, JOHNSON, LECOUTURIER, MEHAL, NAHMIA, SAINT-ETIENNE, TACHÈNE, WEHRLING, JEGO	V	2014 DASES 1489-G	relatif à l'expérimentation d'une salle de consommation de drogue.	JOMIER	Retiré (non présenté)	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
	4	111-G		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'aide à l'installation des médecins dans le 9e.	JOMIER	Retiré	16-déc-14
4	4	112-G	34-G	UMP	LECUYER	VNR		relatif à l'offre de soins palliatifs.	JOMIER	Adopté (amendé)	16-déc-14
5	4	113-G		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au projet de vente de l'hôtel Scipion par l'AP-HP.	JOMIER	Rejeté	16-déc-14
4	4	114-G		UDI - MODEM, UMP	GATEL, TACHÈNE, WEHRLING, HAAB, BUFFETEAU, GOUJON, LAMOUR, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la journée mondiale de lutte contre le VIH.	JOMIER	Rejeté	16-déc-14
4	4	115-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux projets de logements sociaux à l'Hôtel-Dieu.	JOMIER	Rejeté	16-déc-14
1	4	116-G	35-G	RG-CI	BROS	V	2014 DASES 1470-G	relatif à une campagne de sensibilisation.	VERSINI	Adopté (amendé)	16-déc-14
5	4	117		GEP	BOUTAULT, BRIDIER	VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	VERSINI	Retiré	16-déc-14
	4	117-bis	362	Exécutif		VNR				Adopté	16-déc-14
1	4	118		PCF-FG	BECKER, BONNET-OUALALDJ	VNR		relatif aux subventions aux crèches confessionnelles.	VERSINI	Rejeté	16-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
4	4	119		UMP, UDI-MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif aux personnels des crèches municipales du 16e.	VERSINI	Rejeté	16-déc-14
5	5	120		Exécutif		A	2014 DLH 1145	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-déc-14
5	5	121		NI	SIMONNET	V	2014 DLH 1160	relatif au programme de création de logements pour les jeunes chercheurs.	BROSSAT	Rejeté	17-déc-14
5	5	122		Exécutif		A	2014 DLH 1208	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-déc-14
5	5	123		Exécutif		A	2014 DLH 1218	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-déc-14
5	5	124		UMP	MONTANDON	V	2014 DLH 1228	relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-déc-14
5	5	125		Exécutif		A	2014 DLH 1248	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-déc-14
5	5	126		UMP	MONTANDON	V	2014 DLH 1312	relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-déc-14
5	5	127	363	GEP	CONTASSOT, BRIDIER	VNR		relatif aux objectifs en matières de rénovation thermique des immeubles du parc social.	BROSSAT	Adopté	17-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
5	5	128	364	GEP	BRIDIER, CONTASSOT, GLEIZES, NAJDOVSKI	VNR		relatif aux locataires menacés de vente à la découpe.	BROSSAT	Adopté	17-déc-14
1	5	129	365	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au siège de l'UMP.	BROSSAT	Adopté	17-déc-14
5	5	130		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à un baromètre des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-déc-14
5	5	131		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la clé de répartition des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-déc-14
5	5	132		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la lutte contre la vacance des logements sociaux et des locaux commerciaux.	BROSSAT	Rejeté	17-déc-14
	5	132-bis	366	Exécutif		VNR			BROSSAT	Adopté	17-déc-14
	5	132-a		Exécutif		A	DU 1148		BROSSAT	Adopté	17-déc-14
5	5	133		PCF-FG	PRIMET	VNR		relatif à l'acquisition de parcelles en vue de la réalisation d'une cour d'école.	MISSIKA	Retiré	17-déc-14
5	5	134		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au projet d'aménagement d'une parcelle rue Championnet.	MISSIKA	Rejeté	17-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
1	5	135		UMP	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE, COURTOIS	V	2014 DU 1138	relatif au centre de bus Croix-Nivert.	BROSSAT, MISSIKA	Rejeté	17-déc-14
6	6	136		SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, JULLIARD, LANG, LE GUEN	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (13e).	CORDEBARD	Retiré	17-déc-14
6	6	137		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (20e).	CORDEBARD	Retiré	17-déc-14
6	6	138		SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.	CORDEBARD	Retiré	17-déc-14
1	6	139		GEP	SOLANS, GLEIZES, MEES	VNR		relatif à la finalisation de la carte prioritaire à Paris.	CORDEBARD	Retiré	17-déc-14
6	6	140		PCF-FG	AQUA, BECKER	VNR		relatif au réseau d'éducation prioritaire dans le 13e.	CORDEBARD	Retiré	17-déc-14
6	6	141		PCF-FG	AQUA, BECKER, BONNET, OULALDJ	VNR		relatif au réseau d'éducation prioritaire sur Paris.	CORDEBARD	Retiré	17-déc-14
6	6	142		UMP	KUSTER, BOUGERET, DUBUS, BOULARD	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire dans le 17e.	CORDEBARD	Retiré	17-déc-14
6	6	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.	CORDEBARD	Rejeté	17-déc-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	Date de Vote
	6	143-bis		Exécutif		VNR		annulé et remplacé par le V 143-ter			17-déc-14
	6	143-ter	367	Exécutif		VNR		annule été remplace le 143-bis.		Adopté	17-déc-14
6	6	144		UMP	BERTHOUT, BURKLI	VNR		relatif à l'organisation des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance.	CORDEBARD	Rejeté	17-déc-14
6	6	145		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux travaux d'aménagement du collège Lamartine.	CORDEBARD	Rejeté	17-déc-14
7	7	146	368	RG-CI	BROS	V	2014 DJS 363	relatif à la tarification pour les locations événementielles.	MARTINS	Adopté	17-déc-14
	7	147				A	2014 DJS 335	relatif aux cas de reconduite des subventions "Paris Jeunes Vacances".		Adopté	17-déc-14

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commis- sion OU	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Titre	A. V. Vire, LÉ	N° déb	Objet	Adju- rappporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
1	1	324	GEP	CONTASSOT, SOUYRIS, BELLARD	V	2014 SG 1103	relatif à l'eco-conditionnalité des investissements.	BARGETON	Adopté	16-déc-14											X		X	
1	2		UMP	DUBUS, ENVEN, BOURHAZEL, COURTOS, MONTANDON, de CLEMONT-TONNERRE, VESPERINI	V	2014 SG 1105	relatif à la mise en place d'un Plan PLI.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14	X		X		X		X							
1	2-bis	325	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14														X
1	3		UMP	DUBUS, ENVEN, BOURHAZEL, COURTOS, MONTANDON, de CLEMONT-TONNERRE, VESPERINI	V	2014 SG 1103	relatif à un plan pluriannuel de transformation de bureaux en logements.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14	X		X		X		X							
1	3-BIS	326	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14														X
1	4		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	V	2014 SG 1120	relatif au plan "2000 logements éne givernis" de la ville.	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	4-bis	327	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14														X
1	5		UMP	BOULAY ESPERONNIER, CARLIZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FAKHANT, GAZD, HODENT	V	2014 SG 1107	relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la ville de Paris.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14	X		X		X		X							
1	6	328	GEP	BELLARD, SOUYRIS	V	2014 SG 1103	relatif au plan de sortie du diesel pour les véhicules de la ville.	BARGETON	Adopté	16-déc-14														X
						DFA 57			Adopté	16-déc-14											X		X	
						DFA 24 G			Adopté	16-déc-14											X		X	
						DFA 69			Adopté	16-déc-14											X		X	
2	7		UMP	BOULAY ESPERONNIER, CARLIZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FAKHANT, GAZD, HODENT	V	2014 DAC 1649	relatif à la réforme.	JULLIARD	Rejeté	16-déc-14	X		X		X		X							
						DAC 1649			Adopté	16-déc-14											X		X	
						DASCO 1155			Adopté	16-déc-14											X		X	
3,5	8		GEP	SOUYRIS, BELLARD, MOREL	A	2014 DUJ 1216	relatif à la subvention de l'Agence Parisienne du Climat.	BLAUVEL BROSIAT	Retiré	16-déc-14														
						EUN 1216			Adopté	16-déc-14														X
						ras 1003			Adopté	16-déc-14											X		X	
4	9		PCF-FG	BONNET-OUALADI	A	2014 CAS 1002	relatif aux conditions d'attribution du Pass Navigo Emeraude Amélioré.	VERSNH	Retiré	16-déc-14														
4	9-a		Exécutif		A	2014 CAS 1002			Adopté	16-déc-14											X		X	
						DJ 1126			Adopté	16-déc-14											X		X	
5	10		UMP	DUBUS, ENVEN, BOURHAZEL, COURTOS, MONTANDON, de CLEMONT-TONNERRE, VESPERINI	A	2014 DUJ 1225	relatif à une réduction de la capacité de fonctionnement.	MISZKA	Rejeté	16-déc-14	X		X		X		X							
						DJ 1022			Adopté	16-déc-14														X

N° Commis- sion OU	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Titre	A. V. Vire, LÉ	N° déb	Objet	Adju- rappporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
5	11-G		PCF-FG	BONNET-OUALADI, AQUA	A	2014 DDBES 1143 G	relatif à une baisse de la subvention.	MISZKA	Retiré	16-déc-14														X
						DASCO 1159			Adopté	16-déc-14											X		X	
						DASCO 1154			Adopté	16-déc-14											X		X	
6	12		UMP	BERTHOUD	A	2014 DASCO 1154	relatif au tarif de la nouvelle grille tarifaire.	CONDEBARO	Rejeté	16-déc-14	X		X		X		X							
						DASCO 1171			Adopté	16-déc-14											X		X	
6	13		GEP	SOUANS, BOUTALAT, ATALLAH, SOUYRIS, BRIDIER, WEES	A	2014 DASCO 1171	relatif à l'enveloppe "qualité" des subventions pour cultures des écoles.	CONDEBARO	Retiré	16-déc-14														
6	13-bis	329	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14													X	X
						DASCO 1266 G			Adopté	16-déc-14														
						DIS 371			Adopté	16-déc-14											X		X	
						DIS 372			Adopté	16-déc-14											X		X	
						DIS 308			Adopté	16-déc-14											X		X	
1	14		Exécutif		LR		lettre rectificative n°1.	BARGETON	Adopté	16-déc-14														
1	15		SOCA		A	2014 DFA 25	relatif aux moyens des écoles sortent de l'éducation prioritaire. (cf DFA 11-G)	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	16		SOCA		A	2014 DFA 26, 2014 DFA 28	relatif à l'acquisition de 10 véhicules non diesel pour le B.A.C.	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	17		GEP	BELLARD, SOUYRIS	A	2014 DFA 25	relatif à une étude sur le stationnement des 2 tours jumelles.	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	17-bis	330	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14														X
1	18		GEP	SOUYRIS	A	2014 DFA 25	relatif à la subvention à la Mission d'Europe et d'Outre-mer (12e).	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	19		GEP	BRIDIER, SOUYRIS, BELLARD	A	2014 DFA 25	relatif au lancement d'un appel à projets COP 21.	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	20		GEP	JULIEN, MOREL	A	2014 DFA 25	relatif aux études sur l'agriculture urbaine.	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	20-bis	331	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14														X
1	21		GEP	SOUYRIS	A	2014 DFA 25	relatif à un projet d'habitat collectif pour les seniors.	BARGETON	Rejeté	16-déc-14														
1	21-bis	332	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14													X	
1	22		GEP	OLEZES	A	2014 DFA 25	relatif à une étude pour la stratégie énergétique de la ville.	BARGETON	Retiré	16-déc-14														
1	22-bis	333	Exécutif		V				Adopté	16-déc-14														X
1	23		PCF-FG	PRIVET, BONNET-OUALADI	A	2014 DFA 25	relatif à l'association "revalis".	BARGETON	Retiré	16-déc-14														

N° Commission (ou DO)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Étendue	Els	A, V, Vm, LR	N° 460b	Objet	Avis rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
1	24	PCF-FG		BONNET-OUALDI	A	2014 DFA 25	relatif au compte foncier logement.	BARGETON	Adopté	16-déc-14											X		X		
1	25	PCF-FG		BECKER, BONNET-OUALDI	A	2014 DFA 25	relatif au dispositif "Vacances Arc en Ciel"	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	26	PCF-FG		BONNET-OUALDI, TINTI	A	2014 DFA 25	relatif au sport de proximité.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	27	PCF-FG		PRIMET, BONNET-OUALDI	A	2014 DFA 25	relatif au transport pour les sorties scolaires.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	28	PCF-FG		BECKER, TINTI, BONNET-OUALDI	A	2014 DFA 25	relatif aux ateliers bleus.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	29	PCF-FG		BECKER, BONNET-OUALDI	A	2014 DFA 25	relatif aux classes découvertes.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	30	PCF-FG		BONNET-OUALDI, AGUA	A	2014 DFA 25	relatif aux subventions aux pôles de compétence.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	31	RG-CI		BRDL, TAN	A	2014 DFA 25	relatif à une plateforme internet pour les inscriptions.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	32	RG-CI		BRDL, TAN	A	2014 DFA 25	relatif à l'Observatoire Parisien de la Laïcité.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	32-bis	334	Étendue		V	2014 DFA 25		BARGETON	Adopté	16-déc-14														X	
1	33	RG-CI		BRDL, TAN	A	2014 DFA 25	relatif aux supports de libre expression.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	34	NI		SIMONNET	A	2014 DFA 25	relatif à des classes de découverte et au transport scolaire.	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
1	35	NI		SIMONNET	A	2014 DFA 25	relatif aux financements alloués aux associations. (ex DPA 11-G)	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
1	36	NI		SIMONNET	A	2014 DFA 25	relatif au recours à l'emprunt.	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
1	36-a	UMP			A			BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X								
1	37	335	SEP	GLEIZES	V	2014 DFA 25	relatif à l'adhésion à l'association Apel.	BARGETON	Adopté	16-déc-14														X	
1	38	336	SEP	GLEIZES, CONTASSOT, BRIDIER, BELLARD	V	2014 DFA 25	relatif aux modalités de gestion des terrasses de la ville.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14															X
1	39	337	SEP	CONTASSOT, RUEIN, BOUTAULT, BRIDIER, BELLARD, MICHEL	V	2014 DFA 25	relatif à la publicité.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14															X
1	40	338	SEP	BELLARD, CONTASSOT, GLEIZES	V	2014 DFA 25	relatif au montant des redonnations pour les concertations de la ville.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14															
1	41	SEP		BOUTAULT, MEES, MOREL, SOLANS	V	2014 DFA 25	relatif à la valorisation des déchets organiques par les cabinets des écoles.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	42	339	SEP	ATALAH	V	2014 DFA 25	relatif à la titularisation des personnels des écoles des écoles.	BARGETON	Adopté (amendé)	16-déc-14															X
1	43	340	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OUALDI	V	2014 DFA 25	relatif aux moyens financiers de la ville dans les quartiers populaires.	BARGETON	Adopté	16-déc-14													X		X
1	44	341	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	V	2014 DFA 25	relatif au gel du point d'entrée.	BARGETON	Adopté	16-déc-14												X			X
1	45	PCF-FG		BONNET-OUALDI, PRIMET	V	2014 DFA 25	relatif au personnel de la DPE.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															

N° Commission (ou DO)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Étendue	Els	A, V, Vm, LR	N° 460b	Objet	Avis rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
1	46	PCF-FG		BONNET-OUALDI	V	2014 DFA 25	relatif au remboursement de la dette de TEIS.	BARGETON	Retiré	16-déc-14														X	
1	46-bis	342	Étendue		V			BARGETON	Adopté	16-déc-14															
1	47	PCF-FG		BONNET-OUALDI, TINTI	V	2014 DFA 25	relatif aux parcs interdépartementaux.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
1	48	343	PCF-FG	PRIMET	V	2014 DFA 25	relatif au transport pour les sorties scolaires.	BARGETON	Adopté	16-déc-14															X
1	49	344	PCF-FG, SEP	PRIMET, BONNET-OUALDI, SOLANS, CONTASSOT	V	2014 DFA 25	relatif à l'étude de la gratuité des prêts CD.	BARGETON	Adopté	16-déc-14											X		X		
1	50	UMP		COUSON, PECHERARD	V	2014 DFA 25	relatif à l'étude de la création d'un corps unique d'agents chargés d'une mission de sécurité.	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X								
1	51	UMP		KOUCOUSKIMORIZET, BOILLOT	V	2014 DFA 25	relatif au dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique.	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X								
1	52	UDI - MODEM		AZÉRE, POZZO DI BORGIO, SAINT-ETIENNE	V	2014 DFA 25	relatif aux Prêt Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel.	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X								
1	53	NI		SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif à la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. (ex DPA 11-G)	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
1	54	NI		SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif à la précaution. (ex DPA 11-G)	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
1	55	NI		SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif au remboursement de la dette de FEIAT. (ex DPA 11-G)	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
1	56	NI		SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif aux droits de mutation à titre onéreux. (ex DPA 11-G)	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
1	57	NI		SIMONNET	V	2014 DFA 25	relatif à la gratuité de tous les prêts dans les bibliothèques et médiathèques.	BARGETON	Retiré	16-déc-14	X		X		X		X		X					X	
	57 a				LR	2014 DFA 25 - DPA 25		BARGETON	Adopté	16-déc-14											X		X		
						DFA 25-1			Adopté	16-déc-14											X		X		
						DFA 25-2			Adopté	16-déc-14											X		X		
						DFA 25-3			Adopté	16-déc-14											X		X		
						DFA 26			Adopté	16-déc-14											X		X		
						DFA 110-1			Adopté	16-déc-14											X		X		
						DFA 110-2			Adopté	16-déc-14											X		X		
1	58-G	Étendue			LR	2014 DPA 11-G	lettre rectificative n°1.	BARGETON	Adopté	16-déc-14											X		X		
1	59-G	SOCA			A	2014 DPA 11-G	relatif à une subvention à l'association Emmaüs Solidarité.	BARGETON	Adopté	16-déc-14															X
1	60-G	SEP		SOLANS, SOUYRIS, BELLARD	A	2014 DPA 11-G	relatif au développement des maisons de fabriques à Paris.	BARGETON	Retiré	16-déc-14															
	60-IG				LR				Adopté	16-déc-14											X		X		

N° Commis- sion DD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elin	A, V, Viv, LR	N° 465b	Objet	Agré rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
						DFA 120			Adopté	16-06-14										X		X		
						DFA 28			Adopté	16-06-14											X			
						DFA 27			Adopté	16-06-14										X		X		
1	61		GEP	SOLANS, KONE	A	2014 DFA 23	relatif à la création de postes de coordinateurs- prises de quartier.	GREGOIRE, BARGETON	Retiré	16-06-14														
1	62		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 27	relatif à la création de 4000 postes de fonctionnaires supplémentaires.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	16-06-14	X		X		X								X	
						DFA 130			Adopté	16-06-14										X		X		
						DIT 1037			Adopté	16-06-14										X		X		
3, 2	63		Exécutif		A	2014 DPE 2053	Amendement technique.	FENOUZ, BARGETON	Adopté	16-06-14										X		X		
						DPE 8058			Adopté	16-06-14										X		X		
						DPE 2059			Adopté	16-06-14										X		X		
						DPE 1061			Adopté	16-06-14										X		X		
						DPE 3062			Adopté	16-06-14										X		X		
						DPE 3059			Adopté	16-06-14										X		X		
						DPE 1260			Adopté	16-06-14										X		X		
						DEVE 1067			Adopté	16-06-14										X		X		
						DAES 1431 G			Adopté	16-06-14													X	
						CHES 1313 G			Adopté	16-06-14														X
						PP 2055			Adopté	16-06-14										X		X		
3, 1	64		UMP	KUSTER, PICHENARD	V	2014 PP 1055	relatif à un bilan mensuel des enrôlements de élèves.	BROSSEL, BARGETON	Rejeté	16-06-14	X		X		X									
3, 1	65		GEP	JULIEN	A	2014 PP 1057	relatif au niveau de mobilisation des résidents de la ESPP.	BROSSEL, BARGETON	Retiré	16-06-14														
3, 1	66		GEP	JULIEN, COMTASSOT	A	2014 PP 1057	relatif à la dé-classification du parc automobile de la Préfecture de Police.	BROSSEL, BARGETON	Retiré	16-06-14														
3, 1	66-bis	345	Exécutif		V			BROSSEL, BARGETON	Adopté	16-06-14													X	
3, 1	67		GEP	JULIEN	V	2014 PP 1057	relatif au parcement de la ESPP.	BROSSEL, BARGETON	Retiré	16-06-14														
3, 1	67-bis	346	Exécutif		V	2014 PP 1057		BROSSEL, BARGETON	Adopté	16-06-14													X	
						PP 1057			Adopté	16-06-14											X		X	
						PP2058			Adopté	16-06-14											X		X	
						DFA 46			Adopté	16-06-14			X											
						DFA 49			Adopté	16-06-14														X
1	68		GEP	COMTASSOT, SOUYRIS, BELLARD	V	2014 CIS 244	relatif à la mise en place d'une commission ética.	BARGETON	Rejeté	16-06-14	X				X			X		X		X		

N° Commis- sion DD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elin	A, V, Viv, LR	N° 465b	Objet	Agré rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
1	69		GEP	HAUDOUX, JULIEN	VNR	DIS 244	relatif au projet d'extension d'une antenne de au rue Rambouillet (13e).	BARGETON	Retiré	16-06-14				X										
1	70		UDI- MODEM	GATEL, LECOUTURIER, HAAS, WEHLING	VNR		relatif à la suppression des places de présences au sein des SEM parisiennes.	BARGETON	Rejeté	16-06-14	X		X		X									
1	70-bis	347	Exécutif		VNR			BARGETON	Adopté	16-06-14											X			
						DM 1056 G			Adopté	16-06-14													X	
						DM 1209			Adopté	16-06-14											X		X	
1	71	348	GEP	HAUDOUX, JULIEN	VNR		relatif à la fixation des jours proposés au parcage de l'ADGAP.	GREGOIRE	Adopté (unanimé)	16-06-14														X
1	72	349	PCF-HG	BONNET-CULADR, PRIMET	VNR		relatif aux primes dominicales des agents de la ville.	GREGOIRE	Adopté	16-06-14											X			
1	73		UDI- MODEM	DIRL, GATEL	VNR		relatif aux services de restauration assurés par PARIS.	GREGOIRE	Rejeté	16-06-14	X		X		X								X	
						DOIEES 1149 G			Adopté	16-06-14														X
						DOIEES 1319			Adopté	16-06-14				X										
1	74		UMP	BOULARD	V	2014 DOIEES 1240	relatif aux tarifs.	POLSKI	Rejeté	16-06-14	X		X		X									
						DOIEES 1340			Adopté	16-06-14				X							X		X	
1	75		UMP	BURELL, de FROMENT, BODDY	VNR		relatif à un bilan de l'opération Vital-Quartier.	POLSKI	Rejeté	16-06-14	X		X		X									
1	76		UDI- MODEM	TACHÉNE	VNR		relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur de Bercy Village.	POLSKI	Rejeté	16-06-14	X		X		X									
1	77		UDI- MODEM	TACHÉNE	VNR		relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Haussmann-Grands magasins.	POLSKI	Rejeté	16-06-14	X		X		X									
1	78		UDI- MODEM	GALLOS, TACHÉNE	VNR		relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Châteaufort avec le Châteaufort City.	POLSKI	Rejeté	16-06-14	X		X		X									
1	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture des magasins le dimanche.	POLSKI	Rejeté	16-06-14	X		X		X					X		X		
						DOIEES 11 49 G			Adopté	16-06-14														X
2	80		UDI- MODEM	SAINTE-ETIENNE, HAAS, POZZO DI BORGO, MEHAL	VNR		relatif aux Placettes de la nuit.	HOCQUARD	Rejeté	16-06-14	X		X		X								X	
						DAC 1388			Adopté	16-06-14														X
						DAC 1407			Adopté	16-06-14														X
						DAC 1523			Adopté	16-06-14														X
						DAC 1638			Adopté	16-06-14											X		X	
2	81		UMP, UDI- MODEM	KOZLOUSKO-MONIZET, AZERIE, MEHAL, BOUYE-ESTERONIER, CAPREZ, CHERTOK, CRAVATINE, DUMAS, FAMFANT, GAZEL, HOSENT	A	2014 DAC 1629	relatif à la modification du contrat de la libération (la Comédie Italienne).	JULLIARD	Rejeté	16-06-14	X			X	X									

N° Assemblée Départementale	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Fédérés	Els	A. V. Vnr. LR	N° d'él	Objet	Avis rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE			
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST				
							DIAC 1829		Adopté	15-déc-14	X		X	X	X											
							DIAC 1830		Adopté	15-déc-14			X											X		
							DIAC 2006 e		Adopté	15-déc-14														X		
2	82	350	UMP	LECOQ	VNR		relatif au Grand des Grands Augustins (G)	JULLIARD	Adopté (amendé)	15-déc-14														X		
2	83	351	UMP	BERTHOUD	VNR		relatif au cursus diplômé de la Schola Caribonne (S)	JULLIARD	Adopté	15-déc-14															X	
2	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Levant Moderne Parisien.	JULLIARD	Rejeté	15-déc-14	X		X			X										
2	85	352	UMP	BUREAU de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux Monuments aux Morts des lycées parisiens.	VEU-CHARLES	Adopté	15-déc-14															X	
							DPE 1267		Adopté	15-déc-14											X				X	
3	86		UMP	HAREL	VNR		relatif à l'actualisation du bilan carbone.	ELIAUEL	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
3	87		UMP	GOUJON, PÉCHENARD	VNR		relatif au logement des policiers.	BRISSEL	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
3	88		UMP	GOUJON, PÉCHENARD	VNR		relatif au plan de vidéosurveillance.	BRISSEL	Retiré	15-déc-14																
3	89		UMP	GOUJON	VNR		relatif à un dispositif des voisins citoyens.	BRISSEL	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
							DEVE 1401		Adopté	15-déc-14															X	
3	90		LMP	MONTANDON	VNR		relatif à l'extension des horaires d'ouverture de la Casité verte.	KONTEK	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
							DVD 1112		Adopté	15-déc-14															X	
3	91		Exécutif		A	2014 DVD 1115	Amendement technique.	NAUDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc-14									X							
3	92		UMP	BOLLOT	A	2014 DVD 1115	relatif à la gratuité du stationnement de surface pour les véhicules DVD.	NAUDOVSKI	Retiré	15-déc-14																
3	93		PCF-FG	AGBA, BONNET-QUALZI	V	2014 DVD 1115	relatif aux modalités d'application.	NAUDOVSKI	Retiré	15-déc-14																
3	94	353	PCF-FG	LE RESTE, BOARD	V	2014 DVD 1115	relatif à l'utilisation des parkings des halles publiques de la ville.	NAUDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc-14																X
3	95		RG-CI	BROS	V	2014 DVD 1115	relatif aux modalités d'application.	NAUDOVSKI	Retiré	15-déc-14																
3	96		RG-CI	BROS	V	2014 DVD 1115	relatif à la dématérialisation de la carte de stationnement.	NAUDOVSKI	Retiré	15-déc-14																
3	97		UMP	LAMOUR, BOLLOT, LEFÈVRE	V	2014 DVD 1115	relatif à la création de places de stationnement souterrain.	NAUDOVSKI	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
3	98		UMP	MONTANDON, BERTHOUD, BOLLOT, LUCRINE	V	2014 DVD 1115	relatif à la mutualisation des places de stationnement.	NAUDOVSKI	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
3	98-bis	354	Exécutif		V	2014 DVD 1115			Adopté	15-déc-14										X					X	
3	99		UMP	BOLLOT, LEFÈVRE	V	2014 DVD 1115	relatif à l'extension de la carte de stationnement vélo/épis.	NAUDOVSKI	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										

N° Assemblée Départementale	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Fédérés	Els	A. V. Vnr. LR	N° d'él	Objet	Avis rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE			
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST				
3	100	355	GEP	SOURIS, BRIGIER, BELLARD	VNR	DVD 1115	relatif à "Paris Respirer".	NAUDOVSKI	Adopté	15-déc-14										X		X				
3	101	356	UMP	BOLLOT	VNR		relatif à l'expérimentation d'un revêtement intelligent sur le pédestre.	NAUDOVSKI	Adopté (amendé)	15-déc-14																X
3	102		UDI - MODEM	GALLOS	VNR		relatif à la mise en place du "Paris Navigo à tarif unifié".	NAUDOVSKI	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
3	103		UDI - MODEM	GALLOS	VNR		relatif à la mise en place "de bornes de tests intelligentes".	NAUDOVSKI	Retiré	15-déc-14																
3	103-bis	357	Exécutif		VNR				Adopté	15-déc-14																X
3	104	358	RG-CI	BROS	VNR		relatif à la publicité au sol.	PENNOU	Adopté	15-déc-14																X
3	105	359	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la publicité au sol.	PENNOU	Adopté	15-déc-14										X						X
							DPE 1272		Adopté	15-déc-14																X
							DPP 1025		Adopté	15-déc-14																X
							DPP 1026		Adopté	15-déc-14																X
							DPP 1027		Adopté	15-déc-14																X
							DPP 1028		Adopté	15-déc-14																X
							DPP 1029		Adopté	15-déc-14																X
							DPP 1030		Adopté	15-déc-14																X
							DPP 1031		Adopté	15-déc-14																X
							DPA 1008		Adopté	15-déc-14																X
3,7	106		UMP	KOSOUSKO-MONIZET	A	2014 DVD 1117	relatif à la modification d'articles.	NAUDOVSKI, MARTINS	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
3,7	107		UMP	KOSOUSKO-MONIZET, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, DATI, FRUTEDEKERE, BUREAU MONTANDON, GOUJON, BLADEN-CHASSAGNONE, LEFÈVRE, GOSSELIN, BOLLOT, KUSTER, ECKHARTZEL	V	2014 DVD 1117	relatif à la pollution générée par les cars de tourisme.	NAUDOVSKI, MARTINS	Rejeté	15-déc-14	X		X	X	X	X										
							DVD 1117		Adopté	15-déc-14																X
4	108	360	GEP	BELLARD	VNR		relatif à la reconnaissance de la mémoire LGBT.	BOARD	Adopté (amendé)	15-déc-14																X
4	109	361	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la 20ème Journée internationale de la femme.	BOARD	Adopté	15-déc-14																X
							DASES 1214 G		Adopté	15-déc-14																X
							DASES 1418 G		Adopté	15-déc-14																X
							DASES 1489 G		Adopté	15-déc-14											X					X
							DASES 1492 G		Adopté	15-déc-14																X
							DASES 1540 G		Adopté	15-déc-14		X														X

N° Département des ODD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Favorisés	Elu	A. V. Vnr LR	N° 461b	Objet	Agré rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
4	110-G		UDI- MODEM	HABIB AZFIRE, AL-SARAZ, POZZO DI BORGO, GATEL, GALLOS DIRI, HÉLARD, JONICHON, LECOUMBER, MEHAL, MARIKAK, SAINT-ETIENNE, TACHÉNI, WEHRUNG, ESOO	V	2014 ODES 1489-G	relatif à l'expérimentation d'une suite de consommation de drogue.	JOMER	Rejeté (non présenté)	16-06-14															
4	111-G		UMP	BURKEL de FROMENT, BLSCH	VNR		relatif à l'add à l'installation des modérateurs dans le bus	JOMER	Rejeté	16-06-14															
4	112-G	34-G	UMP	LECOUFY	VNR		relatif à l'offre de soins palliatifs.	JOMER	Adopté (amendé)	16-06-14														X	
4	113-G		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif au projet de vente de l'hôtel Ségouin par Paris.	JOMER	Rejeté	16-06-14	X		X				X								
4	114-G		UDI- MODEM UMP	GATEL, FACHÉNI, WEHRUNG, HABIB, BUTTEYAN, GOUJON, LAMOUR, COURTOIS, de CLERMONT-TORNERIE	VNR		relatif à la journée mondiale de lutte contre le VIH.	JOMER	Rejeté	16-06-14	X		X		X		X								
4	115-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux projets de logements sociaux à Pithouville.	JOMER	Rejeté	16-06-14	X		X		X		X			X			X		
							DARES 1299-G		Adopté	16-06-14														X	
							DARES 1318-G		Adopté	16-06-14															
							DARES 1405-G		Adopté	16-06-14															
							DARES 1470-G		Adopté	16-06-14															X
4	117		SEP	BOUTAÏAT, BRIDIER	VNR		relatif à la prévention des expulsions locales.	VERSEN	Rejeté	16-06-14															X
4	117-BI	362	Exécutif		VNR				Adopté	16-06-14															X
4	118		PCF-FG	BECKER, BONNET-OUALDI	VNR		relatif aux subventions aux créches collectives.	VERSEN	Rejeté	16-06-14			X				X			X		X			
4	119		UMP, UDI, MODEM	BOUJAY ESPERONNIER, HÉLARD, AGOUINE, KURKOWSKI, LECOUMBER, CHESTON, BOLLOR, PASCAL, ESOO	VNR		relatif aux personnels des collèges municipaux du 16e.	VERSEN	Rejeté	16-06-14	X		X		X		X								
							ODCT 187		Adopté	16-06-14															X
5	120		Exécutif		A	2014 OLI 1145	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-06-14														X	
							OLI 1145		Adopté	17-06-14															X
5	121		NI	SIMONNET	V	2014 OLI 1160	relatif au programme de création de logements pour les jeunes chercheurs.	BROSSAT	Rejeté	17-06-14	X		X		X		X		X		X		X		
							OLI 1160		Adopté	17-06-14															X
							OLI 1161		Adopté	17-06-14															X
							OLI 1197		Adopté	17-06-14											X		X		
							OLI 1207		Adopté	17-06-14											X		X		
5	122		Exécutif		A	2014 OLI 1208	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-06-14														X	
							OLI 1208		Adopté	17-06-14															X

N° Département des ODD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Favorisés	Elu	A. V. Vnr LR	N° 461b	Objet	Agré rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
5	123		Exécutif		A	2014 OLI 1218	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-06-14														X	
							OLI 1218		Adopté	17-06-14															X
5	124		UMP	MONTANDON	V	2014 OLI 1228	relatif à l'évaluation des programmes de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-06-14	X		X		X		X								
							OLI 1228		Adopté	17-06-14											X	X			
5	125		Exécutif		A	2014 OLI 1248	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-06-14															X
							OLI 1248		Adopté	17-06-14															X
							OLI 1263		Adopté	17-06-14															X
							OLI 1269		Adopté	17-06-14															X
5	126		UMP	MONTANDON	V	2014 OLI 1312	relatif à l'évaluation des programmes de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-06-14	X		X		X		X								
							OLI 1312		Adopté	17-06-14											X	X			
							OLI 1326		Adopté	17-06-14															X
							OLI 1322		Adopté	17-06-14															X
							OLI 1329		Adopté	17-06-14															X
							OLI 1006-G		Adopté	17-06-14											X	X			
5	127	363	SEP	CONFASSOT, BRIDIER	VNR		relatif aux objectifs en matière de rénovation thermique des immeubles du parc social.	BROSSAT	Adopté	17-06-14															X
5	128	364	SEP	BRIDIER, CONFASSOT, GIBRES, NAIDOVSKI	VNR		relatif aux locaux marqués de vente à la décoque.	BROSSAT	Adopté	17-06-14															X
5	129	365	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif au village de l'UMP.	BROSSAT	Adopté	17-06-14				X					X		X				
5	130		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif à un barrière des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-06-14			X												
5	131		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif à la CE de répartition des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-06-14			X												
5	132		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif à la lutte contre la variance des logements sociaux et des locaux commerciaux.	BROSSAT	Rejeté	17-06-14			X												
5	132-BI	366	Exécutif		VNR				Adopté	17-06-14											X	X			
5	132-4		Exécutif		A	DU 1148		BROSSAT	Adopté	17-06-14											X	X			
							DU 1148		Adopté	17-06-14											X	X			
							DU 1201-G		Adopté	17-06-14				X											
5	133		PCF-FG	PRIMET	VNR		relatif à l'acquisition de parcelles en vue de la réhabilitation d'une cour d'école.	MISSKA	Rejeté	17-06-14															
5	134		UMP	BOUTAÏAT, HONDE	VNR		relatif au projet d'aménagement d'une parcelle sur Champigny.	MISSKA	Rejeté	17-06-14	X		X		X		X								
							OLI 1227		Adopté	17-06-14											X	X			
5	135		UMP	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT, TOMBIANE, LEFÈVRE, COUDREUX	V	2014 DU 1138	relatif au centre de bus Croix-Nivert.	BROSSAT, MISSKA	Rejeté	17-06-14	X		X		X		X				X	X			

N° Commis- sion (DD)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Députés	Elys	A. V. Vint- let	N° 886	Objet	Auteur rapporteur	VOTE	Date de Vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centres et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
						TU 1138		Adopté	17-06-14															
						TU 1164		Adopté	17-06-14															X
						DASDD 1169		Adopté	17-06-14															X
						DASDD 1259 G		Adopté	17-06-14															X
6	136		SOCA	COUMET, OLIVIER, DE LA CONTRE, JULIARD, LANS, LE GUEN	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (E3).	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14														
6	137		SOCA	CAZANHA	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire (E3).	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14														
6	138		SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14														
6	139		CEP	SOLANS, GLEIZES, MEES	VNR		relatif à la finalisation de la carte prioritaire à Paris.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14														
6	140		PCF-FG	AQUA, BECKER	VNR		relatif au réseau d'éducation prioritaire dans le 13e.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14														
6	141		PCF-FG	AQUA, BECKER, BONNET-OLLADI	VNR		relatif au réseau d'éducation prioritaire sur Paris.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14														
6	142		UMP	KUSHER, BOUYANEY, DUMES, BOUSIARD	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire dans le 13e.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14														
6	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14	X			X	X			X						
6	143 bis		Exécutif		VNR		annulé et remplacé par le V 143 ter		Rejeté	17-06-14														
6	143 ter	397	Exécutif		VNR		annulé et remplacé le 143 bis.	Adopté	17-06-14															X
6	144		UMP	BERTHOUD, BURKLI	VNR		relatif à l'organisation des descriptions des affaires sociales et de la petite enfance.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14	X		X		X			X						
6	145		UMP	BURKLI, de FROMENT, RUDDI	VNR		relatif aux travaux d'aménagement du collège Lamarline.	CORDEBAUD	Rejeté	17-06-14	X		X		X			X						
						DDSEES 1157		Adopté	17-06-14															
						DIS 202		Adopté	17-06-14															X
						DIS 229		Adopté	17-06-14				X											
						DIS 346		Adopté	17-06-14				X											
						DIS 349		Adopté	17-06-14															X
7	146	388	FG-CI	EMER	V	2014 DIS 313	relatif à la tarification des locations indémencées.	AMATH	Adopté	17-06-14													X	
						DIS 363		Adopté	17-06-14															X
						DDCT 191		Adopté	17-06-14															X
						DDCT 193		Adopté	17-06-14															X
7	147				A	2014 DIS 135	relatif aux cas de recrudescence des subventions "Paris Jeunes Vacances".	Adopté	17-06-14															X